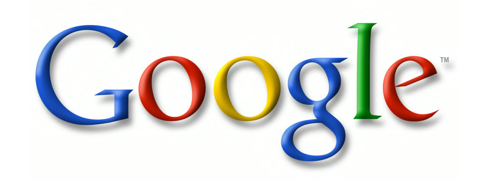
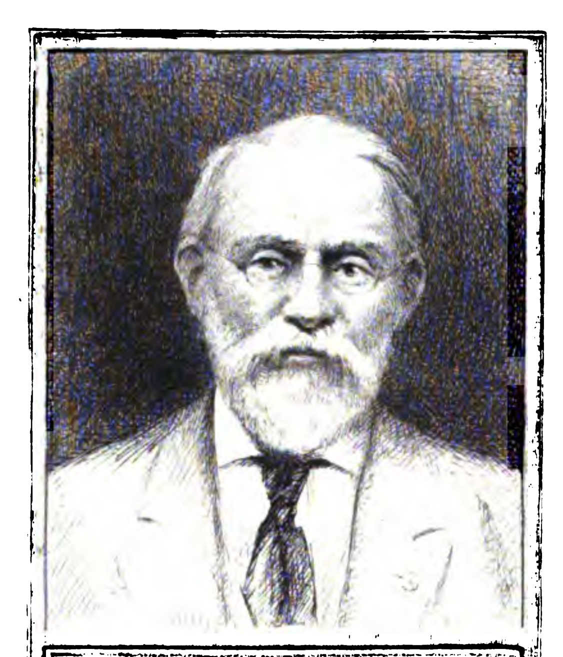




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XI.

ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M.D.CCC.LXXX.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

IIe SÉRIE. — TOME XI.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M. D. CCC. LXXIX.

Printed in France.

I

LECTURES FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES

NOTICE NÉCROLOGIQUE

de

M. FRANÇOIS-MAURICE COLIN

MEMBRE RÉSIDANT DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Par M. C. le GENTIL

Membre résidant

✠

« Comme je me suis fait de l'accomplissement du » devoir une obligation de toute ma vie, je dois accepter » les charges honorables qui me sont offertes, sans me » laisser arrêter ni par les sacrifices, ni par les diffi- » cultés. » (1er août 1837).

» Je renouvelle devant vous l'engagement de con- » sacrer tous mes soins, toutes mes facultés, de me vouer » tout entier à la prospérité de la Cité, au service de » mes concitoyens. » (7 décembre 1840).

(M. Colin.)

MESSIEURS,

Lorsque, frappé comme par une sorte de coup de foudre, mourut presque subitement, dans la nuit du 28 au 29 décembre 1878, l'honorable Monsieur FRANÇOIS-MAURICE COLIN, *Officier de la Légion d'honneur, ancien Maire de cette ville, ancien Chancelier de son Académie, ancien Président du Tribunal de Commerce, ancien Président des sections réunies de la Commission du Musée, Président de la Chambre de Commerce, Censeur de la succursale de la Banque de France, Membre de la*

Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais et de plusieurs Sociétés savantes, qui, à tous ces titres et à bien d'autres, était si populaire et si aimé parmi nous ; ce fut à Arras un regret unanime. Chacun sentait, en effet, qu'en lui était tombé, non-seulement le plus vrai type des enfants de notre vieil Arras, mais encore, ainsi que, traduisant la pensée de tous, l'a fort bien dit M. Paris, « *le premier Bourgeois de la Cité.* »

Oui, le premier Bourgeois de la Cité, qu'il chérissait dans ses personnes autant que dans ses choses, et pour laquelle il s'était, sans ménagement aucun, dépensé, prodigué, depuis plus de quarante ans, avec un zèle, une énergie et un désintéressement que rien n'avait pu affaiblir.

L'émotion douloureuse ressentie à la mort de M. Colin s'est particulièrement produite au sein de l'Académie, où il siégeait depuis 1831. Vous avez en conséquence désiré, Messieurs, qu'une Notice nécrologique perpétuât dans vos *Mémoires* le souvenir de ce regrettable Collègue, et vous avez daigné me charger de la rédiger. Puissent les lignes qui vont suivre ne pas trop trahir votre confiance, et rappeler suffisamment la mâle figure de celui que vous ne voulez pas laisser tomber dans l'oubli.

Issu d'une ancienne famille bourgeoise de cette ville, comme le prouvent les *Registres aux Bourgeois*, Monsieur *François-Adrien-Joseph Colin* était un homme remarquable.

Né le 18 février 1747 dans la paroisse Saint-Géry (1), pourvu d'un office de Procureur postulant près le Conseil d'Artois, par Lettres-Patentes du 31 décembre 1775, enregistrées au quatrième *Registre aux Provisions* de ce Conseil (2), admis à la prestation de serment le 10 janvier suivant, il exerça son ministère près cette grande Compagnie Parlementaire jusqu'en septembre 1790, époque de sa suppression.

Ses sentiments bien connus le firent incarcérer comme suspect, le 17 ventôse an II (7 mars 1794), d'abord à l'Abbatiale, ensuite à l'Hôtel-Dieu, « que l'on venait de transformer en prison pour les mâles. » (3) Ultérieurement élargi le 3 fructidor suivant (20 août) (4), il fonda une importante maison de commerce, rue du Saumon, section B, n° 69, dans l'ancien hôtel de Gommecourt, qu'il quitta pour aller habiter, rue Saint-Géry, dite alors de l'Egalité, section A, n° 280, l'hôtel de Grandval, appartenant toujours à la famille.

Nommé Juge au Tribunal de Commerce le 15 thermi-

(1) Voir l'acte de baptême du 19 de ce mois, aux *Registres de Catholicité de la paroisse Saint-Géry*.

(2) 2e série, folio 219, verso, 11 février 1776.

(3) *Arrêté* de Le Bon.

(4) *Décret* du 18 thermidor.

dor an VIII, il fut réinvesti dans ces fonctions les 15 germinal an X, 15 floréal an XII, 15 avril 1806, et promu à la Présidence le 15 avril 1810 (1).

Nommé également membre du Conseil Municipal vers la fin de l'Empire, il devint Conseiller de Préfecture en 1815 et Académicien en 1817, lors de la reconstitution de notre Société savante par le Préfet Malouet (2).

Le goût très-prononcé de M. Colin pour les livres, les manuscrits, les médailles, les pierres gravées, les tableaux, les antiquités et les curiosités locales lui avait valu cette dernière distinction.

De son mariage, contracté en septembre 1788, avec Mademoiselle Marie-Josèphe Coulon, étaient, entre autres enfants, nés: le 23 pluviôse an VII, Monsieur *Jacques-Henri Colin* qui, successivement Avocat et Juge-suppléant près le Tribunal Civil d'Arras, et notre Collègue à l'Académie depuis 1840, est le savant numismate, l'ardent entomologiste et l'infatigable botaniste dont l'autorité ne se trouve contestée par aucun amateur; et le 7 germinal an VIII (28 mars 1800) (3), M. **François-Maurice COLIN**, l'homme considérable que nous allons étudier, et qui se recommanda, moins encore par les talents, que par ce qui, rare de tous temps, disparaît de plus en plus et menace de devenir introuvable : *le caractère.*

(1) *Registre aux délibérations du Tribunal de Commerce.*

(2) *Arrêté* du 7 mai.

(3) L'acte de naissance fut reçu par « Grimbert, administrateur municipal, officier public élu pour constater les naissances. » Et la déclaration faite par M. Thilloy et Mme Marie-Charlotte Quarré, veuve de M. Louis de Hangest.

Le caractère, c'est-à-dire la qualité virile entre toutes, qui seule constitue l'homme fort et de bonne trempe ; qui à elle seule le fait, en dépit des passions, des opinions et des partis, respecter par tous, en lui assurant, quelque part qu'il se trouve, une situation nette, un franc-parler, un front haut et un rôle prépondérant ; résultat auquel n'a jamais atteint, et que ne donnera jamais, le plus grand savoir-faire, doublé de la plus merveilleuse habileté.

Après avoir ébauché à Paris, dans l'Institution Sabouret, les cours qu'il suivit ensuite avec distinction au Lycée Charlemagne, M. Maurice Colin, se sentant une aptitude innée et une vocation particulière pour le Commerce, vint se placer sous la direction de son père, dont il reprit, en 1825 (1), la suite des affaires auxquelles il imprima un nouvel essor : si bien qu'il s'était mis, comme considération et importance, en tête des négociants d'Arras, lorsqu'en 1834, cent trois suffrages, sur cent soixante-trois votes exprimés dans sa section, l'appelèrent au Conseil Municipal où, sauf un intervalle de peu d'années, il devait rester jusqu'en 1878.

Enumérer et apprécier ce qu'a fait dans ce Conseil M. Colin, pendant cette longue période, exigerait un travail de longue haleine, comportant plusieurs volumes et constituant l'histoire municipale d'Arras ; il n'est pas en effet une question de quelqu'importance, qu'il n'ait travaillée, discutée, élucidée, soit dans les séances du Conseil, soit dans les nombreuses Commissions dont il a fait partie et qui, fréquemment, le désignaient comme

(1) M. François-Adrien-Joseph Colin est décédé le 14 février 1825.

Rapporteur ; peu de difficultés dont il se soit désintéressé, pas de mesures sérieusement utiles dont il n'ait pris l'initiative.

Cette tâche étant essentiellement incompatible avec le cadre restreint d'une simple *Notice*, nous nous bornerons à donner un aperçu de l'existence administrative de M. Colin.

La rectitude de ses idées, la sagacité de ses appréciations, la solidité de ses discussions, toujours précises et sans phrases, ne tardèrent pas à frapper ses Collègues qui, l'ayant entendu développer sa manière de voir, notamment à propos de la *Réouverture de la porte St-Michel*, du *Tracé du chemin de fer de Paris à Lille en passant par Arras*, de la *Révision du tarif de l'octroi*, et montrer la même compétence dans les différentes matières par lui traitées, l'élurent, en séance du 29 mars 1837, membre des Commissions chargées de faire ressortir l'utilité de la *direction par Arras du chemin de fer* précité; de s'occuper de l'examen du projet *d'éclairage de la ville par le gaz*; et de l'examen du projet de *prolongement de la rue St-Nicaise*.

Ce qu'avait constaté le Conseil Municipal avait également éveillé l'attention de l'Autorité supérieure.

Depuis que 1789 a ouvert pour la France l'ère révolutionnaire dans laquelle nous nous agitons encore aujourd'hui, la vérité de la maxime *Rara concordia fratrum*, s'est accusée dans les assemblées délibérantes, non-seulement politiques, mais encore administratives. Du haut en bas de leur échelle, pour les grands centres surtout, il y a scission et mésintelligence. Ce qui se produisait en une foule d'autres villes existait à Arras.

Le Conseil Municipal, à la tête duquel se trouvaient comme Maire *M. Dudouit*, et comme Adjoints *MM. de Retz* et *Nepveu*, hommes bien intentionnés mais faibles, était profondément divisé.

Les élections de 1837 ayant été mauvaises pour l'Administration, la Municipalité se retira ; force fut donc de trouver un nouveau Maire. Et, cherchant un homme dans les rangs éclaircis des conservateurs, le Gouvernement jeta les yeux sur M. Colin (1) ; il avait alors trente-sept ans.

Après s'être assuré du concours de *M. Pillain* et de *M. Wartelle de Retz*, notre digne Collègue, qu'il désigna comme Adjoints, M. Colin, sans se dissimuler les difficultés qu'il allait affronter, et sans sourciller devant elles, prit résolûment en main les rênes de l'administration.

Le discours qu'il prononça au jour de son installation, et dans lequel il donna le programme de sa conduite future, indique que tout en offrant la paix, il s'attendait à la lutte et s'y préparait.

« Messieurs, dit-il, nommé Membre du Conseil Municipal, j'ai cru qu'il était de mon devoir de consacrer mes facultés à la défense des intérêts de cette Ville, et j'ai accepté le mandat qui m'était confié.

» Aujourd'hui, le Roi me rend dépositaire de l'autorité administrative, il me confère des fonctions qui dérivent de la confiance dont mes concitoyens m'ont honoré. Comme je me suis fait de l'accomplissement du devoir, une obligation de toute ma vie, je dois accepter

(1) *Ordonnance* du 22 juillet 1837.

les charges honorables qui me sont offertes, *sans me laisser arrêter, ni par les sacrifices, ni par les difficultés.*

» *Ces difficultés sont bien grandes,* mais parfaitement uni et unanime d'intention avec mes honorables amis, Messieurs Pillain et Wartelle, nous pouvons espérer, avec le concours de nos Collègues du Conseil Municipal, de faire ce qui peut être utile aux habitants d'Arras, ce qui peut être bien et beau pour cette Ville où nous sommes nés, où nous avons passé toute notre vie et qui est pour nous une Cité de prédilection. Nous portons à la Ville d'Arras, l'affection profonde que tout homme porte aux lieux qui l'ont vu naître, et autant nous désirons une plus grande somme d'honneur, de gloire, de bonheur pour la France, quand nous la mettons en regard des pays étrangers, autant nous désirons pour Arras une plus grande part d'honneur, de gloire, de bonheur, lorsque nous mettons notre Ville en comparaison avec les autres villes de France.

» Ces sentiments, par cela même qu'ils sont naturels, vous sont garants du zèle avec lequel nous nous occuperons de toute la chose publique pour le bien et le repos de la Cité.

» Nous veillerons à ce que l'ordre soit toujours maintenu, à ce qu'il y ait sureté, tranquillité et justice pour tous.

» Dans l'exécution des mesures conservatrices de la salubrité, nous nous éloignerons également d'une sévérité trop inflexible et d'une indulgence trop dangereuse.

» L'Instruction, cette source du développement de l'intelligence qui nous permet d'apprécier ce que nous devons à Dieu en nous rendant palpables les vérités

consolantes de la religion, sera pour nous l'objet d'une sollicitude d'autant plus grande que nos institutions, émanant de la mémorable révolution de juillet, assurent au mérite le rang qui lui appartient, et que la science ouvre aujourd'hui la route la plus sûre pour arriver au succès.

» Le Commerce, qui change la position des hommes et souvent le destin des Etats en transportant le sceptre du pouvoir, là où il établit la puissance du Crédit ; le Commerce auquel je dois personnellement des habitudes de travail, d'ordre, d'économie, que je porterai dans l'administration, trouvera en nous des défenseurs énergiques de tous ses intérêts.

» Les Beaux-Arts auront notre appui, nous appellerons sur eux la protection du Roi qui, en calmant nos tempêtes politiques, a su réunir dans un musée immense tous les souvenirs des gloires françaises.

» Les charges qui pèsent sur les habitants seront partagées avec une égalité parfaite ; nous serions heureux de trouver les moyens de les diminuer, mais nous craignons de ne pouvoir les alléger autant que nous le voudrions, car en jetant un coup-d'œil sur les besoins de notre époque et sur les véritables intérêts de cette Ville, nous jugeons l'avenir chargé de mettre à exécution les grands travaux qui, à notre avis, devront bientôt se faire successivement à Arras.

» Parmi ces travaux, nous remarquons en première ligne la reconstruction immédiate de notre Beffroi, l'érection d'une Eglise, la confection de bâtiments nouveaux destinés à un Abattoir, à une Jauge, à un Poids public, la formation d'un Château d'eau pour une distri-

bution d'eau de fontaine dans toute la ville, l'établissement d'un matériel destiné à un éclairage par le gaz, l'ouverture d'une porte nouvelle actuellement utile, bientôt indispensable par suite de la confection d'un chemin de fer, chemin qui, nous devons l'espérer, passera entre la Ville et le faubourg Saint-Sauveur. »

Cette lutte ne tarda pas à s'engager, car, à propos d'un point insignifiant, une escarmouche entre l'opposition et le Maire eut lieu lors de la séance qui suivit celle de l'installation, et à partir de cette ouverture d'hostilités, M. Colin fut et resta bravement sur la brêche jusqu'à la révolution de 1848.

Systématique et tracassière, ainsi que le démontrent à la dernière évidence les Registres aux délibérations du Conseil Municipal, la ligue formée contre M. Colin pour le harceler sans relâche, soit par empêchements au fond, soit par des chicanes de forme, en arriva à une acrimonie et à une violence qui dépassèrent toutes les bornes au cours de l'année 1840.

Outrée de rencontrer une direction là où elle n'avait pour ainsi dire trouvé qu'obéissance, et de se voir en face de l'un de ces hommes qui, pratiquant la devise : « *Fais ce que dois, advienne que pourra* », se montrent d'autant plus opiniâtres que leur droiture permet moins de les entamer, elle voulut absolument lui arracher une démission.

Mais, soutenu par son énergie personnelle, M. Colin, qui, du reste, avait fait reculer ses adversaires en leur proposant l'arbitrage non-accepté de l'Administration

supérieure (1), le fut aussi par l'appui que lui prêta le Pouvoir, et surtout par la sympathie et le concours que lui donnèrent ses administrés.

Désavouée par cette Administration supérieure, qui, par arrêté préfectoral du 7 septembre 1840 annula les délibérations prises dans les séances si orageuses des 17, 18 et 20 août précédent, l'opposition le fut aussi par les électeurs. Alors, en effet, que plusieurs de ses membres ne passaient qu'à grand'peine dans leurs sections respectives, M. Colin, obtenant dans la sienne une quasi-unanimité, 184 suffrages sur 209 votants, revenait premier inscrit et vengé d'une manière éclatante au Conseil Municipal.

A la suite de cette manifestation, M. Colin ayant été nommé Maire pour la deuxième fois (2), sa réinstallation eut lieu le 7 décembre 1840. Le Préfet dit :

« Le Gouvernement de Sa Majesté vient de vous donner pour la seconde fois la direction municipale de la Ville d'Arras. Il a voulu récompenser par là votre attachement à la Monarchie constitutionnelle et votre dévouement aux intérêts de la Ville. Vous puiserez dans ce témoignage réitéré de sa confiance, *de nouvelles forces pour lutter contre les difficultés qui accompagnent l'exercice de tout pouvoir*, et pour assurer à vos Concitoyens une

(1) « Désignez l'un de vous, leur avait-il dit ; votre délégué et moi irons trouver le Préfet ; nous exposerons la situation, et si je suis l'objet du moindre blâme de la part de ce fonctionnaire, je me retirerai immédiatement. » L'opposition, qui connaissait la correction de l'administration de M. Colin, déclina la proposition.

(2) *Ordonnance* du 30 novembre 1840.

administration qui sera toujours forte, sans jamais cesser d'être paternelle.

» Vous serez secondé dans votre tâche par deux collaborateurs habiles déjà éprouvés comme vous. A côté de vous, les hommes éclairés qui composent votre Conseil Municipal ne refuseront pas leur concours à vos propositions, qu'inspirera toujours une juste et impartiale appréciation du bien public. Enfin, Monsieur le Maire, vous trouverez dans le chef de ce département, l'appui le plus sincère comme le désir le plus ardent de contribuer avec vous à concilier les esprits, favoriser le travail, soulager l'infortune, maintenir l'ordre, garantir à chacun le libre usage de ses droits, cultiver les sentiments moraux, fortifier dans tous les cœurs l'amour de la Patrie, de ses institutions, de son indépendance ; à remplir, en un mot, la noble mission des délégués de l'autorité Royale dans les temps modernes, qui veulent qu'on la serve en la faisant tout à la fois aimer et respecter. »

M. Colin s'exprima en ces termes :

« Lorsqu'il y a trois ans, j'acceptai les fonctions de Maire d'Arras, je pris l'engagement de me consacrer aux intérêts de mes Concitoyens, au bien et au repos de la Cité. A l'expiration de mon mandat, je me suis présenté avec confiance au choix des Electeurs qui avaient à juger mon Administration, à sanctionner mes actes.

» Je conserverai toute ma vie un souvenir bien précieux du témoignage d'estime et de sympathie qu'ils ont bien voulu m'accorder. L'impression profonde que j'en ai ressentie m'a été d'un puissant secours quand il m'a fallu,

à quelques jours de là, subir au sein du Conseil, une épreuve bien pénible pour moi. Mais, témoins de ce que j'avais fait et me tenant compte peut-être de la pureté de mes intentions, mes Concitoyens avaient sanctionné mes actes à une telle majorité, que je leur devais d'attendre avec tranquillité le jugement de l'Autorité supérieure en ce qui concernait mes fonctions, qui dérivent de la confiance du Roi.

» Le Roi vient de me confier une seconde fois le titre de Maire d'Arras. Mes honorables amis, Messieurs Pillain-Gaudermen et Wartelle-de Retz, auxquels j'adresse ici publiquement des remerciements pour le concours zélé et actif avec lequel ils m'ont secondé, consentent à accepter les fonctions qui leur sont aussi conférées par Sa Majesté. *Ensemble nous contractons de nouvelles obligations dont nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés et ce n'est qu'après les avoir mûrement examinées que, forts de notre union, nous nous sommes promis de remplir tous nos devoirs avec dévouement et courage.*

» Nous demanderons à tous nos honorables Collègues du Conseil de nous constituer en véritable conseil de famille, d'examiner tous ensemble fraternellement tout ce qui concernera les intérêts des habitants et de la commune.

» Ce n'est que par un concours unanime que nous ne laisserons en souffrance aucune partie importante du service, et que nous parviendrons à doter la Ville de tant d'établissements et d'institutions qui sont encore à consolider, à préparer, à créer pour Arras . . . . Et d'abord nous devons accroître les moyens d'instruction qui ont été augmentés, mais qui peuvent l'être davantage.

Nous avons établi un cours d'anglais au Collège, nous pouvons y créer un cours d'histoire. Une école d'adultes est ouverte pour l'enseignement des sciences dans leur application aux arts pratiques ; nous pouvons fonder un cours d'adultes pour l'enseignement primaire. L'école de Médecine, devenue communale, nous avons à offrir pour l'étude des élèves avec le Jardin botanique, un musée d'Histoire naturelle. Déjà nous avons disposé des salles convenables dans les bâtiments de Saint-Vaast; les collections y sont commencées, il ne nous reste qu'à les augmenter pour que le même établissement réunisse tout ce que réclament l'instruction de nos enfants et l'intérêt bien entendu des sciences et des beaux-arts.

» Notre sollicitude ne devra pas comprendre seulement l'avenir de la jeunesse: nous avons aussi à nous occuper des intérêts actuels et positifs, pourvoir aux besoins des classes pauvres, améliorer la condition des ouvriers, prêter un ferme appui au commerce de la Cité. Nous avons protégé le commerce d'Arras, en maintenant l'ordre et la confiance sur nos marchés, en en éloignant pendant trois ans les marchands étrangers, qui viennent porter le trouble dans les habitudes paisibles et loyales des commerçants de notre Ville. Malheureusement ces mesures, quelque temps efficaces, ont été éludées ; nous devons appeler l'attention de l'autorité législative sur un abus si funeste pour tous, et je n'hésite pas à prendre l'engagement formel de faire tous mes efforts pour obtenir l'établissement de dispositions tutélaires, que nous préserverons de suggestions frauduleuses.

» Nous devrons achever le Beffroi, l'église St-Nicolas, le quai et un nouveau Rivage qui sont en voie d'exécution.

» Les projets de l'Abattoir ont été soumis au Conseil des bâtiments civils du Département et ont été adoptés, le Conseil Municipal doit prochainement statuer sur ces travaux. L'ouverture de la porte Saint-Michel a été admise par les administrations civile et militaire, il ne reste plus qu'à décider sur quelle partie du rempart on pratiquera l'entrée. Les plans et projets d'un Château d'eau sont soumis à l'examen du Conseil Municipal. Des rues nouvelles ont été percées, d'autres encore sont nécessaires pour l'assainissement de la Ville, pour la construction d'habitations bientôt indispensables à notre population.

» La surveillance de ces améliorations matérielles, constitue une partie importante de nos obligations.

» L'ordre de la Ville, la sûreté des Citoyens, l'observation des lois, nous sont aussi confiés : nous les maintiendrons comme nous défendrons le Trône constitutionnel et l'intégralité des prérogatives du Roi, ainsi que le veulent les principes qui nous régissent, comme nous conserverons la gloire de la Ville d'Arras, si un jour Arras devenait, comme il y a deux siècles, le dernier Boulevard de la France. Les rapports froids et incertains qui existent entre les Gouvernements de l'Europe, peuvent déterminer une guerre générale. Arras devra alors accepter le rôle que lui commande sa position de ville frontière. Tous ses enfants, sa brave garde nationale seront appelés à la défense : jamais nous ne rendrons la ville d'Arras. Déserter ses remparts, ce serait livrer nos familles à l'insulte, nos propriétés au pillage. Personne parmi nous ne voudrait voir ternir la gloire que notre Ville a acquise en 1654, gloire conservée intacte

et que chaque année nous célébrons par des solennités.

» Cette année, les pompes de la Religion se sont jointes aux cérémonies civiles. C'est principalement dans les temps de calamité, comme celles d'un siège, que la religion apparaît avec toute sa charité, toutes ses consolations. Elle est venue, dans la commémoration de nos gloires, rappeler la part active qu'elle y a prise. »

Et termina ainsi :

« Après avoir exprimé mes sentiments, mes intentions, je renouvelle devant vous l'engagement de consacrer tous mes soins, toutes mes facultés, de me vouer tout entier à la prospérité de la Cité et au service de mes Concitoyens. »

Peut-on lire cette protestation d'abnégation complète de soi-même et de dévouement sans limites aux autres, sans penser involontairement aux magnifiques paroles du grand Apôtre des Gentils : « *Ego autem libentissimè impendam et super impendar ipse pro animabus vestris.* »

L'appel à la conciliation, à la collaboration familiale et fraternelle qu'avait fait M. Colin dans son allocution trouva peu d'écho chez ses adversaires. Le 19 août 1841 fut effectivement prise, à propos du recensement, une délibération que l'autorité préfectorale dut encore annuler par arrêté du 13 septembre suivant. Mais après cette lutte, les rapports toujours tendus de l'Administration et du Conseil prirent une tournure moins acerbe et moins personnelle.

En 1846, une Ordonnance du 25 octobre appela pour la troisième fois à la Mairie M. Colin, qui la quitta digne-

ment, en 1848, moins à cause des bruits du dehors, qui ne l'effrayaient guère, que parce qu'il répugnait à survivre à la Royauté qu'il avait loyalement servie, et que sa santé assez ébranlée lui faisait presque une loi de la retraite.

Il avait effectivement, par les contrariétés et les soucis dont on l'avait abreuvé, fait la triste expérience de l'exactitude du proverbe *Ubi emolumentum ibi onus*. Les affaires de la Ville, qu'il traitait chaque jour du matin au soir à la Mairie, où il était en permanence, l'avaient forcé à donner une partie de ses nuits au règlement des intérêts si multiples de son négoce; et ce double labeur l'avait, quelque actif et robuste qu'il fût, considérablement fatigué. Aussi ses parents et ses amis s'estimèrent-ils heureux de lui voir prendre, en résignant ses pouvoirs, un peu de ce repos dont il éprouvait l'impérieux besoin.

Nous aurions voulu pouvoir taire cet antagonisme de dix ans entre M. Colin et une partie du Conseil Municipal. Mais, de même qu'il serait absurde de faire l'historique du premier Empire sans parler de ses batailles, c'est-à-dire de ce qui a précisément mis en lumière le génie du plus grand capitaine des temps modernes: de même, rappeler la Mairie de M. Colin sans parler de ses luttes, serait méconnaître la vérité des choses, et laisser dans l'ombre le côté saillant du caractère de notre regretté Collègue. Car c'est par ses résistances, contre lesquelles sont venues se briser tant d'attaques, que M. Colin s'est montré le digne fils de ces tenaces et durs Bourgeois d'Arras qui, sans s'étonner ni pâlir, se comportèrent dans les périls de 1414, 1477 et 1640 avec une énergie telle, qu'elle commanda le respect

à leurs ennemis eux-mêmes: et c'est principalement à cause d'elles qu'il convient de lui appliquer les paroles du poète antique :

Justem ac tenacem propositi virum !

Et maintenant que nous avons vu le combattant, voyons l'Administrateur : cet examen démontrera que rien n'a été négligé par lui, et que sa sollicitude s'est intelligemment et vigilamment étendue sur tout ce qui touche aux intérêts de la Ville et de ses habitants.

Au nombre des projets par lui élaborés et exécutés par les Administrations subséquentes à la sienne, ou à réaliser encore, il faut notamment citer ceux relatifs à :

La *Réouverture de l'ancienne porte St-Michel* (1), pour faciliter l'accès du marché et éviter son encombrement.

L'Etablissement d'un Château-d'eau sur la place du Pont-de-Cité, à l'extrémité de la rue St-Jean-en-l'Estrée (2), pour distribuer l'eau de la fontaine Méaulens aux 2,793 maisons composant à cette époque la Ville, et dont 1,329 manquaient absolument d'eau potable (3).

(1) *Rapports* de M Colin dans les séances des 11 août 1838 — 17 et 18 juin 1845 — 23 janvier 1846.

(2) *Exposé* de M. Colin. Séance du 14 août 1838.

(3) Amenée à cet endroit dans un grand puisard, l'eau de Méaulens devait, à l'aide d'une force de seize chevaux-vapeur, être montée par un tuyau ascenseur dans un réservoir situé au sommet d'une tour de cent pieds d'altitude, et de là descendre par d'autres tuyaux qui l'auraient distribuée partout. Evaluée au chiffre de 325,250 fr , la dépense aurait été supportée par une Société à laquelle on aurait

L'Ouverture d'une école de natation (1).

L'Ouverture de la porte des Soupirs, pour accéder à la gare du chemin de fer (2).

La *Création d'un Château-d'eau* distribuant de l'eau potable aux quartiers de la Ville qui en étaient privés, et s'alimentant soit aux Hautes-Fontaines, sises derrière la Citadelle, soit à la fontaine Méaulens (3).

L'Ouverture d'une double voie à la porte Ronville (4).

La *Création d'un Entrepôt pour les sucres,* question toujours pendante depuis lors (5).

Comme grands travaux dus à M. Colin, nous signalerons :

La *Reconstruction du Beffroi*. Démolie en 1833, la magnifique tour municipale, signe de nos vieilles franchises et sorte de *Palladium* dont se montrait si jaloux et si

concédé, pendant un certain temps, le droit de faire payer l'eau aux personnes qui l'aurait demandée.

L'eau de la fontaine Méaulens est d'une qualité telle, que des expériences comparatives ont démontré qu'une seule eau en France l'emporte sur elle par la légèreté.

(1) Séance du 7 mai 1840.

(2) *Rapports* de M. Colin. Séances des 17 et 18 juin 1845 — 23 janvier 1846.

(3) *Exposé* de M. Colin. Séance du 9 août 1847. — Le Château-d'eau alimenté par les Hautes-Fontaines devait être placé sur la place du Marché-au-Poisson, à l'endroit occupé par le Minck.

Celui alimenté par la fontaine Méaulens devait être établi rue du Vent-de-Bise.

L'exécution de l'un ou de l'autre de ces projets devait, y compris la canalisation en fonte, nécessiter une dépense évaluée à 89,277 fr.

(4) Séance du 11 août 1847.

(5) Séance du 3 février 1847.

fier l'ancien Echevinage, était restée pendant six ans dans cet état. M. Maurice Colin eut, aux applaudissements de la bourgeoisie entière, l'insigne honneur d'en poser la première pierre le 1er mai 1837, et la dernière, le 18 juin 1840.

La *Construction de la rue de Juillet.*

La Ville et la Cité formaient jadis, on le sait, deux localités parfaitement distinctes, munies chacune d'enceintes, de fortifications respectives et séparées par un assez large intervalle.

Restes de la ville gauloise, puis gallo-romaine, la Cité, du côté de la Ville, ne dépassait pas, — ainsi que l'indiquent clairement la topographie des lieux, les vestiges d'une muraille de ceinture, et ce que dit Robert Gaguin, — la partie de terrain en surélévation située entre la place de la Préfecture, les jardins des maisons des rues Terrée-de-Cité, d'Amiens et la rue de la Paix (1).

Primitivement renfermée dans la portion du *Castrum*

(1) L'auteur du livre intitulé *Arras*, a fort judicieusement signalé cette surélévation de terrain comme indicative d'anciennes limites, dont nous avions omis de parler suffisamment dans notre *Vieil Arras*.

Il est à notre avis incontestable, que dans les rues d'Amiens et Terrée-de-Cité, une rangée des maisons longeant ces rues a été établie dans les fossés de l'enceinte gauloise et gallo-romaine, de même que dans les rues St-Géry, Ernestale, St-Aubert et des Agaches, une rangée de maisons a été élevée dans le fossé du *Castrum*.

Nous tenons d'autant plus à signaler l'observation faite par cet auteur, qu'il semble s'être plus systématiquement abstenu de citer le *Vieil Arras*, dans les nombreux passages où il lui a largement emprunté, à propos soit de documents inédits et mis pour la première fois au jour par cet ouvrage, soit de découvertes par nous faites, soit d'opinions qui nous sont personnelles.

non occupée par l'Abbaye de St-Vaast, la Ville se répandit au dehors, sans franchir, du côté de la Cité, le cours du Crinchon coulant sous la rue des Gauguiers, celle des Agaches et des Teinturiers.

A cette époque, on allait de la Ville en Cité par la porte de l'Estrée, pratiquée dans la forteresse de ce nom, sise à l'entrecroisement de la rue de l'Estrée et des rues des Gauguiers et des Agaches; et de Cité en Ville, par l'ancienne porte existant encore entre la seconde et la troisième maison du bas de la rue de Baudimont, à partir de l'angle de la rue Terrée-de-Cité.

Ultérieurement à cet état de choses, du consentement de l'Évêque, seigneur du terrain compris entre la Ville et la Cité, le mur d'enceinte de la Ville fut reporté de la porte Barbacane ou Claquedent à celle de Méaulens, jusqu'à la branche du Crinchon dite Fossé-Burien; plus tard encore, la Cité, privée de son mur d'enceinte, en représailles des agissements de Louis XI qui avait détruit l'enceinte de la Ville, descendit jusqu'au Fossé-Burien et alors on accéda de la Ville à la Cité par la porte Notre-Dame, dite aussi porte de Cité, sur laquelle fut plantée le Calvaire.

La prise d'Arras, en 1640, ayant réuni dans les mêmes mains souveraines la Ville et la Cité, leur mur séparatif, qui était un embarras, devint un anachronisme; aussi, en octobre 1749, Louis XV ordonna-t-il la réunion des deux localités; le mur séparatif fut culbuté d'un bout à l'autre, mais des fortifications plus ou moins détériorées subsistèrent à l'état de terrain vain et vague, pittoresquement enherbé et embroussaillé, de la rue des Gauguiers au prolongement de la rue du Vert-Soufflet, jusqu'en 1834.

Une Ordonnance Royale du mois d'octobre de cette même année, permit l'établissement sur ce terrain d'une rue nouvelle, dite aujourd'hui de Juillet. On se mit à déblayer, à niveler, mais les travaux étaient assez peu avancés en 1837 ; c'est donc surtout sous l'administration de M. Colin que cette rue fut construite et livrée à la circulation publique.

La Construction de la rue de Turenne.

Après avoir fait la rue de Juillet, M. Colin résolut de combler le grand espace resté vide encore entre la Ville et la Cité, de l'extrémité de la rue St-Jean-en-l'Estrée à la rue du Vent-de-Bise. Il fit en conséquence disparaître le pont de Cité, voûter le Fossé-Burien, enlever l'ancienne fortification et créa la rue de Turenne (1).

Et pour établir des communications faciles entre la Cité et la Ville, M. Colin prolongea jusqu'à la rue d'Amiens la rue d'Elquenterie, aboutissant jadis au rempart, et fit construire le pont qui relie le prolongement de la rue du Vert-Soufflet à la rue du Vent-de-Bise, presqu'en face la rue des Bouchers-de-Cité.

Le Comblement de l'abreuvoir Saint-Aubert.

Dans la tenaille existant entre l'enceinte de la Cité et celle de la Ville, en avant du Claque-Dent, sis où est aujourd'hui la première maison de la rue de Juillet, existait un vaste abreuvoir s'étendant entre la rue des Gauguiers, la chaussée régnant en face des Casernes et le moulin St-Aubert ; couvrant conséquemment toute la place non pavée, plantée d'arbres, une grande partie du Marché-au-Poisson, et ayant anciennement servi de dé-

(1) *Exposé* de M. Colin. Séance du 15 mai 1839.

fense à ce point de jonction des deux remparts. M. Colin le fit combler, afin qu'il ne restât plus le moindre vestige du vieil état de choses devenu sans objet (1).

La Construction de la place du Marché-au-Poisson et de ses Halles.

L'Établissement, à Arras, d'une Chambre de Commerce, pour les arrondissements d'Arras et de Béthune (2), institution des plus importantes et qui, depuis 1838, a rendu tant de services.

La Construction du nouvel Abattoir. Insuffisante et malsaine, l'ancienne Tuerie, qui menaçait ruine et infectait tout le quartier environnant, a été remplacée, sous M. Colin, par les vastes et salubres constructions que l'on voit aujourd'hui (3).

La Reconstruction de la partie de l'Hospice St-Jean, dévorée par l'incendie de la nuit du 26 au 27 janvier 1838.

La Construction du nouveau Quai de débarquement, sis *extra-muros,* et nécessitée par l'insuffisance de ceux du Rivage (4) et les besoins croissants de la navigation.

(1) *Exposés* de M. Colin. Séances des 7 novembre 1839, 6 février et 12 novembre 1840.

(2) Séance du 20 août 1837, *Ordonnance* du 9 décembre, même année. — Modifié en 1848, le ressort de la Chambre de Commerce comprend actuellement tous les cantons de l'arrondissement d'Arras, les cantons de Béthune, de Cambrin, de Carvin et de Lens de l'arrondissement de Béthune, et les cantons d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte de l'arrondissement de St-Pol.

(3) *Exposés* de M. Colin. Séances des 15 et 18 mai 1838, 11 août 1843.

(4) *Rapport* de M. Colin. Séance du 11 août 1838. — *Exposé* du même. Séance du 24 juin 1839. — *Réponse* du même au Rapporteur. Séance du 11 février 1843.

L'Agrandissement du Cimetière (1).

La Construction de l'église St-Nicolas, réclamée depuis longtemps avec tant d'insistance par les habitants de la Cité, qui se plaignaient avec infiniment de raison de l'exiguité de la chapelle des Clarisses. Cette église, qu'il fut successivement question de bâtir dans l'enclos Saint-Nicaise, à l'Hôtel-Dieu, à l'extrémité de la rue de Juillet, vers le pont de Cité et au coin de la rue de Turenne, passionna considérablement le Conseil, qui s'en occupa cent fois, et finit, sous prétexte que les dépenses avaient dépassé les prévisions des devis, par laisser la toiture à la charge personnelle de M. Colin, qui la paya de ses deniers (2) !...

La Substitution, sur la place de la Madeleine, d'une grille à l'ancien mur de l'Abbaye, afin de permettre la vue du parc (3)

L'Élargissement de l'allée des Soupirs, étranglée par les restes de l'ancien rempart, à la porte Hagerue (4).

L'Agrandissement de la Salle des Concerts, par l'acquisition d'une maison pour faire une seconde porte d'entrée (5).

La Réorganisation de l'École de Médecine devenue communale (6).

(1) Séance du 7 septembre 1838.

(2) Séance du 6 octobre 1837 — *Exposé* de M. Colin. Séance du 13 mai 1839 — *Note* du même. Séance du 11 novembre 1840. — *Rapports* du même. Séances des 7 et 17 juin 1841. — *Exposé* du même. Séance du 6 avril 1846.

(3) *Exposé* de M. Colin. Séance du 6 février 1840

(4) *Rapport* de M. Colin. Séance du 17 avril 1840.

(5) Séance du 9 mai 1840.

(6) Séances des 11 novembre 1840, 12 novembre, 11 février, 23 mars, 20 avril 1841.

L'Obtention du tracé par Arras et d'une gare sous Ville du chemin de fer de Paris à Lille (1).

Ceci constitue un service réellement incalculable, rendu à la Ville par M. Colin. Le tracé primitif des Ingénieurs, qui le défendaient obstinément, passait à 8 kilomètres d'Arras qui se serait trouvé ruiné si cette ligne eût été suivie. Grâce aux efforts persistants de M. Colin, aux plans de nivellement qu'il fit dresser sous sa direction personnelle, aux nombreux documents dont il s'entoura, à ses démarches incessantes, à ses réclamations près des Ministres, près même du Roi, le tracé fut modifié et la Ville obtint la satisfaction qu'il réclamait.

La *Création de la galerie d'Histoire naturelle* au Musée.

La *Création du Champ de Manœuvres, extra-muros.*

L'*Agrandissement de l'Hospice des Vieillards* (quartier des femmes).

La *Création d'une école de modelure.*

L'*Eclairage au gaz de la Ville* substitué à l'éclairage à l'huile au moyen de réverbères.

Enfin l'*amélioration du Marché* (cette grande et presqu'unique ressource d'Arras) par une meilleure réglementation, une police irréprochable, et l'introduction de trente nouveaux portefaix.

Et tout cela, exécuté avec cet esprit d'ordre et d'économie que M. Colin apportait dans ses propres affaires, sans recourir aux emprunts sans cesse renouvelés, aux expédients onéreux des surtaxes d'octroi, des centimes additionnels et extraordinaires, laissa, en 1848, un passif inférieur à 300,000 francs, que sa sage administration eût

(1) Séance du 9 mai 1841.

facilement couvert, si elle ne lui eût été arrachée d'une manière si violente et si imprévue.

Et encore. le brillant chef de l'Administration substituée à celle de M. Colin, dut-il reconnaître cette dette justifiée, non-seulement par ces grandes entreprises, mais encore par « l'année calamiteuse qui avait pesé sur la classe indigente, et imposé des sacrifices à la commune. » (1) Pour parer, en effet, à une disette imminente, préserver d'une cherté excessive, non moins que des spéculations, toujours à redouter dans les moments critiques, M. Colin, dans sa prudente et prévoyante sollicitude pour ses administrés, avait fait à grands frais, en 1847, des greniers considérables, qui, nécessairement, imposèrent à la Municipalité de très-lourdes charges.

On ne s'étonnera donc nullement que, comme récompense méritée de tant de luttes, de tant de travaux, de tant de dévouement, et de tant de services, M. Colin ait été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, le 1er janvier 1839, et promu au grade d'Officier le 30 avril 1844.

Après avoir résigné le mandat qu'il tenait de l'Autorité Royale, M. Colin ne se crut nullement dégagé de celui qu'il tenait de la Cité ; il ne tarda donc pas, la première émotion passée, à reparaître au sein du Conseil Municipal où le suffrage universel le rappela en 1848, par 1400 voix sur 2508 votants ; en 1852, par 1768 voix sur 2212 votants ; en 1855, par 1822 suffrages sur 2180 votants ; en 1878, par 1978 suffrages sur 2691 votants : se trouvant, à

(1) *Discours* prononcé par M. Plichon, dans la séance d'installation du 3 septembre 1865.

la suite de cette progression continue, le premier conseiller inscrit sur la liste municipale. (1)

La rentrée au Conseil de M. Colin, fut saluée par ceux-là même qui l'avaient combattu avec tant d'acharnement comme Maire, d'une manière qui témoigna hautement de l'estime qu'au fond ils avaient pour son caractère, et de la confiance que leur inspiraient ses connaissances administratives; car pas une question grave ne se présenta sans qu'ils ne le nommassent Membre des Commissions chargées de les préparer, et sans que souvent ces Commissions ne le désignassent comme Rapporteur.

Relevons les principales questions traitées par M. Colin, au sein des Commissions et dans ses Rapports en séances du Conseil.

Travaux du nouvel Abattoir (2).

Plans et devis de reconstruction des bureaux de la Mairie (3).

Proposition faite par M. Moncomble, de séparer par un mur mitoyen, sa propriété de celle de la Ville (4).

Halle couverte sur le terrain des Carmes (5).

Difficultés contentieuses entre la Ville et le département en ce qui touche l'emplacement des Archives (6).

Questions relatives aux Pompes funèbres (7).

Projet de nouvelle loi municipale (8).

(1) Voir les *procès-verbaux* de ces élections.

(2) *Rapport* de M. Colin. Séance du 17 avril 1848.

(3) Séance du 11 mai 1849.

(4) Séance du 23 juin 1849.

(5) Séance du 23 juin 1849.

(6) Séances des 10 août 1849, 3 février 1856.— *Rapport* du 9 août suivant.

(7) Séances des 5 septembre 1849, 5 février 1850, 12 décembre 1853.

(8) Séance du 11 octobre 1849.

Création d'une École au faubourg Saint-Sauveur (1).

Révision des Tarifs de l'octroi (2).

Service médical dans les bureaux de bienfaisance (3).

Comptes administratifs, Budgets primitifs et supplémentaires (4).

Etablissement d'un Chef-lieu Académique, à Arras (5).

Assainissement de la Ville (6).

Formation des Listes électorales (7).

Taxe des charbons industriels employés en Ville (8).

Difficultés contentieuses par suite du legs de M. Lefebvre des Trois Marquets (9).

Moyens à prendre afin de suppléer à l'insuffisance des écuries pour les chevaux de la garnison (10).

Examen du Mémoire des marchands de charbons (11).

(1) Séance du 11 octobre 1849.

(2) *Rapport* de M. Colin. Séance du 13 novembre 1849. — Autre *Rapport*. Séance du 15 juillet 1850. — Autre *Rapport*. Séance du 19 août 1851. — Séances des 13 avril 1852 et 11 février 1856.

(3) Séance du 15 novembre 1849.

(4) Séance du 8 mai 1850. — *Rapport* de M. Colin Séance du 13 mai. Séance du 7 mai 1851. — *Rapport* du 13 mai 1851. Séances des 3 et 10 mai 1852. 6 et 13 mai 1853. 3 mai 1854. 7 mai 1855. 5 mai 1856. 5 mai 1857. 9 mai 1859. 7 mai 1860. — 10 mai 1861. *Rapport* subséquent. — 10 mai 1862 *Rapport* subséquent. — 6 mai 1863. *Rapport* subséquent. — 10 mai 1864. *Rapport* subséquent. — 8 mai 1865. *Rapport* subséquent.

(5) Séance du 8 mai 1850.

(6) Séance du 17 mai 1850.

(7) Séance du 28 juin 1850.

(8) *Rapport* de M. Colin. Séance du 20 juillet 1850

(9) Séance du 4 février 1851.

(10) Séance du 24 mars 1851.

(11) Séance du 7 mai 1851. — *Rapport* de M. Colin. Séance du 23 juin suivant. — Autre *Rapport*. Séance du 19 août suivant.

Ouverture d'une double voie à la porte Ronville (1).

Formation du Conseil de recensement de la garde nationale (2).

Établissement d'une Société de Secours Mutuels (3).

Demande en augmentation du salaire des Portefaix (4).

Budget de l'École de Médecine (5).

Adjudication nouvelle de l'éclairage au gaz (6).

Budget du Collége (7).

Conservation du siége de l'Académie Universitaire à Arras (8).

Traité à passer avec la régie des Contributions indirectes, pour la perception de l'octroi (9).

Ouverture d'une Exposition agricole et industrielle pendant la tenue du Congrès scientifique à Arras (10).

Établissement de trottoirs rue Saint-Jean-en-Ronville (11).

Restauration de l'Hôtel-de-Ville et constructions nouvelles à y annexer (12).

Organisation d'une Caisse de retraite pour les employés de la Mairie (13).

(1) *Rapport* de M. Colin. Séance du 14 juillet 1851.
(2) Séance du.... 1851.
(3) Séance du 19 août 1851.
(4) Séance du 19 février 1852.
(5) Séance du 3 mai 1852.
(6) Séance des 5 mai 1852. 6 avril 1853.
(7) *Rapport* de M. Colin. Séance du 7 mai 1851. — Autre *Rapport*. Séance du 7 mai 1852.
(8) Séance du 8 mai 1852.
(9) Séances des 1er juillet 1852, 11 décembre 1857.
(10) Séance du 11 février 1853.
(11) Séance du 12 février 1853.
(12) Séances des 18 mai 1853. 8 février 1862.
(13) Séance du 16 août 1854.

Établissement d'un Château-d'eau (1).

Affermement d'une partie du Quai de débarquement (2).

Projets et devis de la porte des Soupirs (3).

Chemin de fer d'Arras à Hazebrouck (4).

Acquisition des terrains domaniaux de la place Sainte-Agnès (5).

Difficultés contentieuses à ce sujet (6).

Projets relatifs à l'Abattoir (7).

Champ de tir à établir au lieu dit les Fontaines-Baudimont (8).

Établissement de trottoirs dans la Basse-Ville et la rue des Capucins (9).

Assainissement du Crinchon (10).

Élargissement de la rue des Archers (11).

Restauration de la porte d'honneur du Palais de Saint-Vaast (12).

Établissement d'une École de filles à Saint-Saúveur et surélévation des bâtiments du Collége (13).

Reconstruction de l'église Sainte-Agnès (14).

(1) Séance du 13 février 1856.
(2) Séance du 25 février 1856.
(3) Séance du 10 novembre 1857.
(4) Séance du 11 décembre 1857.
(5) Séance du 11 mai 1858.
(6) Séance du 14 mai 1858.
(7) Séance du 9 février 1859.
(8) *Rapport* de M. Colin. Séance du 9 février 1859.
(9) Séance du 9 juillet 1859.
(10) Séance du 7 novembre 1859.
(11) Séance du 8 août 1860.
(12) Séance du 8 février 1861.
(13) Séance du 12 novembre 1861.
(14) Séance du 18 novembre 1861.

Création d'un Entrepôt général (1).
Modèle de la Fontaine monumentale (2).
Difficultés contentieuses avec le Génie pour le flégard Saint-Nicaise (3).
Difficultés contentieuses pour l'église Saint-Géry (4).
Amélioration des abords de la porte d'Amiens (5).
Chemin de fer d'Arras à Etaples (6).

En 1865, quelques nuages élevés entre la grande majorité du Conseil et l'Administration, sur la question de l'Entrepôt et de l'Hôtel-de-Ville, s'étant compliqués d'une controverse électorale (7), deux listes furent soumises à l'élection. Combattue par l'Administration, celle sur

(1) Séance du 15 février 1862. — *Rapport* de M. Colin. Séance du.... 1864.
(2) Séance du 8 mai 1863.
(3) Séance du.... 1863, voir notre *Rapport*.
(4) Séance du.... 1863.
(5) Séance du 3 février 1864.
(6) Séance du 10 février 1864
Nous n'avons relevé qu'une très-minime partie des Rapports lus par M. Colin dans les questions qui précèdent. Avant, en effet, que M. Lenglet eût fait adopter par le Conseil Municipal, dans la séance du 15 mai 1871, la résolution de mentionner aux procès-verbaux les noms des rapporteurs, des opinants et des votants en tel ou tel sens, ces mêmes procès-verbaux portaient presque toujours ces mots : « le Rapporteur de la Commission » et n'indiquaient presque jamais son nom. Il nous a donc été impossible de faire connaître les très-nombreux rapports de M. Colin, en tête desquels son nom n'a point été exceptionnellement signalé.
(7) Cette controverse avait été principalement soutenue contre l'Administration, dans la dernière séance du Conseil municipal, par M. Colin, et par l'Auteur de ces lignes.

laquelle figurait le nom de M. Colin, échoua au premier tour de scrutin, mais de cette liste, il fut celui qui obtint le plus de suffrages : 2088 sur 4196 votants.

Une réaction s'étant immédiatement opérée, par l'échec complet de cette liste, et surtout par celui de M. Colin, les nombreuses protestations de sympathie qu'il reçut, lui donnèrent la certitude de passer avec plusieurs de ses collègues au tour de ballotage: mais dédaignant cette seconde épreuve qu'il n'avait jamais subie, M. Colin, au grand regret de tous, se retira de la lice.

Et quand, procédant à l'installation du Conseil presque complétement renouvelé, M. Plichon, rendant hommage à ses anciens collaborateurs, dit : « C'est à vos devanciers, Messieurs, c'est à mes anciens Collègues du Conseil, bien plus qu'à nous, que revient l'honneur de tout ce qui a été fait de bien et d'utile ; j'avais le désir de le rappeler et de témoigner ici des regrets que j'ai ressentis, lorsque j'ai dû me séparer, dans la lutte électorale, des hommes dont les lumières et les conseils bienveillants m'avaient été si utiles ; à eux donc, Messieurs, une large part dans ce passé » (1) ; le souvenir de M. Colin devait le préoccuper tout particulièrement.

Lors des événements de 1870, M. Lenglet, qui voulait s'entourer d'hommes honorables sans acception d'opinions politiques, appela M. Colin l'un des premiers au sein de la Commission qui remplaça le Conseil Municipal, et le choix fait par ce Préfet fut, aux élections de 1871, ratifié par 2255 suffrages, qui, sur 3148 votants, placèrent M. Colin en sixième ligne sur la liste municipale, et en

(1) Séance du 3 septembre 1865.

1874, par 2995 suffrages qui, sur 3555 votants, l'y portèrent le quatrième (1).

Si, à partir de cette époque de 1870, le rôle de M. Colin devint moins militant au Conseil Municipal, s'il s'y montra plus en juge du camp qu'en champion de l'arêne, il ne continua pas moins à y exercer une véritable influence et à faire partie de toutes les Commissions auxquelles étaient dévolues les questions les plus capitales que pouvaient présenter les intérêts communaux.

C'est ainsi qu'on le voit désigner comme Membre de la Commission chargée de la mission grave et délicate de pourvoir à l'*alimentation de la Ville,* alors que l'on était à la veille d'un siége (2), des Commissions des *Finances* (3), du *Contentieux* (4), de l'*Instruction publique* (5), du *Mont-de-Piété* (6), des *Fabriques* (7), de *Centralisation des souscriptions en faveur de l'Alsace-Lorraine* (8), du *Recensement* (9), des *Projets d'acquisition des terrains militaires de l'ancien magasin aux fourrages,* afin d'y créer un nouveau quartier (10), de l'*Extension du polygone de Ron-*

(1) Voir les *Procès-verbaux.* En 1874, parmi les personnes qui ont eu quelques voix de plus que M. Colin, figurent M. Deusy, Maire, et M. Petit, Adjoint.

(2) Séance du 28 novembre 1870.

(3) Séances des 25 septembre 1870. — 15 mai 1871. *Rapport* subséquent. — 16 novembre 1872. 6 mai 1873. 21 décembre 1874. 10 mai 1875. 3 mai 1876. 7 mai 1877.

(4) Séance des 15 mai 1871. 21 décembre 1874.

(5) Séance des 15 mai 1871. 21 décembre 1874.

(6) Séance des 6 mai 1873. 7 mai 1877.

(7) Séance du 12 mai 1873. *Rapport.* — 7 mai 1877.

(8) Séance du 16 novembre 1872.

(9) Séance du 15 mai 1871.

(10) Séance du 6 janvier 1874.

ville (1), de l'*Extension de la Ville* (2), d'*Acquisition de livres intéressant l'Artois* (3) et de *Réinstallation du Jardin botanique* (4).

En 1878, les électeurs ayant voulu continuer leur mandat à M. Colin, il le déclina, pour donner à sa santé les soins qu'elle réclamait de rechef; à sa famille, les jours que Dieu lui réservait encore et jouir enfin, soit dans la bibliothèque de son hôtel d'Arras, soit sous les grands ombrages de son magnifique domaine de Saulty, de ce qu'il avait si bien gagné : *Otium cum dignitate!*

Telle fut la vie administrative de l'homme qui, profondément dévoué aux intérêts de la Cité, devenue pour lui, suivant une expression heureuse « l'extension de la famille » (5), refusa constamment pour le Conseil Général, pour la Députation et la Sénatorerie, les candidatures qui lui furent itérativement offertes dans des conditions qui en assuraient le succès.

Sans ambition autre que celle de faire le bien, M. Colin resta le même en dépit des événements et des perturbations.

Quoique profondément attaché à la branche cadette de la Maison de France, il ne se retira pas sous sa tente sous le régime Impérial, et bien qu'essentiellement monarchique, il ne refusa point son concours à la République.

Quel que fût en effet, l'état des choses, les intérêts d'Arras lui tenaient à cœur, et il voulait y veiller.

(1) Séance du 5 octobre 1874.
(2) Séance du 21 décembre 1874.
(3) Séance du 13 février 1875.
(4) Séance du 8 novembre 1872.
(5) *Discours de M. Paris*, 2 janvier 1879.

Aussi, premier inscrit sur la liste municipale en 1840 de par le suffrage restreint, M. Colin redevint-il premier inscrit en 1860 de par le suffrage universel, qui en 1871 et en 1874 le maintint au nombre de ses privilégiés.

Honneur donc à cet Administrateur aussi modeste qu'il était distingué, aussi fort qu'il était paternel. Honneur à la légitime popularité dont l'auréole ne pâlira point autour de son nom et de sa mémoire, parce que ne tenant point à l'engouement d'un jour, à l'effervescence d'un moment de fièvre, à la satisfaction des passions mobiles de la foule, au retentissement éphémère des réputations tapageusement improvisées dans les temps d'orage, elle est uniquement basée sur toute une vie d'honneur, sur les services rendus, la gratitude qu'ils commandent et sur la considération acquise à ceux-là seulement qui, suivant la belle expression romaine : *De re Publicâ bene meruerunt.*

L'importance de la maison de commerce de M. Colin, l'honorabilité proverbiale avec laquelle il la dirigeait, les talents dont il y faisait preuve, marquaient tout naturellement sa place au Tribunal et à la Chambre de Commerce.

Aussi, tous les suffrages se portant sur lui, fut-il nommé Juge-suppléant d'abord, par Ordonnance Royale du 15 avril 1832, puis Juge, par autres Ordonnances des 6 mai 1835 et 29 juillet 1849, enfin Président, par Décrets des 14 décembre 1851, 3 juin 1852, 22 juillet 1858, 31 août 1860, 22 août 1866, 20 septembre 1868, 15 avril 1875, époque à laquelle il donna sa démission (1).

(1) *Registres aux délibérations du Tribunal de Commerce.*

Nous pouvons, nous qui, en qualité d'Avocat, l'avons longtemps vu à l'œuvre, témoigner avec certitude de ce que fut M. Colin, comme Président de la Juridiction Consulaire, en tant que Judiciaire et Administration.

Au point de vue de la Judiciaire, M.Colin était, comme valeur juridique, un Juge-Consul d'un mérite exceptionnel, comprenant parfaitement les questions de droit les plus épineuses; en matière, par exemple, de *compétence*, de *lettres de change*, de *sociétés*, de *faillites*, il les saisissait promptement et motivait fortement ses jugements qui, presque tous, résistaient en Appel, lorsque soit à l'audience, soit en Chambre du Conseil il n'avait pu, par ses observations sages et équitables, terminer les litiges en rapprochant les parties sur le terrain de la conciliation.

Au point de vue de l'Administration, M. Colin était peut-être encore plus remarquable.

Dirigeant les débats avec autant de fermeté que de calme et d'impartialité, il ne permettait aux discussions ni de s'égarer oiseusement, ni de dégénérer en personnalités. Tenant la main à ce que l'expédition des affaires se fît régulièrement et avec la célérité propre à la juridiction consulaire, affranchie des formalités et des lenteurs de la procédure civile, il vidait les causes sans souffrir d'arriérés, de façon à avoir constamment un rôle à jour et une situation réglementaire : ce qui le faisait tout spécialement apprécier à la Cour, où il était tenu en très-haute estime et cité comme un Président modèle.

Certains abus qui, avant lui, s'étaient glissés dans la pratique des syndics, des notaires et du greffe, furent par ses soins complétement déracinés.

Deux faillites qui eurent un grand retentissement, n'en finissaient point, et devenaient un véritable scandale : M. Colin les fit clôturer en dépit du mauvais vouloir que cherchaient à y apporter ceux qui bénéficiaient de leur prolongation.

Dans une autre faillite, certain notaire ayant présenté à M. Colin, un état de 20,000 francs, en reçut cette réponse : « Si vous ne rabattez de ce mémoire 11,000 francs réclamés en trop, je le remettrai au chef du Parquet. » Et la déduction fut intégralement consentie.

Dans cette même faillite, le syndic avait émis la prétention très-arrêtée d'adjuger à 150,000 francs, un domaine d'une valeur considérable. M. Colin, avisé du fait, le fit venir pour lui adresser des remontrances et mettre son *veto :* « Monsieur le Président, finit par lui dire le syndic, j'ai le droit de vendre et j'en userai sous ma responsabilité.» — « Vous n'en userez pas, Monsieur, lui répondit M. Colin, car sous ma responsabilité aussi, je vais faire convoquer d'urgence le Tribunal, révoquer le mandat qu'il vous a conféré, et en aviser immédiatement M. le Procureur-Général. » Sachant M. Colin, homme à exécuter *illico* sa menace, le syndic baissa pavillon : et le prix du domaine, bien que très déprécié par l'expropriation, atteignit 400,000 francs, les créanciers se trouvèrent remboursés intégralement et le failli fut réhabilité. (1)

On pourrait multiplier les citations, mais celles-ci suffisent pour caractériser la solidité présidentielle de M. Colin.

Nommé membre de la Chambre de Commerce le 28 jan-

(1) Les prétentions syndicales réalisées n'auraient fourni qu'un assez mince dividende.

vier 1840, M. Colin fut renommé en cette qualité à chaque élection, jusqu'au 22 octobre 1867, époque à laquelle il fut porté à la Présidence, qu'il ne quitta qu'en 1878 (1), malgré tous les efforts tentés par ses Collègues pour l'y retenir. Mais son parti était bien pris, il se retira de la Chambre.

D'octobre 1867 à décembre 1878, ce que fit M. Colin pour la Chambre de Commerce est littéralement sans exemple. Indépendamment, en effet, de son assistance à toutes les séances, de la direction de toutes les discussions, de la part qu'il y prit constamment ; la Chambre manquant de scribe, *M. Colin dicta tous les procès-verbaux des séances,* qui pendant cette période forment deux énormes Registres.

Rien ne lui étant étranger, ces procès-verbaux, remarquables de méthode et de lucidité, exposent avec la même supériorité tous les points, matières ou questions, soumis à l'appréciation de la Chambre : *Chemins de Fer, Navigation, Traités de commerce, Industrie sucrière, Réformes de législation, Fabrication d'huiles, Réglementation de manufactures, Travaux métallurgiques, Postes, Télégraphes, Impôts, Céréales, Graines oléagineuses, Finances, etc.*

La veille du jour de sa mort, M. Colin dictait encore le procès-verbal de la séance du 13 décembre 1878, où on s'était occupé du *Chômage de la navigation,* de *l'approbation des Comptes de 1877,* des *budgets de 1879,* et du *délai des prescriptions en matière commerciale pour les actions personnelles et mobilières.*

(1) Réélections des 12 novembre 1869. — 12 décembre 1872. — 26 février 1875. — 12 janvier 1877. — *(Registres aux délibérations de la Chambre de Commerce).*

Mécontent des lenteurs de la prescription trentenaire, un industriel, au nom de l'association dont il se trouvait le syndic, s'était adressé au Gouvernement pour obtenir la réduction à dix ans de la possibilité pour les créanciers de poursuivre leurs débiteurs. Et prenant au sérieux, sans doute, cette nouvelle prime offerte à la mauvaise foi, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce avait consulté les Chambres de Commerce sur le mérite de ce vœu.

Non content de faire repousser par la Chambre d'Arras cette singulière prétention, M. Colin, toujours pratique, profita de la circonstance pour demander le report à cinq ans de la prescription édictée par l'article 2272 du Code civil, et le report à dix ans de la prescription pénale frappée par l'article 2277.

« Il serait convenable, dit-il, à l'occasion de cette lettre de M. le Ministre, de demander que, pour les ventes faites par des marchands à des particuliers, la prescription soit portée à cinq ans au lieu d'un an et que la prescription pour le paiement des fermages et locations de terre, soit portée à dix ans au lieu de cinq ans ; en effet, le marchand qui vend à un particulier, fait un crédit de bonne foi et ne peut recevoir quelquefois dans l'année, malgré ses réclamations verbales ; il doit, pour se garantir de la prescription, faire des frais judiciaires qui sont, dans beaucoup de cas, supérieurs au montant de sa créance ; c'est ce que l'on ne fait pas et le marchand est souvent victime de sa bonne foi ; il serait donc bien de lui accorder un plus long délai pour la prescription.

» Quant aux fermages et aux locations de terre, il faut reconnaître que l'industrie vient se mêler avec les pro-

duits de la terre et qu'il est convenable de prolonger les délais de prescription, pour laisser aux propriétaires la faculté de donner à leurs fermiers, *de plano*, un plus long délai pour payer leur fermage après échéance. »

La signature toujours si cursive et si ferme de M. Colin, accuse un léger tremblement de main, au moment où il souscrivait ce procès-verbal, dernière pièce que probablement il signa ; nous ne l'avons pas remarqué sans émotion : elle nous a rappelé combien, en s'occupant ainsi, au seuil de la tombe, des intérêts qui lui étaient confiés, M. Colin justifiait ses paroles de 1837, « qu'il s'était fait de l'accomplissement du devoir une obligation de toute sa vie », et combien on avait eu raison de dire lors de ses funérailles, « que là où était le devoir on était toujours sûr de rencontrer M. Maurice Colin » (1).

Après avoir puissamment, en 1856, contribué — chose difficile alors — à l'obtention, *pour Arras, d'une Succursale de la Banque de France*, moins encore par ce qu'il fit à ce sujet au Conseil Municipal et à la Chambre de Commerce que par ses relations personnelles avec le Gouverneur de cette Banque ; M. Colin en fut nommé Censeur et, là comme ailleurs, rédigeant tous les rapports mensuels, émettant sur toutes les questions des avis qui constamment prévalaient, sans contradiction, le plus souvent, tellement ils étaient judicieux, son rôle, nous sommes autorisés à le dire par le survivant de ses Collègues (2), fut tout-à-fait prépondérant.

Au nombre des services rendus au commerce d'Arras,

(1) *Discours* de M. Legrelle.
(2) M. Jules le Gentil.

il importe encore de signaler l'*établissement régulier et réel d'une Bourse de Commerce.*

Sans constitution légale et tenue dans un local peu convenable, la Bourse d'Arras n'était pour ainsi dire que fictive. M. Colin, touché de réclamations à ce sujet, fit, dans la séance du 12 janvier 1877, voter par la Chambre de Commerce, la tenue de cette Bourse dans son local actuel ; dans la séance du 3 mai suivant, désigner les courtiers et négociants chargés de fixer les cours des marchandises, puis, le 18 du même mois, il procéda à son installation définitive.

En lui succédant au fauteuil de la Présidence de cette réunion, M. Plé, après avoir remercié la Chambre de Commerce, adressa personnellement à M. Colin, les paroles que voici :

« Mais à vous, Monsieur le Président, qui avez consacré votre existence à la fortune de la Cité, laissez-nous dire *que c'est sous votre administration qu'Arras a grandi.* Vos efforts persévérants à vouloir le bien et la richesse de la Ville, nous sont connus depuis toujours et nous sommes heureux de pouvoir, aujourd'hui, vous offrir publiquement l'expression de notre immense gratitude.

» Vous continuerez, M. le Président, de veiller aux intérêts du Commerce, avec l'ardeur et le dévouement que nous vous connaissons » (1).

Que dire de la gérance des affaires personnelles de M. Colin, si ce n'est que sa grande fortune acquise, sans qu'une seule fois son nom fût prononcé au Tribunal de

(1) *Registre aux délibérations de la Chambre de Commerce.*

Commerce, sans que jamais il eût gêné ses débiteurs et sans qu'il eût offensé qui que ce soit par des procédés cassants ou des allures dominatrices, n'a jamais été ni jalousée, ni critiquée par personne; alors qu'au contraire, on entendait souvent affirmer que, grâce à ses conseils et à ses avances généreuses de fonds, plusieurs de ceux qui s'étaient mis en rapport avec lui, s'étaient créés, à Arras et en d'autres lieux, une position aisée et honorable.

Les études de M. Colin, ses travaux nombreux, ses fonctions de toute nature ne l'avaient jamais empêché de consacrer ses moments de loisir à l'histoire locale et à ses antiquités.

Profondément imbu, dès l'âge de quinze ou seize ans déjà, du sentiment qui inspirait les touchants vers d'Ovide :

Nescio quâ natale solum dulcedine captos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

il employait tout son argent de poche, « ses dimanches » économisés, à l'achat de manuscrits, de plans, de cartes, de dessins concernant son cher Arras et devant compléter ultérieurement, lorsqu'il réunit le tout, la collection déjà si riche de son père.

L'Académie fut la première à constater, à ce point de vue, le mérite de M. Colin, aussi s'empressa-t-elle de lui donner un siège en 1831, en attendant qu'elle le nommât plus tard Chancelier et qu'elle lui offrît plus tard encore une Présidence que jamais il ne voulut accepter.

Si les travaux académiques laissés par M. Colin sont

peu nombreux, ce qu'explique facilement le peu de temps dont il pouvait disposer, on peut au moins les affirmer, sans crainte de démenti, empreints de cette sobriété de langage et de cette critique fine et judicieuse caractéristique de ce qui est réellement sérieux et parfaitement mûri.

Les quelques pages de son *Rapport sur quelques pièces de monnaies frappées à Arras*, ont suffi pour accuser des connaissances historiques véritables et des recherches aussi habilement faites, qu'heureusement couronnées de succès (1).

Ses *paroles sur la tombe de M. Mayoul de Sus-St-Léger, ancien Maire d'Arras*, sont aussi bien écrites qu'elles ont été noblement pensées (2).

Son *Rapport sur le Concours d'Histoire de 1848* (3) et plus encore celui sur le *Concours d'Histoire de 1845* (4), où il s'agissait d'apprécier la *Notice* si remarquable de notre honoré Collègue, M. Proyart, *sur les Établissements de bienfaisance anciens et modernes de la Ville d'Arras et de sa banlieue*, viennent donner une nouvelle preuve de la profonde connaissance que M. Colin avait de nos annales et de tout ce qui s'y rattachait.

Rien dans ses travaux qui sente l'hypothèse ou la conjecture: « l'incertitude, disait M. Colin, n'est pas permise à celui qui écrit l'Histoire, lorsque les faits sont attestés par des pièces authentiques » ; tout y est solide, probant,

(1) *Mémoires de l'Académie*, volume de 1834, p. 100.
(2) Volume de 1841, page 324.
(3) Volume de 1849, page 49.
(4) Volume de 1846, page 230.

appuyé de documents de première main et irréfutables. Allant droit au but, sans digressions superflues, sans rapprochements plus ingénieux qu'utiles, sans mots à effet, pour lesquels l'auteur abandonne un peu sa matière afin de se mettre personnellement en relief, sans néologismes prétentieux, et sans aucun de ces ornements parasites si prodigués aujourd'hui, M. Colin écrivait dans la langue de nos meilleurs classiques, brièvement et correctement, ainsi qu'il serait, nous n'hésitons pas à le dire, désirable de voir écrire toujours pour la clarté des choses et leur sincérité.

Les occupations qui empêchaient M. Colin de travailler plus souvent pour l'Académie, s'opposaient également à ce qu'il en suivît assidûment les séances hebdomadaires. Mais que l'on était heureux de l'y voir venir, et de l'y entendre prendre la parole sur les points les plus contestés. Notre laborieux Collègue et Secrétaire, M. Van Drival, ne nous affirmait-il pas, il y a quelques jours à peine, qu'après avoir lu tout ce qui a été fait sur l'emplacement du *Portus Itius*, il n'avait rencontré nulle part rien d'aussi fort et d'aussi concluant, que les observations présentées par M. Colin, un soir qu'inopinément cette question avait été soulevée parmi nous.

En raison de cette érudition touchant l'histoire et les antiquités locales, M. Colin fut, le 30 mai 1844, l'un des quatre Membres sur lesquels l'Académie arrêta son choix pour les charger de la représenter à la *Ccmmission de conservation des Monuments Historiques*, instituée par l'article 4 de l'arrêté pris par le Préfet, M. Des Mousseaux de Givré, le 15 juin 1843, constituée par arrêté du 20 avril

suivant, (1) et transformée en *Commission des Antiquités départementales*, par autre arrêté du 3 mars 1846.

Et l'Académie dut s'applaudir de ce choix. Honoré, en effet, de son mandat, M. Colin fit à son tour le plus grand honneur à ses mandants, en payant à la Commission sa bienvenue par la Monographie qu'il écrivit en collaboration avec M. Godin, sur *le Beffroi et l'Hôtel-de-Ville d'Arras* (2). Monographie si pillée depuis son apparition et qui, par l'excellence de son texte, l'exactitude de ses détails, la richesse de ses notes, ainsi que par les investigations de tout genre auxquelles elle a donné lieu, est et restera ce qui a été fait de mieux sur notre fameux Hôtel Echevinal.

Pour ne rien omettre des études historiques de M. Colin, citons une de ses communications au Conseil Municipal.

Touché d'un Mémoire présenté au nom de la Guerre par le colonel du génie Daigremont, revendiquant pour l'Etat la propriété des *abreuvoirs St-Fiacre* et *St-Aubert*, des *ponts St-Fiacre*, de la *Basse-Ville* et de *St-Aubert*, du *Manège découvert*, de la portion du Quai des Casernes, dite autrefois *Cours la Reine* et des *constructions avoisinant les grandes Casernes*, M. Colin y répondit par une longue réfutation tellement intéressante, au point de vue des droits de la Ville, de son ancienne topographie, des servitudes dont elle avait été grévée, puis sublevée et tellement étayée de preuves de propriété, de Décrets,

(1) Volume de 1844, page 303.

(2) *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, tome I, 15 pages in-4°.

Ordonnances, Arrêts du Conseil, Lettres-Patentes, Mémoires, etc., que nonobstant ses querelles avec le Maire, le Conseil Municipal décida, le 4 mai 1840, que cet important travail serait transcrit *in-extenso* dans le Registre aux délibérations (1).

Le goût de M. Colin pour les antiquités locales se manifesta hautement lors des découvertes opérées par le creusement de l'emplacement de l'ancienne Cathédrale, afin d'y asseoir les fondations de l'église Saint-Nicolas. Le crayon et le carnet à la main, il venait fréquemment sur les travaux prendre des notes et des croquis, pointer les trouvailles en poteries, armes, bijoux, calices et autres menus objets, de façon à éviter les détournements et mentionner les grosses pièces qu'il destinait au Musée. C'est ainsi qu'il créa et enrichit successivement la galerie archéologique dont les mosaïques, les pierres funéraires, la statuaire, les ornements architectoniques s'échelonnant depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII[e] siècle, forme, pour l'histoire monumentale d'Arras, une collection si précieuse et si intéressante. Collection à laquelle il adjoignit ce qui restait encore de souvenirs commémoratifs au cimetière Saint-Nicaise.

Favorisant également les Beaux-Arts, ainsi que l'attestent plusieurs de ses motions au Conseil Municipal, il n'était point étranger à l'histoire naturelle ; aussi fit-il porter au Musée un certain nombre de peintures, disséminées en divers dépôts, et établit-il la grande galerie

(1) M. Colin a également publié sur la question si pratique et si intéressante du *Parcours* et de la *Vaine Pâture*, un travail que nous n'avons pu nous procurer.

où sont les animaux et les oiseaux, dont on acheta les plus beaux spécimens au *Tueur d'Éléphants* Delegorgue, revenant d'une exploration dans le centre de l'Afrique.

Ces agissements le firent, en 1860, nommer à la Vice-Présidence des Commissions réunies du Musée, qu'il conserva jusqu'à la fin de l'année 1878.

Les collections privées de M. Colin, en livres, plans, manuscrits, documents locaux et antiquités ou curiosités arrageoises sont, paraît-il très-riches. Nous ne les connaissons pas, car il ne les montrait guères ; il faut, néanmoins, lui rendre cette justice, qu'il a obligeamment communiqué à plusieurs chercheurs, et nous avons été du nombre, des pièces très-instructives que lui seul possédait. Son *Manuscrit du Père Constantin*, son *Épitaphier*, son *Tableau* représentant la chapelle des Grands-Ardents, où l'on voit la fameuse Maison-Rouge et les façades en bois du Petit-Marché, qui ne se retrouvent plus que dans cette grande page ; différents *Plans de la Ville et des places* et plusieurs *Vues de l'ancienne Cathédrale et de l'Hôtel-de-Ville* ; son amour pour Arras était tel, que bien que jaloux de ses richesses, un peu trop cachées, il ne savait refuser, à ceux qui s'occupaient de sa chère Ville, de sa « Cité de prédilection », ni ses documents, ni ses notes, ni ses conseils que toujours on entendait avec fruit ; il devenait même de plus en plus accessible, au fur et à mesure qu'il avançait en âge, et paraissait heureux de voir entreprendre par les autres les labeurs dont il ne se sentait plus le temps de se charger lui-même.

Sincèrement attaché à la religion de ses pères, M. Colin le prouva comme homme public et comme homme privé,

Comme homme public, en restaurant les processions commémoratives de la levée du siége d'Arras, supprimées en 1830, en affirmant sa foi dans ses discours d'installation, en faisant ériger l'église Saint-Nicolas, malgré le mauvais vouloir de ses assesseurs, et en prenant constamment, au Conseil Municipal, la défense des intérêts de la religion et de ses ministres, chaque fois qu'il les sentait menacés.

Comme homme privé, par les décorations qu'il fit richement exécuter à chaque manifestation religieuse (1), par la propagande à laquelle il se livra en faveur de l'emprunt contracté par Pie IX et par la générosité de ses offrandes, lors de la construction du nouveau sanctuaire de Notre-Dame-des-Ardents.

Ce culte traditionnel et arrageois par excellence, devait lui plaire tout particulièrement, aussi fut-il heureux d'accepter, lors de la restauration de cette Confrérie, le titre de Mayeur honoraire d'abord (2), puis de Mayeur titulaire, que les Membres ecclésiastiques et civils du Conseil, Monseigneur d'Arras compris, lui conférèrent à l'unanimité.

Ce fut son dernier titre. Il s'était dépouillé de tous les autres pour ne retenir que celui-là, lorsqu'arriva la mort qui, bien qu'étant venue soudainement le surprendre, le trouva calme et « préparé » (3).

(1 *Reposoirs* monumentaux pour les processions du Saint-Sacrement, *Dais* pour la procession de Benoît Labre, etc.

(2) Le premier Mayeur titulaire fut Mgr Lequette, en souvenir de cette circonstance que l'évêque Lambert avait été, au moment de l'apport du *Cereum*, le Mayeur originaire.

(3) *Allocution* de Monseigneur Lequette.

Inutile de dire que la perte de cet homme de bien, dont l'éloge était dans toutes les bouches, mit en deuil la Ville entière; que tous les journaux de la localité s'empressèrent de publier des articles nécrologiques (1) et qu'un convoi immense l'accompagna, et à la Cathédrale, où Monseigneur l'attendait, et au champ du suprême repos, où trois discours furent prononcés : le premier, par M. Paris, Sénateur, Président de l'Académie ; le deuxième, par M. Legrelle-Fagniez, Président du Tribunal de Commerce ; le troisième, par M. Deusy, Maire d'Arras, « acquittant sur la tombe de son prédécesseur médiat, la dette de la reconnaissance publique » (2).

Nous ne reproduirons pas ici la remarquable allocution de notre Président, elle est imprimée déjà au *Recueil* académique de l'année dernière.

Peu de jours après les funérailles, à l'issue du service que la Confrérie de Notre-Dame-des-Ardents fit célébrer pour son Mayeur, dans l'église de ce nom, Monseigneur d'Arras, avec cette éloquence émouvante et paternelle dont il a le secret, retraça la vie de M. Colin, et termina par cette consolante citation de l'Écriture : « *Beati mortui qui in Domino moriuntur, Requiescant a laboribus : Opera enim illorum sequuntur.* » (3)

Paroles vraies, non-seulement au grand point de vue divin, mais encore au regard des choses terrestres.

Si, en effet, la Justice de Dieu, qui ne saurait faillir,

(1) Voir surtout le journal *le Pas-de-Calais*, n° du 1er janvier 1879.

(2) *Discours* de M. Deusy.

(3) *A la Mémoire de M. Colin*. Brochure in-4°, renfermant les Discours de Monseigneur, de MM. Paris, Deusy et Legrelle.

réserve à ses élus les magnificences incomparables des éternelles demeures, la pauvre Justice des hommes, si défectueuse qu'elle soit, conserve le souvenir et honore la mémoire de ceux qui, comme M. Colin, ont donné généreusement l'exemple de toutes les vertus ; et c'est pourquoi nous redirons ici de lui, ce que Tacite disait d'Agricola : « *Quidquid de te amavimus manet, mansurum qui est in animis hominum !...* »

✠

TAPISSERIES

et

PEINTURES DÉCORATIVES

A ARRAS

Par M. C. le GENTIL

Membre résidant

✠

Il existait jadis à Arras, non-seulement dans les monuments publics et dans les hôtels particuliers, mais encore dans les maisons bourgeoises, quantité de *tentures* et de *peintures décoratives* faisant office de tapisseries : presque toutes ont disparu : les unes par manque de soin se sont tellement détériorées que force a été de les supprimer, les autres ont fait place au papier peint, devenu plus à la mode et conséquemment préféré !

Les derniers restes de l'ancien luxe ornemental de nos pères menaçant de disparaître dans un temps plus ou moins rapproché, il peut n'être pas sans utilité de les signaler et d'appeler sur eux l'attention publique. Si cela, en effet, n'a point pour résultat d'engager les propriétaires de ces œuvres, dont ils apprécieront mieux l'importance

et le mérite, a en assurer la conservation, cela servira du moins à en perpétuer le souvenir.

Commençons par les tentures de *haute* ou *basse-lisse* provenant généralement des fameux tisseurs d'Arras, pour lesquels ont fait des cartons les plus grands Maîtres, y compris Raphaël; dont ont parlé tant d'auteurs, depuis Alcuin et Guiman jusqu'à MM. Proyart et Van Drival, et dont les *Registres aux Bourgeois*, nous ont conservé tant de noms. Nous aborderons ensuite les peintures *polychromes* ou *monochromes*, dont beaucoup sont également dues à des artistes Artésiens.

TAPISSERIES.

I. Le Musée d'Arras offre aux amateurs trois catégories de tapisseries de cette ville.

1° Trois tentures de 2m de large sur 3m50 de haut, représentant différents épisodes de la légende de la Sainte Chandelle, savoir :

L'apparition de la Vierge apportant le Saint Cierge à l'Évêque Lambert, Itier et Norman.

L'Évêque Lambert faisant boire les pestiférés (huit personnages).

L'Évêque Lambert faisant tomber des gouttes du Saint Cierge dans un bassin rempli d'eau (sept personnages).

Au haut de cette tenture, on voit les armoiries du donateur, qui portait *d'azur au chevron d'or, sommé d'un croissant accompagné à dextre et à senestre de deux étoiles de même, avec coq au naturel en pointe.* Au-dessous on lit :

1672. A l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, et pour la décoration de la chapelle des Ardans, Michel Mathon, recepveur des exploix du Conseil d'Arthois, a donné ces quatre pièces de tapisseries lan.

La quatrième de ces pièces, qui appartiennent à la Cathédrale, a malheureusement disparu. Elles ont été prêtées au Musée suivant décision capitulaire du 2 décembre 1867.

Toutes les figures, à l'exception de celle de la Vierge, que la perspective forçait à diminuer beaucoup, sont de

grandeur naturelle. Celle de l'Évêque en ornements pontificaux, utiles à consulter comme types d'époque, est la plus remarquable.

Les sujets ont la bordure qui, variable dans l'ornementation et les attributs qui la composent, encadre invariablement les tapisseries d'Arras.

2° Une tenture du XVIe siècle, large d'environ 4 mètres sur une hauteur de 3^m30 environ, donnée par M. Hirache, administrateur du Musée.

Au centre se trouvent, grandeur de nature, un homme et une femme en costume du temps. L'homme porte une couronne sur son chapeau et tient une javeline à la main; entre ces deux personnages gît sur le sol un soufflet de cheminée, à gauche et un peu en arrière, un cheval blanc est attaché à un arbre, au fond se voit un cerf poursuivi par une meute que dirigent plusieurs piqueurs. Dans le Ciel réapparaissent les deux personnages du premier plan, la femme tenant à la main le soufflet dont nous venons de parler. Personne, que nous sachions, n'a pu jusqu'à présent trouver la clef de cette énigmatique allégorie.

3° Deux grandes et belles *verdures* (1), données par la famille Wattelet, et représentant l'une un paysage, avec chasse au sanglier, des cygnes dans les eaux, et une ruine à l'arrière-plan. L'autre, un paysage analogue avec chasse au cerf, des canards dans les eaux et une villa dans le fond.

L'une de ces tentures porte cette légende : « *Fait à Arras, par Jean-Baptiste Plantez.* »

(1) On appelle ainsi les Tentures d'Arras représentant des paysages.

II. Le salon de la maison de M. Beaurain, sise à l'angle des rues Ronville et Fausse-Porte-St-Nicolas, est décoré de quatre tentures de 2m85 de hauteur, reproduisant les Conquêtes d'Alexandre, d'après Lebrun, et offrant des figures de dimension naturelle ou à peu près. On y voit :

Sur la première, le passage du Granique, onze personnages (largeur 3m).

Sur la deuxième, la bataille d'Arbelles, onze personnages encore (largeur 3m50).

Sur la troisième, Porus, blessé, amené à Alexandre, sept personnages (largeur 3m50).

Sur la quatrième, Alexandre et les femmes de Darius, sept personnages (2m50).

De très grand air, puisqu'elles furent exécutées d'après d'admirables compositions de l'un de nos plus grands Maîtres, ces tentures, qui ont malheureusement beaucoup souffert, auraient le plus grand besoin d'être intelligemment restaurées.

Certains amateurs les attribuent à la fabrique de Beauvais, certains autres à celle d'Arras, et cela nous paraît plus plausible.

III. Le salon de la maison de Mme Blondel, rue d'Amiens, offre quatre tentures de 3m de hauteur, représentant allégoriquement les Saisons, en figures trois quarts de nature, sur fonds de paysages, avec fleurs.

Dans la première, se remarque la personnification de l'Hiver (largeur 1m70).

Et dans la deuxième, celle de l'Eté (même largeur).

La troisième, qui retrace le Printemps, a au premier plan Diane, Flore couronnée de fleurs, et une nymphe,

qui en tresse des guirlandes. Au fond, un berger joue de la musette (largeur 3^m60).

La quatrième symbolise l'Automne, par un char que traînent deux lions qu'aiguillonne un Amour, conduisant Cérès et Pomone, les pieds posés sur une corne d'abondance de laquelle s'échappent des fruits. A l'arrière plan, des moissonneurs armés de faucilles, scient un champ de blé (largeur 4^m50).

Parfaitement conservées, ces tentures sont considérées comme appartenant à la fabrique d'Arras (1).

IV. L'un des salons de l'hôtel des demoiselles Lefebvre du Prey, rue des Fours, a conservé cinq tentures de 2^m60 de hauteur, sur des largeurs variant de 1^m40 à 4 mètres.

Ce sont des *verdures* avec oiseaux, animaux et fleurs. Dans le fond règnent des paysages très-meublés, des fabriques de tout genre.

D'une conservation intacte, d'une exécution dont la finesse se rapproche du petit point, ces tapisseries hors ligne ont un mérite, une rareté et une valeur très-exceptionnels.

Comme composition et tonalité elles sont de plus réellement artistiques. On sent qu'elles ont été exécutées d'après des cartons très-soignés, au double point de vue de l'ensemble et des détails. Les feuillages des arbres offrent des nuances d'un fondu et d'une délicatesse qui ne se rencontrent guère que dans les tapisseries servant à garnir les siéges.

(1) Le salon où sont ces tapisseries, a trois petites peintures décoratives : un dessus de porte, un dessus de cheminée, et un dessus de glace dans un trumeau.

La plus grande de ces pièces est signée, et accuse, paraît-il, une fabrication de Cambrai. Nous n'avons pu vérifier, la légende étant recouverte par la baguette d'encadrement (1).

V. La salle à manger de Mme Direz, rue de la Coignée, renferme aussi une *verdure*, très-sombre, très-ancienne et assez bien conservée (2).

VI. Il en existe cinq autres à l'Hospice St-Jean, dans la pièce du Quartier Militaire, dite le bureau (3).

VII. Cinq autres encore à peu près semblables, dans la maison, rue de Jérusalem, habitée par M. l'Abbé Rohart.

VIII. Les Dames de la Providence ont une admirable tenture laine et soie de très-grande dimension. Elle mesure, en effet, 3m80 de côté, qui, provenant sans doute de son Eminence le Cardinal de La Tour d'Auvergne, leur

(1) Des tentures analogues, mais moins belles cependant, si nos souvenirs sont exacts, existaient dans le salon de la maison qui, sise à l'angle de la rue de la Paix et des Morts, a appartenu aux demoiselles Payen de Neuville, puis à M. le doyen Debray ; elles ont dû être enlevées à la mort de ce dernier, et nous ignorons où elles se trouvent aujourd'hui.

(2) Dans cette pièce se trouve un fort beau dessus de cheminée de Doncre. Assis au milieu d'une chenaie, et accoudé sur un tertre contre lequel repose son fusil, un chasseur en habit vert, et houzeaux gris, regarde en souriant son chien, beau braque blanc et marron de race française, arrêtant encore deux perdrix mortes et un lièvre suspendu à une branche.

(3) Ces tapisseries ont dû être souvent reproduites. L'auteur de cet article en a eu en effet d'identiques, qui, par suite de leur mauvaise conservation, ont été enlevées il y a environ vingt ans.

a été donnée par son neveu, Monseigneur l'Archevêque de Bourges, et a, depuis plus de vingt ans, *infandum*, servi de tapis de pieds, ce qui l'a beaucoup détériorée.

Mais la puissance du beau est telle, que malgré l'outrageux état dans lequel a été mise cette admirable tenture, nous le répétons, l'effet qu'elle produit tout d'abord est la sorte d'éblouissement éprouvé à l'aspect d'une œuvre des Gobelins.

Sur un fond d'architecture, représentant un portique d'ordre corinthien à double arcature, s'enlèvent cinq figures de dimensions plus que naturelles. Au centre, une femme, les épaules, les bras et les jambes nues ; à gauche, un peu au-dessus d'elle, un personnage entièrement drapé à l'antique ; au bas, un autre personnage presque nu ; à droite, dans le haut, un Amour nu, courant sur un socle de colonne ; dans le bas, un autre Amour nu s'avançant vers la femme.

Parfaitement équilibrées, les grandes lignes de cette composition se pondèrent on ne saurait mieux, bien que d'une manière non symétrique.

Assise sur un siége recouvert d'une draperie tenant le milieu entre le rouge garance et le rouge de Saturne et offrant des reflets mordorés, vêtue d'une robe jaune d'or à reflets rougeâtres, la femme, accoudée à gauche sur son siége, et la main soutenue par un in-folio, lève les yeux sur le personnage qui la domine, et tend la main droite vers lui.

Enveloppé d'une draperie rouge carmin à larges plis, ce personnage, accoudé à droite sur une table recouverte d'un tapis rouge à ramages bleu et jaune, se caresse la barbe de la main et de la gauche, montre à la femme, les

caractères d'un grand livre entr'ouvert qui repose sur la table.

Couronné de lauriers, accroupi sur une draperie bleue, le personnage du bas, qui remplit l'office de scribe, et paraît prêter une grande attention aux paroles du personnage enseignant, tient une charte sur les genoux, un style à la main et a le bas du torse couvert d'une draperie rouge. Derrière lui, sur le sol, se trouve son encrier.

L'Amour courant, regarde un perroquet qui se balance dans un cerceau, et l'Amour qui marche, soutient un grand livre ouvert sur lequel la femme peut jeter les yeux. Près de cet Amour est une chaise genre Louis XII.

En regard, de l'autre côté, mais un peu plus haut, est une statue de bronze, sur le piédestal de laquelle on lit, *Aristote*.

Sous l'arcature de l'un des portiques se voient deux groupes de personnages, dont l'un dans le lointain. Derrière s'élèvent les monuments d'une ville, Athènes ou Rome probablement.

Impossible d'imaginer quelque chose de plus parfait que l'ordonnance de cette composition, que nous n'hésitons pas un seul instant à attribuer à Paul Véronèse, dont elle porte profondément l'empreinte. Impossible de voir une figure plus imposante et plus majestueuse que celle du personnage à la draperie rouge. La tête incomparablement belle et la grande allure de l'attitude, ne le cèdent en rien, comme caractère et sévérité, aux personnifications les mieux réussies de Dieu le Père, par Raphaël. Dans un genre moins noble, mais aussi large, la figure du scribe est également des plus remarquables.

Quant à la tonalité générale, ce que nous avons exposé

suffirait à indiquer déjà qu'elle est d'une richesse exceptionnelle.

La note jaune d'or, à reflets safranés et rougeâtres de la robe de la femme, soutenue par des rouges francs dont l'un est très-intense, et des chairs ardemment colorées, a forcément monté au plus haut diapason de la palette l'aspect général de l'ensemble. Aussi l'éclat est-il superbe, en dépit de l'usure et de l'altération.

Tout cela est encadré par une bordure de 0^m55 centimètres de large, sur le fond noir de laquelle se détachent vigoureusement des fruits, des fleurs, des cuirs couleur d'or, et quatre grands Amours aux angles. Au haut, dans un cartouche, se voit cette légende :

Mater Artivm
Donvm inventvm
Que Deorvm.

Au-dessous, deux Amours s'appuyant de la main droite sur des volumes, soutiennent de la gauche un phylactère portant les mots, *Clavis scientiarum*. Au dos de plusieurs livres épars autour d'eux, on lit : *Plinivs, Plato, Aristoteles, Plvtarchvs.*

Disons, en terminant, que l'exécution matérielle de l'œuvre est d'une finesse telle, qu'elle peut se comparer à celle des Gobelins.

Loin d'être exagérée, la description que nous venons de faire de la tenture des Dames de la Providence, ne peut en donner qu'une idée fort imparfaite. Il y a de ces choses qu'il faut voir pour s'en rendre compte, ainsi que l'a parfaitement dit Horace, et celle-ci est du nombre. Aussi serait-il à désirer qu'une photographie artistique, comme

sait les faire notre Collègue, M. Grandguillaume, pût à la fois conserver et vulgariser cette admirable composition.

IX. M. le chanoine Van Drival possède trois anciennes tapisseries.

L'une, haute de 3m20 sur 2m90 de large, œuvre très-fatiguée du xve siècle, représente Saint Pierre conférant le sacrement de l'Ordre à Saint Etienne. Les personnages sont de dimension naturelle ; la tonalité dominante de cette pièce est le jaune ; on remarque dans l'*antependium* de l'autel à baldaquin, et dans les ornements de diacre de Saint Etienne, un dessin rouge d'un curieux effet.

La seconde, mesurant 3m de hauteur sur 2m65 de largeur, est un beau tissu d'Arras, laine et soie, du xve siècle.

On y voit, en costume de l'époque, Judith, qui vient de trancher la tête à Holopherne. Coiffée d'un chapeau à plumes, parée, ainsi que le veut le récit biblique, de ses plus beaux joyaux, l'héroïne, tenant de la main droite le cimeterre du général Assyrien, remet de l'autre, son chef à la suivante qui l'a accompagnée. Derrière ces deux personnages, grands comme nature, s'aperçoit sur un lit et sous sa tente, le cadavre d'Holopherne. Le tout est remarquable de composition et d'expression ; le rouge garance constitue la note dominante. Formé de deux colonnes autour desquelles s'enroulent des fruits et des fleurs, et de deux motifs Renaissance, l'encadrement de cette scène est du meilleur goût. On s'accorde à attribuer au Primatice le carton d'après lequel a été exécutée cette remarquable tapisserie, qui provient de l'Abbaye de Marœuil.

La troisième, qui a considérablement souffert, montre le bourreau de Saint Jean-Baptiste, apportant à Hérode

la tête du Précurseur. Sa hauteur est de 2^m^80 et sa largeur de 3^m^20.

X. M. Gillet conserve une charmante tapisserie d'Arras, laine, soie et or, du XVIe peut-être même du XVe siècle. Parfaitement intacte, elle a 1^m^20 de haut sur 1^m^45 de large, et représente la Descente de Croix et l'évanouissement de la Vierge ; au premier plan sont treize personnages, en costume gothique ; plus loin quatre autres personnages qui paraissent se diriger vers le lieu de la scène ; le fond est un paysage, sur la gauche duquel s'élève Jérusalem, avec clochers surmontés de croix ; aux quatre coins de la bordure se trouvent les Evangélistes, avec leurs attributs symboliques.

Cette tapisserie, qui servait d'*antependium* à l'un des autels de l'ancienne Cathédrale, provient du chanoine Vasseur.

XI. M. Loir a une autre tapisserie d'Arras également, large de 3^m^30, haute de 1^m^. C'est, paraît-il, un *ex-voto*, offert à l'Hospice Saint-Jean, que desservaient des Religieuses Ursulines.

Elle est divisée, à la manière des tryptiques, en trois compartiments, représentant : celui du milieu, la Très-Sainte Trinité, Dieu le Père et Dieu le Fils, tenant le Livre de Vie avec l'*Alpha* et l'*Oméga*.

Celui de droite, une Religieuse Augustine, mains jointes et à genoux en face d'un prie-Dieu supportant un livre d'heures ; derrière elle, debout, en ornements pontificaux et tenant la crosse d'une main, un cœur de l'autre, est Saint Augustin, patron de l'Ordre de ces Religieuses.

Celui de gauche, une Religieuse dans la même attitude,

et derrière elle, debout et portant l'Agneau sans tache, Saint Jean-Baptiste, patron de l'Hospice.

Dans le fond sont des fabriques disséminées où nous ne pouvons voir, comme certains amateurs, une représentation même fantaisiste d'Arras.

Au bas on lit : *Achevés, an 1564*, c'est-à-dire à l'époque de l'apogée des tapisseries Arrageoises.

XII. On trouverait encore à Arras, un certain nombre de tapisseries détachées, ou ayant servi de tapis de pieds.

Il en existe une chez M. Petit-Dourlens ; — une représentant une forêt, remarquable de composition et de tonalité, chez M. Boulangé ; — une *(verdure)* chez M. Finet ; — une chez M. Tricart, peintre, provenant de l'hôtel Donjon, haute de 2m60, large de 3m75. On y voit un groupe de quatre personnages : Cérès, une nymphe et deux Amours; deux chez M. Adolphe de Cardevacque, *verdures* avec personnages flamands, genre Téniers, demi-nature, provenant de M. le Chanoine de Cardevacque (1), et portant comme marque de fabrique une fleur de lis et un W, indiquant un travail de Lille ou de Tenremonde ; — une enfin chez M. Deusy. Sous l'auvent d'une maison flamande qu'abrite un grand arbre, se trouve un groupe de douze personnages, hommes et femmes, aux figures avinées ; plus loin un enfant joue

(1) Primitivement au nombre de quatre, ces tentures, placées par le Chanoine dans sa maison canoniale du Grand-Cloître, avaient été mises par l'un de ses héritiers, M. de Cardevacque, dans son hôtel, où sont actuellement les RR. PP. de la Miséricorde ; elles en ont été enlevées par M. Adolphe de Cardevacque, qui en a cédé deux au Musée de Lille.

au cerceau. Dans le fond se dressent des chaumières et à la ligne d'horizon un clocher émerge de la feuillée. Quoiqu'ayant souffert, cette tenture sort du commun en tant qu'exécution et composition, et offre un véritable intérêt (hauteur 3m environ, sur 2m environ de largeur).

Il existait plusieurs *verdures* assez belles, dit-on, dans la maison de la rue des Trois-Pommettes, appartenant actuellement à Madame Vast. On les a enlevées il y a environ quinze ans.

XIII. M. Edmond Paix, négociant à Douai, et amateur très-intelligent des objets réellement artistiques, a acheté à Arras il y a environ quinze ans, chez le fripier Clairet, qui prétendait les tenir d'un prêtre, trois cartons de grande dimension parfaitement intacts, doublés d'une toile en lice rose (comme on en trouve souvent aux anciennes chasubles) qui paraissent remonter au XVIe siècle, ne portent aucune signature, et ont, suivant toute probabilité, servi de modèle aux lisseurs d'Arras.

Ces cartons retracent des épisodes de la Passion, que M. Paix décrit ainsi :

« La pièce du milieu, la principale, représente le Christ traîné au supplice, escorté et harcelé par des soldats romains qui le forcent à se charger de la croix sur laquelle il va expirer.

» Touché de ses souffrances, le Cyrénéen vient à son aide, une Sainte Femme va lui essuyer le visage, d'autres en pleurs cherchent à lui porter secours.

» La scène se compose de vingt-un personnages ; dans le fond, à droite, s'aperçoivent les deux larrons portant leur croix.

» La seconde pièce, qui forme le côté gauche, représente

le dressement de la Croix au moyen de cordages et des efforts humains des bourreaux de Jésus. Saint Jean, la Très-Sainte Vierge et la Madeleine tombent éplorés, au pied du gibet. Cette scène compte douze personnages, les instruments du supplice gisent sur le sol, à l'arrière-plan se dessinent les murs de Jérusalem.

» La troisième pièce, qui forme le côté droit, représente la Descente de Croix, les Disciples de Jésus le détachent du bois ensanglanté, la Vierge et plusieurs Saintes Femmes sont encore là ; en tout neuf personnages.

» Le premier carton offre des personnages de dimension naturelle, costumés à l'antique ; les deux autres n'ont que des figures demi-nature, habillées dans le goût de la Renaissance, c'est-à-dire de l'époque du tableau.

» Il serait difficile d'attribuer ces cartons à tel ou tel Maître du temps. Tandis que le premier rappelle l'école de Jules Romain, les autres accusent davantage les tendances de Paul Véronèse, modifiées par le sentiment de Luini. »

Il est certes regrettable que ces œuvres, aussi importantes que curieuses, aient quitté notre ville, mais dès lors qu'il en est ainsi, on doit s'estimer heureux qu'elles soient aux mains d'un voisin d'autant de goût que M. Paix.

Suivant certaines personnes, mais c'est chose à n'admettre que sous bénéfice d'inventaire seulement, ces cartons proviendraient des Trinitaires d'Arras.

PEINTURES DÉCORATIVES.

Ces œuvres, plus ou moins remarquables ou curieuses, sont dues à Doncre, à Gouzot, à Legris pensons-nous, et à d'autres exécutants dont les noms sont perdus aujourd'hui.

I. Le Cloître des Dames de la Providence (ancien Hôtel-Dieu) a conservé cinq fresques, directement exécutées sur la muraille, qui sont évidemment contemporaines de la construction de cet édifice, et partant, datent du XVI[e] siècle, dont au surplus elles offrent parfaitement tous les caractères.

Ces fresques représentent :

La première, l'*Ecce Homo*. A droite du Sauveur est Pilate, vêtu à l'orientale, et tenant à la main le glaive de Justice ou peut-être une longue baguette blanche de commandement ; à gauche, sont deux soldats flagellants.

Au premier plan, une à droite et une à gauche, se voient agenouillées et mains jointes, deux Religieuses en manteau, voile, guimpe et cornette de couleur blanche ; derrière celle de gauche est debout sa patrone, autre Religieuse portant la même coiffure, mais en costume roux, Sainte Thérèse ou Sainte Claire. Derrière celle de droite est également debout son patron, Saint Nicolas, mitré, crossé, et revêtu de ses ornements sacerdotaux.

La deuxième, *la Transfiguration*. Au sommet du Thabor sont le Sauveur, Moïse et Elie ; un peu plus bas, les

trois Disciples ; sur le devant, se revoient les Religieuses, dans la même attitude et le même costume ; derrière celle de gauche est debout la Vierge-Mère ; et derrière celle de droite, une martyre, revêtue de la robe rouge traditionnelle et d'une draperie jaune; elle porte à la main une palme, et outre le nimbe, sa tête est ceinte de la couronne des Vierges. Près de cette figure est une tour, ce qui indique Sainte Barbe.

Sur la nervure de l'arcature ogivique qui entoure cette fresque, on lit en majuscules romaines : *Hic est filius meus dilectus in quo mihi bene complacui ipsum audi...*

La troisième, *la Très-Sainte Trinité.* Dieu le Père étant revêtu d'une ample chape en brocard d'or, d'un curieux et minutieux travail. Au-dessous rampe un grand dragon.

Sur le devant, derrière la Religieuse de gauche, est debout un ange drapé d'une tunique jaune; derrière celle de droite, un moine en costume blanc, Saint Bernard, sans doute.

La quatrième, *la Vierge Immaculée,* les pieds sur le croissant et dans un nimbe à l'entour duquel voltigent les anges.

Derrière la Religieuse de gauche, sur le devant, est encore un ange debout ; derrière celle de droite, un diacre revêtu d'une chape rouge, brodée d'or, Saint Etienne ou Saint Laurent.

Le cul-de-lampe supportant la retombée des nervures de l'ogive, porte, *sur champ de gueules, une herse d'argent et en pointe une M de même,* qui sont les armoiries de l'Évêque Moullart.

La cinquième, *le Martyre de Saint Jean devant la Porte Latine.* Autour de la chaudière d'huile bouillante où est

plongé l'Evangéliste, se presse toute une foule composée d'hommes du peuple, de femmes et de guerriers ; à droite, domine un groupe de cavaliers dont l'un porte un grand étendard rouge. Au fond, se voit Rome avec ses tours crénelées et ses colonnades.

Sur le devant, derrière la Religieuse de droite, est debout Saint Jean ; et à gauche, derrière un personnage agenouillé aussi et mains jointes, costumé de noir et de blanc, avec croix rouge au côté gauche, est debout Saint Pierre.

Ces cinq fresques reposent sur des cartouches à légendes, dont quatre sont complétement effacées et la cinquième complétement illisible.

Malgré la détérioration de ces peintures qui, toutes, ont plus ou moins souffert, et quelque désirable qu'en puisse être une restauration, nous n'oserions la conseiller. Il faudrait, en effet, les repeindre presque complétement, et alors elles perdraient inévitablement leur cachet et leur caractère.

II. Les seules peintures décoratives de grande dimension qu'il soit sérieusement possible d'attribuer à Doncre, sont les quatre panneaux commandés par M. Le Soing, ancien propriétaire de la maison sise sur la Petite-Place, et appartenant maintenant à M. Lescardé.

Chacun d'eux retrace une scène de la guerre de Troie.

Le combat de Pâris et de Ménélas (*Iliade*, liv. III). Au premier plan, le roi de Sparte, traînant de la main gauche son adversaire vaincu, menace du tronçon de son épée, qu'il tient de la main droite, Vénus descendant sur la nue dont elle va entourer son protégé, pour le soustraire

aux coups du vainqueur ; à l'arrière-plan, se voient des soldats Grecs et Troyens.

Achille recevant les députés d'Agamemnon (*Iliade*. liv. IX.) Sous un portique, le fils de Pélée, debout, tenant sa lyre, et ayant Patrocle près de lui, accueille Phénix, Ajax, Ulysse et les hérauts Adius et Eurybate.

Diomède venant de blesser Vénus (*Iliade*, liv. V). Le pied sur le corps de Pandare, le héros grec brandit sa lance contre Vénus effrayée, qui remonte vers l'Olympe dans les bras d'Iris, au-dessus de laquelle se dessine l'Arc-en-Ciel.

Adieux d'Hector et d'Andromaque (*Iliade*, liv. VI). Hector levant au Ciel Astyanax, va le remettre aux mains d'Andromaque éplorée, qu'accompagnent sa nourrice et plusieurs suivantes. Dans le fond, se distingue l'armée Troyenne.

Ces tableaux, dont les personnages mesurent environ 75 centimètres de hauteur, manquent de style et de couleur locale ; à part Ménélas, Pâris, Hector et Diomède, qui, revêtus du costume traditionnel des guerriers grecs, ont une certaine tournure, Diomède surtout, les autres figures, assez gauchement drapées et d'un arrangement défectueux, sont dépourvues d'élégance. Toutefois, leur coloris d'une certaine richesse, et leur exécution facile, donnent à l'ensemble un aspect qui rappelle l'école flamande, et permet de supposer que Doncre se sera inspiré, en retraçant ces scènes, des souvenirs classiques de ses études à Anvers.

Longtemps on admira dans l'un des appartements de l'hôtel d'Armolis, situé rue des Trois-Faucilles, et appartenant maintenant à M. Mathieu, une série de composi-

tions, représentant *les Amours de Télémaque et d'Eucharis,* dont les figures étaient de dimension naturelle, commandées à Doncre, par M. Verdevoye, lors propriétaire de cet hôtel. Ces peintures, fort belles, mais nues, furent vendues à M. Huart, commandant de gendarmerie, qui les enleva. Elles existent encore sans nul doute, mais on en a perdu la trace.

Nous avons connu jadis, dans la maison portant le n° 1 de la rue de la Larderie, un appartement dont chaque panneau représentait une fête flamande, et rappelait bien la manière de Doncre. Le tout a été détruit.

Quelques personnes attribuent encore à Doncre, les peintures décoratives placées dans le grand escalier de l'hôtel de M. Lobez, et qui retracent différents épisodes de la vie de Télémaque; mais c'est une erreur manifeste. Non-seulement, en effet, elles ne ressemblent en rien à sa facture très-connue, mais elles accusent une incorrection de dessin, un manque de modelé et une inexpérience de métier tels, que c'est vraiment lui faire injure que de les lui imputer.

III. Gouzot, qui habitait rue du Pignon-Bigarré, a exécuté à Arras, un certain nombre de peintures décoratives dont il reste des spécimens: dans la maison à l'enseigne des *Trois-Rosettes*, sise sur la Grand'-Place; chez M. Grimon-Leconte, rue de la Coignée; chez M. Becthum, rue des Capucins. Une maison de la rue des Augustines avait également une pièce décorée par Gouzot, mais cette décoration, que nous avons connue dans un état de délabrement complet, a cessé d'exister.

Des peintures subsistantes aujourd'hui de Gouzot, les meilleures et les plus importantes ont malheureusement

assez souffert, sans toutefois, que leur détérioration soit trop considérable. On peut les voir dans la maison des *Trois-Rosettes*, où on les montre avec une parfaite obligeance à tous les amateurs.

Comme toujours, car Gouzot ne faisait pas autre chose, elles représentent des ruines antiques, et ont réellement grande tournure.

Elles occupent cinq panneaux : l'un, de dimension considérable, en face des trois fenêtres donnant sur la Place ; les autres, moins grands, disposés à droite et à gauche de la cheminée et de la porte d'entrée.

Le panneau faisant face aux fenêtres, offre, à gauche, un péristyle avec trois personnages, deux hommes et une femme; vers le milieu, de grands arbres du côté desquels se dirige une jeune fille portant une corbeille; à droite, un temple en ruines avec colonnade cannelée et parvis ; on y remarque en costume du siècle dernier, un gentilhomme qui s'avance en saluant, et une dame qui semble le recevoir.

Dans les panneaux sis de chaque côté de la cheminée, on voit à gauche, un portique d'ordre corinthien, et quatre personnages, dont deux au second plan, vêtus tous à l'orientale; à droite, une ruine et trois figures, savoir : au premier plan, une dame habillée suivant la mode du temps de Louis XVI; au second, deux personnages drapés qui la regardent d'une manière admirative.

Les panneaux accostant la porte d'entrée reproduisent: celui de gauche, un temple avec péristyle, au devant duquel sont assis un gentilhomme encore et une dame, en costume du XVIIIe siècle ; à l'arrière-plan est une autre figure d'homme ; celui de droite,

un portique avec un personnage au premier plan, dans le lointain s'aperçoivent dix bonshommes s'acheminant vers une église.

Toute cette architecture, d'un beau style, largement brossée, et dans laquelle les règles de la perspective sont rigoureusement observées, se détache en vigueur sur des fonds de paysages très-meublés d'arbres, de rivières, de ponts, de fabriques, et éclairés par des soleils couchants.

A droite du grand panneau central, on lit au haut d'un entablement : *Gouzot, 1777.*

Pour tout amateur ne sachant même pas que Gouzot ne faisait point de personnages, il serait évident que ceux qui animent ces scènes sont, par leur couleur, leur goût et leur exécution, d'une main différente, et effectivement ils appartiennent à Doncre.

M. Le Roy, ancien fermier général, qui commanda ces peintures à Gouzot, avait deux demoiselles d'une remarquable beauté (l'une épousa M. de Gouves de Nuncques, l'autre M. Delebarre). Pris de la fantaisie de faire placer leurs portraits, et peut-être celui de sa femme, dans l'œuvre de Gouzot, il dut s'adresser à un peintre de figures, et ce fut tout naturellement Doncre qu'il chargea de la besogne.

Ces panneaux sont, sans conteste, et l'on pourrait aller jusqu'à dire sans comparaison, les plus considérables, les plus décoratifs et les plus beaux que nous connaissions à Arras. Aussi serait-il à désirer, dans l'état de fatigue surtout où ils se trouvent déjà, qu'on les ménageât désormais avec grand soin. De nouvelles avaries, en effet, pourraient les perdre complétement, et ce serait d'autant plus regrettable, qu'indépendamment de leur valeur

vénale, ils ont une valeur artistique réellement indéniable.

Le salon ainsi décoré était heureusement complété par deux grandes grisailles de Doncre, placées, l'une au-dessus de la cheminée, l'autre au-dessus de la porte. Elles représentaient des Amours joufflus, traditionnellement couronnés de pampres et pressurant des grappes de raisin. M. le docteur Lestocquoy les fit détacher, il y a vingt ans environ, et elles sont entre ses mains.

IV. La décoration de la salle à manger de M. Becthum, se compose de cinq panneaux, en état de parfaite conservation. Ce sont encore des colonnades cannelées se profilant sur des fonds où les eaux dominent, et sur des ciels peu teintés.

L'aspect sombre des peintures de la maison des *Trois-Rosettes*, est ici remplacé par une tonalité claire, douce et agréable. Certains détails des arrière-plans, et quelques broussailles poussant sur les corniches des ruines sont, aux panneaux situés près de la cheminée surtout, heureusement rendus et délicatement touchés.

V. Mentionnons, pour mémoire seulement, les cinq panneaux qui ornementent le salon de M. Grimon. Quoique portant la signature très ostensible de Gouzot, ils sont peu intéressants et fort mal conservés.

VI. Le salon de Mme Direz, rue de la Coignée, est décoré de cinq panneaux et de deux trumeaux que nous attribuons à Legris.

Exécutés sur fond blanc, tous les motifs de ces peintures sont encadrés de fruits, de fleurs, de feuillages, d'oiseaux, de médaillons, de vases, d'animaux, de figu-

rines et d'attributs s'enroulant légèrement en manière d'arabesques assez agréablement disposées.

Très-curieux comme document archéologique de la fin du siècle dernier, le grand panneau occupant toute la partie du salon faisant face aux fenêtres, représente, au dernier plan, les Ville et Cité d'Arras.

Dans la Ville, au-dessus des maisons qui s'étagent, ainsi qu'on les voit lorsque l'on se place sur les hauteurs de Saint-Nicolas ou de Sainte-Catherine, se reconnaissent parfaitement le Beffroi, l'Hôtel Echevinal, Saint-Jean-Baptiste, la Sainte-Chandelle, les Jésuites, la Madeleine, Saint-Aubert, et les constructions nouvelles de l'Eglise de Saint-Vaast qui, en cours d'exécution, se trouve dominée par les grues et palans servant à monter les matériaux.

Dans la Cité se dressent la Cathédrale, avec sa grosse tour, et le clocher de Saint-Nicolas-en-l'Atre.

Au premier plan, entre deux lignes de cabarets disposés à la flamande, c'est-à-dire pignon sur rue, se déroule une fête de village, dans laquelle gesticulent, se démènent et se trémoussent à qui mieux mieux, près de deux cents figures de toutes espèces.

Vers le centre, une ronde de villageois est conduite par un violonneux juché sur une futaille; un gentilhomme, l'épée au côté, en habit brodé, le tricorne à la main, donnant le bras à une grande dame, ainsi qu'un vieil ecclésiastique appuyé sur sa longue canne, regardent ce divertissement ; près de là, un marchand exhibe aux enfants des sucreries empilées sur ses tréteaux, pendant qu'un vendeur d'oublis annonce le *plaisir*, à côté d'un porteur de galettes pliant sous le faix.

Vers la droite, on voit une partie de billon, des tables où sont engagés des jeux de cartes, d'autres tables entourées de buveurs, un ivrogne aux jambes ballantes, que l'on reporte à son domicile, une femme battant son mari qui transforme un buisson en *vomitorium*, et puis la rixe obligée de toute kermesse campagnarde.

Vers la gauche, on remarque des enfants groupés autour d'une optique, plusieurs tables où l'on mange et où l'on boit; un vendeur d'étoffes poussant sa boutique ambulante; le carrosse d'un marchand d'orviétan, costumé en Hongrois, débitant ses drogues aux badauds, qu'assourdit son trompette; deux amoureux, sur le nez desquels un Bartholo jaloux, déverse un seau d'eau par une lucarne.

Plus loin, deux rivaux se gourment à coups de poings, un pacificateur arrive avec une fourche.

Plus loin encore, on distingue des chasseurs, un berger et son troupeau, des moines, des cavaliers, un charriot couvert, attelé de quatre chevaux, et une foule de couples, qui semblent se diriger vers le lieu de la fête.

Quoique tout cela soit commun de couleur, incorrect de dessin et trivial d'idées, il y a néanmoins dans le premier plan, un entrain burlesque et des physionomies très-réjouissantes.

Les quatre autres panneaux offrent, sous un bouquet d'arbres à peu près invariable, deux déjeuners sur l'herbe, entre damoiseaux et dames coiffées du grand chapeau-parasol de l'époque; un campement de Gardes Françaises, avec choc de cavalerie dans le lointain; et l'hallali d'une chasse au sanglier, avec cerfs poursuivis par chiens et chasseurs, à l'arrière-plan.

Sur le trumeau gauche, un satyre joue de la flûte, un autre satyre et une nymphe l'écoutent. Sur le trumeau droit, Diane chasseresse décoche une flèche, près d'elle gambade un lévrier (1).

VII. Il existe dans la salle à manger de la maison appartenant à Mlle Hennebicque, et sise sur la Grand'Place, six autres panneaux de Legris. Ils représentent :

Le premier, au premier plan, une scène flamande, au second, l'Escaut et la ville d'Anvers.

Le deuxième, un paysage avec buveurs civils et militaires.

Le troisième, un paysage avec dîner de chasse, sur l'herbe, et chasseurs dans le fond.

Le quatrième, un ruisseau contre une lisière de bois; au premier plan, un berger et une bergère, aux houlettes enrubannées, comme dans les pastorales d'Opéra et très-occupés de leur causerie, font semblant de pêcher, pendant qu'un vieux chasseur, tapi derrière un tertre, ajuste un sanglier; plus loin est une chasse à courre, menée par deux piqueurs, suivis de trois cavaliers.

Le cinquième et le sixième, un étang avec colonnade pseudo-grecque; sur l'eau sont des cygnes et deux barques montées; au premier plan, des jeunes gens, des jeunes filles, répartis en plusieurs groupes, cueillent des fruits ou se parent de fleurs.

Moins intéressantes que les peintures précédentes, ces dernières sont également moins bien exécutées.

(1) Au dessus de la porte est une grisaille très-médiocre, ayant pour sujet, des Amours moissonneurs ; et au dessus de la cheminée, une peinture polychrome, représentant une bergère et ses moutons, un chasseur et son chien.

VIII. La maison n° 1 de la place Sainte-Croix a sa salle à manger ornée de six peintures décoratives traitées dans le goût des petits-maîtres du siècle dernier, dont elles ne rappellent toutefois, ni le charme, ni la finesse. Au-dessus de la cheminée sont reproduites les *Noces de Cana*; en face, dans une niche, on voit des fruits, des faisans, et un chien couché qui les regarde. Les quatre panneaux qui couvrent les murs, retracent des scènes de printemps, d'été, d'automne et d'hiver.

IX. Au grand salon de l'hôtel de M. le docteur Pichon, ancien Maire d'Arras (rue des Trois-Faucilles), se remarque un plafond représentant l'Empyrée, dans lequel voltigent une foule d'Amours ailés semant partout des fleurs; et quatre dessus de porte, avec d'autres Amours aux attributs allégoriques, caractérisant les différentes saisons (1).

X. Toutes les peintures citées jusqu'à présent sont polychromes; en voici maintenant de monochromes :

La maison de M. de Mallortie, sise rue du Marché-au-Filet, présente, dans l'un des salons, quatorze grisailles de Doncre : douze médaillons placés dans les boiseries, et deux dessus de porte, dont l'un, ayant pour sujet quatre enfants jouant avec un âne, est des plus remarquables.

XI. L'ancien hôtel de M. le baron d'Herlincourt, appartenant aujourd'hui aux Dames Ursulines, renferme aussi un certain nombre de grisailles de Doncre. L'une, composée d'un groupe de trois enfants mangeant des raisins,

(1) Il existait, à Arras, un certain nombre de dessus de porte exécutés par Boilly et Vidal. Peut-être en reste-t-il encore quelques-uns en place, mais presque tous ont été détachés.

constitue l'un des plus étonnants tours de force qui se puissent imaginer.

Placée en regard des fenètres, par conséquent en pleine lumière, elle est d'une éclatante blancheur, sans ombre tant soit peu sensible ; et pourtant, malgré ce manque d'opposition, les valeurs sont si justement observées, que son modelé en fait un trompe-l'œil tel, que bien que sachant voir une peinture, on se demande encore si l'on n'est pas en présence d'un bas-relief véritable. Nous ne connaissons rien d'aussi surprenant dans les grisailles du chœur de Saint-Bavon, de Gand, ni même dans celles si fameuses et si renommées de l'église du Saint-Sépulcre de Cambrai, qui laissent bien loin derrière elles les camaïeux de la chapelle du Calvaire de Saint-Roch, et ceux dont Abel de Pujol a orné la grand'-salle de la Bourse de Paris.

XII. Une maison placée à l'angle de la place de la Basse-Ville et de la rue des Promenades, garde dans l'une de ses pièces quatre peintures grisailles sur fond d'or, mesurant 3^{m} de haut sur 1^{m}50 de large, datant, à notre avis, du siècle de Louis XIV, que l'on a tant bien que mal logées dans les panneaux qu'elles décorent.

Les scènes mythologiques qu'elles représentent offrent des figures trois quarts de nature.

La première de ces scènes est : *Endymion découvert par Diane*, portée sur un char attelé de lévriers que conduisent des amours (cinq personnages).

La deuxième : *Daphné poursuivie par Apollon* et changée en laurier (six personnages).

La troisième : *Céphise abandonnée par Apollon*, qu'emporte son quadrige (trois personnages).

La quatrième : l'*Amour et Psyché,* ou *Céphale et Procris* (cinq personnages) (1).

(1) Il est impossible de parler de peintures décoratives, sans mentionner le nom de M. Rossignon, de Bapaume, qui, au commencement de ce siècle, en a exécuté un certain nombre dans les environs de cette ville avec une véritable habileté, qu'elles fussent monochromes ou polychromes, sur mur, sur boiserie ou sur toile.

Nous en avons connu dans l'une des pièces de la ferme de M. Capon-Bachelet, au Transloy ; — la chapelle de N.-D d'Heureux-Trépas, à Beugny ; — et la maison de campagne de M. Bachelet-Payen, sise au même village. La salle à manger de cette maison est encore ornée de paysages exécutés directement sur les murailles, qui sont fort bien traités et qui n'ont nullement souffert.

✠

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

BARON LIBOREL

Avocat au Conseil d'Artois,
Membre de l'Échevinage d'Arras et des États d'Artois,
Président du District d'Arras, Président du Tribunal civil de Saint-Omer,
Député au Conseil des Anciens, Conseiller à la Cour de Cassation,
Officier de la Légion-d'Honneur.

(1739-1829)

PAR

A.-J. PARIS

Président

LIBOREL (GUILLAUME-FRANÇOIS-JOSEPH) naquit à Saint-Omer le 29 octobre 1739. Il était fils de Guillaume-François-Joseph, avocat, et de Marie-Caroline-Joseph de Renty. Son aïeul maternel exerçait les fonctions de receveur des États d'Artois pour le bailliage de Saint-Omer. La famille Liborel avait son berceau dans le Ponthieu ; elle était de noble extraction. Vers le milieu du xv[e] siècle, Henri Liborel, écuyer, possédait la seigneurie de Rouhem, paroisse située dans le voisinage de Rue. Le fief de Rouhem relevait de l'abbaye de Sainte-Austreberthe, de Montreuil. Florent Liborel, arrière-petit-fils d'Henri, passa du Ponthieu en Artois par suite du mariage qu'il contracta avec M[lle] Thibault, qui lui apporta en dot le domaine de Mont-en-Béalencourt, compris dans la sénéchaussée de Saint-Pol. Wallerand, fils de Florent,

épousa Mlle Machon, parente d'Antoine Machon, écuyer, mayeur de Lille. Deux de ses fils, François et Toussaint, périrent glorieusement au siège de Thérouanne (1553). Ils avaient donné à bail à leur frère Antoine le domaine de Mont. Antoine Liborel, ayant fait ainsi acte de dérogeance à l'état que lui avait assigné sa naissance, avait été assis à la taille de Béalencourt. Devenu héritier de ses frères et propriétaire des biens qu'il cultivait comme fermier, il avait recouvré de plein droit, par la cessation de la cause de sa dérogeance, l'exercice des privilèges alors attachés à la qualité de noble (1). Il voulut néanmoins rester soumis à la taille, disant « qu'il aimait mieux être un bon laboureur qu'un pauvre gentilhomme, comme l'avaient été ses frères. » Du reste, il ne préjudiciait pas, en agissant ainsi, à la noblesse de ceux de ses descendants qui n'exerceraient pas eux-mêmes d'état dérogeant. Aussi Oudart, petit-fils d'Antoine (1627), fut-il qualifié dans divers actes: « écuyer, seigneur de Mont-en-Béalencourt. » Oudart Liborel accepta la commission de greffier du comté de Blangy. Le 9 novembre 1644, il vendit le domaine de Mont à « Philippe Bossetier, escuyer, sieur de la Ferrierre. » A compter d'Oudart commença l'état de dérogeance qui se continua dans les trois branches de sa descendance, excepté dans l'une d'elles, où elle s'arrêta à la personne de Guillaume-François-Joseph, dont la profession d'avocat était compatible avec la noblesse (2).

(1) Coutume d'Artois, art. 200.

(2) Notes manuscrites du baron Liborel, communiquées à l'auteur par M. le marquis de Maleville, membre du Sénat.

Guillaume-François-Joseph prêta le serment d'avocat devant le Conseil provincial et supérieur d'Artois le 31 octobre 1737 (1). Il mourut avant d'avoir accompli sa trente-cinquième année. Il ne laissait qu'un fils, âgé de trois ans, qui avait reçu, nous l'avons dit, les mêmes prénoms que son père. Mme Liborel se retira dans la maison de sa mère, Mme de Renty. « Bientôt après, dit Liborel (2), nous reçûmes la visite de mon grand-père paternel. Dès qu'il parut dans la chambre où je me trouvais avec mes deux mères, je m'élançai des bras de ma grand'mère pour aller l'embrasser. Ce vénérable vieillard me prit dans les siens, me tourna la face vers mes deux mères et, comme frappé d'une inspiration soudaine : « Regardez bien cet enfant, leur dit-il, c'est lui qui relèvera ma famille. » Cette étrange prédiction d'un patriarche moderne fit sur mes deux mères une impression profonde ; l'une et l'autre m'ont rappelé plusieurs fois le souvenir de cette scène intéressante. Mon grand-père n'y a point survécu longtemps. »

Le jeune Liborel apprit à lire et à écrire chez les frères de la Doctrine chrétienne. En 1749, il fut admis au collège de Saint-Omer, fondé et dirigé par les Jésuites. Il y acheva sa rhétorique à la fin du mois d'août 1756. « Les trois premiers prix de cette classe, nous dit-il, furent la première récompense remarquable de mes études. Je les reçus dans une distribution solennelle, à la suite de la représentation d'une tragédie dans laquelle je venais de jouer le rôle de Joseph reconnu par ses

(1) Archives départementales, B. 55.

(2) Notes manuscrites.

frères. Le souvenir de cette journée, où les encouragements les plus flatteurs me furent prodigués, est encore, dans ce moment même, présent à ma mémoire.

» Ma rhétorique ainsi glorieusement terminée, je dus quitter ma mère, pour aller faire ma philosophie en l'université de Douai. Dans l'un des trois collèges de cette université (et c'était le plus suivi), une pension gratuite était promise aux six élèves qui, à la fin des trois premiers mois de l'année classique, obtiendraient les six premières places et s'y maintiendraient jusqu'à la fin de l'année ; elle les suivait, dans la seconde année, sous les mêmes conditions. La situation peu aisée de ma mère et aussi l'espoir de mériter cette honorable récompense déterminèrent mon choix pour ce collège : mon espoir ne fut point déçu. »

Liborel avait terminé sa philosophie et allait entrer dans sa dix-huitième année ; le moment était venu de faire choix d'une carrière. Se sentant une vocation décidée pour la profession dans laquelle son père s'était distingué, bien qu'il fût mort si jeune, il résolut d'embrasser le même état. Reprenons son récit : « J'aurais dû me rendre à Paris pour suivre les cours de droit dans cette université célèbre ; mais la situation de notre fortune, après les malheurs que la famille de ma mère avait soufferts, m'en refusait absolument le moyen. Je pris une autre route qui me conduisit, deux ans plus tard, au même but. Par un privilège qui avait été établi en faveur de l'âge, l'aspirant à la licence en droit, dès qu'il avait accompli sa vingt-quatrième année, pouvait être admis à se présenter aux examens, et il obtenait les lettres de licence en justifiant de sa capacité dans les formes alors usitées. Telle fut la marche que je résolus de suivre, et, pour

cet effet, je retournai chez ma mère et je me livrai sans guide, mais avec ardeur, pendant six années consécutives, à l'étude des lois, de la coutume qui régissait ma province et aussi des ordonnances concernant la procédure, dans le but de me rendre habile à pouvoir commencer l'exercice de la profession à laquelle je me destinais, aussitôt que j'en aurais acquis le droit.

» Ma vingt-quatrième année révolue, je me rendis, ainsi préparé, à Paris, où j'arrivai le 15 décembre 1763. Bientôt je fus admis à l'examen, puis, après les délais prescrits, à la défense de la thèse qui me fut imposée, et ayant ainsi pleinement justifié de ma capacité, sans le secours des instructions et l'assistance d'aucun agrégé en droit, ce qui, m'a-t-on dit, était peut-être sans exemple, j'obtins par ce moyen, à peu de frais, mes lettres de licence, le 22 mai 1764. Dès le 24 du même mois, le Conseil souverain d'Artois, qui siégeait en la ville d'Arras, avait reçu le serment que je devais prêter comme avocat et m'avait admis à en exercer la profession. »

Le Conseil d'Artois, aux termes de l'ordonnance de 1531, recevait à serment les avocats qui voulaient exercer leur profession soit devant lui, soit dans les sièges de son ressort.

Nous lisons dans le « Registre matricule des avocats receus et jurés au Conseil provincial d'Artois, commençant le dix-neuvième jour de février 1686, qui ont fait le serment accoustumé » : « Aujourd'hui, 24 mai 1764, Me Guillaume-François-Joseph Liborel a été reçu à exercer la profession d'avocat en la cour et autres sièges inférieurs du ressort, et a prêté le serment ès-mains de Mr le premier président, ayant été présenté par Me Dourlens, avocat à la Cour (1). »

(1) Archives départementales, B. 55, f. 98.

En quelle ville Guillaume Liborel allait-il se fixer? Il devait hésiter, dans son choix, entre Saint-Omer et Arras. Saint-Omer était sa ville natale; sa mère y demeurait encore; son oncle paternel, Ignace-François-Alexandre Liborel, exerçait au bailliage de Saint-Omer les fonctions de procureur et de receveur des consignations. A Arras, il rencontrait, il est vrai, des difficultés plus grandes; mais aussi un horizon plus étendu s'y ouvrait devant lui. Habitué dès l'enfance à lutter contre les obstacles, Liborel se décida à se fixer à Arras et se fit admettre à la bourgeoisie de cette ville (1). Il va nous expliquer lui-même les raisons qui le déterminèrent: « Le choix n'était pas difficile: la considération que je trouvais dans cette dernière ville, outre les tribunaux de première instance, le siège d'une cour devant laquelle devait se porter l'appel des jugements de tous les tribunaux de la province d'Artois me décida. Je donnai la préférence à la ville d'Arras sur celle de ma naissance, qui ne m'offrait pas les mêmes avantages pour l'exercice de mon état. »

La ville d'Arras, capitale de l'Artois, était, avant 1789, le siège de cinq juridictions ordinaires: La Gouvernance, l'Échevinage, la Salle abbatiale de Saint-Vaast, la Prévôté Éde l'vêché, la Justice temporelle du Chapitre, et de quatre juridictions royales: l'Élection provinciale, la Maîtrise des eaux et forêts, la Maréchaussée, le Conseil

(1) « Me Guillaume-François Liberel, natif de Saint-Omer, fils de Guillaume-François-Joseph et de Caroline de Repty, a été reçu bourgeois moiennant vingt-quatre livres, et a prêté le serment ordinaire par devant MM., en nombre, le 15 mars 1765 (Ste-Croix). » Archives municipales, Registres aux Bourgeois, 1731 à 1774. — Les mots « Ste-Croix » désignent la paroisse sur laquelle habitait Liberel lors de sa réception.

supérieur et provincial d'Artois. La Gouvernance avait la haute justice, tant au civil qu'au criminel, sur plus de trois cents villages et hameaux tenus autrefois en fief et en arrière-fief des comtes d'Artois; comme tribunal d'appel, elle comprenait dans son ressort des juridictions importantes, notamment la Gouvernance de Béthune, la Sénéchaussée de Saint-Pol et le Bailliage de Lillers. L'Échevinage avait la juridiction contentieuse, en matière civile et criminelle, sur les personnes et la plupart des fonds compris dans la ville et la banlieue. La Salle abbatiale de Saint-Vaast comptait plus de cent villages dans son ressort immédiat; cinquante autres, notamment ceux du pays de l'Allœue, y portaient leurs appels. La Prévôté de l'Évêché avait la haute, basse et moyenne justice dans la cité d'Arras et dans vingt-huit paroisses. La juridiction temporelle du Chapitre avait peu d'importance; elle ne s'étendait pas au delà des limites de sa dotation.

Ces cinq juridictions, de nature essentiellement féodale, reposaient sur cette maxime antique, encore observée en Artois: seigneurie et justice ne sont qu'une seule et même chose.

L'Election, la Maîtrise et la Maréchaussée étaient, au contraire, des tribunaux d'attribution, à qui le Roi, en vertu de sa souveraineté et non pas à raison de ses domaines et fiefs, avait confié l'examen de certaines matières réservées. Ainsi, l'Election connaissait de toutes les causes en matière d'impôts de la province et de toutes les questions se rattachant à la noblesse. La Maîtrise était chargée des contestations relatives aux eaux et forêts. La Maréchaussée jugeait les vagabonds,

les mendiants valides, les voleurs et les malfaiteurs.

Le Conseil d'Artois, juge de première instance pour tous les cas royaux à l'égard desquels il n'y avait pas attribution formelle à ces tribunaux spéciaux, était le juge d'appel immédiat de tous les tribunaux établis à Arras et des grands bailliages de l'Artois; son ressort avait été étendu, en dehors de la province, aux châtellenies de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines. Toutefois, il ne statuait souverainement que dans certains cas, en matière de noblesse, en matière criminelle par exemple, et en matière civile jusqu'à deux mille livres en principal et quatre-vingts livres de rente. Pour les autres causes, il était sujet par appel au Parlement de Paris. Le Conseil d'Artois était composé de deux présidents, dont l'un portait le titre de Premier, de deux chevaliers d'honneur, de seize conseillers, d'un avocat général, chef du parquet, d'un procureur général, de deux substituts de l'avocat général et d'un greffier en chef. Ils étaient partagés en deux chambres qui siégeaient toute l'année, le mois d'octobre excepté.

Devant le Conseil d'Artois et les autres juridictions dont Arras était le siège, les procès abondaient. Sans parler d'un nombre infini de sources de contestations aujourd'hui taries: collation de bénéfices, dîmes et portions congrues, droits de plantis et de triage, retraits seigneuriaux et lignagers, substitutions, etc., etc., les attributions mal définies d'un grand nombre de justices inférieures, la variété des coutumes locales, la multiplicité des droits de toute nature qui grevaient le sol et ne reposaient le plus souvent que sur la possession ou sur des titres obscurs, fournissaient à Thémis un inépuisa-

ble aliment. Ajoutons que la mouvance des fiefs décidant du ressort, les appels se multipliaient à l'infini, par suite de dévolutions successives, et passaient par trois ou quatre degrés de juridiction avant d'aboutir à un arrêt définitif. (1)

Un nombreux personnel faisait fonctionner ces rouages compliqués. Au moment où Liborel se fit inscrire au barreau d'Arras, la corporation des procureurs comptait cinquante membres, et soixante dix-huit avocats étaient inscrits au tableau. Il est vrai que tous les avocats ne se livraient pas à la plaidoirie. Les uns se contentaient de jouir de la considération attachée au titre d'avocat en parlement. D'autres remplissaient, comme homme de fief gradués ou comme officiers de justice, des fonctions judiciaires près des tribunaux inférieurs que nous avons énumérés. Les anciens se reposaient des fatigues de l'audience et devenaient avocats consultants. D'après les renseignements que nous ont fournis les registres du Conseil d'Artois, le nombre des avocats plaidants, en 1764, s'élevait à trente. On voit que les avocats devaient suffire aux plaidoiries, et qu'il n'était pas facile à un nouveau venu d'acquérir une clientèle à Arras, alors surtout qu'il arrivait, comme Liborel, étranger, inconnu, sans relations, sans appui.

Ecoutons les confidences de Liborel : il nous fera assister à ses débuts et nous montrera qu'il n'avait pas trop présumé de ses forces et de la fortune. « Le choix ainsi

(1) Maillart : *Coutumes d'Artois.*— Desmazures sur Artois — Bultel : *Notice de l'état ancien et moderne de la Province et Comté d'Artois.* — E. Lecesne : *Exposé de la législation coutumière de l'Artois.*

fait, il me restait à trouver une occasion favorable pour débuter, et ma situation ne me permettait pas de l'attendre longtemps. Je m'adressai à un procureur de mes connaissances ; mais il me dit que je devais commencer par suivre les audiences et me faire connaître ainsi des magistrats, de mes confrères et aussi des procureurs dont, par cette conduite, je pourrais obtenir plus tôt une cause de début. Le conseil était sage ; mais, comme il ne pouvait s'accorder avec ma situation, je lui répondis que je m'étais préparé à l'exercice de la plaidoirie en suivant chaque jour les audiences de la grand'chambre du parlement, pendant le séjour de cinq mois que je venais de faire à Paris, que je ....; mais voyant que cette considération le touchait peu, je virai de bord ; j'ajoutai (non sans quelque répugnance) que mon insistance avait une toute autre cause que je devais lui confier : la nécessité de ma position. Cédant alors à la force de cette observation, il me dit qu'il était lui-même chargé d'une affaire de peu d'importance et dont il regardait le gain comme douteux, et qu'il me l'abandonnerait, si toutefois je me déterminais à accepter la défense d'une cause si peu convenable pour un début; à quoi il ajouta qu'elle devait être portée deux ou trois jours après à l'audience de la seconde chambre. J'hésitai ; mais enfin cette dernière circonstance et la réflexion que, si je ne saisissais point l'occasion qui m'était offerte, un long temps pourrait bien s'écouler avant qu'il s'en présentât une autre plus favorable, me déterminèrent à suivre le parti qui me parut le seul que je dusse adopter, ce fut de prendre moi-même connaissance de l'affaire, et, pour cet effet, de me faire remettre de suite les pièces. Et ayant reconnu, d'après

l'examen que j'en fis, que la cause était d'autant plus soutenable que la sentence du tribunal de première instance avait adopté la demande de mon client, je me chargeai d'en soutenir le bien jugé. J'ignorais que j'avais contre moi l'autorité d'une jurisprudence du Conseil d'Artois, par suite de laquelle je perdis mon procès. Je dois ajouter que ma plaidoirie avait été trouvée fort étrange et que, par cela même, elle avait fait grande sensation au barreau. »

Les registres d'audience du Conseil d'Artois (1) nous montrent la parfaite exactitude de ces souvenirs. A la date du 26 mai 1764, Me Liborel (reçu avocat depuis deux jours) plaide, devant la seconde chambre, contre les chartreux du Val de Sainte-Aldegonde (près Saint-Omer), un appel de peu d'importance. Il s'agit du loyer d'une carrière de chaux. « La partie de Me Liborel est condamnée au paiement de cent-trente-quatre livres, six sols. » Le procès soulevait sans doute quelque question de droit intéressante; mais le laconisme de l'arrêt (les décisions du Conseil d'Artois n'étant pas motivées) ne permet pas de la découvrir.

Peu de temps après, un autre procureur chargea le débutant d'une cause plus sérieuse. « Le jour fixé pour l'audience, l'auditoire était nombreux. Je m'y étais attendu, d'après les rapports qui m'avaient été faits. Je savais de même que la première chambre, et notamment le chef de la cour, désirait m'entendre. La cause appelée, je me présente à la barre, comme je le devais, avec une modeste assurance. Dès mon début, je suis

(1) Archives départementales.

frappé de l'attention particulière qu'on me prête; un regard de bienveillance du premier président, que je saisis, vient m'encourager; bientôt toute sa contenance m'assure qu'il approuve ma plaidoirie, et finalement je gagne ma cause en plein. »

C'est à la date du 12 juillet 1764 (d'après les registres de la cour) que Liborel gagna ce procès « contre les mayeur et échevins de Lillers, appelants. » Le premier président Briois présidait la chambre.

« Ce premier succès, poursuit Liborel, suivi de quelques autres, et principalement l'approbation si ostensiblement donnée à ma plaidoirie par le premier président, me gagnèrent d'abord la confiance des procureurs, puis celle du public, et bientôt je me trouvai ainsi porté dans la classe des avocats les plus suivis pour la plaidoirie; de telle sorte que, dès l'année suivante, les épargnes de mon cabinet me permirent, après m'être composé une petite bibliothèque des livres qui pouvaient alors me suffire, de me mettre en mon ménage; je louai, pour cet effet, une assez belle maison (1) que je meublai convenablement, et, pouvant raisonnablement compter sur la continuation de la confiance que j'avais si heureusement acquise en si peu de temps, je pris la résolution, quelques mois après m'être ainsi installé dans cette maison, de me donner une compagne pour en prendre la direction et d'épouser l'une des filles du doyen de la chambre des notaires de la ville d'Arras, dont les qualités personnelles avaient gagné mon affection et déterminé le choix que j'avais fait depuis plus d'une année. Ce fut le 1er du

(1) Elle était située sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-l'Atre.

mois de mars 1767 que j'exécutai cette importante résolution. »

Les registres de la paroisse Saint-Aubert mentionnent, à la date du 1er mars 1767, le mariage de Me Liborel, avocat au Conseil supérieur et provincial d'Artois, de la paroisse Saint-Nicolas-en-l'Atre, et de Anne-Madeleine-Victoire-Thérèse Letombe, âgée de vingt-et-un ans, deux mois ou environ, fille de Me Liévin, notaire royal d'Artois et greffier de la Maréchaussée générale au département de cette ville, et de Damoiselle Marie-Placide Morel.

Le contrat de mariage porte la date du 27 février. L'apport du futur époux consiste en meubles meublants, argenterie, argent comptant, dettes actives, sa garde-robe et sa bibliothèque, la valeur du tout estimée à la somme de six mille livres. Les père et mère de la future épouse lui donnent en avancement d'hoirie une rente héritière au capital de six mille livres, au cours annuel de trois cents livres; un fief, nommé le fief de l'Étoile (1), avec

(1) Le fief de l'Étoile avait été acheté par Me Letombe le 18 décembre 1761, moyennant la somme de quatre cent quatre-vingts livres Artois ; savoir : cent livres pour la dite seigneurie de l'Étoile et trois cent quatre-vingts pour les arrentements qui y étaient attachés.

La seigneurie de l'Étoile consistait en huit livres quatorze sols de rente foncière et seigneuriale dues annuellement sur quatre maisons séantes rue de Méaulens, savoir : deux livres, dix-sept sols, six deniers par le sieur Grigny, à cause de sa maison où pend pour enseigne l'*Étoile* ; autres deux livres, dix-sept sols, six deniers dus par le sieur Legrand, à cause de sa maison contiguë ; quarante sols par la veuve Garin, à cause de sa maison où pend pour enseigne la *Clef d'or*, et vingt sols par le sieur François, à cause de sa maison contiguë.

Les arrentements se subdivisaient entre quatorze débiteurs : ainsi

les rentes foncières y annexées, situé en la ville d'Arras ; ses meubles, sa garde-robe, sa toilette et son service d'argent estimés à la somme de deux mille livres (1).

Liborel s'était placé, dès ses premières plaidoiries, au rang des maîtres. Les registres d'audience du Conseil d'Artois montrent que, du 26 mai au 30 décembre 1774, il fut chargé de quarante-et-une affaires civiles, dont vingt-sept contradictoires. L'année suivante, le nombre des causes qui lui furent confiées s'éleva à cent soixante-dix-neuf; cent trente-cinq donnèrent lieu à plaidoirie. Liborel comptait parmi ses clients les administrateurs de l'hôpital de Saint-Omer ; les religieux de Saint-Saulve; le comte de Bryas ; le marquis de Moustier ; Taffin d'Hupy ; de Créquy ; de Carnin, marquis de Lillers ; de Gantès, seigneur d'Ablainzevelle ; Dubois de Percheval; de Béthune ; le Vasseur de la Thieuloye ; de Ghistelle, baron d'Eclimeux ; de Lencquesaing ; Bultel, écuyer, conseiller à la Cour ; les habitants et communauté de Bayenghem, de Tincques, de Berneville, de Noyelles, de Dourges, d'Harnes ; les paroissiens de La Couture, de Violaines, de Ranchicourt ; les échevins d'Hénin-Liétard, de Saint-Omer ; les chanoines de Saint-Omer, etc.

Un succès aussi éclatant et qui ne fit que s'accroître fait nécessairement supposer que Liborel réunissait le

les religieuses Augustines devaient trente sols ; les dames abbesse et religieuses du Vivier, cinq sols, quatre deniers,etc., « le tout à cause des maisons qui leur appartiennent et amplement reprises par les titres de la dite seigneurie tenue en fief de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. »

(1) Archives départementales : Actes du Gros. — En Artois, on conservait au « greffe du Gros » les minutes des actes notariés.

talent de l'orateur et la science du jurisconsulte. Cette induction est corroborée par d'autres preuves. De nos jours, le renom des maîtres les plus éminents du barreau disparaît avec eux ; on les oublie d'autant plus complétement qu'aucun document écrit ne transmet à la génération qui leur succède le souvenir de leur éloquence. Il n'en était pas de même au dernier siècle ; dans les affaires importantes, l'instruction était à la fois orale et écrite. Les avocats publiaient, à l'appui de leurs plaidoiries, des mémoires qu'ils distribuaient aux juges et ensuite au public ; la bibliothèque de l'Académie d'Arras et les cabinets des quelques bibliophiles possèdent un assez grand nombre de mémoires composés par Liborel. La plupart des questions qu'ils traitent n'offrent d'intérêt que pour les érudits qui voudraient s'initier aux difficultés de l'ancien droit ; mais ils mettent en vive lumière les qualités éminentes qui assurèrent à Liborel une si grande autorité devant le Conseil d'Artois et dans toute la province. Le point de fait et la procédure, souvent si compliqués, sont exposés avec une grande clarté ; la discussion des difficultés à résoudre révèle une connaissance approfondie des principes juridiques et des monuments de jurisprudence ; les objections, nettement posées, sont réfutées avec une dialectique serrée ; le style de ces mémoires, ferme, précis, incisif, est exempt de la fausse sensibilité, de la déclamation théâtrale que l'école de Rousseau avait fait généralement prévaloir dans l'éloquence judiciaire au XVIIIe siècle.

Nous avons vu que Liborel, dès ses débuts au barreau, avait été encouragé par la bienveillance du premier président Briois ; ce magistrat l'honora constam-

ment de son estime et de sa confiance. « Ayant résolu, dit Liborel, de se démettre de sa place en faveur de son fils unique, il le conduisit chez moi, dès qu'il fut reçu licencié en droit, me pria de le présenter au serment d'avocat, de le recevoir dans mon cabinet, d'où chaque jour il m'accompagnerait à l'audience, ce qu'il fit très-assidûment jusqu'au jour où son père, après avoir obtenu pour lui une commission de substitut de l'avocat général, se fut démis de sa dignité pour la faire passer sur sa tête.

» J'ai reçu du fils, comme du père, dit-il encore, beaucoup de témoignages d'estime, et je puis ajouter d'amitié. Ils ont même voulu que l'un de ces témoignages fût transmissible à ma descendance. Ce fut dans ce but que le premier président honoraire, en reconnaissance de ce que j'avais été le parrain du barreau et le patron de son fils, me proposa lui-même de l'accepter, avec l'épouse de son fils, pour parrain et marraine d'une de mes filles dont je venais de lui faire annoncer la naissance, et à qui ils donnèrent un prénom chéri dans leur famille : Bonne. — C'était à leur campagne, voisine d'Arras (1), que je passais une partie de mes vacances. »

Nos recherches confirment ces renseignements et les complètent. Bon-Albert Briois de Beaumetz, licencié en droit de l'université de Paris, fut recu avocat le 17 août 1774, sur la présentation de Me Liborel. (2) Le 17 février 1776, François-Joseph Briois obtint pour lui des

(1) Le château de Beaumetz-lez-Loges, qui appartient aujourd'hui à la famille du Fresne de Beaumetz.

(2) Archives Départementales. B. 595.

lettres de survivance comme premier président. Le 19 juin de la même année, le baptême fut donné, en l'église Saint-Aubert, par D. Tabary, abbé régulier de Saint-Nicolas en l'Arrouaise, député général et ordinaire des états d'Artois, à Bonne-Joseph Liborel, qui eut pour parrain messire François Joseph Briois, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, premier président et chef du Conseil supérieur et provinvial d'Artois ; et pour marraine, Dame Marie-Louise-Bonne-Joseph de Crény, épouse de messire Bon-Albert Briois, conseiller du Roi en ses conseils, premier président en survivance (1).

Le président Briois donna à Liborel une autre marque de confiance en le chargeant de ses intérêts dans une affaire des plus délicates. En 1779, « Nobles hommes Pierre Briois de la Mairie, Charles Briois d'Angre, messires Constant Briois de Werdrecques et Henri Briois d'Hulluch » contestèrent à « messire François-Joseph Briois, » devant la cour dont il était le chef, le droit de prendre les armoiries appartenant à leur maison : « *Un écu de gueules à trois gerbes d'or, deux en chef et l'autre en pointe, à la bordure d'or, chargé de huit tourteaux de gueules* » Ils prétendaient que Mr le premier président en la cour leur était étranger, et que, alors qu'ils descendaient de Jacques Briois, seigneur de Sailly, marié, en 1254, à la fille de Wantier, seigneur d'Hébuterne, la noblesse n'était entrée dans la famille du premier président que par l'acquisition d'un office de secrétaire du Roi, faite par Charles Briois, son aïeul. (2)

Le président Briois répondit à cette attaque inattendue

(1) Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Aubert.

(2) A Arras. Imprimerie Guy de la Sablonnière, 1777, 15 pages in-4°.

en déniant que les demandeurs descendissent de l'ancienne famille Briois à laquelle, d'après eux, appartenaient les armoiries contestées; il soutint qu'une possession centenaire, remontant au moins à 1597, l'autorisait à conserver ces armoiries. Liborel, consulté par le premier président, publia le 22 février 1779, une consultation à l'appui d'un mémoire en défense signé Briois. Ce mémoire (1) dont Liborel était évidemment l'auteur, renferme, sous une forme tour à tour spirituelle et sérieuse, un véritable traité sur la matière. La querelle s'envenima; au nom des Briois, Me Desmazières, avocat au Conseil d'Artois, rédigea à son tour un volumineux mémoire, qui ne renferme pas moins de 278 pages in-4°, sans compter les pièces justificatives (2). Toutefois l'affaire ne fut pas terminée par arrêt. Après force coups d'estoc et de taille, une transaction, habilement rédigée, donna raison aux deux camps : « Le premier comparant (le président Briois) déclare et reconnaît qu'il n'a aucune preuve littérale de l'identité de sa famille avec celle des seconds comparants (MM. d'Angre et d'Hulluch), dont les ancêtres étaient jadis domiciliés à Hébuterne. Les seconds comparants déclarent et reconnaissent, de leur côté, que le premier, attendu sa longue possession, tant par lui que par ses ancêtres, de porter pour armoiries un écu *de gueules, à trois gerbes d'or, à la bordure d'or, chargé de huit tourteaux de gueules*, est en droit de conserver le port des dites armes (24 janvier 1783). Dès le début du procès, Liborel avait préparé, sur un ton

(1) Arras. Imprimerie de Michel Nicolas. — 19 pages in-4°
(1) Arras. Imprimerie de Guy de la Sablonnière. 1780.

badin, une autre transaction aussi équitable : « Si le combat judiciaire était encore en usage en France, disait-il, les maréchaux du camp pourraient nous dire : « Arrê-
» tez ! ne vous faites point de mal ; les armes où vous
» n'apercevez aucune différence, en ont une essentielle :
» dans les unes, les gerbes sont de froment et dans les
» autres, de seigle. Choisissez et vivez en paix. »

Bientôt le premier président Briois se démit de sa charge en faveur de son fils, reçu, nous l'avons dit, en survivance. Briois de Beaumetz, élevé à la dignité de chef du conseil d'Artois, fut installé à l'audience du 29 décembre 1785. L'avocat-général Foacier de Ruzé, dans le discours de félicitations qu'il adressa à M. le premier, fit une allusion, aussi délicate envers l'ordre des avocats que flatteuse pour Liborel, aux débuts de Briois de Beaumetz au barreau de la cour : « Vous vous rappellerez toujours avec une douce satisfaction, lui dit-il, que c'est au barreau que vous avez consacré le premier acte de l'exercice de vos fonctions et que c'est Mᵉ Liborel qui l'a provoqué. »

Ce jour-là, lisons-nous dans les notes manuscrites de Foacier de Ruzé (1), « Mᵉ Liborel présentait au serment d'avocat, Mᵉ Courtin, de Cambray. Il saisit cette occasion pour faire le compliment à Mᵉ de Beaumetz, au nom de l'ordre des avocats, qui se trouvaient à l'audience au nombre de quarante-trois, MM. de Canchy et Dourlens, étant à leur tête. Ils siégeaient sur les bas sièges, la cour, en robe rouge, occupait les hauts sièges. »

Pour compléter le récit des relations de Liborel avec

(1) Notes communiquées à l'auteur par M. B. Dauchez, avocat.

la famille des premiers présidents Briois, ajoutons enfin qu'il avait été chargé de défendre, devant le Conseil d'Artois, la cause de Mᵉ Bon-Albert Briois, prêtre, pourvu de la cure de Mont-Monchaux, contre un sieur Ducrocq, qui lui disputait ce bénéfice en se fondant sur ses grades et sur ce que la cure de Mont-Monchaux était devenue vacante pendant un des quatre mois (janvier, avril, juillet et octobre) durant lesquels les bénéfices dont le titulaire venait à décéder étaient affectés aux gradués (1). Liborel perdit ce procès (arrêt du 28 mai 1773).

Briois de Beaumetz ne fut pas le seul avocat destiné à une certaine célébrité que Liborel présenta au serment. Du 27 juillet 1765 au 29 décembre 1785, nous avons relevé sur les registres du Conseil d'Artois cinquante-deux présentations (2), qui attestent, par leur nombre seul, la haute estime dont Liborel jouissait au barreau, et parmi lesquelles nous avons relevé les suivantes : Brassart, Charles-Dominique-Augustin (député du Tiers-État à l'Assemblée nationale de 1789, maire d'Arras en 1791); Guilluy, Nicolas-Joseph (il présida par intérim le tribunal révolutionnaire d'Arras, du 15 floréal au 24 messidor, an II); Lenglet, Etienne-Géry (il fit partie du Conseil des Anciens et remplit ensuite à la cour de Douai les fonctions de président de chambre) ; enfin (8 novembre 1781), Maximilien-Marie-Isidore de Robespierre.

(1) Mémoire de 25 pages in-4°. Guy de la Sablonnière.

(2) Le 31 mai 1780, Liborel présenta au serment son neveu Liborel (Alexandre-François-Joseph), né à Saint-Omer, qui fut connu au barreau sous le nom de Liborel jeune.

Liborel eut plus d'une fois l'occasion de rencontrer Robespierre comme adversaire à la barre; nous citerons, à titre d'exemple, le procès intenté, en 1783, par un sieur Deteuf à l'abbaye d'Anchin. Ce Deteuf, maître cordier à Marchiennes, soupçonné d'avoir soustrait 262 louis à D. Brogniart, receveur du lot abbatial d'Anchin, avait été décrété d'ajournement personnel; il prit ses juges à partie et conclut en 30,000 livres de dommages et intérêts, à la charge de l'abbaye. D. Brogniart était, disait-il, l'instigateur de poursuites imaginées pour dissimuler sa propre infidélité et se venger de la sœur de Deteuf, qu'il n'avait pu séduire. La communauté religieuse devait être, d'après sa thèse, rendue responsable du préjudice ainsi causé par un de ses membres. C'était un procès de chantage, dans lequel le scandale et la déclamation tenaient lieu de raisons et de logique. L'abbaye d'Anchin confia à Liborel le soin de ses intérêts et de son honneur. Au lieu de payer Robespierre en monnaie de phrases, il lui démontra qu'en fait et en droit l'action dirigée contre l'abbaye d'Anchin ne reposait sur aucun fondement. Relevant ensuite, avec l'autorité du talent et de l'expérience, le caractère blessant des mémoires rédigés par Robespierre, il apprit à son jeune et présomptueux confrère que le ministère de l'avocat a ses règles, et que ce n'est point en traits injurieux et diffamatoires qu'on « exprime devant les magistrats les plaintes de l'innocent opprimé » ; il conclut à la suppression du mémoire. « Il est, dit-il, une noble véhémence, une sainte hardiesse qui fait partie du ministère de l'avocat. Il est des crimes qu'il ne saurait peindre avec des couleurs trop noires pour exciter la juste indi-

gnation des magistrats et la rigueur des lois. Il est des espèces où l'on ne peut défendre la cause sans offenser la personne, attaquer l'injustice sans déshonorer la partie, expliquer les faits sans se servir de termes durs, seuls capables de les bien faire entendre; mais si les faits injurieux sont étrangers à la cause, s'ils ne sont pas nécessaires, s'ils sont calomnieux, si l'écrit qui les contient est imprimé, s'il est distribué avant même que la cause soit devenue contradictoire, on n'y reconnaîtra point l'ouvrage de celui qui exerce un ministère qui l'associe à la magistrature, et dont la sagesse dans ses écrits doit répondre à la noblesse de la profession.

» Il ne s'agit point ici de quelques expressions hardies ou trop peu ménagées, échappées dans la chaleur de l'action; il s'agit de la diffamation la plus atroce, consignée dans un écrit, dans un imprimé composé avec réflexion et destiné à perpétuer le déshonneur d'une maison religieuse.

» Le mémoire que l'abbaye d'Anchin dénonce à la cour est trop bien connu; la cour sait dans quel temps, dans quelles circonstances il a été publié. S'il subsiste, voilà donc une maison religieuse perdue, déshonorée; il apprendra au siècle présent, il apprendra aux siècles futurs quelle est cette abbaye d'Anchin, si respectée aujourd'hui..... Mais non; on sait la diffamation, on saura aussi la dénonciation qu'elle en a faite; on saura que le premier tribunal de la province où elle est établie l'aura jugée digne de la tache éternelle qui lui sera imprimée (1). »

(1) In-4o, 38 p. Guy de la Sablonnière, 1786.

Une transaction fut conclue, grâce à l'intervention du conseiller Hémart et de l'avocat-général Foacier de Ruzé. Sur la somme de 6,000 livres payée au nom du procureur fiscal qui avait poursuivi Deteuf, Robespierre toucha onze cents livres d'honoraires; mais il eut le désagrément de voir Deteuf déclarer dans son désistement « qu'il n'avait eu aucune intention, en employant les expressions contenues dans son mémoire, de porter aucune atteinte à la régularité qui régnait dans l'abbaye d'Anchin, non plus qu'à la considération qu'elle s'était acquise par la pureté des mœurs de ceux qui la composaient. » (1) Le mémoire de l'avocat était désavoué par son client.

Les avocats d'Arras avaient formé le projet d'examiner en commun les points controversés de la coutume générale de la province. En 1788, le premier président Briois de Beaumetz leur proposa de se réunir à cet effet dans un des salons de son hôtel (2). Le barreau accepta une offre si courtoise et résolut d'inviter aux conférences tous les avocats consultants, de désigner au scrutin vingt avocats plaidants qui, à tour de rôle, étudieraient les questions mises à l'ordre du jour et d'admettre enfin comme auditeurs cinq à six débutants. Robespierre ne fut point au nombre des élus. Cette exclusion prouvait l'antipathie de ses confrères pour son orgueilleuse personnalité. Il imagina de se venger en publiant, sous forme de « Lettre adressée par un avocat au Conseil d'Artois à son ami,

(1) Placard imprimé (1786).

(2) La conférence des avocats se réunit pour la première fois le 22 décembre 1787. L'avocat-général Foacier de Ruzé prononça le discours d'ouverture (Cabinet de M. B. Dauchez, avocat).

avocat au parlement de Douai », un véritable pamphlet contre « ceux de MM. les avocats d'Arras qui engloutissaient toutes les affaires » et contre les procureurs au Conseil d'Artois, qu'il accusait de ne point confier de causes aux avocats indépendants, de détourner leurs affaires, de retenir même les honoraires qu'ils avaient reçus pour eux.

Liborel prit la défense des avocats et des procureurs. Dans une lettre intitulée : L., avocat en parlement et au Conseil d'Artois, à l'auteur d'un libelle anonyme répandu clandestinement, le 14 avril 1789, contre Messieurs les avocats et les procureurs au Conseil d'Artois, » il exerça contre Robespierre de vives représailles ; on en jugera par quelques extraits : « Mon confrère, si vous l'êtes, car je crains bien que vous n'ayez d'autres lettres de licence que votre libelle, qui est plutôt fait pour vous exclure que pour vous faire admettre parmi nous ; mon confrère, dis-je, si vous l'êtes, vous ne trouverez pas mauvais qu'on réponde, en peu de mots, à votre insolente diatribe ; qu'on vous ramène à la raison que vous paraissez avoir oubliée. Cette réponse, on ne vous la fait qu'à cause du titre et de la robe dont vous vous parez, sans vous inquiéter du bout d'oreille qui vous trahit. On mépriserait une production éphémère, si on ne craignait que l'état dont son auteur se réclame pût lui donner quelque ombre de fondement et de raison. On répondra d'abord à vos raisonnements faux, au sujet des assemblées que plusieurs avocats ont tenues et désiré de réitérer entre eux ; on répondra aux calomnies que vous avancez contre Messieurs les avocats et les procureurs ; et enfin, on vous dira un mot, en passant, sur la prodigalité et le

choix des citations dont vous entrelardez votre ennuyeuse rapsodie. »

Le champion des avocats déclarait que les organisateurs des conférences « avaient invité à leurs réunions ceux de leurs confrères qui paraissaient vouloir travailler sérieusement, sans en excepter un seul, et en laissant aux autres l'espérance d'y être admis, quand ils auraient, par leurs travaux plus assidus, annoncé qu'ils désiraient de l'être. Cette réserve était jugée nécessaire pour que le nouvel établissement eût une base solide. « Mais nous ne recevons pas parmi nous, ajoutait « l'avocat en parlement, des calomniateurs et des méchants qui ne distillent qne du fiel. »

Au reproche d'être sous la dépendance des procureurs, (Malheur, avait dit Robespierre, à ceux qui ne s'efforcent point à leur plaire!) l' « avocat en parlement » répondit : « Malheur plutôt, trois fois malheur à vous, qui ne sentez pas la dignité de la profession dont vous vous dites revêtu. L'intérêt sordide, l'avidité basse règnent au fond de votre cœur, et la jalousie rampante vous porte à tenter d'asseoir à votre niveau des hommes éclairés, des jurisconsultes désintéressés qui ne doivent la confiance publique qu'à leurs talents et à leurs lumières... Si ce que vous dites était vrai, vous n'auriez pas à vous plaindre : vous avez plus qu'il ne faut pour réussir, s'il ne faut pour cela que de la bassesse. »

La défense des procureurs offrait un mélange d'arguments sérieux et de sanglantes personnalités : « Est-il possible, lorsqu'une partie a choisi son avocat, que le procureur en choisisse un autre à son insçu ? Ne s'exposerait-il pas lui-même à perdre une confiance qu'il aurait trompée et de laquelle son état dépend... ?

» Vous reprochez aux procureurs de retenir les honoraires des avocats qu'ils ont employés... Vous les accablez, sans rougir, de reproches insultants et odieux ; vous prouvez très-bien que c'est le besoin seul qui fait hurler le loup affamé, et qui le force à sortir du bois et à fondre avec férocité sur les êtres vivants qu'il rencontre...

» Venons maintenant à quelques-unes de vos citations. En parlant des frais que les procureurs font payer à leurs parties, vous dites :

« Une botte de foin, cinq à six mille livres ! »

» Que cela ne vous effraye point. Il y en a pour vous à meilleur marché ; la grande consommation que vous annoncez en devoir faire vous procurera une diminution... »

L'« avocat en parlement » terminait sa réplique virulente en exhortant Robespierre au repentir et lui promettait, à ce prix, le pardon de ses confrères. Nous verrons que Robespierre n'accepta pas ce pardon et ne pardonna pas.

La haute position que Liborel avait acquise l'appelait à remplir les fonctions judiciaires et administratives dont les avocats les plus distingués du barreau d'Arras étaient alors chargés. Il devint en effet juge à la salle abbatiale de Saint-Vaast et échevin d'Arras.

La justice de la salle abbatiale était exercée, sous l'autorité d'un grand prévôt, d'un grand bailli et d'un sous-bailli, par trois hommes de fief gradués, assistés d'un procureur fiscal et d'un greffier. En 1773, D. Briois d'Hulluch, abbé régulier, nomma Liborel homme de fief du siège abbatial (1) ; il lui donna en même temps, comme

(1) *Almanach d'Artois*, 1773. Le registre aux commissions de

avocat, la clientèle de la riche et puissante abbaye de Saint-Vaast. Liborel siégea à ce tribunal de 1773 à 1790. Il eut pour assesseurs Me Thiébault, avocat (qui acquit une charge de substitut de l'avocat-général au Conseil d'Artois et fut remplacé par Me Delepouve, avocat), et Me Desmazières, avocat (qui fut élu député ordinaire pour le Tiers, dans l'assemblée des Etats de 1787).

L'échevinage des ville et cité d'Arras était composé d'un mayeur, de dix échevins, dont deux gentilshommes, quatre avocats et quatre notables, d'un secrétaire-greffier, d'un procureur et d'un argentier.

Depuis l'édit de novembre 1771, qui, par mesure fiscale, avait confisqué ce qui restait encore des libertés communales, les officiers, dans les villes où il y avait corps municipal, étaient établis à titre d'office. Mais les échevinages d'Artois possédant des attributions judiciaires, on avait reconnu qu'il était difficile de nommer échevin le premier acquéreur venu, et les états d'Artois avaient profité de cette circonstance pour sauvegarder les intérêts de la province en se rendant acquéreurs de tous les échevinages des villes, transformés en offices. Par suite de l'accord conclu à cet effet, à partir de novembre 1773, la présentation des sujets pour la place de maire et la nomination des échevins appartenait à une commission, composée de trois députés ordinaires des états et de six commissaires élus par l'assemblée des états tous les trois ans. L'évêque d'Arras, de qui

l'abbaye de Saint-Vaast, conservé aux Archives départementales, s'arrête à 1747: la suite a disparu. Les registres de la salle abbatiale font également défaut.

relevait la cité, réunie à la ville en 1749, conservait, en vertu de l'édit de réunion, le droit de nommer un échevin gentilhomme et un échevin notable. Une liste de présentation était envoyée aux états par les officiers municipaux en exercice et ceux qui étaient sortis l'année précédente. Le corps échevinal était renouvelé chaque année par moitié; les fonctions d'échevin duraient ainsi deux ans. Mais souvent il arrivait qu'à l'occasion de quelqu'événement heureux, le Roi continuait pour deux années le Magistrat en exercice (1).

(1) Il nous paraît intéressant de faire connaître les nombreuses variations par lesquelles a passé, depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'en 1771, la nomination du Magistrat de la ville d'Arras. En vertu d'un arrêt du Conseil de 1666, qui rappelait la charte de Louis XI de 1481, tous les ans, le 31 octobre, l'intendant de Picardie, Artois et Boulonnais se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, il nommait, en présence des officiers de la gouvernance, quatre échevins, au nom du Roi, pour desservir la loi échevinale pendant un an. Les échevins régnants, représentant le corps et communauté des bourgeois, en nommaient quatre autres. Les huit échevins ainsi nommés se retiraient en la chambre aux honneurs et choisissaient quatre échevins en exercice, pour continuer ladite loi pendant l'année. Les douze échevins se transportaient, au son de la cloche *Joyeuse*, en l'église de la Madeleine et prêtaient serment, en présence des reliques, à la balustrade du grand autel.

A partir de 1749, en exécution de l'édit d'union de la cité à la ville, l'intendant nomma, au nom du Roi, sept échevins, dont un gentilhomme, cinq avocats, un notable. L'évêque en nomma deux: un gentilhomme et un notable. Les échevins sortant en nommèrent deux autres. Le Roi désigna le mayeur sur une liste de présentation de trois membres, dressée par les échevins. Le conseiller pensionnaire, qui avait joué un si grand rôle dans l'histoire communale d'Arras, figurait encore parmi les officiers permanents de l'échevinage.

L'édit d'août 1764 confia le choix du Magistrat à l'élection, et dési-

Liborel fut nommé échevin le 18 novembre 1774, en remplacement de Dourlens, avocat. Raulin de Belval, brigadier des armées du Roi, était alors mayeur. Le 24 octobre 1775, « en considération du sacre de Sa

gna comme électeurs des notables des trois ordres, savoir : pour le clergé, les représentants du clergé à l'assemblée des états d'Artois et les curés de la ville ; pour la noblesse, tous les nobles domiciliés à Arras ; pour le tiers-état, les officiers du bailliage, le mayeur et les échevins en exercice, les anciens échevins, quatre députés de l'ordre des avocats, deux des médecins, deux des notaires, deux des procureurs et deux des négociants. Ces notables élisaient, au scrutin, le mayeur, un échevin noble, cinq échevins avocats, un échevin notable, un procureur-syndic, un greffier, un receveur.

En vertu des lettres du duc de Choiseul, du 24 octobre 1765, on ne convoqua plus que le mayeur, les échevins en exercice et les notables du tiers-état. Ils choisirent au scrutin quatre échevins. Un cinquième était nommé par l'évêque. Les cinq plus anciens d'âge sortaient chaque année ; les autres étaient continués. Le procureur-syndic, le greffier et le receveur étaient indéfiniment rééligibles. Le conseiller pensionnaire disparaît. Le Roi choisit le mayeur sur une liste contenant trois présentations.

En 1766, les échevins qui avaient exercé deux ans sortirent d'exercice, sans distinction d'âge, et furent remplacés par des nouveaux, qui ne pouvaient être pris que parmi les notables.

En 1768, de nouvelles lettres du duc de Choiseul ordonnèrent de ne plus remplacer annuellement que deux échevins, les deux plus jeunes d'âge.

Par arrêt du conseil d'état du 15 juillet 1768, le Magistrat fut composé d'un mayeur, dix échevins (deux nobles, quatre gradués en droit, quatre bourgeois, négociants ou notables), un procureur-syndic, un greffier, un argentier. Le mayeur fut nommé par le Roi pour trois ans. Les échevins furent élus pour deux ans par un corps électoral composé du mayeur, des échevins et de quatorze notables. Les droits de l'évêque étaient réservés. — Ces combinaisons étaient aussi artificielles que mobiles.

Majesté, le Magistrat fut continué, » et de nouvelles lettres-patentes, du 15 septembre 1776, étendirent cette faveur jusqu'en 1778. Liborel sortit le 26 novembre de cette année et fut remplacé par Mauduict, avocat. Le successeur de Mauduict, Lecointe, avocat, mourut en exercice. La règle était que le prédécesseur d'un échevin décédé fût « rappelé pour achever son temps ». Vu les excuses présentées par Mauduict, on remonta à Liborel, qui reprit ainsi les fonctions échevinales du 21 avril 1784 au 4 novembre 1786. Remplacé par Gosse de Dostrel, avocat, il se vit encore une fois rappelé le 15 avril 1788, par suite du décès de son successeur et de la continuation du Magistrat, octroyée à l'occasion de la nomination du duc de Guînes, en qualité de gouverneur de la province d'Artois (1).

Le décret du 24 décembre 1789, supprimant toutes les municipalités en exercice, devait seul mettre fin au mandat dont, pour la troisième fois, Liborel était investi. La dernière délibération à laquelle il prit part et dont il signa le procès-verbal porte la date du 10 janvier 1790 (2).

(1) Le baron d'Aix de Remy succéda, comme mayeur, à Godefroy, comte de Lannoy et du Saint-Empire, comte de Beaurepaire.

(2) COMPOSITION DE L'ÉCHEVINAGE EN 1775, CONTINUÉ EN 1776 ET 1777.

Liborel. — De Larsé, le jeune, avocat (décédé en exercice et remplacé par Desmazières, rappelé). — Lallart de Lebucquière, Guislain. — D'Espalungue, écuyer. — De Chaumont, écuyer. — Gorlier, avocat. — Henry, avocat (remplacé en 1776 par Dourlens, avocat, rappelé). — Dupuich, Théodore-Augustin, négociant. — Lallart, Henri-Bruno, négociant. — Raulin de Belval, brigadier des armées du roi.

ÉCHEVINAGE EN 1777.

Liborel. — Desmazières. — Lallart de Lebucquière. — D'Espalungue.

Les fonctions d'échevin d'Arras avaient une importance particulière. Leur tâche ne se bornait pas à l'administration des affaires de la ville et à la tenue des audiences du grand plaid et du petit plaid.

Les échevins avaient le privilège d'être membres des états de la province. Dans l'assemblée générale des états, qui s'ouvrait chaque année le 6 novembre, et dans les assemblées dites à la main, l'ordre du tiers était représenté par les députés des villes d'Arras, Saint-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Hesdin, Saint-Pol, Pernes et Lillers, chaque ville n'ayant qu'une seule voix. Mais, tandis que le nombre des députés variait de quatre à deux pour les autres échevinages, « Messieurs du Magis-

— Hubert de Mons-en-Barœul et d'Humières. — Raulin de Belval, mayeur. — Le Roux du Chatelet, avocat. — Duquesnoy, avocat. — Dupuich, Alexis, négociant. — Baudelet.

ÉCHEVINAGE EN 1784, CONTINUÉ EN 1785.

Maioul de Sus-St-Leger, chevalier. — Lefebvre du Bosquel. — Lecointe, avocat (remplacé par Liborel). — Lobez, avocat. — Duquesnoy, avocat. — Degouve de Nuncques. — Herman. — Lallart de Lebucquière. — Dupuich, Alexis. — Landru, écuyer.

ÉCHEVINAGE EN 1786.

Liborel. — Lefebvre du Bosquel. — Degouve de Nuncques. — Lallart de Lebucquière. — Dupuich. — Delegorgue, aîné, avocat. — Delepouve, avocat. — Lallart, Henri-Bruno. — Duquesnoy, négociant. — Hauteclocque (le chevalier de), Louis-Hector-Constantin, ci-devant capitaine au régiment de la marine.

ÉCHEVINAGE EN 1788, CONTINUÉ EN 1789.

Dubois de Fosseux, écuyer. — Gosse de Dostrel, avocat. — Lefebvre du Prey, avocat. — Dupuich, négociant. — Lallart de Berlette, Benoît-Louis-Joseph. — Dewetz, avocat. — Dauchez, avocat. — Caudron. — De Seignies. — De Dion, ancien capitaine au régiment de la marine.

trat d'Arras » siégeaient en corps aux états. Liborel assista, comme échevin, aux états de 1776, 1777 et 1778; 1784 et 1785; 1789. Les procès-verbaux des assemblées nous montrent qu'il fût chargé, en qualité de commissaire, de l'examen et du rapport de diverses affaires intéressant la province (1).

A la veille de la convocation des états généraux du royaume, les échevins d'Arras, soit comme membres du Magistrat, soit comme députés aux états d'Artois, furent appelés à délibérer sur des sujets qui sortaient du cercle habituel de leurs attributions.

Le 18 novembre 1788, en vertu de l'arrêt du conseil du 5 février, « les officiers municipaux et le conseil de la ville et cité d'Arras » furent invités à émettre leur avis sur le nombre des députés que le tiers-état pourrait envoyer aux Etats généraux. Il fut résolu que la ville d'Arras demanderait au Roi que le tiers-état eût des députés égaux en nombre et autorité à ceux du clergé et de la noblesse réunis. Cette délibération est signée : de Dion, Dubois de Fosseux, Liborel, etc.

Les états de 1788 s'ouvrirent, le 29 décembre, au milieu d'une vive agitation. Dès sa première séance, le tiers demanda que le Roi l'autorisât à avoir à l'assemblée des états généraux et dans les délibérations des états particuliers de la province une influence égale

(1) Les états d'Artois avaient recours aux lumières de Liborel en qualité d'avocat. C'est ainsi que Liborel leur remit, le 7 février 1788, une consultation sur le droit d'option en matière de parts de marais. Elle est citée par M. le Gentil, juge au tribunal d'Arras, membre de l'Académie d'Arras, en son *Traité de la législation des portions ménagères*, p. 560.

à celle des deux autres ordres réunis; que les représentants du tiers-état fussent pris dans son ordre ; que les communes des villes fussent rétablies dans leur droit antique et constitutionnel de choisir leurs échevins et représentants ; que l'impôt fût proportionnellement réparti, sans distinction d'ordre ni exemption. Cet arrêté fut signé par tous les membres du tiers-état présents, notamment par ceux qui faisaient partie du Magistrat d'Arras. Malgré l'opposition des deux autres ordres, le tiers persista, le 7 janvier 1789, dans cette délibération, et nomma pour commissaires, à l'effet de la faire approuver, Liborel et Lefebvre du Prey, échevins, le député ordinaire et, au besoin, le député à la Cour. Le 9 janvier, le tiers-état déclara, contrairement à l'avis de la noblesse, que l'assemblée des états d'Artois n'était pas compétente pour procéder à la nomination des députés de la province aux prochains états généraux du royaume, attendu que la dite assemblée ne représentait pas tous les corps et habitants, et que le clergé de second ordre, les nobles qui n'avaient pas entrée aux états du pays et les habitants des campagnes devaient être représentés aux états généraux.

Enfin, lorsqu'un règlement spécial à l'Artois (19 février 1789) eut attribué au duc de Guînes, gouverneur général, les pouvoirs conférés dans les autres provinces aux baillis royaux, qui n'existaient pas en Artois, et l'eut chargé d'organiser les assemblées électorales, une commission de neuf membres, dans laquelle figuraient deux échevins d'Arras, Liborel et Lefebvre du Prey, reçut le mandat de demander directement au Roi que les états d'Artois fussent maintenus, quant à l'élection des députés aux états

généraux, dans leurs anciens usages, et que l'assemblée de tous les habitants de la province, convoqués pour cette nomination, fût tenue en corps d'états ; — dernière et inutile protestation en faveur de l'autonomie provinciale, si chère alors aux Artésiens.

Les habitants composant le tiers-état des ville, cité, faubourgs et banlieue d'Arras qui n'étaient compris dans aucune corporation furent convoqués, le 23 mars, pour nommer leurs délégués à la réunion générale du tiers-état d'Arras. Dans cette réunion, le Magistrat rencontra une vive opposition. Sans lui savoir gré de l'attitude libérale qu'il avait prise à l'assemblée des états, on lui refusa le droit de présider aux opérations ; on voulut, malgré sa résistance, frapper d'inéligibilité certaines catégories d'électeurs ; on lui manqua de respect, au point de l'amener à déclarer qu'il ne paraîtrait plus à l'assemblée. La lutte continua dans la réunion tenue par le tiers-état de la ville pour la rédaction des cahiers de doléances et la nomination de députés à l'assemblée du tiers-état du bailliage. Contrairement au règlement général, on contesta aux échevins le droit de voter individuellement, et on les amena ainsi à offrir leur démission. Cette hostilité, qui paraissait avoir sa cause dans l'origine même des pouvoirs du Magistrat, nommé et non élu, n'avait rien de personnel à Liborel, car il obtint le quatrième rang sur la liste des quarante-neuf commissaires qui furent élus. « Ont été choisis et nommés commissaires : MM. Cauwet de Baly, lieutenant-général ; Thellier, conseiller ; Dourlens, avocat ; Liborel, avocat ; Blanquart, avocat ; Lallart, négociant ; Bouchez, négociant, tous députés du tiers-état de la ville d'Arras... »

Liborel prit part à la rédaction du cahier de bailliage, qui résumait les vœux émis dans le cahier de la ville d'Arras et dans ceux de cent trente-deux paroisses rurales. Il fut ensuite élu député à l'assemblée du tiers-état de la province, qui arrêta, le 20 avril 1789, le cahier général des doléances, et nomma députés aux états généraux : Payen, formier, propriétaire à Boiry-Becquerelle (1) ; Brassart, avocat à Arras ; Vaillant, garde des sceaux honoraire au conseil d'Artois ; de Robespierre, avocat ; Petit, fermier à Magnicourt-sur-Canche ; Bouchez, négociant à Arras, et Dubuisson, fermier à Inchy (2).

L'un des premiers soins de l'Assemblée nationale fut de s'occuper de l'organisation municipale de la France. Le décret du 14 décembre 1789 supprima toutes les municipalités en exercice, et introduisit le système électif pour l'élection du maire, des membres du corps municipal, des notables, du procureur de la commune et de son substitut. Aux termes du décret, le nombre des membres du corps municipal d'Arras, proportionnel au chiffre de la population, était fixé à douze, y compris le maire, et celui des notables à vingt-quatre. Le corps municipal et les notables réunis formaient le conseil général de la

(1) Payen fut guillotiné à Cambrai le 3 messidor an II.

(2) L'ordre du Clergé nomma pour députés : Le Roux, curé de Saint-Pol ; Boudart, curé de Lacouture ; Béhin, curé d'Hersin ; Diot, curé de Ligny-sur-Canche. — Diot fut guillotiné à Arras le 23 germinal an II.

La Noblesse : Briois de Beaumetz, premier président ; le comte Charles de Lameth ; le Sergeant d'Isbergue ; le comte de Croix (*La jeunesse de Robespierre et la convocation des États généraux en Artois*, par A.-J. Paris. Arras, 1870).

commune. Ce conseil était convoqué toutes les fois que l'administration municipale le jugeait convenable. Les notables étaient nécessairement appelés à délibérer sur les affaires importantes. Les officiers municipaux et les notables étaient élus pour deux ans par les citoyens actifs, c'est-à-dire âgés de vingt-et-un ans et payant une contribution directe équivalente à la valeur de trois journées de travail ; ils étaient renouvelés par moitié chaque année.

A Arras, les élections municipales commencèrent le 25 janvier 1790, et se continuèrent pendant huit jours. Le 8 février, Liborel fut élu le premier des notables, par deux cent quatre-vingt-dix suffrages (1).

(1) Le conseil général de la commune fut ainsi composé : *Maire* : Dubois de Fosseux. — *Officiers municipaux :* Lefebvre du Prey, avocat (remplacé, le 30 juillet 1790, par Caron-Wagon, négociant) ; Dourlens père, avocat (démissionnaire, remplacé par Frassen, marchand) ; Thomas, ancien notaire ; Le Roy d'Hurtebize, conseiller au conseil d'Artois (démissionnaire, remplacé par Deshorties, le 30 juin 1791) ; Le Roux du Châtelet, conseiller au conseil d'Artois ; Scribe, rentier ; Bèke, négociant (remplacé par Déplanque, rentier, le 15 mai 1791) ; Jouenne, ancien procureur ; Boniface aîné ; Cot (nommé au district, et remplacé par Cornille, marchand) ; Leroi père. — *Notables* : Liborel, avocat ; Caron-Wagon, marchand ; Colin, procureur ; Cornille, marchand ; Bayart, avocat, procureur du Roi-syndic ; Boucquel de Beauval ; Frassen, marchand ; Raulin de la Vasserie ; Le Gentil, marchand ; Dupuich, négociant ; Fromentin de Sartel ; Deretz-Jouenne, négociant ; Boucquel de la Comté, chevalier de St-Louis ; Bourdon, chevalier de St-Louis ; Blanquart, avocat ; Husson, notaire ; Petit, négociant ; Déplanque, rentier ; Scribe-Caudron ; Prévots de Wailly ; Candelier, avocat ; Boudart de Mingrival, chevalier de Saint-Louis ; Guilluy, amidonnier ; Lallart de Lebucquière. — *Procureur-Syndic* : Delegorgue, avocat. — *Substitut :* Lecointe, avocat.

Pendant cette période, l'administration municipale eut pour chefs Ferdinand Dubois de Fosseux, puis Fromentin de Sartel, qui le remplaça le 30 juillet 1790, lorsqu'il fut élu président du conseil général du département.

Dans tous les rangs de la population, on saluait avec enthousiasme la réalisation des réformes que les cahiers de doléances avaient été unanimes à réclamer et la fin de l'ancien régime. Dès sa première séance, le conseil général de la commune d'Arras envoya à l'Assemblée nationale une adresse sympathique (10 février 1790). A l'exemple de Paris, Arras avait organisé, dès le 28 juillet 1789, sa « garde de bourgeois, chargée de prévenir les désordres que les circonstances actuelles faisaient craindre et de veiller à la sécurité publique. » Liborel avait été élu par les représentants du tiers-état de la ville, qui ne se trouvaient compris dans aucune des corporations, et par les députés des trente-neuf corps de métiers et maîtrises, membre d'un comité de trente personnes, « chargé de régler tout ce qui aurait rapport à la dite garde et au maintien du bon ordre » (1). L'idée

(1) Le comité chargé de l'organisation de la garde bourgeoise d'Arras fut ainsi composé : « Le choix est tombé sur MM. Dourlens père, avocat ; Candelier, avocat ; Lefebvre du Prey, avocat et échevin ; Boucquel de la Comté, chevalier de Saint-Louis ; Liborel, avocat et échevin ; Dauchez, avocat et échevin ; Blanquart, avocat ; Delepouve, avocat, substitut du procureur du Roi-syndic ; André Hallo, maître et marchand boucher ; Thellier, conseiller au conseil d'Artois ; Delegorgue le jeune, avocat ; Boudart de Mingrival, chevalier de Saint-Louis ; de Dion, échevin, chevalier de Saint-Louis ; Delegorgue père, avocat ; Saladin de Terbecque, conseiller au conseil d'Artois ; Husson, notaire ; de Perclos, chevalier de Saint-Louis ; Lallart de Lébucquière, négociant ; Frassen, marchand ; Colin, procureur ; Scribe,

de former une fédération avec tous les gardes nationaux du département s'empara des esprits. La municipalité applaudit à ce dessein, et par une nouvelle adresse (7 mai 1790), elle en fit part à l'Assemblée nationale. On fixa la fête au 7 juin. Ce jour-là, les députations de vingt-sept villes et bourgs du Pas-de-Calais et de la Somme, réunies à la garde nationale d'Arras, à l'état-major et aux trois régiments de Bourbon, de Diesbach et des cuirassiers du Roi, entourèrent l'autel de la Patrie, élevé au milieu de la Grande-Place, afin d'y « consommer le pacte d'union. » Avant la prestation du serment fédératif, le maire d'Arras convia le peuple à goûter, « dans les épanchements de la fraternité, la paix, la tranquillité et le bonheur, dont la jouissance est réservée à la seule vertu.— Ouvrons, dit-il, nos cœurs à l'espérance, à la joie; fixons nos regards sur l'autel de la Patrie; levons nos mains vers le Ciel, qui nous entend, et joignons nos vœux à ceux de tout l'Empire pour nos augustes représentants et pour la personne sacrée du plus aimé des monarques. » — Au nom de ses compagnons d'armes, le comte de Casteja, maréchal de camp, commandant en Artois, affirma que « l'armée ne faisait que manifester par une démarche éclatante et fortifier par un sceau cher et sacré l'esprit

rentier; Bèke, négociant; Le Gentil, marchand; Caudron, échevin; Dupuich, échevin; Dubois de Fosseux, échevin; Delannoy, apothicaire; Lagache, maître et marchand boucher, et Cornille, négociant. L'assemblée nomma commandant-général de la garde bourgeoise, Carault, chevalier de Saint-Louis. »

Quatre ans plus tard, on guillotina, sur la place d'Arras, le commandant Carault, Boucquel de la Comté, Blanquart, Husson, Lallart de Lebucquière et Dupuich.

qui l'avait de tout temps animée : l'enthousiasme de l'honneur, le patriotisme, l'amour de ses concitoyens, de son Roi et de ses devoirs. — Nous sommes soldats français, s'écria-t-il, nous nous devons à tout l'Empire ; notre gloire est de le servir partout où le jugera nécessaire le chef suprême de l'armée, le restaurateur de la liberté française, qui n'emploiera notre force que pour le bonheur de son peuple, dont il est le père. » — L'Évêque d'Arras, Mgr de Conzié, entouré de son chapitre et du clergé des paroisses, s'avança à son tour sur l'estrade, et « démontra avec énergie ce que peut le sentiment de la religion pour porter les cœurs à l'amour de la patrie, au respect de la loi et du Roi. — Toujours, ajouta-t-il, les ministres de la religion seront avec vous, lorsque vous voudrez manifester par des actes publics votre respect pour l'autorité souveraine. » Puis il entonna le *Te Deum*, « afin de remercier le Ciel de l'harmonie et de la concorde qui venaient d'être cimentées. » Le chant du *Domine salvum fac Regem*, « pour la conservation des jours du meilleur des Rois, restaurateur de la liberté française », termina la cérémonie. On peut juger, par ces extraits du procès-verbal officiel (1), des sentiments qui animaient, en 1790, la ville d'Arras et la municipalité dont Liborel était membre.

Liborel ne devait pas siéger longtemps parmi les notables ; il appartenait à la série qui sortait d'exercice le 15 novembre 1790 ; mais la confiance de ses concitoyens allait le faire passer du conseil général de la commune à la présidence du district. Le décret du 22 décem-

(1) De l'imprimerie de Guy de la Sablonnière, imprimeur de la municipalité, 1790.

bre 1789 avait créé une nouvelle division territoriale du royaume en départements, districts, cantons et municipalités ; posé les bases du système électoral, et organisé des institutions locales, sous le titre d'administrations de département et de district. L'élection était à deux degrés. Les assemblées primaires, composées de citoyens actifs, nommaient les électeurs qui, à leur tour, élisaient les députés, les membres des administrations de district et de département, etc.

L'administration du district, élue par les électeurs de la circonscription, se composait de douze membres et d'un procureur-syndic. Elle était renouvelée par moitié tous les deux ans. Elle formait deux sections : le conseil et le directoire. Le président de l'administration présidait le directoire, qui était composé de quatre membres, et entièrement subordonné au département ; le conseil du district préparait les demandes à faire et les matières à soumettre à l'administration départementale dans l'intérêt du district, et disposait les moyens d'exécution. Le directoire était chargé de cette exécution, sous l'autorité du département.

L'assemblée des électeurs du district d'Arras, convoquée à l'effet de procéder à l'élection des douze administrateurs de ce district, se tint les 18, 19 et 20 juillet 1790, en l'une des salles du couvent des Carmes chaussés d'Arras. Le nombre des votants était de cent trente-cinq. Au premier tour de scrutin, Ferdinand Dubois, président, « déclara que Me Liborel, avocat à Arras, était le seul qui eût obtenu la pluralité absolue, ayant réuni soixante-neuf voix. Me Liborel s'étant approché du bureau, M. le président lui fit un discours auquel il répondit en

acceptant sa nomination. L'assemblée demanda que ces discours fussent transcrits dans le procès-verbal et imprimés, ce à quoi ils acquiescèrent. »

« Le suffrage de vos concitoyens, dit Dubois de Fosseux à Liborel, est d'autant plus flatteur pour vous, que c'est un hommage rendu au mérite et à la vertu. Nous sentons, Monsieur, qu'en vous attachant au district, c'est un vol que nous faisons à la société, à qui vous êtes si utile sous tant de rapports ; au corps municipal de cette ville, dans lequel vous alliez entrer et qui vous attendait avec impatience ; à cette ville elle-même, que vous avez déjà administrée plusieurs fois, avec autant de zèle que de succès. Mais, Monsieur, il n'est pas de sacrifice qu'on ne doive au bien public, et vous avez déjà montré, dans bien des occasions, que vous avez le courage d'en faire. D'ailleurs, vous ne serez pas perdu tout entier pour la ville d'Arras, et les lumières que vous répandrez dans l'administration du district, dont elle est le chef-lieu, tourneront à son avantage et à sa gloire. »

La réponse de Liborel à ce compliment si élogieux respirait la confiance. Après les remerciements de circonstance : « Fort de votre suffrage, dit-il, encouragé par le patriotisme, comptant sur la capacité des coopérateurs auxquels le choix éclairé de cette assemblée va m'associer, et par dessus tout, sur l'assistance de Celui qui, seul, peut donner la sagesse dans les conseils et le succès dans l'exécution, j'accepte, avec toute la reconnaissance dont je suis capable, l'honneur inappréciable qui m'est offert de pouvoir me dévouer spécialement, et de toutes mes forces, au service de la patrie. Je l'accepte, cet honneur, avec d'autant plus de satisfaction, Messieurs,

que le bon esprit qui, dans les temps les plus difficiles, a distingué les habitants de ce district, me répond que la concorde la plus parfaite et les sentiments de la plus confiante fraternité qui va en unir les administrateurs, rendront léger le poids de nos travaux, qui, sans cette consolante perspective, serait si difficile à supporter. Oui, Messieurs, j'aime à le croire, les anciennes défiances vont cesser avec les causes qui les ont produites, et il n'y aura d'autre rivalité entre vos administrateurs choisis, soit dans nos campagnes, soit dans nos villes, que celle de concourir avec plus de zèle à l'avantage commun de tous. » (1)

Les administrateurs du district élurent Liborel pour président. Avec l'autorisation d'Asselin, receveur du comte d'Egmont-Pignatelli, ils s'installèrent provisoirement dans l' « hôtel de la ci-devant intendance », qu'ils prirent à bail le 31 octobre 1790, « sous la réserve de la tour qui renfermait les archives. »

Le directoire du district se réunissait tous les jours ; souvent, même, il tenait deux séances. Les délibérations avaient trait aux nombreuses pétitions et requêtes présentées par des particuliers ou par des communes et qui étaient renvoyées à son examen pour avis. Les questions

(1) Furent élus : *Administrateurs du district:* Liborel ; Dubron, fermier, maire de Duisans ; Payen, fermier à Montenescourt ; Louy, fermier à Billy ; Leroy, cultivateur à Avion ; Blanquart, avocat ; Colin, procureur ; Deretz-Jouenne, négociant ; Cot, officier municipal ; Davril, fermier, maire d'Acheville ; Deladerrière, rentier à Arras ; Dauchez, avocat. — *Procureur-syndic :* Corne, procureur.
Le directoire du district fut composé de Blanquart, Cot, Leroy et Dauchez (Archives départementales. District d'Arras : Arrêtés, L. 1).

que ces pétitions soulevaient se rapportaient aux impôts et aux dons patriotiques, à la garde nationale, aux hospices, dont l'administration était bouleversée, aux ordres religieux supprimés, aux biens du clergé, « mis à la disposition de la nation » (c'est-à dire confisqués), et dont le décret du 20 avril 1790 avait confié la régie aux directoires de département et de district. Les procès-verbaux dressés du 20 juillet 1794 au 24 octobre 1791 (date de l'installation des nouveaux membres élus en remplacement des administrateurs sortants) ne comprennent pas moins de trois volumes in-folio (1). Pendant les premiers mois, Liborel présida les séances avec une grande exactitude ; à partir de 1791, il se fit remplacer presque constamment. Des préoccupations personnelles expliquaient, nous le verrons, ces fréquentes absences. Peut-être aussi, chez quelques membres du district, les espérances que l'aurore de 1789 avaient éveillées dans les âmes faisaient-elles déjà place à l'inquiétude et au découragement ? On serait tenté de le croire en observant que Blanquart, Dauchez et Deretz-Jouenne, administrateurs du district, n'attendirent pas que les membres sortants fussent désignés et donnèrent leur démission. Quoiqu'il en soit, le 24 août 1791, le tirage au sort rangea Liborel parmi les administrateurs dont le mandat prenait fin (2).

(1) Archives départementales.

(2) A l'assemblée électorale tenue à Arras le 24 mars 1791, Liborel avait obtenu trente-sept voix comme membre du tribunal de cassation (Vaillant, ancien député à la Constituante, fut élu). Liborel avait eu ensuite seize voix comme président du tribunal criminel du Pas-de-Calais (Hacot, avocat et maire de Montreuil, fut nommé à ce poste).

Dès ce moment, Liborel songeait à quitter Arras. Eloigné momentanément des affaires publiques, il allait passer à la campagne, à l'abri des orages, les trois années durant lesquelles la Révolution, précipitant son cours, devait dévaster l'ancienne capitale de l'Artois.

Cette grave détermination tenait à des causes multiples ; elle était principalement dictée à Liborel par l'intérêt de sa famille et par les changements considérables que les décrets de l'Assemblée constituante sur l'organisation judiciaire avaient apportés dans l'exercice de sa profession d'avocat.

Liborel avait neuf enfants (sans en compter huit morts en bas âge) : Marie-Thérèse-Victoire, née le 12 février 1770 (1); Guillaume-François-Joseph, né le 28 décembre 1770; Marie-Joseph-Sophie (20 décembre 1771); Caroline-Joseph-Thérèse (26 décembre 1772); Bonne-Joseph (19 juin 1776); Adelaïde-Julie (22 août 1778); Charles-Louis (1er novembre 1779); Justine (15 mars 1782); Bénédicte (9 novembre 1783) (2).

« Désirant, dit Liborel, assurer à chacun de nos enfants une honnête existence, nous sentîmes la nécessité de vivre avec une sage économie, par le moyen de laquelle nous pûmes placer avantageusement les fruits de mes honorables travaux... Deux ans environ avant la Révolution, les succès extraordinaires que, dès mon début dans la carrière du barreau, j'avais eu l'avantage d'obtenir, m'avaient permis d'ajouter aux acquisitions, de peu de valeur chacune, que j'avais faites successive-

(1) Registres de la paroisse de Saint-Nicolas-en-l'Atre.

(2) Registres de la paroisse Saint-Aubert.

ment, celle — bien plus importante — d'une terre seigneuriale : Brouilly, près Frévent, dont le prix, y compris les accessoires, s'élevait à cent trente mille livres au moins. Mais bientôt, un retrait lignager est exercé ; je crois avoir découvert une nullité dans l'acte de ce retrait ; une contestation s'engage, et un jugement du tribunal de première instance déclare, en effet, le retrait nul.

» L'affaire portée sur appel au parlement de Paris, cette cour déclare, au contraire, le retrait valable, et m'ordonne de délaisser la terre de Brouilly au retrayant. »

Une consultation signée par douze avocats au conseil d'Artois et un mémoire d'un avocat au parlement de Paris (1), publiés à l'occasion de ce procès, nous apprennent, en effet, que le 16 septembre 1785, François de Laporte avait vendu à Me Liborel, pour le prix de cent trente mille livres, la terre et seigneurie vicomtière de Brouilly. C'était un bien patrimonial. Liborel, étranger à la famille du vendeur, fut assigné en retrait lignager devant l'échevinage d'Arras, le 4 juillet 1786, par « Messire Philippe de Malet de Coupigny, » en qualité de tuteur de son fils, cousin du vendeur du chef de la dame de Cunchy, sa mère. Une sentence de l'échevinage, du 27 octobre 1786, déclara nul l'exploit de retrait. Sur appel, le conseil d'Artois, « après cinq audiences de plaidoirie, » infirma cette sentence et condamna Liborel « à reconnaître le mineur Charles de Coupigny à proëme » et lignager de François de Laporte, et à passer acte de

(1) Consultation pour Me Liborel, avocat en la cour, et maire échevin de la ville d'Arras, contre M. Malet de Coupigny. Arras, Ve Michel Nicolas, 1787. — Mémoire signé Carouge, avocat. De l'imprimerie de F.-J. Bauduin, Paris, 1789.

» référément de tous les droits acquis dans les biens
» vendus, pour être ces biens réunis en côte et ligne
» dans la personne de Charles de Coupigny, sous les
» offres de rembourser le prix. » Sur nouvel appel, l'arrêt
du conseil d'Artois fut confirmé, en février 1789, par le
parlement de Paris.

En perdant son procès, Liborel avait fait, sans s'en
douter, une excellente affaire. Bientôt, en effet, l'Assemblée constituante, par le fameux décret du 4 août 1789
portant abolition du régime féodal, proscrivit les seigneuries et tous les droits honorifiques et féodaux qui y étaient
attachés. La terre de Brouilly était très-féodale; la moitié
de savaleur disparut.

Au moment où Liborel se vit rembourser son prix
d'achat, l'Assemblée constituante mettait tous les biens
ecclésiastiques à la disposition de la nation, « à la charge
de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte,
à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. » Elle les déclarait ensuite biens nationaux et en
ordonnait la vente (Décrets des 2 novembre 1789 et 28
octobre 1790). Liborel cherchait l'occasion d'acquérir un
domaine rural à sa convenance, en remplacement de la
terre de Brouilly. Il apprit qu'on mettait en adjudication
devant le district de Saint-Omer, sur une mise à prix de
193,309 livres, « les biens dont jouissait, au territoire
d'Arques, la ci-devant abbaye de Saint-Bertin, de Saint-Omer. » Le 29 janvier 1791, il se rendit adjudicataire,
moyennant un prix de 261,000 livres, du château, de la
ferme, des terres et des moulins d'Arques (1).

« Après avoir acheté le domaine d'Arques, je me suis

(1) Archives départementales.

occupé, dit-il, comme je le devais, des moyens d'en solder le prix. Celui qui m'avait été rendu de la terre de Brouilly était loin de me suffire. Mais j'avais d'autres biens, avec le prix d'une partie desquels j'aurais pu suppléer à ce qui me manquait. J'avais des contrats de constitution de rente, des propriétés rurales, une grande et belle maison que j'avais achetée et fait distribuer à mon usage (1). Par la plus heureuse des inspirations, celui de ces biens dont alors encore je n'aurais dû me résoudre à me défaire qu'après tous les autres et dans le cas d'une pressante nécessité, ce fut celui-là même, ce fut cette maison, ce fut ce bien d'affection que je me hâtai même de vendre, et cela, pour quitter plus tôt,

(1) Cette maison était située rue Saint-Aubert. Elle avait été vendue aux époux Liborel, suivant acte du 9 décembre 1779, par Hubert de la Haye, écuyer, substitut de l'avocat-général au conseil d'Artois, et Benoît de la Haye, écuyer, officier au régiment de Languedoc, fils et héritiers de Jean-Baptiste-Marie de la Haye, ancien président au conseil d'Artois. La vente comprenait un droit de passage e entrée par la Cour-le-Comte, où siégeait le conseil d'Artois. La maison était située en échevinage ; une partie du jardin était tenue en fief du Roi, à cause de son château de la Gouvernance, et avait été donnée en arrentement aux auteurs des vendeurs. La redevance pour arrentement et passage était de neuf sols par an. Le prix d'achat payé par Liborel avait été de vingt mille livres, dont soixante livres représentaient l'estimation de la partie du jardin tenue en fief.

Ce fut le 21 mai 1791 que Liborel vendit « sa grande et belle maison » à « M. Lefebvre de Trois-Marquets, ancien conseiller au conseil d'Artois, juge du tribunal du district d'Arras, et à la dame de Pley, son épouse », moyennant le prix de vingt mille livres. M. Lefebvre de Trois-Marquets la revendit, le 29 mars 1830, à M. Hovine-Desgardins, qui la revendit, le 19 avril 1839, à Me Bollet, notaire (Archives dép. Greffe du Gros).

comme je le fis de suite, la ville d'Arras, et aller m'établir avec toute ma famille dans une commune rurale, au mois d'octobre 1791.

Liborel, en prenant le parti de s'éloigner d'Arras, n'obéissait pas seulement au secret pressentiment des malheurs réservés à cette ville; il avait perdu la position si élevée qu'il occupait au barreau du conseil d'Artois. Depuis le décret du 16 août 1791, il n'y avait plus de conseil d'Artois; depuis le décret du 2 septembre, il n'y avait plus de barreau.

Le conseil d'Artois avait tenu sa dernière audience le samedi 13 septembre 1790. Les officiers municipaux s'étaient rendus, ce jour-là, à la Cour-le-Comte, où siégeait le conseil, avaient fermé les portes de toutes les salles et y avaient fait apposer les scellés. Cette institution séculaire avait été remplacée par un simple tribunal de district, dont le ressort ne comprenait pas l'arrondissement actuel d'Arras, puisque la ville de Bapaume était aussi un chef-lieu de district.

Les hommes de loi « ci-devant appelés avocats », ne devaient former ni ordre ni corporation. Ils n'avaient même pas conservé le droit de porter à l'audience leur costume traditionnel; aussi, pour garder intacte la dignité de leur profession, la plupart des avocats dédaignèrent-ils de paraître désormais à la barre, sur un théâtre aussi chétif que celui de tribunaux de district succédant à des cours souveraines, et de se trouver ainsi confondus avec la tourbe des agents d'affaires, admis à exercer en justice, comme défenseurs officieux, le ministère de la parole.

Après avoir assisté à l'écroulement des institutions

auxquelles sa vie entière se rattachait, Liborel présida pour la dernière fois, le 25 avril 1791, la séance du district d'Arras. Le premier octobre suivant, il partit pour Arques.

« Je me demande, écrivait Liborel trente ans plus tard, ce qui me serait advenu si je n'avais point pris ce parti.

» Ce qui me serait advenu! c'est que je n'aurais pas cessé d'habiter ma maison, et que, par suite, le régime de la Terreur qui, après ma retraite de la ville d'Arras, s'est emparé soudainement de cette malheureuse cité, m'y aurait surpris, comme il y a surpris les plus honorables citoyens qui en ont été les victimes. Et dans quelle situation m'y aurait-il surpris? *Horresco referens* : avocat et conseil du clergé d'Artois, notamment de la célèbre abbaye de Saint-Vaast ; acquéreur récent d'une terre très-féodale, et, de plus, l'objet principal de la jalousie du trop fameux Robespierre, jalousie dont la fureur avait éclaté publiquement et à l'audience! Ce qui me serait advenu! alors qu'il était de notoriété que la furie qui, sous le nom de représentant du peuple, commandait à Arras les arrestations et la mort, Le Bon, n'avait été envoyé dans cette ville que pour y exécuter les ordres de Robespierre et exercer ses vengeances Ce qui me serait advenu! après quel exemple encore? Quelques jours avant ma retraite de la ville d'Arras, un avocat (Me Blanquart) avait été assez imprudent pour me remplacer dans la clientèle de l'abbaye de Saint-Vaast, quoiqu'elle n'eût plus d'objet, et qu'elle n'eût dû lui offrir que les plus tristes présages (Mais peut-être croyait-il encore à la résurrection du clergé comme corporation). Quoiqu'il en soit, que lui est-il advenu à lui-même! Hélas ! il m'a été

rapporté que ce fut par cet avocat même que commencèrent ces assassinats judiciaires dont la ville d'Arras a souffert si longtemps le sanglant spectacle. Qui peut douter de ce qui me serait arrivé, si j'avais continué à habiter cette malheureuse cité ! C'eût été à moi-même qu'il eût été réservé de donner ce déplorable exemple. J'avais bien d'autres titres pour mériter un pareil sort. »

Liborel avait été bien informé lorsqu'on lui avait rapporté le sort funeste de Me Blanquart, son confrère au conseil d'Artois, son collègue au conseil général de la commune en 1790 et à l'administration du district en 1791. Blanquart avait été condamné à mort et guillotiné le 16 germinal an II (5 avril 1794), pour avoir rédigé, le 29 avril 1789, une protestation de la Noblesse des états d'Artois en faveur de ses prérogatives. Mais Liborel se trompait en pensant que Blanquart avait été la première victime de Joseph Lebon et du tribunal révolutionnaire d'Arras. Cinquante-huit suspects avaient été exécutés avant lui. Et si, au lendemain du 9 thermidor, Liborel s'était rendu à Arras pour s'enquérir du sort de ses anciens confrères du barreau, des officiers du conseil d'Artois, des membres des administrations dont il avait été le collègue, combien de leurs noms aurait-il rencontrés sur la liste funèbre des trois cent soixante-huit victimes immolées sur la place d'Arras ? Combien encore en aurait-il compté qui attendaient dans les maisons d'arrêt une mise en jugement et une sentence trop certaine ?

Que sont devenus les avocats au conseil d'Artois ? — A cette question, on lui eût répondu : Liger a été guillotiné le 11 germinal ; Blanquart, le 16 ; Marchandise, le

1er messidor ; Delehelle de Vicques, le 2 ; Dourlens fils, le 17 ; Candelier, Delegorgue, Delepouve, Dewez sont détenus à l'Hôtel-Dieu ; Dauchez, acquitté à Arras, réincarcéré le jour même et transporté à Paris, a été oublié à la Conciergerie par Fouquier-Tinville.

Que sont devenus les officiers du conseil d'Artois? — Le conseiller Hémart a été guillotiné le 25 ventôse, le greffier en chef Develle, le 12 germinal ; le chevalier d'honneur Le Sergent d'Hendecourt, le 16 ; le conseiller Le Roy d'Hurtebize, le 25 ; le conseiller Wartelle, le 5 floréal ; le conseiller Dambrines d'Equerchin, le 17 ; le premier président honoraire Briois est mort à l'hôpital le 17 juin 1793 ; le conseiller Gosse de Louez est mort à l'Hôtel-Dieu le 29 germinal ; l'avocat-général Foacier de Ruzé est mort, gardé à vue dans sa maison, le 4 novembre 1793. La prison de l'Hôtel-Dieu renferme encore le président de Madre, les conseillers de Beugny de Bondus, Desmarets, Dourlens, Lefebvre de Trois-Marquets, Le Roux du Châtelet, Rouvroy de Libessart, Thellier de Sars et le procureur-général Enlart de Grandval.

Que sont devenus les membres de l'échevinage et du conseil général de la commune? — Lallart de Berlette a été guillotiné le 29 ventôse; le baron d'Aix, dernier mayeur, le 16 germinal; Boucquel de la Comté, le 25; Husson, le 28; Lallart de Lebucquière, le 2 floréal; Dupuich Augustin, le 17; Jouenne a été guillotiné à Cambrai le 25 prairial; de Gouve de Nuncques est mort en prison le 2 thermidor. Maïoul de Sus-Saint-Leger, Bruno Lallart, Lallart de Berlette, Duquesnoy, Dupuich Alexis, de Dion, anciens échevins; Fromentin de Sartel, ancien maire en 1790; Brassart, député à la

Constituante, maire en 1791; Caron-Wagon, Thomas, Prévôts de Wailly, Boudart de Mingrival, membres du conseil général de la commune en 1790; Colin, Payen, Corne, membres du district en 1791, attendent leur délivrance.

Suspect comme eux tous et plus compromis que ces derniers, Liborel, s'il était resté à Arras, aurait sans doute été livré au bourreau. Retiré à Arques, il s'efforça d'y vivre dans l'obscurité. Mais quel abri pouvait être alors assez caché? « De fréquentes alarmes, dit-il, me forcèrent plusieurs fois de m'absenter. Robespierre, surpris de ne point compter encore au nombre déjà si grand de ses victimes celui que sans doute il avait placé en tête de sa liste de proscription, n'en aura pressé qu'avec plus d'ardeur son lieutenant de le délivrer enfin de mon odieuse présence. Joseph Le Bon, dont jusqu'à ce moment j'avais eu le bonheur de déjouer les recherches, apprend que le comité révolutionnaire de Saint Omer venait, sous les prétextes les plus frivoles, de faire arrêter un homme de loi qui portait mon nom (c'était mon oncle). Il ne doute point que c'était moi, et sans prendre d'autres renseignements, il donne l'ordre de faire traîner sur le champ le malheureux détenu à Cambrai, où la hache révolutionnaire venait d'être transférée de la ville d'Arras (Je me trouvais en ce moment à Calais). A peine arrivé, il est jugé, comme on jugeait alors. Mais qu'arrive-t-il? je rends ce que des témoins oculaires m'ont rapporté. Au moment où l'exécuteur va s'emparer de sa victime, ce cri se fait tout-à-coup entendre: « Arrête! arrête! représentant; il y a » ici une méprise. » Et de suite, la méprise lui est

expliquée. Quel parti va prendre Joseph Le Bon? « Il est » trop tard, répondit-il froidement. » Et l'assassinat s'exécute (1). Mais de la bouche de ce monstre sort cette terrible menace, dont je fus bientôt instruit : « Si celui » qui vient de subir son jugement n'était point l'aris- » tocrate que je faisais rechercher, il ne m'échappera » point; avant huit jours il me sera livré. »

« Avant huit jours! mais par le plus inespéré des événements, ou plutôt par la volonté de Celui qui a dit à la mer: « Tu iras jusqu'ici, mais tu ne passeras point » ; ce fut la révolution du 9 thermidor qui éclata soudainement et qui, en délivrant enfin la France de Robespierre, et la ville d'Arras de son digne lieutenant, sauva aussi, comme miraculeusement, ma tête du dernier danger si imminent qu'elle venait de courir, et permit ainsi que pût s'accomplir l'étonnante prédiction de mon aïeul. Que d'actions de grâce je dois à la divine providence !..... »

Le 9 thermidor n'avait pas eu seulement pour effet d'appliquer à Robespierre, Couthon et Saint-Just, mis hors la loi, la peine du talion : cette journée mémorable devait marquer la fin du régime de la Terreur ; à partir du 9 thermidor, la France commença à respirer. .

Dans le département du Pas-de-Calais et notamment à Morin-la-Montagne (tel était le nom dont on avait affu-

(1) Le procureur Liborel fut conduit de Saint-Omer à Cambrai le 16 juin 1794, et écroué à la prison des Anglaises. Il fut condamné et exécuté le 20 juin. On l'avait accusé d' « avoir correspondu avec les sujets des puissances étrangères et calomnié les patriotes. » (*Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, par A.-J. Paris, 2e édition, t. II. p. 223).

blé la ville de Saint-Omer), les populations, si violemment opprimées, manifestèrent la joie la plus vive. A ce sentiment se mêla une indignation légitime contre « le triumvirat, son exécrable ministre, Joseph Le Bon, et leurs principaux agents. — Le 9 thermidor est l'aurore de notre félicité ; le règne de l'oppression n'est plus ; la justice est à l'ordre du jour : » telles sont les déclarations que nous trouvons formulées, avec une extrême confiance, dans les divers écrits que les opprimés osaient publier. Les corps administratifs et la Société populaire de Saint-Omer, cédant au courant de l'opinion, félicitèrent aussitôt la Convention, considérée alors comme l'auteur de l'universelle délivrance. Etrange palinodie : les plus empressés, en apparence, furent ceux-là mêmes qui s'étaient montrés les plus dévoués soutiens de Robespierre et de Le Bon. Ils espéraient sans doute détourner, par cette initiative impudente, les accusations qui s'élevaient contre eux de toutes parts, et maintenir, en se ralliant à l'assemblée qui concentrait tous les pouvoirs, leur domination menacée. Ainsi, dès le 13 thermidor, le district de Saint-Omer ayant pris la résolution d'exprimer à la Convention son admiration pour « le courage et l'énergie avec lesquels elle avait démasqué les traîtres et fait tomber les têtes coupables, » celui qui se fit donner la mission de rédiger le projet d'adresse fut le citoyen Turlure, génovéfain défroqué, marié à une cousine de Le Bon, qui s'était signalé comme l'un des jurés les plus féroces du tribunal révolutionnaire d'Arras (1). Le 14 thermidor, une adresse semblable fut votée par la Société populaire

(1) Archives départementales. L. District de Saint-Omer. Arrêtés.

de Saint-Omer. La rédaction en avait été préparée par le citoyen Toulotte, un énergumène de vingt ans, que Le Bon avait appelé à siéger à son tribunal de sang, et qui, empêché par son âge d'exercer les fonctions de juré, était devenu secrétaire du comité de surveillance révolutionnaire de Saint-Omer.

Malgré l'audace affectée des Jacobins, les modérés relevèrent la tête. En pleine séance de la Société populaire, devenue la « Société des Amis de la Convention », on vit les partisans du député Personne, que son attitude courageuse à la Convention avait rendu l'objet de la haine des Montagnards, attaquer de front leurs adversaires, et sans se laisser intimider par les épithètes de « modérantistes, de feuillants, d'intrigants, de corrompus », dévoiler les exactions et les actes arbitraires des anciens « aboyeurs des clubs. » Ils se montraient d'autant plus énergiques qu'une liste de proscription, dressée par le secrétaire du comité de surveillance, renfermait, disait-on, les noms de plusieurs centaines de patriotes, en tête desquels ils figuraient.

La Société populaire était devenue une arène. Les accusations et les récriminations s'y croisaient en tous sens et formaient l'ordre du jour des séances.

Sur ces entrefaites, Florent Guyot arriva à Saint-Omer. Envoyé en mission à l'armée du Nord, ce représentant connaissait le département du Pas-de-Calais. Il s'était signalé plus d'une fois, à Arras, par des actes d'humanité qui contrastaient avec la fureur sanguinaire de Le Bon. La présence de Florent Guyot acheva de rendre courage aux modérés et d'assurer leur prédominance. Il recueillit auprès d'eux et dans les séances de la Société

populaire « régénérée » des informations à la suite desquelles il rendit la liberté à un grand nombre de détenus, emprisonnés au collège anglais (1) ; il fit mettre en arrestation Turlure, Dupuis, membre du comité de surveillance, juré de Le Bon à Arras et à Cambrai; Taffoureau, président du comité de surveillance, et Marteau, membre du tribunal du district de Saint-Omer, qui avait siégé comme juge au tribunal révolutionnaire d'Arras ; il saisit et envoya au comité de sûreté générale les papiers de Toulotte, secrétaire du comité de surveillance ; il procéda enfin, « par mesure de sûreté », à la réorganisation des autorités constituées.

La conduite de Florent Guyot reçut l'approbation générale. Elle eut cependant un contradicteur dont l'opposition imprévue accrut encore l'agitation des esprits et faillit compromettre les résultats obtenus par la fermeté du représentant en mission. Carnot l'aîné s'était rendu à Saint-Omer, pour y prendre quelque repos dans la famille de sa femme (2). Il se laissa sans doute circonvenir par ceux qui, s'intitulant encore « les patriotes », criaient à la réaction, et on le vit, lui qui naguère avait résisté avec énergie, dans le comité de salut public, à Robespierre et à Saint-Just, manifester son mécontentement des changements dont Florent Guyot avait eu l'ini-

(1) Le nombre des « ex-nobles non suspects » emprisonnés à Saint-Omer en vertu de l'arrêté de Saint-Just et de Le Bas s'élevait à deux cent quatre (Archives Départementales).

(2) Carnot l'aîné s'était marié à Saint-Omer, le 17 mai 1791, avec Mlle Sophie Dupont, dont le père avait dirigé, pendant la guerre de sept ans, les établissements militaires de l'Ost-Frise. Carnot-Feulins avait épousé la seconde fille de Jacques Dupont.

tiative. Pour mettre fin à ce désaccord, la Société populaire, sans examiner si elle ne commettait pas une usurpation de pouvoirs, convoqua les cinq sections des citoyens en assemblée générale au temple de l'Etre suprême, ci-devant temple de la Raison. Les mesures prises par Florent Guyot et la politique des modérés reçurent de l'assemblée populaire une éclatante adhésion. Florent Guyot, appuyé ainsi par l'opinion publique, procéda, le 13 fructidor, à l'installation des autorités réorganisées (1).

L'exposé de cette situation nous ramène à Liborel. Il fut nommé au lendemain du 9 thermidor, et dans les circonstances difficiles que nous venons de faire connaître, président du tribunal du district de Saint-Omer. Comment fut-il tiré de sa retraite d'Arques et appelé à ces fonctions? Nous n'avons pu découvrir l'arrêté qui l'institua. Les notes auxquelles nous avons emprunté tant de citations intéressantes disent simplement : « Arriva enfin le 9 thermidor, qui ramena des jours moins orageux et m'appela à présider le tribunal de Saint-Omer. » Mais nous avons constaté que, jusqu'en fructidor, les jugements du tribunal de Saint-Omer sont signés : Marteau, Duval, Delfosse. Marteau est mis en arrestation, et à partir du 17 fructidor, la signature de Liborel remplace celle de Marteau sur les minutes du tribunal. Nous pouvons donc affirmer que Liborel fut appelé à la présidence du tribunal de Saint-Omer par Florent Guyot Assurément on ne pouvait faire un meilleur choix.

Florent Guyot avait reconnu que Liborel ne pouvait être traité plus longtemps en suspect; on lui avait appris

(1) Archives départementales.

sans doute qu'il s'était distingué comme membre du conseil général de la commune d'Arras en 1790; comme président du district d'Arras en 1791; que pendant la Terreur, il avait vu sa tête menacée. Mais ce qui détermina, sans doute aussi, le choix du représentant, ce fut la haute réputation de jurisconsulte qui avait suivi l'ancien avocat au conseil d'Artois jusques à Arques, où ses clients, ses confrères avaient continué de venir lui demander, malgré le désir qu'il avait de se faire oublier, des consultations et des mémoires qu'ils produisaient avec autorité devant les nouveaux tribunaux (1).

Quoiqu'il en soit de ces conjectures, Florent Guyot pouvait compter non-seulement sur la science profonde du nouveau président, mais sur sa sagesse, sa prudence, son vif désir de maintenir le calme dans sa ville natale et d'empêcher, satisfaction une fois donnée à la justice, que la réaction dépassât toute mesure et fît succéder au règne de la Terreur celui de la vengeance. La confiance du représentant ne fut pas trompée.

Liborel venait de prendre possession de son siège, lorsque Florent Guyot, obtempérant au décret qui rappelait à la Convention les représentants en mission ou en

(1) Nous citerons notamment les mémoires suivants:

Mémoire pour M. Taverne de Mont d'Hyver, ancien bourgmestre de Dunkerque, par devant MM. les juges composant le district d'Arras. — Liborel 45 p. in-4°, sans nom d'imprimeur.

Précis pour Jacques-Joseph-Nicolas Taverne, demeurant à Dunkerque. — Liborel défenseur officieux. 27 p. in-4°, Saint-Omer, de l'imprimerie de J.-B. Gougeon, 1793.

La cause fut jugée à Arras, le 1er mars 1793, conformément aux mémoires de Liborel.

congé, retourna à Paris et fut remplacé par Berlier (de l'Oise), dont les pouvoirs s'étendirent aux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Au moment où ce changement s'opéra, la Société populaire, pour accroître les forces des modérés, décidait, dans sa séance du 15 fructidor, « que les membres des autorités constituées réorganisées par le représentant Florent Guyot feraient partie intégrante de la Société » (1). Devenant ainsi, sans avoir recherché ce titre, membre de droit de la Société populaire, Liborel pensa qu'il pourrait contribuer à y faire prévaloir des idées d'apaisement ; il se rendit à la séance dans laquelle on constitua le nouveau bureau et fut nommé l'un des secrétaires. L'occasion de mettre à profit son influence naissante ne tarda pas à se présenter.

Le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1795), la Société populaire convoqua tous ses membres à une réunion qui fut tenue en présence de Berlier. Liborel prit le premier la parole : « Citoyens, dit-il, c'est avec le sentiment d'une douleur profonde, partagée par tous les amis de l'ordre et du bien public, que j'ai été témoin des discussions qui ont occupé nos dernières séances. Eh quoi ! c'est lorsqu'il est plus nécessaire que jamais de se réunir, de se rallier, c'est lorsque la raison toujours suprême de l'intérêt de la République commande d'étouffer tous les ressentiments, toutes les haines, c'est lorsque nous avons l'avantage de posséder au milieu de nous un représentant du peuple, dont tous les moments doivent être consacrés à opérer le bien dans les départements spécialement confiés à ses soins ; c'est dans ces circonstances

(1) Archives départementales. — Registres du district de St-Omer.

graves que nous ne sommes occupés que de dénonciations et de disputes individuelles ?

» Et où tendraient-elles donc, ces affligeantes discussions, si nous allions les prolonger encore ? Est-ce donc là le but de l'institution des Sociétés populaires ? »

Liborel dépeignit ensuite, en prenant certaines précautions oratoires, la situation de la France à l'intérieur et à l'extérieur, et les dangers que des divisions intestines ne feraient qu'accroître. S'adressant à Carnot, qui assistait à la séance : « Et toi, lui dit-il, qui protestes de ton patriotisme ; toi qui déclares solennellement applaudir à la destruction d'un régime dont le souvenir fait horreur et au règne de la justice qui y a succédé, règne que tu désires avec nous voir s'affermir : toi qui n'as voulu sans doute que démasquer l'intrigue pour nous préserver de ses dangereux efforts, et non calomnier les personnes ; toi à qui l'ardent amour de la liberté a pu inspirer des craintes sur l'étendue de la confiance qu'ont justement acquise ceux qui naguère ont si bien mérité de cette commune ; toi dont la conduite, sous ce rapport, peut trouver des excuses dans l'histoire des républiques célèbres, où il n'était pas rare qu'on envoyât à l'ostracisme les meilleurs citoyens, de crainte qu'ils n'abusassent de leur crédit ; toi qui as déclaré être prêt à reconnaître que tu aurais été trompé, dès que le peuple t'aurait éclairé ; oui, j'aime à le croire, tu auras le courage de céder aux vœux de ce peuple, que tu ne voulais que connaître, et qu'il a si fortement manifestés en ta présence. Un bon républicain peut être trompé ou égaré, mais il ne persiste point dans son erreur : dès que la vérité paraît, il s'empresse d'y rendre hommage et de ré-

parer des fautes qui ne sont, après tout, que l'ouvrage de l'humanité et non d'une intention criminelle. »

Liborel adressa ensuite ses conseils aux chefs du parti modéré : « Jadot, Piers cadet, Honoré Vallé...— Et vous, leur dit-il, qui avez si bien mérité de cette commune, vous achèverez votre ouvrage ; vous justifierez la confiance que vous vous êtes acquise à si juste titre ; vous la justifierez en renonçant, de vôtre part, à tout reproche qu'il n'importerait point à l'ordre public d'approfondir ;... vous ferez plus : contents des témoignages réitérés d'approbation de votre conduite que cette assemblée vous a donnés, vous ne conserverez d'autre ressentiment des discussions dont vous avez été l'objet dans ces dernières séances, que le souvenir, le souvenir délicieux d'avoir, en oubliant des injures, donné l'exemple de l'une des vertus qui caractérisent le mieux de bons républicains. »

Sortant alors des questions personnelles, Liborel exhorta la Société « à ne s'entretenir désormais que de ce qui pouvait éclairer le peuple sur ses droits et sur ses devoirs ;... à renoncer à son nouveau titre de Société des amis de la Convention, pour se contenter de celui de Société populaire ; à exprimer ouvertement qu'en demandant la réunion des citoyens dans une assemblée générale (tenue avant qu'il eût l'avantage de faire partie de la Société), elle n'avait eu d'autre but que de répondre à des inculpations qu'il importait de détruire, en faisant connaître le vœu général des citoyens sur les changements heureux qui s'étaient opérés à Saint-Omer, de concert avec le représentant Florent Guyot. »

« Citoyens, dit-il en terminant, j'ai exprimé le vœu de

mon cœur ; c'est à un plus digne organe, c'est au représentant qu'il est réservé d'achever le triomphe des vertus sur les passions, des principes sur l'erreur... Il fera en sorte que les départements spécialement confiés à ses soins jouissent des bienfaits que nous promettent le renversement de l'ancien régime et le rétablissement du règne de la justice. Il fera cesser parmi nous les divisions qui pourraient troubler l'ordre ; les ressentiments et les haînes vont expirer à sa voix. »

Liborel poursuivait, dans un langage qui portait naturellement l'empreinte des circonstances, un but élevé et patriotique : l'apaisement des passions surexcitées par la crise salutaire qui avait mis fin à une longue et sanglante tyrannie. Il eut la satisfaction de voir la Société populaire adhérer à son programme, « passer à l'ordre du jour sur les dénonciations contenues au procès-verbal du 1er fructidor, motivé sur l'approbation qu'elle avait donnée de la conduite des citoyens inculpés et sur le discours du citoyen Liborel ; déclarer (tout en jurant dévouement et fidélité à la Convention nationale) qu'elle ne conserverait d'autre titre que celui de Société populaire ; déclarer aussi qu'on n'avait réuni l'assemblée générale des citoyens que pour manifester plus efficacement le vœu de la commune d'approuver la nouvelle organisation des autorités constituées ; arrêter, au surplus, qu'elle s'occuperait principalement, dans ses séances, de l'instruction du peuple sur les droits et les devoirs du citoyen, et qu'elle bannirait toute discussion qui ne serait point liée à l'intérêt public et ne pourrait que troubler l'ordre et la paix » (1).

(1) Pièces tirées des Archives départementales ou communiquées par M. le baron Dard.

Liborel ne devait pas conserver longtemps ses fonctions de président du tribunal du district de Saint-Omer. La constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) supprima en effet les tribunaux de district, fondés par la loi organique de 1790, et établit, par chaque département, un tribunal unique, composé de vingt juges au moins ; les membres de ces tribunaux devaient être élus pour cinq ans. Mais telle était alors la mobilité des lois, que les tribunaux départementaux n'eurent pas même une durée quinquennale.

Un rôle plus important que la présidence d'un tribunal était réservé à Liborel. La Convention nationale avait décrété, par la constitution de l'an III, que le corps législatif serait désormais divisé en deux chambres : le conseil des Cinq-cents, invariablement fixé à ce nombre, et le conseil des Anciens, formé de deux cent cinquante membres. L'élection du corps législatif, ainsi composé, devait se faire à deux degrés. Des assemblées primaires, comprenant tous les citoyens âgés de vingt-un ans et payant une contribution directe, étaient appelées à nommer les membres des assemblées électorales qui, à leur tour, élisaient les membres des conseils. La Convention, pour perpétuer son influence, contre laquelle on commençait à protester, avait décidé, par un décret « sur les moyens de terminer la Révolution », que les deux tiers au moins du corps législatif seraient pris dans ses rangs. Les assemblées électorales de chaque département étaient chargées de désigner ces deux tiers des conventionnels à conserver, avant d'élire les députés nouveaux attribués à leur circonscription.

En exécution du décret du 1er vendémiaire an IV

(23 septembre 1795), l'Assemblée électorale du département du Pas-de-Calais se réunit à Aire, le 20, sous la présidence de Duval, maire de cette ville. Liborel avait été nommé électeur par l'assemblée primaire. Il fut appelé avec Delattre, maire de St-Omer, et Lefebvre-Cayet (Lefebvre du Prey) homme de loi à Arras, à siéger au bureau comme scrutateur. Les électeurs avaient à nommer d'abord neuf députés pris dans le sein de la Convention. Leurs suffrages portèrent sur Lanjuinais, Henri Larivière, Personne, Boissy d'Anglas, Dussaux, Bollet, de Fermont, Durand-Maillane et Harmand (de la Meuse). Personne et Bollet appartenaient seuls à la députation qui avait représenté le Pas-de-Calais à la Convention. On procéda ensuite à l'élection d'une liste complémentaire de vingt-sept membres. Ce fut seulement le 24 vendémiaire que l'assemblée électorale put nommer les quatre députés attribués au Pas-de-Calais et pouvant être élus en dehors de la Convention. Le premier tour de scrutin n'amena aucun résultat. Au second tour, sur quatre cent quarante-six votants, Benard-Lagrave, de Calais, fut élu par deux cent cinquante-un suffrages; Delattre, maire de Saint-Omer, par deux cent vingt-neuf; au troisième tour, Vaillant (1), président du tribunal de cassation, fut

(1) Vaillant (Jacques-Louis-Nicolas), né à Arras le 1er janvier 1742. Garde des sceaux de la chancellerie d'Artois (1771), conseiller au conseil d'Artois (1778), député du tiers à l'Assemblée nationale (1789), juge au tribunal de cassation (1791), président de la section criminelle (1794), membre du conseil des Anciens (démissionnaire en 1796), président du conseil général du Pas-de-Calais (1802), maire d'Arras (1804). Il mourut à Arras le 11 janvier 1813, ne laissant qu'une fille qui épousa M. Bilcocq, avocat, et en secondes noces, M. Wartelle, baron d'Herlincourt.

nommé par deux cent vingt-huit voix, et Liborel, « homme de loi, domicilié en la commune d'Arques » par deux cent onze (1).

« Les citoyens Delattre et Liborel, lisons-nous dans le procès-verbal, nommés députés au corps législatif, observent que la loi leur accorde peu de jours pour se rendre à leur poste, et qu'ils ont besoin d'un temps moral pour faire les préparatifs de leur départ, pourquoi ils demandent qu'il leur soit permis de quitter l'assemblée. L'assemblée adopte leur proposition. »

Liborel se rendit à la séance du corps législatif du 5 brumaire (27 octobre 1795), dans laquelle on tira les noms

(1) Les élections pour l'assemblée législative, faites le 26 août 1791, en l'église Saint-Géry, d'Arras, avaient donné les résultats suivants : *Députés* : Carnot de Feulins (le jeune), administrateur du département ; Haudouart, négociant, président du district de Bapaume ; Wallart, d'Auxi-le-Château ; Le Gressier de Bellanoy ; Le Francq procureur-syndic du district de Calais ; François, cultivateur à Buneville ; Duquesnoy Ernest, de Bouvigny-Boyeffles ; Deusy, juge de paix à Arras ; Carnot (l'aîné), capitaine au corps du génie, en garnison à Arras ; Baert Charles et Blanchard.

L'assemblée électorale tenue le 2 septembre, en l'église de Calais, avait nommé députés à la Convention : Robespierre (aîné) ; Carnot (aîné), membre de la Législative ; Duquesnoy, membre de la Législative ; Le Bas, homme de loi à Saint-Pol ; Thomas Payne, « célèbre philosophe Anglais » ; Personne, avoué à Saint-Omer ; Guffroy, procureur-syndic du district d'Arras ; Enlart, président du district de Montreuil ; Bollet, maire de Cuinchy ; Magniez, administrateur du district de Bapaume ; Daunou, vicaire épiscopal à Paris, et Varlet, maire d'Hesdin.

Députés suppléants : Joseph Le Bon, curé de Neuville-*la-liberté* ; Dubrœucq, juge à Saint-Omer ; Garnier, administrateur du district de Calais, et Grenier, de Violaines.

des députés qui, réunissant les conditions déterminées par la Convention (quarante ans d'âge, marié ou veuf), devaient faire partie du conseil des Anciens. Liborel fut du nombre de ceux que le sort désigna.

On sait que les attributions principales du conseil des Anciens consistaient à approuver ou à rejeter, sans avoir le droit d'initiative ni d'amendement, les résolutions déjà votées par les Cinq-cents. Il fixait aussi la résidence du corps législatif et concourait à la nomination des cinq directeurs. Les comptes-rendus sommaires du *Moniteur* ne permettent pas de constater avec une complète exactitude la part plus ou moins considérable que chacun des membres du corps législatif prit aux travaux de l'une ou l'autre chambre sous le Directoire ; la composition des commissions, notamment, n'y est que très-rarement indiquée. Malgré ce laconisme du *Moniteur*, nous voyons que Liborel ne se contenta pas de coopérer par ses votes aux délibérations des Anciens, et qu'il prit la parole sur un certain nombre de questions pour lesquelles ses connaissances juridiques lui donnaient une compétence spéciale.

Dans la séance du 13 germinal an IV (8 avril 1796), Liborel, rapporteur de la commission, fit approuver la résolution des Cinq-cents qui avait déclaré nulles, comme illégales, les élections faites par l'assemblée du canton de Brissac (Maine-et-Loire).

Le 14 messidor (29 juillet 1796), il appuya la résolution ayant pour objet de faire disparaître les obscurités résultant, en matière de succession, des lois de l'an II et du 9 fructidor an III. Malgré son intervention, la résolution fut rejetée.

Le 15 thermidor (2 août 1796), les Anciens furent appelés à délibérer sur le mode suivant lequel les enfants naturels auraient à faire reconnaître leurs droits. Muraire était rapporteur ; Maleville combattit la résolution ; elle fut défendue par Tronchet et Liborel ; le conseil des Anciens l'adopta.

Le 21 thermidor (8 août 1796), après un rapport de Liborel, le conseil approuva la résolution relative à l'audition des agents diplomatiques français à l'étranger qui seraient entendus comme témoins.

Le 13 fructidor (30 août 1796), une discussion s'ouvrit sur la résolution qui autorisait les soumissionnaires de biens nationaux qui n'auraient pas assez de mandats pour se libérer envers le Trésor à en prendre chez les receveurs des contributions, mais au cours proclamé par le Directoire. Liborel combattit la résolution : « Je conçois, dit-il, que le gouvernement ne réponde point des chances que l'opinion publique peut donner à un papier-monnaie ; mais je regarde comme le comble de l'injustice qu'il prenne lui-même des mesures pour opérer la destruction de ce signe, avec lequel il a payé ses créanciers. » — La résolution fut rejetée.

Le 29 vendémiaire an v (20 octobre 1796), le conseil approuva, sur le rapport de Liborel, la résolution qui chargeait les agents nationaux et leurs adjoints de la poursuite des actions qui intéressaient les communes.

Le 30 brumaire (29 novembre 1796), Liborel combattit la résolution qui fixait à dix jours le délai d'opposition aux jugements par défaut, et à trois mois le délai d'appel des jugements par défaut ou contradictoires ; il signala les vices de la rédaction proposée, l'inutilité

d'une double signification des jugements par défaut encore susceptibles d'opposition, les inconvénients résultant d'un délai uniforme pour l'appel de toute espèce de jugement. — Le conseil des Anciens rejeta la résolution.

L'Assemblée constituante avait rendu, le 9 décembre 1790, au sujet des biens des religionnaires fugitifs, un décret de réparation. Elle avait restitué, moyennant certaines conditions, aux représentants des religionnaires qui avaient quitté la France après la révocation de l'Edit de Nantes, les biens dont ils avaient été dépouillés. Les concessionnaires étrangers n'avaient à se prévaloir d'aucune prescription ; leurs héritiers pouvaient seuls invoquer une possession trentenaire. Quant aux concessionnaires parents des fugitifs, ils étaient maintenus dans leur possession, mais sans préjudice aux droits des parents plus proches ou égaux en degré. Aucune distinction n'était faite par le décret entre le concessionnaire parent et ses héritiers. Néanmoins, sous prétexte d'interprétation, une résolution votée par les Cinq-cents décida que la réclamation des parents égaux ou plus proches en degré dirigée contre les héritiers du concessionnaire pourrait être repoussée par la prescription. Dans les séances du 30 frimaire et 3 nivôse an v (20 et 24 décembre 1796), Liborel démontra que la résolution n'avait rien d'interprétatif ; qu'elle créait une restriction que l'Assemblée constituante n'avait pas voulu introduire ; qu'elle rendait ainsi illusoires les avantages établis au profit des réclamants contre des parents, moins favorables assurément que des étrangers, puisqu'ils n'étaient, en équité, que les dépositaires des biens de la famille ; qu'elle portait

atteinte au principe de la non-rétroactivité des lois. — Le conseil des Anciens se rendit à ces considérations si sages et rejeta la résolution.

Le 7 ventôse an v (27 février 1797), Liborel défendit, avec Muraire, une résolution qui fixait le lieu de la tenue des séances des assemblées électorales pour l'an v. La résolution fut rejetée, à cause d'une exception qui, dans certains cantons, avait remplacé le chef-lieu par une commune plus centrale.

Le conseil des Cinq-cents avait adopté, le 20 germinal, une résolution relative à l'admissibilité des titres de créances sur les émigrés, antérieurement au 9 février 1792. On prétendait assujettir ces créanciers à prouver la non-émigration des enfants de leurs débiteurs. Liborel, rapporteur de la commission, conclut au rejet, et la résolution fut repoussée sans débat (28 prairial an v (9 juin 1797).

Les élections de l'an v (mai 1797) venaient d'introduire dans les deux sections du corps législatif un grand nombre de députés de droite et de renforcer l'opposition qui se manifestait, de plus en plus vive, contre la politique et l'administration du Directoire. La majorité nouvelle adopta pour programme la liberté de la presse, la paix, l'économie dans les dépenses, l'abolition des mesures de proscription à l'égard du clergé et des émigrés. — Trois des directeurs, Barras, Rewbel et Laréveillère-Lépeaux, se séparant de Carnot et de Barthélemy, partisans de la légalité, se virent réduits à chercher dans un coup de force le salut de leur gouvernement déconsidéré. Donnant le funeste exemple de l'intervention illégale de l'armée dans les questions politiques, ils décrétèrent, le

18 fructidor, l'arrestation de leurs collègues dissidents et firent occuper militairement par Augereau les Tuileries et le Manège, où les chambres tenaient leurs séances. Ils convoquèrent à l'Odéon et à l'Ecole de médecine tous les membres des Cinq-cents et des Anciens sur qui ils croyaient pouvoir compter. Les Cinq-cents adoptèrent et les Anciens approuvèrent, presque sans désemparer, une mesure d'ostracisme qui rappelait le 31 mai. On remplaçait toutefois la guillotine par la proscription : quarante-deux députés du conseil des Cinq-cents, onze de celui des Anciens, douze personnages politiques, parmi lesquels Carnot (1) et Barthélemy, les propriétaires, directeurs et rédacteurs de quarante-deux journaux furent condamnés « à être, sans retard, déportés dans le lieu qui serait déterminé par le directoire exécutif. » Le même décret déclara « illégitimes et nulles » les opérations électorales de quarante-neuf départements, y compris le Pas-de-Calais. En violant ainsi toutes les règles de la justice et en ajoutant à l'illégalité de ses actes de pareils excès, le Directoire crut triompher de la réaction et consolider le gouvernement révolutionnaire ; il se perdit lui-même et prépara le 18 brumaire.

Lorsque ce coup d'état s'accomplit, Liborel faisait partie du bureau du conseil des Anciens. Le 1er fructidor (18 août 1797), cette assemblée avait élu président Lafond-Ladebat, et secrétaires Chassiron, Liborel, Lebreton et Ledanois. Aucun membre du bureau, excepté Lebreton, n'assista à la séance tenue, le 18 fructidor, dans l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, sous la

(1) Carnot parvint à s'échapper et à se réfugier à l'étranger.

présidence de Roger Ducos. Liborel devait avoir quelque sujet de craindre qu'on ne le comprît dans les mesures de proscription : le président des Anciens, Lafond-Ladebat, figurait au premier rang sur la liste de ceux qu'on envoya à la Guyane sans forme de procès. Mais cette fois encore, la foudre frappa à ses côtés sans l'atteindre (1).

Avant l'expiration de son mandat, Liborel ne prit plus la parole qu'en deux circonstances. Le 6 germinal an VI (26 mars 1798), il fit rejeter, au nom de la commission dont il était rapporteur, une résolution qui accordait des pensions de retraite à divers fonctionnaires et employés. Parmi ces pensions, les unes étaient trop considérables ; les autres, trop peu méritées ; l'état annexé au projet offrait des inexactitudes et des incorrections.

Le 16 frimaire an VII (6 décembre 1798), Liborel combattit une résolution interdisant la voie de l'appel contre les jugements indûment qualifiés en dernier ressort. Il soutint que la rédaction du projet était vicieuse et semblait autoriser, contrairement à la loi du 27 novembre 1790, le recours en cassation contre les sentences des juges de paix. La discussion fut ajournée.

Le second tiers du conseil des Anciens sortait de fonctions en germinal an VII (2). Liborel, ayant fait partie de

(1) Les Anciens condammés à la déportation furent : Barbé-Marbois ; Dumas ; Ferrant-Vaillant ; Lafond-Ladebat ; Laumont ; Muraire ; Murinais ; Paradis ; Portalis ; Rovère et Tronçon-Ducoudray.

(2) Les élections du 23 germinal an V, faites en la ci-devant cathédrale d'Arras, avaient envoyé aux Anciens : Bacon, cultivateur à Hersin, en remplacement de Vaillant, démissionnaire, et aux Cinq-cents : Corne, administrateur du département ; Dauchelle, président

deux législatures, ne pouvait être réélu qu'après deux ans d'intervalle. Il retourna à Arques, et ce fut de là qu'il vit s'accomplir le coup d'état du 18 brumaire, contre-partie du 18 fructidor.

Un nouveau changement allait se produire dans la position de Liborel; de nouveaux honneurs, attestant son mérite, allaient lui permettre de consacrer à l'administration de la justice, dans les rangs les plus élevés de la magistrature, la dernière partie de sa carrière. L'Assemblée constituante avait placé, au sommet des institutions judiciaires créées par elle, un tribunal de cassation destiné à remplacer l'ancien conseil privé, devant lequel, avant 1789, se portaient les demandes en cassation des sentences en dernier ressort rendues par les juridictions inférieures et des arrêts des parlements. Elle avait appliqué à ce tribunal suprême sa théorie de l'élection des juges par les justiciables. Les juges du tribunal de cassation, au nombre de quarante, puis de cinquante, de-

de l'administration cantonale d'Audruicq, et Dauchez, homme de loi à Arras.

Les élections de germinal an VI, faites à Arras, dans le temple de la Raison (ancienne église Saint-Nicolas-sur-les-Fossés), remplacèrent Bacon par Cocud, juge au tribunal civil du département du Pas-de-Calais; elles firent entrer aux Cinq-cents Delrue (d'Allouagne) et Duflos, administrateurs du département; Crachet, accusateur public près le tribunal criminel.

Les élections de germinal an VII donnèrent les résultats suivants : Anciens : pour un an, Bollet, conventionnel ; pour deux ans, Vaillant, cultivateur à Oisy; pour trois ans, Louis Garnier. — Aux Cinq-cents : pour un an, Parent-Réal ; pour deux ans, Berquier-Neuville (de Boulogne) ; pour trois ans, Saint-Amour-Gonsse ; Billion, d'Arras et Poultier, conventionnel.

vaient être élus pour quatre années par le concours de tous les départements. La constitution directoriale de l'an III ne modifia ces bases que pour prescrire le renouvellement annuel et par cinquième. La constitution consulaire de l'an VIII maintint le tribunal de cassation, mais prescrivit que les juges qui en faisaient partie, et dont le nombre fut bientôt réduit à quarante-huit, seraient élus par le sénat conservateur, qui les choisirait dans la liste nationale (1).

Les juges ainsi nommés conservaient leurs fonctions à vie et ne pouvaient les perdre que s'ils étaient condammés pour forfaiture ou rayés de la liste nationale.

Le sénat procéda à l'élection des membres du tribunal de cassasion le 19 germinal an VIII (9 avril 1800). Liborel fut du nombre des quarante-huit juges appelés à remplir ces hautes fonctions.

(1) Le système des trois listes (communale, départementale, nationale), emprunté à la théorie constitutionnelle de Sieyès, était des plus compliqués. Les citoyens de chaque arrondissement communal formaient au scrutin une première liste, dite de confiance, dans laquelle devaient être pris les fonctionnaires publics de l'arrondissement. Cette liste était égale au dixième des citoyens qui contribuaient à la former. Les citoyens qui y étaient inscrits choisissaient un dixième d'entre eux et formaient ainsi la liste départementale, dans laquelle étaient pris les fonctionnaires du département. Enfin, les citoyens inscrits sur cette seconde liste désignaient pareillement un dizième d'entre eux et formaient une troisième liste, qui comprenait les citoyens éligibles aux fonctions nationales. — Les citoyens inscrits sur ces listes pouvaient en être éliminés par le vote de ceux qui avaient droit de coopérer à la formation de chacune d'elles. — La liste départementale du Pas-de-Calais, dressée en l'an V, comprenait 1179 noms. La liste de notabilité nationale en comprenait 119.

« Ma session au conseil des Anciens terminée, dit-il, je rentrai dans ma famille, et j'y appris, par la voie des journaux et par une lettre que je reçus d'un avocat au tribunal de cassation, que le sénat conservateur venait de réorganiser ce tribunal et m'en avait nommé membre, avec plusieurs de mes honorables collègues du conseil des Anciens : MM. Tronchet, Muraire, Goupil de Préfeln, Delacour et Maleville. »

Le 1er floréal an VIII (21 avril 1800) le ministre de la justice, Abrial, présida à l'installation et à la prestation de serment des magistrats nommés par le sénat (1).

(1) *Le Tribunal et la Cour de cassation.* Notices sur le personnel (1791-1879), recueillies et publiées avec l'autorisation de M. le garde des sceaux, par les soins du parquet de la Cour. Paris, Imprimerie nationale, 1879.

La notice consacrée au baron Liborel dans cet ouvrage intéressant renferme plusieurs erreurs qu'il est de notre devoir de signaler, afin d'en permettre la rectification.

I. — Le baron Liborel, lisons-nous dans la notice, est « né à Saint-Omer le 14 novembre 1755. » — On a confondu l'acte de naissance du baron Liborel avec celui de son neveu, Alexandre-François-Joseph.

II. — « Président du tribunal criminel du Pas-de-Calais (1791). » — Le président du tribunal criminel du Pas-de-Calais élu en 1791 fut Hacot, avocat et maire de Montreuil (Archives départ.).

III. — « Président du district de Saint-Omer (1794), il célébra dans un discours éloquent, la destruction du régime de la Terreur. » — Le président du district était de Thosse, maire de Recques. On a confondu l'assemblée du district avec le tribunal du district, dont Liborel fut président. Nous avons vu que le discours dans lequel Liborel célébra la destruction du régime de la Terreur fut prononcé par lui, non comme président du district, mais comme secrétaire de la Société populaire.

IV. — « Membre du tribunal du Pas-de-Calais. » — Le décret sur

Le tribunal de cassation avait été divisé par la loi sur l'organisation judiciaire du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) en trois sections, de seize juges chacune : la section des mémoires, qui admettait ou rejetait les requêtes ; la section de cassation, ou section civile, qui prononçait sur toutes les demandes après l'admission des requêtes ; la section criminelle, qui statuait exclusivement sur les demandes en cassation en matière criminelle, correctionnelle et de police, sans qu'il y eût besoin d'une admission préalable des requêtes. Cette

l'organisation des tribunaux civils de département est du 19 vendémiaire an IV. L'assemblée électorale qui nomma les membres de ce tribunal et les députés au corps législatif se réunit le 20 ; Liborel fut élu député le 23 ; les vingt-deux membres du tribunal du département du Pas-de-Calais furent élus les 26 et 27. Voici leurs noms : Grandsire père, commissaire national près le district de Boulogne ; Duval, homme de loi à Aire ; Dewez, homme de loi à Béthune ; Petit, juge à Arras ; Lecointe, homme de loi à Saint-Pol ; Croichet, homme de loi à Calais ; Simonis, homme de loi à Calais ; Burette, homme de loi à Saint-Omer ; Thulliez, administrateur du district de Béthune ; Boubert, homme de loi à Saint-Omer ; Haudouart, homme de loi à Bapaume ; Le Felle, homme de loi à Saint-Pol ; Tiran, homme de loi à Arras ; Déplanques, juge à Hesdin ; Lion, homme de loi à Hesdin ; Chevalier, administrateur du district de Béthune ; Wissocq, homme de loi à Boulogne ; Lenglet, homme de loi à Arras ; Mariette, juge à Boulogne ; Le Gay, juge à Arras ; de Wimille, homme de loi à Aire ; Aubert aîné, juge à Calais (Procès-verbaux. M. Arch. départ.). — Liborel ne fut donc pas nommé membre du tribunal du département. Ajoutons que la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) supprima les tribunaux de département, avant que le terme de cinq ans fixé pour l'expiration des pouvoirs de ses membres fût échu.

V. — On lit enfin dans la notice : « Baron de l'Empire (1808). » — Nous verrons que Liborel fut créé baron par ordonnance royale du 10 janvier 1818.

section remplissait aussi l'office de chambre des vacations.

« Les registres de la cour de cassation, écrivait Liborel en 1824, constatent que, comme doyen de la première chambre (la chambre civile) et à cause de l'absence obligée pour d'autres fonctions, et aussi pour maladie, de quatre présidents successifs de cette chambre, j'avais longtemps occupé le fauteuil, et cela, sans avoir cessé de remplir à mon tour les fonctions de rapporteur. »

D'après les renseignements qu'à défaut des archives de la cour de cassation, détruites en 1871, nous avons puisés dans les recueils d'arrêts (1), Liborel fut attaché à la section civile, de l'an VIII (1800) à l'an XI (1803). De l'an XI à l'an XIV (1806) inclusivement, il fit partie de la section criminelle; de l'an XV (1807) à 1811, il fut rendu à la section civile; de 1811 à 1813, il reprit son service à la section criminelle; enfin, en 1813, il retourna pour la troisième fois à la section civile. — Les deux chambres dont il fut membre furent présidées successivement par Tronchet, Muraire, Maleville, Vieillard, Barris et Mourre.

Dès le 26 octobre 1803, le premier consul, reconnaissant le mérite de Liborel et les éminentes qualités dont il faisait preuve, le nomma chevalier de la Légion d'honneur. Liborel déploya dans l'exercice de ses fonctions une constante activité. Pour ne parler que des affaires civiles, de 1800 à 1803, nous le voyons présider cinquante deux séances de sa chambre, être treize fois rapporteur. De 1807 à à 1811, il présida soixante-douze séan-

(1) Sirey, *Lois et Arrêts*, t. I à V.

ces. Les *Recueils* le désignent comme rapporteur dans vingt-neuf arrêts.

La Restauration trouva Liborel en possession de son siège à la cour de cassation. Quoiqu'il eût accompli sa soixante-quinzième année, sa vigoureuse nature, qui n'avait subi, ni au moral ni au physique, aucune atteinte de l'âge, lui permettait de remplir avec le même zèle ses devoirs de conseiller. — Une mesure politique allait priver des fonctions qu'il exerçait depuis quinze ans le magistrat que tant d'événements avaient épargné.

On sait que Louis XVIII, dans sa déclaration de Saint-Ouen, du 2 mai 1814, s'était engagé à donner à la future constitution diverses garanties, parmi lesquelles figurait l'inamovibilité de la magistrature. La charte de 1814 réalisa cette promesse : « Toute justice émane du Roi ; elle s'administre en son nom, par des juges qu'il nomme et qu'il institue. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles » (art. 58 et 59). Toutefois, l'intention du Gouvernement, en proclamant le principe de l'inamovibilité, n'était pas d'en faire jouir tous les magistrats alors en exercice. L'inamovibilité devait être la conséquence de l'institution royale.

Pour bien apprécier, au point de vue de la justice et de la politique, les mesures que le gouvernement de la Restauration crut devoir prendre envers un certain nombre de magistrats, notamment envers Liborel, il importe de connaître d'une manière exacte quelle était, d'après les lois antérieures et au moment où la Monarchie fut rétablie, la position de la magistrature, sous le rapport du caractère et de la durée de ses fonctions.

Jusqu'au 22 frimaire an VIII, le principe de l'élection, qui avait prévalu pour le recrutement de la magistrature, était la négation même de l'inamovibilité : les fonctions conférées par les électeurs prenaient fin avec le mandat de l'élu. La constitution de l'an VIII avait accordé au premier consul le droit de nommer tous les juges criminels et civils, à l'exception des juges de paix, soumis à l'élection, et des juges de cassation, choisis par le sénat. Mais les choix du premier consul et du sénat ne pouvaient être faits que sur les listes des citoyens « estimés les plus propres à gérer les affaires publiques. » L'exclusion des listes emportait révocation. En ce qui concerne la cour de cassation, le sénatus-consulte organique du consulat à vie (16 thermidor an X, 4 août 1802) avait remplacé la liste nationale par une liste de présentation de trois membres que le premier consul adressait au sénat. La constitution impériale (28 floréal an XII—18 mai 1804) avait édicté que la justice se rendrait au nom de l'Empereur par les officiers qu'il instituerait. Les présidents de la cour de cassation, des cours d'appel et des cours de justice criminelle furent alors nommés à vie. Trois ans plus tard, le décret du 2 octobre 1807, sans poser aucune limite d'âge, admit les magistrats atteints d'infirmités graves à prendre leur retraite et à jouir d'une pension. S'ils négligeaient d'user de ce droit, l'Empereur se réservait de les mettre à la retraite après information. Enfin le sénatus-consulte du 12 octobre 1807 disposa que les provisions qui institueraient les juges à vie ne pourraient leur être délivrées qu'après cinq ans d'exercice. C'était créer pour l'avenir une inamovibilité conditionnelle. Quant au passé, afin de

suppléer, disait-on, à la radiation possible des listes d'éligibles, le sénatus-consulte créait un système d'épuration qui devait permettre à l'Empereur, sur le rapport du ministre de la justice et l'avis motivé d'une commission de dix sénateurs, de révoquer les juges qui « se seraient signalés par leur incapacité, leur inconduite et des déportements dérogeant à la dignité de leurs fonctions. »

Le gouvernement de la Restauration ne trouvait donc l'inamovibilité de la magistrature établie qu'à titre exceptionnel par les lois antérieures. En fait, un certain nombre de magistrats avaient été nommés à vie ; la plupart ne possédaient que des fonctions révocables. C'est dans ces conditions que la charte de 1814 eut la sagesse de rétablir constitutionnellement le principe tutélaire de l'inamovibilité des juges, posé pour la première fois par Louis XI en 1467, confirmé en 1648 et 1759. Sous l'ancienne monarchie, l'inamovibilité tempérait, dans une certaine mesure, les funestes conséquences de la vénalité des charges ; en 1814, elle créa pour la magistrature la première condition de la liberté et de l'intégrité de ses décisions. Qu'avait à faire cependant le gouvernement de la Restauration, et que fit-il à l'égard des magistrats en exercice ? Assurément il était libre de ne pas conférer des fonctions à vie à ceux qui étaient encore amovibles. Quant aux magistrats nommés à vie, il eût été conforme aux règles d'une justice éclairée et aux inspirations d'une sage politique de les maintenir indistinctement à leur poste. Le Gouvernement aima mieux, — et ce fut une faute, — réviser indistinctement les choix émanés des pouvoirs qui l'avaient précédé, ne conserver en fonctions que les magistrats sur le compte de qui il

aurait obtenu des renseignements favorables et leur assurer l'inamovibilité par une institution nouvelle.

L'institution générale des juges commença par la cour de cassation, la première dans l'ordre hiérarchique des tribunaux. Le 15 février 1815, on publia une « ordonnance royale contenant l'institution des membres composant la cour de cassation. » Cette cour fut réduite à quarante-neuf membres, y compris un premier président et trois présidents de chambre. Deux présidents, Barris et Henrion de Pansey, et trente-six conseillers étaient conservés; le troisième président, Mourre, était nommé procureur-général; le premier président, Muraire; un président de chambre, Brisson et huit conseillers étaient remplacés. L'ordonnance admettait les membres de la cour de cassation qui n'étaient pas institués à faire liquider leur pension de retraite et à porter le titre d'honoraires, s'ils obtenaient les lettres à ce nécessaires.

Liborel ne s'était pas cru menacé. Il avait vécu depuis quinze ans en dehors de la politique et s'était consacré entièrement à ses fonctions judiciaires. Il était le premier à oublier son grand âge; et cet oubli, de sa part, était d'autant plus facile que ses soixante-quinze ans le laissaient maître de toutes ses facultés. Le 30 janvier 1815, il présentait encore à la chambre civile un rapport sur une question d'inscription hypothécaire (1), et à une date plus rapprochée de l'ordonnance du 15 février, il présidait l'audience dans laquelle fut discuté un pourvoi relatif aux droits d'enregistrement réclamés sur la succession mobilière de la femme d'un ministre étranger,

(1) Affaire Auzouy c. Combelle.

recueillie en France par son mari (1). L'arrêt ne devait être rendu que le 26 février, onze jours après la signature de l'ordonnance qui mettait à la retraite le doyen d'âge de la chambre civile !

Liborel avait été averti au dernier moment du sort qui lui était réservé. « L'avant-veille de l'installation de la nouvelle cour de cassation, écrivait-il neuf ans plus tard, le chancelier relisait dans son cabinet, avec un président de chambre de cette cour (M. Mourre), qui devait en remplacer le procureur-général, la liste des membres dont elle était encore composée. Arrivé à mon nom, il s'arrêta... et portant la main sur ce nom, lui dit : « Celui-ci est vieux et riche ! » — C'est de ce confident que je tiens ce propos. Il me l'a rapporté le lendemain, au palais de justice, quelques moments avant l'ouverture de l'audience. Il ajouta qu'il avait fait à ce sujet les représentations que la justice lui commandait, et qu'il m'informait de ce qu'il avait entendu, afin que j'avisasse... C'est ainsi que je fus indirectement averti de ne point me trouver à la séance du lendemain. »

Liborel apprit, en lisant au *Moniteur* l'ordonnance royale du 15 février 1815, qu'il avait cessé d'être conseiller à la cour de cassation. Son successeur était Blondel d'Aubers, conseiller à la cour royale de Paris (2).

« Celui-ci est vieux et riche ! » — Ces considérants de l'arrêt qui avait frappé le doyen de la chambre civile résonnaient tristement à son oreille. « Est vieux !... se

(1) Enregistrement contre Labinski, consul de Russie en France.

(2) Blondel d'Aubers, né à Douai en 1765, fut député du Pas-de-Calais en 1815 et en 1820. Il mourut en 1830.

disait-il ; mais encore exempt de toute infirmité : son âge ne lui a acquis que l'avantage précieux d'une plus longue expérience. » — « Et riche!... mais alors aussi plus indépendant. Qui ne sait de quelle importance est cette qualité chez les fonctionnaires publics, et surtout dans l'exercice de la justice ! »

Toutefois, les regrets de Liborel étaient exempts d'amertume. « D'autre part, ajoutait-il, on aura considéré que mon âge plus avancé et l'état d'une fortune supposée comparativement plus indépendante m'offriraient plus de motifs de supporter ma retraite avec moins de regrets d'une part, et d'autre part avec plus de calme et de résignation... Louis XVIII, se disait-il encore, rappelé au trône de ses pères, avait à récompenser un grand nombre de serviteurs ; la mesure des retraites pouvait lui en offrir l'un des moyens. Mais *si* la justice en permettait l'usage à l'égard des membres de la cour de cassation, qui avaient été *institués à vie*, elle voulait, du moins, et peut être aussi la politique, que dans l'exercice d'une telle mesure on observât certains ménagements »...

Hâtons-nous de reconnaître, avec Liborel, que le Gouvernement usa envers lui des ménagements que conseillaient la justice et la politique, et lui accorda tous les titres qui pouvaient lui sembler une compensation de sa mise à la retraite. Dès le lendemain du jour où fut instituée la cour de cassation, le Roi éleva Liborel au grade d'officier de la Légion-d'honneur ; il lui octroya, en même temps, la qualité de conseiller honoraire.

Bientôt vinrent les Cent jours et la seconde Restauration. Dans sa proclamation datée de Cambrai, le 28 juin 1815, Louis XVIII avait fait cet aveu : « Mon Gouverne-

ment a dû faire des fautes ; peut-être en a-t-il fait. » — « Comme j'avais été péniblement affecté, dit Liborel, d'une retraite qui, en me dépossédant d'un état qui m'était cher, dans lequel, sans l'avoir sollicité, j'avais été institué à vie ; comme, en le perdant, je me trouvais réduit à une nullité si peu acceptable avec mes habitudes, sans que cette retraite eût pu avoir été provoquée par aucun motif qui me fût personnel, j'induisis des expressions de la proclamation royale que je viens de transcrire, que tout espoir de rentrer à la cour de cassation ne devait plus m'être interdit. Dans cette persuasion, je m'adressa au garde des sceaux qui, sur la considération que ç'avait été d'après la proposition du chancelier que j'avais été admis à la retraite, me dit que je devais me retirer vers ce magistrat. D'après ce conseil, j'écrivis à Mgr le chancelier une lettre dont le but était ma réintégration. Voici la réponse que je reçus, de la propre main de S. G.

» Paris, 31 juillet 1815. Le chancelier de France à » M. Liborel, conseiller honoraire à la cour de cassation. » Il ne dépend pas de moi, Monsieur, de proposer votre » rentrée à la cour de cassation. Si M. le garde des sceaux » me faisait l'honneur de m'en parler, je lui répéterais » ce que je vous ai dit à vous-même dans le temps : que » vous n'aviez été remplacé par aucun motif qui vous fût » personnel, mais simplement admis à la retraite à » laquelle votre âge et vos longs services vous donnent » droit. Il ne peut résulter de cette circonstance aucune » tache contre vous ni contre votre famille, et vous con» servez toujours les mêmes titres à l'estime publique. » Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération » distinguée. DAMBRAY. »

Les termes de cette lettre enlevaient à Liborel ses dernières illusions; il puisa néanmoins un nouveau motif de consolation dans « l'assurance positive que lui donnait le chancelier, qu'aucun motif qui lui fût personnel ne l'avait fait mettre à la retraite, et qu'il conservait toujours les mêmes titres à l'estime publique. » (1) Une nouvelle récompense de ses services vint fortifier les sentiments de résignation de Liborel, un moment combattus par un espoir trompeur: l'ordonnance royale du 10 janvier 1818 lui concéda le titre de baron, avec institution de majorat(2).

« Quelque pénible que m'ait été ma retraite, écrivait Liborel en 1824, je l'ai supportée et je continue de la supporter comme je le dois. Et m'étant vu irrévocablement rendu à la vie privée, je ne me suis que plus particulièrement occupé du soin d'assurer et d'inspirer à mes enfants les moyens de conserver et soutenir convenablement les titres que je leur laisserai, et de les transmettre à leur tour purs et intacts, but qu'ils atteindront principalement par la pratique des vertus morales et chrétiennes. »

Le baron Liborel passa dans le calme de la vie privée

(1) « Huit conseillers étaient exclus, dit M. le procureur-général de Raynal dans la remarquable introduction au livre que nous avons cité (*Le tribunal et la cour de cassation*); tous, sans doute à cause de leurs antécédents politiques. » — On voit qu'en ce qui concerne le baron Liborel, les antécédents politiques furent étrangers à sa mise à la retraite.

(2) Liborel institua ce majorat en faveur de son fils aîné et y attacha la ferme de Fillescamps, située dans l'arrondissement de Saint-Pol, achetée le 28 janvier 1809. Il reprit les armes de sa famille: *d'argent aux trois gerbes de sinople liées de sable, posées une et deux, accompagnées de trois maillets de sable, deux en chef et un en pointe.*

les quatorze années d'existence que la Providence lui accorda encore après sa mise à la retraite. Il avait le bonheur de conserver sa femme : plus jeune que lui de six ans, elle était destinée à lui survivre pendant près de dix années. Des neuf enfants qu'il avait eus, il en restait cinq. Entouré du respect et de l'affection des siens, il mourut à Paris, le 22 avril 1829, dans sa quatre-vingt-dixième année (1).

Le testament dans lequel le baron Liborel exprima ses dernières volontés révèle avec quelle fermeté d'âme et quelle élévation de sentiments il avait envisagé la fin de sa longue carrière. Quelques extraits de cet acte, magistralement rédigé, termineront dignement la notice que nous venons de consacrer à raconter sa vie et à honorer ainsi sa mémoire.

« Au nom de la très-sainte Trinité, cejourd'hui, vingt-neuf octobre mil huit cent dix-huit, moi soussigné, Guillaume-François-Joseph Liborel, ancien conseiller en la

(1) Le baron Liborel n'a laissé aucun héritier de son nom. On trouve dans sa descendance un petit-fils : Guillaume-Jacques-Lucien, marquis de Maleville, ancien pair de France, aujourd'hui sénateur, et plusieurs arrière-petits enfants : MM. Antoine Lascoux, juge d'instruction au tribunal de la Seine ; Henry de Moly, président au tribunal de Foix ; Charles de Vienne, consul de France à Bankok (Siam) ; Fernand Fouant, baron de la Tombelle ; le baron Raimond du Teil, attaché aux affaires étrangères ; Georges du Teil, baron du Havelt.

Le marquis de Maleville avait un frère, Charles, qui mourut glorieusement à Solferino, tenant en main le drapeau du régiment dont il était colonel.

MM. du Teil et Madame la baronne James du Teil, leur mère, sont propriétaires de domaines considérables situés en Artois, et notamment de la terre d'Arques, qui proviennent du baron Liborel.

çour de cassation, nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur par brevet de S. M. du seize février mil huit cent quinze, et créé baron par son ordonnance du dix-huit janvier mil huit cent dix-huit, revêtue de lettres-patentes dûment enregistrées, demeurant dans ma maison, rue du Cherche-Midi, n° 34, ai fait mon testament olographe, dont la teneur suit :

» Je recommande mon âme à Dieu, créateur du Ciel et de la terre, le suppliant, par les mérites infinis de notre divin rédempteur et par l'intercession que j'implore de sa sainte mère et de la Cour céleste, de me pardonner mes offenses, comme je pardonne celles qui peuvent avoir été commises envers moi, et de la recevoir ainsi dans sa divine miséricorde.

» Si je prédécède à mon épouse, je me repose sur ses sentiments religieux pour l'ordonnanee de mes obsèques, funérailles, œuvres pies et de charité, qui devront suivre prochainement ma mort. Dans le cas contraire, je recommande à nos enfants d'exécuter ce que j'aurais moi-même observé après le décès de mon épouse, attendant de leur affection et de leur reconnaissance, comme de leurs propres sentiments, qu'ils s'acquitteront fidèlement de ce devoir, si justement ordonné envers les morts.

» Venant à la disposition de mes biens, je déclare...

(Suivent divers legs).

» Je recommande à nos enfants de continuer de chérir et respecter leur excellente mère et de lui donner tous les soins dont son âge pourrait réclamer le secours, comme aussi de faire tout ce qui pourra dépendre d'eux-mêmes pour l'aider à supporter, dans les vues de la Pro-

vidence, la nécessité de notre séparation temporelle, avec le consolant espoir d'une réunion dont le bonheur sera éternel. Enfin, je leur recommande de conformer leur vie aux bons sentiments que nous leur avons inspirés et de prier pour le repos de mon âme le Dieu de toute consolation et de toute miséricorde, et imitant des exemples respectables, je leur donne ma bénédiction.

» Ainsi fait, écrit entièrement et signé de mon nom, à Paris, dans mon cabinet, le 29 octobre (jour de ma naissance) 1818.

» Le baron LIBOREL. »



ÉTUDE

sur

L'ÉPOQUE DITE PRÉHISTORIQUE

Par M. TERNINCK

Membre correspondant.

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance, 17 novembre 1877, à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, comme membre correspondant, la question des silex taillés et des monuments mégalithiques ou druidiques a été traitée devant vous, mais accessoirement, et, par suite, d'une manière peu approfondie. Je prends donc la confiance de la soulever aujourd'hui de nouveau et de vous offrir le résultat de mes études sur un sujet si controversé, en réclamant votre indulgence pour cet essai naturellement incomplet.

Dans la crainte d'abuser de votre attention, je m'efforcerai d'être aussi concis qu'il est possible, et de ne vous donner que les faits et les considérations nécessaires à l'éclaircissement de cette question.

Je diviserai cette étude en quatre parties : 1° l'âge des monuments et instruments de pierre ; 2° par qui et pourquoi ils ont été élevés ou taillés ; 3° quelle valeur ont les prétendus chronographes historiques ; 4° opinion de quelques savants auteurs sur cette question.

1° Age.

Quoi qu'en disent les partisans d'une époque préhistorique, il est certain que des monuments et instruments de pierre ont été créés pendant les siècles très-historiques et même à des dates assez récentes. Si l'on entendait par préhistorique, relativement à chaque contrée, le moment où son histoire ne nous est pas parvenue, je serais d'accord avec les auteurs que je combats ; mais il n'en est pas ainsi. En effet, ils prétendent faire remonter à des époques excessivement lointaines, l'âge de ces monuments, et les attribuer à nos pères, à peine alors, disent-ils, plus intelligents que la brute, dont ils seraient, suivant plusieurs d'entre-eux, le produit se perfectionnant, par exception, peu à peu, pendant que leurs frères restaient plongés dans la bestialité la plus complète (1).

(1) On ne comprend pas que quelques savants puissent croire à cette origine simienne. On n'a jamais vu, depuis les temps historiques, de perfectionnement héréditaire chez aucun animal, et puis le singe, anatomiquement parlant, diffère complétement de l'homme par sa colonne vertébrale sans courbures alternatives, ce qui l'empêche de se tenir droit longtemps ; par son pied sans talon, second obstacle à sa marche verticale ; par son gosier, dont les poches, dans lesquelles l'air s'engouffre, empêchent l'articulation des sons ; par son cerveau une fois moins grand et moins lourd que celui de l'homme, même le plus idiot...

Je vais donc d'abord prouver par des textes précis d'auteurs anciens et modernes, tant profanes que sacrés, que ces monuments et instruments ont une date très-historique, et je commencerai par les instruments et par les auteurs profanes.

Hérodote (1), en décrivant l'armée de Xerxès envahissant la Grèce, nous dit que les Ethiopiens, à côté de guerriers richement vêtus et armés de poignards, de javelots et d'autres armes en acier, étaient *couverts de peaux de léopards et de lions*, avaient *des arcs de branches de palmier, de quatre coudées au moins, et de longues flèches de canne, à l'extrémité desquelles était, au lieu de fer, une pierre pointue*. Outre cela, ils portaient des javelots armés de cornes de chevreuil pointues et travaillées comme un fer de lance, des massues pleines de nœuds...

Pausanias (2) assure que les Sarmates n'ont point de fer, mais ils mettent à leurs lances, au lieu de fer, des pointes d'os.

Ammien Marcellin (3) déclare que les Huns armaient aussi leurs traits de pointes d'os, *ossibus pro spiculorum acumine arte mira coagmentis*.

Plus tard, Tacite (4) nous montre encore les Germains presque dépourvus de fer, *rarus ferri, frequens fustium usus*, dit-il.

Lucrèce nous apprend que le Fécial, à Rome, en concluant un traité, immolait une victime, un porc souvent, avec une arme en pierre et disait: « Puissé-je être frappé

(1) Lib. v, ch. 61, 69.
(2) *In atticis*, lib. I.
(3) Lib. XXXI.
(4) *De moribus Germanorum*, v et sub.

comme je frappe cet animal, si l'on n'exécute pas fidèlement ce traité. »

Dans les tribunaux de la Grèce, les juges exprimaient leur opinion avec des pierres qu'ils déposaient dans des urnes placées auprès d'eux.

Pour prêter serment, on tenait une pierre à la main et en la lançant au loin, on disait : « Si je vous trompe sciemment, que le Diespiter, le Dieu suprême, me prive de tous les biens; qu'il me rejette comme je jette cette pierre qui est son symbole. » Aussi, l'on disait : *Jovem lapidem jurare* (1). M. Mariette déclare qu'au milieu des œuvres si belles de l'Egypte, il trouve bien des preuves de l'emploi d'instruments en silex (2). Le chant légendaire d'Hildebrand parle de haches en pierres dont étaient armés les guerriers de cette époque.

Guillaume de Poitiers dit qu'à la bataille d'Hastings, les Anglais lançaient sur les Normands des épieux et des traits de diverses sortes, des haches terribles et des pierres appliquées à des morceaux de bois (3).

En 1298, les Ecossais de Vallace employaient des haches de pierres (4).

Enfin, n'a-t-il pas été prouvé par l'Exposition de Vienne et par les affirmations de MM. Virchow et autres, que les paysans de la Thessalie, de la Thrace, de Tracanie, de Milo et autres contrées, se servent encore de ces instruments en silex ou en obsédienne. M. Mariette a vu des

(1) *German*, v et suiv.

(2) Voir M. Chabas, le Père Haté, etc.

(3) *Jactant cuspides ac diversorum génerum tela sævissimas quoque secures et lignis imposita saxa.*

(4) Père Haté, *Etudes historiques*.

Arabes d'Abidos se raser la barbe avec ces instruments. Enfin, M. Aoujon déclare que ce même usage existe encore dans l'Auvergne et dans l'Ardèche.

Je puis prouver également par la Bible, que ces instruments en pierre étaient employés en même temps que d'autres en métal, et en pleine civilisation ; mais pour ne pas allonger indéfiniment ce chapitre, je n'en citerai qu'un exemple. Je le prends dans le livre de Josué (cap. II, v. 30), qui nous apprend que ce chef, par ordre de Dieu, fit circoncire les Hébreux avec des couteaux de pierre : « Fais-toi, dit le Seigneur, des couteaux de pierre et circoncis une seconde fois les enfants d'Israël (1). »

Je passe aux monuments mégalithiques, et je commence encore par les auteurs profanes.

Sauchoniaton déclare qu'Uranus posa le premier en Phénicie des pierres consacrées avec de l'huile ou de la graisse.

Pausanias assure qu'Hercule, après sa victoire sur les Orchoméniens, posa une pierre comme trophée.

(1) Les armées romaines avaient, outre les légions enrégimentées, des troupes de volontaires, nommés *Accensi*, qui avaient des armes de toutes sortes, des bâtons, des pierres, etc, disent Tite Live (l. XXXXIII, Varro, *ap. non s. v. decuriones) fundis et lapidibus*. Ils remplaçaient les légionnaires tombés sur le champ de bataille, et prenaient alors leurs armes (voir *Dict. des Antiq.*, de Daremberg et Saglio). On en voit sur les bas-reliefs de la colonne Trajane. Tous les emplacements des villes prises par César, les Gergovie, Alesia, Beuvray, Bibracte, etc., sont couverts d'armes en silex. J'en ai retrouvé avec mon ami, M. Peigné Delacour, dans l'Oise, sur les terrains des camps ou *oppides*, remontant à peu près à la même époque, tels que le Mont Noyan, dans les ruines de Canneville, etc. J'en ai trouvé aussi en assez grand nombre dans le camp romain d'Etrun, dans des tombes du IIIe siècle, à Bois-Bernard, dans celles des IIe et VIe, à St-Nicolas, etc.

Hérodote dit que Sésostris, roi d'Egypte, couvrit tout l'Orient de monuments de pierres brutes, comme souvenirs de ses victoires, et qu'Alexandre imita cet exemple lors de son expédition dans les Indes (1).

En Irlande, siège du Druidisme, on nommait pierres Bothal (oracles), des blocs oints d'huile et de sang, qu'on posait sur des collines élevées.

Aujourd'hui encore, dans l'Hindoustan, on rend une pierre idole et sacrée en la frottant d'huile (2).

Et puis, combien de pierres brutes n'étaient-elles pas vénérées ou adorées chez des peuples civilisés? Je me contenterai d'en citer quelques-unes :

En Thrace, c'était une grosse pierre qui était tombée du Ciel dans le fleuve Argos (3).

Les Juifs portaient, dans ou près de l'Arche, et vénéraient une pierre nommée Schetya.

En Grèce, le Jupiter de Trézènes, les cariatides du temple d'Orchomène, le dieu Eros du temple de Thespies, l'Hercule d'Hyettos, n'étaient que des pierres non taillées, ainsi que les Betyles adorées en Chaldée, en Phénicie, en Syrie, en Asie-Mineure, le Jupiter Lapis de Rome, la Vénus de Chypre, etc.

La pierre Cybèle était un aérolithe dont on sculpta plus tard une des faces en organe femelle (4). Il était tombé dans la ville de Pessinunte. Le roi Pergame le donna plus tard à Scipion Nasica, qui le déposa à Rome. Dans cette

(1) *Attic.*, l. I, c. 42.

(2) *Missions catholiques*, v. VII, p. 74.

(3) Pline, II, ch. 28.

(4) Gougenot des Mousseaux.

ville encore, hors la porte Caprine et près du temple de Mars, était une pierre nommée Manale, qui se portait en procession à l'époque des sécheresses (1).

Le palladium de Troie était une pierre brute consacrée, qui fut enlevée par Diomède et Achille, et plus tard donnée à Enée, qui la porta en Italie. Par la suite, Numa la déposa dans un temple, sous la garde de la plus âgée des Vestales (2).

L'aréopage faisait asseoir les parties contendantes sur deux pierres non taillées et consacrées. L'une était dite de l'accusation, l'autre de la défense.

En Ecosse, la pierre dite Scône, servait à l'investiture des princes, qui devaient la frapper, afin que le son rendu indiquât la volonté des dieux (3).

Mais j'arrête ici cette énumération déjà bien longue et je ne ferai plus que citer quelques passages de la Bible, qui constatent également, avec dates certaines, l'érection de monuments en pierre brute.

En l'an 2000 avant Jésus-Christ, Dieu ordonnait à Moïse de lui dresser un autel en pierres non taillées (4).

En 1952, Josué plantait une grande pierre sous un chêne, en témoignage de la promesse que lui firent les Hébreux de rester fidèles à Dieu (5).

En 1110, Samuel en éleva une autre après sa victoire sur les Philistins (6).

(1) Gougenot des Mousseaux.
(2) Gougenot des Mousseaux.
(3) Thomas Moore, v. 1er, p. 41.
(4) *Deutéronome*, XXVII, 2 à 8.
(5) Josué, XXIV, 26, 27.
(6) Rois, VII, 12.

Après le passage du Jourdain à pied sec, Josué fit ériger un monument complexe en pierres brutes sur le mont Djeldjel (1).

J'en passe, et de bien caractéristiques encore. Ainsi je n'ai pas cité cet autel en blocs informes, que Moïse dressa au pied de la montagne : *et mane consurgens ædificavit altare ad radices montis et duodecim titulos per duodecim tribus Israel* (2).

Je passe également sous silence les galgals et les tumulus, érigés à des époques très-historiques, soit par Germanicus sur les légions de Varus, soit par les Hébreux, soit enfin par les Saxons, les Normands et autres barbares qui envahirent nos contrées.

2° Auteurs et causes de ces constructions ou fabrications.

Plusieurs motifs ont contribué à la création de ces monuments : les idées religieuses d'abord, puis la nécessité, la rareté des matériaux et la difficulté de trouver des ouvriers ou artistes capables d'exécuter, parfois très-rapidement, les monuments commémoratifs que l'on voulait élever.

Voyons d'abord les idées religieuses. Nous avons vu que les Hébreux, par les ordres émanés de Dieu et transmis au peuple par Moïse, avaient reçu la défense formelle de tailler les pierres destinées aux autels et même de lever sur elles le marteau, et cet ordre fut respecté toujours. Si dans le temple on trouvait un autel d'airain,

(1) Josué, VIII, 29.
(2) *Exode*.

richement ciselé et orné, on continua d'élever sur les hauts lieux les grandes pierres brutes et superposées sur lesquelles on offrait des sacrifices. Beaucoup sont encore debout dans la Palestine, où M. de Saulcy et les autres voyageurs les ont retrouvées. Et cependant, alors même que Moïse édictait cet ordre ou cette défense aux Hébreux, il leur prescrivait de couler en métal des figures de séraphins et d'autres ornements élégants et magnifiques; il faisait confectionner de riches décors en bois précieux; des tissus élégants et variés, tous objets qui prouvent un art déjà très-avancé. Les Gaulois et les Germains, originaires du même pays, les Druides surtout, qui semblent descendre d'une colonie de prêtres chananéens, réfugiés en Irlande pour éviter les désastres arrivés dans leur pays, ont apporté dans la Gaule les mêmes idées religieuses et les mêmes monuments. Ils ne voulaient pas de temples parce qu'ils croyaient Dieu trop grand pour qu'on pût ou pour qu'on dût l'enfermer entre des murailles. La forêt vierge, avec ses arbres séculaires et majestueux, la sombre et imposante obscurité qui régnait sous leurs ombrages, ces abris profonds, œuvres de Dieu lui-même, leur semblaient seuls dignes de contenir les autels qu'ils élevaient à sa gloire, et nécessairement, au milieu de ces temples, que la main de l'homme n'avait pas créés, il fallait pour ces autels des produits naturels, non souillés par le travail de l'homme; il fallait, comme chez les Hébreux, des rochers bruts et imposants par leur masse.

Et ces mêmes idées qui présidaient au choix des temples et des autels faisaient aussi préférer pour les sépultures et pour les autres monuments plus ou moins reli-

gieux les mêmes matériaux, qui, s'ils n'étaient pas élégants, exigeaient cependant de grands frais pour leur transport, parfois fort long, et pour leur érection, si difficile, à cause de leurs masses et de leurs poids.

Ces monuments ont été érigés et ont servi aux usages du culte pendant la période historique, pendant même l'occupation romaine et jusqu'au moyen-âge ; car on trouve autour d'eux, dans notre pays, des médailles gauloises de Comius, d'Andobru et d'Indutili, et les canons des conciles, comme les capitulaires des rois de France et les sermons des évêques, saint Eloy et autres, prouvent que ce culte n'avait pas encore disparu au VIIe et VIIIe siècle.

En effet, je pourrais ici montrer Lucain (1) et les autres auteurs de son temps, décrivant ces monuments de pierre et les cérémonies religieuses qu'on pratiquait encore de leur temps autour d'eux ; je pourrais suivre César (2) quand il retirait de ces enceintes sacrées les trésors si riches qu'elles renfermaient ; je pourrais reproduire les canons des conciles, celui de Leptine notamment, tenu en 743, qui condamnaient le culte que les habitants du pays pratiquaient encore sur et autour de ces pierres et dans les bois sacrés; puis les capitulaires de Charlemagne et des autres princes du même temps, qui édictaient contre ceux qui s'y livraient les peines les plus sévères ; mais les limites de cette notice ne me permettent pas ces citations et je ne puis que les indiquer.

Je crois en avoir dit assez, cependant, pour prouver

(1) *Phars.*, l. III.
(2) *Diod. Sic.*, l. 5.

que ces monuments de pierre ou mégalithiques, ont été érigés et ont servi au culte gaulois jusqu'au moyen-âge, et il me sera permis de demander à ceux qui nient ce fait, de nous montrer quels étaient les autels des Druides, s'ils n'avaient pas ceux qui nous occupent, et de m'étonner, s'il en existait d'autres, que ni les Romains, ni les conciles, ni les évêques, ni les rois francs, n'en fassent aucune mention, tandis qu'ils parlent si souvent des pierres, des arbres, des fontaines sacrées et des autres objets du culte gaulois.

Était-ce la barbarie qui faisait adorer en Grèce, à Rome et dans tant de pays civilisés, ces pierres Bétites, ces idoles brutes, souvent, et à peine parfois montrant une tête humaine sur un bloc informe? Non certainement, et ici encore nous devons y voir une cause religieuse: soit le besoin de rendre un culte à l'aérolithe tombé du ciel, en lui conservant sa rudesse, soit tout autre motif du même genre.

J'ai dit aussi que la nécessité, le temps trop court et le manque d'artistes ont causé parfois aussi l'érection de monuments de pierres brutes; c'est ici certainement le cas de Sésostris et d'Alexandre qui, dans leur marche rapide, dressèrent des monuments sur les théâtres de leurs victoires. Evidemment ce n'était pas la barbarie ou l'ignorance des arts qui leur faisaient choisir pour cela la pierre brute, mais bien la précipitation de leur marche toujours progressive et leur désir néanmoins de perpétuer le souvenir de leurs triomphes.

Tacite (1) ne nous montre-t-il pas aussi le César Ger-

(1) *Annalium*, lib. I, § 62.

manicus érigeant un tumulus de gazon, comme mausolée, sur les légions de Varus, massacrées par les Germains?

Il serait trop long de citer ici tous les monuments du même genre érigés à des époques assez récentes, pour les motifs que j'ai donnés; je ne m'y arrêterai donc pas plus longtemps et je passe aux outils et aux armes en silex et en pierres dures, taillées ou polies.

ARMES ET OUTILS EN PIERRE.

J'ai montré plus haut que Josué avait circoncis les Hébreux avec des couteaux de pierre, tout-à-fait semblables à ceux que nous trouvons ici, car on les a retirés en grand nombre du tombeau de ce chef puissant lorsqu'on l'explora le 3 juin 1870 (1), et on a pu les comparer avec les nôtres. Cet usage d'opérer cette cérémonie avec la pierre s'est perpétué chez les Juifs. J'ai dit aussi que le Fécial, chez les Romains, immolait avec une arme en pierre la victime qu'il offrait aux dieux. Je pourrais multiplier ces citations, qui prouvent qu'aussi bien chez les Juifs que chez les payens, l'instrument de pierre était employé de préférence à celui de métal pour des motifs purement religieux, et à une époque très-historique.

Voyons maintenant les causes étrangères au culte qui les ont fait employer pour des usages profanes.

Il est arrivé souvent, à commencer par Caïn, avant le Déluge, et par Cham, fils irrévérencieux de Noé après ce

(1) Voir *les Mondes*, année 1870. — Compte-rendu de l'Académie des Sciences, du 29 août, etc.

cataclysme, que les sociétés durent expulser de leur sein les criminels ou les coupables qui les déshonoraient ou troublaient leur tranquillité. Parfois aussi, des hommes aventureux ou mécontents s'éloignaient de leurs concitoyens pour aller, avec leurs familles, chercher plus de liberté ailleurs. Dans ces diverses circonstances, ils s'enfonçaient dans les pays déserts, et allaient au loin chercher une nouvelle patrie. Ils arrivaient alors dans des pays inconnus : ils en ignoraient les gisements métalliques, et les eussent-ils découverts, qu'ils n'eussent pu les utiliser, car souvent ces hommes étaient les rebuts des sociétés, et ils n'avaient ni les connaissances, ni souvent le courage nécessaire pour extraire, purifier et travailler ces métaux. Ils se contentaient donc d'utiliser les pierres et les ossements d'animaux qu'ils trouvaient à leur portée, et se bornèrent d'abord à les appointer. Puis, avec le temps et la pratique, leurs enfants perfectionnèrent peu à peu cette fabrication. D'ailleurs, même dans nos pays, avant, pendant et après la domination romaine, le métal n'était-il pas bien rare et coûteux? Les Romains, pour éviter les révoltes des indigènes, ne cherchaient-ils pas à leur enlever l'argent et le métal? Et quoi d'étonnant qu'alors comme depuis, et pendant longtemps, l'habitant des campagnes et le pauvre aient eu recours à la pierre, à l'os et aux défenses des bêtes fauves, qu'ils n'avaient qu'à ramasser, qui ne leur coûtaient rien, et qu'ils n'avaient qu'à tailler suivant leurs besoins. Cette taille du silex quand il sort de la carrière n'est du reste pas difficile; car il est assez tendre alors et s'éclate facilement par le choc d'un silex plus durci, suivant le désir de l'ouvrier.

C'est pour cela que nous trouvons tant de ces instru-

ments en silex à la surface du sol, et que, par conséquent, l'on ne peut faire remonter à une époque bien reculée.

Les considérations qui précèdent s'appliquent aux monuments et aux silex de la surface et à ceux que nous rencontrons dans les tombes et au milieu des constructions gauloises, romaines ou franques. Mais je dois les modifier en ce qui concerne les armes trouvées au milieu des dépôts de transports, quaternaires ou plus récents, et qui me semblent être plus anciens. En effet, leur taille est souvent différente, car on ne trouve pas à la surface la langue de chat et les autres haches du même genre, qui sont en majorité dans les dépôts inférieurs. De savants géologues, des membres justement renommés de l'Académie: MM. Elie de Beaumont (1), Quicherat, puis MM. de Rossi, Moigno et Obry, disent que ces instruments ne se trouvent que dans les couches placées en contrebas de collines élevées, et qui sont descendues à des époques relativement modernes, à la suite d'orages violents et d'inondations. Cette explication est assez plausible, car j'ai remarqué cette position dans les dépôts que je connais ; mais peut-être aussi ne doit-on y voir que les résultats du déluge, qui, quoiqu'on en dise, me paraît avoir été certainement universel. En effet, il est rappelé dans les annales de tous les peuples, avec des circonstances tout-à-fait analogues, d'un homme seul sauvé dans un vaisseau avec sa famille : que cet homme s'appelle Noé chez les Hébreux, Hu Gardan chez les

(1) Comptes-rendus de l'Académie. Séance du 10 août 1863, suiv. et précéd.

Celtes, Nau Bandhanam chez les habitants de Cachemir, Nau Banda ou Manou chez les Indiens, No Atum chez les Scandinaves, Coxcox chez les Aztèques, Nachaot chez les Egyptiens, Lycaon et Nyctimus chez les Grecs, Xisutrus chez les Assyriens, Naunos ou Nanos chez les Etrusques, Noka chez les Danois, Deucalion chez les Grecs et les Romains, son histoire est partout la même; partout son Arche sauveur était vénérée, et si parfois les dates varient un peu, cela ne doit pas étonner, car ces faits si anciens se sont conservés dans la mémoire des peuples, qui n'avaient pas sans doute alors d'annales écrites; la tradition seule en a perpétué le souvenir, et l'on comprend que leurs dates précises se soient un peu altérées çà et là, à travers les âges, parfois si troublés, si barbares.

Ces silex taillés des couches inférieures, me semblent, je le répète, plus anciens que ceux de la surface, mais s'ils ne sont pas relativement modernes, ils ne remontent pas certainement au-delà de l'époque diluvienne, car ces dépôts de transports situés au bas de collines élevées, qui seuls contiennent ces armes, ne peuvent remonter tout au plus qu'à cette époque.

3° Chronographes.

Il me reste un mot à dire des prétendus chronographes historiques qui n'ont pas peu contribué à faire prolonger par les préhistoriens la durée de la période humaine, et des animaux disparus aujourd'hui de nos pays, et dont, par suite, on reporte l'existence à une date si ancienne. Peu de mots suffiront, ce me semble, pour détruire ces preuves si peu solides.

Les chronographes sont les alluvions, les tourbières, les stalactites, etc ; étudions-les donc.

On veut calculer l'âge des alluvions d'après leur épaisseur, comme si toutes les années se ressemblaient. N'est-il pas certain, cependant, que, de loin en loin, apparaissent de terribles cataclysmes qui bouleversent le pays et en changent la disposition. N'avons-nous pas conservé le souvenir trop récent d'inondations immenses, qui vont déposer çà et là des couches épaisses de limon ? Comment pouvoir alors baser sur ces dépôts une chronologie ? M. Fergusson raconte que pendant son séjour aux Indes, une inondation du Gange recouvrit sa maison de quarante pieds de limon (1). Et puis, ces dépôts étaient-ils les mêmes autrefois qu'aujourd'hui, en supposant même l'absence d'inondations extraordinaires, alors que nos pays n'étaient ni aussi peuplés, ni aussi dégarnis de bois, ni aussi couverts de canaux, de digues et d'autres travaux d'art qu'aujourd'hui ? Non certainement, et dès lors nous ne pouvons utiliser l'épaisseur de ces dépôts pour fixer la date de leur commencement.

Serons-nous plus heureux avec les tourbières ? Mais qui ne sait que leur formation varie suivant les circonstances, devient plus rapide quand certaines plantes, le sphagnum palustre, les prêles et autres, sont plus abondantes, et qu'elle se ralentit, et devient bien moins active quand elles n'existent pas ou disparaissent. La tourbière de Lochbroon, dans le Ross Chire (2), n'existe que depuis le XVII[e] siècle, et elle a déjà dix-huit pouces d'épaisseur, qui ferait trente pieds en mille ans. Le capitaine F. N. L.

(1) *La Bible et la Nature*, p 555.

(2) Sir Charles Lyelle, *Principes de Géologie*.

Thomas, en cite un autre dans les Hébrides (1) qui a poussé de six pieds seulement en mille quatre-vingts ans. Dans nos pays même, entre Marquion et Oisy, une voie romaine existe sous dix mètres d'eau et de tourbe. Cette formation n'est donc pas régulière et ne peut nous donner des éléments de calcul, d'autant plus que les préhistoriens ne sont même pas d'accord entre eux pour le temps nécessaire à cette progression. Boucher de Perthes n'admet que trois centimètres d'augmentation par siècle, d'autres demandent trente, d'autres soixante-quatre et d'autres cent trente (2).

Enfin, il en est de même des stalactites et des stalagmites, dont la formation varie nécessairement à proportion, soit de l'eau qui traverse les couches calcaires superposées aux grottes dans lesquelles se forment ces dépôts, soit de la plus ou moins grande quantité d'acide carbonique que ces eaux entraînent avec elles et laissent ensuite se condenser dans les grottes. Le terrain, en effet, qui, couvert de bois, de gazon ou de mousse, retenait l'eau et lui laissait le temps de pénétrer le sol, a été défriché depuis, et permet à l'eau de couler rapidement sur la surface sans presqu'y pénétrer.

Ici encore je me bornerai à citer quelques exemples qui démontreront tout-à-fait combien cette base de calcul est également défectueuse. Marsollier (3) décrivit, en

(1) Capitaine F. N. L. Thomas.

(2) Je connais une tourbière à Ayron-Notre-Dame, dans le Pas-de-Calais, qui, trente ans après avoir été épuisée, a reformé une couche nouvelle assez épaisse pour pouvoir être exploitée.

(3) Description de la Beaume des Fées, *Recueil amusant de voyages*, Paris, 1787, tome VII.

1782, la Beaume des Fées, et, en 1818, M. Marcel de Serre, qui la visita à son tour, la trouva complétement changée et couverte de dépôts inconnus trente-six ans auparavant. Une tête de porc, déposée par Marsollier, était même complétement couverte et soudée au sol. Les grottes d'Arcy-sur-Aire (Yonne), que Buffon avait parcourues facilement en 1759, ne le laissèrent passer qu'avec grand'peine, quand il y retourna dix-neuf ans après (1). Enfin, qui ne connait la grotte d'Albert, dans nos pays ? C'est un souterrain-refuge, comme ceux de toutes les communes des environs, que beaucoup d'auteurs ne font remonter qu'au IXe siècle. Et cependant elle est remplie de stalactites et de stalagmites, à ce point, que plusieurs de ses chambres en sont complétement obstruées et que les autres ne sont à moitié libres que grâce au soin que l'on prend de briser ces dépôts à mesure qu'ils se produisent.

Ainsi donc, Messieurs, je crois avoir établi que l'usage des instruments en pierre et des monuments mégalithiques s'est perpétué jusque bien avant dans les temps historiques; j'ai essayé de montrer leur origine, les motifs de leur confection et de leur usage si prolongé; j'ai dit que les plus anciens, ceux que contiennent quelques dépôts, dit quaternaires, doivent, suivant moi, remonter tout au plus au déluge ; enfin, j'ai essayé de vous prouver combien étaient incertains les chronographes historiques, sur lesquels on s'appuie surtout pour reculer outre mesure l'apparition de l'homme sur la terre.

(1) *Merveilles de la nature en France*, t. II, p. 283.

Je vais maintenant analyser les travaux sur ce sujet publiés par quelques auteurs modernes, et compléter ainsi les preuves que j'ai essayé de vous soumettre.

4° Opinions de quelques savants modernes.

Le R. P. Hatè.

Les *Etudes historiques* des années 1874, 1875 et 1876 ont donné une série d'articles publiés par ce savant jésuite, et qui établissent, par de longues et consciencieuses considérations, que les instruments et monuments de pierre sont relativement récents. Ils passent en revue toutes les prétendues preuves sur lesquelles les préhistoriens basent leur opinion, et établissent par l'archéologie, l'astronomie, l'histoire, par toutes les sciences, enfin, qu'elles sont fondées sur de fausses bases, et que, par suite, les conclusions qu'on en déduit sont erronées.

Ainsi il est prouvé que l'homme est récent sur la terre, qu'il y est arrivé très-intelligent, et que la barbarie n'a été que la conséquence de sa chute et de ses crimes; que les monuments et intruments de pierre ne sont pas préhistoriques, et que leur création et leur usage se sont perpétués jusqu'à une époque assez récente.

Je n'insisterai pas sur l'analyse de son travail, que j'ai parfois utilisé dans les notes qui précèdent.

M. l'Abbé Moigno.

Ce savant auteur des *Mondes*, dans ses *Splendeurs de la foi*, discute aussi cette question préhistorique, et

voici quelques-unes des conclusions qu'il déduit de ses études.

D'abord, la création de l'homme ne peut remonter au delà de huit mille ans, au plus, car ce fait est prouvé par les traditions de tous les peuples, les monuments, l'astronomie et même par la géologie.

Il assure que la barbarie primitive n'a jamais existé, du moins pour l'Egypte, puisque la grande Pyramide, par sa nature, ses dimensions, son volume, sa masse, sa solidité, et surtout par les mystères qu'elle renferme, prouve une science très-avancée, à une époque qui appartient aux origines même de l'Egypte. Cette science est aussi révélée par les cycles ou nombres du prophète Daniel, si bien expliqués par M. de Chézeaux, et par bien d'autres faits. Il prouve aussi que « interrogés et discutés attentivement, Hérodote, Diodore de Sicile, Manethon, les papyrus de Turin, la Salle des Ancêtres du temple de Carnac, les tables d'Abydos, la Vieille Chronique, etc., etc., n'assignent nullement à l'Egypte une antiquité qui diffère notablement de celle établie par Moïse et la grande Pyramide.»

Quant à la géologie et à la paléontologie, notre savant cite un passage d'un anthropologiste distingué, M. Frans, de Stuttgard, qui dit: « Quand on parle de terrains tertiaire, miocène, pliocène, quaternaire, il s'agit de l'époque à laquelle les couches de la surface de la terre se sont formées au fond de la mer et des lacs, là où l'homme ne pouvait habiter. Il ne faut pas confondre la formation des dépôts avec les phénomènes qui se sont produits quand la couche terrestre eut été déjà formée.» M. Moigno ajoute, d'ailleurs, qu'on ne trouve les restes de l'homme

que dans le diluvium; or le diluvium est la dernière assise, la fin de la géologie. « Ce que l'on trouve dans le diluvium, sons les couches de gravier, de sable, de limon ou de tourbe, dans les cavernes et sous le glacis stalagmatique, c'est aussi ce que l'on trouve sous la table des dolmens: haches de pierre, couteaux en silex, pointes de flèches en quartz ou en os, fragments de poteries, etc. Une aussi frappante conformité entre les objets accuse évidemment une certaine contemporanéité. Or les hommes des dolmens sont des hommes historiques ou presqu'historiques.

Car « tous les monuments mégalithiques ont leurs identiques dans la Bible... Ils ne sont pas seulement préhistoriques et historiques, ils sont encore contemporains. On a rencontré à cent kilomètres de Calcutta une tribu à demi-sauvage, les Khasiens, qui construisent habituellement, sous le nom de dolmens, de menhirs, etc., des monuments entièrement semblables aux monuments mégalithiques de l'Europe et de l'Afrique. »

Enfin il établit, comme bien d'autres auteurs, que le terrain dit quaternaire est un terrain d'alluvion dont la date ne peut être déterminée; que souvent même ces alluvions se sont succédé sur le même sol à différentes époques, surtout sur des terrains dominés par des montagnes ou de hautes collines. Elles se sont produites toutes les fois que de grandes inondations ont ravagé le pays. M. Moigno ajoute que « les restes d'animaux et les débris d'industrie humaine rencontrés dans ces terrains n'y sont pas à leur place première et originelle; ils y ont été amenés par entraînement, le plus souvent par des eaux torrentielles. Par conséquent, dans ces terrains

quaternairés, l'ordre réel des existences est l'inverse de ce qu'il était au sein des terrains où elles furent d'abord enfouis. Les êtres ou les objets les plus récents que les eaux ont rencontrés et emportés les premiers à la surface du sol, sont le plus profondément déposés.... »

L'usage de la pierre polie comme arme n'a pas succédé à celui de la pierre éclatée, comme je l'ai prouvé, car cette dernière était encore usitée au commencement du moyen-âge, d'après les auteurs contemporains, d'après les découvertes faites dans les maisons romaines, ainsi que dans les tombes gallo-romaines et même mérovingiennes. Dernièrement encore, j'ai trouvé deux magnifiques haches éclatées dans l'une des belles tombes de la fin du deuxième siècle que j'ai explorées à Saint-Nicolas. Dans une autre sépulture attenante à celle-ci, et disposée de même, quant à son mobilier, ces deux instruments de pierre étaient remplacés par une hache en fer.

Les armes en pierre polie étaient déjà bien rares du temps de la République romaine (1), car, dit M. l'abbé

(1) Aujourd'hui encore. les paysans de la Grèce attachent des idées merveilleuses aux haches de pierre qu'ils nomment *αϭτροπελεκια* (foudres). Dumont, *Rev. arch. n.* S. C. XVII, p. 358.

En Irlande, on attribue les monuments mégalithiques aux Fir-Bolgs, qui n'arrivèrent qu'à l'époque de Jésus-Christ. Un de ces monuments est la tombe de Fergus, fils de la reine Meave, car son épithaphe se trouve sur l'une des pierres de la chambre funéraire, dans un endroit où on n'a pu l'écrire qu'avant l'érection du monument. Tacite dit que les Germains en élevaient encore de son temps; en Suède et en Danemarck, on en dressa jusqu'au Xe ; les chants bretons du VIe siècle prouvent qu'on en faisait encore alors en Angleterre.

Moigno, « l'empereur Auguste les faisait rechercher et recueillir avec le plus grand soin, les appelant les armes des héros. »

Quant aux âges prétendus déterminés par l'existence successive du mammouth, du renne, etc., » l'étude attentive des cavernes faites par M. Dupont et autres, est la démonstration géologique et zoologique de la coexistence du mammouth, du lion, du renne, avec le cheval, le bœuf, la chèvre, la brebis, etc., ce qui rajeunit énormémentl es prétendues races éteintes.... »

« En résumé, sous la plume prévenue des anthropologistes, les cavernes s'assombrissent à l'excès, le fait absolument certain de la récente apparition de l'homme sur la terre fuit dans un lointain effrayant ; mais aussitôt que leurs dépôts mystérieux s'étalent à la lumière du grand jour, ils deviennent des témoins éclatants de cette grande vérité : l'homme des cavernes vivait quelques siècles avant l'ère chrétienne. »

Enfin M. Moigno discute la question de l'homme fossile. Il prouve que les caractères de bestialité que présentent quelques crânes trouvés dans les dépôts d'alluvions, à Veauderthal, etc, se retrouvent sur des cadavres modernes; d'ailleurs, ces prétendus morts fossiles sont-ils bien authentiques ; remontent-ils bien aux époques qu'on leur assigne ? Nous avons vu qu'on ne peut distinguer une alluvion relativement récente avec le dépôt diluvien ; qui prouve, en outre, que les savants à qui des ouvriers ont remis ces fragments de cadavres, n'ont pas été dupes de supercherie ? Ainsi, notamment pour la mâchoire du Moulin-Quignon, « M. Joly, de Toulouse, lui-même, qui avait salué avec enthousiasme

la découverte de M. Boucher de Perthes, a fini par dire : « Je n'ignore pas que les malins chuchottent sur la » célèbre mâchoire de Moulin-Quignon..! J'avoue moi- » même avoir conçu quelques doutes, je vous le dis tout » bas.... » « En résumé, conclut M. l'abbé Moigno, la question est éclairée d'un si grand jour, la science vraie est en si parfait accord avec la révélation, que dans ses nouvelles sessions, le concile du Vatican sera pleinement en droit d'imposer silence à des dénégations sans fondement, qui jettent le trouble dans les esprits et dans les consciences, et de déclarer solennellement que la double origine adamique et noachique de l'homme, l'unité de l'espèce humaine et l'apparition récente de l'homme sur la terre sont des dogmes de foi, comme elles sont des dogmes de la science adulte. »

M. Fergusson.

M. Fergusson est plus affirmatif encore et rapproche encore plus de nous l'âge des monuments mégalithiques. Voici la fin de sa préface : « Les conclusions que j'ai déduites des matériaux qui m'ont été fournis par de nombreux amis, ne sont pas, il est vrai, celles que j'avais prévues. Lorsque j'abordai cette étude, j'étais convaincu que l'architecture mégalithique était extrêmement ancienne, si ancienne, même, qu'elle était comme la Genèse des autres styles. Mais peu à peu et à mesure que mes connaissances prirent de l'extension, cette théorie s'écroula pièce à pièce, et je fus bien obligé d'en venir, quoique à contre-cœur, aux conclusions plus prosaïques qu'on trouvera dans ce livre. Si elles ont la vérité pour elles, se sera un ample dédommagement pour la perte de ces

origines mystérieuses que l'on se plaisait jusqu'ici à assigner aux monuments en pierre brute. »

Je ne puis, bien entendu, relater ici toutes les preuves que le savant archéologue apporte à l'appui de sa thèse ; après les avoir étudiées, il devient évident que bien des monuments de pierre ne remontent pas même aux premières années de notre ère, mais sont bien plus rapprochées de nous. Cependant, je l'avoue, il me paraît impossible de trop généraliser cette opinion et de renoncer à croire que bon nombre d'entre eux ne soient antérieurs à Jésus-Christ.

Je vais citer quelques-uns des faits que formule James Fergusson, parce qu'ils concordent bien avec des attributions faites par d'anciens auteurs, à nos monuments artésiens, et qu'il convient de mettre en présence les deux opinions que leur étude a fait émettre, avec celle de Fergusson.

On a trouvé un petit bronze de Constantin à Bergons, en Locmariaker ; deux médailles gauloises dans le dolmen du Petit-Mont, en Arzon, fouillé par M. Louis Galles ; une pièce de Constantin dans un tumulus près d'un camp romain contenant aussi des vases de cette époque, à Penmarch ; douze médailles du même temps dans le tumulus de Mané-er-H'roeh, en Locmariaker ; d'autres encore, près d'un cadavre, dans un tumulus de Carnac, fouillé par M. James Miln. » Dans un seul département, ajoute-t-il, dans celui où les monuments mégalithiques semblent le mieux, peut-être, au gré des archéologues, caractériser l'âge de pierre, on a rencontré des sculptures rappelant parfois, à s'y méprendre, celles de l'ère gallo-romaine, des tuiles et des poteries de la même époque,

des objets en fer et en bronze, des monnaies impériales, etc... », jamais de monnaies des premiers empereurs, ce qui semble établir que ces monuments leur sont postérieurs.

Monuments de la Grande-Bretagne.

Plus loin, Fergusson donne des preuves plus frappantes encore quant à l'âge de certains monuments mégalithiques, dans un pays très-voisin du nôtre, et qui a toujours eu avec nos pères des relations très-suivies, d'autant plus que des colonies parties de nos pays étaient allées se fixer dans cette Grande-Bretagne, qui nous donnait en échange nos druides, originaires de la Phénicie d'abord, et de l'Irlande ensuite.

Fergusson nous montre d'abord qu'aucun monument mégalithique n'est attribué par la tradition, ni aux Romains, ni aux Gaulois, et tous au contraire ont été élevés, d'après elle, soit par les anciens héros ou souverains du pays, soit par les fées.

L'un des héros les plus populaires de la Grande-Bretagne est le roi Arthur, qui lutta toute sa vie contre les Saxons, qui voulaient prendre ses Etats ; il remporta contre eux douze grandes batailles, dont les théâtres sont indiqués par les chroniques et la tradition, et là se trouvent autant de grands monuments en pierre ; plusieurs même portent encore son nom. On y trouve le dolmen du roi Arthur, dans la péninsule de Gower ; le palet d'Arthur, à l'ouest, dans la même contrée ; le baslow-moor d'Arthur, dans le comté de Derby ; la table ronde d'Arthur, à Penrith, dans le Cumberland, le pic d'Arthur, près Brackenbyr, etc.

L'auteur visite ensuite les théâtres des autres combats que se livrèrent tour-à-tour les envahisseurs de ce pays, ou même, les uns contre les autres, les divers rois de la Grande-Bretagne, de l'Ecosse et de l'Irlande, et presque toujours il y retrouve des groupes de monuments mégalithiques qui, par l'analogie qu'ils ont entre eux, dénotent une origine à peu près contemporaine.

A ceux qui pensent que les grands monuments : cercles, tumuli, dolmens, menhirs groupés étaient des temples antiques, il répond que les auteurs romains parlent de sanctuaires au sein de forêts vierges peuplées de chênes, et jamais de temples formés de pierres plus ou moins groupées; « que jamais les druides n'ont été mentionnés comme érigeant des pierres, et que nul rapport certain n'existe entre eux et les monuments mégalithiques » ; qu'aucun peuple n'en a érigé de semblables dans ce but ; que beaucoup, ceux d'Avebury. de Stonehenge, etc., en Angleterre ; de Carnac et autres, en France, sont beaucoup trop vastes pour contenir la population du pays à cette époque ; que la voix du prêtre n'aurait pu se faire entendre partout dans sa vaste enceinte, que ce prêtre n'aurait pu être aperçu de tous les fidèles, puisque le sol en est trop plat; que souvent on n'y voit « rien de ce qui accompagne habituellement un temple. Il n'y a là : ni sanctuaire, ni autel, ni arche, ni voie processionnelle, ni rien de ce qui fait pour ainsi dire partie d'un temple dans tous les pays du monde.

» Pourquoi encore un temple complétement découvert ? Est-ce à dire que le climat du Wiltsire (en particulier) soit si parfait et si uniforme, que les hommes puissent s'y dispenser de tout abri protecteur contre l'intempérie

des saisons? Ou bien faut-il prétendre que les hommes qui érigèrent ces masses de pierres et accumulèrent ces monceaux de terre furent tellement sauvages qu'ils ne surent pas construire un édifice fermé, si simple qu'il pût être.

» Il est deux arguments encore qui sembleront plus spécialement convaincants, à ceux, du moins, qui sont habitués à de semblables investigations; le premier, c'est que dans le monument d'Avebury (comme dans presque tous ceux du même genre), il n'y a du commencement à la fin, nul indice d'un progrès quelconque; il fut exécuté tout entier tel qu'il avait été conçu; le second, c'est qu'il est dépourvu de tout ornement.... Avebury ne fut donc ni un temple, ni un lieu d'assemblée, dans quelque sens que l'on prenne ces mots, et ceux qui le prétendent devraient bien nous dire pour quels motifs les habitants du comté de Wilts agirent d'une façon si opposée à tout ce que nous savons des actes et des sentiments de tous les autres peuples de l'univers.

» Si donc Avebury ne fut ni un temple, ni un lieu de réunion, que fut-il? Nous n'irons pas chercher bien loin la réponse: il fut un lieu de sépulture. Mais non pas cependant un cimetière, dans le sens ordinaire du mot. Ce terme entraîne, en effet, l'idée de succession dans le temps et de gradation dans le rang; or rien de cela n'est indiqué ici. Avebury peut être le monument d'un ou de deux rois, mais il n'est pas une collection de monuments d'individus décédés à différents intervalles. Comme nous l'avons observé plus haut, il est d'un seul plan, érigé sans nulle hésitation et sans l'ombre d'un changement.

»... C'est tout-à-fait un monument tel qu'une armée

victorieuse de dix mille hommes pourrait, à l'aide de ses prisonniers, en ériger en une semaine... A l'aide de quelques rouleaux et de quelques cordes, dix mille hommes eussent bientôt réuni et dressé sur leurs extrémités toutes les pierres qui se tenaient jadis debout en cet endroit... »

L'auteur recherche ensuite quels furent les braves qui furent ensevelis à Avebury. « Nous avons, ajoute-t-il, émis l'idée, il y a quelques années, que ces hommes furent ceux qui tombèrent à la dernière grande bataille d'Arthur, à la bataille du Mont Badon, qui fut livrée quelque part dans le voisinage, l'an 520 de notre ère. Or, rien n'est venu, depuis ce temps, ébranler notre conviction ; tout, au contraire, est venu la confirmer ..»

Plus loin il dit encore: « L'histoire tout entière, confirmée en cela par les révélations des barrows, nous amène à supposer que les habitants de notre île (comme tous ceux de la Gaule-Belgique et de notre Bretagne, sans aucun doute) furent, avant la domination romaine, épars, misérables et dans un état de profonde barbarie. Quoique leur patriotisme les eût éloignés des Romains, ils durent cependant croître en nombre, en richesse et en civilisation pendant les quatre siècles de prospérité et de paix que dura la domination de ce peuple, et dès lors ils furent évidemment plus à même d'élever un monument comme Stonehenge, après le départ des Romains, qu'ils ne l'auraient été avant leur venue. »

Camden, auteur anglais (*Britannia*, I, p. 285), dit, en parlant de Penrith: « Je pense vraiment que nous avons là le monument commémoratif de quelque bataille, et peut-être fut-il érigé par Rollon-le-Danois, qui, plus

tard, conquit la Normandie.... Nous lisons que dans le temps où, à la tête de ses Danois, il étendait ses déprédations sur l'Angleterre, il livra bataille aux Anglais dans les environs, à Hock-Norton, lieu qu'a rendu célèbre l'affreux massacre des Anglais, qui s'y fit sous Edouard l'Ancien. »

Enfin, pour ne pas multiplier les citations empruntées à Fergusson relativement à l'Angleterre, je finirai en citant ses conclusions relatives à ses monuments, puis je dirai quelques-unes de ses observations sur ceux de France.

« 1° L'histoire est absolument muette sur la question. Au point de vue des documents écrits, ce groupe de monuments peut aussi bien se rattacher aux Phéniciens qu'aux Stuart.

» 2° La théorie danoise n'est d'aucune utilité. Il n'y a été trouvé aucun instrument de pierre, d'os, de bronze ou de fer qui pût jeter du jour sur son âge.

» 3° Il y a dans ces îles quelques milliers de petits barrows, vraies taupinières, sans pierres et sans ornement.

» 4° Le groupe de Stennis dénote dans ceux qui l'ont construit la puissance et la magnificence.

» 5° Il paraît évident que les cercles et les barrows appartiennent à deux races distinctes.

» 6° S'il en est ainsi, les barrows remontent aux Petis et aux Papes, tandis que les grands tumulus et les monuments de pierre sont l'œuvre des Normands.

» 7° Les derniers appartiennent donc aux deux siècles compris entre l'an 800 et l'an 1000 de notre ère.

» 8° Maes-Howe étant unique en son genre, doit

remonter à la plus courte, mais à la plus puissante des dynasties de l'île.

» 9° Havart fut tué dans l'endroit ou tout près de l'endroit qu'occupe Maes-Howe.

» 10° Son père, Thorfin, fut enterré dans un tumulus à Ronaldshay ; son contemporain Gorm fut enterré dans un tumulus à Iellinge.

» 11° Un dragon et un serpent étaient sculptés dans le tombeau de Gorm ; de semblables représentations furent trouvées à Maes-Howe.

» 12° Les quatre caractères runiques gravés sur la pierre d'entrée du caveau de droite, datent probablement de la première émission du monument.

» 13° Toutes les inscriptions postérieures supposent qu'il est d'origine Scandinave.

» 14° La découverte d'un trésor, qui fut faite en 1152, montre qu'il n'existait pas en 861, car les Normands l'eussent pillé comme ils pillèrent les tombeaux Irlandais.

» 15° Il est extrêmement probable que le trésor de la baie de Skail est le même que celui-ci. Or, les objets qui le composent ne sont pas antérieurs à l'an 945, et ils peuvent lui être postérieurs de vingt ou quarante ans.

» 16° Les torques trouvés dans les six grands tumulus de Brogar appartiennent à la même époque.

» 17° La pierre trouée de Stennis fut certainement érigée par les Normands et dédiée par eux à Odin ; or il n'est pas douteux qu'elle ne fasse partie du groupe.

» 18° Le nom de Havardsteiger, que porte encore aujourd'hui le lieu, confirme ce qui précède.

» Contre toutes ces raisons l'on n'a qu'un argument : *Omne ignotum pro antiquo*. Or, pour des motifs ex-

posés précédemment, cet argument, nous le rejetons...»

Mais on dira peut-être que l'Angleterre n'est pas la France, et que les peuples qui habitaient la première ont pu être plus barbares que ceux de la dernière, quoique nous ayons vu, cependant, que la première avait reçu depuis longtemps des colonies Atrébates et autres, et même que Comius, après sa défaite par les Romains, avait été régner sur ces dernières.

Monuments français.

Voyons donc, en peu de mots, ce que Fergusson dit de nos monuments mégalithiques français.

Il existe, à Saint-Germain-sur-Vienne, un dolmen dont la pierre supérieure, mesurant trois mètres soixante sur quatre mètres cinquante centimètres, était supportée originairement par cinq colonnes de style roman, dont l'une a disparu. «Tout leur intérêt, dit Fergusson, réside dans ce fait que le style de leur ornementation est incontestablement, sinon du XIIe, du moins du XIe siècle.

Pour expliquer une si malencontreuse anomalie, l'on a dit que l'on avait transformé, au XIIe siècle, les grossiers supports primitifs en ces frêles colonnes que l'on voit aujourd'hui. Mais en fût-il ainsi, l'argument conserverait toute sa valeur. S'il s'est trouvé, au XIIe siècle, des hommes qui aient pris la peine et couru l'énorme risque d'une telle opération, c'est qu'ils avaient pour le monument le même respect que ceux qui l'érigèrent. Du reste, chacune des cinq colonnes est composée de trois parties séparées : base, fût et chapiteau, et nous les voyons ici telles qu'elles furent à l'origine. « Ici le doute semble

impossible : c'est un dolmen pur et simple, et il fut érigé au XIIe siècle. »

« .... Il est amusant, dit-il encore, de voir de quelle façon les archéologues français résistent à ces conclusions. M. de Closmadeuc, par exemple, l'un des archéologues les plus distingués de la Bretagne, fouille un tumulus encore vierge à Crubelz. Après avoir traversé trois couches distinctes, mais intactes, il atteint le toit d'un dolmen fermé ou d'une chambre. Dans ce monument, il trouve les produits ordinaires de la crémation et les inévitables têtes de flèches en pierres, et il proclame l'absence de toute trace de métaux. Aucun doute, ajoute-t-il, n'est donc possible. Ce dolmen appartient bien à cette classe de monuments primitifs de l'âge de pierre. » Jusque-là, tout est clair, mais il y a encore des difficultés, car il va jusqu'à dire : « Nous tenons peu de compte des débris de tuiles antiques, rencontrés à la surface du tumulus et même sous les tables du dolmen. Il est raisonnable d'admettre que ces fragments de tuiles, qui dénoncent l'industrie gallo-romaine, ont accidentellement pénétré dans l'intérieur. »

Fergusson ajoute, que d'après cela, « ces tuiles ont dû grimper jusqu'au sommet du tumulus, traverser trois couches qui jamais n'ont été remaniées, et enfin pénétrer accidentellement entre les dalles étroitement juxtaposées qui forment le toit de la chambre. L'hypothèse ne supporte pas un moment l'examen. »

« Le baron de Boustetten ouvrit un tumulus non loin de Crubelz. A trente centimètres au-dessous de la surface, il trouva le dépôt ordinaire d'objets en pierre. Soixante centimètres plus bas, il découvrit deux statuettes de

Latone, en terre cuite, et une monnaie de Constantin II; mais cette circonstance ne détruisit en rien la foi inébranlable en l'antiquité préhistorique du tombeau.

» Dans le monument de Mané-er-H'roeh, communément appelé la Butte-de-César, à huit cents mètres environ de Locmariaker, l'on a trouvé près de la surface, onze médailles d'empereurs romains, depuis Tibère jusqu'à Trajan, en même temps que des fragments de bronze, de verre et de poterie, et sans nulle trace de sépulture secondaire. » On en a recueilli aussi dans ceux de Beaumont-sur-Oise, à New-Grange. A huit cents mètres environ au nord de Kerlescant, dans le barrow dit Moustoir ou Moustoir-Carnac, on a trouvé dans la chambre sépulcrale un grand nombre d'objets en pierres, ainsi que des perles et un cylindre en serpentine en partie perforé, mais pas de monnaies. Mais, « ici comme à Mané-er-H'roeh, nous trouvons les traces caractéristiques du conquérant (les Romains): des tuiles à rebord ont croulé au pied de notre butte funéraire, et plusieurs, même, se sont glissées à travers les couches supérieures des pierres qui forment une partie de la masse.

» Si ces monuments sont vraiment préhistoriques, nous avouons ne pas comprendre comment ils peuvent présenter tant de traces des Romains.... »

Plus loin, en parlant des trous et des rigoles qui existent sur les pierres, il dit: « On prétend généralement que les moulures qui se voient sur les parois des chambres ont pu être faites avec des instruments en pierres; nous voulons bien l'admettre, si peu vraisemblable qu'un tel fait puisse paraître; mais il n'est pas admissible que

la rigole qui unit les trous ait été creusée autrement qu'à l'aide d'un outil en métal bien trempé. » (Il s'agit spécialement du dolmen de l'île de Gavrins).

En parlant des monuments de Mané-er-H'roeh et de Mané-Lud, il ajoute : « Comme il est certain, selon nous, que tous les monuments de la Boyne ont été érigés dans les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, il s'ensuit que ceux de Locmariaker ne peuvent pas appartenir à une époque notablement différente. »

A l'objection tirée de l'occupation romaine qui aurait dû s'opposer à l'érection de ces monuments grossiers, il répond que ceux-ci s'occupaient bien peu des campagnes, où ils étaient détestés comme conquérants, et que dans les parties reculées des forêts et des marais, les indigènes conservaient leurs usages, comme aujourd'hui en Amérique et ailleurs, les peuplades gardent leurs mœurs et leurs superstitions sauvages.

Enfin, nous citerons encore les considérations suivantes, qui ne sont pas sans valeur : « Si les pierres de Carnac existaient lorsque César livra bataille aux Vénètes dans cette même région, il eût dû les voir ; or, comme il est à présumer que le monument était d'abord plus complet qu'il ne l'est aujourd'hui, il n'eût pu manquer d'en être frappé, et dès lors il en eût parlé dans ses *Commentaires*. S'il ne l'eût vu lui-même, les officiers de son armée en eussent eu connaissance ; ils en eussent parlé à Rome, et quelque écrivain avide de bruit et de nouvelles, Pline, par exemple, en eût certainement fait mention. Or, le silence sur ce point est absolu. Aucun rapsodiste du moyen-âge n'a essayé non plus de leur attribuer une origine préromaine. » Tous ne font remon-

ter leur érection qu'à une époque très-voisine de la conversion des Bretons au christianisme.

Le P. Pétitot.

Le révérend Père Pétitot, missionnaire dans l'Amérique Arctique, décrit, dans *les Missions catholiques* (année 1879), les mœurs et les monuments des habitants de ce pays. Il y retrouve surtout chez les Déné et peuplades voisines, Esquimaux du Mackenzie, Diudjie, Atnans, Kenaitzes, Kollouches, Innoit, etc., etc., les usages et les monuments que nos savants attribuent dans la Gaule aux hommes préhistoriques. Les armes en pierre et en os sont les mêmes ; on y voit les allées et les chambres en pierres brutes, qui après avoir servi d'habitations aux hommes, deviennent leurs tombeaux. Les maisons palustres s'y retrouvent aussi. Les cavernes naturelles y sont l'objet d'un culte superstitieux, et tous ceux qui passent près d'elles y déposent des offrandes, armes, vêtements, nourritures, etc , et souvent ils demandent à y être déposés après leur mort. La curvité des jambes que l'on remarque quelquefois sur les squelettes des cavernes, monuments mégalithiques et autres, s'y voit aussi, et est occasionnée par la manière de disposer les jambes des jeunes enfants. On y retrouve ces grossières ébauches de dessins sur les armes ; ces os brisés pour en extraire la moelle ; ces cadavres accroupis ou déposés sur des tas d'ossements, etc. N'est-ce pas là tout ce que nous trouvons ici, et ces faits ne nous expliquent-ils pas bien des mystères que nous cherchions en vain à connaître : les dépôts dans les cavernes, notamment, et tant d'autres

que l'on voulait faire remonter à bien des milliers d'années, alors que l'homme, en général, était encore, dit-on, presqu'aussi barbare et inintelligent que la brute. Cependant ces faits et ces monuments sont contemporains, et les peuples qui les élèvent aujourd'hui, ont encore assez d'intelligence, ils vivent en société, ont des lois, des chefs, en un mot, sont à demi-civilisés. A côté des maisons en pierre ou en glace, ils en ont d'autres en troncs d'arbres et en branches, ils se creusent pour l'hiver des demeures demi-souterraines, comme celles que nous retrouvons ici. En un mot, on peut les comparer aux Celtes, dont ils semblent descendre, au reste, et à qui j'attribue la plupart des monuments et objets que l'on voudrait faire remonter bien plus loin, à des temps fabuleux et impossibles.

Ces Américains du Nord se sont servi des métaux autrefois, mais ils en ont perdu l'usage, ne conservant que les armes et les outils en pierre et en os ; puis, quand les Européens vinrent les visiter, il y a un siècle, ils reprirent ces métaux, mais sans abandonner la pierre et l'os, dont ils font encore usage.

APPLICATION A L'ARTOIS *

DES DONNÉES PRÉCÉDENTES.

Il me reste à passer une revue rapide des gisements de pierres taillées et des monuments mégalithiques de notre province, en leur appliquant les considérations que je viens d'émettre.

INSTRUMENTS EN PIERRE.

Il m'est impossible d'admettre ici toutes les époques et divisions que beaucoup d'auteurs ont établies parmi les pierres taillées. Je n'en connais que deux : la première est celle des instruments trouvés sous le sol, dans ces terrains d'alluvion, dits quaternaires, quoique beaucoup soient moins anciens. Ces instruments ont une physionomie différente des autres, que nous désignerons sous le nom d'outils de la surface.

INSTRUMENTS ACHEULÉENS.

Parmi les premiers on ne rencontre ni haches polies, ni flèches barbelées, ni haches tranchantes, ou même à bords à peu près droits sur le côté opposé à la pointe. Ces pointes, au contraire, sont bien plus aiguës que sur les instruments de la surface ; on voit que de ce côté

* Je parle ici de l'ancien Artois, non compris la Morinie, ni le Ponthieu, mais englobant l'arrondissement de Douai.

était la partie usuelle, tandis que sur les haches plus modernes, la tranche large était la principale. Du reste, parmi ces silex inférieurs, on rencontre aussi des poinçons, des disques, des grattoirs, des couteaux, etc.

Ces dépôts inférieurs sont rares en Artois: le principal, et le seul peut-être, est à Vaudricourt. J'ai bien recueilli çà et là quelques haches assez semblables à celles-ci à Aubigny, à Wailly et à Villers-au-Bois, mais elles étaient à la surface, ce qui pourrait faire croire que ce type n'est pas spécial aux terrains dits quaternaires (1).

Ces instruments ont tous, du reste, une sorte de patine, un vernis naturel, qui les distingue facilement de ceux de la surface. On n'a pas ici rencontré d'ossements près d'eux, soit humains, soit d'animaux.

OUTILS DE LA SURFACE.

Ici les dépôts sont bien plus nombreux; ils sont même si communs, qu'il serait trop long de les énumérer tous. Je ne citerai donc que les principaux.

Avant tout, je dois faire observer que tous les types autres que les Acheuléens, c'est-à-dire celui du Moustiers, à taille d'un seul côté, de Solustré, taillé sur chaque face, d'Aurillac, à flèches barbelées, enfin de Rabenhausen, à surfaces polies, sont ici mélangés, confondus sur le même sol, et épars sur la surface. Souvent même on rencontre au milieu d'eux des débris de bronzes gallo-romains, mais presque jamais d'instruments en os. Je

(1) Hors de l'ancien Artois, on a trouvé de ces outils Acheuléens à Avesnes-le-Comte (assez rares), peut-être à Blandecque, etc.

n'ai jamais rencontré ces derniers que dans des marais ou dans des fontaines que je crois autrefois sacrées : à Flines, à Beuvry, à Avion, à Annezin.

Les dépôts ou stations de silex taillés de cette catégorie, les plus riches, à mon avis, en Artois, sont ceux de Wancourt (Waencourt) et de Wagnonlieu (Waenlieu). Ils sont placés sur des collines faisant partie de ces deux lignes de postes entourant Arras : la première à deux ou trois kilomètres, la seconde à cinq ou six.

Les unes sont situées sur les communes de Wagnonlieu (B), Wailly, Achicourt (M), Dainville (B), Agny, Thilloy (B), Athies (B), Saint-Nicolas, Ecuries, Marœuil (M).

Les stations de la seconde ligne sont placés sur les territoires de Gouy-en-Artois (B), Bailleulval, Ransart (M), Hendecourt (B), Croisilles (B), Chérisy (B), Vis (B), Boiry-Notre-Dame (B), Plouvain (B), Gavrelle (B), Thélus (B), Givenchy (B), Carency, Saint-Eloy (B), Acq (M), Haute-Avesne (B), Wanquetin (M), Bailleul.

J'ai marqué d'une M les endroits qui portent le nom de Marcail, Marquoi, etc. (borne, limite) et par un B ceux appelés hautes, longues ou grosses bornes, d'après les lieux dits du cadastre.

Ces dépôts diminuent d'importance tous les ans, à cause du ramassage des silex, taillés ou autres, qui s'y fait incessamment pour les routes ou pour le nettoyage des terres ; ceux de Wancourt et de Wagnonlieu sont encore assez riches cependant. J'y ai récolté des haches polies, des couteaux, des poignards, des pointes de javelots et de flèches, parfois barbelées, des scies, des gouges, des ciseaux, des tarauds, des poinçons, des grattoirs, des haches éclatées, des coups de poing et

même quelques nuclei, des percuteurs, des marteaux troués et des haches.

J'ai en outre reconnu des silex taillés à Izel, Bois-Bernard, Rouvroy et un peu à Fresnoy et Neuvireuil, à Fresnicourt, Flines, Lens, Aubigny, Béthune, Bucquoy, Billy-Montigny, Buissy-Baralle, Divion, Ervillers, Fouquières-lès-Lens, Guémappes, Harnes, Hénin-Liétard' Labourse, Labuissière, Vitry, puis à Arras, dans les maisons ou les tombes du IIe siècle, à Saint-Nicolas dans celles du VIe, etc.

Je ne parlerai pas des dépôts de cuisine qui n'existent que sur les côtes maritimes : à Berck, Etaples, Outreau, Ambleteuse, Sangatte, etc., ni des cavernes à ossements, je n'en connais qu'une à Hydrequent, en Morinie ; ni même des stations paludéennes, car si je crois en avoir trouvé des traces à Harnes, à Rumaucourt, à Eterpigny, etc., je ne les ai pas assez étudiées pour pouvoir les décrire.

Je passe aussi rapidement sur les armes en bronze trouvées à Givenchy-en-Gohelle, Beuvry, Billy-Montigny, Fouquières-lès-Lens, Labourse, Vaudricourt, etc. Ce sont des bouts de lances et de javelots, des couteaux, des poignards, etc., mais pas de sabres.

TUMULI.

Je ne m'étendrai pas non plus sur ces monuments, qui ont été autrefois très-nombreux dans nos pays, si j'en crois les lieux dits des communes. Beaucoup ont été rasés autrefois et plusieurs sont tombés depuis peu, laissant çà et là debout quelques-uns de leurs compagnons.

La plupart, je crois, sont gallo-romains et ont servi à

soutenir des *turres*, destinées à protéger le pays au IIe siècle. C'est, du moins, ce que j'ai constaté en en explorant un certain nombre. Je n'ai reconnu comme réellement mottes funéraires ou tombelles, que celles de Vimy, Sailly-en-Ostrevent, Aubigny et Saint-Nicolas. D'autres aussi, sans doute, ont la même origine, mais je ne l'ai pas encore constaté d'une manière certaine.

Celle de Vimy, très-grande, contenait un très-grand nombre de cadavres, entourés et recouverts de pierres. Ils étaient disposés en trois couches, séparées chacune par un mètre de terre ; la couche inférieure formait trois cercles concentriques, dont les têtes de cadavres formaient les limites ; ceux des étages supérieurs étaient placés sans ordre, mais plus rapprochés les uns des autres au centre de la motte que sur ses bords.

La motte de Saint-Nicolas était beaucoup plus petite ; elle était placée à la Maladrerie et ne contenait que douze squelettes, disposés en cercle comme à Vimy.

Quant à celle d'Aubigny, elle a été peu explorée. Seulement, une excavation qui y a été faite, a mis au jour des cadavres avec des chaînes et autres objets en fer.

Enfin, celle de Sailly ne m'occupera pas ici, car elle est surmontée d'un cercle de six pierres dressées, et j'en parlerai un peu plus loin.

MONUMENTS MÉGALITHIQUES.

En effet, j'arrive maintenant aux monuments en pierres brutes qui, tous les jours, tendent à disparaître sous les coups des croqueteurs de grès. Ils ne sont plus communs en Artois, et même depuis trente ans, ceux que nous

avons étudiés alors, sont bien amoindris et devenus bien incomplets.

FRESNICOURT. — Le plus important est celui de Fresnicourt; quand, en 1855, M. Lequien, Sous-Préfet de Béthune, le fit explorer et étudier, il était encore presque complet, mais hélas ! depuis lors il a bien souffert.

Il se composait d'un espace de terrain, limité en forme de losange par une ligne de pierres levées et flanqué sur les quatre angles par autant de tumulus oblongs, portant chacun un dolmen. Au milieu de ce terrain était, en outre, un demi-cercle de pierres semblables aux premières, enfermant une partie de ce losange et entourant un menhir dressé au centre.

Outre ce monument principal, on voyait vers le sud une grande pierre levée, aujourd'hui peu apparente; puis, vers le nord, deux galgals, reliés par une grotte; plus loin, des pierres éparses çà et là, qui, sans doute, proviennent d'autres groupes, et enfin, plus au nord encore, une fontaine, entourée aussi de pierres brutes.

Depuis lors, trois des dolmens ont presque disparu, et le quatrième a failli subir le même sort; quant aux galgals, menhirs, etc., nous n'avons pu les explorer encore, ni les exhumer de la terre qui les enferme.

Ce travail sera bientôt entrepris par la Commission des Monuments historiques, qui a décidé la conservation et la restauration de ce monument.

Qu'était ce groupe de Fresnicourt? Etait-ce un âtre funèbre comme ceux que Fergusson a cru reconnaître ailleurs? A-t-il été élevé comme ceux-là depuis le séjour des Romains? Je ne le crois pas, car on a trouvé dans

son enceinte des monnaies gauloises de la dernière période, entre autres une d'Andobru, chef Atrébate contemporain ou successeur de Comius. Et puis, les fouilles exécutées, soit par M. Lequien, soit par les extracteurs de grès, qui ont bouleversé ce terrain, n'ont pas fait trouver de squelettes. Nous sommes donc probablement en face d'une enceinte religieuse, dont le cercle du milieu était peut-être le sanctuaire, et la source placée vers le nord, la fontaine sacrée.

Hamel. — Ce monument est encore bien plus détérioré que le précédent, car il n'en reste plus qu'un grand dolmen, précédé d'une allée couverte. Quand je l'ai visité pour la première fois, il y a quarante ans, il était déjà alors entouré partout de pierres renversées, qui ont dû faire partie de ce groupe. La table supérieure du dolmen, très-grande aussi, offre cette particularité qu'elle posait mal sur ses supports, à cause d'une saillie qui la traverse, ce qui faisait qu'on pouvait lui imprimer un mouvement d'oscillation assez prononcé.

Au pied de la colline qui porte ce monument, se trouve, d'un côté, une grande pierre levée, dite Pierre du Diable; du côté de l'écluse, une autre, un peu moins haute et en partie enterrée, nommée Autel des Lares ou des Ladres, vers Tortequesne, puis une fontaine légendaire, entourée de grès.

Tout cela a dû, sans doute, faire partie d'un même groupe et me paraît avoir la même origine que le monument de Fresnicourt, car on y voit aussi une fontaine légendaire et on a recueilli tout auprès des haches polies en silex.

Oisy. — Un peu plus loin, dans le marais d'Oisy, est encore une pierre levée, grande et brute, mais qui s'est assez profondément enfouie dans le sol tourbeux ; on remarque seulement sur la surface qui regarde cette commune un creux circulaire peu profond.

Il est difficile de découvrir l'origine de ce monument, pas bien loin duquel on a trouvé un cadavre, enfermé dans un cercueil en osier tressé, à côté d'un cheval et d'un dépôt de pièces romaines du Haut-empire. Rien en effet ne prouve qu'il y ait quelque rapport entre ces deux monuments.

Orville. — Au lieu dit la Place des Fées était autrefois un dolmen, porté sur des supports et presqu'enfoui dans le sol. Son origine est aussi bien inconnue, car on ne peut conclure qu'il soit franc parce que des tombes mérovingiennes lui sont assez voisines.

Ecoivres. — Ici ce sont deux grandes pierres brutes, plantées à la suite l'une de l'autre, entre cette commune et celle de Mont-Saint-Eloy. Les chroniques de l'abbaye de Saint-Eloy et quelques auteurs anciens disent que ces pierres furent dressées par le forestier Bauduin de Fer, comme trophées des deux victoires qu'il venait de remporter en ce lieu sur le roi de France, Charles-le-Chauve. Il avait enlevé la fille de ce prince dont il voulait faire son épouse, et le père irrité avait pris les armes pour se venger. Mais vaincu, il finit par condescendre aux désirs du Flamand : il lui donna sa fille et érigea en sa faveur la Flandre en comté.

Tel est le récit des religieux de Saint-Eloy. Ce qui, peut-être, pourrait lui donner quelque faveur, c'est la décou-

verte faite depuis peu d'années de sépultures avec armes, vases, etc., ayant les caractères francs, l'une contre les pierres elles-mêmes, l'autre un peu plus loin vers Saint-Eloy ; mais je laisse à l'Académie le soin de décider cette question entre les idées de Fergusson et la chronique, ou l'origine gauloise.

Sailly-en-Ostrevent. — J'ai dit plus haut que j'étudierais le tumulus placé sur le territoire de cette commune, en même temps que le cercle de pierres qui le surmonte.

Cette élévation a été explorée, il y a peu d'années, par la Société d'Agriculture de Douai, et voici ce que l'on a trouvé dans son sein : tout d'abord, une couche végétale, une autre d'argile et en dessous un massif, composé de terre sablonneuse, mélangée de cendres, de charbons, de silex taillés, de tessons de vases mal cuits et de dents d'animaux. Plus loin, on a rencontré cinq galeries en forme cylindrique, d'une longueur variant de deux à cinq mètres, et protégées par une enveloppe d'argile fortement comprimée. L'orifice de ces galeries était fermé par un bourrelet d'argile aussi.

L'exploration s'est arrêtée après cette constatation pour ne pas détruire le monument.

J'ai dit que ce tumulus était surmonté d'un cercle de six pierres, accompagnées autrefois d'une septième, plantée au centre.

Ces pierres sont petites, ont été taillées et présentent sur la face tournée vers le milieu du cercle, un menton assez proéminent. Evidemment, ces pierres ne sont pas gauloises ; elles ont dû être érigées pendant ou après

l'occupation romaine, puisqu'elles offrent les preuves d'un travail assez fin.

La tradition du pays veut qu'une grande bataille ait été livrée autour de cette plaine et que ces pierres en soient un souvenir. Je n'oserais contredire cette légende, mais si on l'admet, il resterait à chercher l'époque de ce combat et le nom des combattants, ce qui ne pourrait se faire que d'une manière approximative. L'histoire, en effet, enregistre parmi les guerres de cette époque autour d'Arras, celles de 898, 900, 931, 966, outre celles qui accompagnèrent l'expulsion des Romains et les luttes contre les Huns et autres barbares, et plus tard contre les Normands. A laquelle donc de ces batailles attribuerions-nous ce monument ?

AUTRES PIERRES LÉGENDAIRES OU D'UN CARACTÈRE MONUMENTAL.

Dans cette catégorie, je me contenterai de citer :

La grande pierre posée de Sains-lès-Marquion, sur laquelle on prétend que sainte Saturnine alla poser sa tête, que son amant venait de trancher.

Celle de Bienvillers-au-Bois, sur laquelle on dit que saint Ethon célébrait la messe.

Celle de Saint-Léger, que l'abbaye de Saint-Vaast conservait pieusement parce que sur elle saint Léger avait eu les yeux crevés.

Celle de Bavincourt, piédestal des prédications de saint Vaast, qui, disait-on, y avait laissé l'empreinte de ses pieds.

Enfin, le gallet enchaîné de Gauchin-le-Gal; ces grands

grès bruts, trouvés sous les fondations de l'ancienne cathédrale d'Arras et sous le sol environnant; ceux de même caractère, extraits des fondations de l'église d'Hénin-Liétard; ces pierres colossales des bois de Villers et de Saint-Eloy, sous lesquelles étaient des ossements et, dit-on, des vases grossiers.

Toutes ces pierres, sans doute, ne sont pas antiques et historiques, mais il m'a paru utile d'en conserver le souvenir à la suite de l'étude à laquelle je viens de me livrer.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Présentée par M. Matis

Représentant de la Société du Creusot dans les pays Scandinaves.

COMMUNICATION DE M. LE COMTE D'HÉRICOURT.

Consul à Christiania, Membre correspondant.

Du Rietz (Grégoire-François), célèbre médecin, né en 1607, à Arras (France).

Il descendait d'une vieille famille noble, et sa première femme appartenait à la Maison des seigneurs de Mortaigne, circonstances qui, jointes à la haute opinion qu'il avait de son importance scientifique, l'avaient rendu si fier, qu'il ne se découvrait jamais devant les personnes distinguées avec lesquelles il entrait en relations. Il obtint le diplôme de docteur à la célèbre Université de Salamanque; puis, de retour dans sa patrie, il devint médecin du roi Louis XIII, professeur et Conseiller de France. On ignore ce qui le décida à renoncer à une situation aussi avantageuse: ce fut peut-être l'estime qu'il conserva pour les Suédois, après une mission qu'il remplit, en Allemagne, auprès du roi Gustave-Adolphe. Mais ce qui est certain, c'est qu'il arriva en Suède, en

1642, en compagnie de Bengt Skytte, Conseiller royal des finances, muni de recommandations de hauts personnages, entre autres, d'Adler Salvius et de Hugo Grotius, l'auteur du *De jure belli et pacis*.

Du Rietz fut immédiatement nommé médecin de la reine Christine. Il établit, à Stockholm, une Ecole de Médecine qui n'exista que quelques années, et fonda une Société de Médecins, laquelle reçut des privilèges du gouvernement et devint plus tard le *Collège Médical*. Il en fut le premier Président, fut nommé Archiâtre et fait noble Suédois le 15 août 1651, puis admis, en 1660, à siéger dans la Chambre des Nobles.

Du Rietz mourut en 1682, considéré, à cette époque, comme le médecin le plus célèbre du royaume, tant sous le rapport théorique que pratique. La *Moder Vatten* de Du Rietz a longtemps porté son nom dans la pharmacopée suédoise. Son fils aîné fut élevé à la dignité de baron : ses descendants sont éteints. La branche cadette représente seule aujourd'hui en Suède la famille de Du Rietz. Elle fait partie de la noblesse suédoise, mais n'a aucun titre. Sa situation est des plus modestes. Le chef de la famille, Constant-Edouard Du Rietz, né en 1818, ancien sergent au 1er régiment de grenadiers, a un fils, sous-lieutenant au 1er régiment de grenadiers, et deux filles non mariées.

La famille Du Rietz comptait, en 1877, cinquante-quatre membres.

LES

MÉDAILLES RELIGIEUSES

DU

PAS-DE-CALAIS



LES

MÉDAILLES RELIGIEUSES

DU PAS-DE-CALAIS

Par L. DANCOISNE, Membre correspondant.

La Numismatique française ne s'est jamais développée comme de nos jours ; que de découvertes et de progrès depuis un demi-siècle dans cette science si utile et si attrayante ! Seules, les médailles religieuses ont été négligées et délaissées jusqu'ici. Comment s'expliquer une pareille exclusion ? Certes, ces médailles, quelque modestes qu'elles soient, offrent souvent autant d'intérêt que beaucoup d'autres qu'on recherche avec ardeur ; il y aurait donc injustice à les tenir plus longtemps éloignées de la grande famille numismatique, où leur place est d'ailleurs marquée. C'est ce que nous entreprenons aujourd'hui pour le département du Pas-de-Calais, composé de l'Artois, du Boulonnais, du Calaisis, de l'Ardrésis, et formant le diocèse d'Arras.

Les médailles religieuses, appelées aussi médailles de dévotion ou de piété, sont ordinairement faciles à re-

connaître : destinées à être portées au chapeau, au cou ou sur la poitrine, elles sont presque toutes garnies d'une bélière. Elles sont généralement petites, minces et ovales; les sujets qu'elles retracent sont empruntés à l'hagiographie ; les légendes et inscriptions précisent les dévotions locales auxquelles elles se rapportent. Nous n'aurons pas à comprendre dans notre travail les médailles historiques frappées pour conserver le souvenir d'événements ou de faits religieux. Nous en exclurons aussi les médailles des associations, confréries et communautés religieuses, qui doivent être considérées comme des marques distinctives, si elles ne sont pas des jetons de présence ou des méreaux.

Une étude sur les médailles religieuses d'une contrée étant un sujet presque nouveau, nous croyons utile de donner un certain développement à notre introduction. Nous commencerons par rechercher ce que les médailles pieuses, ou les objets qui en tenaient lieu, ont été à différentes époques. Mentionnons d'abord les amulettes payens ou philactères, que les anciens portaient sur eux et suspendaient ordinairement à leur cou, en leur attribuant la vertu surnaturelle de conjurer tous maléfices, de préserver de toute maladie, de guérir tout mal et d'éloigner tout danger. Ce sont des pratiques et croyances superstitieuses qui se retrouvent à toutes les époques et chez les divers peuples de l'antiquité, tous enclins au merveilleux.

Ces amulettes étaient principalement : chez les Egyptiens, des scarabées avec hiéroglyphes et caractères mystérieux ; chez les Grecs, de petites plaques métalliques avec formules magiques, des pierres rares chargées

de sujets et d'inscriptions énigmatiques; chez les Romains, des bulles, des couronnes de perles, des colliers de coquillages ou de pierres précieuses, des monnaies trouées [1], de petites plaques gravées, des feuilles de métal, couvertes d'écriture cursive et roulées dans des bulles ou renfermées dans des étuis; chez les Gaulois, de petits silex taillés et polis, des pierres minces, arrondies et trouées, des perles, annelets et rouelles, enfin, des monnaies percées [2].

Les chrétiens des premiers siècles ne furent pas exempts des erreurs accréditées sur le pouvoir chimérique des amulettes payens. Eux aussi portèrent de ces prétendus préservatifs, pratiques idolâtres, contre lesquelles les Pères et les conciles s'élevèrent avec force [3] et qui furent réprimées sévèrement par des édits d'empereurs romains [4].

1. Voir ce que dit l'abbé Cochet sur ces monnaies, dans ses curieux et savants ouvrages: *La Normandie souterraine*, pages 263, 349 et 353, et *Le Tombeau de Childéric Ier*, pages 337 et 345.

2. J. J. Chifflet, *Anastasis Chilperici I*, p. 265. — Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, t. II, 2e partie, qui comprend trente-cinq planches d'abraxas. — Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. VI, p. 64 et suiv. pl. XIX à XXII. — Mongez, *Encyclopédie méthodique*, *Antiquités*, t. I, pages 14 et 160. — Cahier et Martin, *Mélanges d'Archéologie* (Notice de M. François Lenormant), t. III, p. 156. — L'abbé Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 28. — Terninck, *Etudes sur l'Atrébatie*, p. 128. — L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*. — G. de Mortillet, *Amulettes gauloises et gallo-romaines*.

3. Saint Irénée, Saint Basile, Saint Jérôme, Saint Jean-Chrysostôme et Saint Augustin. — J.-B. Thiers, *Traité des Superstitions*, 1re partie, l v. c. I. — Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. II, 2e part., p. 355.

4. Ammien-Marcellin, *Rerum gestarum*, l. XVI, XIX et XXIX.

Il était difficile de faire oublier aux chrétiens des habitudes si profondément enracinées [1] ; l'Église y parvint cependant. Dans sa sagesse, elle christianisa cet usage en le sanctifiant sous des formes nouvelles. Elle permit donc de porter des amulettes sacrés, mais après avoir tracé avec soin des règles précises qui fissent disparaître la superstition païenne [2]. Ces nouveaux amulettes étaient des objets pieux, tels que : croix, médaillons, monnaies avec sujets saints, reliques, reliquaires ou custodes, poissons symboliques en différentes matières,

1. A la fin du IV[e] siècle, la superstition entachait encore la foi chrétienne, comme vient le prouver une singulière tessère mystique du Cabinet des Médailles, publiée d'abord par Montfaucon (*L'Antiquité expliquée*, t. II, 2[e] partie, p. 372 et pl. CLXVIII), puis, par M. Cavedoni. (*Revue numismatique*, 1857, page 310, pl. VIII, n° 1). On y voit, d'un côté, le buste à gauche d'Alexandre le Grand, coiffé de la dépouille du lion néméen. Légende : ALEXSADRI. L'autre côté représente une ânesse à droite, allaitant son ânon ; au-dessus, un scorpion. Légende : D. N. IHV XPS. DEI FILIVS. C'était probablement à des bizarreries de ce genre que saint Jean-Chrysostôme faisait allusion, quand il reprochait aux chrétiens d'Antioche de suspendre, par superstition, à leur tête ou à leurs pieds des monnaies de bronze du grand conquérant macédonien (*Ad illum catech Homil.*, II, n° 5). Selon M. Cavedoni, la tessère ci-devant décrite serait l'œuvre, soit de quelques mauvais chrétiens, soit celle des Gnostiques et des Basilidiens, qui se seraient servis de ce genre de médailles pour répandre de fausses doctrines dans le peuple (*Revue numismatique*, 1857, page 314).

2. Saint Bazile, *Epist. ad Amphil.* — Saint Jean-Chrysostôme, *Ep. Thess. Hom. 3 ; Jud. Orat. de laude Dei ; Ep. col.* III, *Hom. 8.*— Saint Augustin, *Johan* CVII ; *Psalm* LXX, LXXXVIII, XXXXI. — François Lenormant, notice citée. — L'abbé Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 29. — Bergier, *Dictionnaire théologique.*

pierres gravées portant une ancre, petites plaques ou lames de métal avec prières, invocations et adjurations, qui furent souvent employées comme *encolpia.* Ceux qui nous restent ont été trouvés, en grande partie, dans les tombeaux des catacombes et dans diverses sépultures chrétiennes. Citons-en quelques-uns parmi les plus intéressants. Et d'abord, c'est une mince feuille d'or, petite plaque du deuxième siècle, qu'on voit au Cabinet des Médailles, portant en grec cursif une inscription, ainsi interprétée par M. François Lenormant [1] : *Je t'exorcise, ô Satan (ô croix, purifie-moi !) afin que tu n'abandonnes jamais ta demeure, au nom du Seigneur Dieu vivant.* Sur une pierre gravée se lit, en grec, une prière qui signifie: *Dieu, fils de Dieu, garde* [2]. Sur une autre, de la collection Stosch, est une invocation, ainsi traduite : *J'invoque Jésus-Christ de Nazareth, Père, Dieu des armées* [3].

Le poisson, symbole du Christ, est souvent reproduit comme amulette chrétien aux IV[e] et V[e] siècles ; on en trouve en cristal de roche, en verre, en or, en argent et en bronze [4]. Sur un de ces symboles est gravé le mot

1. *Mélanges d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature : Note sur un amulette chrétien conservé au Cabinet des Médailles*, t. III, p. 154. Ce petit monument établit que, dès le deuxième siècle, les chrétiens croyaient à la puissance du signe de la croix pour mettre le démon en fuite. La formule d'exorcismes qui y est employée, est encore celle de nos jours.

2. Perret, *Les Catacombes de Rome*, pl. XVI, 14.

3. Mémoires de l'Académie de Crotone, t. VII, p. 44, tab. II.

4. *Revue de l'Art chrétien*, 1868, p. 337. — Costadoni, *Del pesce, simbolo di Gèsu Cristo presso gli antichi christiani*, tab n. II et III, 19.

CCCAIC, sujet et inscription qui doivent s'interpréter ainsi : *Jésus-Christ, Fils de Dieu, sauvez-nous* [1].

Les chrétiens des premiers siècles ont porté sur leur poitrine des médailles gravées, tessères de dévotion employées comme souvenirs pieux, témoignages de foi, signes commémoratifs de consécration personnelle. Divers auteurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles se sont occupés de ce genre de médailles [2] ; de nos jours ce sujet a été savamment traité par M. le chevalier de Rossi [3]. Dans son ouvrage trop peu connu en France, l'éminent archéologue romain résume toutes les recherches, mentionne toutes les découvertes et établit péremptoirement l'existence de ces médailles dès le III[e] siècle et dans les siècles suivants. Il donne même, dans l'une des planches jointes à sa dissertation, dix de ces pièces, gravées sur bronze, qu'on voit au musée de la Bibliothèque vaticane. Après avoir longuement parlé de celle de ces tessères qui représente le martyr de saint Laurent, l'auteur les classe toutes chronologiquement en les plaçant entre le III[e] et le VI[e] siècle. Il les divise en trois époques bien distinctes :

1. Costadoni, ouvrage cité, IV, 22 et II, 35. — L'abbé Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, aux mots amulette et poisson.

2. Ne citons que les principaux : Aringhi, *Roma subterranea*, t II, p. 567. — Georgii, *De Monogrammate Christi*, pages 13 et 14. — Vettori, *Dissertatio philosofica*. — Pozzi, *Memorie di s. Lorenzo*, pages 1, 33 et 36. — Lupi, *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, t. I, pages 192, 197 et suivantes.

3. *Bulletin d'Archéologie chrétienne, par le chevalier J.-B de Rossi, édition française publiée par les soins et sous la direction de l'abbé Martigny*, année 1869, n[os] 3 et 4.

le symbole primitif, les premiers temps de la paix et du triomphe de l'Église, enfin le commencement de l'art appelé byzantin. Il disserte ensuite sur la destination et sur l'usage de ces médailles et termine sa très-remarquable étude en établissant la différence qui existe entre ces tessères et les médailles superstitieuses et philactères interdits aux chrétiens.

Certes, un pareil travail est pour nous du plus puissant intérêt et nous y ferions de nombreux emprunts si l'étendue d'une introduction nous le permettait. Nous ne saurions cependant résister au plaisir de reproduire ici une partie des médailles publiées par M. de Rossi, qui a bien voulu nous y autoriser. Elles sont au nombre de cinq et peuvent être attribuées : la première au IIIe siècle, les trois suivantes au IVe et la dernière au VIe. En voici la description :

Le Bon-Pasteur, abrité sous un arbre et appuyé sur sa houlette, a devant lui son chien qui le regarde; il veille sur son troupeau composé de sept brebis disposées en quatre plans. Cette gracieuse composition rappelle les meilleures sculptures des sarcophages.



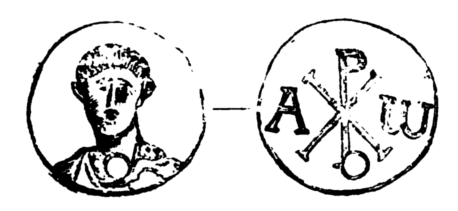
Dans une couronne de laurier, deux figures entre lesquelles on voit le monogramme du Christ. Revers : Dans une couronne semblable, trois autres figures. Les groupes ont beaucoup d'analogie avec certaines fresques des catacombes, qui représentent ainsi les âmes accueillies par les saints. Le style de cette médaille et de la suivante les rapproche des médaillons contorniates.



Médaille à bélière. D'un côté, avec la légende GAVDENTIANVS, le tombeau d'un martyr, sans doute celui de saint Laurent, auquel un homme accompagné d'un enfant offre un calice. De l'autre côté, c'est le sacrifice d'Isaac, avec la légende VRBICVS.



Buste d'homme vu de face ; ce doit être celui d'un martyr. Revers : Monogramme du Christ, entre les lettres A et Ω.

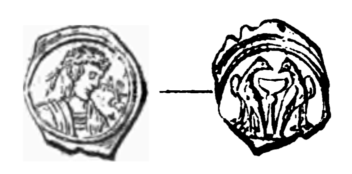


A droite et à gauche d'une croix accostée des mêmes lettres, deux apôtres ou martyrs tenant chacun une croix derrière laquelle est une palme ; ils sont couronnés de la main de Dieu le Père[1]. Derrière le personnage de gauche est un enfant avec cierge allumé ; dans le haut, deux étoiles. ℟. L'adoration des Mages, sujet fréquemment re-reproduit, qui est considéré comme une profession de foi. La Vierge à gauche, assise sur un trône, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, nimbé, sur lequel plane une croix. L'étoile brille au-dessus du groupe des Mages. Entre la croix et l'étoile, la colombe avec le rameau d'olivier.



1. Sur un médaillon antique, en plomb, publié par le P. Lupi

Nous placerons ici une tessère chrétienne en bronze, de notre collection. Cette pièce remarquable, inédite et sans doute unique, du commencement du IVe siècle, nous semble se ranger parmi les tessères ou *donatifs* que les chrétiens échangeaient entre eux en mémoire des martyrs. Elle offre, d'un côté, le buste drapé d'un martyr diadémé qui s'endort dans la paix du Seigneur. Le revers représente deux colombes se désaltérant dans un calice [1].

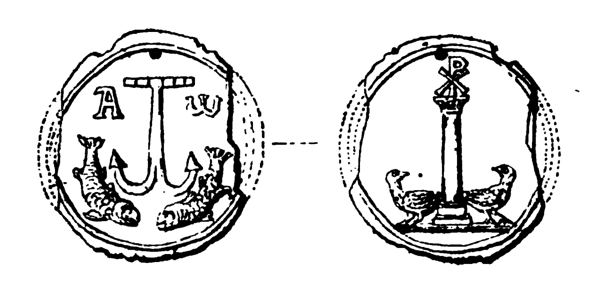


Dans notre collection se trouve une autre tessère de dévotion du IVe siècle ; elle est en ivoire et encore inédite. Nous publions ici cette rareté d'autant plus volontiers qu'elle comprend tout le symbolisme chrétien des premiers siècles. Sur l'un des côtés, on voit, entre les lettres Α et Ω personnifiant la Divinité, une ancre sous laquelle

(Dissert. e Lett), on voit un bras couronnant une femme qui symbolise l'âme de saint Laurent expirant sur le gril. — On observe aussi sur un grand nombre de fonds de coupe le Christ déposant de chaque main une couronne sur la tête de deux saints, qui sont probablement saint Pierre et saint Paul.

1. Dans le millier de tessères romaines en plomb que nous avons recueilli, nous en voyons quatre avec des caractères chrétiens, qui pourraient être des médailles baptismales (V. la belle dissertation de M. l'abbé Corblet sur ce genre de médailles, dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1878).

sont deux poissons; l'autre côté montre une forte colonne dont la base est gardée par deux colombes et dont le chapiteau est surmonté du monogramme du Christ, composé des lettres grecques ΧΡ, commencement de ΧΡΙστος. Un trou percé dans le haut fait voir que cet objet, dont l'ensemble emblématique est si remarquable, a été suspendu au cou comme médaille de dévotion [1].



Des médaillons d'or, d'argent et de bronze, portant le monogramme du Christ, adopté par les chrétiens des premiers siècles, furent leurs amulettes les plus ordinaires, aussi en a-t-on recueilli certain nombre dans les tombeaux de leurs martyrs [2].

Vers le milieu du IVe siècle, les chrétiens affectèrent au même usage des monnaies de bronze, notamment des

1. Les signes suivants peuvent servir à établir la date de ce petit monument : Le monogramme du Christ se trouve de 335 à 493 ; les lettres A et Ω, de 338 à 547 ; la colombe, de 268 à 612 Quant à l'ancre et aux poissons, symboles chrétiens fort anciens, on les rencontre jusqu'à 474.

2. Aringhi, *Roma subterranea*, lib. I. VI, c. 33. — L'abbé Martigny, *Dict. des Antiquités chrétiennes*, p. 29.

pièces du tyran Magnence et de Décence, son frère, parce qu'elles offraient au revers le même monogramme entre les lettres A et Ω [1].

Il n'est pas rare de voir de ces médailles trouées, dont l'emploi comme amulettes ne paraît pas douteux. Nous en connaissons plusieurs, découvertes dans notre contrée. C'est probablement une monnaie de ce genre que sainte Geneviève portait au cou [2].

On trouve aussi de nombreux exemplaires de monnaies byzantines, au type de la croix ou à celui du Christ, qui furent portées comme médailles de dévotion. Le trou de

1. Des signes chrétiens se remarquent sur des monnaies romaines, notamment sur des pièces du commencement du Bas-Empire. Ils ont été l'objet de savantes études faites par MM. de Witte, Charles Lenormant, Feuardent, Cavedoni, Garrucci et Martigny.

2. Citons, à ce sujet, un épisode de la vie de cette illustre patronne de Paris. Saint Germain d'Auxerre, traversant Nanterre, remarque dans la foule qui l'entoure, une petite fille à laquelle il demande si elle voudrait être un jour l'épouse de Jésus-Christ ; elle lui répond affirmativement L'apôtre voit au même instant à ses pieds une monnaie marquée de la croix ; il la ramasse et l'offre à l'enfant, en lui recommandant de la porter en souvenir de sa parole qui ne sera pas étrangère à sa vocation. C'est pourquoi la Bergère de Nanterre, une des gloires les plus pures de la France, est toujours représentée avec une médaille au cou (Surius, die 31 julii. — Baronius, ad annum 429. — Bollandus, *Acta sanctorum*, die 30 januarii). — Dans un missel d'Amiens, on lit les vers suivants, que nous donnons d'après le P. Cahier (*Caractéristiques des Saints*, p. 42):

Hic ad pectus virgineum
Pro pudoris signaculo
Nummum suspendit æneum
Insignem crucis titulo.

suspension et la place qu'il occupe peuvent servir à les reconnaitre [1].

Après avoir reçu les premiers enseignements du christianisme sous Constantin le Grand et ses successeurs, la Gaule-Belgique, souvent envahie et occupée par des hordes barbares, était retombée dans les ténèbres de l'idolâtrie. C'est seulement après la conversion de Clovis qu'elle devint chrétienne. Dès lors, la croix figura sur ses monnaies comme type du revers [2]. Il est permis de supposer qu'une partie des triens mérovingiens percés ou munis d'une bélière, ont été portés par les Francs comme amulettes sacrés [3].

1. Les collections numismatiques renferment souvent de ces pièces; on en voit plusieurs dans les ouvrages suivants : F. de Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines* (pl. XV, n° 9 et pl. XXI, n° 2). — Sabatier. *Monnaies byzantines* (pl XLIV, n° 13, pl. XLVII, n° 1 et pl. L, n° 6).

La coutume de porter au cou des monnaies byzantines comme amulettes s'est continuée jusqu'à ce jour parmi quelques populations chrétiennes de la Turquie.

2. Pendant près de douze siècles, la croix fut le type ordinaire du revers des monnaies royales et baronales de toute la France.

3. C. A. Serrure, *Observations archéologiques à propos de quelques monnaies inédites de Saint-Omer*, p. 6. — Cependant des objets semblables ont souvent orné des colliers, des bracelets et des boucles d'oreilles Les amulettes des gentils n'étaient pas disparus entièrement aux VI, VII et VIII[e] siècles. Le roi Childebert renouvela, en 554, les édits des empereurs romains contre le paganisme et ses singulières pratiques. Dans une allocution que saint Eloi adressait aux habitants de la Flandre, il s'élevait contre leur habitude de porter des phylactères diaboliques. « Un chrétien, disait-il, ne suspend point d'amulettes au cou de l'homme ou d'un animal quelconque, quand

Des pièces carlovingiennes ont reçu la même destination ; mais elles sont beaucoup plus rares. Existait-il des médailles de dévotion sous la seconde race? On a bien avancé que Charlemagne portait au cou une médaille de la sainte Vierge, et que son fils, Louis le Débonnaire, avait suivi son exemple [1], mais nous ne trouvons pas la preuve de cette assertion.

Un chroniqueur du commencement du XIIIe siècle, Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, continuateur de la chronique de Sigebert de Gembloux, est sans doute le premier qui ait parlé des médailles pieuses [2]. Ce qu'il rapporte en contemporain est assez curieux pour être rappelé, malgré le merveilleux de son récit. En l'an 1182, la sainte Vierge apparut, dit-il, à un charpentier travaillant dans une forêt, et lui remit une médaille *(Sigillum)*, qui la représentait avec le Sauveur, et sur laquelle étaient marqués ces mots : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem* [3]. Marie lui ordonna en même temps

même il le verrait faire et pratiquer par un clerc, quand même on lui dirait que c'est une œuvre sainte et salutaire ; car Jésus n'a pas mis un remède dans ces choses, mais le diable y a mis son poison. » (V. Ed. Leglay, *Histoire des Comtes de Flandre.*)

Le concile tenu en 743, par ordre de Carloman, à Leptines (Estines, en Hainaut), réprouve aussi l'usage des phylactères, « qui sont des inventions magiques. » (Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine*, t. II, pages 141, 144 et 147).

1. Gergères, *Le culte de Marie*, p. 413.

2. *Sigeberti Gemblocensis cœnobitæ chronicon* Paris, 1513. Aubert Le Mire a donné, en 1608, une nouvelle édition de cette chronique et de sa continuation.

3. Dans sa préface du premier volume des *Ordonnances des Rois*

de remettre cet objet sacré à l'évêque du Puy et de lui enjoindre, en son nom, de prêcher aux fidèles de sa province et des lieux voisins une guerre d'extermination contre les Routiers, bandes de pillards qui ravageaient alors la France. Le prélat devait recommander à chaque enrôlé de porter un petit capuchon blanc, où serait attachée, en signe de paix, une médaille de plomb semblable à celle qui était censée venir du Ciel; c'est ce qui fut fait. Une confrérie s'établit aussitôt sous le nom de *Paciferi;* elle forma bien vite une armée considérable qui, l'année suivante, défit entièrement les ennemis de la paix [1].

Une de ces médailles a été retrouvée par M. Auguste Aymard, conservateur des Antiquités du Musée du Puy, qui l'a publiée [2]. C'est une plaque polygonale, avec oreille de suspension, représentant l'antique Vierge du Puy assise sur un trône, ayant sur le genou gauche l'Enfant Jésus nimbé, qui tient de la senestre une croix en forme de sceptre. La légende porte bien : AGNUS DEI QUI TOLLIS PECCATA MUNDI DONA NOBIS PACEM. Nous donnons ci-après la figure de cette curiosité.

de France, de Laurière rapporte les faits et reproduit même le passage de la chronique, qui y est relatif.— Dans son *Discours historique de Notre-Dame du Puy*, le P. Oddo de Gissey explique autrement l'apparition supposée : Un jeune homme aurait été déguisé en Notre-Dame du Puy, par un chanoine, et se serait ainsi présenté, la nuit, dans l'église cathédrale, à ce charpentier, nommé Durand.

1. Voir sur ce sujet, Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 135.

2. *Notice sur la Confrérie des Chaperons blancs*, insérée dans le *Congrès scientifique de France, 22e session, tenue au Puy*, t. II, p. 623.



Si cette médaille rentre dans la classe des signes de ralliement, il en était d'autres, à la même époque, dont le caractère était purement religieux. On a, sur les signes de pèlerinage, un ancien document fort important. Il établit qu'au XIIe siècle, les pèlerins qui allaient visiter, dans la Basilique de Rome, les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, y achetaient des espèces de médailles à l'effigie de ces apôtres, destinées à augmenter leur piété et à témoigner de l'accomplissement de leur voyage. Par sa lettre du 15 des calendes de février 1198, le pape Innocent III abandonne aux chanoines de sa basilique, non-seulement le droit dont il a joui jusqu'ici, ainsi que ses prédécesseurs, de faire couler de ces enseignes, mais encore et surtout le profit devant résulter de la vente. Il défend, sous peine d'excommunication, à qui que ce soit, d'oser s'ingérer dans ces choses sans leur assentiment et leur consentement formel [1]. Comme, parmi les pèlerins qui

1. La lettre papale est insérée dans le *Patrologiæ cursus completus* de l'édition de l'abbé Migne, t. CCXIV, col. 490 et 491.

avaient entrepris le voyage de la ville éternelle, il s'en trouvait beaucoup de notre contrée, l'on doit admettre que ces pieux objets s'y répandirent assez vite. On peut supposer aussi que ce qui se pratiquait à Rome fut suivi ailleurs pour d'autres pèlerinages.

Le XIII[e] siècle fournirait facilement des exemples de l'emploi de médailles religieuses. L'Hôtel-Dieu du Puy fabriquait des médailles de pèlerinage, en vertu d'une autorisation épiscopale de 1210, confirmée par deux bulles d'Alexandre IV. Ce droit lui avait été concédé, avec peine d'excommunication contre les contrevenants[1].

On sait quelle fut la profonde vénération du peuple pour la mémoire de Louis IX, que l'Église a mis au nombre des saints. Après la mort de ce prince, arrivée en 1270, beaucoup de ses monnaies furent trouées et portées par les fidèles, qui les considéraient comme des reliques et leur attribuaient une vertu miraculeuse[2]. Cette pieuse pratique se répandit en France et dans les pays voisins, notamment en Flandre; elle contribua à propager d'autres objets de dévotion dont nous allons parler.

1. M Aymard, notice déjà citée.

2. Dans son *Traité historique des monnoyes de France* (édition d'Amsterdam, p. 176). Le Blanc rapporte, d'après Sponde, que les monnaies de saint Louis guérissaient les malades qui les portaient. Il ajoute : « De là vient peut-estre que la pluspart des monnoyes de ce saint roy sont trouées, les malades les portant sans doute pendues à leur col ou à leurs bras, comme on y porte aujourd'huy les médailles des saints. » La collection de monnaies de M. Dassy, de Meaux, dont le catalogue a été rédigé par MM. Rollin et Feuardent, renfermait, selon ces savants experts, trois deniers tournois de Louis IX, qui ont été portés comme reliques, et un gros tournois, au nom du même roi, mais de frappe postérieure, considéré comme pièce religieuse.

Depuis le XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe, et même un peu au-delà, nous ne trouvons pas pour notre contrée de médailles religieuses proprement dites [1]. Les objets de dévotion qui en tenaient lieu étaient désignés sous les noms de *signum*, *insignium*, *signe*, *enseigne*, *imaige* ou *image* [2]. Ils ont un caractère particulier qui les distingue des médailles ; ce sont des espèces d'images-métalliques ou des plaques de plusieurs formes, le plus souvent carrées ou octogones, avec crochets, oreilles, anneaux et trous. Presque toujours les enseignes sont unifaces, surtout quand elles sont en argent et en cuivre ; faites pour être portées ostensiblement, comme des cocardes ou des décorations, elles visaient à l'effet. Les sujets qu'elles retracent sont ceux des médailles, mais ils sont traités plus naïvement.

Les médailles particulières qui ont remplacé les enseignes, en diffèrent sous plusieurs rapports ; elles ont

1. Nous ne considérons pas comme une exception une pièce d'argent de notre collection, retouchée au XIVe siècle, sur le revers d'une monnaie antique de Corinthe, pour figurer la résurrection du Rédempteur.

2. Nous devons faire remarquer que ces expressions désignaient aussi d'autres objets de métal, tels que petites plaques, bijoux et figurines de piété qui s'agrafaient à la coiffure ou se portaient au cou. Les mots *signum* et *insignum* pour *insignium* se lisent sur d'anciennes plaques rondes du pèlerinage de saint Jean-Baptiste, d'Amiens.

deux côtés et sont d'ordinaire plus petites, plus soignées et mieux composées ; ovales et quelquefois rondes, elles portent un anneau.

Mais revenons aux enseignes. En 1311, les religieux de Saint-Maximin, en Provence, faisaient couler des images de sainte Madeleine dans des moules en fer et en cuivre, appartenant à la sacristie du couvent. Ces moules étaient confiés à des marchands, chargés de fabriquer ces effigies de plomb et d'en vendre aux pèlerins qui affluaient à Saint-Maximin. Des maladies contagieuses ayant décimé la population, la piété, exaltée par la crainte, fit tant rechercher ces enseignes, que d'autres fabricants ne craignirent pas de graver des moules, de couler de nouvelles images de plomb et d'en vendre. C'était un grand préjudice pour les moines, aussi portèrent-ils plainte à l'autorité royale : en 1354, ils étaient maintenus dans leur possession, et défense était faite de vendre de ces sortes d'images sans l'autorisation du prieur du monastère [1].

En 1379, les religieux de l'abbaye de Saint-Eloi, de Noyon, demandaient à être maintenus dans les immunités dont ils avaient toujours joui, pour la vente de *signes* de pèlerinages aux fidèles qui se rendaient en foule au tombeau de l'évêque monétaire [2]. Nous trouvons, en 1397, la mention d'une *ensaigne* d'argent pouvant valoir deux sols [3].

1. L'abbé Faillon, *Histoire des monuments inédits de l'apostolat de Marie-Madeleine.*

2. Jacques Le Vasseur, *Annales de l'église cathéd. de Noyon*, p. 495.

3. Carpentier, continuateur de Du Cange. *Glossarium novum ad scriptores medii ævi.*, t. IV du supplément.

Le xv[e] siècle fournit de nombreuses mentions d'enseignes de pèlerinage [1]. Sans parler de celles qui rentrent dans notre cadre et dont nous parlerons dans le cours de ce travail, nous citerons les suivantes, concernant : Notre-Dame de Halle en 1420, 1436, 1440 et 1441 ; Saint-Adrien de Grammont en 1438 ; Sainte-Catherine de Fierbois en 1455 ; Notre-Dame de Rœux en 1457 [2]. On doit supposer que l'origine des enseignes ou

1. Les enseignes de plomb et d'étain étaient, au xv[e] siècle, l'objet d'une industrie importante à Paris et ailleurs. Dans son ouvrage : *Histoire et recherches de la ville de Paris* (notes sur les comptes de la prévôté pour les années 1433 et 1434), Henri Sauval, qui vivait au milieu du xvii[e] siècle, s'exprime ainsi : « Sçavoir ce que c'est qu'un *biblotier ?* c'est un faiseur et mouleur de petites images de plomb, qui se vendent aux pèlerins et autres. » A la même époque, on appelait *miraclier*, le marchand de choses pieuses, notamment d'enseignes de vermeil, d'argent, de plomb et d'étain. (D'Arbois de Jubainville, *Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes*). Dans les *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, recueillis par Etienne Boileau et publiés par Depping en 1837, on lit : « Quiconques veut estre ouvriers d'estain, c'est à savoir fesieres de miroirs d'estain, de fremœus d'estain, de souneites, de anèles d'estain, de mailles de plon, de méreaus de toutes manières et de toutes autres menues chosettes appartenant à plon et à estain, il le peut estre franchement, et ouvrer de nuiz et de jours, se il li plaist et il en a mestier, et avoir tant de vallés comme il li plaira ». On voit par là qu'il devait exister à Paris une industrie de plombs, qui pouvait alimenter les grands pèlerinages, comme le fait judicieusement remarquer M Forgeais dans sa *Collection de plombs historiés*, 2[e] série, p. 75.

2. De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, preuves, *passim*. — *Revue de la Numismatique belge*, 1868, p. 75, article de M. de la Fons Mélicocq.

Il existe une publication intéressante sur un grand nombre de

imaiges religieuses du nord de la France est également bien reculée ; cependant les plus anciennes connues ne peuvent guère être attribuées qu'à la première moitié du xve siècle. Beaucoup de signes ou de souvenirs de pèlerinages affectent des formes bizarres ; ce sont des curiosités qui ne sauraient être prises pour des médailles religieuses, aussi n'ont-elles qu'un faible rapport avec la numismatique : elles forment une classe à part, qu'on pourrait désigner sous le nom d'*Imagerie populaire*. Nous ne comprendrons pas dans nos planches celles des enseignes de ce genre qui se rapportent à des localités

curieux monuments de cette classe ; elle est intitulée : *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais ; deuxième série : enseignes de pèlerinage*. M. Chalon, directeur de la *Revue de la Numismatique belge*, y a rendu compte de ce travail (p. 101 du t. 1er de la 4e série) ; le savant et spirituel numismatiste n'a pas manqué d'exercer sa verve satirique et railleuse sur ces images métalliques, dont la plupart, il faut le dire, laissent trop à désirer sous bien des rapports. M. Didron, l'éditeur des *Annales archéologiques*, mentionnant à son tour cet ouvrage dans son recueil (année 1861, t. xxi, p. 52), n'a pas eu de termes assez dédaigneux pour ces pauvres plombs qu'il avait trouvés aussi laids que faux. C'était certainement aller trop loin. M. Garnier prit la défense de ces modestes monuments, dans sa *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie* (p. 36 et suiv.). Après avoir constaté leur authenticité, le docte Secrétaire perpétuel des Antiquaires de Picardie prouve que ces enseignes, quelqu'imparfaites et grossières qu'elles soient, ne sont pas cependant dépourvues d'intérêt et indignes de la science historique. Aussi M. Forgeais a-t-il obtenu de l'Académie des Inscriptions deux récompenses flatteuses pour ses recherches, dont l'ensemble forme un ouvrage vraiment précieux, suivant les termes mêmes du rapport présenté par M. de Saulcy.

du département du Pas-de-Calais ; il nous suffira de les mentionner ; d'ailleurs, ces plombs excentriques sont assez rares pour nos contrées, où ils n'ont jamais joui d'une grande vogue [1]. En effet, malgré les actives recherches faites jusqu'ici, l'on n'en a découvert qu'une vingtaine, et dans ce nombre figurent, pour les trois quarts, ceux de Notre-Dame de Boulogne. Il convient aussi de faire remarquer que, comme plus de la moitié de ces images métalliques, décrites par M. Forgeais [2], ont été trouvées à Paris, dans le lit de la Seine, on peut supposer qu'elles ont été fabriquées aussi bien pour le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, que pour celui de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer [3].

Il était cependant des enseignes d'un genre tout différent ; ci-après nous en placerons une du xve siècle, bien intéressante, trouvée récemment à Arras : elle est gravée en creux sur cuivre fort argenté et paraît avoir été niellée autrefois. On y voit le corps inanimé d'un enfant emmailloté, déposé aux pieds de la Vierge, couronnée et nimbée, assise sur un trône dont la partie supérieure est couverte d'*ex voto*. La Reine du ciel tient l'Enfant Jésus sur ses genoux ; de chaque côté, un ange vêtu d'une longue robe porte un chandelier. Ce gracieux ensemble laisse entrevoir la résurrection de l'être que

1. L'usage de ces images métalliques s'est, jusqu'à ce jour, conservé en Espagne ; nous en avons vu de modernes, exposées en vente chez des orfèvres de Barcelone et de Tortose.

2. *Collection de plombs historiés*, 2e série, p. 7 et suiv.

3. Rouyer, *Notice historique sur quelques médailles de Notre-Dame de Boulogne*, p. 17. — Forgeais, ouvrage cité ci-dessus, p. 12. — Garnier, *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage*, p. 11.

la mort a frappé si tôt. Notre enseigne se rapporte visiblement au pèlerinage d'un sanctuaire qui passait pour avoir été témoin du miracle.



Ce qui caractérise les médailles religieuses, ce sont non-seulement leur forme et leur bélière, mais encore les sujets pieux qu'elles retracent, et qui se rattachent, soit à des pèlerinages renommés, soit à des dévotions populaires. Quelque variées qu'elles soient, les formes des médailles de piété de nos contrées sont ordinairement assez simples, jamais elles ne sont bizarres comme beaucoup de ces objets de dévotion trouvés dans la Seine. Elles sont rondes, ovales, carrées, losangées, octogones, en cœur ou disposées en niche. Le contour est quelquefois orné, dentelé, ou carré quadrilobé. Sur quelques médailles quatre globules extérieurs forment une croix ; sur d'autres, les mêmes grains, au nombre de dix, servaient de dizain. En général, dans les xve et xvie siècles, les médailles de piété sont estampées, rondes ou carrées ; dans le xviie, elles sont ovales, rarement rondes ou octogones ; dans les xviiie et xixe, elles sont ovales. La bélière est presque toujours adhérente à la médaille ; si elle en a été détachée, elle y a laissé presque toujours quelque trace.

Les médailles que nous publions offrent souvent pour type principal une seule figure, quelquefois deux, rarement trois. Elles représentent le plus ordinairement la Divinité sous ses diverses apparences, la Sainte Vierge sous ses différentes dénominations [1], les saints et saintes particulièrement honorés dans les principaux pèlerinages et dans les dévotions spéciales. Puis viennent les légendes et inscriptions, les attributs et symboles, enfin les accessoires et particularités servant à fixer les attributions et à les justifier. On remarquera souvent que ce qui caractérise nos saints sur leurs médailles, c'est plutôt le souvenir d'un fait ou d'une circonstance que l'expression d'une idée abstraite.

C'est en notre siècle qu'ont été produites les plus belles médailles de piété ; le sentiment religieux qui les a inspirées, la dignité des sujets, l'élégance des types, le fini des détails et la sûreté de la frappe permettent souvent de les comparer à nos médailles historiques. [2] Mais

1. On consultera, avec autant d'intérêt que de fruit, sur l'ancienneté, l'importance et le nombre des médailles de la sainte Vierge, une dissertation de l'abbé Bourassé, le savant archéologue. Elle a pour titre : *Numismata Mariana* et a été insérée dans le *Summa aurea B. V. Mariæ*, t. v, p. 538 et suiv. de l'édition de l'abbé Migne.

2. Les maisons Vachette, Robineau, Vincard, Naudin et Massonnet, de Paris, de même que la maison Penin, de Lyon, ont produit une quantité considérable de médailles de piété répandues sur la surface du globe. Le plus grand nombre de ces médailles a été frappé à la Monnaie de Paris.

Il est juste de dire que précédemment, notamment dans le XVIIIe siècle, des artistes de talent se sont distingués dans la gravure de ce genre de médailles ; citons, entre autres, Philippe Roettiers, dont les coins particuliers sont conservés au dépôt de coins, poinçons et matrices de Bruxelles.

cette perfection a été rarement atteinte pour les médailles qui font le sujet de cet ouvrage. Trop longtemps, ces petits monuments furent exécutés par des artistes sans talent; orfèvres, fondeurs, potiers d'étain ou marchands ambulants, qui en faisaient le commerce. Ces fabricants plus ou moins habiles avaient surtout le lucre pour but, aussi, s'inquiétant peu de la vérité historique, ne cherchaient-ils presque jamais à copier les statues vénérées qu'ils devaient reproduire. Ce qui pourrait expliquer une telle négligence sans l'excuser, c'était le bas prix de ces médailles ; pour que le débit en fût facile et assuré, il fallait qu'elles fussent d'une minime valeur[2]. Voilà pour-

2. Nous devons à l'obligeante amitié de M de Schodt, le docte secrétaire de la *Société royale de Numismatique de Belgique,* de précieux documents sur la fabrication et le prix des médailles religieuses du milieu du XVII[e] siècle. Ces renseignements sont tirés d'un manuscrit flamand intitulé. *Kercke-Boeck van O. L V,* livre à l'usage de l'église Notre-Dame de Courtrai, et traduits ainsi : Paiement de médailles dorées et de médailles d'argent, de cuivre et d'étain, fournies à l'église pour être emportées par les pèlerins et les personnes dévotes. Le 7 novembre 1642, il a été livré 18 douzaines de médailles d'argent à 25 sous la douzaine, une douzaine à 50 sous et 10 douzaines de médailles d'argent à 15 sous. — Le 24 des mêmes mois et an, il a été payé à François Grognard, fondeur à Valenciennes, 29 douzaines de médailles à 4 sous la douzaine et 15 douzaines à 2 sous. — Le 6 juillet de l'année suivante, il a été payé 13 grosses de médailles d'étain, venant de Lille, à 2 livres la grosse, port en sus, autre grosse de mêmes médailles au même prix et 7 douzaines de grandes, moyennes et petites médailles d'argent venant aussi de Lille, coûtant avec le port 17 livres 5 patards. — Enfin, le 28 septembre 1643, il a été payé à Lille, 12 douzaines et demie de médailles d'argent à 5 livres la douzaine, 26 douzaines à 15 sous et 14 autres à 25 sous. Voilà donc en moins de deux ans le nombre considérable de 3,606 médailles pour une seule dévotion.

quoi les métaux employés ordinairement pour la fabrication, étaient les plus communs et les moins coûteux: c'étaient le cuivre, le plomb, l'étain ou un alliage de ces deux derniers métaux [1]. Les médailles de cette nature étaient surtout celles qui se distribuaient dans les pèlerinages ou qui se vendaient à la porte des églises et des chapelles lors des neuvaines et pendant les fêtes consacrées aux dévotions populaires. Il en est encore ainsi de nos jours.

Les médailles d'argent, beaucoup moins nombreuses, étaient aussi vendues par les marchands spéciaux d'objets de pèlerinage, mais elles rentraient plus particulièrement dans le commerce des orfévres et des marchands d'ornements d'église [2]. Quant aux médailles de vermeil et d'or, toujours si rares, c'étaient les orfévres et les marchands d'ornements qui les faisaient frapper, après commande. Le même mode de vente subsiste toujours pour les médailles d'or, de vermeil et d'argent.

La vente des médailles religieuses n'était pas toujours l'affaire exclusive des marchands qui les avaient commandées à des artistes plus ou moins expérimentés, s'ils ne les avaient faites eux-mêmes. Quelquefois, les chapelains, les sacristains ou autres employés des lieux de

1. Les médailles de plomb et d'étain étaient parfois dorées, aussi en retrouve-t-on avec des traces de dorure que le temps n'a pas encore effacées entièrement. C'est du reste ce que confirme cet extrait d'inventaire dressé, en 1567, chez le secrétaire du comte de Hornes : « Deux rondes médailles petites de plomb dorées, l'une de Notre-Seigneur et l'autre de Notre-Dame. » (Pinchart, *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, t. I, p. 185).

2. Nous en verrons des exemples à l'article de Boulogne-s-Mer.

pèlerinage ou de dévotion n'étaient pas étrangers à cette vente ; ils en retiraient un bon lucre dont ils profitaient, ou qui était employé à l'entretien et à l'embellissement des sanctuaires. Aussi gardaient-ils les moules et les coins pour se réserver le privilége de la vente et mieux s'assurer leur part dans le bénéfice qu'elle devait produire. Et si parfois il arrivait que, sans leur consentement, des marchands vendissent de nouvelles médailles, ils ne manquaient pas de les entraver et d'arrêter la vente. De là, contestations et procès [1].

Il faut le reconnaître, il eût été désirable qu'une surveillance fût exercée activement sur ce commerce [2]. Une telle mesure aurait arrêté maintes fois le débit de tant de

1. Voir notamment : *Histoire des monuments inédits de l'apostolat de Marie-Madeleine*, par l'abbé Faillon.

Des *enseignes* et des médailles d'or, de vermeil et d'argent furent quelquefois offertes aux rois, aux princes, aux prélats et aux personnages qui se rendaient à des pèlerinages, comme cela s'est pratiqué à Boulogne-sur-Mer et à Cambrai. (Voir pour cette dernière ville ses *Mémoires de la Société d'émulation*, année 1823. p. 313, t. XXXI, p 270 de la première partie). Souvent des pièces du même genre, mais en cuivre, en étain et en plomb, étaient distribuées aux pèlerins moyennant une légère offrande, et même gratuitement.

2. Une petite fraude à signaler : on se tromperait si l'on croyait que toutes les médailles religieuses portant pour exergue ROMA ont été frappées dans la ville éternelle. Souvent les marchands y ont fait graver ce nom pour laisser supposer aux acheteurs trop crédules que ces pieux objets venaient de Rome même et avaient été bénits par le père commun des chrétiens. On verra un exemple de ce singulier procédé sur une médaille du Calvaire d'Arras, au revers de Notre-Dame de Montserrat (nº 98).

médailles grossières et de mauvais goût, trop défectueuses pour porter à la dévotion et surtout indignes du culte qu'elles devaient entretenir et propager.

Il est facile de se faire une idée de la manière dont ce genre de commerce s'exerçait d'ordinaire autrefois, en se reportant à ce qui se pratique de nos jours dans les fêtes patronales, où figurent encore les étalages d'objets de piété. A la porte de l'église ou de la chapelle que fréquentaient les pèlerins, étaient rangées les baraques et les échoppes des marchands que la fête avait attirés. Aux premières places étaient exposées avec symétrie des médailles spéciales au pèlerinage, les bagues à sujets pieux, les chapelets, les images et les petits drapeaux triangulaires représentant le saint vénéré. Les nombreux visiteurs s'arrêtaient devant ce brillant étalage et ne manquaient pas d'y acheter, entre autres objets, des médailles qu'ils portaient sur eux ou qu'ils attachaient à leur chapeau, comme souvenirs de leur pèlerinage.

Autrefois, presque toutes les médailles d'or, de vermeil, d'argent et de cuivre se frappaient au marteau avec des coins en acier ; les autres se coulaient dans des moules de cuivre ou d'ardoise.

Depuis la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe, beaucoup de ces médailles ont été frappées sur de minces feuilles de métal, comme les bractéates, dont elles se rapprochent assez par la forme. Souvent, les deux côtés ainsi estampés séparément étaient soudés, encastrés ou joints ensemble par les bords. Quelquefois, ils étaient réunis au moyen d'un léger cercle ou disque du même métal formant la tranche

et ménageant un vide pour faire un petit reliquaire de la médaille ainsi composée [1].

Nous possédons deux moules en pierre d'ardoise, dans lesquels on fondait des médailles de plomb et d'étain. Ces matrices, trouvées près de Béthune, font voir comment le métal était conduit par des jets dans chaque forme. Les ronds qu'on y remarque sont des points de repère qui permettaient de joindre exactement les deux côtés du moule. Ces matrices, comme celles publiées par M. Forgeais [2], montrent que souvent on coulait à la fois plusieurs médailles différentes. La première, gravée sur les deux faces, prouve de plus que, pour activer le moulage, on superposait plusieurs moules dans lesquels on versait le métal fondu. Cette opération, dont on s'explique facilement la simplicité, était faite sans doute par les vendeurs eux-mêmes, qui pouvaient ainsi fabriquer, où ils se trouvaient, les médailles et autres objets de piété, selon leur débit.

Quand parfois des médailles religieuses étaient destinées à des personnages, elles étaient en or, en vermeil ou en argent, et quelquefois elles étaient rehaussées d'un entourage, où s'enchassaient habilement des perles et des pierres précieuses [3]. Souvent cet encadrement

1. Dans ces espèces de reliquaires on trouve quelquefois, soit de tout petits morceaux de pain, de cire ou d'étoffe, soit des parcelles de reliques, soit même de la terre du lieu de pèlerinage.

2. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, t. IV, p. 44 et t. V, p. 251 et 253.

3. *Inventaire de Charles V*, fol. 29. Voir aussi les comptes des ducs de Bourgogne aux Archives générales du Nord, à Lille, et

était artistement exécuté en filigrane d'un métal précieux, dont les filets, d'une finesse admirable et d'une extrême légèreté, s'enlaçaient et se contournaient gracieusement pour former un ensemble harmonieux, comme on en voit dans notre cabinet et dans celui de M. Delattre, de Cambrai.

Comme il sera plusieurs fois question, dans notre travail, de médaillons religieux, en forme de boîte, assez répandus aux XVIe et XVIIe siècles, nous croyons pouvoir publier ici, d'après notre collection, un de ces objets, aussi curieux que compliqué. Il est en argent, ovale et à bélière ; il porte, d'un côté, le monogramme du Christ, et de l'autre, celui de sa mère. Il contient séparément : 1° la sainte face, entourée de douze rayons ; 2° la Vierge et l'Enfant Jésus ; 3° un cornet de chasse avec chaînette à laquelle est attachée une tout petite médaille en brac-

les extraits qui en ont été faits par M. de Laborde, pour son curieux travail, malheureusement inachevé : *Les Ducs de Bourgogne*. Loin de suivre ce luxe effréné de la maison de Bourgogne, Louis XI avait choisi le plomb pour la médaille fixée à son chapeau.

Nous ne saurions partager l'opinion émise par M. Forgeais dans sa *Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine*, p. 5, touchant l'usage des trois enseignes de Gabrielle d'Estrées, estimées 25,000 écus. La description détaillée de ces magnifiques objets, contenue en l'inventaire des bijoux de la célèbre maîtresse de Henri IV, démontre clairement que c'étaient des joyaux ou parures d'un caractère tout-à-fait mondain. On peut lire cette description dans l'ouvrage de M. le comte de Laborde : *Notice des émaux du Louvre*, 2e partie, glossaire, p. 262.

téate, représentant saint Hubert entre les lettres S H, ses initiales.



Notre collection renferme un bon nombre de médailles religieuses, unifaces et assez grandes, des xve et xvie siècles, en cuivre ou en plomb, trouées sur les bords ou munies d'une agrafe. Ces plaques, qui s'attachaient surtout au chapeau, servirent de signes de ralliement et de reconnaissance. Elles furent employées pour constater l'accomplissement de vœux, de devoirs pieux ou de peines à expier, mais elles étaient presque toujours des marques extérieures de dévotion [1]. On se rappelle la médaille ou l'image de plomb que Louis XI portait à son chapeau [2]. L'on sait aussi que l'exemple donné par le

1. Les enseignes et médailles que les pèlerins rapportaient de leurs pérégrinations facilitèrent souvent leur retour ; montrées aux fidèles, elles leur inspiraient la charité.

2. Philippe de Comines, *Mémoires*, livre second, chap. VIII.— Dans son *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, le père Daniel dit avoir vu, dans cette résidence royale, une petite image de plomb représentant la Vierge, que l'on tenait être celle que ce prince portait ordinairement à son chapeau.

Dans son *Histoire des Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois* (6e édition, t. VIII, p. 184), M. de Barante s'exprime ainsi, à l'année

superstitieux et rusé monarque fut bientôt suivi par ses sujets, et combien cette mode se répandit dans les campagnes, où elle se maintint longtemps [1]. Pendant les troubles des Pays-Bas, en 1566, cet usage reprit une nouvelle faveur dans ces provinces ; il eut d'abord un caractère politique, mais il redevint et resta religieux [2].

1483, touchant la piété de ce roi dévot pour les médailles religieuses : « Il avait toujours eu une grande foi aux images bénites, et souvent en avait porté sur lui, cousues à son chapeau. Maintenant il en avait un plus grand nombre que jamais, et, selon sa fantaisie du moment, il avait dévotion tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Il les baisait de temps en temps, ou bien se jetait à genoux et récitait soudainement une oraison adressée à quelqu'une de ces images..... Presque toutes étaient de plomb ou d'étain, comme on les vendait au peuple. Les marchands colporteurs venaient lui en apporter, et une fois il donna cent-soixante livres à un petit mercier qui, dans sa balle, en avait une bénite à Aix-la-Chapelle. »

1. Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, XVe siècle. — Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. II, chapitre intitulé : *Le Cultivateur*. On trouve dans les manuscrits un grand nombre de miniatures qui représentent des personnages avec une médaille au chapeau.

2. Strada, *Histoire de la guerre des Pays-Bas*, t. I, liv. V. — Van Loon, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, t. 1, p. 84.

Lors des troubles, les confédérés connus sous le nom de Gueux, avaient porté au cou par affectation et comme signe de ralliement, des médailles de cire ou de bois, puis de cuivre, d'argent et d'or, sur lesquelles on lisait : *En tout fidelles au roy jusqu'à porter la besace*. Pour combattre cette démonstration hostile, le duc d'Arschot, qui avait une grande vénération envers Notre-Dame de Halle, fit frapper des médailles d'argent en l'honneur de ce culte célèbre parmi les catholiques de la contrée. Il porta cette médaille à son chapeau comme preuve de son récent pèlerinage à cette dévotion ; son exemple fut bientôt suivi par ses gentilshommes et par de nobles Bruxellois. Le pape en ayant été informé par la gouvernante des Pays-Bas, approuva cette piété, bénit et consacra les médailles

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les médailles de dévotion, plus petites que les premières et d'un usage plus général, avaient deux types et une bélière. Les hommes pieux les attachaient bien à leur chapeau par un cordon ; mais ce n'était plus que comme des souvenirs de pèlerinage, ou comme des objets de dévotion particulière. Les femmes, les jeunes filles et les enfants n'ont cessé d'en porter au cou et sur la poitrine.

Rappelons encore quelques emplois des médailles religieuses. Les fidèles en gardaient dans leur bourse, afin d'être souvent incités à la prière et à de bonnes œuvres ; ils en ornaient de petites boîtes de bois qu'ils portaient sur eux avec la même intention ; ils en mettaient dans leurs constructions nouvelles et dans leur demeure pour y appeler la protection divine. Ils en ornaient les croix et reliquaires [1] ; ils en mettaient au bas des chapelets, et quelquefois à chacune de leurs dizaines de grains [2].

dont elle était l'objet, et y attacha des indulgences. Dès lors, tous les catholiques de ces provinces portèrent des médailles de Notre-Dame de Halle ou d'autres dévotions (Juste Lipse, *Histoire de Notre-Dame de Halle*. — Strada, *Histoire de la guerre des Pays-Bas*, t. I, liv. V. — Van Loon, *Histoire métallique*, t. I, p. 84 à 87. — Derode, *Histoire religieuse de la Flandre maritime*, p. 168).

Dans les *Mémoires de Pontus Payen*, t. I, p. 365, on lit qu'une médaille de la Vierge fut donnée à l'infortuné Lamoral, comte d'Egmont, décapité, en 1568, pour avoir entretenu des liaisons avec les confédérés. C'était sans doute une médaille de Notre-Dame de Halle.

1. Nous avons admiré dans la trésorerie de la cathédrale de Cologne un riche reliquaire cylindrique auquel sont appendues dix précieuses médailles de piété.

2. Nous possédons trois de ces chapelets ainsi composés.

Enfin ils en plaçaient comme *ex-voto* dans les chapelles. On retrouve encore de nos jours la plupart de ces pieuses pratiques. Dans les familles chrétiennes, vous voyez la médaille de la Vierge Marie, protectrice de la France, et celles de nos saints les plus vénérés [1].

Nous n'avons pas à parler ici des effets prodigieux attribués aux médailles de dévotion ; ce sujet a été traité, pour plusieurs d'entre elles, dans des ouvrages spéciaux [2]. Disons cependant un mot de la confiance et de la piété qu'inspirent encore ces médailles. C'est avec amour que la tendre mère passe sa médaille au cou de son jeune enfant ; c'est avec foi que le soldat sur le champ de bataille, et le marin dans les tempêtes et au milieu des écueils de l'Océan, portent celle que leur pauvre mère leur a remise à leur départ.

La médaille religieuse la plus répandue depuis le

1. Que de médailles religieuses furent dispersées et anéanties pendant la Terreur, quand, en 1793, la commune de Paris défendait, par arrêté, d'en vendre et même d'en montrer ; quand elle faisait brûler publiquement toutes les choses saintes que, dans sa fureur impie et sacrilège, elle appelait hochets de fanatisme ! Les nouveaux niveleurs eussent voulu aussi interdire la prière, comme le démontre une de leurs brochures : *Grande dénonciation faite aux Jacobins dans la dernière séance contre les diseurs de chapelets, et découverte d'une conspiration universelle dans les patenôtres.*

2. Voir notamment : *Notice historique sur l'origine et les effets de la nouvelle médaille frappée en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge, et généralement connue sous le nom de Médaille miraculeuse.* — Aladel, *La Médaille miraculeuse.* — Le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, *Essai sur l'origine, la signification et les privilèges de la Médaille ou Croix de saint Benoît.*

XVIIe siècle jusqu'à la Révolution fut celle de saint Benoît ; aussi en connaît-on une infinité de variétés. Nulle part cette médaille n'a été mieux accueillie que dans le nord de la France, si l'on en juge par le grand nombre d'exemplaires qu'on y trouve [1]. La spécialité de notre travail nous engage à rappeler, après beaucoup d'autres, le sens de lettres détachées qui se lisent sur la médaille, initiales à l'apparence si mystérieuse, que le vulgaire avait donné à cette pièce le nom de médaille des sorciers [2]. Voici quels sont ces caractères avec leur signification latine : IHS *(Iesus Hominum Salvator)*. VRSNSMV.SMQLIVB *(Vade Retro, Satana ; Nunquam Suade Mihi Vana. Sunt Mala Quæ Libas ; Ipse Venena Bibas)*. Sur la ligne perpendiculaire de la croix sont les lettres : CSSML. *(Crux Sacra Sit Mihi Lux)*. Sur la ligne horizontale : NDSMD. *(Non Draco Sit Mihi Dux)*. Entre les branches de la croix : CSPB. *(Crux Sancti Patris Benedicti)*.

Celles des médailles de saint Benoît qui, par leur style, leur fabrique et leur nombre, semblent appartenir à notre contrée, sont aux types suivants : Le religieux, nimbé, vu en buste à droite, est près d'un prie-Dieu sur lequel est un livre ouvert ; il est en prières devant un

1. Notre médaillier renferme plus de cent variétés de cette médaille, recueillies dans la contrée.

2. *Les effets et vertus de la croix, ou médaille du grand Patriarche saint Benoist*.— *Le Magasin Pittoresque*, t. IX, p. 92. — Le R. P. Dom Guéranger, ouvrage déjà cité. — L'abbé Coffinet, *Médaille de saint Benoît, vulgairement et improprement appelée la Médaille des sorciers*, notice insérée dans les Mémoires de la *Société académique du département de l'Aube*, t. XXIX. p. 253.

crucifix au pied duquel on voit une mitre. La légende porte : S P BENEDICTVS. Souvent ce sujet est remplacé par les lettres IHS, qu'entoure une légende composée des initiales des deux premiers vers transcrits ci-dessus. Le revers offre toujours la croix ancrée, avec les autres initiales.



Au siècle dernier, jusqu'à la Révolution, d'autres médailles de piété trouvèrent un débit considérable dans tout le nord de la France, notamment dans l'Artois Citons celles de saint Hubert, de saint Roch, de la sainte face, du saint suaire de Besançon, de Notre-Dame de Liesse, de Notre-Dame de Cambrai, de Notre-Dame de Bon-Secours et du Calvaire d'Arras. Notre siècle a aussi produit, pour ces dévotions, de nouvelles médailles qui se sont encore vendues à très grand nombre dans notre contrée ; ajoutons-y la Médaille miracu-

leuse, celles de Notre-Dame de Boulogne et celles du bienheureux Labre.

Les médailles religieuses, surtout les plus anciennes, n'ont souvent qu'un côté ; quelquefois elles en offrent deux semblables Pour la classification de celles qui présentent deux faces différentes, il convient de distinguer le droit, ou côté principal, du revers, qui n'en est ordinairement que le complément ou l'accessoire. Cependant, les deux sujets ayant parfois la même importance, chaque côté peut être pris également pour droit et revers ; c'est ce qui arrive surtout quand la médaille a été fabriquée pour être vendue à deux pèlerinages. Sans motif de préférence, nous attribuerons la médaille à celle des deux dévotions qui se présentera la première dans l'ordre alphabétique. On observera que le sujet principal n'est pas toujours celui qu'on supposerait. Citons pour exemple le type si répandu de Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai ; la médaille qui l'offre d'un côté ne doit pas appartenir à cette ville, si le sujet reproduit sur l'autre lui est tout-à-fait étranger.

Nous avons adopté pour la classification des médailles de ce recueil, l'ordre alphabétique des lieux et une seule suite de numéros, ce qui facilitera beaucoup les recherches, sans nuire trop à l'ensemble. Chaque article sera précédé d'une notice succinte, où nous retracerons l'histoire du culte auquel les médailles se rapportent. Nous aurons soin de mentionner ce qui pourra servir à leur explication et à leur interprétation, et d'indiquer la bibliographie et l'iconographie de toute dévotion spéciale. Comme la plupart des médailles comprises dans notre travail sont de forme ovale et portent une bélière, nous

nous dispenserons de noter ces particularités ; donc l'absence d'indication sur la forme de la pièce signifiera qu'elle est ovale et à bélière. De même, les personnages figurés sur les médailles étant ordinairement représentés en pied, debout et de face, nous supposerons qu'ils sont ainsi disposés ; quand il en sera autrement, mention en sera faite. Nous devons encore prévenir le lecteur que, s'il ne trouve point après la description de la médaille l'indication du cabinet où elle se trouve, c'est que nous la possédons. La plupart des médailles que nous allons publier ont été trouvées dans le département du Pas-de-Calais. Le plus grand nombre font partie de notre collection ; les autres nous ont été communiquées obligeamment par plusieurs amateurs, parmi lesquels nous aimons à nommer MM. Preux, Rigaux, Delattre et Faucheux.

En terminant cette introduction, nous prions nos lecteurs d'être indulgents pour un travail qui ne peut être qu'un essai, malgré les longues recherches qu'il a nécessitées.



I

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE

Médailles de saint Nazaire

Nous commençons ce recueil par un lieu de pèlerinage qui fournit une suite nombreuse de médailles de dévotion. Assis au pied d'une colline, dans une vallée riante qu'arrosent les sources d'une rivière, le village d'Ablain-Saint-Nazaire n'avait anciennement qu'une petite église; elle était placée sous le vocable de saint Nazaire, le diacre qui. sous Néron, reçut à Milan la palme du martyre[1]. Déjà le modeste monument était renommé pour son grand pèlerinage, où l'on venait de toutes parts supplier ce saint d'implorer la miséricorde

1. Voir sur ce village, spécialement sur son église et sur le pèlerinage de Saint-Nazaire, les notices et opuscules ci-après : Le comte Achmet d'Héricourt, *Ablain-Saint-Nazaire*. — Le même auteur, *Église d'Ablain-Saint-Nazaire*. — Terninck, *Souchez et Ablain-Saint-Nazaire*. Notre brochure : *Souvenirs métalliques du pèlerinage d'Ablain-Saint-Nazaire*. — *La vie de saint Nazare et de saint Celse, martyrs*. — *Vies de saint Nazaire et de saint Celse, martyrs au Ier siècle, honorés d'un culte spécial dans la paroisse d'Ablain-Saint-Nazaire*.

divine pour la guérison de frénésies, d'autres maladies mentales et de violents maux de tête[1].

Sur l'emplacement de l'humble édifice s'élève majestueusement une église construite dans le style de la dernière période ogivale. Ce monument, remarquable par ses belles proportions, par son architecture hardie et gracieuse, ainsi que par la richesse des détails, fut érigé, vers 1525, par Charles de Bourbon, seigneur de Carency, en mémoire de la guérison inespérée de sa fille, atteinte de folie[2]. L'un des autels latéraux, celui de saint Nazaire, où est exposée une partie du crâne du saint, a continué d'être visité par des milliers de pèlerins; mais c'est toujours le 12 juin et pendant la neuvaine, commençant le 28 juillet, que l'affluence des fidèles est la plus grande[3].

Il est à remarquer que les fous eux-mêmes étaient quelquefois amenés à l'église : les plus tranquilles pouvaient se tenir sur le banc de pierre placé à l'intérieur de la tour; quant aux autres, ils étaient attachés à l'extérieur, à l'aide d'anneaux qu'on y voit encore, ou mis dans une cage de fer. Nous trouvons de curieux détails sur un

1. *La vie de saint Nazare*, p. 10. — *Vies de saint Nazaire et de saint Celse*, p. 17. Ces petits livres se sont vendus au lieu du pèlerinage ; le premier renferme des relations de prodiges et des oraisons en prose et en vers.

2 A d'Héricourt, *Eglise d'Ablain-St-Nazaire*, page 3. L'auteur nous a laissé dans sa notice une savante description de cet édifice.

3. Au XVe siècle et au XVIe, des testateurs ordonnèrent maintes fois des pèlerinages à l'église d'Ablain-St-Nazaire ; nous en trouvons des exemples dans des testaments de 1474, 1480, 1508 et 1538, conservés aux Archives de la ville de Douai.

pèlerinage fait en 1584, par un de ces malheureux. Dans l'espérance d'obtenir la guérison de Jean Clay, de La Bassée, atteint de démence furieuse, le magistrat de cette ville avait décidé que ce pauvre insensé serait conduit au pèlerinage de Saint-Nazaire. Jean Clay y fut mené pour 50 sols, et installé dans une auberge, où se fit une consommation de 31 sols pour sa bienvenue. Mais déjà il avait été chargé de fers et mis dans la cage de Monseigneur Saint Nazaire; il y resta un mois, c'est-à-dire l'espace de trois neuvaines et quelques jours. De là, une dépense de 19 livres 16 sols pour soins, et de 22 livres pour nourriture. Quant aux frais du retour, ils ne furent que de 14 sols. Le curé, qui avait lu chaque jour l'Évangile, à l'intention du forcené, et avait attesté l'accomplissement de son pèlerinage, reçut pour ces causes 24 sols. De son côté, le chapelain toucha 10 sols pour honoraires de messes qu'il avait célébrées le premier jour de chaque semaine. Enfin, le receveur de l'église perçut 4 livres pour droits ordinaires. C'est un total de 52 livres 5 sols acquitté pour le pèlerinage de Jean Clay par la ville de La Bassée, suivant ses comptes municipaux.

Sur toutes les médailles de ce pèlerinage, saint Nazaire est représenté en diacre et nimbé. Il tient d'une main une palme rappelant avec son martyre, la victoire qu'il a remportée au prix de son sang[1]. Souvent il tient

1. Quelquefois cette palme mal dessinée ou incomprise passe pour une forte branche de buis avec laquelle saint Nazaire semble asperger un suppliant agenouillé. Souvent la palme a été prise pour des verges et baguettes, ce qui forme un contre-sens, car l'action du saint ne peut être que bienveillance et charité.

dans l'autre main, ouvert ou fermé, le livre de l'Évangile, allusion à ses fonctions diaconales.

Les médailles du pèlerinage de Saint-Nazaire connues jusqu'ici et décrites ci-après, sont au nombre de vingt-deux : la neuvième, trouvée dans le lit de la Seine, a fait partie de la collection de M. Arthur Forgeais, de Paris ; les dix-septième et dix-neuvième se voient dans celle de M. Delattre. Les sept premières sont en cuivre, ainsi que les n°s 16, 17 et 18 ; les n°s 8 à 14 inclusivement, le n° 20 et le n° 21 sont en plomb ; les n°s 15 et 19 en argent et enfin le dernier est en alliage de nickel et de zinc.

Nous assignons le milieu du XVe siècle à la première de ces médailles, le XVIe aux treize suivantes et le XVIIe aux n°s 15 à 20 inclusivement. Le n° 21 appartient au XVIIIe, enfin le dernier ne date que d'une vingtaine d'années. Voici la description de ces objets de piété :

1. S. NAZARE · DE ABELAI. Cette légende, la seule où se lise le nom d'Ablain-Saint-Nazaire, remplit trois côtés d'un encadrement au milieu duquel est placé le saint, vêtu de l'aube et de la dalmatique. Il tient d'une main la palme et de l'autre l'Évangile fermé ; à gauche, est une figure agenouillée, derrière laquelle on voit des ceps ou un fragment de chaîne. Cette curieuse plaque est carrée ; elle a été estampée sur une mince feuille de cuivre jaune. Au bas, est indiquée la place du trou qui devait servir à l'attacher, mais qui a été maladroitement fait au-dessus de la tête du saint.

2. Dans un double cercle, au-dessus duquel règnent des branches et des rosaces, est figuré saint Nazaire,

tenant à la main droite une branche dont le bas se termine en fleur de lis et présentant l'Évangile de l'autre; devant lui, un suppliant à genoux. Médaille ronde fragmentée, frappée sur une légère feuille de cuivre.

3. Plaque de cuivre, découpée à jour, représentant, dans un cercle cordé, le diacre martyr, tenant d'une main le livre de l'Évangile et de l'autre une palme, devant un suppliant à genoux. La queue, en pointe longue et aiguë, qu'on voit de l'autre côté fait supposer que cet objet a été fixé à un cierge.

4. S. NAZARE. Médaille à jour, entourée d'une torsade; la légende, entre deux cercles, est suivie de dix globules alternant avec des doubles points. Le saint diacre, qui tient l'Évangile, asperge avec une branche une figure agenouillée, placée à sa droite.

5. Variété sans torsade et sans jour; ici les mains du suppliant paraissent attachées à un poteau placé devant lui.

6. Le martyr, tourné à droite vers un suppliant à genoux, tient de la main droite des baguettes en faisceau et de l'autre l'Évangile. Cette petite médaille est, comme la suivante, frappée sur une mince feuille de cuivre. Nous en possédons trois exemplaires; sur le premier on remarque quatre petits trous qui ont servi à attacher cet objet de dévotion à une coiffure ou à un vêtement. Les deux autres, assemblés par un cercle avec anneau, forment ainsi un petit reliquaire qui était porté au cou[1].

1. D'ordinaire ces sortes de boîtes contenaient des reliques, des parcelles d'étoffes ou du pain bénit On en a souvent trouvé dans la Morinie.

7. Médaille dont le champ est pointillé; elle offre le même sujet, mais ici le diacre est posé en sens inverse; le faisceau est dans sa main droite et l'Évangile dans l'autre. La figure agenouillée est aussi posée en sens inverse.

8. Médaille-reliquaire sans revers. Saint Nazaire y est représenté ayant à sa droite une figure priant agenouillée; de l'autre côté, la lettre N, initiale du saint.

9. Plaque en carré long, dont les angles supérieurs sont arrondis, présentant ainsi la forme d'une niche. Les deux côtés sont ornés d'une bordure en torsade. Le droit nous montre saint Nazaire, tenant une branche au-dessus d'un suppliant agenouillé à sa droite. A sa gauche, ses initiales S. N superposées; au-dessus, des ceps ou un fragment de chaîne. Revers: la Vierge, nimbée, tenant l'Enfant Jésus sur le bras droit; près d'elle, deux plantes; dans le haut, deux grandes fleurs renversées. Cette curiosité a été publiée par M. Forgeais, dans sa *Collection de plombs historiés*, 4e série, p. 205 à 208, et par le Père Cahier dans ses *Caractéristiques des Saints*, p. 789[1].

10. Ce plomb a la même forme que le précédent, c'est aussi celle des quatre numéros suivants. Dans un encadrement composé d'une torsade et d'un filet se trouve

1. Après une assez longue discussion, M. Forgeais avait proposé de donner cette singulière plaque à saint Mathurin; le Père Cahier accepta et reproduisit cette attribution. Si ces deux estimables auteurs avaient connu les médailles déjà publiées du pèlerinage de Saint-Nazaire, ils ne se seraient certainement pas égarés ainsi.

La découverte de cette plaque dans la Seine prouve combien cette dévotion était accréditée au loin.

saint Nazaire, portant aube et dalmatique; il est légèrement incliné et tourné à gauche. Il tient en la main gauche l'Évangile et asperge avec une branche un enfant attaché à un pilier, les mains derrière le dos. ℟. Dans un encadrement semblable, avec arcatures dans le haut, on lit l'inscription suivante disposée en trois lignes : S. NASSAR.

11. Plomb un peu plus haut, comme les trois suivants ; ici une simple torsade forme la bordure. C'est le même saint, se tenant du même côté, la tête droite ; il touche avec une branche l'épaule d'un malheureux forcené attaché à un poteau par les mains fixées derrière le dos. ℟. Dans un encadrement de grènetis avec filet, dont le haut porte intérieurement des ornements fleuris, on lit en trois lignes : · S · NASZAR.

12. Autre plaque avec bordure cordée, dont le champ est occupé par le diacre martyr, placé à gauche, tenant une branche devant un fou presque nu, lié par derrière à une colonne légère. Le revers est copié sur celui du n° 11.

13. Variété de la plaque précédente, dont l'exécution est moins correcte et plus lourde. Il en est aussi de même du revers, composé comme les deux précédents.

14. Dans un encadrement avec grènetis et filet, le même type, beaucoup plus soigné et mieux dessiné. Le saint tient à la main droite une longue branche, et le fou est attaché à un double pilier. Le revers est encore le même, si ce n'est que l'inscription porte : S. NASSAR.

15. Petite médaille, formée de deux côtés semblables, réunis par une soudure. C'est toujours le sujet ordinaire. Le saint touche d'une branche l'épaule d'un for-

cené qui est à sa gauche et dont les mains sont liées derrière lui. Au-dessus, les initiales S. N.

16. Médaille ronde, composée de deux légères feuilles de cuivre soudées ensemble ; elle est d'une exécution remarquable et surpasse de beaucoup toutes celles que nous venons de décrire. Légende : S NAZARE. Le glorieux martyr tient de la main droite des branches et de l'autre l'Évangile ouvert ; derrière lui, à sa droite, une petite figure ayant les mains jointes. ℟. Ostensoir à cylindre, richement orné.

17. S · NAZAR. Saint Nazaire, tenant une palme et le livre des Évangiles ; à sa gauche, un enfant agenouillé. Médaille estampée sur une frêle feuille de cuivre ; elle n'a pas de revers.

18. Médaille octogone, faite de deux légères feuilles de cuivre. S · NAZARE. Le saint entre deux petites figures suppliantes, l'une de face, l'autre de profil. ℟. N · D DE GRACE : buste de la Vierge portant l'Enfant Jésus, imitation du type de Notre-Dame de Grâce de Cambrai.

19. Autre médaille de forme octogone, au type du droit de la précédente, avec la légende S · NAZARE. ℟. Notre-Dame de Grâce, telle qu'elle est représentée sur beaucoup de médailles religieuses de Cambrai, d'après le tableau si vénéré de la cathédrale de cette ville. Médaille publiée par M. Robert dans son savant ouvrage : *Numismatique de Cambrai*, pl. XLIV, n° 9 ; l'éminent numismatiste, qui reconnaît que cette pièce n'a pas été frappée pour Cambrai, ne la donne que comme exemple de la reproduction du type cambrésien.

20. Médaille assez mince, d'une facture bien maigre. L'anneau et trois globules extérieurs forment la croix. Le saint, placé dans un double cercle, tient l'Évangile ouvert et la palme devant un fou attaché à un poteau. ℟. SAINCT·NAZAR·PRIE·POVR NO·, entre un double filet où règne un rang de points et un filet simple. Le centre est occupé par le monogramme moderne du Christ, surmonté d'une croix et séparé des trois clous de la Rédemption par une longue barre.

21. SAINT NAZARE. Le martyr est représenté sur un plancher carrelé, tenant d'une main une palme et de l'autre l'Évangile. ℟. Descente du Saint-Esprit, sous lequel se lit le mot CONSOLATEUR, épithète donnée souvent à la troisième personne du Verbe. Ce sujet est fort bien choisi pour l'objet du pèlerinage.

22. SAINT NAZAIRE. Le saint avec les mêmes attributs. ℟. L'inscription suivante en cinq lignes: SAINT NAZAIRE PRIEZ POUR NOUS. Cette médaille, de forme ronde, sans bèlière, a été frappée, il y a peu d'années, à plusieurs milliers d'exemplaires, par les soins du curé actuel de la paroisse.

Les n°s 1, 10, 15, 19 et 21 ont été publiés dans nos *Souvenirs métalliques du pèlerinage d'Ablain-Saint-Nazaire*.

II

AIRE-SUR-LA-LYS

Les comtes de Flandre Bauduin de Lille et Philippe d'Alsace, l'un fondateur, l'autre bienfaiteur de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire, l'avaient enrichie de reliques de la vraie croix, de saint Adrien, de saint Pierre et de saint Jacques le Majeur. Dès l'an 1200, le pape Innocent III avait accordé des indulgences aux fidèles qui viendraient y honorer ces reliques; aussi les pèlerins s'y rendaient-ils en foule[1]. A ces reliques vénérées s'en joignirent d'autres de saint Victor, de saint Jean-Baptiste et de saint Eloi, qui furent aussi l'objet d'un culte particulier. Enfin les fidèles y venaient encore implorer la protection de la Reine du ciel dans

1. Arnould de Raisse, *Hierogazophylacium belgicum, sive thesaurus sacrarum reliquiarum Belgii.* — Morand, *Esquisse scénographique et historique de l'église Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys*, p. 33. — L'abbé Van Drival, *Trésor sacré de la cathédrale d'Arras; Histoire du chef de saint Jacques-le-Majeur.* — Rouyer, *Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys.*

son sanctuaire de Notre-Dame-Panetière[1]. En dernier lieu s'établit une dévotion à sainte Æliana, vierge martyre. Nous avons seulement à nous occuper ici de celles de ces piétés dont nous connaissons des souvenirs métalliques et d'une médaille religieuse qui se rattache au siége d'Aire par Louis XIII.

Médailles de saint Jacques le Majeur

Aire n'a pas eu de dévotion particulière plus renommée et plus suivie que son pèlerinage célèbre en l'honneur de cet apôtre. Nous avons déjà dit qu'une relique de ce saint avait été donnée à la collégiale par Philippe d'Alsace. La possession de cette relique, consistant en la partie antérieure du chef, fut la cause d'un différend fort animé entre ce comte et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, querelle qui dura de 1166 à 1172[2]. Cette relique si disputée, d'abord déposée dans une châsse, fut bientôt placée dans un reliquaire d'argent massif, représentant le buste du saint, posé sur un socle supporté par quatre anges. Elle fut ainsi exposée à la vénération du peuple dans la chapelle du saint, où l'on venait de tous côtés servir le glorieux apôtre. Mais la foule était plus grande encore le 25 juillet, jour de saint Jacques, qui devint une fête communale. C'est alors que « le chapitre faisait dans la

1. Rouyer, ouvrage cité ci-dessus, pages 181 et suivantes.

2. Un grand nombre d'historiens ont rapporté ces démêlés, entre autres Guiard des Moulins, Malbrancq, Gazet, Ferri de Locres, Bollandus, Le Nain de Tillemont et, de nos jours, MM. Harbaville, Morand, Rouyer et Van Drival.

ville une procession générale dans laquelle le reliquaire de saint Jacques était porté par deux chanoines. Les confrères-pèlerins de saint Jacques assistaient à cette procession avec leurs larges chapeaux et leurs bourdons; ils se faisaient précéder d'un des leurs, monté sur un cheval blanc, et portant un étendard, pour marque, disent les anciens mémoires, des victoires remportées par saint Jacques sur les infidèles [1]. »

Au XVIe siècle, le chapitre faisait vendre à ce pèlerinage des enseignes ou médailles du saint, au profit de la fabrique de la collégiale. En 1526, Jacques de Favières, qu'on doit supposer orfévre à Aire, en avait frappé une douzaine en argent, et, en 1550, François de Favières, sans doute son fils, en avait fait deux douzaines de même métal, à raison de neuf deniers la pièce, et trois autres douzaines en laiton, au prix d'un denier par médaille [2]. Nous serions trop heureux de supposer que les deux plaques décrites ci-après, trouvées à Thérouanne et attribuées par nous au célèbre pèlerinage d'Aire, sont les médailles dont il vient d'être question.

23. Très-grande et belle plaque ronde, fort mince, en cuivre estampé. Un large encadrement contient seize coquilles dont chacune est séparée par deux besants placés l'un au-dessus de l'autre. Dans le champ, on voit saint Jacques assis sur un large siége, entre deux fleurs. Il porte chapeau de pèlerin et manteau; il tient de la main droite un bourdon auquel est attachée une panetière; dans l'autre est l'Évangile.

1. Rouyer, *Recherches historiques*, page 176.
2. Comptes de la fabrique de l'église collégiale d'Aire, notamment ceux de 1526-27 et de 1550-51 (Rouyer, *Recherches hist.*, p. 175).

24. Autre plaque ronde, uniface, frappée aussi sur une mince feuille de cuivre; elle représente le Christ en croix, ayant saint Roch à sa droite et saint Jacques à sa gauche, l'un et l'autre avec leurs attributs ordinaires. De chaque côté, une haute tige portant trois fleurs qui symbolisent la Trinité, et, vis-à-vis du titre de la croix, un croissant et une étoile. Par son style et sa fabrique cette enseigne appartient bien à la Morinie. Il en est de même de la précédente.

Médailles de saint Jean-Baptiste

La relique de ce saint possédée par la collégiale d'Aire y fut longtemps l'objet d'une vénération profonde et d'un culte particulier[1]. Il en fut surtout ainsi après l'abandon, en 1553, de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, où le Précurseur était aussi honoré. Il y avait à Aire un hôpital de Saint-Jean-Baptiste et il y existait une confrérie de la décollation du saint, qui avait principalement pour but le soulagement des prisonniers. Les membres de cette association charitable portaient des médailles distinctives en argent. On connaît deux sortes de ces insignes appartenant, l'un, à la seconde moitié du XVII[e] siècle; l'autre, à la première du siècle suivant; elles offrent, d'un côté, la tête du Précur-

1. Dans son *Hierogazophylacium belgicum*, Arnould de Raisse cite une partie du chef de saint Jean-Baptiste parmi les reliques et joyaux de la collégiale. Suivant une communication obligeante de M. le baron Dard, cette relique était très-révérée au XVI[e] siècle et on y faisait des offrandes.

seur, entourée de rayons et penchée à droite sur un plat; de l'autre, le nom gravé d'un confrère. Le premier de ces insignes, qui est rond et quelquefois entouré d'un cercle d'or avec bélière, porte en légende : *La decollation de S. Jean Baptiste d'Aire*[1]. L'autre, plus grand, ovale et muni d'un anneau, a pour légende gravée : *La conf. de la dec^{o}. de S. Jean-B^{t}. a. Aire*[2].

Nous croyons pouvoir attribuer à la dévotion qui nous occupe plusieurs médailles unifaces, représentant la tête de saint Jean-Baptiste avec une longue chevelure et les yeux fermés, placée dans un bassin dont les bords sont plus ou moins ornés. A l'appui de notre opinion, que nous reconnaissons bien discutable, nous exposons les motifs ci-après : toutes ces médailles, au nombre de quinze, ont été trouvées dans les environs d'Aire, principalement à Thérouanne. Les trois premières, estampées dans la seconde moitié du XVIe siècle sur de minces lames de cuivre, se classent dans la Morinie par leur style et leur fabrique. Les neuf suivantes, aussi en cuivre, toutes munies d'une forte bélière, mais bien plus épaisses, ont entre elles une si grande affinité, qu'il

1. Médaille publiée par M. Preux dans la *Revue de la Numismatique belge*, 1860, pl. XIV.

2. Cette seconde médaille, plus rare que la première, est dans la collection de M. Deschamps de Pas.

Au commencement du XVIIe siècle, la confrérie avait créé, pour ses distributions de secours aux indigents, des méreaux particuliers dont le moule est conservé aux Archives municipales d'Aire. Au droit est la face de saint Jean-Baptiste entre les lettres I B, ses initiales ; au revers, une aigle éployée, armes de la ville ; au-dessous, une fleur de lis.

serait difficile de les séparer ; il en est surtout ainsi des nos 30, 31, 32, 33 et 35, si peu différents l'un de l'autre. Remarquons, en passant, que le n° 29 doit appartenir au commencement du XVIe siècle, tandis que les huit autres sont de la première moitié du XVIIe. Quant aux trois dernières médailles, qui sont d'argent et plus modernes, elles semblent avoir aussi une origine commune. Disons, enfin, que quatorze de nos médailles ne sauraient être attribuées à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, puisqu'elles sont postérieures à l'abandon de ce monastère.

Malgré les raisons que nous avons alléguées, une partie des médailles dont nous venons de parler pourrait sans doute être revendiquée par Amiens, pour son célèbre pèlerinage de saint Jean-Baptiste. Nous laisserions facilement à ce culte les nos 28, 29, 34, 37, 38 et 39, si l'on admettait que ces médailles ont pu se vendre aussi à Aire. Voici, du reste, la description de nos médailles, dont les douze premières sont rondes et les trois autres ovales :

25. Tête de saint Jean-Baptiste dans un très-large encadrement composé de lignes, de tresses, de neuf demi-cercles avec rosaces et de grènetis, le tout formant un riche ensemble.

26. Tête plus grande dans un encadrement plus petit, formé de deux lignes circulaires enfermant seize petits cercles avec trèfles, tous séparés par deux points.

27. Tête plus petite encadrée dans deux cercles occupés par des zigzags et des annelets. Collection de M. de Gournay, de Clarques.

28. SANCTE IOANES. Une fleur est au milieu de cette légende et une autre à la fin. Tête du saint un peu penchée à droite. Même collection.

29. CAPVT' SANCTI' IOANNIS. Cette légende, placée entre deux cercles, forme l'encadrement de la tête du saint, qu'entourent des rayons peu étendus.

30. La face dans un encadrement de huit triangles que relèvent extérieurement des lignes obliques.

31. La même médaille n'ayant que sept triangles.

32. Autre avec six triangles ; ici la tête, au lieu d'être de face, est tournée un peu à gauche.

33. Variété, d'un module plus petit.

34. La face du Précurseur entourée de quatre couronnes[1], séparées par des ornements arrondis, le tout contenu dans une bordure tressée.

35. Médaille qui est presque celle que nous avons décrite sous le n° 33.

36. Médaille plus commune que les précédentes; le chef de saint Jean-Baptiste, tourné un peu à droite, a pour encadrement deux lignes renfermant treize cercles avec globules.

37. La face du saint dans un double cercle d'écailles.

38. La face dans un ovale de perles entre deux cordons.

1. On voit aussi quatre couronnes sur deux médailles amiénoises de saint Jean-Baptiste, publiées par M. Garnier dans sa savante et très-intéressante *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie.*

39. Même médaille, d'un module bien plus petit.

Le grand nombre, les divers modules et les variétés de ces objets pieux prouvent qu'ils sont des médailles de dévotion et non des insignes de confrérie.

Médailles de saint Adrien

Saint Adrien, guerrier romain, qui reçut à Nicomédie la palme du martyre, vers l'an 306, dans la dernière persécution générale, était honoré d'un culte particulier dans la chapelle de la collégiale. On y révérait un de ses bras renfermé, en 1475, dans un reliquaire d'argent doré et émaillé, en forme de cornet, puis placé, en 1660, dans un buste d'argent, sur le socle duquel se lisait ce chronogramme : HIC TRANSLATA SVNT OSSA ADRIANI MARTIRIS. Cette translation avait donné lieu à une solennité qui augmenta encore la dévotion envers le saint. Quatre ans auparavant, quand des maladies épidémiques ravageaient les environs d'Aire, il s'était établi dans l'église une confrérie contre la peste ; elle avait choisi ce martyr pour patron [1]. Une piété si ancienne et si répandue laisse supposer l'existence de médailles qui lui soient propres. Aussi lui attribuons-nous celles dont la description va suivre.

40. Petite plaque d'argent, en losange, renfermant un ovale en grènetis, avec oreille de suspension, et trois glo-

1. Morand, *Esquisse scénographique*, pages 23 et 33. — Rouyer, *Recherches hist.*, p. 179. — Hennebert, historien de l'Artois, natif d'Aire, a publié un *Manuel des confrères de Saint-Adrien.*

bules extérieurs formant ainsi la croix. Elle représente, entre les lettres initiales S A, saint Adrien, nimbé, vêtu en guerrier, portant un casque panaché, tenant une épée à la main droite, et une enclume avec marteau de la main gauche. A ses pieds, est un animal qui figure un lion. Cette médaille, trouvée à Thérouanne, appartient au milieu du XVIIe siècle, époque où la dévotion à saint Adrien, a été pratiquée à Aire avec le plus de ferveur. Ces circonstances jointes à la forme, au style et à la fabrication de cette pièce, qui ont beaucoup de rapport avec celles de notre contrée, nous semblent suffire pour autoriser notre attribution.

Les trois médailles suivantes, qui appartiennent au XVIIe siècle, sont rondes et diffèrent peu entre elles ; les deux premières sont de plomb et la troisième d'étain. Toutes trois proviennent des environs d'Aire ; comme il n'en a pas été trouvé ailleurs, on peut les donner avec assurance au pèlerinage de cette ville.

41. Entre les initiales S A, saint Adrien vu de face ; il est nimbé et vêtu en guerrier ; ses bras sont levés, la main droite tient une épée, l'autre porte une enclume avec marteau. Derrière le saint est un lion couché. Cette médaille, qu'entoure un cercle, n'a pas de revers.

42. Variété du type précédent, sans les initiales, avec encadrement tressé. ℟. IHS · S · ADRIE MA. Inscription dans un simple cercle, disposée en trois lignes.

43. Le droit offre le même sujet plus grossièrement dessiné. Une suite de points forme l'encadrement. ℟. L'inscription suivante en deux lignes : · S · ADRIEN.

M. Amédée de Ternas, de Douai, possède une médaille

en argent qui concerne certainement cette dévotion ; elle lui provient d'un membre de sa famille, qui habitait la ville d'Aire. En voici la description :

44. · S · ADRIANE · ORA · PRO · NOBIS. Buste à droite de saint Adrien, portant casque et armure ; il tient une épée à la main droite et sur l'autre une enclume avec un marteau dessus[1]. ℟. S. ISBER ORA PRO NOBIS. Sainte Isbergue, en buste presque de face ; elle a un voile et un manteau. Elle tient dans les mains un plat sur lequel est une anguille[2]. Cette médaille porte un encadrement dentelé. Le revers, dont la légende est en creux, a été retouché au burin et gravé. Il convient de rappeler que sainte Isbergue ou Giselle, sœur de Charlemagne, qui a passé à Aire une grande partie de sa vie et qui y est décédée, était particulièrement honorée dans la collégiale, où une chapelle lui était dédiée[3].

Médaille du siége de 1641

Durant la guerre entre la France et l'Espagne, longue lutte que Mazarin termina par le traité des Pyrénées, la

1 Ce droit est le même que celui d'une médaille publiée avec d'autres, par M. Aug. de Portemont, dans ses *Recherches historiques sur la ville de Grammont.* Il est l'œuvre de Philippe Roettiers, dont il indique le nom Il fait partie des coins appartenant à la Belgique.

2. Nous décrirons les autres médailles de cette sainte à l'article d'Isbergue.

3. Morand, *Esquisse scénographique*, page 25. — L'abbé Van Drival, *Description de l'Église de Saint-Pierre à Aire*, page 29. — L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras pour l'année 1866*, page 208.

ville d'Aire fut investie, le 19 mai 1641, par le maréchal de la Meilleraie, à la tête de vingt-cinq mille hommes. Son adversaire n'avait à lui en opposer que deux mille, auxquels vint bientôt se joindre une partie des garnisons de Béthune et de Saint-Omer. La place se rendit le 26 août suivant, mais après une défense héroïque, dans laquelle les assiégés avaient rivalisé d'ardeur et de courage. Les pères jésuites d'Aire avaient aussi affronté les périls : deux d'entre eux s'étaient fait remarquer, encourageant et stimulant les assiégés, auxquels ils avaient distribué des médailles pieuses[1]. Celle dont l'explication va suivre fut très-probablement donnée en cette circonstance.

45. S · IGNATI · S · FRAN XAV · Saint Ignace de Loyola et saint François Xavier, nimbés et portant un long vêtement, tournés l'un vers l'autre ; le premier présentant un livre au second. A l'exergue, on lit le nom latin d'Aire, ARIA. ℟. S ISIDOR. Saint Isidore, nimbé, faisant jaillir une source avec le fer d'un long instrument de jardinier ; il est placé entre les bustes de sainte Thérèse et de saint Philippe de Néri, sous lesquels se trouvent les premières lettres de leurs noms : S THE · S PHI.

Comme c'étaient les pères jésuites d'Aire qui avaient fait frapper cette médaille, ils avaient pris pour sujets du droit la figure du fondateur de leur ordre et celle de son illustre disciple. La composition du revers s'explique

1. Jean Humetz, *Bellum septimestre sive Aria à Gallis obsessa*, p. 29. — Rouyer, *Preuves numismatiques des siéges d'Aire-sur-la-Lys, des* XVII*e et* XVIII*e siècles*, p. 7.

aussi facilement; on comprend le choix fait de saint Isidore, patron des laboureurs, pour un pays essentiellement agricole. Quant à sainte Thérèse et à saint Philippe de Néri, l'on sait qu'ils étaient honorés particulièrement dans le nord de la France; de plus, saint Philippe était le patron du roi d'Espagne, Philippe IV, comte d'Artois et prince souverain de cette province. On pourrait voir aussi dans cet ensemble un souvenir de la canonisation de saint Isidore, de saint Ignace, de saint François Xavier, de sainte Thérèse et de saint Philippe de Néri, appelés les cinq Saints, déclaration solennelle faite par le pape Grégoire XV, le 22 mars 1622 [1].

La précieuse médaille que nous venons de décrire a été publiée par M. J. Rouyer, dans ses *Preuves numismatiques des sièges d'Aire-sur-la-Lys*, d'après son exemplaire unique dont il a enrichi notre collection.

Médailles de Notre-Dame-Panetière et de sainte Aeliana

On doit à M. Rouyer une savante histoire de Notre-Dame-Panetière; c'est en grande partie à cet intéressant travail que nous empruntons les détails qui vont suivre [2]. Dès le commencement du XIIe siècle, une confrérie

1. Nous possédons d'autres médailles aux mêmes types, portant à l'exergue du droit *Roma* au lieu de *Aria*.

2. *Notre-Dame-Panetière. Notice historique airienne.* — Il a paru récemment à Aire, à l'imprimerie et librairie de Guillemin, une brochure ayant pour titre : *Notice sur Notre-Dame-Panetière.*

charitable était instituée à Aire sous le titre de l'Assomption de la Vierge ; vers la fin du siècle suivant, elle prenait le nom de Confrérie ou de Charité de Notre-Dame-Panetière, dénomination qui rappelait ses fréquentes distributions de pains. Cette association avait sa propre chapelle dans l'église de Saint-Pierre ; sur l'autel du sanctuaire, on voyait la Vierge Marie, tenant l'Enfant Jésus. C'était principalement le jour de l'Assomption que la statue était revêtue de ses plus beaux ornements. Au milieu du xve siècle, la riche parure se composait, pour la mère, de bijoux et d'une cotte de drap de damas de couleur sanguine claire, parsemée de feuilles d'or, et, pour le Fils, d'une cotte de même étoffe, ornée de trois enseignes en vermeil de Notre-Dame de Boulogne[1].

La confrérie avait contribué, en 1496, à la reconstruction de sa chapelle, et, peu d'années après, elle remplaçait l'ancienne statue par une nouvelle, plus grande et plus riche, représentée sans l'Enfant Jésus, mais ayant auprès d'elle de petits anges dorés. Cette madone est bien celle qui est encore vénérée à Aire ; seulement, une partie des accessoires a disparu. La confrérie continua de se développer et acquit avec le temps une grande importance[2]; la confiance qu'avait inspirée Notre-Dame-Panetière s'était étendue sur toute la ville, qui s'était

1. *Notre-Dame-Panetière*, p. 10.

2. Cette association avait, au xviiie siècle, ses méreaux particuliers, appelés *Plombs de Salve.* Ils portent les lettres N D P avec une S couchée, au-dessous ; ils ont été publiés par M. Rouyer dans ses *Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys.*

placée sous son patronage et considérait la statue comme son *palladium*.

Vers le milieu de notre siècle, une dévotion nouvelle s'établit à Aire, dans l'église de Saint-Pierre. Des fouilles exécutées à Rome dans les catacombes de sainte Priscille, par ordre du pape Grégoire XVI, avaient amené la découverte du tombeau d'une martyre, sainte Æliana, qui renfermait ses restes et une fiole encore empreinte de son sang. Ces reliques furent données par sa Sainteté à Mgr Scott, curé-doyen d'Aire, pour son église de Saint-Pierre, et, le 12 août 1844, elles étaient déposées avec grande pompe dans la chapelle qui leur avait été préparée [1]. Dès lors s'y est établie, en l'honneur de la sainte, une dévotion toujours très-suivie, mais surtout le jour de sa fête, qui se célèbre le premier dimanche d'août. La solennité de la translation des reliques et la piété envers la sainte ont donné lieu aux médailles dont nous donnerons bientôt la description.

N'aurait-il existé, avant notre siècle, aucune médaille religieuse de Notre-Dame-Panetière ? on n'oserait trop le supposer, surtout quand il y a lieu de présumer qu'au XVI[e] siècle, des orfévres d'Aire fabriquaient des médailles de piété. On connaît bien une médaille gravée entièrement en creux, que nous placerons à la fin de cet article, sur laquelle se lit en abrégé le nom de la vierge vénérée, mais cette plaque est plutôt une pièce historique ou une pièce de fantaisie qu'une médaille de dévotion. Il est donc prudent de n'admettre comme médailles religieuses de

1. M. Morand a donné, dans son *Esquisse scénographique* déjà citée, un récit intéressant et fort détaillé de la cérémonie.

Notre-Dame-Panetière, que les suivantes, qui ne permettent aucun doute sur leur classification. Les trois premières, frappées l'an 1844, en argent et en cuivre, concernent aussi la dévotion à sainte Æliana.

46. N·D·PARMENTIÈRE, PRIEZ POUR NOUS. Une méprise du graveur rend cette légende inintelligible ; il s'agit bien ici de Notre-Dame-Panetière. Le sujet est une reproduction assez fidèle de la statue révérée. La Vierge est représentée posée sur un croissant, vêtue d'un large manteau, ayant la tête entourée de douze étoiles et tenant une clef au poignet gauche. ℟. S^TE ALIANA, MARTYRE, PRIEZ POUR NOUS. Sainte Æliana, et non Aliana ; elle est nimbée, tient une palme à la main droite et place l'autre main sur sa poitrine. Fleur entre deux points, au lieu d'exergue. Cette médaille est bien moins commune que les deux suivantes, ayant été retirée de la vente aussitôt qu'on se fut aperçu de la singulière erreur de la première légende.

47. N·D·PANETIÈRE PRIEZ POUR NOUS. Le sujet est le même que celui du droit précédent. Exergue : AIRE 1844. ℟. S^TE ALIANA, PRIEZ POUR NOUS. Sainte Æliana, représentée comme au n° 46. Exergue : AIRE 1844.

48. Même médaille, d'un module beaucoup plus petit. La seconde légende, plus correcte, porte : S^TE ÆLIANA PRIEZ POUR NOUS. Même exergue.

Nous avons maintenant à décrire, sous le n° 49, une médaille que Mgr Scott a fait frapper en argent et en cuivre, il y a peu d'années, dans le but de répandre le culte de Notre-Dame-Panetière. Elle représente la Vierge

sur des nuages, entre deux anges agenouillés, jouant des instruments à cordes. Le revers se compose de cette inscription en sept lignes : DIVINE MÈRE PANETIÈRE, NOTRE ANTIQUE PATRONNE PRIEZ POUR NOUS.

En 1849, le choléra sévissait à Aire. Comme dans les autres calamités, la population implora le secours de Notre-Dame-Panetière, et, le 30 juillet, à la suite d'une neuvaine, avait lieu une magnifique procession dont l'un de ses principaux organisateurs, M. Topping, alors vicaire d'Aire, nous a donné le récit [1]. Les quatre-vingts portefaix de la ville, membres de la confrérie de Saint-Christophe et de celle de Notre-Dame-Panetière, figuraient dans le cortége ; trente des leurs portaient le guidon de la Vierge, et huit autres la statue révérée. Ce fut pour entretenir et augmenter leur piété envers la Reine du ciel, que M. Topping offrit à chacun d'eux et à diverses personnes une belle médaille de bronze doré qu'il avait fait frapper à Lyon, au nombre de cent cinquante exemplaires [2]. Voici la description de cette médaille, qui rentre bien dans la classe des médailles de dévotion :

50. DIVA MATER PANARIA. — Buste à droite de la Vierge, voilée et nimbée. ℟. Inscription en six lignes, dont les deux premières sont séparées des autres par un léger ornement : CONFRERIE DE S^{T} CHRISTOPHE — PORTEFAIX DE LA VILLE D'AIRE 30 JUILLET 1849.

A l'article de Ruisseauville, nous parlerons de l'abbaye

1. *Souvenir de la neuvaine et de la procession de Notre-Dame-Panetière, à l'occasion du choléra.* On y remarque une lithographie de J. Saudeur, représentant la statue, entourée d'anges.

2. Renseignements fournis par M. Topping.

de moines qui existait en ce village et nous verrons qu'on honorait dans l'église abbatiale une statue de Notre-Dame-de Foi. C'était un lieu de pèlerinage où se vendaient des médailles spéciales. En 1635, les religieux, forcés par le voisinage des armées de fuir leur couvent, s'étaient réfugiés pour quelque temps à Aire. Ils y avaient apporté leur statue et l'avaient placée à l'église de Saint-Pierre, dans la chapelle de Saint-Arnould, que le chapitre de la collégiale avait mise à leur disposition pour la célébration de leurs offices. Comme ils y étaient autorisés, ils étalaient là sur une table images, croix, médailles, couronnes et rosaires qu'ils vendaient aux fidèles et aux pèlerins venant servir Notre-Dame de Foi[1].

Nous décrirons à l'article de Ruisseauville trois médailles de son monastère ; elles offrent au droit l'image de la Vierge, entourée de la légende : N·DAME·DE·FOY, et au revers, soit l'inscription : A L ABBAIE DE RVISSEAVVILLE, 1627 ou 1629, soit un saint nimbé, vêtu d'un rochet. Il est probable que les deux dernières ont été vendues à Aire comme à Ruisseauville. Il pourrait même se faire que la médaille ayant un saint pour revers ait été frappée d'abord pour Aire, mais rien ne le prouve.

Dans un travail intéressant que le baron Dard vient de publier sous ce titre : *Notice sur le refuge de l'Abbaye de*

1. Rouyer, *Notre-Dame-Panetière*, p. 18. — Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, à cause de sa longueur, l'ordonnance du doyen et du chapitre de la collégiale d'Aire, touchant le refuge des religieux de Ruisseauville et ce qui s'y rattache. Ce document, dont nous devons la connaissance à l'amitié de M. Rouyer, le docte historien et numismate, a été extrait par lui du Registre aux actes du chapitre.

Ruisseauville, est figurée une médaille singulière, gravée en creux sur un flan de cuivre rouge, par un artisan inhabile[1]. Elle comprend trois objets : la Vierge de Ruisseauville, Notre-Dame-Panetière et le siége d'Aire en 1641. D'un côté, se lit l'inscription ARIA·OBSSESA 1641 ; elle est entourée de la légende : ✠ NO · DAME DE RUISSEAUUIL. De l'autre côté, se trouve une petite croix dans une autre dont les extrémités arrondies portent des points ou des clous ; légende : ✠ NO . DA PANT. ✠ ORA PRO NOB. Un trou a été percé dans le haut. Quoique cette curiosité ne soit pas précisément une médaille de dévotion, nous reproduisons ici, la gravure sur bois donnée dans la notice précitée.



1. Nous n'avons pas à relever les irrégularités que cette pièce bizarre présente dans sa composition et dans la forme de certaines lettres.

III

ALLOUAGNE

Médailles de la sainte larme

Allouagne est un grand village à dix kilomètres de Béthune, son chef-lieu d'arrondissement, désigné dans les vieux titres sous les noms peu différents de : *Allone, Alosnes, Alouana, Allouane, Allouaigne, Louaigne, Alloine* et *Allewaigne*. Cette localité a aussi été appelée *Sainte-Larme,* à cause du pèlerinage établi en son église [1].

L'histoire locale nous apprend que cette église fut reconstruite par les seigneurs du lieu, qui descendaient de la puissante maison d'Assignies. Ce vieil édifice, à trois

1. Malbrancq, *De Morinis*, t. III, p. 46 — Arnold de Raisse, *Hierogazophylacium belgicum*, p. 273. — *Abrégé de l'institution ou érection du pèlerinage d'Alloigne, où se conserve une précieuse larme de N. S. J.-C. et des miracles qui se sont opérés par la vertu de cette sainte relique* — L'abbé Plique, *Allouagne et son pèlerinage en l'honneur d'une sainte larme de N. S. J.-C; Cantiques en l'honneur de la sainte larme de N. S. J.-C. conservée dans l'église d'Allouagne.* — Le chanoine Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras pour l'année 1870*, p. 215. — Dancoisne, *Numismatique béthunoise*, p. 136.

nefs, de style de transition, est d'ailleurs peu remarquable; certes, il n'attirerait pas l'attention publique, s'il n'avait été consacré par un culte spécial, but d'un pieux pèlerinage et sujet de la légende que voici : L'Homme-Dieu, au moment de ressusciter Lazare, qu'il avait affectionné, pleura sur son tombeau. Les larmes que Jésus avaient répandues alors, étaient les prémices de la Rédemption ; un ange s'empressa de les recueillir, non pour les reporter au ciel, car elles avaient été versées sur la terre, et Dieu ne reprend pas ce qu'il donne, mais pour les conserver précieusement jusqu'à des temps plus heureux.

Pendant son règne, qui fut de trop courte durée, Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, s'était procuré en Terre-Sainte d'importantes reliques; il en avait envoyé plusieurs à sa sainte mère, la bienheureuse Ide. L'illustre croisé offrit en même temps, par reconnaissance, à sa nourrice, qui était née à Allouagne et qui y demeurait, une des larmes que Notre-Seigneur avait versées au sépulcre de Lazare. Elle provenait, paraît-il, du trésor des Lieux Saints. A son tour, la pieuse femme fit don à l'église de son village de cette précieuse relique, exposée depuis lors à la vénération des fidèles.

D'après la tradition rapportée par Malbrancq, la sainte larme d'Allouagne avait été recueillie avec un fragment de la pierre, sur lequel elle était tombée. Cette pièce fut placée dans une petite fiole d'argent que renferma une châsse d'or de grand prix. Telle était la relique vénérée par une multitude de pèlerins venus de France, de Flandre, de Morinie, d'Artois, de Hainaut, d'Amiens et d'autres lieux, pour demander au Sauveur certaines grâces, et, en

particulier, la guérison de maladies d'yeux[1]. Dans le cours du pèlerinage, et surtout pendant la neuvaine qui commençait le 21 juin, on distribuait aux fidèles de l'eau dans laquelle on avait plongé la fiole, des médailles d'argent et de cuivre, ou des images pieuses qui avaient touché la relique[2].

La Révolution vint arrêter cette piété; la châsse disparut pendant la Terreur, mais la fiole fut sauvée avec sa relique. Aussi, en 1803, le culte de la sainte larme était-il rétabli, et les pèlerins reprenaient-ils le chemin du sanctuaire qui a toujours été fréquenté depuis lors. Cette dévotion a encore été ravivée par d'imposantes cérémonies et par les fêtes splendides célébrées, en 1868, sous l'intelligente direction du curé de la paroisse, aidé de M. l'abbé Plique, dont on connaît le zèle pour la propagation de cette piété. C'est dans ces cérémonies que furent distribuées à un grand nombre d'exemplaires une fort belle image[3], et la médaille qui sera bientôt décrite[4].

Allouagne n'est pas le seul lieu où s'est établi une dévotion en l'honneur d'une sainte larme du Sauveur; on peut

1. Malbrancq, *De Morinis*, t. III, p. 46.

2. *Abrégé de l'institution ou érection du pèlerinage d'Alloigne*, page 11.

3. Cette gravure, artistement exécutée par M. Bertin, de Paris, représente, dans la partie supérieure, un ange agenouillé, tenant un linge sur lequel on voit une grande larme radieuse. Au second plan, Jésus-Christ ressuscite Lazare, en présence de quelques disciples et de Marthe. La seconde partie est divisée en deux tableaux, séparés par un ange debout, au-dessus duquel est posée la relique vénérée ; à droite est l'église d'Allouagne, et à gauche, l'autel de la Sainte-Larme.

4. *La Revue Artésienne* du 26 juillet 1868. — Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras pour 1870*, p. 231.

encore citer Vendôme [1], Thiers en Auvergne, Saint-Maximin en Provence, Saint-Pierre près d'Orléans, Sélincourt au diocèse d'Amiens, Liége et Trèves. Il convient donc de discerner les médailles d'Allouagne d'avec celles qui sont étrangères à son pèlerinage. M. Forgeais a décrit et publié sept objets de piété portant une larme plus ou moins ornée ; ce sont cinq grands sachets, un petit médaillon rond avec anneau à consoles et une petite plaque en forme de cœur couronné [2]. Le numismatiste parisien les attribue tous à la dévotion envers la sainte larme de Vendôme ; toutefois il émet un doute à l'égard des deux derniers objets qui pourraient bien, selon lui, concerner la sainte larme de l'abbaye de St-Pierre-lez-Sélincourt [3].

Nous n'avons pas à nous occuper des cinq sachets, dont les types sont pour la plupart assez bizarres, car ils ne rentrent, sous aucun rapport, dans notre travail ; nous les laissons bien volontiers à Vendôme. L'apparence et le style amiénois du petit médaillon autorisent à le

1. Lire les longues discussions auxquelles deux savants du XVIIe siècle, Thiers et Mabillon, se sont livrés sur la sainte larme de Vendôme.

2. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, quatrième série, imagerie religieuse*, p. 65 à 86.

3. Il existe, en effet, des médailles du pèlerinage de Sélincourt, localité du département de la Somme. Nous possédons deux variétés d'une petite médaille en cuivre, du XVIIe siècle, offrant le buste à gauche de saint Pierre, tenant une clef, avec cette légende : ST PIERLE SELINCOVR, et de l'autre, une larme suspendue à un crochet, et ces mots en légende : LACRIMA CHRISTI. Le R. P. Jacques Le Mercier a traité cette dévotion dans un ouvrage ayant pour titre : *Histoire de la Larme sainte de N. S. Jésus-Christ, révérée dans l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Sélincourt*.

donner au pèlerinage de Sélincourt [1]. Quant à la petite plaque en cœur, elle est sans doute du même lieu, quoique par le type elle se rapproche assez de deux médailles d'Allouagne. Mais ce rapport n'est pas assez déterminant pour nous faire admettre cette pièce dans notre Recueil.

Les médailles que nous allons décrire, ne laisseront aucun doute sur leur attribution au pèlerinage si renommé de la sainte larme d'Allouagne ; toutes ont d'ailleurs été trouvées dans les environs du lieu de la dévotion. Les quatre premières sont du XVI[e] siècle et les cinq suivantes du XVII[e] ; quant à la dernière, elle ne date que de quelques années.

51. Ange, sur la tête duquel on voit une petite croix ; il a les ailes ouvertes et tient devant lui un linge sur lequel se voit une larme. Petite médaille ronde, entourée d'un grènetis, frappée, comme les deux suivantes, sur une mince feuille de cuivre, sans revers.

52. Variété, d'un dessin beaucoup plus correct. Cette pièce est de mêmes module et grandeur ; un filet remplace le grènetis ; la croix manque, mais de chaque côté de la figure est une plante à trois branches, emblème de la Trinité.

53. Le même type, dans un cercle qu'encadre un carré légèrement cintré, enfermé lui-même par un second cercle. Les espaces laissés libres sont occupés par une fleur de lis et de gros points. Médaille ronde beaucoup plus grande que les précédentes.

1. Dans la note qui terminera cet article, nous décrirons une médaille dont le type principal est presque semblable à ce médaillon.

54. Dans un cercle tressé, garni intérieurement de demi-cercles, est un ange chevelu, aux ailes déployées, vêtu d'une longue robe et d'un manteau, tenant un linge sur lequel on voit une larme. Grande médaille frappée en bractéate sur une feuille de cuivre, carrée et fort mince.

55. Grande et belle couronne royale, avec croix ; dessous, une larme sur un autel, au milieu de deux chandeliers avec cierges allumés, le tout dans un double encadrement octogone. ℟. Dans un encadrement semblable, l'inscription suivante, ordonnée en sept lignes : QUE BENI SOIT LA S E SACRE LARME DE I CRIS EN ALLOVIGNE. *(Qu'elle soit bénie la sainte et sacrée larme de Jésus-Christ, à Allouagne).* Cette intéressante pièce se compose de deux minces feuilles de cuivre estampées, réunies ensuite et découpées de manière à laisser la place d'un anneau.

56. Couronne royale, surmontée d'un petit globe avec croix ; dessous, une larme tombant sur une pierre, ou posée sur un autel ; elle est accostée de deux anges portant des chandeliers avec cierges allumés. Cette médaille, dont les deux côtés sont presque les mêmes, est de forme octogone ; elle se compose de deux feuilles de cuivre réunies au moyen d'une soudure.

57. La sainte larme. dans un reliquaire en forme de monstrance, porté par deux anges, agenouillés. ℟. Le même reliquaire, mais plus grand. et sans les tenants. Médaille losangée en plomb, avec encadrement tressé, de chaque côté.

58. Sur un fond losangé, deux larmes, que sépare l'inscription INRI, rappelant le Christ. ℟. Le Saint-Esprit.

Petite médaille de plomb, formant un carré long ; elle est ornée, des deux côtés, d'un large encadrement.

59. LAZAR. Jésus à droite, ressuscitant Lazare qui se soulève, les mains jointes. ℟. S · LARME LOVAIGNE. Le reliquaire de la sainte larme d'Allouagne, qui affecte la forme d'un ciboire. Cette médaille ovale, ayant un double cercle de chaque côté, est formée de deux feuilles d'argent qu'une soudure a réunies.

60. LA RÉSURRECTION DE LAZARE. Le Christ à gauche, devant le tombeau de Lazare qui soulève la tête. ℟. BÉNIE SOIT LA STE LARME DE N. S. J. C. CONSERVÉE À ALLOUAGNE. Ange, dans une prairie, tenant à droite un linge où est imprimée la sainte larme. Cette médaille, s'il est possible de donner ce nom à un objet si bizarre, a été faite sur le modèle des larmes d'argent et de cuivre qui se vendent à Vendôme ; il s'en trouve en argent, en similor et en cuivre argenté [1].

Les trois premières médailles, ainsi que les cinquième, septième et neuvième, ont été publiées dans notre *Numismatique béthunoise* (pl. xv et p. 139).

1. Nous possédons encore deux autres médailles en plomb de la sainte larme, qui nous proviennent des collections de MM. Quandalle et Duleau. La première montre, d'un côté, une larme entre deux fleurs, et de l'autre, un saint évêque bénissant ; la seconde offre au droit une larme sur un espèce de chandelier, au milieu d'étoiles, et au revers, la tête nimbée du Christ. Si nous ne comprenons pas ces pièces dans notre Recueil, c'est que, par leur style, leur caractère et leur fabrique, elles paraissent appartenir à l'Amiénois. Nous pensons qu'elles se rapportent à la dévotion de Sélincourt.

IV

AMETTES

Médailles du bienheureux Labre

Quelle magnificence et quelle majesté dans ces grandes fêtes de 1860, commencées à Rome, continuées à Arras et terminées dans le modeste village d'Amettes, pour l'exaltation d'un pauvre pèlerin ! C'est que chacun voulait, à l'envi, honorer la mémoire et célébrer la béatification de celui qui fut, par excellence, le héros de la pauvreté, de la pénitence et de la contemplation.

Benoît-Joseph Labre naquit le 26 mars 1748, à Amettes, paroisse qui dépendait autrefois du diocèse de Boulogne et qui, depuis 1801, fait partie de celui d'Arras[1]. Ses

1. Les biographies de Labre sont nombreuses. Le travail le plus important sur ce bienheureux est celui de M. Desnoyers ; il a pour titre : *Le vénérable Benoît-Joseph Labre, célèbre pèlerin français.* Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8°, contient, à la page 560 du tome second, une notice bibliographique sur le saint pénitent. Nous ajoutons à cette liste les ouvrages et opuscules parus depuis et surtout en 1860 : *Compendio della vita e virtu del beato pellegrino Benedetto Giuseppe Labre.* — *Abrégé de la vie du bienheureux Benoît-Joseph Labre, pèlerin français*, traduction de l'ouvrage précédent. — *Ragguaglio della vita del beato Benedetto Giu-*

parents le confièrent de bonne heure à son oncle, curé d'Érin, qui prit soin de son éducation et lui enseigna le latin. Ce bienfaiteur étant mort, son élève voulut se faire religieux ; il se présenta, sans être admis, d'abord chez des chartreux, puis chez des trappistes; enfin il fut reçu comme novice, à l'âge de vingt-et-un ans, au couvent des Sept-Fonts, mais il quitta ce monastère, huit mois après, pour se vouer entièrement aux pèlerinages. Dès lors, il visita les lieux saints les plus renommés de France, d'Italie, d'Espagne, de Suisse et d'Allemagne ; enfin il se fixa à Rome, passant toute la journée dans les églises, surtout dans celle de Notre-Dame-des-Monts, prosterné constamment au pied des sanctuaires. La charité, la prière et les macérations furent l'unique occupation de l'humble pauvre volontaire, qui rendit sa belle âme à son créateur, le 16 avril 1783.

Au premier bruit de la mort du serviteur de Dieu, la ville éternelle s'émeut toute entière ; partout on entend ce cri : le saint est mort. Le corps, porté dans l'église de Notre-Dame-des-Monts, est aussitôt entouré d'une foule consternée, qui ne cesse de se renouveler et de grossir. On s'agenouille avec respect devant la dépouille mortelle de l'homme qu'hier on ne daignait pas honorer d'un regard, et dont on proclame aujourd'hui les vertus

seppe Labre dato in luce nella solennità della sua beatificazione. — *Le bienheureux Benoît-Joseph Labre.* — *Vie du bienheureux B.-J. Labre.* — l'abbé Robitaille, *Vie du bienheureux Benoît-Joseph Labre.* — *Mandements de Mgr Pierre-Louis Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, à l'occasion de la béatification de Benoît-Joseph Labre.* — Aubineau, *Vie admirable du bienheureux mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre.*

héroïques. Chacun veut toucher les restes du prédestiné, en approche chapelets et médailles. Bientôt on se disputera la moindre parcelle des haillons de l'humble indigent, dont il sera fait plus de quatre-vingt mille reliques qui se répandront rapidement par toute l'Europe. L'image du pèlerin français est reproduite de toutes manières, en argent, en cuivre, en étain, en plomb et en cire, sur toile, sur bois et sur porcelaine, mais ce sont surtout les portraits gravés, soit en pied, soit en buste, qui ont le plus de vogue, aussi s'en vend-il un nombre prodigieux d'exemplaires[1].

Quand on considère une telle dévotion, quand on voit tant d'objets de piété, bien propres à l'entretenir et à la propager, on pourrait supposer qu'à la même époque, il a existé à Rome, en France et ailleurs, un grand nombre de médailles au type de l'humble serviteur de Dieu.

1. D'après M. Desnoyers, ouvrage cité, t. II, p. 225 et 509, les cuivres gravés à Rome, à l'effigie du bienheureux, s'élevèrent, en quelques mois, à 85 ; en 1791, ils dépassaient de beaucoup la centaine ; il en fut tiré 135,000 exemplaires. De plus, Capoue et Fabriano éditèrent d'autres portraits du même personnage et en vendirent une soixantaine de mille. Quel nombre obtiendrait-on si l'on ajoutait tout ce qui a été exécuté, sur le même sujet, en France et dans d'autres pays ? Nous connaissons 86 portraits de Benoît ; ils ont été gravés ou lithographiés, savoir : 25 à Rome, 58 à Paris, Arras, Douai, Lille, Avignon, Orléans et Epinal, 1 à Gand et 2 à Munich. Sur 48, le pèlerin est en pied, debout ou à genoux, à droite ou à gauche ; presque toujours il a la tête découverte et les bras croisés ; il est vêtu d'un vieux manteau déchiré, à la ceinture duquel pendent, à droite, un tricorne, et à gauche, une écuelle. Les 38 autres, qui sont en buste, à droite ou à gauche, représentent de même le bienheureux de l'Artois.

Pourtant toutes nos recherches ne nous en ont fait découvrir que trois différentes, et encore sont-elles d'origine française. Ceci laisserait croire qu'à Rome surtout, il n'était pas d'usage, que peut-être il n'était pas permis, de fabriquer des médailles religieuses de personnages dont la béatification ou la canonisation n'étaient pas encore proclamées.

De nombreux prodiges s'opérèrent au tombeau de Benoît, élevé dans l'église Notre-Dame-des-Monts ; des fidèles et des pèlerins de toutes les nations n'ont cessé d'y affluer, même dans les temps les plus agités. Le titre de vénérable avait été décerné, dès 1783, au serviteur de Dieu ; sa béatification fut déclarée en 1860. Vers le milieu de notre siècle, on frappait, à Saumur, une petite médaille qui représente le saint pèlerin, marchant à gauche, et s'appuyant sur un bâton, comme on le vit à la fin de sa carrière, pièce qui lui donne, par anticipation, le titre de bienheureux.

Mais ce fut en 1860 que la gloire de l'illustre pénitent du XVIIIe siècle se manifesta dans tout son éclat, surtout pendant les fêtes solennelles qui suivirent sa béatification [1]. Qui ne se rappelle cette procession d'Arras, qui,

1. Les principales publications sur ces fêtes sont les suivantes : *Programme des fêtes qui seront célébrées à Arras, les 15, 16 et 17 juillet 1860, à l'occasion de la béatification de Benoît-Joseph Labre et de la translation d'une relique insigne du bienheureux.* — *Le bienheureux B.-J. Labre et les fêtes d'Arras.* — L'abbé Robitaille, *Compte-rendu des fêtes d'Arras et d'Amettes.* — L'abbé Van Drival, *Récit des fêtes célébrées à Arras, les 15, 16 et 17 juillet 1860, à l'occasion de la béatification et de la réception d'une relique insigne de B.-J. Labre.* — *Procession célébrée à Arras, le 15 juillet 1860, en l'honneur du bienheureux Benoît-Joseph Labre*, magnifique album colorié, édité en 1861 à Arras, par Brissy.

dans le pays, n'eut jamais d'égale pour l'importance, la richesse et la pompe, cérémonie que rehaussait la présence de vingt-trois évêques et archevêques, présidés par un prince de l'Église ! Quel immense concours de fidèles et de curieux, tant dans la ville épiscopale que dans le village d'Amettes !

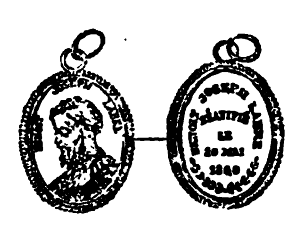
Dès lors, s'établirent en l'honneur de Benoît-Joseph Labre deux pèlerinages très-fréquentés. Le premier est celui de la cathédrale d'Arras, où se voit la belle statue du bienheureux, placée près du calvaire. Le second a été institué dans l'église d'Amettes, village où tout parle du pèlerin de l'Artois, le sanctuaire, sa maison paternelle, l'école qu'il a fréquentée, le sol qu'il a foulé, les rues qu'il a parcourues. C'est là, du reste, que les pèlerins se rendent de préférence et en plus grand nombre, principalement à l'époque des neuvaines[1].

La béatification de Benoît-Joseph Labre, les fêtes célébrées à cette occasion et les pèlerinages en l'honneur du bienheureux, ont produit un nombre considérable d'objets de piété, tels que bustes et figurines en plâtre, portraits gravés et lithographiés, images de toutes formes et de toutes grandeurs, médailles et médaillons. Il en fut fait un immense débit durant et après ces magnifiques fêtes, dont chacun voulait emporter et conserver un souvenir.

Avant de nous occuper plus particulièrement des médailles, nous pensons devoir décrire ici un objet qui s'y

1. Tous les détails désirables sur ces deux pèlerinages sont rapportés par M. le chanoine Robitaille dans ses *Annuaires du diocèse d'Arras*, travail fort important qui renferme une foule de renseignements fort utiles

rattache. C'est un petit médaillon ovale dans un gracieux encadrement doré, avec bélière, dont chaque côté est protégé par un verre bombé. Au droit est le buste photographié du pèlerin par excellence, tourné à gauche et entouré de ces mots: BENOIT JOSEPH LABRE. Le revers est frappé en argent; on y lit en légende et en inscription: BENOIT JOSEPH LABRE BÉATIFIÉ LE 20 MAI 1860; sous le millésime, deux tiges de lis[1]. Voici ce pieux objet:



1. D'autres petits médaillons, fabriqués à l'occasion des mêmes fêtes, seraient probablement oubliés, si nous ne les rappelions ici; ce sont, du reste, des bijoux plutôt que des médailles. Ces médaillons-reliquaires, ronds ou ovales et de plusieurs modules, avec encadrements plus ou moins ornementés, renferment, sous verre, le buste photographié déjà décrit. Le revers est disposé en boîte, sur fond rouge ou bleu, pour recevoir soit une relique, soit un pieux souvenir. Un petit médaillon ovale, de même travail, encadre, sous verre, deux photographies; l'une représente le bienheureux, debout, à gauche, entouré de ces mots: *Bienheureux B J Labre né à Amettes;* sur l'autre est la Vierge de l'Immaculée Conception, avec les mots: *O Marie conçue sans péchés p p n.* Citons enfin un petit médaillon ovale, avec encadrement de cuivre, composé de deux lithographies, fortement vernies et collées sur carton épais. D'un côté, on voit le buste, à droite, du bienheureux, avec les mots: *Le Vble Benoit Labre;* de l'autre, l'humble serviteur de Dieu, prosterné, à droite, devant une chapelle. Légende: *En l'égse N. D. des Monts;* exergue: *Rome.* Les sujets ont été tirés en couleur carminée, violâtre, brune, verte et bleue sur fond de bois clair.

Nous diviserons les médailles de Benoît-Joseph Labre en trois catégories. La première se composera des pièces qui ont été fabriquées en France, et très-probablement à Paris, à l'époque de sa mort. La deuxième sera formée de la médaille frappée à Saumur, vers 1850, la seule qui doive avoir été faite pendant la première moitié de ce siècle. Enfin la troisième catégorie comprendra les nombreuses médailles avec légendes italiennes et françaises, frappées en 1860, à l'occasion de la béatification et des grandes fêtes dont elle fut l'objet, et, depuis lors, pour le pèlerinage d'Amettes. Toutefois, nous reporterons à Boulogne-sur-Mer les médailles offrant, d'un côté, le type de Labre en pied, et, de l'autre, celui de Notre-Dame de Boulogne, parce qu'elles ont été plus particulièrement distribuées et vendues en cette ville. Si l'on en excepte une seule, dont l'origine nous semble difficile à établir, toutes les médailles de la troisième classe ont été frappées à Paris, même celles avec légendes italiennes. Ces dernières avaient été commandées par Mgr Haffreingue, protonotaire apostolique, de Boulogne, d'après le désir du Père Virili, postulateur de la cause du bienheureux.

Voici les médailles que nous avons à décrire :

Médailles de 1783.

61. Dans un encadrement formé d'un double grènetis, Labre en pied, marchant à gauche, vêtu en pèlerin, tel que le représentent les premières gravures de grand format ; à sa droite est une colonne, à sa gauche l'église de Notre-Dame-des-Monts. ℟. Madone dans une chapelle composée de deux colonnes réunies, dans le haut, par un

cintre et, dans le bas, par une balustrade sous laquelle est un grillage; dans le champ, des globules. Le graveur de ce plomb a voulu imiter, sans la connaître, la chapelle qu'affectionnait l'illustre indigent.

62. Médaille de plomb, avec grènetis et filet. BENOIT JOSEPH LABRE. Buste légèrement tourné à gauche, du grand pénitent, vêtu d'un large manteau, tête découverte, chapelet au cou, mains croisées tenant un crucifix; type copié sur un des nombreux portraits du serviteur de Dieu. ℟. Cénotaphe vu du côté de la tête, entouré des attributs de la mort: linceuls, faux, sablier et cyprès; on y lit: D O M B · J · LABRE MORT A ROME EN ODEUR DE SAINTE *(sic)*.

63. Autre médaille de plomb, avec grènetis et grande bélière; elle est de forme octogone, aux côtés inégaux. Au droit, se voit le buste de Labre, avec la tête entourée d'une auréole lumineuse; le saint homme porte un ample manteau à lignes, dont le large et long collet lui couvre les bras; les mains sont croisées sur la poitrine. Le revers consiste en l'inscription suivante, disposée en trois lignes: · V · B · J · LABRE · P · P · NOUS; au-dessous est un petit ornement ayant la forme d'une S.

Médailles frappées vers 1850

64. BIEN^x BENOIST JOSEPH LABRE P. P. N. Benoît, en pèlerin, marche à gauche sur un chemin, s'appuyant de la main droite sur un long bâton. ℟. JÉSUS MODÈLE DE RÉSIGNATION. Le Sauveur du monde, en *Ecce Homo*, est présenté sur un plancher carré, portant un long manteau, et tenant à la main gauche un roseau fleuri. Des

deux côtés, au lieu d'exergue, une étoile entre deux points. Cette médaille, de petit module, se trouve en argent, mais plus souvent en cuivre jaune argenté.

Médailles de la béatification

65. BEATO BENEDETTO GIUSEPPE LABRE. Benoît-Joseph Labre, dont la tête découverte est entourée de rayons lumineux, s'achemine à gauche, les mains croisées selon son habitude. Notre pèlerin, chaussé de gros souliers, vêtu d'un manteau à large collet rabattu, porte un chapelet au cou, et un autre à la main gauche; il presse un petit crucifix contre son cœur. A son côté gauche pend une écuelle. ℟. Légende disposée en deux lignes: PELLEGRINAGGIO DEL B. B. G. LABRE A S. MARIA DE MONTI A ROMA DOVE RIPOSA IL SUO CORPO. Autel de la sainte Vierge en l'église de Notre-Dame-des-Monts. La mère de Dieu y est représentée assise, tenant sur son genou gauche l'Enfant Jésus, qui bénit et porte en main un globe impérial. Aux deux côtés sont placés debout deux martyrs avec palmes : saint Laurent et saint Étienne. Au bas de l'autel, sont agenouillés saint Benoît, qui vient d'y déposer mitre et crosse, et saint François de Paule, au bras duquel est un chapelet. Cette belle médaille, vraiment remarquable, a été frappée, probablement à Rome, en argent, en bronze et en cuivre jaune; son module est de 32 millimètres de haut, non compris l'anneau.

La même médaille se trouve réduite aux deux tiers; elle a été frappée en argent et en cuivre jaune. Nous croyons inutile de la reproduire dans nos planches.

66. Réduction aux trois-cinquièmes de la médaille n° 65 ; on la trouve en argent et en cuivre jaune.

67. Variété de la médaille n° 65, frappée à Paris en argent, en bronze et en cuivre jaune. Ici le personnage du droit est plus grand ; il en est de même du sujet du revers, dont toutes les figures ont une auréole. La légende de ce revers ne comprend qu'une ligne.

68. La même médaille, réduite aux deux tiers ; elle existe en argent et en cuivre.

69. Autre réduction, aux trois cinquièmes, en mêmes métaux.

70. BIENHEUREUX B. J. LABRE NÉ A AMETTES DIOCÈSE D'ARRAS. Type du droit du n° 67. ℟. STE MARIE DU MONT A ROME. Type du revers de ce même numéro. C'est avec les mêmes poinçons qu'ont été frappés les carrés ou coins des deux médailles. Nous possédons cette belle pièce en argent, en bronze, en cuivre jaune et en cuivre argenté.

71. Même médaille, réduite aux cinq neuvièmes. Cette pièce, dont l'exécution ne laisse rien à désirer, a été faite en argent, en cuivre et en cuivre argenté, ainsi que les trois numéros suivants.

72. Même médaille, de 18 millimètres.

Il existe encore deux autres médailles variées, de 15 mill., en vermeil et en argent ; elles sont aux types et légendes ordinaires. Elles ne diffèrent entre-elles que par l'arrangement des légendes et par quelques détails.

73. Petite médaille, qui est spéciale au pèlerinage d'Amettes. Le droit est le même que celui du n° 72, quoi-

qu'il soit d'un autre coin. ℟. SOUVENIR DE PÉLERINAGE. Vue du village d'Amettes, avec la maison où le bienheureux vit le jour, et l'église, à la flèche élancée [1]. A l'exergue : AMETTES.

74. Très petite médaille d'argent, aux type et légende ordinaires du droit. ℟. O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS. Cette légende, composée en deux lignes, encadre la Vierge. Exergue: 1830. C'est, comme on le voit, le type si connu de la médaille miraculeuse.

Nous indiquons ici, sans la comprendre dans notre planche, une très-petite médaille en argent, (onze millim.), dont les types et légendes sont exactement ceux du numéro précédent.

75. BENOIT JOSEPH LABRE. Labre, à gauche, représenté à mi-corps, la tête découverte et légèrement inclinée. Le pèlerin a les bras croisés ; il tient un chapelet à la main droite et porte à sa droite son tricorne, et à sa gauche, une écuelle. C'est bien la copie des portraits du prédestiné. ℟. L'inscription suivante en neuf lignes : BEN^T JOSEPH LABRE NÉ A AMETTE LE 26 MARS 1748 MORT EN ODEUR DE SAINTETÉ A ROME LE 16 AVRIL 1783.

Notre collection renferme des exemplaires en vermeil, en cuivre jaune et en cuivre argenté de cette pièce, dont le module est de vingt millim. Il existe une variété en cuivre jaune ou en cuivre argenté, d'un autre coin, dont les caractères sont un peu plus grands. Sur des exem-

1. Cette église possède deux beaux reliquaires-ostensoirs d'argent, qui sont anciens et fort remarquables.

plaires de la même pièce, on lit, en face du second millésime : DÉPOSÉ, mot qui exprime trop crûment l'esprit mercantile qui l'a dicté.

Citons une autre médaille dont le droit est le même, mais dont l'inscription identique est disposée en dix lignes, avec le mot DEPOSE, en face des deux dernières. Elle existe en argent, en cuivre jaune et en cuivre argenté.

On trouve encore une médaille de dix-sept millimètres, réduction assez exacte de la médaille précédente, frappée aussi en argent et en cuivre. Cette pièce et les trois suivantes sont quelquefois renfermées dans des encadrements, avec verres légèrement bombés. Mentionnons enfin une variété de la même médaille, dont l'inscription est en caractères un peu plus grands, et où se lit le mot DÉPOSÉ.

76. Médaille en argent et en cuivre, de quinze millimètres, aux mêmes types, sans l'indication du dépôt. Une autre semblable porte cette indication.

77. Petite médaille, aussi aux mêmes types, dont le module n'est que de douze millimètres.

Enfin on connaît encore une très-petite médaille, aux mêmes types, qui n'a que neuf millimètres. Cette pièce et la précédente sont en argent.

Les n°s 62, 63 et 64 ont été publiés dans notre *Numismatique béthunoise*, à l'article d'Amettes. Le n° 62 figure aussi dans la *Vie du bienheureux B.-J. Labre*, éditée par M. Brissy, d'Arras.

V

ANNAY

Médailles de saint Ignace

Ce village du canton de Lens possédait, sous le nom de l'abbaye de la Brayelle, un monastère de filles, de l'ordre de Cîteaux. Cette pieuse maison avait été fondée en 1196, par Ada, veuve de Michel de Boulers, connétable de Flandre ; elle reçut, dans la première moitié du XIII[e] siècle, de notables accroissements, grâce aux libéralités de Michel d'Antoing, châtelain de Harnes, qui passe pour son second fondateur. Les religieuses, dont le nombre s'éleva à cinquante, avaient pour directeur spirituel l'abbé de Loos, près de Lille.

La vieille église abbatiale, qui renfermait le tombeau de Michel d'Antoing, le bienfaiteur du monastère, fut reconstruite en 1522 ; deux siècles après, il y était encore fait des travaux assez considérables[1].

Cette abbaye se faisait gloire de posséder des reliques

1. *Cartulaire de l'abbaye d'Annay*, manuscrit de la Bibliothèque de la ville d'Arras. — *Gallia Christiana*, t. III, p. 451. — Harbaville, *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais*, t. I, p. 346. — De Marquette, *Histoire générale du comté de Harnes en Artois*, t. I, p. 131.

de saint Ignace. évêque d'Antioche, martyr du IIe siècle, qui fut dévoré par les lions dans le cirque de Rome. On y venait invoquer ce saint, le 17 décembre, contre l'esquinancie, violent mal de gorge, connu alors sous le nom de *sinanche*[1]. Cette dévotion, appelée le pèlerinage des pardons de l'abbaye d'Annay, paraît avoir été longtemps fort renommée et très-suivie. Elle était certainement bien fréquentée en 1635, puisqu'on trouve la mention de procès-verbaux de cette année, concernant l'établissement de baraques ou échoppes élevées à l'occasion de cette fête religieuse[2].

C'est dans ces boutiques en plein vent que se vendaient des souvenirs du pèlerinage, et notamment des médailles frappées pour la circonstance, modestes monuments que le cataclysme révolutionnaire n'a pu engloutir avec le monastère. Ces médailles, au nombre de quatre, sont si rares que nous les croyons uniques. La seconde, seule. exprime complétement son origine. Quoique les trois autres n'offrent pas la même certitude d'attribution, elles ne sauraient appartenir qu'au Pardon d'Annay, car dans nos contrées, on ne trouve ce culte établi que dans ce village. D'ailleurs, ces pièces sont incontestablement du pays par leur style et par leur fabrique. Terminons ce petit chapitre par la description des médailles qui en sont l'objet.

78. S IGNACE. Sur une lame de cuivre fort mince,

1. Le Père Ignace, *Dictionnaire du diocèse d'Arras*, t I, p. 131.— Gazet, *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, p. 189.

2. Inventaire des titres et papiers de la seigneurie de Harnes, reposant aux Archives de la Flandre orientale, à Gand. (Communication obligeante de M. Albert de Marquette.)

découpée en cœur, on voit l'évêque martyr, crossé et mitré, qui bénit. A sa gauche et derrière lui sont des lions mal formés. Les vides de la légende sont occupés par de légers ornements, et la pointe porte une fleur de lis. Enseigne de la fin du xve siècle.

79. Saint Ignace, à gauche, portant mitre et manteau, tenant à la main droite une longue croix; deux lions se ruent sur lui pour le dévorer. Quelques rayons s'échappent d'un nuage pour éclairer la tête du martyr. ℟. S[T] IGNACE MARTIR A LABAI DANAY, inscription en cinq lignes. Notre médaille est octogone; elle est formée de deux feuilles d'argent, estampées et réunies par une soudure. L'octogone est bordé d'un encadrement simple, renfermant un ovale qui entoure le sujet et l'inscription; entre l'encadrement et l'ovale sont placés trois globules et un trou pratiqué pour porter un anneau de suspension. Médaille du xvii[e] siècle, ainsi que la suivante.

80. Saint Ignace, mitré et crossé, sur lequel deux lions se jettent. ℟. La tête nimbée du Christ à droite. Petite médaille d'argent, dont chaque côté est entouré d'une large bordure torse.

81. · S · IGNACE · MT ·. Le saint, dépouillé de ses vêtements, ayant les mains liées derrière le dos et les pieds enchaînés; il s'affaisse sous les griffes de deux lions. Médaille ovale, sans revers, frappée vers 1700, sur une mince feuille de cuivre, coupée à sept pans, à laquelle est attaché un anneau.

VI

ARRAS

Le chef-lieu du département du Pas-de-Calais, qui est aussi le siége du diocèse d'Arras, nous fournit plus de médailles religieuses qu'aucune autre localité ; elles s'élèvent à cinquante au moins. Nous les classerons dans l'ordre suivant : I. Le calvaire d'Arras ; — II. La sainte manne ; — III. La sainte chandelle ; — IV. Saint Marculfe ; — V. Saint Vaast.

Pour rendre plus facile et plus claire la description de ces médailles, nous donnerons d'abord l'historique et l'explication des sujets qu'elles représentent.

I. Le Calvaire d'Arras[1].

En 1677, les capucins d'Arras avaient, à la demande de l'évêque Gui de Sève, prêché en cette ville une mission, qui s'était terminée par la plantation d'un calvaire,

1. Voir sur ce sujet : Lefebvre, *La dévotion au Calvaire.* — *Instruction nécessaire à ceux qui désirent participer aux grâces attachées à l'Association du Mont Calvaire.*—Le Père Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. VI et *Recueil de diocèse d'Arras*, t. II. — *Dévotion au Calvaire.* — *Le Calvaire d'Arras.* — *Notice sur le*

que le prélat avait béni. La croix fut élevée au-dessus de la porte de la partie de l'ancien rempart qui séparait la cité de la ville proprement dite. Bientôt ce signe de la Rédemption fut l'objet d'une fervente piété, aussi se couvrit-il de cœurs d'or et d'argent et d'autres *ex-voto*. Les rares médailles de ce premier calvaire nous en ont conservé la figure et la disposition : sur une porte de ville, construite en grès, on voit la croix vénérée, dont les trois branches supérieures sont fleurdelisées ; elle est soutenue par de forts pieux. A sa droite, est fichée une grande lanterne de procession, et, de l'autre côté, se montre la cathédrale de Notre-Dame, comme pour rappeler la présence de la tendre Mère à l'agonie et à la mort de son divin Fils.

Le calvaire tombait de vétusté, en 1738, quand un jésuite canadois, le Père Duplessis, éminent missionnaire, vint prêcher une mission dans l'église des jésuites d'Arras. Cette mission fut close par la plantation d'un calvaire qui remplaça l'ancien. La veille de la cérémonie, Marie-Isabelle Legrand, d'Arras, pauvre estropiée, qui, depuis plus de trois ans, ne pouvait faire un pas sans béquilles, s'était traînée en cette église. Elle

Calvaire d'Arras. — *Le Calvaire d'Arras et le Père Duplessis*. — L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras, pour l'année 1865*, p. 274 et ceux des années suivantes.

Notre collection renferme diverses gravures et images du XVIIIe siècle, qui reproduisent exactement le calvaire d'Arras ; les principales gravures ont été éditées à Paris, par de Poilly, Chéreau et Basset, en 1738 et dans les années suivantes. Nous possédons, sur le même sujet, une petite planche de cuivre, au bas de laquelle on lit : *Vray Calvaire d'Arras, l'an 1738.*

priait de tout cœur au pied de la croix, quand tout-à-coup elle se sentit guérie. Le prodige s'était opéré devant de nombreux témoins, il fut aussitôt connu dans toute la ville et bientôt dans les environs, aussi la cérémonie du lendemain eut-elle lieu avec un concours immense de peuple[1]. Le nouveau calvaire, fait sur le modèle de l'ancien, mais plus orné, fut, durant les six premiers mois, visité par cent mille pèlerins venus de toutes parts, notamment de tout le diocèse, du Cambrésis, de la Picardie, du Laonnais, de la Flandre française et des Pays-Bas autrichiens[2]. L'hiver diminua cette affluence, mais le concours des pèlerins fut aussi considérable l'année suivante et se renouvela longtemps encore[3]. Il fallut les mauvais jours de la Révolution pour

1. *Mandement de Monseigneur l'Évêque d'Arras, au sujet de la guérison miraculeuse de Marie-Isabelle Legrand.*

2. Le Père Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. VI. — Cet auteur y rapporte qu'on se rendait processionnellement à ce pèlerinage pendant toute la journée et que les plus éloignés arrivaient d'ordinaire la veille, pour commencer leurs pieux exercices le lendemain dès l'aurore. Les processions de Lambres et de Lauwin-Planque se firent remarquer par leur originalité. Elles étaient précédées de timbales, de trompettes et de hautbois ; les jeunes garçons étaient vêtus en jacobins, en carmes, en récollets, en trinitaires, en jésuites, en chanoines, en abbés et en évêques. Les jeunes filles représentaient des bergères, des religieuses de divers ordres et des saintes. D'autres enfants avaient pris des costumes romains, espagnols et orientaux. (*Nouvelles ecclésiastiques*, n° du 23 septembre 1738).

3. *Notice sur le Calvaire d'Arras.* — On lit dans les *Mémoires* du Père Ignace que Marie-Isabelle Legrand se tenait toute la journée près du calvaire, vendant des chapelets, des crucifix et des images de la croix miraculeuse. Il a omis de parler des médailles de la même

interrompre cette sainte pratique. En 1770, par suite de la démolition de la porte de Cité, le calvaire vénéré avait été posé dans une chapelle récemment construite sur la place de la Basse-Ville. Le dépôt sacré y resta jusqu'en 1791 ; il fut alors confié à l'ancienne cathédrale. Huit ans après, il était descendu dans la crypte, puis brûlé par des mains sacriléges, dans les circonstances frappantes que raconte l'histoire locale[1].

Un nouveau calvaire fut placé, en 1802, dans la cathédrale provisoire ; en 1833, il était transporté dans la nouvelle cathédrale, où il n'a cessé d'être l'objet d'une grande vénération. Mgr Parisis, évêque d'Arras, a rétabli, en 1864, le pèlerinage au calvaire, et en a fixé l'époque à la Pentecôte.

Les nombreuses médailles du pèlerinage du calvaire d'Arras nous ont paru demander l'historique qui précède. Avant de passer à leur description, nous devons expliquer aussi le sujet des principaux revers, qui concernent, soit des dévotions renommées dans la contrée, soit des piétés locales.

Le saint suaire. Arras et ses environs ont vénéré les saints suaires d'une manière toute spéciale. Au XVII[e] siècle, cette piété avait pour objet la sainte face. Au XVIII[e],

dévotion, dont la pieuse femme faisait certainement un débit considérable.

Parmi les objets intéressants que nous avons recueillis sur le grand pèlerinage d'Arras, nous citerons des croix en étain, une autre en chêne, garnie d'argent, des médaillons avec images coloriées et un Christ dans un cadre dont les coins inférieurs sont occupés par une médaille et une figure en étain de Marie-Isabelle Legrand.

1. Voir notamment *Revue du Pas-de-Calais*, 2[e] année, p. 201.

on honorait particulièrement le corps du Sauveur, empreint sur son linceul. C'est ce sujet qu'on retrouve sur le revers de plusieurs médailles du calvaire d'Arras; mais il est encore reproduit sur des broderies et sur des images de soie ou de papier, d'origine artésienne[1]. Partout le linceul est tenu aux deux extrémités par Joseph d'Arimathie et par Nicodème, disciples du Rédempteur; il est soutenu au milieu par un évêque, sans doute celui d'Arras. Des tentures relevées par des glands cachent l'entrée du sépulcre.

Notre-Dame de Bonne-Délivrance doit rappeller surtout Notre-Dame de la Délivrance, célèbre pèlerinage des environs de Caen, où, depuis un temps immémorial, on se rend en foule et souvent de bien loin. Les images que nous possédons pour cette piété portent indifféremment les deux dénominations. Le titre de la dévotion exprime sur le terme des souffrances une espérance qui s'étend à tous les lieux.

Notre-Dame de Bon-Secours est, depuis longtemps, une des dévotions les plus suivies dans toute la contrée. Quoique le principal sanctuaire de ce nom soit dans l'église de Péruwelz, province de Hainaut, il existe encore dans le nord de la France une infinité de chapelles placées sous cette invocation. Ce fut de tout temps, pour nos populations religieuses, un besoin d'avoir auprès d'elles un sanctuaire en l'honneur de Celle qui a

1. Nous possédons la planche en cuivre de l'une de ces images. Il existe aussi des livrets imprimés à Lille et à Douai, concernant la même piété; ils sont intitulés: *Pratique pour honorer le saint suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ou *st suaire de Besançon*.

toujours été leur protectrice dans tous les dangers[1]; il est donc facile de s'expliquer le grand nombre de médailles qu'on trouve au type de Notre-Dame de Bon-Secours.

Notre-Dame de Grâce. Voici encore une dévotion qui s'est répandue rapidement dans toute la contrée. Vers le milieu du xve siècle, une image de Notre-Dame de Grâce, qui passait pour avoir été peinte par saint Luc, avait été apportée de Rome à Cambrai. Peu après, elle avait été déposée en grande pompe dans la cathédrale de cette ville, et exposée aux hommages et à la vénération des fidèles. Dès lors les pèlerins vinrent en foule, de toutes parts, honorer la sainte image devant laquelle des rois, des princes et des héros ne dédaignèrent pas de se prosterner. Le célèbre tableau de Cambrai fut reproduit de toutes manières, sur bois, sur toile, sur vélin, sur papier, mais principalement sur des médailles de divers modules et de plusieurs métaux. Une dévotion si renommée devait se propager et devenir populaire dans tout le pays; aussi vit-on s'élever en cent lieux des chapelles à Notre-Dame de Grâce. On s'explique ainsi comment le type cambrésien figure sur tant de médailles de notre recueil et notamment sur celles du calvaire d'Arras.

Notre-Dame de Liesse. On connaît partout ce célèbre pèlerinage du Laonnais, où, depuis plus de sept siècles,

1. Il y avait, avant la Révolution, un sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours dans l'église des jésuites de Béthune; on s'y rendait en pèlerinage. Nous reviendrons sur cette dévotion à l'article de cette ville.

les fidèles se sont rendus en foule, de tous les points de la France et de l'Europe même, pour y implorer la protection de la Reine du ciel[1]. Mais il n'était pas possible à un grand nombre d'habitants de nos contrées d'entreprendre un si long voyage. C'est surtout pour y suppléer que s'élevèrent çà et là des autels et des chapelles à Notre-Dame de Liesse. La ville d'Arras avait cette dévotion en vénération profonde, c'est pourquoi l'on y trouve tant de médailles de cette piété.

Notre-Dame de Montserrat. Non loin de Barcelone se voit une célèbre abbaye de ce nom, où, de toutes parts, on se rend en pèlerinage pour y visiter un des sanctuaires les plus riches et les plus fréquentés de l'Espagne. Il est probable que c'est lors du séjour des armées espagnoles dans nos contrées, que cette dévotion y prit racine. Il existe encore des chapelles de Notre-Dame de Montserrat dans les environs d'Arras, notamment près de Wancourt[2]; on ne doit donc pas s'étonner de voir ce sujet comme type de revers.

La Médaille miraculeuse. C'est le sujet le plus ordinaire des médailles de piété frappées depuis 1830 ; il repré-

1. Consulter le travail publié par l'abbé Duployé, sous le titre de: *Notre-Dame de Liesse, légende et pèlerinage.* Cette savante publication reproduit diverses médailles de ce culte.

2. Une confrérie de ce nom fut érigée, l'an 1649, en l'église de Saint-Georges, à Cambrai. (Bouly, *Dictionnaire historique de la ville de Cambrai*). Il se trouvait aussi en Artois une confrérie du même nom, dont M. Victor Advielle s'est proposé d'écrire l'histoire. (V. *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 19e année, p. 456).

sente la vision qu'eut, en cette année, une jeune sœur du noviciat des filles de la Charité[1].

Saint Hubert. Elle est bien connue, surtout dans nos contrées, la légende d'Hubert, de ce jeune dissipé, qui, chassant un vendredi saint, dans la forêt des Ardennes, voit s'arrêter devant lui un grand cerf, portant l'image du Christ entre son bois. Le chasseur descend de cheval, se prosterne devant la croix, et prend la résolution de suivre saint Lambert, évêque de Maestricht, dont il sera un jour le successeur. La même légende ajoute qu'un ange remit à Hubert, lors de son exaltation à l'épiscopat, une étole tissée de soie et d'or, comme marque de son autorité. De tout temps on a attribué des effets merveilleux contre l'hydrophobie à l'étole de l'apôtre des Ardennes, conservée en l'église de Saint-Hubert, lieu d'un pèlerinage toujours très-fréquenté[2]. La tradition que nous venons de rapporter est une des plus populaires du nord de la France. La piété si vive envers saint Hubert a donné lieu à un grand nombre de médailles qui, presque toutes, représentent l'apparition de la croix

1. V. *Notice historique sur l'origine et les effets de la nouvelle médaille frappée en l'honneur de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge et généralement connue sous le nom de médaille miraculeuse.* — La médaille miraculeuse n'est pas la même que celle de l'Immaculée Conception, comme l'a établi Mgr Malou, évêque de Bruges, dans son ouvrage : *Iconographie de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie, ou de la meilleure manière de représenter ce mystère.*

2. L'abbé Bertrand, *Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardennes*, p. 36, 143 et 151. — Edouard Fétis, *Légende de Saint-Hubert.*

et la remise de l'étole[1]. Les marchands d'objets de dévotion et spécialement les marchands ambulants de médailles de saint Hubert, qui les étalaient avec des chapelets et des bagues sur nos places et à la porte des églises pendant les fêtes, les foires et les marchés, ne manquaient pas d'en faire un débit considérable.

Beaucoup de médailles de plomb, au type ordinaire de saint Hubert, ont été fabriquées à Arras, à l'époque où y florissait la dévotion au calvaire; aussi l'autre côté de ces médailles représente-t-il souvent ce calvaire. Il en est encore plusieurs qui offrent, de ce côté, l'image du saint suaire; nous ne rappelons ces dernières que pour mémoire, leurs types se retrouvant sur les autres.

Nous avons recueilli vingt-cinq médailles différentes du calvaire d'Arras; les n°s 82, 83, 101, 105 et 106, sont en argent, les n°s 84 et 103, en cuivre, et toutes les autres en plomb et en étain, ou en alliage formé de ces deux métaux. Les deux premières appartiennent à la fin du xviie siècle; les vingt et une suivantes ont été surtout fabriquées depuis 1738 jusqu'en 1757; enfin les deux dernières ont été frappées, l'une, vers 1832, l'autre, quelques années après.

1. Notre collection en renferme plus de quarante différentes, fabriquées dans notre contrée pour cette dévotion. Quant à celles du grand pèlerinage des Ardennes, elles sont bien reconnaissables ; nous lisons à la page 199 de l'ouvrage de l'abbé Bertrand: « Il n'y a pas de fabrication de médailles à Saint-Hubert. Les médailles qu'on y vend viennent des grandes villes... Les habitants les achètent à Namur, à Liége ou à Luxembourg. » Cette indication est utile pour la classification des nombreuses médailles du patron des chasseurs.

Voici la description de ces médailles :

Médailles du premier calvaire

82. Médaille octogone sans revers ; elle est surmontée d'un demi-cercle, percé pour servir d'anneau. Dans un double encadrement, un calvaire, aux branches fleurdelisées, est posé sur une porte de ville ; à sa droite, une lanterne de procession ; à sa gauche, une église avec clocher. Dans le champ, le nom du Christ ainsi écrit : IESV, et six cœurs placés comme *ex-voto*.

83. CALVAIRE DARRAS.·. Calvaire, aux branches fleurdelisées, couvertes de cœurs ; il porte un long écriteau découpé, dont les quatre pointes sont terminées par des globules. L'arbre de la croix est maintenu par deux pieux très-forts. ℟. Entre deux lampes suspendues, Notre-Dame de Liesse, en madone, telle qu'elle est représentée ordinairement ; la tête, couronnée, est entourée d'une auréole rayonnante et les cheveux flottent sur les épaules. La Vierge porte un riche manteau festonné, devant lequel est placé l'Enfant Jésus, aussi couronné, vêtu de même.

Sous le n° 129, nous donnerons une médaille de la même époque, offrant, d'un côté, le calvaire, et, de l'autre, saint Marcou.

Médailles du deuxième calvaire

84. · LA · CROIX · MIRACULEUSE · D'ARRAS ·. Le calvaire, couvert de cœurs enflammés, est posé sur trois degrés, dont le premier porte le millésime 1738, année

de sa plantation. A gauche, est Marie-Isabelle Legrand, à genoux, qui présente ses béquilles au Rédempteur. De l'autre côté, l'on voit un homme prosterné et suppliant. ℟. · CROIX · DE · LA · MISSION ·. Le même calvaire, à la gauche duquel se tient le Père Duplessis, vêtu d'un surplis, avec étole. De chaque côté, une haute plante fleurie. Cette belle et grande médaille, en ovale arrondi, qu'encadre un triple cercle, est d'un style, d'un module et d'une forme peu ordinaires. Très-probablement elle a été frappée à Paris par les soins des éditeurs des belles gravures que nous possédons sur le célèbre pèlerinage de la ville d'Arras.

85. Le calvaire d'Arras, aux trois branches supérieures fleurdelisées, tel qu'il est d'ailleurs reproduit sur toutes les médailles du XVIIIe siècle, concernant cette dévotion[1]. A droite, est une figure agenouillée, tenant un chapelet; à gauche, une femme aussi agenouillée et en prières, portant transversalement deux longues béquilles. ℟. Type ordinaire de Notre-Dame de Liesse.

86. Médaille d'un module plus grand et d'un dessin encore moins correct. Le droit représente le calvaire; d'un côté, est un religieux à genoux, et, de l'autre, la femme aux béquilles. Sous la croix, on lit, en exergue, le mot ARAS. ℟. Le saint suaire de Besançon: un évêque, Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent devant eux le linceul sacré, de manière à en laisser voir toute l'empreinte. Au-dessus, une draperie divisée en deux parties.

1. Il est à remarquer que la plupart des médailles du deuxième calvaire sont entourées de grènetis des deux côtés.

Ce numéro et les deux suivants sont presque de même module.

87. Mêmes sujets que ceux du nº 86. Les branches de la croix sont plus minces et la figure, agenouillée à droite, tient une croix et un chapelet. Le mot ARAS forme la légende, qui est divisée en deux.

88. Autre variété, sans légende ni exergue. La figure de droite est suppliante.

89. CALVAIRE D'ARRAS. Porte de ville, avec galerie supérieure ornée de deux vases et soutenue par quatre colonnes. Au-dessus, le calvaire; à droite, une femme qui lui présente ses béquilles; à gauche, un suppliant; ces figures ne sont vues qu'à mi-corps. C'est le type le plus commun des médailles religieuses d'Arras; il présente des variétés assez nombreuses, mais les différences sont souvent si légères, que nous pouvons nous dispenser de les indiquer. ℟. Le saint suaire de Besançon, tel que nous l'avons déjà décrit; seulement les personnages, au milieu desquels se trouve l'évêque, tiennent chacun un cierge allumé, et la draperie se divise en quatre parties[1].

90. Variété du droit du numéro précédent, dont les figures accessoires sont placées en sens inverse. ℟. N·D· DE BONNE DÉLIVRANCE. La Vierge, couronnée, portant un long voile qui lui sert de manteau, tient sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi couronné; elle a un sceptre à la main droite. La madone est posée sur un scabellon

1. M. Delattre, de Cambrai, possède le moule en acier du revers de cette médaille.

à volutes. Cet objet de dévotion est garni d'une bordure en festons à jour, d'un effet gracieux.

91. Variété du droit du n° 90. ℟. N · DAME DE BON SECOURS. La Vierge implorée sous cette dénomination, est représentée comme au numéro précédent, mais avec une robe en forme de manteau. Belle médaille, dont le revers est remarquable par la finesse des détails ; elle est, de chaque côté, entourée d'un grènetis [1].

92. Variété du numéro précédent, dont les sujets sont plus grands ; elle est moins soignée et d'un style différent.

93. Légère variété du droit du n° 89. ℟. NOTRE DAME DE GRACE. La Vierge, à mi-corps, tient dans ses bras son divin Fils ; c'est le type du tableau si vénéré de la cathédrale de Cambrai [2].

94. Mêmes sujets, variés et sans les légendes.

95. Le calvaire et ses accessoires ordinaires ; ici l'une des figures présente deux béquilles et l'autre une : ce droit n'a pas de légende. ℟. Madone avec couronne et auréole, vue à mi-corps ; elle tient à droite l'Enfant Jésus nimbé, et à gauche, un sceptre. L'exergue porte les lettres N · D · D · L (N.-D. de Liesse). Médaille octogone, d'un dessin peu correct.

96. Le calvaire au type ordinaire, mais sans légende. ℟. N · DAME DE LIESSE. La Vierge célèbre, placée entre

1. Le moule de cette médaille se voit dans la collection de M C. le Gentil, d'Arras.

2. La matrice en cuivre de ce revers se trouve dans le cabinet de M. Delattre.

deux lampes, sur large support ornementé, tient un sceptre à la main droite, et porte un grand manteau. Devant elle, est l'Enfant Jésus. Dans le champ, deux cœurs enflammés.

97. Le même calvaire aussi sans légende ; l'écriteau avec les initiales INRI. ℟. N-D MONTSERRAT. La Madone espagnole porte une grande couronne rayonnante à laquelle est fixé un grand voile servant de manteau ; elle est assise, ayant sur le bras gauche le divin Enfant, qui tient une scie[1]. Dans le champ, on voit des ermitages et chapelles semés çà et là[2]. Ce revers, d'un style singulier, paraît être l'œuvre d'un graveur étranger. La médaille est plutôt ronde qu'ovale.

98. Droit du n° 89. ℟. NOTRE DAME DU MONTSERRAT. Ce type de Notre-Dame de Montserrat, qui la représente à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus, est pris sur le tableau cambrésien de Notre-Dame de Grâce. A l'exergue est le mot ROMMA ainsi gravé.

Nous aurions pu décrire ici une médaille offrant, d'un côté, le calvaire d'Arras, et de l'autre, Notre-Dame des Vertiges ; mais comme elle concerne plus spécialement le pèlerinage de Riencourt-lez-Cagnicourt, c'est à l'article de ce village que nous en parlerons. C'est aussi pour une raison analogue que nous reporterons à l'article de la sainte chandelle une médaille représen-

1. Cette scie rappelle le lieu du grand pèlerinage espagnol : *Monte serrato* (Mont scié). Les armes de l'abbaye de Montserrat sont une roche avec une scie. (*Histoire de N.-D. de Mont-Serrat*).

2. Montserrat comptait treize ermitages.

tant, d'un côté, l'apparition de la Vierge, et de l'autre, le calvaire d'Arras.

99. CALVAIRE DA RAS. Le Christ attaché à la croix, au bas de laquelle on voit une tête de mort et deux tibias en sautoir. ℟. SAINT HUBERT PRIEX POUR NOUS, légende, ainsi écrite, placée en sens inverse dans un double cercle. Le saint, tourné à gauche, en costume civil du siècle dernier, un genou à terre, prie devant le cerf crucifère ; un ange lui apporte une étole.

100. · C · D'ARAS. Le calvaire, planté sur une porte de ville ayant quatre colonnes ; deux figures agenouillées, celle de droite présentant deux béquilles. ℟. Saint Hubert en chasseur, à droite, à genoux, en prières devant le cerf, dont il est séparé par son chien ; derrière lui est son cheval. L'étole traditionnelle descend d'un nuage. L'exergue, composé des initiales S H entre trois points, se trouve au-dessus d'un fond carrelé. Médaille ronde.

101. CALVAIRE DARRAS. Le calvaire et ses accessoires ordinaires. ℟. Saint Hubert, debout, à droite, entre le cerf et le cheval ; le chien est remplacé par un arbuste. Au-dessus, apparait l'ange apportant l'étole. Exergue en deux lignes : S^T HUBERT P · P · N · . La forme de cette médaille est un octogone irrégulier.

102. CALVAIRE D ARRAS. Type le plus ordinaire du calvaire. Vis-à-vis de l'écriteau, deux étoiles ; les figures sont debout et vues jusqu'aux genoux. ℟. Saint Hubert, dont la tête est entourée d'une auréole, est à droite, à genoux, en prières entre le cerf et le cheval ; le chien est devant lui. Une longue draperie avec houppe remplace l'ange et l'étole. L'exergue qu'on lit sur ce revers est le même que celui du n° 101.

103. La légende et le type du droit sont, pour ainsi dire, ceux du nº 93. ℟. Saint Hubert, la tête entourée de rayons, est représenté à droite en chasseur, à genoux, en prières devant le cerf dont il est séparé par son chien et par un arbre ; le cheval est derrière son maître. L'ange fend l'air et apporte l'étole au futur évêque. L'exergue, en deux lignes, porte : S HUBERT P P N. Cette médaille, frappée en cuivre, est la seule que nous connaissions en ce métal.

104. Type du droit du nº 91, mais sans légende. Médaille incuse, dont les deux côtés sont tout-à-fait semblables ; elle a été faite ainsi avec intention, car nous en possédons plusieurs exemplaires.

Médailles du troisième calvaire

105. CALVAIRE DE LA CATHEDRALE D'ARRAS. Christ attaché à une large croix sans ornement. Devant, sainte Philomène dans son tombeau, autour duquel sont agenouillées trois femmes en prières. ℟. O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS. Cette légende est en deux lignes ; au bas, en exergue, le millésime 1830. La Vierge, vêtue d'une longue robe et d'un manteau ; au-dessus de sa tête est une auréole, et de ses mains s'échappent des rayons abondants, figurant les grâces qu'elle répand sur la France. Marie se tient debout sur le globe, autour duquel est un serpent qu'elle écrase. C'est le type si répandu de la Médaille miraculeuse.

106. Variété du numéro précédent.

Ces deux médailles ont été frappées en argent et en cuivre; elles se sont vendues dans la cathédrale d'Arras, près du calvaire[1].

Médaille de la sainte manne

La plupart des chroniqueurs et des historiens de l'Artois ont rapporté, d'après une tradition constante, que, vers la fin du règne de Julien l'Apostat, les terres de l'Atrébatie avaient été frappées d'une sécheresse excessive. Pendant plusieurs années, les récoltes se desséchèrent sur pied; aussi s'ensuivit-il une affreuse disette Dans leur désespoir, les Atrébates recoururent au Dieu des chrétiens; ils le supplièrent de venir à leur secours, et leurs prières furent exaucées. L'an 369, il tombait sur leurs terres stériles une rosée, mêlée d'une espèce de laine blanche qui les rendit si fertiles, qu'elles se couvrirent bientôt des moissons les plus abondantes[2]. Cette laine céleste fut appelée manne, par allusion à la nourriture divine envoyée aux Israélites dans le désert. En mémoire de ce prodige, quelques

1. Mentionnons une grande médaille frappée par souscription, après une mission donnée à Arras, en 1825, comme témoignage de vénération et de reconnaissance envers les missionnaires; elle fut d'argent pour chacun d'eux et pour l'évêque, et de bronze pour les deux cents souscripteurs. (*Relation de la Mission d'Arras, année 1825*). On trouve facilement des exemplaires en bronze de cette médaille.

2. Une liste d'auteurs nous mènerait trop loin; il nous suffira de mentionner Guillaume Gazet, qui a écrit la *Briefve Histoire de la sacrée Manne et de la saincte Chandelle miraculeusement données de Dieu et religieusement conservées en la ville et cité d'Arras.*

flocons de la laine furent gardés religieusement, d'âge en âge, dans un riche reliquaire ; à la fin du XIIIe siècle, ils furent placés solennellement dans une grande châsse, où furent aussi renfermées des reliques insignes. D'après la description que l'historien Gazet nous en a laissée[1], ce coffret était en vermeil et enrichi de pierres précieuses ; il était entouré des dix vierges évangéliques et surmonté d'une croix. On y voyait encore figurer le Sauveur, l'Annonciation de la sainte Vierge et deux anges.

Cette châsse révérée faisait partie du trésor de la cathédrale d'Arras ; elle était exposée, en cette métropole de Notre-Dame, à la vénération des fidèles pendant une octave spéciale, et aux principales fêtes de la Vierge. Des indulgences avaient été accordées, dès 1342, pour cette piété ; elles furent plus tard confirmées et augmentées. C'est surtout au XVIIe siècle et dans la première moitié du suivant, que cette pieuse pratique fut la plus florissante. Les gens de la campagne venaient en grand nombre s'agenouiller devant le reliquaire, demandant à l'Auteur de tous les dons de bénir leurs récoltes.

C'est pour cette dévotion qu'au XVIIe siècle on frappa la médaille suivante, portant ici le n° 107 ; elle se compose de deux feuilles d'argent, réunies par une soudure, et elle est, de chaque côté, entourée d'un grènetis contenu par une ligne. · S · MANE. (*Sainte manne*). Châsse sommée d'une croix ornée ; elle est vue d'un bout, dont l'aspect se divise en deux parties superposées : celle du haut, offrant une tête d'ange, aux ailes étendues ;

1. Ouvrage mentionné ci-devant, p. 6.

l'autre, montrant deux vierges en orantes, entre trois colonnettes. Cette disposition répond bien à la description donnée par Gazet. ℟. · N · D · D ARRAS. La Vierge, nimbée, portant l'Enfant Jésus sur le bras droit, et tenant à la main gauche une fleur touffue. Ce sujet caractérise la métropole de Notre-Dame, lieu spécialement consacré au culte de la Reine du ciel. Au lieu d'exergue, une croix feuillue, entre deux fleurs.

Médailles de la sainte chandelle

Une terrible épidémie, connue sous le nom de mal des Ardents, s'étendit sur toute la contrée, dans la seconde moitié du XIᵉ siècle et au commencement du XIIᵉ. En 1105, l'horrible fléau frappait et décimait la population d'Arras et celle des environs, sans que rien pût le conjurer. Le peuple consterné n'eut plus recours qu'au Dieu de miséricorde et à la vierge Marie, consolatrice des affligés. C'est dans ces conjonctures que, suivant la légende, une femme d'une éclatante beauté apparaît en même temps à deux ménestrels renommés, Itier, du Brabant, et Norman, de Saint-Pol, que le meurtre du frère du premier avait rendus ennemis implacables. Elle leur ordonne de se rendre à Arras, d'avertir l'évêque, Lambert de Guines, qu'il devra veiller avec eux, certain jour, pendant toute la nuit, dans sa cathédrale, et visiter les malades répandus dans les cloîtres. Elle leur annonce qu'au premier chant du coq, elle descendrait de la voûte du temple. tenant à la main un cierge allumé qu'elle remettrait au prélat. Enfin elle leur recommande de

faire boire aux malades, pour leur guérison, de l'eau dans laquelle seront tombées quelques gouttes de cette cire. D'abord l'évêque ne peut croire à la mission des deux messagers, mais il se rend à leurs instances, et, à l'heure fixée, il se trouve avec eux dans la cathédrale. Fidèle à sa promesse, la femme apparue, qui est la sainte Vierge elle-même, descend du ciel, entourée de nuages resplendissants, remet à l'évêque le cierge sacré et disparaît aussitôt.

Telle est, dans toute sa simplicité, la légende qui, pendant près de sept siècles, a été si accréditée et si populaire dans toute la contrée. Ajoutons, avec l'histoire locale, que l'évêque et les deux ménestrels, remis à peine de leur trouble, employèrent le remède céleste et rendirent ainsi la santé à tous les malades qui y avaient foi[1]. Ces prodiges se renouvelèrent; aussi la

1. M. de Linas a donné dans son beau travail : *La Confrérie de Notre-Dame des Ardents, d'Arras*, une liste très-longue des historiens qui se sont occupés de la sainte chandelle de cette ville. Mentionnons seulement quelques ouvrages spéciaux : Gazet, *Briesve histoire de la sacrée manne et de la sainte chandelle* — Le P. Patou, *Discours sur les prodiges du saint cierge.* — Terninck, *Notre-Dame du Joyel* et *Appendice à l'histoire du saint cierge d'Arras.* — Nous avons nous-même donné une *Notice sur les médailles de la sainte chandelle.*

Nous possédons une belle planche en cuivre, où l'on voit, entourée de rayons et de nuages, la Vierge, couronnée, tenant le cierge allumé. Elle descend devant l'autel, au pied duquel les deux ménestrels et l'évêque sont agenouillés. De chaque côté, est le prélat, se préparant à guérir des malades. Le titre porte : *Nostre Dame des Ardens.* — Notre collection renferme aussi une gravure avec ce titre, coupé par un écusson aux armes d'Artois : *Nostre Dame des Ardans.* La Vierge, tenant le cierge à la main droite, est couronnée

croyance en la vertu du saint cierge se généralisa-t-elle. Une puissante confrérie s'établit à Arras, sous le nom de Notre-Dame des Ardents : rois de France et d'Angleterre, comtes de Flandre et d'Artois, ducs de Bourgogne, papes, cardinaux et autres prélats s'y firent inscrire à l'envi. Une autre confrérie se forma dans la même ville, à la même intention ; c'était celle de la corporation des drapiers, connue sous le nom de Petits-Ardents ; elle possédait un cierge qui prôvenait du premier.

Avec les gouttes de cire recueillies dans l'eau préparée pour les malades, on fondit d'autres chandelles que se disputèrent nos villes et villages[1]. Les lieux qui en obtinrent et propagèrent la même dévotion sont les suivants, que nous plaçons dans l'ordre de leurs divisions actuelles : *Pas-de-Calais :* Aire, Blandecques, Desvres, Fauquembergue, Fleurbaix, Fruges, Heuchin, Moncheaux, Oblinghem, Œuf-en-Ternois, Ruisseauville, Seninghem et Wambercourt. *Nord :* Douai, Lille[2], Mar-

par deux anges ; à ses pieds, sont agenouillés et suppliants l'évêque Lambert et les deux ménestrels. — Rappelons que l'ouvrage cité de Gazet, porte à la seconde page, une gravure sur bois représentant, dans un ovale lumineux, la Vierge debout, couronnée par deux anges et tenant un cierge allumé. A ses pieds, sont l'évêque et les ménestrels, qui la prient à genoux ; au bas, on lit : *Nostre Dame des Ardans.*

1. *Sanctuaire de Notre Dame des Ardents ou Notices sur les saints cierges provenant de la sainte chandelle d'Arras*, ouvrage attribué à M. le chanoine Proyart.

2. Il existe pour Lille, une médaille de Notre-Dame des Ardents ; elle a été publiée dans notre *Notice sur les médailles de la sainte chandelle*, puis par M. Van Hende dans sa *Numismatique lilloise.*

chiennes, Pecquencourt[1] et Thiennes. *Belgique* : Bruges et Courtrai[2].

Mais revenons à notre sujet. Le cierge d'Arras fut déposé d'abord dans l'église de Saint-Aubert ; la chapelle de l'hôpital de Saint-Nicolas le reçut en 1109. En 1215, il était solennellement porté dans l'élégante pyramide qui lui avait été élevée, au milieu de la petite place, par la pieuse Mahaut de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, monument bien remarquable que l'athéisme et le vandalisme révolutionnaire ont fait disparaître en 1791[3]. Heureusement, après mille dangers, la relique vénérable a échappé à cette furie sacrilége. Il en fut de même de sa riche custode qu'avait offerte Mahaut de Portugal, étui d'argent niellé, en

1. On connaît deux médailles de Notre-Dame des Ardents, de Pecquencourt : nous avons donné la première dans notre Notice citée ci-devant ; les coins de l'autre sont au Musée de Lille.

2 L'abbaye de Groninghe, de Courtrai, qui tenait en grande vénération un cierge provenant de celui d'Arras, a fait frapper pour cette dévotion une médaille octogone, en cuivre soufflé, sur laquelle on voit, d'un côté, la sainte Vierge, debout et couronnée, tenant à la main droite un sceptre et portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche. Légende : *N. Dame d Groenin*. Le revers représente le saint cierge allumé, dans un chandelier à base hexagone, entre deux anges céroféraires, agenouillés ; légende : *La S. Chandel.* Cette médaille, qui fait partie du cabinet de M. Gentil, de Lille, a été décrite par M. de Linas, à la page 70 de son ouvrage déjà cité.

3. Nous donnerons, sous le n° 114, une médaille dont le revers représente cette belle pyramide de la Sainte-Chandelle. Ce n'est pas la seule qui rappelle ce clocher gracieux et hardi, car il figure aussi sur un jeton frappé en 1597, pour les États d'Artois, pièce publiée par M. Deschamps de Pas, dans sa *Notice sur les Jetons d'Artois*.

forme de cône allongé, orné de figures, d'animaux fantastiques, de guirlandes et d'arabesques[1].

On a vu combien le culte de la sainte chandelle, le même que celui de Notre-Dame des Ardents ou du Joyel, a été suivi à Arras. Longtemps il y donna lieu à des pèlerinages nombreux qui ne cessèrent d'attirer un grand concours de fidèles[2]. Il a fallu les mauvais jours de la Terreur pour arrêter cette dévotion si populaire.

Il y a peu d'années, Mgr Lequette, évêque d'Arras, voulant restaurer le culte presque oublié de Notre-Dame des Ardents, décida qu'une église sous ce vocable serait construite dans sa ville épiscopale, et que la sainte relique y serait déposée dans sa custode. On se mit à l'œuvre et bientôt s'éleva ce bel édifice, qui fut

1. Cette custode, qui contient encore des parties importantes du cierge vénéré, a été conservée dans le Trésor de la cathédrale d'Arras depuis le concordat jusqu'en 1876, année où elle fut déposée solennellement en l'église de Notre-Dame des Ardents. Elle a été décrite par M. de Linas, dans son ouvrage cité ci-devant.

2. M. Terninck donne de curieux détails sur ces pèlerinages dans son ouvrage : *Notre-Dame du Joyel*, p. 34.

Suivant Dom Devienne, (*Histoire d'Artois*, 5e partie, p. 236), Louis XIV, qui avait pieusement visité le saint cierge, en 1654, après la levée du siége d'Arras, vint, trois ans après le vénérer de nouveau avec la reine. Les maïeurs de Notre-Dame des Ardents, prévenus de la visite, avaient fait fabriquer cinq *agnus* d'or, dans lesquels ils avaient coulé des gouttes du saint cierge. Ils les offrirent à la reine et aux principales dames de sa suite. Certainement ces agnus n'étaient autres que des médailles en forme de petits reliquaires, du genre de celles que ce recueil renferme en assez grand nombre. Nous ignorons ce que représentaient ces médailles, mais il y a lieu de penser qu'elles étaient au type de l'une de celles que nous décrirons dans ce chapitre.

consacré dans le mois de mai 1876. A cette occasion furent célébrées de magnifiques fêtes dont le souvenir sera conservé par la description qu'en a donnée M. le chanoine Van Drival, un des principaux organisateurs de ces solennités[1]. Une foule immense accourut de toutes parts pour assister à ces fêtes et surtout à une procession grandiose dont l'éclat était encore relevé par la présence de plusieurs prélats[2]. Des médailles destinées à raviver et à propager la dévotion à Notre-Dame des Ardents, furent commandées par la commission d'organisation à la maison Robineau, de Paris, qui en a frappé 89,448 exemplaires.

Cette piété a été l'objet d'une suite intéressante de médailles dont la plupart sont d'une grande rareté. Nous en connaissons vingt-deux : une concerne Lille. deux sont de Pecquencourt et une se rapporte à l'abbaye de Groninghe, de Courtrai ; nous donnons les dix-huit autres à Arras. L'attribution de quelques-unes ne peut laisser aucun doute, et comme les autres ne fournissent aucune indication qui les rattache à d'autres localités, nous les classons de préférence à la ville qui fut le siége principal de cette piété. Notons d'abord que sur chaque médaille le cierge est allumé, hormis sur celle qui porte le n° 116.

1. *Description des Fêtes du 21 mai solennisées à Arras en l'honneur de N.-D. des Ardents.* — V. aussi le *Programme de la Procession.*

2. On a réimprimé, pour la procession, les guidons des anciennes corporations de la ville ; il en a été fait ensuite un album de quatorze planches, commençant par celle de Notre-Dame des Ardents.

108. ....S. G.. MAM. La sainte Vierge, couronnée, vêtue d'une robe et d'un manteau drapés avec goût, tenant l'Enfant Jésus entre les bras. A sa gauche, un homme agenouillé lui présente un cierge. A sa droite, un saint évêque portant mitre, chape et crosse. A la droite du prélat, un grand lis dans un vase. Marie, son Fils et le saint sont nimbés. Cette enseigne ronde, autour de laquelle règne un cercle élevé, bordé de grènetis, est d'un beau style, d'un dessin correct et d'un fini remarquable. Cet objet, en étain, trouvé à Arras, remonte au milieu du xv[e] siècle. Il est malheureusement incomplet; deux cassures ont enlevé la plus grande partie de la légende, ce qui rend notre attribution assez incertaine.

109. La Vierge, portant son Fils sur le bras droit; elle est entre deux chandeliers avec cierges. Comme sur d'autres médailles que nous décrirons ci-après, les deux cierges ne sont pas placés uniquement pour la symétrie ; ils ont une signification : ils indiquent soit les deux saintes chandelles des confréries de Notre-Dame des Ardents et des Petits Ardents, soit le cierge principal et ceux qui en sont provenus. ℟. Évêque nimbé et crossé, bénissant ; c'est très-probablement saint Vaast. Cette petite *imaige* est placée dans un cœur avec encadrement garni de cinq trèfles à l'extérieur et muni d'un grand anneau. Cet objet de piété et les deux suivants sont en plomb et appartiennent au xvi[e] siècle.

110. Pièce plus petite, aux mêmes types; elle est ronde et encadrée dans une cercle épais.

111. Variété plus correcte ; ici l'évêque est mitré.

112. La Vierge, nimbée, vêtue d'un large manteau ; elle tient le cierge à la main droite. Plaque de plomb, du XVIe siècle, en forme de niche ; elle est encore garnie de son anneau de suspension.

113. La Vierge avec l'Enfant Jésus sur le bras droit ; elle est entre deux cierges mis dans de petits chandeliers affectant la forme d'un sablier. Les lettres S C (*Sainte Chandelle*) occupent les deux côtés laissés libres. ℟. Chapelle à deux fenêtres, avec clocheton et croix ; dans le champ, quatre étoiles. Plomb rond de la première moitié du XVIIe siècle.

114. La Vierge, couronnée, tenant le cierge à la main droite, descend, entourée de nuages, vers l'évêque Lambert et les deux ménestrels près desquels sont deux violes et un archet. ℟. N · D · DES ARDANS. Représentation assez lourde de la belle pyramide de la Sainte-Chandelle ; au bas, deux rosaces. Grande médaille octogone en argent, du XVIIe siècle.

115. N D S C DEL (*Notre Dame de la Sainte ChanDELle*). La Vierge, dont la tête, couronnée, est entourée d'une auréole lumineuse ; elle est posée sur des nuages et tient le cierge à la main gauche. ℟. N D S CHANDEL. Le cierge. placé au milieu d'un parquet à carreaux. Médaille ovale du XVIIe siècle, frappée sur deux feuilles d'argent en losange ; entre l'ovale et les bords se trouvent le cercle de l'anneau et trois globules.

116. Dans un encadrement losangé, orné extérieurement de quatre fleurs de lis, est un double cercle ovale renfermant, d'un côté, le cierge entre les initiales S C, et de l'autre, les lettres I H S, monogramme ordinaire

du Christ, avec la croix et les clous. Petite médaille d'argent, frappée vers le milieu du XVIIe siècle.

117. La Vierge, tenant un sceptre à la main droite, et portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, l'un et l'autre ayant la tête entourée d'une auréole rayonnante. ℞. La sainte chandelle mise dans un chandelier élevé, entre deux anges agenouillés, qui présentent des palmes. Vis-à-vis du pied du chandelier sont les lettres S C G N (*Sainte-Chandelle, Gardez Nous*). Jolie médaille octogone, en argent, du XVIIe siècle, bien différente de de toutes les autres par le faire et le style.

118. La Vierge, couronnée et nimbée, ayant sur le bras droit l'Enfant Jésus, aussi nimbé ; elle se tient dans un cercle orné de deux fleurs. De chaque côté, un chandelier avec cierge. Cette médaille uniface, bordée d'un grènetis cordonné, a été frappée dans la seconde moitié du XVIIe siècle, sur une légère feuille de cuivre jaune.

119. N·D·DES ARDANS. La Vierge, couronnée, tenant le cierge à la main droite, et portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus avec le globe terrestre. ℞. LA·S·CHANDELLE. Le saint cierge dans sa custode. De chaque côté, un ange agenouillé portant un chandelier avec cierge. Cette médaille du XVIIe siècle est de forme octogone ; elle se compose de deux lames de cuivre jaune, estampées séparément, puis réunies par une soudure.

120. SAINTE CHANDELE. La Vierge, entourée de rayons dans un ovale formé de nuages, apparaît à l'évêque et aux ménestrels, tous trois à genoux ; elle tient le cierge à la main droite. ℞. CALVAIRE D'ARRAS. Type le plus ordinaire de ce calvaire, reproduit ci-devant

au n° 93. Belle médaille en plomb et étain, du milieu du xviii° siècle.

121. S·CHANDELLE D ARRAS. On voit dans un double encadrement le cierge placé sur un socle. Exergue : 1757. ℟. CALVAIRE D'ARRAS. Même type que celui du n° précédent, mais la porte est plus haute et mieux dessinée. Médaille octogone en alliage de plomb et d'étain.

122. Intérieur d'église, dont la voûte est à compartiments étoilés ; à l'entrée, la sainte chandelle posée sur un large pied de chandelier. Exergue : LA S·CHANDELLE. Médaille octogone sans revers, estampée sur une mince feuille de cuivre rouge, qui paraît être de la seconde moitié du siècle dernier.

Les trois médailles suivantes sont celles qui ont été frappées pour être distribuées et vendues lors de la procession solennelle du 21 mai 1876 ; il s'en trouve en vermeil, en argent et en bronze.

123. NOTRE DAME DES ARDENTS P. P. N. Dans un encadrement formé d'arcatures, la Vierge apparaît sur un nuage ; elle se présente avec le cierge en main, à l'évêque et aux ménestrels, tous trois agenouillés. Le mot CEREVM qu'on lit plus bas donne en chronogramme le millésime 1105, année de l'apparition, qu'on retrouve sur le nuage. ℟. Dans un encadrement semblable, un calvaire dont les extrémités sont trifoliées ; il est placé sur une porte cintrée au-dessus de laquelle est cette inscription : CALVAIRE D'ARRAS.

124. Même médaille réduite aux deux tiers

125. Autre plus petite, aux mêmes types, mais sans les encadrements ; on y a supprimé la porte et le mot *cerevm*.

Les n[os] 119 et 120 ont été décrits par M. Rouyer dans *L'Écho de la Lys*, en 1842 ; les mêmes n[os] et les n[os] 113 et 114 ont été publiés dans notre *Notice sur les Médailles de la sainte chandelle* ; enfin le n° 110 figure à la planche IV de notre *Essai sur la Numismatique de l'Abbaye de Saint-Vaast*[1].

Médailles de saint Marcou

Ce saint, connu aussi sous les noms de Marcoul, Marculfe et Maclou, missionnaire, puis abbé de Nanteuil vers le milieu du VI[e] siècle, était particulièrement honoré à Corbeny près de Laon, où se trouvait son tombeau[2]. Il fut aussi vénéré dans beaucoup d'autres lieux[3]; on l'invoquait contre les écrouelles. Les rois de France passaient pour avoir obtenu de lui le don de guérir les scrofuleux.

Une église d'Arras, construite dans le XI[e] siècle, était

1. C'est par erreur que, dans notre opuscule sur les médailles de la sainte chandelle (pl. I, n° 5), nous avons attribué à cette dévotion une médaille qui représente, d'un côté, la sainte Vierge abritant des pèlerins sous son manteau, et, de l'autre, saint Nicolas avec les trois enfants. Elle appartient aux pèlerinages renommés de Notre-Dame de Bon-Secours, de Nancy, et de saint Nicolas, de Saint-Nicolas du Port.

Nous possédons un petit méreau de plomb, qui se rapporte à l'une des confréries de Notre-Dame des Ardents, établies à Arras.

2. Blat, *Histoire du pèlerinage de saint Marcoul à Corbeny*.

3. Notamment à Valenciennes, en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, et particulièrement à l'abbaye de Cysoing, où des reliques notables du saint étaient l'objet d'un pèlerinage célèbre. (V. *La vie de S. Marcoul*, imprimée chez de Rache, en 1640).

sous l'invocation de saint Marcou. Plus tard, elle prit le nom de Sainte-Croix, mais la fête de l'illustre abbé n'y fut pas moins célébrée solennellement jusqu'à la Révolution. Une confrérie en l'honneur du même saint avait aussi été instituée en l'église de Saint-Géry d'Arras. La dévotion à saint Marcou était donc assez populaire en cette ville ; c'était du reste le seul lieu du diocèse où il fût honoré d'un culte particulier et suivi.

Il existe des médailles de saint Marcou, qui le représentent en religieux, tourné à droite ou à gauche, tenant sa crosse inclinée et approchant la main de la figure d'un suppliant agenouillé, et qui offrent au revers la statue de Notre-Dame de Liesse. Bien qu'on ait trouvé souvent de ces médailles à Arras et dans les environs de cette ville, nous croyons prudent de les laisser au Laonnais, où on les a rencontrées plus fréquemment. MM. Duployé les attribuent au pèlerinage de Notre-Dame de Liesse[1].

Nous donnons à la dévotion d'Arras sept médailles de saint Marcou. Les trois premières prouvent leur origine par leur caractère artésien et par les sujets qu'elles représentent. Les quatrième et sixième n'ont pas besoin d'explication. La cinquième appartient à Arras, non-seulement par son type, son style et sa facture, mais encore par le revers, offrant le buste de saint Liévin[2]. Quant à la dernière, au buste du saint

1. *Notre-Dame de Liesse,* t. I, p. 58 et 59, t. II. p. 344.

2. A l'article de Merck-Saint-Liévin, nous parlerons de ce célèbre apôtre de l'Artois et de la Flandre ; nous ne dirons donc ici que quelques mots de son culte à Arras. L'église de Sainte-Croix, la

abbé, mitré, dont le revers rappelle la vision de saint Hubert, type si souvent employé pour les médailles religieuses d'Arras, elle doit être considérée comme se rapportant à cette ville, tant par ses types que par son apparence locale.

126. Plaque carrée de cuivre rouge en bractéate. Dans un encadrement de deux lignes de grènetis, dont les angles sont ornés de fleurs se trouve un double cercle avec anneau. Au centre, saint Marcou, nimbé, tourné à droite, tenant une crosse; devant lui un suppliant à genoux. Enseigne du XVI[e] siècle.

Les deux numéros ci-après, qui sont de forme ronde, en étain, paraissent un peu moins anciens.

127. Petite médaille uniface, mise dans un encadrement; elle représente le saint, nimbé, posant la main droite sur un enfant, et tenant sa crosse de l'autre.

128. Autre médaille encore plus petite, placée dans un encadrement entouré extérieurement d'un anneau et de sept globules. On y voit le saint, tenant sa crosse de la main droite et un petit buste dans l'autre. Le revers montre un cavalier trottant à droite : c'est saint Menne, dont nous aurons l'occasion de parler, à l'article d'Écoust-Saint Mein.

même où était vénéré saint Marcou, honorait aussi saint Liévin d'une manière particulière ; la confrérie de ce nom, qui s'y était établie, prit une grande importance dans le XVIII[e] siècle. Ainsi s'explique la présence du buste de ce saint sur une de nos médaillle de saint Marcou, d'Arras. La confrérie a été rétablie en l'église de Saint-Géry, le 5 juillet 1804. (V. *Statuts et Règlements de la Confrérie de saint Liévin*. Arras, Brissy, 1849).

129 · S · MARCOVL. Saint Marcou, dont la tête est entourée d'un cercle lumineux, est légèrement tourné à gauche ; il est vêtu en moine et tient sa crosse inclinée. Il approche sa main droite d'un suppliant, à genoux devant lui. ℞. CALVERE DARAS. Le calvaire, fort bas et tourné vers la gauche. Il est à remarquer que l'on a employé pour ce côté un coin plus petit que celui du droit. Cette médaille et la suivante sont en cuivre.

130. · S · MARCO. Dans un double encadrement octogone, le même saint nimbé, tenant sa crosse à la main gauche, va imposer l'autre main sur un roi agenouillé. muni d'un bâton de pèlerin. ℞. S LIEVIN. Buste à gauche de saint Liévin, mitré ; le martyr tient à la main droite une tenaille au bout de laquelle est sa langue arrachée, et à l'autre, une croix à longue hampe et à double croisillon. Cette médaille est composée de deux lames de métal, frappées séparément et réunies par une soudure ; elle appartient bien à l'Artois par son style, sa fabrique et le sujet du revers.

131. S^T MARCOUL PRIEZ P. N. Dans une bordure en grènetis perlé, le saint abbé, vêtu d'un rochet à manches larges, avec croix pectorale, sur la tête duquel plane un nimbe. Il touche de la main droite le cou d'un suppliant à genoux et tient de l'autre main sa crosse inclinée. ℞. Dans un même encadrement l'inscription suivante en quatre lignes : CONFRERIE DE S · MARCOUL A S^T GERY D'ARRAS. Cette médaille d'étain est d'une très-belle exécution ; elle paraît être du même graveur que la première de celles aux types du calvaire d'Arras et de Notre-Dame de Bon-Secours. C'était un objet de dévotion en même temps qu'une médaille de confrérie.

132. S. MARCOV. Le saint, mitré, en buste tourné à gauche; il tient sa crosse à la senestre. ℟. Saint Hubert à gauche ; il prie devant le cerf crucifère. Au-dessus, un ange qui lui apporte l'étole. A l'exergue : S HUBERT P P N. Cette pièce se trouve en plomb et en étain.

Le n° 129 est du XVIIe siècle; le suivant, du commencement du XVIIIe siècle; les deux derniers sont de la seconde moitié du même siècle.

Médailles de saint Vaast

Saint Vaast, l'apôtre de l'Atrébatie, le patron du diocèse d'Arras, doit avoir sa place dans notre petite galerie métallique. Nous n'avons pas à rappeler ici la vie, bien connue d'ailleurs, de cet illustre évêque d'Arras, qui, après avoir pris une part glorieuse à la conversion de Clovis et des Francs, évangélisa, pendant quarante ans, notre contrée retombée dans l'idolâtrie. La grande renommée de Vaast ou Védaste, les miracles qui lui ont été attribués, et la profonde vénération qu'il a toujours inspirée, l'ont fait choisir pour patron d'un grand nombre de lieux des diocèses d'Arras et de Cambrai. C'est ainsi que tant d'églises et de chapelles ont été placées sous son invocation.

La célèbre abbaye d'Arras, qui portait le nom de l'auguste pasteur, avait été érigée en son honneur, l'an 667 ; elle renfermait son tombeau et la plus grande partie de ses ossements. En 880, l'approche des Normands avait forcé les religieux à transporter à Beauvais ces précieuses reliques, déposées dans une châsse ; treize ans après, elles étaient rapportées par eux avec la

plus grande solennité. Depuis lors jusqu'à la Révolution, ces restes ont été révérés dans le monastère même, où la dévotion populaire les avait en grande vénération ; ils étaient l'objet d'un pèlerinage : les mères y amenaient leurs enfants malades pour obtenir leur guérison par les mérites de saint Vaast[1].

Comme ce saint a toujours été le plus illustre de la contrée, un des plus populaires et des plus vénérés d'Arras, son culte devait être en cette ville l'objet de médailles spéciales.

A l'article de la sainte chandelle, nous avons décrit, sous les nos 109, 110 et 111, trois petites médailles du XVIe siècle, d'origine artésienne et aux mêmes types, où l'on voit, d'un côté, la Vierge entre deux chandeliers avec cierges et, de l'autre, le buste d'un saint évêque bénissant, et tenant une crosse. Comme nous supposons que cet évêque est saint Vaast, nous pensons que ces pièces concernent aussi bien son pèlerinage, que celui de Notre-Dame des Ardents d'Arras. Si nous les avons placées de préférence à cette dernière dévotion, c'est qu'elle a toujours été plus suivie que l'autre.

Nous n'aurons plus à parler ici que de quatre médailles ; les deux premières sont du XVIIe siècle, et les deux autres sont de la seconde moitié du siècle dernier.

133. Saint Vaast, mitré et crossé, tenant sur la main droite un modèle d'église ; à dextre, on voit debout

1. Les reliques de l'apôtre principal de l'Artois sont conservées dans le Trésor de la cathédrale d'Arras. (Lire le chapitre qui leur est consacré, dans le savant ouvrage de M. l'abbé Van Drival : *Le Trésor sacré de la cathédrale d'Arras*).

l'ours caractéristique. ℟. Châsse du saint. Cette médaille et la suivante se composent de deux minces feuilles d'argent estampées et réunies ensuite.

134. Le droit offre en petit le même sujet, mais sans le symbole traditionnel[1]. ℟. Buste à droite de saint Benoît que caractérisent l'auréole, le capuchon et la mitre placée devant lui[2]. Or on sait que l'abbaye d'Arras suivait l'ordre de saint Benoît.

135. S · VAST · P · N · . Saint Vaast, tourné un peu à gauche, mais regardant de face ; il porte mitre et large manteau, et tient sa crosse à la main droite ; à gauche, ornement en forme de console. ℟. S · · LEV · P N. Saint Loup ou Leu, archevêque de Sens, portant mitre, chape et crosse ; derrière lui passe la tête d'un loup, à côté d'une fleur à haute tige. Cette médaille est, ainsi que la suivante, moulée en plomb et en étain, ou en alliage de ces deux métaux ; elle se rencontre souvent, non-seulement à Arras, mais dans la région, ce qui laisse supposer qu'elle se vendait en divers lieux de dévotion. Citons, entre autres localités, Chéreng, village des environs de Lille, où saint Loup est depuis longtemps l'objet d'une dévotion particulière[3].

1. On remarquera que l'ours, qui accompagne souvent saint Vaast sur les monuments, ne figure pas toujours sur les méreaux.

2. C'est bien le type ordinaire des nombreuses médailles de saint Benoît.

3. Le moule de cette médaille, retouché et refait au commencement de ce siècle, était encore, il y a vingt-cinq ans, en possession de M. Rudot, potier d'étain à Lille, qui a coulé une grande quantité d'exemplaires de cette médaille, surtout pour la fabrique de l'église de Chéreng.

136. S·VAST·P·N·. Saint Vaast, représenté comme sur la médaille précédente, mais mieux orné et mieux gravé ; l'ours figure debout à sa droite. Même revers retouché.

Notre *Essai sur la numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast* a déjà fait connaître les n°ˢ 110, 134 et 135.

Il nous reste à parler dans ce chapitre de quelques médailles qui semblent s'y rattacher, mais que nous ne comprenons pas dans nos planches, soit qu'elles ne puissent être attribuées exclusivement à Arras, soit qu'elles ne rentrent pas dans la classe des médailles de piété.

Médailles de la sainte face

Suivant la légende, une femme de Jérusalem s'étant approchée du Sauveur succombant sous la croix, aurait essuyé son visage ensanglanté avec un linge qui en aurait conservé miraculeusement l'empreinte, et cette relique serait parvenue jusqu'à nous. On sait qu'une image de l'Homme-Dieu est, sous le nom de la sainte face, honorée depuis longtemps à Rome, dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Une ancienne copie de cette sainte face était, avant la Révolution, très-révérée au monastère de Montreuil-sous-Laon. La plupart des pèlerins se rendant à Notre-Dame de Liesse, ne manquaient pas de s'arrêter à ce couvent, qui se trouvait sur leur chemin, pour y honorer la figure du Christ. C'est pour cette raison que presque toutes médailles du XVIIIᵉ siècle représentant Notre-Dame de Liesse offrent la sainte face au revers[1]. Sans doute des Artésiens entreprirent

1. Duployé, ouvrage cité, t. II, p. 355.

maintes fois ces pèlerinages, quoiqu'ils en fussent assez éloignés, et ils en rapportèrent des médailles ; mais on ne peut pas supposer que ces pèlerins aient été fort nombreux. Cependant les médailles aux types réunis de la sainte face et de Notre-Dame de Liesse, dont nous possédons trente variétés recueillies à Arras et dans les environs s'y rencontrent fréquemment. On doit donc admettre qu'elles se sont vendues en grande quantité dans cette ville, soit qu'elles y aient été fabriquées, soit qu'elles fussent importées de Laon ou de Paris. Toutefois, comme cette origine artésienne n'est pas suffisamment établie, nous ne comprendrons aucune de ces médailles dans nos planches ; il nous suffira d'en placer ici trois, frappées en argent et en cuivre, vers le milieu du siècle dernier[1].



1. Il convient de remarquer que le culte de la sainte face, qui est tout oriental, s'est propagé dans notre contrée ; aussi voit-on ce type reproduit sur des médailles de saint Druon, de Carvin ; de Notre-

Médailles du Saint-Sacrement.

Le diocèse d'Arras s'est toujours distingué dans la dévotion au Saint-Sacrement. Parmi ses évêques les plus zélés pour la pratique et la propagation de ce culte, nous citerons François Richardot, dont les sermons sur ce sujet ont été si répandus dans la seconde moitié du XVI[e] siècle[1], et Gui de Sève, qui, au commencement du suivant, établit l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement[2]. On doit donc supposer que dans ce diocèse, et à Arras surtout, une telle piété a donné lieu à des médailles spéciales. Aussi, pensons-nous pouvoir attribuer à cette ville une petite médaille de plomb qui y a été trouvée, et qui porte, d'un côté, les lettres S S, initiales de Saint-Sacrement, et de l'autre, le monogramme du Christ avec la croix et les clous. Ce qui corrobore notre attribution, c'est le rapport typique existant entre cette pièce et celle

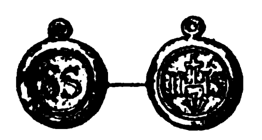
Dame de Grâce, de Cambrai ; de saint Liévin, de Merck-saint-Liévin et de Notre-Dame du Bois, de Tilloy-les-Mofflaines. Ajoutons qu'un livret sur la *Dévotion au Calvaire d'Arras*, contient des litanies de la sainte face et une oraison pour l'honorer.

Quant à la dévotion à Notre-Dame de Liesse, nous avons dit précédemment combien elle était générale en Artois et surtout à Arras ; aussi trouve-t-on le type de ce culte sur plusieurs médailles de cette ville.

1. *Quatre sermons du Sacrement de l'autel, faicts et prononcez publicquement à Arras, par Messire Françoys Richardot, evesque dudict lieu.*

2. *Mandement de Mgr l'Evêque d'Arras*, 1701. — *L'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'autel, établie dans tout le diocèse d'Arras*, 1701.

de la sainte chandelle, décrite sous le n° 116. Voici cette médaille, que nous préférons placer ici.



Dans la première moitié du siècle dernier, il se vendait à Arras, des médailles du Saint-Sacrement, frappées en argent et en cuivre, qu'on retrouve souvent dans cette ville et dans les environs. Elles représentent, d'un côté, un ostensoir entre deux lampes, et de l'autre, soit Notre-Dame de Liesse, soit la sainte face. Mais comme on a recueilli dans le Laonnais beaucoup de médailles à ces types, il est bon de s'en tenir à une simple mention.

Ce n'est pas trop nous éloigner de notre sujet que de rappeler les médailles frappées pour l'inauguration de l'église du Saint-Sacrement d'Arras. Des religieuses de la congrégation de l'adoration perpétuelle, ou bénédictines du Saint-Sacrement, appelées en 1815 dans le Pas-de-Calais, avaient formé à Arras un pensionnat de jeunes personnes ; elles s'établirent ensuite dans l'ancien couvent des trinitaires de cette ville. En 1842 fut commencée la nouvelle église du monastère, début et chef-d'œuvre de Grigny, l'éminent architecte, le restaurateur de l'art chrétien dans le nord de la France. Ce gracieux édifice, élevé dans le style de l'architecture fleurie du xve siècle, fut inauguré, le 5 août 1846, par le cardinal-évêque d'Arras[1]. A cette occasion, la communauté fit distribuer

1. V. *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, (article de M. Grandguillaume), 3e série, t. I, p. 257. — A. d'Héricourt et Godin, *les Rues d'Arras*, t. I, p. 134.

à ses élèves et aux assistants de belles médailles frappées en argent et en cuivre, par la maison Vachette, de Paris.

La première légende porte : · L'ÉGLISE DES BÉNÉDICTINES DU S SACREMENT D'ARRAS, légende supérieure, en deux lignes. Vue extérieure du monument, prise du côté du portail. A l'exergue : 5 AOUT 1846, date de la bénédiction. ℟. LOUÉ ET ADORÉ SOIT LE TRÈS-S[T] SACREMENT. Riche ostensoir, de forme moderne, dont le pied avec l'Agneau est soutenu par des nuages. Au bas est le nom du fabricant. Cette médaille ovale a 39 millim. Il en existe une variété. On trouve aussi la même médaille, réduite à 23 millim., et présentant de légères différences ; ici, devant l'église, on remarque plusieurs personnes ; au revers, la date répétée de la bénédiction remplace le nom du fabricant[1].

En terminant ce chapitre, nous devons rappeler que les médailles dont il se compose ne sont pas les seules qui aient été vendues aux pèlerinages d'Arras. Si nous n'y avons pas décrit celles du bienheureux Benoît Labre, c'est qu'elles devaient être mieux placées à Amettes, lieu de sa naissance et de son principal pèlerinage.

1. Vers le milieu de ce siècle, les dames bénédictines ont fait frapper en argent et en bronze une belle médaille ovale que portent leurs élèves quand elles sont reçues Enfants de Marie. La sainte Vierge y est figurée nimbée, assise sur des nuages, ayant sur sa poitrine un cœur rayonnant. L'Enfant Jésus, dont la tête est entourée d'une auréole lumineuse, se tient debout sur le genou droit de sa Mère. Dans un nuage, à droite, se lit le nom du graveur *Roquelay*. ℟. · ASSOCIATION DES ENFANTS DE MARIE. · MAISON DU S[T] SACREMENT. Cette légende est encadrée dans un double cercle et dans un léger grènetis. Le centre est laissé lisse pour la gravure du nom de l'élève.

VII

AUCHY-LEZ-LA BASSÉE

Médailles de sainte Apolline

Beaucoup de villages de nos contrées ont mis une grande confiance en un saint, souvent leur patron, qu'ils invoquaient avec ferveur. Il arriva fréquemment que ce culte s'étendit aux alentours; de là des dévotions populaires et des pèlerinages.

La sainte qui a été honorée particulièrement à Auchy-lez-La Bassée, village à l'extrême limite de l'Artois et de la Flandre, s'appelle Apolline ou mieux Apollonie; elle y était invoquée contre les maux de dents. L'hagiographie nous apprend que cette vierge souffrit le martyre vers le milieu du IIIe siècle, préférant une mort cruelle à l'apostasie. L'on sait qu'avant de se jeter dans les flammes, la sainte avait eu les dents cassées avec des cailloux ; c'est pour cette cause qu'elle est ordinairement représentée tenant une tenaille au bout de laquelle est une dent.

Il n'est pas probable que le pèlerinage d'Auchy ait jamais été bien important ; de nos jours, c'est à peine si quelques personnes viennent de temps à autre invoquer la sainte devant sa statue.

Un renseignement précieux, extrait des archives com-

munales d'Haisnes, nous apprend qu'en 1676, on frappait encore, à Auchy-lez-La Bassée, sept douzaines de médailles à l'image de sainte Apolline[1]. C'est ce qui nous permet d'attribuer à la dévotion de ce dernier lieu les deux médailles de cuivre décrites ci-après :

137. · S · APOLLONE. Sainte Apolline tenant à la main droite une tenaille qui serre une dent. ℟. S · FIACRE. Buste à gauche de ce saint, auprès duquel est une bêche, son attribut ordinaire.

138. S. APOL. La vierge martyre, représentée comme au numéro précédent. ℟. Le Christ en croix entre sa Mère et saint Jean l'évangéliste. Collection de M. Rigaux.

VIII

BÉTHUNE

Cette ville paraît avoir eu, au commencement du xvi[e] siècle, des enseignes de pèlerinage ou de dévotion. Dans l'inventaire du mobilier de sa halle échevinale, dressé en 1511, sont décrits deux chapelets ornés, le premier, de cinq enseignes de vermeil, le second, de cinq autres de cuivre doré[2]. On doit supposer que, dans ce nombre, il s'en trouvait concernant quelque culte de

1. Communication de feu M. Legrand, de Béthune.

2. A. de la Fons. *Les Artistes du nord de la France..*, p. 117.

la localité. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que la ville comptait alors sept orfèvres[1], et il est naturel de penser que ces artisans fabriquaient aussi de ces objets de piété, dont la vente était si facile et si lucrative.

Comme aucune enseigne béthunoise n'est parvenue jusqu'à nous, nous n'avons à nous occuper, dans ce chapitre, que de médailles moins anciennes, et encore sont-elles en bien petit nombre. Elles regardent : 1° le pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours, 2° la dévotion à saint Eloi, 3° le pèlerinage à Notre-Dame du Perroy, 4° la dévotion à sainte Wilgeforte. C'est dans cet ordre que nous allons les présenter.

Médailles de Notre-Dame de Bon-Secours

L'église des jésuites de Béthune avait été, au commencement du siècle dernier, terminée et ornée avec magnificence par de hauts personnages. On y remarquait une riche chapelle, qui avait été élevée en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours, et sur l'autel de laquelle était exposée une image miraculeuse.

Ce sanctuaire était un lieu de pèlerinage fort fréquenté par les fidèles, qui venaient y implorer la Vierge Marie dans toutes les afflictions, mais surtout pour la guérison des maladies graves[2]. On doit supposer qu'au XVIIIe siècle, époque où le pèlerinage fut le plus florissant, des mé-

1. A. de la Fons, ouvrage cité, p. 117.

2. Le père Ignace, *Mémoires du Diocèse d'Arras*, t. III, p. 415. Nous ne trouvons pour l'Artois que ce pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours.

dailles de Notre-Dame de Bon-Secours étaient vendues, à la porte de l'église, pendant les jours spécialement consacrés à ce culte. Avaient-elles été faites pour la dévotion béthunoise? Il y a sans doute une distinction à établir. Nous laissons au Hainaut belge toutes les médailles d'argent et de cuivre représentant, au droit, la célèbre madone de Péruwelz, et au revers, la Sainte-Famille, quoiqu'il en ait été trouvé certain nombre à Béthune et aux environs ; ces pièces n'étaient probablement que des souvenirs du grand pèlerinage. Mais il en est d'autres qui sont certainement d'origine artésienne ; elles représentent, d'un côté, le calvaire d'Arras, et de l'autre une statue de Notre-Dame de Bon-Secours. Ces médailles, qui sont d'étain, et dont nous connaissons deux variétés, ont été frappées, vers le milieu du XVIIIe siècle, pour être débitées tant au pèlerinage d'Arras qu'à celui de Béthune. Comme elles ont été décrites et figurées, sous les nos 91 et 92, à l'article de la première de ces villes, nous y renvoyons le lecteur.

Médailles de saint Eloi

Ce grand saint du VIIe siècle, qui d'orfèvre devint monétaire, puis ministre, et fut évêque de Noyon et de Tournai, a été honoré par diverses villes du nord de la France et du midi de la Belgique, comme l'un de leurs plus chers apôtres. Il est le patron de Béthune, et ce n'est pas sans raison. La légende rapporte qu'en 1188, une terrible épidémie continuait de régner sur cette ville ; que saint Eloi était apparu alors à deux maréchaux des environs, Germond, de Saint-Pry, et Gautier, de Beuvry ;

qu'il leur avait recommandé de former une association à l'effet de soigner les malades et d'inhumer les morts. Dès le lendemain, on instituait à Béthune la confrérie des Charitables de Saint-Éloi et, peu de jours après, le fléau s'éloignait de la ville[1].

Cette ancienne association qui, de tout temps, a rendu de grands services, existe encore dans toute sa vigueur. Elle se compose d'un doyen, d'un prévôt, de quatorze maïeurs et de seize confrères, tous choisis dans la ville ; elle a ses statuts, ses règlements, ses usages et ses fêtes. Encore aujourd'hui les Charitables sont tenus d'assister en costume aux funérailles de tous les défunts, de les porter eux-mêmes au lieu de repos et de les inhumer[2].

Nous attribuons à la piété des habitants de Béthune envers saint Éloi une petite plaque octogone frappée au XVIIIe siècle, sur une mince feuille de cuivre jaune ; cette médaille, considérée comme étant d'origine béthunoise, sera reproduite sous le n° 139[3].

1. Antoine Delions, *Histoire de l'institution, règles, exercices et privilèges de l'ancienne et miraculeuse Confrérie des Charitables de Saint-Éloy, apôtre des Pays-Bas, évêque de Tournai et de Noyon, patron tutélaire de Béthune et de Beuvry.* Ce petit livre, édité pour la première fois en 1643, était arrivé, en 1753, à la quinzième édition. — *Manuel de la Confrérie de Saint-Éloi, établie en l'église paroissiale de Saint-Martin à Beuvry, au diocèse d'Arras.*

2. Un cartulaire de la confrérie béthunoise repose aux Archives du Pas-de-Calais.

3. Un grand médaillon ovale, en argent, ciselé avec soin, était porté en sautoir par le prévôt dans les cérémonies. Cette plaque, du XVIIIe siècle, représente saint Éloi, mitré, tenant un grand marteau à la main droite, et de l'autre, sa crosse épiscopale. C'est ainsi que le saint est figuré sur ses gravures et images du pays, notamment sur l'image

Les Béthunois ont toujours eu recours au même protecteur céleste dans les temps de peste et d'épidémie, aussi l'invoquèrent-ils particulièrement quand, en 1832, le choléra fit invasion dans leur ville. Ce fut pour rendre cette dévotion plus vive et plus durable qu'un vénérable prêtre, né à Béthune, M. Flajolet, principal du collége de Mouscron, fit frapper par la maison Pamera-Dechevany, de Lyon, la médaille de cuivre décrite ci-après sous le n° 140, qui se répandit bien vite dans le pays.

Lorsque le fléau meurtrier reparut en 1849, une autre médaille de cuivre fut frappée par la même maison, sur la commande de M. Outrebon, négociant à Béthune, qui en vendit alors un grand nombre d'exemplaires. Cette pièce diffère peu de la précédente, comme on le verra par sa description présentée sous le n° 141.

Les trois médailles de saint Éloi, dont nous venons de parler, sont figurées dans notre *Numismatique béthunoise* sous les n°s 2, 3 et 4 de la planche XIII ; nous les décrivons ici de nouveau.

139. Dans un encadrement octogone, en grènetis, le buste, à gauche, de saint Éloi, mitré, tenant à la main droite le marteau caractéristique, et soutenant de l'autre la crosse épiscopale. Légende : S ELOI.

qui se vendait à Lille chez Louis Mélino, le dernier fabricant des petits drapeaux de pèlerinage. Nous avons vu à Béthune, dans la collection de M. Béghin, une curieuse gravure sur bois, de la seconde moitié du siècle dernier. Elle représente saint Éloi au milieu de nuages, bénissant et tenant le marteau symbolique. Au-dessous est la ville de Béthune, devant laquelle passe la Confrérie des Charitables avec un défunt ; plus bas, deux groupes de pestiférés. Le titre porte : *Confraternitas sancti Eligii apud Bethuneos a peste illesa.*

140. S^T ELOI DEFENSEUR DE BETHUNE. Le buste du même saint, mitré, un peu penché, montrant de la main droite le ciel, d'où s'échappent des rayons, et portant sa crosse de l'autre. ℟. L'inscription suivante, disposée en quatre lignes, les trois premières droites, la quatrième circulaire : DEFENDEZ NOUS ENCORE DE LA PESTE.

141. Médaille faite sur le modèle de la précédente ; ce sont les mêmes type, légende et inscription. Ici le buste du saint évêque est plus grand et redressé[1].

Médaille de Notre-Dame du Perroy

Hors de l'enceinte de la ville, entre les routes d'Arras et de Douai, s'élevait, avant la Révolution, une grande et belle chapelle, où l'on honorait, sous le titre de Notre-Dame du Perroy, une statue qui représentait la Vierge, en longue et large robe, tenant sur le bras gauche l'Enfant Jésus vêtu de même, selon le type ancien et traditionnel. L'histoire locale rapporte que ce petit édifice fut érigé, en

1. Signalons une belle petite médaille ovale, frappée récemment à Paris, bien qu'elle n'entre pas dans notre cadre, malgré son apparence religieuse. Ce n'est, en effet, qu'un souvenir métallique de services rendus par le doyen actuel de la Confrérie des Charitables béthunois. Le sujet principal est saint Éloi, debout, en costume d'évêque, tenant sa crosse et l'Évangile, ayant à sa gauche, comme attribut, une enclume avec marteau. La légende porte : *Saint Eloi patron titulaire de Béthune et Beuvry, p. p. n* ; l'exergue : 1188, année de la fondation de la Confrérie. Au revers, dans une couronne formée de deux branches d'olivier, on lit cette inscription énigmatique : *C. S. 1829*, *1838*, *1849*, *1877* ; elle s'explique ainsi : Clément Sy, confrère en 1829, maïeur en 1838, prévôt en 1849, doyen en 1877.

1110, dans un lieu boisé, nommé le Perroy, par Robert le Gros, seigneur de Béthune. Elle ajoute que Guillaume, son fils et son successeur, enrichit ce sanctuaire, et qu'il fonda, près de là, le prieuré de Notre-Dame du Perroy pour l'abbaye du Mont-saint-Eloi[1].

Cette chapelle, d'abord visitée par les personnes pieuses de la ville et des environs, devint bientôt le but d'un pèlerinage, où l'on venait de toutes parts, pendant les fêtes consacrées à la Vierge, demander à la Mère des affligés de soulager les malades et de secourir les prisonniers. Lors des siéges de Béthune, surtout durant celui de 1710, le monument isolé fut exposé à de grands dangers auxquels il échappa cependant ; il fallait le cataclysme de 1793 pour le faire disparaître : il fut vendu alors, puis démoli. Toutefois la statue avait été sauvée, et quand, au commencement de notre siècle, le calme revint, on plaça la précieuse madone dans une chapelle improvisée sur l'emplacement de l'ancienne. C'est encore là qu'elle est exposée à la vénération publique.

La dévotion à Notre-Dame du Perroy a donné lieu, vers la fin du XVIIe siècle, à une médaille de plomb, ayant quatre globules extérieurs, disposés en croix. On y voit, du côté principal, la représentation de la statue, c'est-à-dire la Vierge couronnée, tenant un sceptre à la main droite, et portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi couronné. Le revers se compose de la légende sui-

1. *Chronique du prieuré du Perroy*, œuvre manuscrite, attribuée à l'abbé Doresmieux, dont une copie se trouvait dans la bibliothèque de M. Godin, Archiviste du Pas-de-Calais. — F. Lequien, *Notice sur la ville de Béthune*. — A. de Cardevacque, *Notice sur le prieuré de Notre-Dame du Perroy*. — Notre *Numismatique béthunoise*.

vante, en quatre lignes: NOTRE DAME DV PERROY. Cette médaille, publiée dans notre *Numismatique béthunoise*, a été reproduite par M. de Cardevacque dans sa *Notice sur le Prieuré de Notre-Dame du Perroy*.

Médaille de sainte Wilgeforte

Cette sainte, honorée en divers lieux comme vierge et martyre, et qui figure comme telle dans le Martyrologe romain, est représentée barbue, vêtue d'une longue robe et crucifiée, et a reçu dans divers pays plus de quinze noms, la plupart bien différents. On l'a appelée, en latin : *Wilgefordis, Wegelfortis, Liberata, Liberatrix* et *Eutropia*, et en français : *Wilgeforte, Vilgeforde, Milleforte* et *Livrade* [1]. Nous n'avons point à raconter ici les choses merveilleuses que les anciens auteurs espagnols et portugais ont avancées sur sa légende; il nous suffira de dire quelques mots du culte dont elle était l'objet à Béthune.

Pendant longtemps, des fidèles des environs sont venus, principalement en été, servir sainte Wilgeforte, qu'ils nommaient Milleforte. Ils l'invoquaient pour la santé de leurs enfants qui souffraient de convulsions

1. Aglaüs Bouvenne, *Légende de sainte Wilgeforte*. — Le Père Cahier a donné, dans ses *Caractéristiques des Saints*, un long article fort curieux sur cette singulière sainte. M. de Linas a publié aussi d'intéressants détails sur le même sujet dans *le Moniteur de l'Archéologue et du Collectionneur*, année 1866, pages 7 et 11. Voir encore: *La vie de sainte Wilgeforte d'après les anciennes traditions*. Cet opuscule de 36 pages, imprimé à Boulogne en 1870, avec l'approbation épiscopale, a été publié par M. l'abbé Haigneré, pour le pèlerinage de sainte Wilgeforte, encore en vigueur à Rinxent, à Wissant et en d'autres lieux du diocèse.

ou qui étaient rachitiques. On les vit souvent s'agenouiller devant un tableau qui représentait en croix une jeune fille, vêtue d'une longue robe bleue, et portant les cheveux épars, attachée par les bras, les pieds et la ceinture avec des cordes à l'instrument de son martyre. Au bas du cadre on lisait : *Ste Milleforte, p. p. n.* Leur prière faite, les pieux visiteurs allumaient d'ordinaire des cierges ou chandelles devant ce tableau, puis ils se retiraient [1].

Nous possédons une médaille que nous attribuons à cette piété ; c'est le n° 143, pièce octogone du commencement du XVIII° siècle, dans le style et de la fabrique de celles du pays, frappée sur deux minces feuilles de cuivre soudées ensemble. D'un côté, l'on voit en croix une femme dont la face virile et barbue est entourée d'un nimbe ; légende : S. WILGEFORT [2]. ℟. S. IACQ MINEVR. L'apôtre saint Jacques le Mineur, nimbé, tenant de la main droite une massue baissée, son symbole ordinaire, et de l'autre, un livre ouvert. Nous ignorons la raison qui a fait choisir ce sujet.

Telles sont les médailles religieuses de Béthune. Il en a cependant été fabriqué d'autres en cette ville, mais elles ne s'y rattachent que par le lieu de fabrication et de vente. Nous voulons surtout parler de médailles

1. M. de Linas, articles cités ci-devant, et renseignements fournis obligeamment par feu M. Montbrun, de Béthune, qui a recueilli avec soin les documents relatifs à sa ville.

Avant la récente restauration de l'église, le tableau dont il vient d'être question était placé près de la tour, il en a été retiré alors, ce qui a mis fin à cette dévotion.

2. Les Bollandistes ont donné, dans leurs *Acta sanctorum*, t. v. p 299, une gravure de cette sainte, qu'on trouve reproduite dans les *Caractéristiques des saints.*

d'étain et de plomb, de forme octogone, aux types si connus de saint Roch et de saint Hubert, dont un des moules, en pierre de Tournai, a été retrouvé en cette ville et recueilli par nous.

IX

BLANDECQUES

Médailles de Notre-Dame de Blandecques

Cet ancien village, dont l'intéressante histoire a été esquissée par un auteur audomarois[1], est situé dans une vallée aussi riche qu'agréable, à trois kilomètres de Saint-Omer. Vers la fin du XIIe siècle, s'y établissait une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, sous l'invocation de sainte Colombe[2]. Ce monastère réunissait une vingtaine de religieuses ; supprimé au commencement de la Révolution, il disparut bientôt presque entièrement. Ses armes étaient: *Une colombe d'argent avec une petite crosse d'or dans un champ de sable.*

La communauté gardait pieusement depuis sa fondation deux cierges qui provenaient de la sainte chandelle

1. Piers, *Petites histoires des communes de l'arrondissement de Saint-Omer*, p. 41.
2. *Gallia christiana*, t. III, p. 533.

d'Arras ; l'un était enfermé dans une élégante châsse d'argent, en forme de pyramide ; l'autre était enchâssé plus simplement. Deux fois par mois, on allumait sur l'autel consacré à Notre-Dame du Joyel, ce dernier cierge qui était ainsi exposé à la vénération des fidèles. Mais c'était principalement le jour de la Visitation que les pèlerins venaient de toutes parts, en grand nombre, y invoquer Notre-Dame des Ardents, dont on célébrait alors la fête[1]. Cette dévotion a produit dans la première moitié du XVII[e] siècle la médaille suivante.

144. NOTRE D·D·BLENDEC. La Vierge, couronnée, tient une crosse de la main droite, et de l'autre, le cierge vénéré. ℟. Colombe à gauche, dans un écu devant lequel est une crosse; c'est, comme on le voit, la reproduction des armoiries du couvent.

Cette médaille, que nous avons vue dans le médaillier de M. Herwyn, de Bergues, a été frappée sur deux feuilles d'argent réunies ensuite; elle est, de chaque côté, entourée d'un fort grènetis.

1. Le P. Fatou, *Discours sur les prodiges du saint Cierge.* — A. Terninck, *Notre-Dame du Joyel*, p. 42. — *Sanctuaire de Notre-Dame des Ardents*, p. 48.

X

BLANGY-SUR-TERNOISE

Médailles de sainte Berthe

Le pèlerinage de Blangy, l'un des plus anciens et des plus célèbres du Pas-de-Calais, devait avoir sa place dans notre histoire métallique des dévotions populaires de ce département. Donnons ici l'explication de ce culte si renommé. En 644, naquit au château de Blangy une enfant que l'église devait mettre un jour au nombre de ses saintes. Berthe, tel était son nom, eut pour père Ricobert, comte de Ponthieu, pour mère Ursane, fille d'Ercombert, roi de Kent, et pour aïeule paternelle sainte Gertrude, abbesse d'Hamage. Elle reçut une éducation chrétienne, qui développa ses éminentes qualités. A l'âge de dix-sept ans, elle épousa Sigefroy, de la race des Francs, dont elle eut cinq filles. Veuve après vingt ans de mariage, Berthe renonça au monde et fonda, près de son château de Blangy, un monastère qu'elle soumit à la règle de saint Benoît, vaste couvent qui compta bientôt plus de cinquante religieuses. La sainte fondatrice en fut l'abbesse, et y consacra entièrement les quarante dernières années de sa vie à la prière, aux mortifications et à la plus admirable charité, donnant ainsi à sa com-

munauté l'exemple de toutes les vertus. En 723, elle quittait la terre pour recevoir la récompense que Dieu réserve à ses élus[1].

Les filles de Berthe s'appelaient Gertrude, Déotile, Emma, Gésa et Gesta. Les deux premières prirent le voile avec elle ; la troisième épousa Seward, prince anglo-saxon ; quant aux deux autres, elles moururent en bas âge.

Les chroniques locales rapportent des choses merveilleuses sur la sainte de Blangy. Un Franc de haute origine, épris d'une vive passion pour Gertrude, avait formé le projet de l'enlever de son monastère ; n'ayant pu y réussir, il avait employé par vengeance des moyens odieux contre la vénérable Berthe ; il en fut puni par la perte de la vue. Emma, délaissée par un époux dépravé, revenait à Blangy, quand elle fut atteinte, dans la traversée, d'une fièvre qui l'enleva aussitôt. La pauvre mère alla à la rencontre du corps inanimé de sa chère enfant qu'elle voulut voir une dernière fois ; Emma ouvrit les yeux et les referma pour jamais. Les récits qui précèdent serviront à expliquer en partie les médailles de cet article.

Sans vouloir faire l'historique du monastère de Blangy,

1. Dom Charles Roussel, *Histoire abrégée de la vie et miracles de sainte Berthe, fondatrice, première Abbesse et Patronne de l'Abbaye Royale de Blangy en Artois.* — Parenty, *Histoire de sainte Berthe et de l'Abbaye de Blangy.* — Bion, *Vie de sainte Berthe, abbesse de Blangy-sur-Ternoise.* — Sellier, *Manuel de dévotion à sainte Berthe.* — Fromentin, *Dévotion à sainte Berthe.* — Robert, *Promenade archéologique à Sainte-Berthe.* — Van Drival, *Légendaire de la Morinie.*

dont il ne reste que des ruines, nous rappellerons cependant qu'en 790, une autre Berthe, fille de Charlemagne, se choisit ce couvent pour retraite, que l'abbaye fut détruite, en 882, par les Normands, et qu'elle fut reconstruite, en 1053, par Druon, évêque de Thérouanne; que depuis lors jusqu'à la suppression des ordres monastiques, elle fut tenue par des religieux bénédictins. Il convient aussi de dire que, pendant son exil bientôt suivi de son martyre, saint Thomas de Cantorbéry avait visité cette abbaye royale, où était précieusement conservé l'anneau pastoral de l'illustre prélat[1], et où son nom était particulièrement honoré.

Peu de temps après la mort de sainte Berthe, un monument d'une grande munificence avait été élevé dans l'église du monastère, pour recevoir sa dépouille mortelle. Des prodiges s'étant opérés sur cette tombe, on y vint en foule de toutes parts implorer la sainte de Blangy. Le pèlerinage s'est perpétué de siècle en siècle, et n'a jusqu'ici rien perdu de son éclat et de sa renommée. Le trois juillet de chaque année, la précieuse châsse de sainte Berthe, déposée sur le maître-autel de l'église paroissiale, est placée dans le chœur, où elle est exposée à la vénération publique[2].

Nous avons recueilli cinq médailles de ce pèlerinage; elles sont de cuivre jaune, les trois dernières se trouvent aussi en argent. La première appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle; la seconde, au milieu du siècle

1. Arnould de Raisse, *Hierogazophylacium*, p. 147.

2. Malbrancq, *De Morinis*, t. III, p. 196. — Dans son *Annuaire du diocèse d'Arras, pour l'année 1866*, M. l'abbé Robitaille a consacré un intéressant article au pèlerinage de Blangy.

dernier, et les trois autres ont été frappés vers 1840. En voici la description :

145. Sainte Berthe, nimbée, en habit monastique, portant transversalement sa crosse abbatiale, est agenouillée à gauche, devant un autel sur lequel elle offre à Dieu la couronne et le sceptre qui rappellent sa royale origine. Au-dessus de l'autel, on voit la Vierge assise sur des nuages avec l'Enfant Jésus, qui va couronner la noble abbesse; Marie et son divin fils sont nimbés. On remarque encore des nues d'où sort la tête d'un ange, les lettres S B, initiales de sainte Berthe, et un monastère. ℞. Trois saints nimbés, deux de face et le troisième tourné de leur côté. Le premier, vêtu d'une chasuble ornée d'étoiles, et tenant un calice de la main droite, est saint Thomas de Cantorbéry, comme l'indiquent ses initiales S T, placées en légende près de lui. Le second, couronné, ayant une étoile au-dessus de la tête, et sous les pieds les lettres S G, est couvert d'une armure avec manteau et large collet ; de plus il porte un sceptre à la main droite. Ce prince guerrier est le saint Gombert qui figurera sur la médaille suivante. Enfin le troisième, représenté en religieux avec un bâton à la main, est saint François de Paule, que désignent son costume, son appui et ses initiales S F, inscrites près de sa tête. Nous pensons qu'il aura été choisi en qualité de patron de l'abbé qui était en exercice, quand cette belle et curieuse médaille a été frappée[1].

146. Sainte Berthe, à mi-corps, à gauche, en religieuse, la tête entourée d'une auréole rayonnante. Elle tient

1. On trouve en effet sur la liste des abbés de Blangy, François Vollant, de Berville, en 1671, date qui convient bien à notre médaille.

sur la main droite une église, emblème de sa fondation monastique, et de l'autre, sa crosse. Exergue : S. BERTHE. ℟. S· GONBER., légende gravée à rebours. Roi vu à mi-corps et de face ; il porte une longue et forte chevelure et une couronne à fleurs de lis ; il a un sceptre à la main droite[1]. Cette médaille est d'une exécution qui laisse beaucoup à désirer, surtout quand on la compare avec la précédente.

147. Sainte Berthe, en pied, pressant contre son cœur une croix avec palme, et tenant sa crosse. Elle est posée sur un socle où est inscrit le millésime 723, année de sa mort. A sa droite est son monastère ; à sa gauche, son château ; en deçà du couvent, une couronne et un sceptre, puis le corps étendu d'Emma ; de l'autre côté, trois petites figures. Le socle est accosté de deux écussons surmontés d'une mitre et d'une crosse, pour désigner les armes de l'abbaye et celles du dernier abbé. C'est en médaille une réduction modernisée de l'image vendue autrefois aux pèlerins et mise en tête du livre de Dom Charles Roussel[2]. La légende suivante, en neuf lignes, extraite littéralement de la prière mise au bas de cette image : SAINTE BERTHE FONDATRICE ET ABBESSE DE BLANGY PRIEZ POUR NOUS CONSERVER LA LUMIÈRE DE NOS YEUX, AINSI SOIT-IL.

1. Nous avons vainement cherché dans les hagiographies le nom de saint Gombert, dont la longue chevelure semblerait désigner un prince de l'époque mérovingienne. Ne serait-ce pas le père ou l'aïeul de sainte Berthe ?

2. Plusieurs images et gravures de sainte Berthe la représentent ainsi, notamment une grande lithographie éditée à Hesdin, il y a peu d'années.

148. Sujet imité de celui du droit précédent dont il ne diffère que dans les détails; l'exécution en est plus soignée. ℟. Même légende.

149. S^{E} BERTHE PRIEZ POUR NOUS. Même type du droit, d'un autre coin. ℟. S^{T} LIEVIN PRIEZ POUR NOUS. Saint Liévin en habits pontificaux, tenant une tenaille à la main droite et une crosse de l'autre. C'est la proximité du pèlerinage de Merck-saint-Liévin qui a fait choisir le sujet de ce revers.

(*La suite au prochain volume*).

II

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 AOUT 1879

DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. PARIS

Président.

Messieurs,

La séance solennelle que l'Académie tient chaque année, d'après une tradition qui remonte à sa fondation même, nous procure l'avantage et le plaisir d'avoir ainsi des relations suivies avec un public d'élite, ami des lettres, des sciences et des arts, de tenir nos concitoyens au courant de nos travaux, qui intéressent presque toutes ces contrées d'une manière spéciale, de leur permettre d'apprécier le résultat de nos concours et de donner enfin plus d'éclat à la proclamation des récompenses offertes aux lauréats.

Le rôle du président me semble tout tracé : c'est pour lui un devoir de signaler les faits principaux qui méritent d'être notés dans le cours de notre paisible existence ; d'exposer, à grands traits, le programme que rempliront ensuite notre secrétaire-général et nos divers rappor-

teurs ; en un mot, de vous présenter une sorte d'introduction qui fasse pressentir ce que sera le livre offert à votre curiosité.

Le mérite d'une préface est la brièveté. Je l'oublierai d'autant moins que l'ordre du jour de cette séance est aussi complet que varié, et que j'ai hâte de donner la parole à mes savants collègues et particulièrement à celui qui prend aujourd'hui, d'une manière officielle, sa place au milieu de nous.

L'arrivée, hélas ! est précédée d'un départ. Nous avons eu la douleur de perdre, dans le cours de l'année, un des membres de l'Académie les plus anciens et les plus estimés. Pour célébrer dignement la mémoire de M. Maurice Colin, l'Académie a voulu qu'une notice spéciale reproduisît les diverses phases d'une existence si bien remplie et dans laquelle les soins donnés à la chose publique occupent une si large place. Vous savez, mes chers collègues, combien les pages dictées à M. le Gentil par le sentiment de la justice et de l'amitié ont répondu à notre attente. Reproduites dans le prochain volume de nos annales, elles montreront que l'Académie se fait un devoir de consacrer, après la mort, le souvenir de ceux qui, de leur vivant, ont été son honneur.

Nous avons vu s'accomplir une autre séparation ; mais, cette fois, nous n'avons à regretter que l'éloignement d'un collaborateur, et nous pouvons nous promettre de revoir encore le collègue qui, attiré vers l'Anjou par l'amour de la famille et du pays natal, a dit adieu à ses chères Archives et aux rives de la Scarpe. M. Richard a passé trop peu de temps à Arras pour révéler à tous ce savoir profond que voilait tant de modestie. Les hommes

studieux qui fréquentent les archives départementales n'oublieront pas avec quels persévérants efforts et quelle compétence M. Richard opérait le classement des documents précieux qui se rapportent à la période des comtes d'Artois, et avec quel aimable empressement, chercheur infatigable, il faisait profiter de ses découvertes les amateurs de travaux historiques. Je serai, j'en suis sûr, l'interprète de vos désirs, en envoyant d'ici un salut amical à M. Richard, devenu membre honoraire de l'Académie, et en exprimant le vœu qu'il mette bientôt au jour l'étude sur la comtesse Mahaut et l'Artois au XIVe siècle, dont il avait rassemblé les matériaux.

Non contents de chercher à réparer par d'excellents choix les pertes que nous avons subies, nous avons nommé cette année plusieurs membres correspondants ; nous avons étendu nos relations avec les Sociétés savantes de la France et de la Belgique.

Le compte-rendu de nos travaux intérieurs vous montrera combien ont été nombreuses et diverses les lectures qui ont rempli nos séances hebdomadaires.

L'activité fait naître l'émulation. Les sujets mis au concours pour l'année 1879 ont été traités avec succès. Nous couronnerons tout-à-l'heure trois mémoires sur les places d'Arras, le glossaire du patois artésien, l'histoire de l'invention et de l'exploitation de la houille dans notre département.

Les beaux-arts ont également répondu à notre appel. Un artiste du Pas-de-Calais, dont je n'ai pas à faire l'éloge, l'auteur de la *Muse d'André Chenier*, de *Rebecca à la fontaine*, de l'*abbé Suger*, de la *Vierge des Ardents*, du *Monument de David d'Angers*, a fait hommage à l'Aca-

démie du buste de M. le chanoine Parenty, notre regretté chancelier. L'Académie reconnaissante, lui a accordé le prix annuel, fondé par la libéralité d'un de ses membres.

En résumé, si l'Académie n'a point été exempte d'épreuves pendant l'année 1879, nous pouvons nous féliciter des résultats dus à sa persévérance et à ses encouragements. C'est un nouveau motif pour que votre président vous témoigne sa reconnaissance de l'honneur que vous lui avez fait, Messieurs, en lui donnant, pour la seconde fois, une marque d'estime dont il est fier. J'aurais dû commencer ce discours en vous adressant mes remercîments ; vous m'excuserez de les avoir réservés pour la fin : c'est à un post-scriptum que l'on confie souvent ce qu'une lettre a de plus intime.

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

par

M. le Chanoine E. VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

L'Académie d'Arras, fondée en 1737, est une des plus anciennes Sociétés littéraires de France. Elle compte aujourd'hui un siècle et demi d'existence, ou bien péu s'en faut, c'est-à-dire cent quarante-deux ans.

Or, si toujours elle a eu le titre de Société littéraire d'abord, puis d'Académie des Belles-Lettres, lors de la reconnaissance officielle, en 1773, toujours aussi elle a joint à la culture des Lettres celle de l'Histoire, et jamais elle n'a négligé les Sciences ni les Arts.

Facilement nous en trouverions la preuve dans les cinquante-cinq volumes qu'elle a publiés depuis le commencement du siècle et dans les volumes non moins nombreux et non moins variés, publiés par ceux qui

nous précédèrent dans la même carrière, au siècle dernier.

Les Lettres, l'Histoire, les Sciences, les Arts, tel est le domaine tout intellectuel de notre Académie, tel est le vaste champ qu'elle cultive avec persévérance, sachant que le travail continu, opiniâtre, finit toujours par être utile et atteint son but tôt ou tard. Si, en particulier, pour l'année qui se termine, nous examinons les travaux de l'Académie d'Arras, en les classant dans l'ordre qui vient d'être indiqué, nous verrons que la vieille Société a été fidèle à ses bonnes traditions et qu'elle n'a rien oublié de ce qui a fait sa réputation dès son origine.

En effet, les Lettres ont été représentées assiduement dans nos séances hebdomadaires.

Notre excellent collègue et ancien Président, M. Lecesne, ne va-t-il pas, aujourd'hui même, nous donner un nouveau spécimen de ces compositions poétiques, toujours faciles et spirituelles, qu'il nous accorde pourtant avec trop de parcimonie? Notre nouveau collègue, M. Ricouart, ne va-t-il pas, lui aussi, nous donner l'appréciation très-littéraire d'une œuvre de littérature *sui generis*? Et déjà plus d'une fois ne nous a-t-il pas donné la preuve de ses habitudes littéraires, en remerciant, dans la langue des poètes, la Société qui l'a admis dans son sein, avant de lui parler, comme il va le faire tout-à-l'heure, dans la langue des prosateurs, dans laquelle, pas plus que dans l'autre, il n'a pas à faire ses preuves. Et d'ailleurs sa traduction en vers de Manilius, couronnée ici même l'an dernier, était assurément une œuvre littéraire au premier chef.

Plusieurs fois, dans nos séances hebdomadaires, je

vous ai entretenus du drame religieux au moyen-âge, sujet sur lequel on fait aujourd'hui beaucoup de recherches qui produisent des découvertes curieuses. Plus souvent je vous ai communiqué, parce qu'ainsi vous l'avez voulu, une série d'études sur l'origine du langage, étude à laquelle je me livre depuis de longues années, mais que j'aime à laisser de temps en temps dormir, selon le précepte d'Horace, afin de ne donner que des choses certaines et bien éprouvées, lorsqu'il s'agira de les publier.

La Littérature proprement dite, votre premier objet, n'est donc pas négligée chez vous.

L'Histoire, il faut le dire ici, l'emporte de beaucoup sur les Lettres, et c'est là surtout la branche privilégiée dans l'Académie d'Arras. L'histoire d'Arras attire très particulièrement l'attention de plusieurs d'entre vous, et c'est avec le plus grand soin que vous en recherchez sans cesse les faits, avec les preuves originelles de ces faits. Dans cet ordre d'idées, M. le Gentil nous a donné plus d'une Monographie. Il nous a également donné des Biographies qui sont aussi de l'histoire, notamment celle de M. Maurice Colin. M. Lecesne a continué ses études intéressantes sur Arras, et il nous a fait connaître dans ses détails un des épisodes les plus émouvants de l'histoire de cette cité, la Vauderie à Arras.

M. Proyart nous a présenté une série de recherches sur Raoul de Neuville, évêque d'Arras : c'est avec un véritable intérêt que l'on lira, dans nos Mémoires, cette Biographie d'un homme qui a rendu de notables services à ce pays, il y a sept siècles.

Vous avez accueilli avec un plaisir tout particulier les

communications d'un homme studieux qui n'est plus notre Collègue habituel, et qui pendant son séjour dans notre Artois avait travaillé à l'histoire d'Arras avec le zèle d'un Artésien. M. Richard nous a donné l'histoire des Maladreries de nos contrées, il nous a donné une foule de renseignements historiques puisés aux sources; il nous prépare la publication d'un cartulaire et de pièces importantes concernant l'Artois. Il nous promet de continuer, comme Membre honoraire, de collaborer assiduement à nos travaux : c'est là une promesse que nous nous plaisons à enregistrer ici et dont nous lui donnons acte.

M. Paul Lecesne et plusieurs autres Collègues ont ajouté à cet ensemble de documents un assez bon nombre d'autres documents dans les séances hebdomadaires toujours si bien remplies. L'histoire a donc été par vous cultivée avec le soin qu'elle mérite, et c'est avec empressement que tout à l'heure encore, vous allez couronner uné nouvelle œuvre d'histoire, qui touche d'une façon intime à la ville d'Arras.

Vous allez aussi couronner une œuvre de science : c'est dire que les travaux scientifiques ne vous sont pas étrangers. De temps en temps, en effet, vous recevez des communications de ceux d'entre nous qui s'occupent de science, et toujours ces communications sont accueillies avec l'intérêt le plus vif.

L'art, il faut le dire, a pour vous encore plus d'attraits, surtout quand l'art est uni à l'érudition. Dans cet ordre de recherches, vous avez distingué, comme c'était justice, les profondes et persévérantes études de M. de Linas sur les origines de l'orfèvrerie cloisonnée.

Vous avez voulu lire et relire ses deux volumes qui ont vu le jour; vous attendez avec impatience la suite de ces savants travaux, et vous êtes heureux quand l'auteur vous donne, ce qu'il fait souvent, la primeur de ses découvertes. C'est avec bonheur que vous applaudissez à ses succès.

M. Richard vous a donné des inventaires d'objets d'art, extraits des Archives du département: il a notablement augmenté la liste déjà riche de nos titres et ouvert la voie à de nouvelles et heureuses investigations.

C'est avec joie que vous avez accueilli certaines découvertes, dues en partie à M. Richard et en partie à votre Secrétaire-général, sur un sujet Atrébate entre tous, les Tapisseries d'Arras. Jaloux de conserver à Arras une de ses gloires les plus positives, j'ai voulu prendre date et publier, dès maintenant, des pièces d'archives qui constatent le plein exercice de l'art des tapisseries à Arras, dès l'an 1312; prochainement j'espère, pièces en mains, prouver une origine encore plus reculée.

J'ai, d'ailleurs, fourni toute une tradition non interrompue de pièces d'archives pour tout le xive siècle et pour tout le xve. Avec d'autres documents que nous tenons en réserve, nous ferons une seconde édition des Tapisseries d'Arras, et nous maintiendrons à notre cité artistique la gloire qui lui est due.

Plusieurs découvertes, soit artistiques, soit archéologiques, ont été signalées et décrites dans vos séances. Ici encore nous avons à mentionner les recherches de M. le Gentil sur les décorations murales dans la ville d'Arras, les antiquités gallo-romaines de M. Terninck, surtout sa curieuse maison située vis-à-vis de la porte

Maître-Adam, maison qui n'a pas encore livré tous ses secrets. Enfin, nous avons l'importante pierre tombale du XIIIe siècle, trouvée près de la porte Saint-Michel.

M. Grandguillaume, lui, ne s'occupe pas d'art à la manière de ses Collègues. Il en fait bel et bien, et c'est avec une générosité sans égale qu'il meuble notre salle de séance, transformée en galerie splendide de monuments d'Arras, et des portraits, au grand complet, de tous les Membres de notre Société.

Sous une autre forme, l'art se présente encore au milieu de nous, et ici nous n'avons pas le droit de nommer l'auteur premier de tous ces bustes, qui viennent successivement orner nos salles de séance, bibliothèque et autres pièces de notre belle installation.

L'initiative artistique est grande ici, c'est bien évident, et ce n'est pas de ce côté non plus que l'on pourra reprocher à notre Académie d'avoir dégénéré.

Le travail considérable de M. G. de Hauteclocque sur l'enseignement dans le Pas-de-Calais, avant 1789, touche à plusieurs catégories de sujets. Voilà pourquoi nous le citons après les autres, en faisant remarquer l'importance de ces recherches et le grand jour qu'elles projettent sur l'état ancien de la France, dans ce qui forme aujourd'hui le Pas-de-Calais. Ai-je tout dit, Messieurs, ai-je tout passé en revue? Evidemment ceci n'est qu'un sommaire, une esquisse incomplète de vos travaux.

Une Société qui se réunit régulièrement une fois chaque semaine, qui a chaque fois des sujets de lecture, des dissertations, des études, est une Société pleine d'activité et de vie.

Aussi entretenez-vous avec les autres Sociétés fran-

çaises et étrangères des relations habituelles, qui vont même se développant ; aussi vos concours sont-ils suivis et vos questions deviennent-elles l'objet d'études sérieuses. La quantité des Mémoires envoyés n'est pas encombrante, sans doute ; mais la qualité est fort remarquable, ce qui vaut mieux. Les Rapports qui vont être lus tout-à-l'heure prouveront, d'ailleurs, l'importance de ces concours.

En résumé, Messieurs et chers Collègues, l'année académique a été bonne pour nous : dans le calme de nos réunions, nous avons échangé beaucoup d'idées utiles, nous avons appris bon nombre de faits intéressant l'histoire et l'art de notre pays. Il nous semble qu'il y a, dans ce calme de l'étude, des éléments d'un bonheur vrai, de jouissances élevées : nous désirons fort que ce goût de l'étude se répande un peu plus, qu'il entre dans les usages ordinaires et ramène aux idées justes et aux grandes pensées.

DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. RICOUART

Pourquoi faut-il, MESSIEURS, que les débuts d'un Membre récemment admis dans le sein de votre Compagnie soient toujours attristés par les regrets et ne doivent de se produire qu'au passage de la mort dans vos rangs ! En cette inexorable nécessité, bien que l'éloge du Confrère dont nous déplorons la perte ait droit à la première place, de par la tradition académique, dans le discours du récipiendaire, j'avoue mon impuissance à faire assaut d'éloquence et de vérité avec ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont écrit ou prononcé le panégyrique de M. Colin ; qui ont dépeint sous ses trois aspects, le juge intègre, le commerçant distingué, l'administrateur soucieux des intérêts de ses concitoyens, et représenté à nos yeux la grande figure de cet échevin des anciens temps, véritable incarnation de la commune bourgeoise et de la ghilde marchande. Permettez-moi, toutefois, de tirer

vanité d'avoir obtenu le fauteuil d'un homme désormais inscrit dans les fastes de la ville d'Arras, et de pouvoir, grâce à vos suffrages, m'appliquer ce que dit Virgile, quand de l'arbre toujours jeune et toujours entier, emblême des immortelles Académies, le fils d'Anchise, maître du rameau fatidique, voit surgir à sa place une branche nouvelle.

Pourtant mes titres à votre bienveillance se bornent à peu de choses : un seul travail, un essai de traduction fidèle, voilà tout mon actif littéraire. Si je me permets de réveiller ainsi vos souvenirs en cette occasion, ce n'est pas, je vous prie de le croire, pour imiter ce paysan naïf qui ne savait qu'une prière, mais pour développer l'idée qui m'a dirigé dans cette étude et faire admettre sans hésitation que traduire un auteur latin, c'est faire une œuvre utile.

Il faut savoir le latin... Je ne veux pas soutenir, Messieurs, que l'on doive retourner aux errements d'un autre âge. L'ancienne Université avait inscrit dans ses commandements les dialogues en latin, les plaidoyers et les répliques, les thèses soutenues publiquement sur quelque subtilité théologique ou littéraire. L'école était un petit Forum, où s'exerçaient à la parole les futures illustrations de la chaire et du barreau. Mais l'orateur ou le poète recousait péniblement, à l'aide d'un fil grossier, les harmonieux débris pillés dans les modèles antiques, et, sur un sujet moderne, jetait une parure de lambeaux bariolés ; de cette imitation servile, que peut-il sortir d'utilement pratique ? C'est qu'il ne suffit pas, pour connaître une langue, de feuilleter le dictionnaire jusqu'à en user les pages, de frapper à *toutes* les portes de Rome ou

d'Athènes, pour y trouver le verbe sous *tous* ses modes et le mot avec *toutes* ses désinences ; en vain l'on jetterait la sonde à *toute* profondeur dans les ruines de la Babel grammaticale, si l'on négligeait, enfoui sous cette avalanche de racines et de finales, ce qui échappe à toute investigation mécanique, le génie de la langue, le caractère du peuple qui l'a parlée, les besoins physiques qui exigeaient de lui telle façon de dire, les émotions morales qui amenaient telle manière de penser ; en un mot, la vérité historique et la conception philosophique. Sachons donc le latin, mais en reléguant dans le musée des souvenirs la langue parlée de l'ingénieuse scolastique, contentons-nous de traduire.

Ce n'est qu'en tournant sans relâche ces pages si fortement nourries des écrivains de Rome, en les disséquant à fond pour pénétrer dans leurs plus intimes pensées, en épuisant, selon l'expression de Rabelais, leur substantifique moëlle, qu'on parvient à s'en approprier les richesses, au point de s'en faire gloire comme si on les avait produites. Ainsi outillés, *instructi*, dirait un Romain, les partisans des bonnes études, les admirateurs de l'antiquité remonteront par la traduction jusqu'aux plus lointaines origines, fixeront le sens propre du mot français, en détermineront l'orthographe. La connaissance du latin sera leur point de repère à travers les broussailles du néologisme scientifique et leur refuge contre les assauts du naturalisme littéraire. Dans cette lutte contre l'envahissement de la langue du grand siècle par celle de la Cour des Miracles, c'est dans l'étude des anciens qu'il faut puiser les moyens de défense. Voici donc la double tâche imposée à tous ceux qu'intéressent

la pureté et la richesse de notre langue : d'une part, sauvegarder les sources ; de l'autre, s'imprégner assez des traditions pour soutenir notre littérature sur ces éclatants sommets, où l'ont conduite nos grands écrivains. Ce travail, raisonné maintenant et logiquement entrepris, s'est accompli d'une façon inconsciente en même temps que progressive à toutes les époques de notre histoire.

Quand Jules César, s'inspirant des traditions de Rome naissante et mettant à profit les discordes intestines des Gaulois, eut écrasé leurs peuples épars sous le poids de ses légions disciplinées, les Romains ne prirent point de repos que la Gaule entière n'eût tout perdu, jusqu'à la mémoire de ses usages et de ses institutions. Les Bardes et les Druides, l'histoire et la religion des ancêtres, cherchèrent un refuge dans les îles de l'Océan armoricain et, deux cents ans après l'occupation, toute la Gaule était Romaine. La langue gauloise, qui n'avait pas de monuments écrits, revêtit promptement la forme latine, même dans les parties du territoire les plus éloignées des villes, grâce à la multiplicité des habitations isolées et, selon les habitudes romaines, disséminées sur toute la province. De là naquit une langue hybride, adaptée au génie du peuple vaincu, plus vive, plus alerte, pleine de syncopes et d'abréviations, et secouant, comme l'avait fait la plèbe polyglotte de la capitale de l'empire, le joug grammatical de la terminaison multiple. Ce latin, rural ou rustique, ainsi que le nommait saint Eloy dans sa première homélie, détrôna le langage du vainqueur assez rapidement pour que Grégoire de Tours déplorât amèrement que son auditoire ne comprît plus le latin

savant du prédicateur. Dès lors il fallut traduire, c'est-à-dire qu'il fut nécessaire d'établir entre le lettré et le vulgaire un échange d'idées, et cet échange eut pour résultat immédiat de maintenir le Romain officiel dans un état de pureté relative et d'empêcher le rustique de se détacher complétement du rameau latin. Tous ceux que la haine du servage ou du joug des Centurions attirait dans les monastères, toutes les intelligences qui s'éveillaient encore au déclin de la gloire impériale, accomplirent alors cette œuvre merveilleuse qui éclaire les débuts de notre histoire, livrèrent ce combat toujours renaissant de la civilisation contre la barbarie et sauvèrent de la ruine les derniers monuments de la puissance romaine, noyée sous le flot germain, je veux dire les chefs-d'œuvre de ses historiens, de ses orateurs, de ses poètes, monuments plus impérissables que les colonnes de ses temples et les statues de ses empereurs. Viennent les Francs : le scribe du monastère sert d'interprète à ces nouveaux convertis, qui vont infuser dans les veines du peuple gallo-romain, épuisées par quatre siècles de servitude fiscale, un sang demeuré jeune et généreux dans la liberté du sol germanique L'évêque traduit en théotisque ou tudesque les homélies des Pères de l'Eglise, comme il l'a fait en rustique pour le payen autochtone, et bientôt l'élément nouveau de la nation désapprend, comme le Gaulois, l'idiôme de ses pères et se fond insensiblement dans la masse des vaincus courbée sous la framée. Le Normand, pirate et vagabond, plus tard envahisseur et conquérant, doit aux mêmes nécessités (dirai-je aux mêmes lois?) de subir l'influence de ces abbayes, qu'il a tant de fois dépouillées et dévastées, et de devenir Fran-

çais, avec cette docilité à recevoir l'empreinte, à s'assimiler la langue et les usages étrangers qui caractérise les peuples du Nord. Aussi, dès avant la guerre de Cent-Ans, la langue française est sortie de cette longue enfance. où l'a guidée avec vigueur et sollicitude le latin nourricier. La douce Berthe, la langue d'Oil, avait bien pu abandonner le lit royal à l'altière Constance, la langue d'Oc; mais cette invasion passagère des troubadours méridionaux avait laissé derrière elle des traces moins profondes que les razzias orthodoxes des chevaliers du Nord dans les domaines du comte de Toulouse: quelques joyaux de plus parmi ceux que les croisades avaient recueillis dans leur course à travers l'Orient, à Chypre, à Bysance, à Venise. Joinville n'épèle plus. Le latin usé par ses efforts prolongés, déformé par le contact de la langue vulgaire, rentre dans les abbayes et dans les Universités pour n'en plus sortir qu'au jour des cérémonies religieuses et des tournois de la scolastique. L'Anglais peut occuper pendant cent ans nos plus belles provinces, et, dans Notre-Dame, poser la couronne de France sur le front de son jeune roi: que nous lègue-t-il en disparaissant devant l'épée de bois de la Pucelle? Les termes de raillerie dont on salue sa retraite.

Mais voici que le xve siècle, traînant à grand'peine l'attirail vermoulu du moyen-âge, corrompu par cet amour du bien-être qui naît de la réaction des grandes souffrances, énervé par la débauche, refuge de ceux dont la vie doit être courte, sent tout à coup souffler, à travers les Alpes, un vent régénérateur de la pensée. C'est la Renaissance, c'est la résurrection de ces grands morts, que la Rome des Papes nomme avec respect Tacitus, Cicéro, Virgilius.

Un enthousiasme inoui s'empare de toute une génération prête à vivre et qui trouve, à portée de sa main, l'arme de Guttemberg, fourbie à l'approche de la bataille, arme destinée à éclairer la terre du reflet éblouissant de sa lame. Les langues, qu'on disait mortes, vinrent enseigner aux intelligents que le monde avait dormi, et renouer après un long rêve la chaîne si longtemps rouillée des traditions; et l'on s'aperçut que le latin n'avait pas tout donné de ses richesses. « Notre langue, s'écrie l'ardent Du Bellay, est encore à fleurir; cela certainement, non pour le défaut de sa nature, aussi apte à engendrer que les autres, mais par la faute de ceux qui l'ont eue en garde; tant s'en faut qu'elle ait apporté tout le fruit qu'elle pourrait bien produire, mais ils ne l'ont cultivée à suffisance. » Or quel moyen indique-t-il de la rendre féconde? « La traduction et l'imitation des sacrées reliques de l'antiquité ». « Notre langage, » dit-il, « sinon tant copieux qu'il pourra bien être, est pour le moins fidèle interprète de tous les autres. Toutes fois, ce tant louable labeur de traduire ne me semble moyen unique et suffisant. Faisons comme les Romains, imitant les meilleurs auteurs grecs, se transformant en eux, les dévorant et, après les avoir bien digérés, les convertissant en sang et nourriture. »

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, le latin (pour continuer la métaphore employée par Du Bellay), le latin a servi de tuteur à la langue française, la Pléïade a rendu l'arbre touffu ; que Malherbe vienne l'émonder, et rien n'arrête plus le lettré qui, désormais, abrité par ses rameaux verdoyants, est libre, sous cette ombre protectrice, de se transporter en esprit au milieu des civilisations antiques.

Mais si le précepte du poète Angevin, appliqué en ce

qu'il a de sage aux littératures du xvII^{e} et du xvIII^{e} siècle, nous a donné le Cid, Iphigénie et Mérope ; si l'imitation de Shakespeare et de Schiller a révolutionné le monde classique ; si enfin, le génie de Leibnitz a profondément sillonné le champ de la philosophie livré aux ronces des d'Holbach et des Helvétius ; la traduction, dans sa signification absolue, ne reste pas à la hauteur de ces résultats immenses. Hélas ! c'est en jetant un coup d'œil sur le style et la manière des traducteurs d'alors qu'on est inévitablement amené à trouver trop peu sévère encore la sentence italienne: « *Traduttore, traditore.* » S'il est juste d'avouer, avec l'un des écrivains les plus spirituels de notre littérature contemporaine (Alphonse Daudet) qu'à transvaser une langue dans une autre, on en perd toujours quelques gouttes, il est impossible de garder son sérieux devant le travestissement hideux et plaisant tout à la fois dont on affublait Juvénal ou Virgile. *Sur la scène*, accommodés à la mode du jour, les Pompée, les Agésilas, étalaient avec complaisance les rubans démesurés de leur canons et les boucles soyeuses de leurs perruques à la française. *Dans le livre*, les vers du poète épique ou satirique, sont traduits en langage précieux, en dépit du sens véritable et de ce que la critique appelle la couleur locale. Ainsi, par exemple, l'affranchi de Domitien, « *jam princeps equitum* » est colonel-général de la cavalerie ; et la femme de Serranus, dictateur, « agréablement surprise, vient en hâte le revêtir des habits de sa nouvelle dignité. »

Quem trepida ante boves dictatorem induit uxor.

Jusqu'aux premières heures du xIx^{e} siècle, il fut de bon

goût de voiler pudiquement les horreurs de Shakespeare ou de mettre dans la bouche des héros d'Homère les interminables périodes qui ont illustré Bitaubé. Pour cela faire, on avait la périphrase, qui remplaçait avantageusement la nature, et sauvegardait la susceptibilité nerveuse des beaux diseurs de l'époque ; en un mot, on s'efforçait d'étouffer sous un air d'épinette le hennissement superbe de Pégase victorieux.

Mais alors il y eut révolte chez le bon sens. Du sein de la seconde Renaissance, au parcours de cette nouvelle marche en avant, qui entraîna les esprits vers la liberté et la vérité, sortit un vibrant appel à la fidélité dans la traduction. Chateaubriand qui venait de lever, comme un signal, au milieu de la décadence classique, sa plume indépendante et hardie jusqu'au paradoxe, se mit à la tête de ce mouvement insurrectionnel, en l'exagérant, sans doute, comme il arrive toujours lorsque, sans avoir conscience de sa force, on a pris un trop vigoureux élan, mais en laissant derrière lui la route désormais tracée. Ce fut à qui sonderait les auteurs anciens; dans les camps, dans les ambassades, dans toutes les classes de la société, on travailla avec une mémorable ardeur à cette œuvre de restauration ; un roi, connu par ses goûts littéraires, semble, en traduisant Horace, avoir obéi à l'impulsion générale non moins qu'aux tendances d'un esprit enclin à la satire. Et l'on découvrit tout un monde inconnu jusque-là, perdu qu'il était dans les brouillards de la routine. Talma chassa enfin de la scène tragique les Grecs à talons rouges et les Romains à panaches, dont le costume respectueusement conservé par la tradition du vestiaire, perpétuait devant la rampe le travestisse-

ment du Roi-Soleil. Et l'on vit enfin le traducteur reproduire exactement la pensée, imiter dans la mesure du possible le style de l'original, construire la phrase sur le plan du modèle, maintenir à chaque mot sa place, à chaque trait son rayon. On posa les règles absolues de ce travail et l'on se tint pour dite cette maxime fondamentale : « Que les erreurs de l'auteur ne doivent pas plus être rectifiées que supprimées. » C'est un portrait dont le peintre retrace la ressemblance sans en dissimuler les défauts sous le fard de la flatterie. L'histoire doit-elle nous cacher les hontes de Tibère ou les extravagances de Caligula ! Que deviendrait-elle si, comme certaines traductions, elle était expurgée « à l'usage du Dauphin, » ou d'une société imprégnée d'une préciosité pudibonde ! De même qu'en toute page de l'histoire le plus infime détail, quand il sert à la cause de la vérité, ne doit, en aucune circonstance, être sciemment omis, de peur que que nous ne saisissions pas toutes les faces des hommes et tous les aspects des civilisations ; de même, dans une traduction, la copie fidèle et littérale du poète et de l'écrivain originaux, doit montrer au lecteur dans le lointain des âges, Tibulle ou Properce semant ses vers avec les roses dans la coupe de la débauche romaine, on Tyrtée, l'Athénien, animant au combat les citoyens tremblants de Lacédémone, découronnés de leur auréole de bravoure.

Vous plaidez, me direz vous, une cause banale. En effet, elle est banale ; mais toutes les grandes vérités le sont, et cependant elles trouvent toujours des champions qui, sans être obligés de les défendre, s'éprennent d'amour pour leur drapeau. Pour moi, je serai satisfait si

j'ai fait admettre comme indiscutables ces deux axiomes qui serviront de conclusions à la thèse que je soutiens. Grâce à la traduction, la littérature française, éclairée sur le mouvement intellectuel des nations éteintes ou vivantes, a pu s'assimiler, selon le précepte de Du Bellay, la substance des auteurs anciens ou modernes, sans rien perdre toutefois de son originalité ni de sa grandeur ; grâce à la traduction, la langue française, fille de la latine, a traversé les siècles en s'enrichissant des dépouilles de l'étranger conquérant, sans rien abandonner de sa nationalité ni de son génie.

Toutes deux semblent avoir obéi à une loi parallèle, à la loi physiologique qui règle la perpétuité des races. Cette loi veut que les hommes de race guerrière qui s'implantent par les armes sur le sol envahi, s'ils sont inférieurs en civilisation aux vaincus, n'en deviennent réellement les maîtres que par leur alliance avec les femmes de la race assujettie. Or, il est formellement établi que le premier né de ces unions ressemble à la mère, et qu'après quelques générations, le type maternel est le seul qui demeure, reproduisant à travers les siècles les traits originels des premiers possesseurs de la terre. C'est ainsi que l'Austrasien victorieux, disparaît devant la Neustrie soumise ; c'est ainsi que par les caractères du visage et par le génie de la langue, nous sommes encore, et nous serons toujours, les fils des Gallo-Romains.

RÉPONSE

au

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. RICOUART

Par M. PARIS, Président

MONSIEUR,

Il y a une année à peine, l'Académie d'Arras décernait dans cette même salle, « à titre de récompense exceptionnelle, » une médaille d'or à l'auteur de la traduction en vers des *Astronomiques* de Manilius, et vous étiez proclamé lauréat. Une distinction plus haute vous était réservée : l'Académie vous a admis dans ses rangs. Je me félicite, Monsieur, après avoir applaudi, comme président de cette docte compagnie, à votre premier succès, d'être appelé par les devoirs de ma charge à vous souhaiter publiquement la bienvenue.

Vous aviez droit personnellement à un excellent accueil. Vous vous êtes ménagé des sympathies plus

vives encore en vous plaçant sous le patronage de l'homme si distingué dont vous venez d'évoquer le souvenir. L'Académie vous sait gré d'avoir offert à M. Maurice Colin, dont vous occupez le fauteuil, un tribut d'hommages mérité. Elle trouvera de son côté, croyez-le bien, quelque adoucissement à son deuil, en donnant au collègue qu'elle regrette un successeur aussi respectueux de sa mémoire.

Sans avoir connu M. Maurice Colin dans toute la vigueur de son activité, vous avez été, Monsieur, mieux placé que beaucoup d'autres pour apprécier, sous certains rapports, les éminentes qualités qu'il a révélées dans les fonctions aussi importantes que variées dont l'avait investi la confiance de ses concitoyens, vous qui collaborez à l'administration des affaires de la cité, que M. Colin a dirigées avec tant de fermeté et d'intelligence; vous qui, suivant sa trace, savez accorder aux livres une partie des loisirs d'une retraite studieuse. Vous retrouverez ici le vivant souvenir de M. Maurice Colin. Les traditions qu'il a laissées peuvent servir d'exemple aux meilleurs.

Votre modestie se demande quels titres vous désignaient à la bienveillance de l'Académie. Nous n'avions que l'embarras du choix : le savant s'unit en vous au lettré; les connaissances que vous avez acquises en chimie, en histoire naturelle, vous permettaient de prendre place à côté de ceux de nos collègues qui honorent à la fois l'Académie et notre école de médecine et de pharmacie. Mais vous avez su attirer notre attention sur des travaux d'une autre nature, et vous présentez à votre actif un volume de cinq mille vers, que vous appelez, en restant

trop au-dessous de la vérité, « un essai de traduction fidèle. » Après avoir couronné l'œuvre, l'Académie aurait pu dire à l'ouvrier : *Non bis in idem* ; elle a mieux aimé vous appliquer cette autre maxime : *Bis repetita placent*, et manifester d'une manière éclatante quel prix elle attache à une œuvre purement littéraire que l'amour de l'art vous a seul porté à entreprendre.

Quel autre attrait que celui des beaux vers a pu vous déterminer, en effet, à consacrer aux *Astronomica* de Manilius « ce travail patient, fruit de tant de veilles » (1) ? Ce n'est pas la renommée de votre poète qui vous a attiré. On ne sait presque rien de sa vie. Simple affranchi, comme Térence, Syrien d'origine, avait-il pour prénom Marcus ou Antiochus ? Était-il le même personnage que ce Manilius qui, par ordre d'Auguste, dressa dans le Champ de Mars cet obélisque de soixante-dix pieds de hauteur, dont l'ombre, se projetant sur des lames de bronze incrustées dans le marbre, servait à marquer les heures ? Les érudits ont agité ces questions, sans les résoudre. L'œuvre même de Manilius — je parle du poème et non de l'obélisque — a été perdue pendant quatorze siècles, et peut-être est-ce le temps écoulé avant la découverte du manuscrit, trouvé au XVe siècle par le Florentin Le Pogge, qui a servi Manilius beaucoup mieux que ne l'aurait fait une comparaison moins tardive avec les poèmes didactiques de Lucrèce et de Virgile.

Le sujet traité par l'auteur des *Astronomiques* n'était pas fait non plus pour vous séduire. Scaliger, il est vrai, qui publia trois éditions de Manilius, a pu dire, avec l'en-

(1) Rapport de M. Wicquot.

thousiasme d'un érudit et à une époque où l'astrologie était encore en faveur : « Ecoutons le cygne ; rien de plus divin, de plus abondant, de plus sérieux, de plus agréable que ses chants; à part quelques redondances, l'ouvrage est parfait. » Votre jugement a trop de mesure pour que vous n'ayez pas rabattu de cet éloge : « Sauf en quelques épisodes où l'on retrouve avec bonheur l'élégance de Virgile et l'abondance d'Ovide, le poème, hérissé de détails techniques, de calculs assez mal déduits, de théorèmes astrologiques, où l'inanité du but se confond avec l'obscurité de la démonstration, n'offre au traducteur qu'une série d'obstacles presqu'insurmontables. » J'adhère d'autant plus volontiers à votre appréciation, Monsieur, que j'ai éprouvé cette même impression, lorsque j'ai lu pour la première fois, convié par vous, les cinq livres des *Astronomiques*. En parcourant le monde sidéral de Manilius, égaré que j'étais dans les combinaisons puériles du poète astrologue, je me suis rappelé le *Fiat lux* d'une puissance créatrice bien différente de son Univers-Dieu, et les merveilleuses découvertes à l'aide desquelles la science moderne nous a permis de plonger un regard sûr dans l'infini des cieux et de répéter avec le psalmiste : *Cœli enarrant gloriam Dei.*

Manilius est du siècle d'Auguste ; il nous l'apprend lui-même, avec cette hyperbole de flatterie dont les poètes ont usé trop souvent et usent encore envers le maître, qu'il s'appelle Peuple ou César :

Toi seul dans mes efforts pourras me soutenir,
César, de la patrie et le prince et le père,
Qui sous d'augustes lois régis la terre entière,
Qui, Dieu comme ton père, as le droit d'aspirer
A ce Ciel qu'il habite....

Manilius appartient à l'âge d'or de la littérature : la pureté de son style révèle un contemporain de Virgile et d'Horace. Vous avez été séduit, en vous attachant à ses pas, par les charmes de la muse antique. Je soupçonne aussi que les *Astronomiques* vous offraient le prestige de l'inconnu. Porté par vos études de prédilection vers la poésie didactique, vous auriez peut-être craint de grossir le nombre des traducteurs des *Géorgiques* et du poème *de la Nature* ? Votre traduction en vers de Manilius, la première qui ait été tentée, présente au contraire la saveur de l'originalité.

Il nous faut du nouveau....

Je n'ai point à faire l'éloge de votre traduction. Un rapporteur autorisé s'est acquitté de cette tâche : il me suffira de rappeler ici les conclusions de M. Wicquot.

Après quelques réserves au sujet des libertés que vous vous êtes permises, autorisé par nos poètes contemporains, envers le classique hexamètre, notre collègue constatait « que vous n'aviez pas trop présumé de vos forces ; que vous étiez sorti de la lutte avec un véritable succès. — Je ne crains pas de l'affirmer, poursuivait-il, ce sera un vrai plaisir pour ceux qui ne peuvent lire le texte latin de trouver une traduction qui leur donne si exactement l'*idée*, sans leur faire perdre la musique des vers. »

L'Académie, en consacrant aujourd'hui ce jugement avec plus de solennité, vous montre qu'un seul travail bien fait l'emporte, à ses yeux, sur de nombreux essais. Elle vous associe, en quelque sorte, à la renommée de votre Manilius. A ceux qui seraient tentés d'objecter que vos titres ne datent que d'hier, elle rappellerait cette anec-

dote: c'était en 1772; le traducteur des *Géorgiques* venait d'être élu à l'Académie. Le duc de Richelieu remontrait au roi que Delille était bien jeune pour mériter un tel honneur. Il oubliait que, sans autre titre que sa qualité de grand seigneur, il avait été nommé académicien au même âge. « Trop jeune, s'écria un prélat, enthousiaste des *Géorgiques!* Delille trop jeune! Il a près de deux mille ans; il a l'âge de Virgile. »

C'est ainsi que l'Académie d'Arras vous accorde, toute proportion gardée, la faveur que rencontra sur un plus grand théâtre le traducteur de Virgile, et elle répond ainsi d'avance à la question que vous avez posée dans le discours auquel le public — un public de connaisseurs — vient d'applaudir si vivement : traduire un auteur latin, est-ce faire une œuvre utile? Oui, certes, Monsieur, quand on le traduit comme vous.

Oui, c'est faire une œuvre utile que de bien traduire un de ces auteurs, un de ces maîtres, que les lettrés de tous les pays appellent, avec un sentiment d'admiration qui tient du culte : les Anciens! Nous ne saurions trop tôt nous habituer à vivre dans le commerce familier des grands écrivains d'Athènes et de Rome. L'étude approfondie des modèles inimitables que nous a laissés l'antiquité nous initiera à l'amour du beau. Cette étude n'est pas seulement un hommage rendu au génie des temps reculés; «c'est à la fois, dit un critique, une féconde inspiration du génie qui veut briller à son tour. » Virgile et Cicéron doivent beaucoup de leurs perfections à l'étude d'Homère et de Démosthène. Racine, Corneille et Boileau méditaient jour et nuit les chefs-d'œuvre antiques. Fénélon semble avoir emprunté à ces temps glo-

rieux les formes séduisantes de son langage. Bossuet, qui fut si original dans sa puissance, étudia pourtant le secret de l'éloquence antique.

Sachons donc le latin, dirai-je avec vous, Monsieur; et j'ajouterai, sachons aussi le grec. Que l'étude des langues anciennes reste la base de notre enseignement national. Avant d'appliquer les facultés de l'esprit à un but spécial et déterminé, développons ces facultés à l'unisson; formons des hommes. Pour atteindre ce but, les méthodes peuvent varier; elles ne sont que des instruments. Avec vous, Monsieur, je constate que l'habitude de traduire une langue nous en révèle les secrets, et que l'écrivain qui se livre à cet exercice acquiert ainsi deux qualités inappréciables : la justesse des termes et la sobriété de l'expression. Qu'on n'objecte pas qu'un pareil travail convient seulement à l'apprenti qui est encore sur les bancs. L'auteur des *Essais* a bien pu dire : « Ami lecteur, ie suis moy mesme la matière de mon livre. » Montaigne est le compagnon assidu des anciens. Les textes grecs et latins abondent sous sa plume et prêtent à sa verve gauloise, en se fondant dans l'unité du style, une saveur inexprimable. — Boileau n'a-t-il pas traduit le *Traité du Sublime*? Racine n'a-t-il pas mis en français les hymnes de l'église et des fragments du *Banquet* de Platon et de la *Poétique* d'Aristote? Corneille n'a-t-il pas consacré les derniers accents de sa muse à rendre en vers dignes de l'auteur du *Cid* le livre de l'*Imitation*?

Nous sommes d'accord pour reconnaître l'utilité de la traduction; vous me permettrez cependant, Monsieur, de me montrer moins sévère que vous pour le système d'enseignement des langues suivi par l'Université de

France. Les hommes qui s'étaient formés à cette école ne se contentaient pas de « recoudre péniblement, à l'aide d'un fil grossier, les harmonieux débris pillés dans les modèles antiques. » Cujas et Pothier, Bossuet et le bon Rollin, tant d'autres encore étaient certes des latinistes que les écrivains de l'ancienne Rome n'auraient pas désavoués. Si l'on apprenait autrefois à écrire, à parler en latin aussi aisément qu'en français, c'est que le latin était alors la langue de la science, la langue universelle. Il n'en est plus ainsi, et certains procédés d'enseignement nous semblent surannés. Avant de les proscrire d'une manière absolue, attendons que les nouveaux programmes aient fait leurs preuves. Heureux, si nos fils se présentent aussi bien armés que l'étaient nos devanciers, dans cette lutte que vous les conviez à soutenir, au nom du bon goût, contre la substitution « du jargon de la Cour des Miracles au langage du grand siècle. »

Je ne vous suivrai pas, Monsieur, dans les recherches curieuses auxquelles vous vous livrez pour établir quelle a été, aux diverses époques de notre histoire, l'influence des langues anciennes sur la littérature française : vous venez de nous montrer combien ces questions, traitées souvent, et à des points de vue divers, par les maîtres de la critique, vous sont familières. Je conclurai volontiers avec vous — et avec du Bellay — que le latin a servi constamment de tuteur à la langue française. J'aime mieux retenir, pendant quelques instants encore, l'attention de l'Académie sur les réflexions judicieuses que vous consacrez à comparer les divers systèmes de traduction. Ce sera le moyen de ne pas perdre de vue le traducteur de Manilius, en examinant

ses théories, après avoir loué l'application qu'il en a faite.

Traduire, ce n'est pas seulement substituer des mots à d'autres mots ; le travail est plus complexe ; il consiste à faire passer le génie d'une langue dans une autre.

C'est en se mettant à l'œuvre qu'on en constate les difficultés. Les différents idiômes n'ont pas les mêmes mots, les mêmes tours de phrase pour rendre les mêmes idées, et il est souvent impossible de trouver à un terme un terme équivalent. Ces obstacles matériels ne sont rien en comparaison de ceux que l'on rencontre, lorsqu'on s'attache à conserver à l'original sa physionomie propre.

Avec une grande justesse de vues, vous mettez en présence les deux systèmes opposés auxquels les traducteurs se sont attachés, selon qu'ils préféraient ou l'esprit ou la lettre. — Rendons, avant tout, le sentiment général de l'œuvre, disait-on avant notre siècle, et oubliant que traduire n'est pas créer, on fit longtemps parler et penser en français Homère et Virgile, Dante et Shakespeare. C'est à ce genre de traduction que Montesquieu pensait assurément, lorsqu'il disait : « Les traductions sont comme ces monnaies de cuivre qui ont bien la même valeur qu'une pièce d'or, et même sont d'un plus grand usage pour le peuple ; mais elles sont toujours faibles et de mauvais aloi. » On a renoncé, de nos jours, à défigurer les auteurs pour les faire mieux connaître, et la reproduction exacte du modèle est devenue la règle des traducteurs. Mais le poète l'a dit :

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Nous avons vu des traducteurs n'avoir qu'un scrupule:

la substitution d'un mot à un mot; nous en avons vu pousser l'amour de la ressemblance littérale jusqu'à calquer le rythme du vers et à en contrefaire le mécanisme. Ils oubliaient ce qu'a si bien dit Villemain : « Le mot à mot, quand il contrarie le cours naturel de notre langue, est la pire des traductions. »

Entre ces deux théories, placées à deux pôles opposés, vous faites, Monsieur, un choix fort sage. — Vous ne prenez parti ni pour Bitaubé paraphrasant Homère, ni pour Chateaubriand décalquant Milton; vous n'admettez ni travestissement de l'original, ni servilisme littéral ; vous préférez vous établir dans ces régions tempérées qu'habite la vérité.

Je vous félicite une dernière fois, Monsieur, de l'application heureuse que vous avez faite d'une méthode dépourvue de tout esprit de système. Le traducteur de Manilius, devenu membre de l'Académie d'Arras, se souviendra, nous l'espérons, qu'il a débuté par un coup de maître, et que succès oblige.

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

par

M. le Chanoine E. VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

Messieurs,

Une question très-intéressante pour la ville d'Arras a été inscrite au Programme de vos concours dès le mois de juillet 1873 : elle se formulait ainsi :

Rechercher ce qui concerne l'historique des deux Places d'Arras, les décrire, en juger le style, en dire la provenance. Joindre des dessins au travail écrit.

Cette question était si difficile, si complexe, qu'il fallait du temps, beaucoup de temps pour la résoudre. C'est ainsi que vous en avez jugé, en remettant avec une persévérance très-significative, la même question au concours depuis six ans. C'était dire aux concurrents : travaillez avec soin, l'Académie compte sur vous.

Votre confiance a été justifiée, Messieurs, et nous avons reçu, en réponse à cette question, non pas un volume, mais une série de volumes, tout un grand travail composé

de quatre manuscrits reliés, in-4°, et d'un immense album aussi relié, grand in-folio, comprenant 181 planches, partie en photographies, partie en dessins originaux pris sur les monuments, partie en reproduction d'anciens dessins, dont quelques-uns extrêmement rares, le tout complété par plusieurs grands plans.

La question a donc été examinée avec tout le soin possible et traitée d'une manière très-sérieuse. J'ajoute, au nom de votre Commission, qu'elle a été bien traitée.

Nous ferons tout de suite nos réserves au sujet de l'archéologie, trop négligée, comme nous le dirons plus tard ; mais aux points de vue historique et descriptif, le travail est absolument complet.

Dans votre question, il y avait trois points à traiter : l'historique des Places, le style et sa provenance, la description. L'auteur du travail considérable dont j'ai à vous rendre compte a suivi cet ordre d'idées : il a consacré un volume à la première partie, un volume à la seconde, deux volumes et l'album à la troisième.

Dans le premier volume, Histoire des Places, il remonte à l'origine de l'Abbaye, montre le grand monastère de Saint-Vaast formant peu à peu la ville actuelle d'Arras, lui donnant littéralement l'existence. Comme dès le XIIe siècle, dans notre Guimann, elles sont désignées sous les noms de Grand-Marché et de Petit-Marché, l'auteur disserte sur l'idée même de marché, examine les conditions de l'αγορα comme celles du *Forum*, pose des principes qui vont lui être utiles pour la dissertation du second volume, et relate ensuite l'histoire de toutes les constructions que l'on voyait sur les deux places d'Arras.

C'est ainsi qu'il note l'hôtel de ville et ce qui l'a pré-

cédé, la halle échevinale; c'est ainsi qu'il parle de la Sainte-Chandelle, de la Maison-Rouge, des Pierres du grand-marché et de celles du petit, de l'énigmatique Pollaine, de la croix de grès, des perrons, puits, etc. etc. Il donne les noms des maisons principales dès le XIIe siècle, puis il insère en entier, textuellement, les ordonnances et placards concernant l'ordre de bâtir partout sans lacune, de bâtir les façades en pierres ou briques, enfin de suivre un plan uniforme. Nous avons ainsi maintenant tout ce que l'on pourrait appeler la législation spéciale des Places d'Arras, depuis les premiers règlements de l'Echevinage jusqu'aux édits de Charles-Quint et de Philippe II.

Les faits dont ces Places ont été les témoins sont ensuite racontés. Ils forment une histoire d'Arras depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe. On assiste aux fêtes de la Sainte Vierge et aux tournois ; on est témoin des troubles nombreux dont Arras fut la victime, et on a devant les yeux le lugubre spectacle de bien des exécutions capitales. Puis ce sont des théâtres d'opérateurs en plein vent qui viennent solliciter votre attention ; puis brillent les feux de joie, que remplacent bientôt les feux d'artifices : aucun fait n'est oublié, et l'on peut suivre ainsi l'histoire animée d'Arras sur ses Places, aux temps de la mère de Baudouin de Lille, comme à ceux d'Albert et Isabelle, jusqu'à 1864 et 1876, dernières solennités dont ces Places furent témoins.

Je ne vous ai donné qu'une idée assez incomplète de ce premier volume ; mais il me tarde d'en venir au second, qui traite une question considérable, la plus importante du travail.

D'où vient le style des Places d'Arras ?

Cette question, posée par vous il y a six ans, Messieurs, a fait travailler un peu partout : elle est en effet nouvelle et assez obscure, digne des efforts de ceux qui aiment à connaître la raison des choses. C'est ainsi qu'il y a deux ans, à la Sorbonne, M. l'abbé Dehaisnes s'est occupé de l'architecture des Places d'Arras et a nié l'influence espagnole qu'on leur attribuait dans la tradition populaire. Selon M. Dehaisnes, les Espagnols ne sont pour rien dans ce style : pas un seul des noms de constructeurs et d'architectes qu'il a relevés avec soin et dont il a dressé des listes, non pas seulement pour Arras, mais pour le Nord de la France et les Pays-Bas, pas un de ces noms n'est espagnol, tous sont des noms d'habitants du pays. M. Dehaisnes croit que ce style vient d'Italie, de Rome, et que l'église du Gesù est l'archétype de ce genre de constructions. Reprenant la question et l'examinant avec le plus grand soin, l'auteur du présent travail commence par la diviser en deux sections parfaitement logiques. Il y a, dit-il, deux éléments dans ce sujet : les galeries et les façades. C'est quand on aura obtenu une juste idée des unes et des autres qu'il sera possible de décider de l'ensemble.

D'où viennent les galeries ? D'où viennent les façades ?

Les galeries, si nous en jugeons par les extraits des mémoriaux, actes de ventes, papiers anciens, et aussi tableaux anciens, les galeries n'ont pas toujours été des arcades en pierres comme nous les voyons aujourd'hui. Les galeries étaient formées par des poutres, par des piliers en bois, soutenant l'avancée ou saillie des façades également construites en bois. A quoi servaient ces gale-

ries en bois? Evidemment elles servaient à exposer en vente les marchandises, à recevoir les acheteurs, à leur permettre même de circuler à l'abri de la pluie. On voit la même chose dans mainte rue de mainte autre ville, au moyen-âge. Les façades des maisons avec pignons sur rue avançaient à partir de l'étage et surplombaient très-souvent au-dessus de la chaussée, rétrécissant encore les rues étroites et fournissant, sur les marchés, une sorte de bazar, sans lacune ni interruption.

Il ne faut donc pas aller en Espagne ou dans les autres pays chauds chercher une raison à ces déambulatoires. A Arras, il n'a jamais été nécessaire de chercher habituellement un refuge contre la chaleur : le refuge contre la pluie, pour les marchandises et pour les acheteurs, est beaucoup plus explicable et plus vrai. Si donc l'admirable série de galeries qui commence à la rue Saint-Géry pour suivre la Petite-Place, la rue de la Taillerie, la Grande-Place, la Porte Saint-Michel, et revenir par l'autre côté de la Grande-Place, de la rue de la Taillerie et de la Petite-Place, à l'ancien marché de la Garance, qui rappelle nos Tapisseries d'Arras; si, dis-je, cette admirable galerie rappelle un immense atrium ou cloître abbatial, elle n'a rien de commun avec les abris contre le soleil, que l'on cherche, du reste, sans les trouver clairement, soit en Espagne, soit en Italie.

Quant aux façades, leur mode de construetion et de décoration vient pour beaucoup, selon l'auteur, des divers matériaux qui ont successivement servi à les construire.

Avec le bois et la brique, on a eu les pas de moineaux ou les redents; avec la pierre, on a pu facilement avoir

les courbes et les volutes ou consoles qui ont succédé aux redents. A l'aide de dessins authentiques et comparés avec beaucoup de sagacité, l'auteur explique sa pensée et la précise d'une façon très-claire. Puis il aborde la question essentielle des dates.

Dès 1531, il trouve à Gand, dans la Maison des Bateliers, un exemple de ces pignons à lignes ondulées ; il en suit l'histoire à Bruges et ailleurs, aux dates de 1535, 1541, 1550, etc. et il prouve, selon nous, d'une manière formelle, l'existence de ce style en Flandre, avant la naissance de la Compagnie de Jésus, et par conséquent avant la construction de l'église du Gesù à Rome. Il faut donc renoncer à voir ici l'influence des Jésuites, puisque les Jésuites n'existaient pas, et comme d'autre part l'Espagne est mise hors de cause, nous en revenons purement et simplement à notre propre invention locale, ce qui est plus digne d'ailleurs, plus patriotique et plus vrai. On ne comprend rien vraiment à cette habitude invétérée d'aller toujours demander aux étrangers la raison d'être de nos coutumes. Depuis deux siècles on s'écrie :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Et pourtant c'est à qui le premier se soumettra au joug : soyons de notre pays, soyons nous-mêmes, nous avons assez de titres pour avoir droit à l'existence indépendante, autonome, en fait d'art et d'initiative, dans ces pays du Nord qui ont donné naissance à tant de grandes institutions, nous pouvons, sans fausse modestie, revendiquer hardiment notre place au soleil de l'histoire : car l'histoire est belle pour nous.

Pardon, Messieurs, de ces considérations, qui naissent d'ailleurs des entrailles mêmes du sujet : elles nous mènent droit à la conclusion de l'auteur, qui réclame pour l'architecture de nos Places une origine purement locale, flamande. Si on peut, à la rigueur, conserver à ce style quelque chose du mot *Espagnol*, c'est seulement en ce sens que ces constructions ont eu lieu principalement pendant que les Espagnols, comme Ducs de Bourgogne, gouvernaient ce pays.

Je n'ai pu que résumer la thèse de l'auteur, en regrettant qu'il n'ait pas donné son appréciation de ce style au point de vue de l'esthétique et je me hâte de passer à la troisième partie de son travail.

Ici, Messieurs, je suis effrayé et je recule devant ma tâche. Comment analyser deux gros in-4° et un in-folio de 181 planches. Comment suivre, un à un, l'inventaire de 72 maisons à 182 colonnes pour la Grande-Place, de 28 maisons et 54 colonnes pour la rue de la Taillerie, de 57 maisons et 109 colonnes pour la Petite-Place ? Tout y est, dans cet inventaire. On donne les propriétaires successifs, on entre dans les maisons, on examine les cours, où souvent on trouve les détails les plus curieux, détails qui ne sont pas assez examinés sous le rapport de l'archéologie, lacune qui devra être nécessairement comblée lors de l'impression. On descend aussi partout dans les caves et les boves, et là encore on rencontre des chapiteaux, des arcades, des voûtes, des escaliers, des galeries et de vastes pièces. Tout cela est décrit, tout cela est dessiné, tout cela devra être repris en sous-œuvre au point de vue de l'art.

Sous cette seule réserve, à laquelle il sera facile à

l'auteur de faire droit, nous pensons, Messieurs, que rarement on a envoyé à l'Académie un travail aussi bien preparé, aussi complet. Nous vous avons demandé pour l'auteur la plus grande récompense possible, et vous avez accueilli la demande de votre Commission en lui décernant une grande médaille d'or.

RAPPORT

sur le

CONCOURS DES SCIENCES

par

M. P. LECESNE

Membre résidant.

MESSIEURS,

L'Académie avait, dès l'année 1877, inséré parmi les sujets mis au Concours, l'*Histoire de l'invention et de l'exploitation de la houille dans le département du Pas-de-Calais*.

L'année 1878 s'est écoulée sans qu'aucun mémoire vous ait été adressé. Cette année, un travail et, je me hâte de le constater, un bon travail vous a été présenté.

Est-ce à dire cependant qu'il réponde entièrement à la question que vous avez posée? L'auteur lui-même ne l'a pas pensé ; il déclare *n'apporter qu'une petite pierre formée de quelques notes pouvant servir à l'histoire de la houille dans la petite patrie, c'est-à-dire dans le département du Pas-de-Calais*.

L'on doit regretter cette modestie, car les quelques citations, écrites en tête de ces notes, indiquent un esprit judicieux, qui nous eût certainement donné une œuvre sérieuse et complète. Nous n'en apporterons qu'une preuve: c'est le choix heureux des deux épigraphes qui résument pour ainsi dire l'histoire de la houille jusqu'à nos jours.

La première est ainsi conçue : *Le lithranthrax est une matière terreuse qui brûle comme du charbon ; on la trouve en Ligurie et en Elide, sur la route d'Olympie, au-delà des montagnes, elle est parfois utilisée par les forgerons.*

A cette phrase de Théophraste (*Traité des pierres*), l'auteur ajoute cette parole de Robert Peel : « *L'avenir est au pays qui produira le plus de houille.* »

Les cinq lignes de Théophraste sont-elles, comme le dit l'auteur, toute l'histoire de la houille au temps d'Alexandre (1)?

Nous n'oserions l'affirmer, car il a dû exister quelque part, au beau temps de la scolastique, un savant docteur, pour établir qu'Aristote avait parlé du charbon de terre (2).

(1) Théophraste se sert aussi des mots Ανθραξ γαιωδης.

(2) Les Chinois, depuis un temps immémorial, exploitent la houille comme un combustible ordinaire et l'appliquent à l'industrie : les magnifiques porcelaines de la Chine, les très-anciennes surtout, sont cuites au charbon de terre; dans certaines contrées, les habitants font descendre des sondes pour extraire le gaz inflammable que les couches distillent et s'en servent comme d'un moyen de chauffage ou d'éclairage. Partout existent des approvisionnements de charbon. Ainsi, à Pékin, dans un jardin de la ville rouge, au nord du palais impérial, on voit une montagne, en forme de pyramide, qui domine de plus de cent mètres la ville entière : c'est un gigantesque amas

Des Grecs, passons aux Romains. On peut croire qu'ils ont connu la houille. En effet, dans ces provinces si belles des deux Belgiques et des deux Germanies, plus romaines, aux derniers temps de l'Empire, que Rome, devenue le refuge des aventuriers du monde entier, le charbon se rencontre à fleur de terre. En Provence, le canal romain de Fréjus coupait tout le terrain carbonifère de l'Estérel; dans la Loire, l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux du Gier, passait à travers les gisements de charbon. Est-il à supposer que l'esprit pratique et positif des dominateurs du monde ait laissé cette richesse sans emploi? Cependant la plus grande confusion règne dans les textes. S'il est certain que l'anthracite, le lignite, la tourbe, le bitume et la houille, ont été brûlés par les Romains, il est facile de voir qu'ils n'ont jamais su les distinguer. Pline, entre autres, rapporte que le bitume se présente sous deux aspects : d'abord dans certains endroits, sous forme de limon *(limus)*, comme celui que l'on extrait du lac de Judée; ensuite, dans d'autres, sous forme de terre *(terra)*, comme celui que l'on trouve aux environs de Sidon. Les deux espèces, dit-il, s'épaississent et forment une matière solide et inflammable (1).

de houille, de plus d'un million de mètres cubes. Suivant la tradition, un empereur le fit élever pour fournir le chauffage de la ville, au cas où, par suite d'un long siège, le combustible viendrait à manquer. Cette montagne, recouverte de terre végétale, plantée de pins et ornée de pavillons élégants, a servi longtemps de but pour les exercices des archers de la garde et des candidats au brevet de mandarins militaires.

(1) Pline, liv. XXXV, LI, 1. *Et bituminis vicina est natura (sulphuris): alibi limus, alibi terra; limus Judeæ lacu, ut diximus, emergens, terra in Syria circa Sidonem oppidum maritimum. Spissantur hæc utraque et in densitatem coeunt.*

Le bitume terreux de Sidon paraît ressembler beaucoup à la houille; mais le même auteur emploie aussi le mot *terra* pour désigner la tourbe, dont se servaient les Chauques, peuple de l'embouchure du Rhin (1).

Quoiqu'il en soit des Grecs et des Romains, on paraît d'accord pour admettre que c'est à Liège, vers le XIIe siècle, que fut trouvé le combustible qui devait renouveler le monde.

L'an 1198 (2), sous l'épiscopat d'Albert de Cuick, un vieillard respectable par ses cheveux blancs et par sa barbe, couvert d'un habit blanc, passant dans une rue appelé *Coché*, rencontra un forgeron qui était à son travail, et, en homme poli, lui souhaita le bonjour et un gros gain. — « Quel gain, bon vieillard, lui répondit le forgeron, voulez-vous que je fasse ; tout ce que je tire de mon travail, je l'emploie, ou peu s'en faut, à acheter du charbon de bois, que l'on nomme en français de *cokis*; ainsi mon gain ne peut être que très-petit. » — « Mon ami, lui répartit le vieillard, allez au Mont-des-Moines, vous y trouverez à découvert des veines noires d'une terre très-propre à votre métier » ; après quoi le vieillard dis-

(1) Pline, liv. XVI, I, 3 : *Captumque manibus lutum ventis magis quam sole siccantes, terrâ cibos et rigentia septentrione viscera sua urunt.* Pline ajoute : « Voilà des nations, qui, si elles sont vaincues aujourd'hui par le peuple romain, disent qu'on les réduit en esclavage *et hæ gentes, si vincantur hodiè à populo romano, servire se dicunt.*

(2) D'après Brustème. 1200, d'après la chronique de Tongres et celle de Liège. Voir du reste, sur toute cette légende, *les Délices du pays de Liège*, t. I, page 267 et suiv. Elle aurait été empruntée par Brustème à Gilles d'Orval, en Chapeauville, t. II, p. 191.

parut. Le forgeron courut chercher de la terre et se convainquit par l'expérience que le vieillard avait dit vrai. Transporté de joie, il alla en faire part à ses voisins; ceux-ci s'étant à leur tour assurés de la vérité, levèrent la première couche de terrain et, après avoir creusé pendant quelque temps, rencontrèrent des pierres de la même couleur, très-propres de leur nature à faire du feu. Le forgeron s'appelait *Hulloz Plenneval*. C'est de son nom que le charbon se serait appelé *Houille, Hulla, Hylla, Hyllae.*

La simplicité de cette légende lui donne un certain caractère de vérité : le merveilleux ne manqua pas de s'y ajouter. Nul doute, a-t-on dit, que le vieillard ne fût un ange. Mais l'érudition ne respecte rien. D'abord, un savant (1) prétendit que les copistes avaient pris un mot pour un autre, *angelus*, qu'on lit réellement dans les manuscrits pour *anglus* (2); le messager du Ciel n'aurait donc été, tout simplement, qu'un voyageur anglais. Le même savant ajoute que les mines de charbon étaient déjà exploitées en Angleterre en 1145. Cette opinion excita les colères des Liégeois, qui écrivirent beaucoup de pages pour la réfuter, et prouver qu'ils avaient sur les Anglais l'antériorité de la découverte. D'un autre côté, la gloire d'avoir donné son nom au charbon ne resta pas à Hulloz Plenneval : l'existence de ce forgeron fut même révoquée en doute, et Ducange soutint que le mot *houille* venait d'un mot saxon, qui signifiait charbon (3).

(1) Le P. Bouillé.

(2) Ce serait, retourné, le jeu de mot du Pape, qui, voyant à Rome des esclaves anglais *(angli)*, aurait dit : « Ce seront des anges *(angeli)*, » et envoya des missionnaires en Bretagne.

(3) M. Littré, *Dictionnaire*, mot *houille*, dit que l'étymologie est inconnue.

La houille forma bientôt la richesse du pays de Liège, qui, pendant plusieurs siècles, en exporta des quantités considérables dans les provinces voisines. Une juridiction presque aussi ancienne que l'invention du charbon, *les jurés du charbonnage*, était chargée de décider les contestations en cette matière, et l'on connaît un édit de l'Empereur Maximilien II, daté du 21 juillet 1571, qui a minutieusement réglé la procédure et l'appel des sentences de ce tribunal.

Il est assez curieux de rapprocher cet édit de la législation de Henri II, sur la matière. L'auteur de notre mémoire rappelle que les docteurs de la Sorbonne condamnèrent *le noir combustible, pour ses vapeurs sulfureuses et malignes*. Au premier abord, on serait tenté de reléguer cette décision dans le domaine de la fantaisie; cependant son existence est parfaitement attestée dans un ouvrage sur la houille, qui est devenu classique et populaire. (1).

Malheureusement, cette sentence amena un édit du roi, faisant défense aux maréchaux-ferrants d'employer le charbon de terre, sous peine de prison et d'amende.

Deux cents ans plus tard, les Parisiens n'étaient pas encore revenus de leurs préventions. En effet, dans l'année 1774, vu la rareté et la cherté du bois, on fit venir à Paris, aux ports Saint-Vaast et de l'Ecole, quelques bateaux de charbon qui se débitèrent assez bien. Cette fois, les médecins faisant partie des Académies de médecine et des sciences, donnèrent un avis favorable. Mais bientôt l'on remit en avant la malignité des vapeurs du charbon : on l'accusa de vicier l'air, de jaunir le linge, de provoquer

(1) *La Houille*, p. 53, par Tissandier.

les maladies de poitrine et surtout, crime impardonnable, d'altérer la fraîcheur des visages féminins.

Aujourd'hui on ne proscrit plus la houille, on la proclame le pain de l'industrie.

L'auteur du Mémoire fait remarquer que le monde entier produit deux cents millions de tonnes de houille, la moitié fournie par l'Angleterre, près de dix-sept millions par la France : Londres seul, brûle en un mois le chargement d'une flotte de plus de six cents vaisseaux. Si l'on pense, ajoute-t-il, que cette houille se transforme en travail dans nos machines à vapeur, qu'elle nous fournit le gaz d'éclairage, des sels ammoniacaux, les splendides couleurs d'aniline, de l'acide phénique, de la benzine, qu'elle réduit le fer dans les hauts-fourneaux, qu'elle fait courir les locomotives sur nos voies ferrées, nous répétons avec Robert Peel : Oui, l'avenir est au pays qui produira le plus de houille !

Nos pères avaient su apprécier tous les bienfaits de cette richesse minérale. A la fin du XVII[e] siècle, cent vingt fosses étaient déjà exploitées par cinq mille ouvriers, aux environs de Mons. Aussi, lorsque le traité de Ryswick, en 1697, vint rattacher à la France la portion du Hainaut où n'existaient pas de mines de houille, ce fut, parmi les habitants, un deuil général. Menacés de manquer de cette précieuse ressource, ils se livrèrent à d'actives explorations, mais pendant plus de vingt ans, elles ne produisirent que des résultats négatifs ; enfin, le 3 février 1720, on atteignit le charbon à Fresne, le bassin du Nord était trouvé.

La découverte était due à l'indomptable énergie d'un homme qui est resté célèbre, Jacques, V[te] Désandrouin.

Dès 1716, il avait formé une Société pour la recherche de la houille; ni l'insuccès des premiers sondages, ni les destructions successives de sept fosses par les inondations, ni des procès incessants ne parvinrent à le décourager et, en 1757, il fonda la Compagnie d'Anzin. La famille Désandrouin fut l'âme de cette puissante association durant tout le xviiie siècle et le commencement du xixe; elle la dirigea avec une sûreté de vues étonnante, malgré l'invasion autrichienne, le pillage des magasins, l'abandon des travaux, la confiscation prononcée par le gouvernement révolutionnaire, et la reconstitua lorsque l'Etat se décida à rendre les fosses, moyennant deux millions et demi de livres. Le nom de Désandrouin n'est pas inconnu en Artois: Jacques fut seigneur de Bucquoy, dans la seconde moitié du xviiie siècle, et un Désandrouin constitua par son testament du 8 thermidor an ix, sur une terre à Hardinghem, une rente de 1,200 francs, au capital de 24,000 francs, en faveur des ouvriers des fosses et verreries d'Hardinghem, avec faculté d'en distraire une partie au profit des pauvres de la commune. Cette rente vient seulement d'être remboursée par les nouveaux propriétaires du domaine, en vertu d'un arrêté du Conseil de Préfecture, du 15 février 1879.

A côté de la famille Désandrouin, il est juste de citer celle des Mathieu, qui l'accompagna sur le territoire français. Le sondage de Fresne fut commencé en 1716, par Jacques Mathieu, ingénieur de Charleroy. Après la réussite des explorations, ce fut lui qui, aidé de ses fils, inventa, en 1720, le cuvelage avec picotage, pour la retenue des eaux des niveaux, et qui, en 1732, fit la première application de la machine de New-Comen. Depuis

cette époque, le nom des Mathieu est lié à toutes les découvertes utiles à l'industrie houillère.

La Compagnie d'Anzin et la Compagnie d'Aniche, fondée en 1773, furent les seules qui, avant la Révolution, purent obtenir dans la Flandre et le Hainaut, des résultats fructueux.

Le Boulonnais avait aussi vu réussir ses efforts. La houille, trouvée à Hardinghem dès 1692, disent les uns, en 1720, 1730, 1739, disent les autres, était devenue l'objet d'une exploitation considérable pour le temps.

L'Artois n'était pas resté en arrière dans ce grand mouvement d'explorations. Dès 1741, les Etats de cette province avaient concédé à une Compagnie Dona, tout le territoire comprenant Lens et Arras. On était au centre de notre bassin houiller, et cependant les travaux n'eurent aucun succès. Reprises par le sieur de Villers, et étendues non-seulement autour d'Arras, mais à Pernes, Souchez, Monchy-le-Preux, les recherches furent toujours malheureuses.

Une Compagnie Willaume-Turner essaya plus tard de sonder à Rœux, sans plus de résultat. Deux de ses anciens associés, Havez et Lecellier, creusèrent à Fampoux en 1763, puis à Halloy près Doullens, enfin à Bienvillers et à Pommiers, en 1765; ils rencontrèrent, dit-on, le terrain appelé Tourtia, c'est-à-dire le terrain en contact avec le terrain houiller.

Tant de mécomptes ne découragèrent pas les Etats d'Artois : en 1768, ils prirent la résolution d'accorder 50,000 livres aux entrepreneurs qui seraient parvenus à trouver une mine de charbon dans la pro-

vince (1); et, en 1778, ils promirent une récompense de 200,000 livres, à celui qui exploiterait le premier, le charbon en Artois (2).

Trois Compagnies se mirent à l'œuvre en 1778 et 1779, Aniche, Anzin et la Société du duc de Guines. Le pays fut fouillé en plusieurs endroits, de 1781 à 1789 ; nous ne mentionnerons que les puits de Tilloy et d'Achicourt, qui furent poussés, mais inutilement, jusqu'au dessous du Tourtia (3).

D'aussi rudes leçons arrêtèrent pour longtemps toute velléité d'exploration dans le département du Pas-de-Calais ; de plus, les houillères belges, devenues françaises, envoyèrent jusqu'en 1815 leurs produits dans toutes nos villes. Le bassin d'Hardinghem conserva seul quelque activité; le 11 nivôse, an VIII, une concession fut accordée aux sieurs Cazin, et en 1837 et 1840, deux nouvelles sociétés s'y formèrent. C'est à cette époque que se déclare une véritable fièvre de recherches de houilles, motivée par les immenses succès obtenus dans le département du Nord, de 1820 à 1834. Les actions houillères deviennent l'objet d'une spéculation effrénée, analogue à l'engouement dont nous avons eu l'exemple tout récemment. Celles de Douchy, particulièrement, émises à 2,400 fr., montent à 300,000 francs. On rouvre les anciens puits creusés de 1735 à 1790 : ceux de Pernes, de Monchy-le-Preux, d'Achicourt, parce qu'on prétend, d'abord, que les

(1) Archives départementales. — Etats, 1er supplément, t. III.

(2) Archives départementales. – Etats, Registre aux délibérations de l'Assemblée générale de 1777.

(3) En 1788, un ouvrier d'Agny, Nicolas Fourmaux, avait été tué dans les travaux d'Achicourt (Archives de la cure d'Agny).

fouilles y ont été insuffisantes, ensuite, qu'elles n'ont été abandonnées, malgré des découvertes réelles, que par suite de l'achat de la Compagnie d'Anzin; le département se couvre de sondages.

Tous ces efforts furent aussi infructueux que les précédents et n'aboutirent qu'à des désastres financiers. Une seule personne conservait encore l'espérance : M. Dusouich, Ingénieur des Mines, qu'on peut appeler le père du Bassin houiller du Pas-de-Calais.

S'appuyant sur les données de la science, il continua à affirmer, avec une inébranlable conviction, l'existence du prolongement du bassin du Nord. Le hasard vint lui donner raison. M. Mulot, exécutant, en 1846, un forage pour fournir de l'eau au parc de Mme de Clercq, à Oignies, rencontra, tout-à-fait inopinément, le terrain houiller. L'embellissement d'une propriété avait été plus profitable que cent ans de labeurs.

S'emparant aussitôt de ce résultat considérable, la Compagnie de la Scarpe, fondée à Douai, en février 1847, s'établit sur une ligne droite reliant Oignies, au dernier puits de la concession d'Aniche. La réussite était certaine, car on avait reconnu le coude brusque des couches vers le Nord-Ouest, et le charbon fut trouvé en juin 1847. Dès cet-instant on marche de succès en succès. MM. Mathieu fondent la Compagnie de Courrières, d'après les indications du sondage d'Oignies, M. de Bracquemont, celle de Nœux, M. Casteleyn, celle de Lens.

Les dates des concessions sont curieuses à noter, car elles s'avancent avec les explorations de l'Est à l'Ouest. Après Dourges et Courrières, 1852; viennent Nœux, Lens, Bully, 1853; Bruay, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois,

1855 ; Fléchinelle, 1858. Ici l'on est forcé de s'arrêter : on rencontre les terrains négatifs, et l'espoir d'une jonction avec le bassin du Boulonnais est ajourné sinon tout-à-fait perdu. Mais en même temps se poursuit le travail de délimitation du bassin, au Nord, par les concessions de Vendin, 1857 ; Annœulin, Meurchin, Carvin et Ostricourt, 1860 ; Douvrin, 1863 ; au Sud, par celles de Liévin, 1862 ; Cauchy-à-la-Tour, 1864 ; Drocourt et Courcelles, 1878.

En 1850, le Pas-de-Calais ne comptait que les trois petites concessions du Boulonnais ; en 1879, il peut citer avec orgueil ses vingt nouvelles concessions, et il nous est permis de dire, avec M. Vuillemin, que la découverte des gisements du Pas-de-Calais est un des événements qui marqueront, pour la France, la fin du XIXe siècle, comme la découverte du bassin du Nord avait marqué la première moitié du XVIIIe.

Notre beau bassin est-il dès maintenant entièrement reconnu, et n'a-t-il plus de secrets à nous révéler ? Non, chaque jour, chaque heure de travail, chaque déception même, apporte une indication utile. Si, parmi les nombreux sondages qui se sont effectués depuis trois ou quatre ans, bien peu sont arrivés à des résultats pratiques, les insuccès ont au moins servi à déterminer des points de repère parfaitement ignorés jusqu'ici. On sait que la formation houillère du Nord et du Pas-de-Calais, est le prolongement de l'immense couche géologique qui commence en Westphalie, passe à Aix-la-Chapelle, et se continue en Belgique, par Liège, Charleroy et Mons. Elle entre en France par Condé et Valenciennes et descend du Nord-Est vers le Sud-Ouest jusqu'à Douai ; là, elle fait un

coude brusque vers le Nord-Ouest, (ce coude qui fut la cause de tant de déceptions, car on s'obstina longtemps à suivre la direction Nord-Est — Sud-Ouest) ; puis elle remonte jusqu'à Lens et Carvin, s'avance alors de l'Est à l'Ouest, par Béthune, pour disparaître à Fléchinelle ; elle se retrouve enfin dans le bassin du Boulonnais, qui est comme l'avant-garde des riches bassins de l'Angleterre. Cette immense vallée de 420 kilomètres de long, dont 60 dans le Pas-de-Calais, offre d'abord une largeur de 8 à 12 kilomètres, pour se rétrécir ensuite, jusqu'à quatre et même un kilomètre. Elle a été remplie par des dépôts successifs de schistes et de grès houillers, alternant avec des couches de houille, dont l'épaisseur, dans le Pas-de-Calais, varie de $0^m,50$ c. à 3 mètres. Puis des terrains plus modernes, la craie, les terrains tertiaires, les alluvions, se sont déposés sur une profondeur qui, de 45 mètres 50 à l'Est, atteint à l'Ouest jusqu'à 200 mètres. Les limites de cette vallée sont tracées au Nord par le calcaire carbonifère, au Sud par le terrain dévonien.

Mais bien des accidents ont modifié la régularité des couches : ils sont antérieurs ou postérieurs à la période houillère, soit même contemporains ; ils ont donné aux terrains une inclinaison générale vers le Sud, et cette allure en zig-zag qui a causé souvent le désespoir des exploitants.

Au nombre de ces accidents, le plus important est la faille de renversement que l'on rencontre au Sud du bassin. Pendant longtemps on avait cru que l'affleurement des terrains dévoniens marquait la limite définitive du terrain houiller ; mais, en 1862, il fut matérielle-

ment constaté à la fosse de Cauchy-à-la-Tour que ce terrain était recouvert au midi par des couches plus anciennes. Toutefois la conclusion n'apparut bien clairement que dix ans plus tard, par suite des sondages des Compagnies de Liévin et de Courrières; depuis cette époque. les Compagnies de Courcelles, d'Auchy-au-Bois, de Liévin, de Béthune et de Drocourt ont découvert le terrain houiller sous des calcaires carbonifères et des terrains dévoniens dont l'épaisseur a atteint jusqu'à 291 mètres. La Compagnie de Drocourt, notamment, a ses gites placés tout entiers au-dessous des terrains négatifs. Au premier abord, un semblable résultat paraît démentir tous les principes géologiques et attaquer, dans sa base même, l'ordre de succession des couches; il n'en est cependant que la confirmation la plus éclatante. En effet, ce renversement est dû à une pression d'une violence inouïe qui a forcé les couches inférieures à se relever et à se rabattre sur la formation houillère, et, chose curieuse, à travers leur bouleversement même, on peut retrouver l'ordre dans lequel elles se sont déposées. C'est là, comme l'a dit, M. Duporcq, l'accident géologique le plus important pour le bassin, au point de vue de ses richesses, et de l'extension possible de ses explorations au Midi.

Pareille surprise heureuse viendra-t-elle se produire de nouveau, soit encore au Sud, soit au Nord, soit à l'Ouest ? Il y a là pour les explorateurs de l'avenir, un vaste champ d'études, d'espérances, et peut-être, de désillusions !

L'auteur du Mémoire qui vous est soumis, n'a traité ni l'histoire, ni la constitution géologique du bassin. Son travail s'est borné à la statistique. La méthode adoptée

par lui est celle des tableaux et des courbes, qui est aujourd'hui d'un usage général.

Elle a le mérite de supprimer ces interminables colonnes de chiffres qui rendaient les recherches si difficiles, et de permettre à la personne, même la moins familiarisée avec les calculs, de trouver d'un seul coup-d'œil le renseignement dont elle a besoin.

L'exécution graphique des tableaux est très-remarquable : les lignes, finement tracées par une main habile, conduisent sans efforts au résultat désiré ; tout est clair, précis, mathématique en un mot.

Quant aux courbes et aux cartes, elles ont été dressées d'après les documents officiels publiés par le Ministère des Travaux Publics, et d'après les nombres indiqués dans les rapports des préfets au Conseil général et dans les *Annuaires du Pas-de-Calais* ; les renseignements sont donc d'une rigoureuse exactitude.

Chaque tableau est de plus accompagné de notes courtes et substantielles, destinées à mettre bien en lumière les conclusions qu'on peut tirer de son étude. C'est un excellent procédé pour fixer dans la mémoire du lecteur le point principal qu'il doit retenir.

Mais puisque l'auteur bornait ses notes à la statistique, il aurait dû la donner complète. Malheureusement certaines matières, telles que les salaires des ouvriers, le prix de vente des charbons, le mouvement sur les chemins de fer et les canaux, la valeur des capitaux engagés, ont été négligées ; elles auraient fourni des tableaux très-intéressants, dans lesquels l'auteur aurait pu prendre pour guide le savant ouvrage de M. Vuillemin.

Six tableaux vous sont présentés.

Le premier résume l'industrie houillère dans toute la France, depuis 1787 jusqu'en 1878. Il se compose de quatre courbes : la première, indiquant la *production* et l'*importation* réunies; la deuxième, la *consommation;* la troisième, la *production* et enfin la quatrième, la *production* de la houille *dans le Pas-de-Calais.* On y voit qu'en 1878 notre département a produit autant de houille que la France en 1844, ou encore que la consommation totale de la France en 1836; dans la même année 1878, la production du Pas-de-Calais a atteint les vingt-deux centièmes de la production totale de la France. Cette production de 1787 à 1878 s'est accrue de 1 à 85, tandis que de 1787 à 1872 la consommation n'a augmenté que de 1 à 57,50. De là l'encombrement qui est une des causes de la crise qui sévit actuellement sur les houillères.

Le deuxième tableau représente, par département, la production pendant l'année 1877 des combustibles minéraux : il consiste en une carte à plusieurs teintes, montrant l'importance du Pas-de-Calais, au point de vue de la production de la houille. Quarante-quatre départements, comprenant quarante-six bassins, produisent 16,804,529 tonnes. Sur ce nombre, huit départements produisent moins de 1,000 tonnes; sept de 1 à 10,000; quatorze de 10 à 100,000; dix de 100,000 à 1,000,000; cinq plus de 1,000,000. Le Pas-de-Calais extrait 3,435,041 tonnes, soit plus du cinquième de la production générale.

Le troisième tableau montre la production totale et la consommation de la houille par année dans le département du Pas-de-Calais. L'auteur, dans une partie de cette feuille, a figuré la production sous la forme de

carrés : nous y voyons que la production totale des bassins du Nord et du Pas-de-Calais a été, en 1878, de 6,978,790 tonnes, sur lesquelles le Pas-de-Calais seul en a fourni 3,829,639, c'est-à-dire plus de la moitié. Une courbe prouve aussi que de 1853 à 1859, il y a eu excès sensible de l'importation sur l'exportation, tandis que de 1859 à 1877, l'excès de l'exportation a augmenté dans des proportions inouies. L'auteur n'oublie rien, puisqu'il reproduit sur ce tableau, comme sur tous les autres, les formules algébriques, une entre-autres qui est très-pratique, c'est celle de la conversion des tonnes en hectolitres. $\frac{T}{H} = 11,91$.

Le quatrième est une carte à plusieurs teintes, indiquant l'exportation de la houille du bassin de Valenciennes dans les départements de France. En 1872, trente-trois départements consomment de la houille expédiée par le bassin de Valenciennes ; six consomment moins de 1,000 tonnes ; neuf de 1 à 10,000 ; onze de 10 à 100,000 ; cinq de 100,000 à 1,000,000 ; deux plus de 1,000,000 ; au total : 5,801,850 tonnes, dont 1,082,100 dans le Pas-de-Calais et 2,845,410 dans le département du Nord. Sur ces 1,874,340 tonnes exportées du bassin de Valenciennes dans trente et un départements, 508,560 tonnes sont vendues dans le département de la Seine ; elles valent 25,428,000 fr. Ainsi, le bassin de Valenciennes, dit l'auteur, expédie sur Paris pour plus de 25,000,000 de fr. de houille ; d'où, au point de vue de nos intérêts, nécessité absolue de créer un grand canal direct allant à Paris, si nous voulons conserver cet important débouché, menacé par la concurrence anglaise depuis le projet d'approfondissement de la Seine. L'Académie d'Arras,

qui vient de mettre au concours l'étude des différents projets proposés pour relier les voies navigables du Pas-de-Calais, soit à la mer, soit au centre de la France, ne peut que s'associer à ce vœu.

Le cinquième tableau donne la production comparée des concessions du Pas-de-Calais, de 1850 à 1876. Les différentes Compagnies y figurent avec leurs dates de concessions et leur étendue kilométrique ; des courbes font suivre le mouvement de l'exploitation, année par année : chaque concession est marquée d'une couleur différente, et c'est merveille de voir ces traits variés s'entremêler sans que jamais aucune confusion en résulte et que la facilité des recherches en soit retardée.

Le sixième et dernier tableau montre, au moyen de surfaces proportionnelles, la production totale des concessions depuis l'origine jusqu'à l'année 1876. Ces surfaces sont des cercles (1) concentriques. Lens vient au premier rang, représentant le cinquième de la production totale et le chiffre de 7,147,632 tonnes ; puis au deuxième et au troisième rang, Nœux et Courrières ; ensuite au quatrième, Bully ; au cinquième et au sixième, Bruay et Marles ; enfin, dans l'ordre suivant : Dourges, Ferfay, Carvin, Liévin, Meurchin, Vendin, Hardinghem, Fléchinelle, Ostricourt et Auchy, Douvrin et Cauchy-à-la-Tour.

Deux autres courbes très-ingénieuses sont jointes à ce tableau : celle de la production dans la concession de Lens, combinée avec celle du développement de la population.

Le rédacteur du travail pense, dit-il, avoir fait une

(1) Echelle : le diamètre en millimètres $= \frac{1}{10} \sqrt{\text{nombre de tonnes}}$.

toute petite œuvre, nous pensons qu'il a fait une belle et bonne œuvre, et nous nous joignons à lui pour demander que ces tableaux, qui parlent si bien aux yeux, soient introduits dans l'enseignement professionnel, afin de donner aux jeunes Artésiens une juste idée de la plus importante industrie de leur pays.

En résumé, le travail envoyé au concours, se distingue par un incontestable mérite, mais n'a traité qu'un des côtés de la question. Aussi votre Commission, appelée à se prononcer, a-t-elle jugé que, tout en adressant ses félicitations à l'auteur, elle ne pouvait cependant vous demander pour lui la plus haute récompense, et vous a-t-elle proposé de lui décerner une médaille d'or de la valeur de deux cents francs.

LES RÉALISTES

par

E. LECESNE

Membre résidant.

Un singe avait ouvert atelier de peinture.
Les singes quelquefois
Peignent de leurs dix doigts :
Chardin les a montrés en pareille posture.
Notre singe, palette en main,
Brossait et barbouillait sans fin.
Avec son bonnet grec, bien campé sur l'oreille,
Et sa longue barbe au menton,
Il croyait, sans prétention,
Des artistes du temps devenir la merveille.
Mais hélas! le sort inhumain
Lui faisait un autre destin.
Au lieu de figurer au Temple de Mémoire,
Il obtenait pour tout succès,
De se produire, non sans gloire,
Dans le salon des refusés.
Quant aux produits de sa fabrique,
Hôtel Drouot, ils se vendaient
Quelques écus, qui s'égaraient,

Lorsque l'on adjugeait de vieux fonds de boutique.
Mais, pour sa consolation,
Il traitait carrément, en secouant sa nuque,
Le jury de sale perruque,
Et l'amateur de polisson.
Près du logis du singe un canard demeurait,
Il faisait métier de sa plume.
Dans les journaux il écrivait,
Et même de ses vers remplissait un volume.
Malgré ses pieds fourchus et sa voix de chaudron,
Il avait aussi la lubie
D'être une nature accomplie.
Ses confrères l'avaient surnommé le plongeon :
C'étaient méchants propos et dictés par la haine ;
Cependant, par manque de veine,
Ses livres, toujours au rabais,
Ne se vendaient qu'aux bords des quais,
Et dans les journaux, par espace,
Il ne trouvait qu'une humble place :
Enfin, il pataugeait, pataugeait, pataugeait.
Mais, pour faire un trio parfait,
Au même toit prit domicile
Un corbeau cherchant un asile.
C'était un musicien tout palpitant d'espoir,
Qui jouait, sur une épinette,
Ses thèmes du matin au soir.
Il pensait de sa serinette
Tirer les plus heureux accents ;
Mais, en attendant, son ramage,
Quoique faisant un grand tapage,
Ne lui avait ouvert que les cafés chantants.
Un jour, qu'en fumant leur cigare
A l'estaminet, les voisins

Se plaignaient du sort trop avare,
Et se racontaient leurs chagrins,
Il leur vint une idée aussi grande que belle.
Pourquoi ne pas poursuivre une route nouvelle ?
Assez longtemps l'esprit humain
A demeuré dans le pétrin.
Il nous faut le tirer de son triste esclavage,
Et le faire aborder sur un autre rivage.
Est-il besoin de tant d'apprêt,
Pour désigner le moindre objet ?
De maîtres décrépits en suivant les paroles,
Dans un tas de détours se perdent les écoles :
Nous allons changer tout cela,
Et Dieu sait ce qu'il en sera.
Point de ménagements dans nos expressions !
Nous retracerons sans figure,
Ainsi qu'on la voit, la Nature:
Nous voulons appeler les choses par leurs noms !
C'est cela, dit le singe, à présent, dans mes toiles,
Je ferai tomber tous les voiles.
J'aurai des hommes aux bons poings
Avec des femmes à tous crins.
J'entends fonder le réalisme
Et même l'impressionisme !
Et moi, dit le canard, je pourrai donc enfin
Démontrer, en vers comme en prose,
Que tout n'est pas couleur de rose,
Et que le beau c'est le vilain :
Je me plairai dans la canaille,
Dans les taudis, dans la ripaille,
Dans les propos de crocheteurs.
A son tour, le corbeau sent bouillir ses ardeurs :
Désormais à bas l'harmonie,

Dit-il, et plus de mélodie !
Cela n'est bon que pour les sots.
Mes notes ne seront que de bruyants échos.
Je lancerai, tout d'une haleine,
Des sons forgés à la douzaine :
Voilà, pour la bien définir,
La musique de l'avenir !
Et chacun aussitôt d'entrer dans la carrière,
Annonçant, d'un ton résolu,
Que devant tous les yeux va jaillir la lumière,
Et que le nouveau monde est enfin apparu.
Mais que vit-on sortir de tant de hâbleries ?
En peinture des singeries,
Dans les lettres *des assommoirs*,
En musique des endormoirs.
Il est vrai, qu'après tout, les trois malins compères
Firent d'assez bonnes affaires :
Avec le réalisme ils avaient inventé
Le négoce des arts, dans sa réalité.

RAPPORT

SUR

UN SUJET HORS CONCOURS

LA LÉGENDE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MICHEL

par

M. RICOUART

Membre résidant.

Messieurs,

La Commission que vous avez désignée pour étudier la pièce hors concours, intitulée : *La Légende de l'église de Saint-Michel*, m'a chargé de vous rendre compte de son examen et de vous présenter les observations auxquelles ce travail a donné lieu.

La Légende de l'église de Saint-Michel est écrite en patois de Saint-Pol et suivie d'un glossaire explicatif des mots et des locutions usités dans le pays de Ternois. Elle est en vers assez savamment imités des vieilles cadences du moyen-âge, et cette recherche dans la forme nous avertit, dès l'entrée en matière, que l'auteur, si modeste qu'il puisse se faire dans sa lettre d'envoi, a pénétré par l'étude, plus qu'il ne semble le dire, dans les secrets de la langue d'autrefois.

Le sujet de la légende, déjà connu par les travaux de

M. Nicolas Lambert, qui fut un infatigable chercheur parmi les premiers pionniers de l'histoire locale, est fort simple d'action, comme vous pourrez en juger par une courte analyse.

Les habitants du village de Saint-Michel, ne possédant qu'une église, ou plutôt une humble chapelle, cachée dans les taillis de la forêt, où l'on ne pouvait arriver qu'en gravissant une pente escarpée, forment le projet de construire dans les terrains du Marais, avec l'aide et l'argent du châtelain de Saint-Martin, un asile pour la statue miraculeuse de la Vierge vénérée dans la chapelle. Les matériaux de l'édifice sont à peine déposés sur l'emplacement choisi, qu'ils se trouvent transportés, en une seule nuit, autour de l'ancien sanctuaire, dans l'ordre où l'architecte les avait rangés. Les ouvriers s'entêtent. Les pierres et le mortier sont ramenés dans la vallée et le maçon joue énergiquement de la truelle. Efforts inutiles! La nuit suivante, tout s'envole derechef vers le sommet de la colline. Et, cette fois, les veilleurs chargés de faire le guet voient, à n'en pas douter, saint Michel, armé de son glaive, conduire toute une légion d'anges travailleurs. Les yeux s'ouvrent, et, avec leur aide, les intelligences. Rien n'est plus évident ; la Vierge ne veut point abandonner sa demeure chérie, et c'est là-haut qu'il faut lui bâtir un temple digne d'elle. Tel est le froid résumé de cette pièce de vers, qui n'est pas dépourvue de verve et d'entrain, ni d'un certain feu poétique que le patois, par son peu de souplesse, empêche d'émettre ses rayons. Nous voudrions vous en faire apprécier l'ensemble en vous en citant un passage. Il faudrait, pour cela, selon le désir exprimé par l'auteur, vous le lire avec cet accent

qui lui communiquerait « comme une saveur locale, un parfum de terroir, » sans lequel toute littérature patoise perd une partie de sa valeur. Essayons néanmoins.

El jour s'foet bétot vèpe. Chincq homm' bien resolùs
Point eunne buque epeutès et n'étint point peuriùs
Ward'nté chés fondations, déchidès à veiller
Et pis tout inlèv'mint ed tous leus forch' impècher.
Mais dins l'nuit,
A minuit,
Ein éclair, tout d'ein cop, comme eune fauchile ed fu,
Cope chés neuèes d'bistincuin et vient raser leus yus.
Ech' tônerre buque et claque ! Nous gins épavaudès
Et d'terreur tout glachés, voettent chés muralles soulvès
Monter in l'air et l'vallée travercher
Pour s'in aller s'placher
Tout à l'intour d'chell' viell' capelle
Dù qu'in les avoet truvèes l'velle.
All's étoètent leumineusses; même chés gardiens crur't vir
In tét' d'eun' bell' troup' d'anch' saint Michel l'sé conduire,
Armè d'eune epè d'fu ! Et tout cho d'ein clin d'œulle,
Et pis cha s'o detâint cor pu vit' qu'el' fureulle.

Mais tout en reconnaissant l'originalité de l'œuvre, votre Commission a pensé que ce n'était pas cette poésie, si l'on veut bien lui accorder ce nom, qui devait attirer vos regards ; un travail bien autrement sérieux, à son avis, c'est le glossaire explicatif qui la complète.

Vous avez mis au concours, depuis plusieurs années, un glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays limitrophes et avec les langues étrangères. Vous n'aviez pas été heureux jusqu'ici et vous n'aviez pas même déterminé un effort de nos compatriotes compé-

tents. On pouvait craindre que cette question eût le même sort que l'explication des noms de lieux du département, grande tâche, du reste, dont l'étendue a fait reculer les plus vaillants. Mais voici que votre appel a suscité un travailleur sérieux, habile à manier les dialectes de nos contrées. Les chartes et chroniques du moyen-âge lui sont familières. Ces mots du vieil Artois qu'il entend de la bouche des paysans et des bourgeois de Saint-Pol, il les a lus dans Froissart, dans Monstrelet, dans les poésies d'Adam de la Halle, le bossu d'Arras, et dans les documents recueillis par les philologues les plus érudits. Son travail répand ce parfum si cher au bibliophile, cette odeur de poussière sacrée qui voltige dans le rayon de soleil sous les sombres arceaux des bibliothèques. Il y aurait bien à critiquer : mais faire la critique d'un glossaire ! Vous n'attendez certainement pas, Messieurs, que je vous le donne par le menu, ni que je vous fatigue des observations de détail, qui accompagnent, en guise de commentaires, le rapport de votre Commission. Mais nous ne vous cachons pas quelle a été l'impression que nous avons ressentie à la lecture. Disons, avant tout, que nous n'avons eu à juger que d'un essai. L'œuvre est enfermée dans des limites trop restreintes pour être considérée par l'Académie comme autre chose qu'un premier pas vers des résultats plus complets. En outre, l'auteur, sans aucun doute, a savamment étudié le patois de Saint-Pol ; mais l'a-t-il parlé lui-même, comme semblent le faire supposer les deux vers qu'il a pris pour épigraphe ? A-t-il bien gravé dans sa mémoire ce langage accentué, aigu, plus musical que le picard, plus précipité que le rouchi ? Ou bien, une longue absence l'a-t-elle

tenu éloigné de l'Artois, ne laissant résonner à son oreille que les dialectes analogues, tous marqués d'un caractère différent. C'est, en effet, le vieux français qui lui fournit les éléments nécessaires pour expliquer l'artésien-picard, tandis que c'est ce dialecte, déformé par le temps, qui devrait servir à l'éclairer sur la signification et la prononciation de la langue des trouvères. Nous avons devant nous, non pas un paysan, mais un érudit. Et pourtant, d'un autre côté, quand il nous décrit les délicieuses solitudes des bois et les paysages pittoresques de Saint-Michel, quand il énumère ces villages aimés du Saint-Polois, et « semés pour le plaisir des yeux » le long de la charmante vallée de la Ternoise, on se persuade qu'il a gardé pieusement dans son cœur l'ineffaçable amour du pays natal ; je m'assure qu'il redit avec passion ce qu'autrefois Jadin, reconnaissant de l'hospitalité Saint-Poloise, écrivait, dans une spirituelle épître à Mme Mennessier-Nodier (dont vous connaissez tous, Messieurs, les poétiques sonnets) : « Le jardin que vous habitez est le plus joli coin du monde ! » Quoi qu'il en soit de la *nationalité* de l'auteur, il vient d'acquérir par son travail le droit de cité dans la patrie de Loerius, ou des titres certains à la sympathie des Saint-Polois et des amis de la science philologique.

Ne cessons point, Messieurs, d'encourager par nos appels persévérants et nos exemples de tous les instants, ces études attrayantes et arides tout à la fois, qui jettent un jour plus brillant dans les obscurités de notre langue et de notre histoire locale. Faisons entrer dans les convictions des hommes de travail et de recherches, cet aphorisme si vaillant dans sa paradoxale affirmation :

« Rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire. » Disons à l'auteur de l'essai que nous avons sous les yeux : « La route vous est ouverte vers des champs plus vastes et vierges encore du sillon. Vous venez de faire preuve de savoir et de tenacité dans l'entreprise. Vous nous avez laissé deviner la lampe de l'étude brûlant avec persévérance dans le retrait propice à la méditation. Du fond de ce sanctuaire du silence et de la pensée, envoyez-nous encore quelques fruits de vos loisirs, complétez votre glossaire, et que l'Académie d'Arras, heureuse d'activer votre zèle, marque par des récompenses les étapes annuelles de votre marche en avant. »

Votre Commission, Messieurs, vous propose de décerner une médaille de vermeil, à titre d'encouragement, à l'auteur du travail hors concours, portant pour épigraphe :

> **Et sous le frais ombrage**
> **Dont Saint-Michel s'enveloppe orgueilleux,**
> **Je crois encor courir comme au jeune âge.**



LAURÉATS DES CONCOURS

Histoire et Archéologie.

Grande médaille d'or :
M. Ad. de Cardevacque, à Arras.
Pour son travail sur les *Places d'Arras*.

Sciences.

Médaille d'or :
M. Duchaussoy, à Arras.
Pour son travail sur l'*Industrie houillère du Pas-de-Calais*.

Mémoire hors Concours.

Médaille de vermeil :
M. E. Edmond, à Saint-Pol.
Pour son travail sur le *Patois*.

Beaux-Arts.

Prix de Fondation d'un Membre de l'Académie :
Louis Noel (de St-Omer), statuaire à Paris.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1880.



HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE.

Faire l'histoire de la fabrication des Dentelles à Arras : décrire les Dentelles d'Arras et les apprécier au point de vue de l'art.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Histoire d'une Société ou d'une Institution locale ayan rendu des services au pays.

ARRAS *(Cité)*. — Au temps de Louis XI la Cité se trouvait, ainsi que le dit expressément Robert Gaguin, distante d'environ cent pas de la Ville et sise sur un lieu plus élevé. Une porte et un fragment de l'enceinte de cette époque existent encore aujourd'hui. On cônstate de plus derrière les maisons des rues *Terrée-de-Cité*, d'*Amiens* et de *la Paix* une surélé-

vation de terrain prononcée, régulière, et qui paraît dénoter un ouvrage de l'homme. Rechercher la nature de ce dénivellement, le décrire, le relever, dire s'il accuse les limites de la Cité au temps de Louis XI, ou ces mêmes limites à l'époque Gauloise ou Gallo-Romaine. Voir si une surélévation analogue ne se reproduit pas derrière les maisons de la rue du *Vent-de-Bise*, et indiquer si c'est à un système de défense que doit se rattacher le monticule existant dans l'enclos de l'ancien *Hôtel-Dieu*.

ARRAS *(Ville)*. — Il existe en terres-pleins un pan de mur, et peut-être en substructions, des vestiges très-visibles et encore considérables du *Castrum* dans les enclos de *Saint-Vaast*, de l'*ancien monastère des Récollets*, de la *Prison* et de l'*hôtel du Châtelain*, et de la *Cour-le-Comte*; rechercher les vestiges, les relever, les décrire, déterminer à leur aide les limites précises du *Castrum* et constater ce qui reste aujourd'hui de cette forteresse romaine.

LITTÉRATURE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Eloge historique d'un personnage célèbre du département du Pas-de-Calais, artiste, poète, littérateur, historien ou juriste.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses branches dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Explication des noms de lieux du département du Pas-de-Calais ou d'une des parties notables de ce département.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais.

Etudier les projets émis à différentes époques pour la canalisation de l'Artois.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés : elle réserve, toutefois, ses meilleures récompenses aux travaux qui répondront aux questions posées dans le présent programme.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1880. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement. Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis. Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir. L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un Membre de l'Académie).

PEINTURE. Sujet au choix des concurrents.

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 18 juillet 1879.

Le Secrétaire-général,
L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président,
PARIS.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.



MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. PARIS, ancien Ministre, Sénateur.

Chancelier :

M. DE MALLORTIE, ✻, O. ❶, Principal du Collège.

Vice-Chancelier :

M. CARON, O. ❶, Bibliothécaire de la ville.

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, ✻, O. ❶, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. WICQUOT, O. ❶.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Brégeaut, O. ❶, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1830).
2. Wartelle de Retz, *, ancien Député à l'Assemblée nationale (1832).
3. Henri Colin, Jusge-supp^t au Tribunal d'Arras (1840).
4. Caron, O. ❶, Bibliothécaire de la ville (1848).
5. Plichon, O. *, ancien Maire d'Arras (1848).
6. Proyart (l'Abbé), prévôt du Chapitre (1851).
7. de Mallortie, *, O. ❶, Principal du Collège (1852).
8. Lecesne, *, O. ❶, anc. Adj^t au Maire d'Arras (1853).
9. de Linas, *, *. etc., O. ❶, membre non résidant du Comité des Travaux historiques (1853).
10. Robitaille (l'Abbé), Doyen du Chapitre (1855).
11. Laroche, ancien Magistrat (1856).
12. de Sède (le Baron), ❶, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de Calais* (1859).
13. Van Drival (l'Abbé), *, O. ❶, Chanoine titulaire (1860).
14. Sens, *, *, etc., O. ❶, ancien Député, membre du Conseil général (1860).
15. le Gentil, *, *, Juge au Tribunal civil (1853).
16. Pagnoul, O. ❶, Prof. de physique au Collège (1864).
17. Paris, ancien Ministre, Sénateur (1866).
18. Grandguillaume, O. *, ancien Professeur à l'École régimentaire du Génie (1868).
19. Gardin, *, Président du Tribunal civil (1868).
20. Planque (l'Abbé), Chanoine titulaire (1868).

MM.

21. Paul Lecesne, Conseiller de Préfecture (1871).
22. G. de Hauteclocque (1871).
23. Envent (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
24. Trannoy, ✱, O. ✿, Dr de l'Ecole de Médecine (1872).
25. Gossart, ✿, Pharmacien, Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).
26. de Bellecourt, G. O. ✱, C. ♣, etc., O. ✿, Général de division à Arras (1874).
27. L. Cavrois, ✱, (1876).
28. Ricouart, ✿, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
29. Wicquot, O. ✿, Bibliothécaire-Adjoint de la ville (1879).
30. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

(Les lettres A. R indiquent un ancien membre titulaire ou résidant).

MM. Foissey, Professeur en retraite, a. r. (1841).
Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, a. r. (1852).
Fayet, ✱, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont. a. r. (1853).
Péligot, O. ✱, membre de l'Institut (1853).
Caminade, ✱, Administrateur des Contributions indirectes, à Paris, a. r. (1870).

MM. Coince, Ingénieur des Mines, a. r. (1870).
Lequette, (Mgr), *, Evêque d'Arras (1873).
Coffinier, O, Sous-Préfet d'Abbeville, a. r. (1874).
Paillard, C. *, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
Herbet (l'Abbé), O. O, Chanoine Archidiacre, a. r. (1877).
Pierotti (le Docteur Ermete), *, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).
J. Richard, O, ancien Archiviste du département, a. r. (1879).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Dubrunfaut, *, chimiste, à Paris, (1824).
Kulhmann, C. *, corresp. de l'Institut, à Lille (1830).
H. Dusevel, à Prouville, par Bernaville (1838).
Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).
B. Haigneré (1841).
Wains-Defontaine (1842).
Briand (1843).
Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard (1844).
Duthillœul, Bibliothécaire, à Douai (1844)
Louandre, *, Homme de Lettres, à Paris (1844).
Ed. Le Glay, *, ancien Sous-Préfet (1844).
J Rouyer, ancien Inspect[r] des Postes, à Nancy (1844).
Corblet (l'Abbé), *, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* (1847).

MM. Derbigny, ancien Conseiller de Préfecture, à Lille (1850).

Dard (le Baron), O. *, O. ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).

Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

E. Gachet, Chef du Bureau paléographique, à Bruxelles (1851).

Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. Delvincourt, à Paris (1852).

R. Thomassy, Homme de Lettres, (1852).

Deschamps de Pas, *. correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

de Baecker, Homme de Lettres, à Bergues (1853).

Le Bidart de Thumaide, à Liège (1853).

Garnier, Bibliothécaire, à Amiens (1853).

Kervyn de Lettenhove, ancien Ministre, à Bruxelles, (1853).

H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

Morand, *, Juge au Tribunal civil de première instance, à Boulogne (1855).

Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine (1856).

Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

Véret, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).

Mairesse, Industriel (1857).

Haigneré (l'Abbé), ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ad. Régnier, membre de l'Institut, à Paris (1860).

Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

MM. Fr. FILON, ancien Professeur d'histoire, à Arras.

Léon VAILLANT, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

MOUGENOT, Homme de Lettres à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

DE FONTAINE DE RESBECQ, *, O. *, O. ✿, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, , Gouverneur de Monaco (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1836).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

PEIGNÉ-DELACOUR, *, à Ourscamp (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

A. MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

CASTERMANN, Colonel du génie en retraite, à Bruxelles (1868).

H. GALLEAU, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

LEGRAND, ancien Notaire à Douai (1872).

BOUCHARD, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

ADVIELLE, ✿, Employé au Minist. des Finances (1873).

MM. Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, *, Conseiller général, à St-Omer (1874).

DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec, (1874).

Auguste TERNINCK, à Bois-Bernard (1874).

DEHAISNES (l'Abbé), O. ⚘, Archiviste du Nord, à Lille (1874).

VOS (l'Abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).

BRETON (J.), O. *, Artiste Peintre, à Courrières (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le Comte), *, Consul de France, à Bosna-Séraï (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

AL. ODOBESCO, ancien Ministre, 18, Strada-Verde, à Bukarest (1876).

DE SCHODT, Inspecteur-Général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU, père, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1877).

FAUCONNEAU (le Docteur), à Châteauroux (1878).

HEUGUEBART (l'Abbé), Curé de Lambres, près Douai (1878).

G. FANIEZ, Direct. de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Lectures faites et documents communiqués dans les Séances hebdomadaires.

DEUXIÈME PARTIE.

Séance publique du 21 août 1879.

IMP. ROHARD-COURTIN.

1　　2　　3

C　　C　　C

4　　5　　6　　7　　8

C　　C　　C　　C　　PL

9　　10

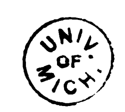
S. NAS SAR

11　　12

S NAS ZAR

S NAS ZAR

St NAZAIRE.



13 — S. NAS ZAR — PL.

14 — S. NAS SAR — PL.

15 — S. N. — AR

16 — S. NAZAIRE — C

17 — S. NAZAIRE — C

18 — S. NAZARE — N. D. DE GRACE — C

19 — AR

20 — SAINCT·NAZAR·PRIE·POVR·NO· — IHS — PL

21 — SAINT NAZAIRE — CONSOLATEUR — PL.

22 — SAINT NAZAIRE — SAINT NAZAIRE PRIEZ POUR NOUS — AR

S^T NAZAIRE.

23

24

25

26

27

St JACQUES LE MAJEUR. — St JEAN-BAPTISTE.

28
C P

29
C

30
C

31
C

32
C

33
C

34
C

35
C

36
C

37
A

38
A

39
A

G L

St JEAN-BAPTISTE

40

R.

41

PL.

42

PL.

43

ET

44

R.

45

C

S.T ADRIEN. — MÉDAILLE DU SIÉGE DE 1641.

46

Æ

47

Æ

48

Æ

49

Æ

50

NOTRE DAME-PANETIÈRE.

51 C

52 C

53 C

54 C

55

QVE
BENI SOIT
LA S E SACRE
LARME DE I
CRIS EN A
LLOVIG
NE

C

56 C

57 PL

58 PL

59

LAZARE

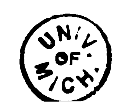
LOVAIGNE · S. LARME

Æ

60

Æ

LA SAINTE LARME.



61

Pl.

62

BENOIT JOSEPH LABRE

Pl.

63

V · B · J ·
LABRE ·
P · P · NOUS
S

Pl.

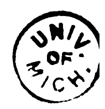
64

JÉSUS MODÈLE DE RÉSIGNATION

A.

Gl.

LE Bx BENOIT-JOSEPH LABRE.



66 65

67

68 69

70

LE Bx BENOIT-JOSEPH LABRE.

LE B^x BENOIT–JOSEPH LABRE



78

79

Ꝛ

80

Ꝛ

81

S^T IGNACE.



82

83

84

85

86

87

88

GL.

LE CALVAIRE.



89 90

91 92

93 94

95 96

97 98

LE CALVAIRE.



99 PL

100 PL

101 Æ

102 PL

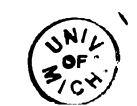
103 C

104 PL

105 Æ

106 Æ

LE CALVAIRE.



107 S. MANE — N.D. GR. D'ARRAS — Æ.

108 Æ.

109 Æ. 110 PL. 111 Æ.

112 PL. 113 PL.

114 ARDANS N.D. DES — Æ. 115 ND 2 CHANDEL — Æ.

G.L.

LA SAINTE MANNE.—LA SAINTE CHANDELLE



116 AR

117 AR

118

119 C

120 PL

121 PL

122

123 AR & C

124 AR & C

125 AR & C

GL.

LA SAINTE CHANDELLE.

126
127
128
C F E

129 130
S. MARCOUL
CALVAIRE ARRAS
C C

131 132
ST MARCOUL PRIEZ P. N.
CONFRERIE DE S. MARCOUL A S.T GERYS D'ARRAS.
MARCOUL S
S. HUBERT P.P.N.
PL PL

133 134
Æ Æ

135 136
S. VAST P.N.
S. LEU P.N.
S. VAST P.N.
PL PL

St MARCOUL _ St VAAST



137 138

139

140 141

142 143

S^{TE} APPOLINE.

S^T ELOI _ NOTRE-DAME DU PERROY _ S^{TE} VILGEFORTE.

145

146

147

148

149

150

NOTRE-DAME DE BLANDECQUES.

STE BERTHE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II° SÉRIE. — TOME XII.

ARRAS

Imprimerie Rohard-Courtin, place du Wetz-d'Amain. n° 7.

—

M. D. CCC. LXXXI.

LES

MÉDAILLES RELIGIEUSES

DU PAS-DE-CALAIS

Par L. DANCOISNE

Membre correspondant.

XI *

BOULOGNE

Médailles de Notre-Dame de Boulogne

La numismatique religieuse de cette ville se rapporte presque entièrement au célèbre culte de Notre-Dame de Boulogne. Quoique restreinte à ce sujet, elle n'en serait pas moins aussi riche qu'intéressante, si l'on était parvenu à retrouver les nombreuses enseignes et médailles auxquelles cette ancienne dévotion a donné lieu dans les xve, xvie et xviie siècles. Malheureusement le temps, qui n'épargne rien, a dispersé et anéanti la plupart de ces petits monuments.

Plaçons d'abord ici quelques mots de la légende si

* Voir le commencement du travail, tome xie, iie série des *Mémoires de l'Académie*, année 1880.

chère aux Boulonnais. En 633 ou en 636, un navire sans voiles ni rames, qui venait sans doute de Palestine, abordait au port de Boulogne. Une lumière brillante qui l'illumine, appelle l'attention des marins du rivage ; ils accourent et voient dans ce vaisseau, conduit par deux anges, une admirable statue en bois représentant la Vierge Marie, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche. En même temps, la Vierge elle-même apparaît au peuple boulonnais, assemblé pour la prière dans une pauvre chapelle de la Haute-Ville, l'avertit de l'arrivée de la statue et lui prescrit de placer ce dépôt sacré dans ce modeste oratoire. Aussitôt la foule se rend au port, y prend avec vénération la sainte image et la porte solennellement dans ce sanctuaire d'élection qui deviendra plus tard une vaste cathédrale. Il convient d'ajouter avec la tradition que dans le navire se trouvaient aussi deux souvenirs, l'un du Sauveur, l'autre de sa Mère, et une Bible[1].

Telle est l'origine du pèlerinage de Notre-Dame de

1. Les principaux ouvrages relatifs à Notre-Dame de Boulogne sont les suivants : *La manière de la fondation et augmentation de l'église Nostre-Dame en Boullogne*, précieux manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, dont les magnifiques miniatures ont été publiées par M. l'abbé Haigneré.— F. Alphonse de Montfort, capucin, *Histoire de l'ancienne image de N.-Dame de Boulongne.* — Antoine Le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne.* — Le même auteur, *Histoire abrégée de Notre-Dame de Boulogne.*— L'abbé Haigneré, 1° *Histoire de Notre-Dame de Boulogne.* 2° *Abrégé de l'histoire de Notre-Dame de Boulogne.* 3° *Étude sur la légende de Notre-Dame de Boulogne.* 4° *Notice sur les gravures de Notre-Dame de Boulogne.* C'est encore à cet estimable auteur qu'on doit les belles images de cette dévotion, éditées à Paris par Daniel, Bertin et Bouasse-Lebel.

Boulogne-sur-Mer, si renommé par toute la chrétienté, l'un des plus populaires et des plus fréquentés du nord de la France. Les historiens boulonnais mentionnent les principaux personnages qui sont venus s'agenouiller devant la statue vénérée. Ce sont les rois de France Philippe-Auguste, Philippe le Bel, Jean le Bon, Charles V, Charles VII, Louis XI, Louis XIII, Louis XIV et Louis XVIII, le roi d'Angleterre Henri III, les comtes de Flandre Fernand de Portugal et Gui de Dampierre, les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire, enfin un grand nombre de hauts barons et de personnes illustres. Les mêmes auteurs citent les importantes libéralités dont le sanctuaire boulonnais a été doté par de pieux pèlerins, et l'hommage fait par Louis XI à la Vierge, du comté de Boulogne[1].

On ne saurait se faire une idée du nombre des fidèles qui allaient chaque année servir Notre-Dame de Boulogne et implorer son secours ; mais ce n'était pas toujours la foi seule qui les y conduisait. Quelquefois, des criminels s'y présentaient en expiation de leurs fautes, comme il résulte d'un arrêt rendu, au XIIIe siècle, par le parlement de Paris, et d'une décision prise au XIVe par le pape Grégoire XI. Dans les deux siècles suivants, les testaments contiennent souvent des dispositions qui obligent les héritiers ou les légataires à accomplir ou à faire

1. La chapelle de Notre-Dame de Boulogne était, avant la Révolution, d'une richesse extrême : sept lampes, dont trois d'or et quatre d'argent, brûlaient jour et nuit devant la statue vénérée. On y voyait aussi une centaine de grands reliquaires, dix-huit grandes images, onze cœurs, beaucoup d'*ex-voto* d'or et d'argent et une infinité de pierreries.

exécuter le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne[1]. On peut supposer que ceux qui entreprenaient ces voyages ne manquaient pas d'en rapporter une enseigne, soit comme pieux souvenir, soit comme preuve de l'accomplissement de leur pèlerinage.

La première mention que nous trouvions des enseignes de Notre-Dame de Boulogne sur-Mer remonte à l'année 1421. Dans un compte, présenté alors par Gui Guilbaut, comme receveur de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, il est porté en dépense douze francs, payés à Pierre Fortin, orfèvre à Boulogne, pour vingt de ces enseignes ou représentations, dont quatre de vermeil et les autres d'argent. L'orfèvre avait fabriqué, y est-il dit, ces objets pour le duc et la duchesse, ainsi que pour les chevaliers, écuyers, officiers, dames et demoiselles de leur suite[2]. En 1426, Gui Guilbaut payait aussi, en la même qualité, à Jean Martin, orfèvre à Boulogne-sur-Mer, neuf livres deux sols tant pour une « *enseigne ou ymage* d'or, faite en la révérence de Notre-Dame de Boulogne » et destinée à Philippe le Bon, que pour trois autres de vermeil et treize d'argent, offertes par ce prince à quel-

1 Citons quelques exemples tirés des Archives de la ville de Douai. En 1434, Jean Lefaucqueux veut qu'un voyage à ce sanctuaire soit entrepris par un pèlerin, portant une image de cire, du poids d'une livre, et qu'une messe y soit célébrée devant lui. En 1452, Jean Grumelier donne sa cotte de mailles à son frère Jacquemart, à la condition de faire exécuter un voyage au même lieu. En 1480, Catherine Moriel ordonne aussi un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, et, en 1508, Robert Lemannier fait une disposition semblable (Communication obligeante de M. l'abbé Dehaisnes).

2. Le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. I, p. 181, d'après les Archives générales du Nord, à Lille.

ques chevaliers et écuyers qui l'avaient accompagné au pèlerinage boulonnais[1].

Par son testament de 1439, un Douaisien, Hue de Lestrée, donne à son fils une image d'argent de Notre-Dame de Boulogne[2].

Dans le compte des années 1456 à 1457, rendu par Roland Pippe, receveur général du comte de Charollais, figurent les dépenses suivantes: 30 sols pour façon de cinq enseignes d'or, représentant Notre-Dame de Boulogne, au prix d'un noble chacune, et 4 livres 6 sols pour images de vermeil et d'argent, offrant le même sujet[3]. Il est à remarquer que ces paiements coïncident avec le pèlerinage fait à Boulogne par le fils aîné de Philippe le Bon.

Un compte de 1460, concernant la confrérie de Notre-Dame-Panetière, établie en l'église collégiale d'Aire, renferme de précieux renseignements sur les enseignes boulonnaises. On y voit qu'aux vêtements de la Vierge et de l'Enfant Jésus étaient attachées trois images de vermeil de Notre-Dame de Boulogne, dont l'une, de forme ronde, de la grandeur d'un noble[4]. On y lit encore que, sur une

1 Le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*. seconde partie, t. I, p. 231. Cet article de dépense est tiré d'un compte des Archives générales du Nord.

Les mots *enseigne* ou *ymage*, que nous copions littéralement, prouvent bien que ces deux expressions, employées indifféremment, avaient la même signification.

2. Archives de la ville de Douai.

3. Archives générales du Nord. Extraits publiés par le comte de Laborde dans *Les Ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. I, p. 465 et 466.

4. Rouyer, *Notice historique sur quelques médailles de Notre-Dame de Boulogne*, p. 40.

Le noble, monnaie d'or anglaise souvent imitée dans nos contrées, principalement par les ducs de Bourgogne, a un diamètre de 33 à 35 millimètres.

pièce de drap, étaient placées trois images rondes de la même dévotion.

Suivant son testament de 1503, une Douaisienne, Béatrix de Haucourt, lègue à Isabet Lefebvre un grand *agnus Dei* d'argent, et un riche chapelet auquel est attachée une enseigne de Notre-Dame de Boulogne [1]. Dans un inventaire, dressé en 1536, des reliques et joyaux conservés dans la trésorerie de l'église collégiale d'Aire, est mentionnée une petite image en vermeil de la madone boulonnaise [2].

Vers le milieu du XVI[e] siècle, ère de la Renaissance, les souvenirs métalliques du célèbre pèlerinage furent sensiblement perfectionnés et devinrent quelquefois des œuvres d'art et des objets de prix. En 1551, les échevins de Boulogne offraient une image ou médaille, richement façonnée, représentant la Vierge vénérée, à Marie de Lorraine, épouse de Jacques V, roi d'Ecosse, et mère de l'infortunée Marie Stuart [3]. Seize ans après, ils en commandaient, à Paris, une autre en or, qu'ils destinaient à la reine de France, Catherine de Médicis, à l'arrivée de laquelle ils s'attendaient [4].

Mais c'est surtout au XVII[e] siècle que les échevins et

1. Archives de la ville de Douai.

2. Rouyer, *Notice historique*, p. 11.

3. A. Le Roy, *Histoire abrégée de Notre-Dame de Boulogne*, p. 98.

4. Même ouvrage. — Dans son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* (2[e] édition p. 223), l'abbé Haigneré nous apprend, d'après les Archives communales de Boulogne, que cet objet n'ayant point été remis à la destinataire, avait été, en 1623, offert en présent à la marquise de Tréfort, femme de l'illustre connétable François de Bonne, duc de Lesdiguières.

le chapitre avaient coutume d'offrir aux personnages qui venaient visiter le glorieux sanctuaire, soit des médailles représentant Notre-Dame de Boulogne, soit des boîtes ou petits reliquaires au même type[1]. En 1636, le chapitre offrait à l'épouse du duc de Chaulne, bienfaitrice de son église, une image de Notre-Dame, enchâssée en argent[2].

Enfin, on voit que dans les voyages faits à Boulogne par Louis XIV, sa famille et leur suite, en 1670, 1672 et 1680, toute la cour se pourvut de médailles et de boîtes-reliquaires, pour garder le souvenir de ses pèlerinages[3].

L'historien Antoine Le Roy parle des anciennes médailles au type de la Vierge dans un bateau, que les pèlerins avaient coutume de rapporter de leur voyage, tant pour conserver leur dévotion, que pour l'inspirer aux autres. Il ajoute qu'il s'en fabriquait de tous métaux, mais principalement d'or et d'argent; qu'il s'en débitait dans Boulogne un si grand nombre que la plupart des orfèvres de la ville et d'autres ouvriers n'étaient employés qu'à ce travail. Quelque exagérée que soit cette

1. Dans son *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, p. 264, M. Haigneré nous fournit sur ces pieux médaillons de précieux renseignements qu'il a puisés aux Archives communales de Boulogne. « Ces boîtes étaient, dit-il, une sorte de petit reliquaire, contenant un modèle de l'image miraculeuse; elles étaient décorées intérieurement avec plus ou moins de richesse, suivant leur valeur, et fermées par un cristal. » Le même auteur ajoute que, suivant délibération capitulaire du 6 octobre 1670, le trésorier fit exécuter, pour le procureur du chapitre et pour sa femme, deux boîtes d'or émaillées, garnies d'une image de Notre-Dame de Boulogne, du prix de neuf à dix livres chacune.

2. Antoine Le Roy, *Histoire abrégée*, p. 119.

3. *Ibidem.*

assertion, il est certain qu'il a existé beaucoup de ces médailles. Au dire du même historien, de son temps on en voyait encore plusieurs en divers lieux de Flandre et d'Artois, notamment à Saint-Omer[1].

Les anciennes médailles de Notre-Dame de Boulogne sont depuis longtemps d'une grande rareté. C'est à tel point que M. Hédouin, le nouvel éditeur et le continuateur de l'œuvre principale du chanoine Le Roy, n'était parvenu, en 1839, après plusieurs années de recherches, qu'à retrouver une seule de ces médailles[2]. Elle appartenait alors à M. Dutertre-Yvart; de petit module et très-mince, elle représentait la Vierge miraculeuse dans un bateau. On ne sait ce qu'est devenue cette médaille.

C'est ici le lieu de rappeler les travaux estimables, entrepris sur les enseignes de pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne, par MM. Rouyer, Forgeais, Garnier et Alphonse Lefebvre. Et d'abord consacrons quelques lignes aux sachets de plomb, qu'on peut attribuer à cette dévotion, et qui ont été publiés dans des ouvrages anglais. Dans ses *Collectanea antiqua*[3], M. Charles Roach-Smith, nous fait connaître trois de ces plombs, représentant la Vierge dans un navire. Sur le premier, Marie, couronnée, tient une palme à la main droite; sur le second, la Reine du ciel a les mains jointes; sur le troisième, la Consolatrice des affligés, tient une palme à la main gauche et accueille un pèlerin agenouillé. Ces plombs, d'un travail grossier, se rattachent bien, par leur forme et par leurs types, au

1. *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, p. 37.

2. *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, *neuvième édition*, *suivie de la continuation de cette histoire*, p. 203.

3. Pl. XXXIII, fig. 9, 11, 13, 14 du t. I, et pl. XVII, fig. 2 du t. II.

pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne. Dans le second volume du même ouvrage[1], l'auteur reproduit, sans explication, un quatrième sachet appartenant au xv[e] siècle, qui ne laisse aucun doute sur son attribution. D'un côté, l'on y voit, dans un navire sans agrès, une figure nimbée, tenant une croix, et, dans le fond, une église ; de l'autre côté, la Vierge, nimbée, portant l'Enfant Jésus, devant un suppliant à genoux. Au droit comme au revers, on lit la légende **ste : marie : de : boulogne.**

Les Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres renferment quelques pages intéressantes du révérend Thomas Hugot sur des sachets de pèlerinage *(pilgrims-signs)* trouvés en Angleterre, notamment dans la Tamise[2]. Un de ces objets a beaucoup de rapport avec ceux du pèlerinage boulonnais.

M. Rouyer fit paraître, en 1851, une *Notice historique sur quelques médailles de Notre-Dame de Boulogne*, œuvre savante, pleine de recherches, où sont décrites et figurées quatre pièces. La première est un petit sachet d'étain[3],

1. Pl. xvii, fig. 2.

2. *Archaeologia. Notes on a collection of pilgrims'signs*, t. xxxviii, p. 133, pl. iv, fig. 13.

3. Cette sorte d'enseigne, appelée en latin : *insignium*, *signaculum* ou *signum*, et en français : *enseigne*, *signe*, *suchet* et *sportule*, est un objet de plomb ou d'étain, assez plat d'un côté, et bombé légèrement de l'autre. Il affecte la forme d'une bourse, d'une ampoule ou d'un vase arrondi dans le bas, ayant deux anses ou oreilles qui servaient à le suspendre ou à le porter. Il est orné, sur les deux faces, de sujets religieux assez variés. Comme il est creux et facile à refermer au moyen d'une simple pression à l'orifice, le pèlerin y déposait, à son gré, une parcelle de relique, un morceau d'étoffe qui avait touché une statue vénérée, quelques gouttes du cierge qu'il avait allumé devant une sainte image, de l'eau d'une fontaine renommée, une médaille bénite ou enfin tout autre pieux souvenir.

retrouvé à Paris dans les travaux de dragage de la Seine; c'est une espèce d'enseigne du xv[e] siècle, représentant d'un côté la Vierge, couronnée, dans un bateau flottant, tenant sur la main droite le plan d'une église. Légende : ste : marie de : bovloingne. ℞. ste : marie de : bovllongne. Marie, couronnée, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; près d'elle, un suppliant à genoux [1]. La seconde pièce est l'empreinte d'une médaille d'or, au type de Notre-Dame de Boulogne, qui la représente sur un bateau flottant, conduit par deux anges; au revers est l'écu de France, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. La troisième pièce, en étain, est une variété de la précédente, qui figurera dans ce recueil. La quatrième et dernière est un plomb du xvi[e] siècle, déjà publié par le docteur Rigollot [2]. D'un côté, on y voit, autour de la légende FRATER : FRANCISCVS · BLONDIN, un écusson avec un dauphin, et au chef chargé de trois coquilles; de l'autre, avec la légende NOSTRE : DAME : DE : BOVLONGNE, un navire portant la Vierge, couronnée, qui tient l'Enfant Jésus dans ses bras. Nous aurons à revenir sur cette singulière pièce.

C'est en 1863 que M. Forgeais publia la deuxième série de sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la*

1. Le docte numismatiste cite en note, d'autres sachets de plomb au type de Notre-Dame de Boulogne : 1° une de ces pièces, peu différente de celle dont il vient d'être parlé, publiée par M. Ch. Roach-Smith, dans le tome second de ses *Collectanea antiqua* ; 2° plusieurs sachets recueillis à Thérouanne par M. Albert Legrand, de Saint-Omer, et qui se voient dans son cabinet ; 3° un dernier, trouvé au même lieu, par M Alexandre Hermand et offert par lui à M. Rouyer, lequel, à son tour, en a disposé en notre faveur.

2. *Monnaies inconnues des innocents, des fous et de quelques autres associations singulières du même temps*, p. 97, pl. XXIII, n° 54.

Seine, où il traite des enseignes de pèlerinage. Il y consacre vingt et une pages à la description et à la représentation des plombs de Notre-Dame de Boulogne[1]. Ces plombs, au nombre de onze, se divisent ainsi : cinq enseignes, images découpées à jour, simples et fragiles souvenirs de pèlerinage, auxquels l'auteur assigne les XIVe, XVe et XVIe siècles, trois sachets et deux médailles. Quoique les deux dernières pièces rentrent seules dans notre travail, nous les citerons toutes, à cause de leur rapport avec les médailles concernant ce chapitre ; nous en donnerons donc ci-après une courte description.

Images métalliques. 1° Grand plomb disposé à jour ; il est en forme d'écusson. Dans un encadrement ou listel, auquel il manque le coin droit, on lit ainsi le commencement de la salutation angélique : ✠ ave : maria : ... dominus : tecum : benedita tu : in : muli. Au centre est la Vierge, couronnée et nimbée, dans un navire en croissant ; à sa droite, une figure avec rame, et, à sa gauche, une autre figure élevant la main[2]. 2° Notre-Dame, couronnée et nimbée, se tient debout avec l'Enfant Jésus sur le bras gauche, dans un navire arrondi, ayant mât et voile ; aux extrémités un ange jouant de la trompette, et une autre figure. 3° La même Vierge dans un vaisseau flottant, garni d'un mât et d'une large voile, au haut duquel on lit : nocter da (Notre-Dame), sur le château de proue, un ange jouant de la flûte. 4° Variété du plomb précédent, avec

1. Pages 7 à 27.

2. Le même plomb a été reproduit par M. Haigneré dans son étude sur la *Légende de Notre-Dame de Boulogne*, p. 7, et par M. Lefebvre dans les *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1864-1865, p. 175.

la même inscription régulièrement écrite. 5° La Vierge, tenant son divin Fils sur le bras droit ; elle est dans un vaisseau flottant, muni de voile et de cordages. On lit sur la poupe et sur la proue : **nostre dame**, et sur le flanc du bâtiment, près des flots : **de bouloingne**.

Sachets. 1° La Vierge, assise ; elle est couronnée et nimbée, et offre un lis à son fils, aussi nimbé, qu'elle tient sur un genou. Le revers est chargé d'un treillis en losange avec petites branches. La légende, contournant les deux côtés, porte **nostre : dame : de : boloigne : seur : mer**. 2° Variété du sachet publié par M. Rouyer ; elle n'en diffère que par quelques détails[1]. 3° La Vierge assise dans un vaisseau flottant. ℟. Marie, tenant son Fils dans les bras ; à ses pieds, un suppliant à genoux. De chaque côté de ce sachet, dont la conservation laisse beaucoup à désirer, est une légende qui se termine par le mot **boloigne**.

Médailles. — 1° Plomb déjà publié par M. Rouyer ; on y voit, au droit, la statue miraculeuse dans un navire conduit par deux anges, et au revers, l'écusson aux trois fleurs de lis. 2° Le même sujet de droit, sans agrès, avec le monogramme du Christ pour revers. Ces deux médailles figureront dans notre recueil.

Le tome XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* comprend une *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie, par M. J. Garnier*, travail de critique et d'érudition qui comprend une intéressante étude sur les plombs de Notre-Dame de Boulogne.

1. Ce plomb figure aussi dans l'ouvrage de l'abbé Haigneré : *Etude sur la légende de Notre-Dame de Boulogne*, p. 27.

Le docte antiquaire analyse et résume les travaux de ses devanciers sur ce sujet. Il parle d'abord des plombs publiés par M. Forgeais, qui sont de formes si diverses et si singulières pour la plupart. Il cite ensuite le plomb bizarre de frère François Blondin, dont le docteur Rigollot s'est occupé le premier, pièce qu'il considère comme un souvenir particulier de pèlerinage. Il passe aux pièces dont M. Rouyer a fait l'objet de sa notice, et finit par celles que MM. Roach Smith et Thomas Hugot ont figurées dans leurs publications anglaises. Aux plombs déjà connus, M. Garnier ajoute un petit sachet qu'il possède, objet qui se distingue par son style et qui se termine par une demi-fleur de lis; en voici la description : **ste marie·de boloinie.** La Vierge, assise, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, dans un vaisseau flottant. ℟. **ste-marie bolononie.** La Vierge debout, tenant son Fils dans ses bras ; à ses pieds, un pèlerin à genoux [1].

Il nous reste à parler de la notice de M. Lefebvre : *Étude sur les plombs ou enseignes de pèlerinage et en particulier sur ceux de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer* [2]. Cette œuvre se fait remarquer par les recherches qu'elle a nécessitées et par les nombreuses citations qu'elle renferme ; c'est un résumé fidèle et complet de ce qui avait été écrit jusqu'alors sur les enseignes du culte boulonnais.

L'auteur ajoute à la liste de plombs déjà publiés, les trois objets suivants, trouvés à Boulogne, qu'il croit pou-

1. Pl. III, n° 5.

2. Cette étude a été insérée dans les *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer* (1864-1865) ; elle y comprend les pages 133 à 191.

voir rattacher au pélerinage de cette ville : 1° Support de statuette, orné de plusieurs cercles au milieu desquels on lit cette inscription circulaire : ✠ **ave maria gracia ple... dominus.** 2° Enseigne ronde de plomb, en forme de fibule, où l'on voit dans un vaisseau muni de ses agrès une tête couronnée sous laquelle est un écusson chargé sans doute de deux léopards. La légende, assez inintelligible, porte : ✠ **ricsart : kienc of : nglant :** qui semble signifier : *Richard king of Englant* (Richard, roi d'Angleterre). 3° Fragment d'un moule curieux du xv° siècle, en pierre de Tournai, qui servait au moulage d'une très-grande image d'étain ou de plomb [1].

Le n° 1er n'a aucun rapport avec le sujet que nous traitons. Le n° 2, plaque anglaise, qui rappelle le noble, nous paraît n'être qu'une enseigne particulière ou un signe de ralliement, comme l'indiqueraient la légende et l'écusson [2]. Quant au n° 3, l'état incomplet de ce moule laisse

1. D'après ce qui reste de cette matrice, l'image, qui devait avoir quatorze centimètres de haut sur huit de large, se composait de trois parties · la première ayant trois arcades plein-cintre et les deux autres formant un écusson. Sous l'arcade du milieu, plus grande que les autres, on voit le Christ en croix, entre deux juifs ayant un genou à terre et portant la lance et l'éponge ; sous les arcades latérales sont la Vierge et saint Jean Ce qui reste de la seconde partie nous montre Dieu bénissant, ayant à sa gauche un ange qui joue de la viole, puis saint Jean, tenant un médaillon au type de l'agnel. Une légende régnait autour de l'écusson ; il n'en reste que cette partie : + *ave · maria · gratia · plena · dominus.... ris · tv.*

Nous possédons un support ou pied de statuette presque semblable à celui-ci, mais bien plus petit ; il a été trouvé dans des travaux exécutés à Arras.

2. Dans l'introduction à l'ouvrage déjà cité du docteur Rigollot,

bien douteuse la composition de la troisième partie de l'image ; toutefois la découverte de cette matrice à Boulogne fait supposer qu'elle est d'origine locale [1].

Après avoir mentionné les enseignes de Notre-Dame de Boulogne que diverses publications ont fait connaître, il nous reste à décrire des plombs de notre cabinet ; ils consistent en six sachets de la fin du XVe siècle et du XVIe. Les trois premiers, aux légendes presque semblables, sont petits et de formes assez gracieuses ; ils nous proviennent des collections de feus MM. Quandalle et Duleau, de Paris. Les autres, qui sont grands et d'une fabrique bien différente, ont été trouvés à Thérouanne. Voici la description de ces curieux objets de piété : 1° ste : marie : de : bouloingne ·. La Vierge, couronnée et nimbée, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; à ses pieds, un suppliant à genoux, au-dessus duquel on remarque une étoile à six rayons. ℟. ste : marie : de : bouloingne : . Marie, couronnée et nimbée ; elle est assise à droite dans un vaisseau flottant, tenant une haute église à trois clochers. C'est une variété de la pièce publiée

M. Leber décrit et publie (p. XXVII, pl. II, n° 3) un autre signe de ralliement anglais, aussi de plomb et au type du noble, mais assez bien imité, avec la légende : *ave maria · gratia ∗ plena domin.*

Notre cabinet renferme une belle plaque de même métal, aussi au type du noble ; elle est copiée avec art sur la monnaie flamande de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Comme sur cette pièce, la légende porte : *∗ phs die : gra · dvx · bvrg : comes : fland.* Ici les armes du prince sont remplacées par une grande M, initiale de Marie, simple et touchante invocation à la Vierge.

1. Nous n'avons pas à inférer beaucoup de la légende : *Ave Maria gracia plena*, car on la trouve partout, sur les monnaies, sur les méreaux, sur les jectoirs, etc.

par M. Forgeais[1]; elle est un peu plus petite, le style en est bien plus pur et le dessin plus correct. 2° ste · marie · boloniе. Même type que celui du droit du n° 1er, mais d'un autre style ; ici le suppliant est un moine avec capuchon. ℟. La légende est répétée ; la Vierge, assise à gauche dans un vaisseau flottant, tient sur le bras gauche une église assez large, avec clocher et deux clochetons. 3° Même légende avec le type du droit du n° 2 ; ici Marie n'est vue qu'en buste, et l'église est isolée dans le fond. ℟. Encore la même légende ; tout le champ est semé de fleurs de lis. Ce sachet élégant, dans lequel on retrouve bien la forme du réticule, a deux anses élevées; il se termine par trois demi-fleurs de lis à l'extérieur. 4° Vaisseau garni de châteaux de poupe et de proue, sur lesquels sont posés deux chandeliers avec de longs cierges allumés. Au milieu, la Vierge, couronnée, debout, tenant son Fils sur le bras gauche. ℟. Dans un écusson que surmonte une couronne de fantaisie, la croix avec tous les instruments et accessoires de la Passion. 5° Même sujet que celui du droit du n° 4, mais sans cierges ni chandeliers. ℟. Variété du revers précédent ; c'est bien le même sujet, mais avec d'autres dispositions. 6° La Vierge, couronnée et nimbée, portant l'Enfant Jésus à sa droite, est assise dans un navire. ℟. Jésus sur la croix, entre deux saints.

Il nous serait sans doute assez facile d'augmenter notre longue liste de sachets de Notre-Dame de Boulogne, mais nous ne devons pas oublier que ces petits monuments ne sont, pour notre travail, que d'un intérêt bien

1. Ouvrage cité, p. 23.

relatif. Revenons donc à notre sujet principal, qu'il nous tarde de traiter.

La célébrité et la popularité du pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne donnèrent naissance à d'autres sanctuaires en l'honneur de la même dévotion. Citons, entre autres, celui que des Parisiens, fervents dévots du culte boulonnais, auquel ils ne manquaient pas de se rendre annuellement, établirent, en 1320, près de Paris, dans le village de Menus, qui prit plus tard le nom de Boulogne-sur-Seine. Cette espèce de succursale, d'abord modeste chapelle en bois, bientôt vaste et élégante église, fut dotée à l'envi par les papes, les rois et les grands, qui ne dédaignèrent pas de s'y faire inscrire comme membres de la noble Confrérie de Notre-Dame de Boulogne. C'est dire assez combien ce nouveau pèlerinage fut fréquenté.

Est-ce à ce pèlerinage secondaire ou au premier que doivent être attribués les plombs boulonnais trouvés dans la Seine? M. Forgeais pense que la plupart des enseignes religieuses qu'il y a recueillies et qu'il a publiées ont été fabriquées à Paris par des artisans qui fournissaient aux principaux pèlerinages leurs images spéciales. Il le suppose surtout pour les plombs boulonnais, qui lui semblent avoir été débités dans les deux localités[1]. Déjà cette opinion avait été émise par M. Rouyer, quant à la vente de ces pièces aux deux lieux de dévotion[2]; elle a été partagée par M. Garnier[3], et nous nous y rangeons volontiers. Nous pensons, comme ce dernier antiquaire, qu'on peut attri-

1. *Collection des plombs historiés. Deuxième série*, p. 12.
2. *Notice historique*, p. 17.
3. *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage*, p. 11.

buer sûrement au pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer toutes ces pièces, particulièrement les deux médailles figurées dans l'ouvrage de M. Forgeais.

Nous devons revenir sur la singulière médaille de frère François Blondin, publiée d'abord par le docteur Rigollot et que M. Rouyer a comprise dans la planche accompagnant son travail. Ce religieux était-il simplement moine? Ne fut-il pas en même temps chef d'une compagnie de liesse, comme le suppose M. Rouyer ? Quoiqu'il en soit, on peut dire, avec M. Garnier, que le plomb dont il s'agit, monnaie des innocents, médaille ou méreau, n'offre qu'un souvenir particulier de pèlerinage entrepris par un fidèle au sanctuaire boulonnais. Aussi nous dispenserons-nous de comprendre dans nos planches cette pièce, qui ne saurait être une médaille de piété[1].

Il est des médailles qui semblent appartenir à Notre-Dame de Boulogne et qui lui sont cependant étrangères. Elles représentent, au droit, la Vierge avec l'Enfant Jésus dans un navire flottant, muni de mât et de cordages, entre deux figures assises et priant. Le revers offre la Sainte-Famille. Ces médailles sont ordinairement en argent et anépigraphes. Une de celles que nous possédons porte *Sabulo* à l'exergue du droit et *Bruxel* à celui du revers, ce qui établit clairement l'origine commune de ces pièces et prouve qu'elles concernent exclusivement le pèlerinage de Notre-Dame du Sablon, de Bruxelles[2].

1. Voir ce que M. Lefebvre dit sur ce plomb, dans son travail déjà mentionné, p. 160.

2. Dans son ouvrage sur *les Vierges miraculeuses de la Belgique*, M. de Reume consacre à cette piété une notice avec gravure. La légende qu'il y rapporte explique bien le sujet de ces médailles.

On a vu dans le cours de cet article combien la fabrication et la vente des médailles de Notre-Dame de Boulogne avaient été actives dans cette ville, surtout pendant les xvi[e] et xvii[e] siècles, temps de grande ferveur pour cette dévotion. Mais dans le siècle suivant, la piété s'étant ralentie et les pèlerinages collectifs ayant été peu nombreux, on ne fabriqua plus de médailles, du moins n'en connaissons-nous aucune de cette époque. Il en fut de même pour le premier tiers de notre siècle.

Dans les premiers jours de la Révolution, la statue de Notre-Dame de Boulogne, objet de la vénération de tant de siècles, fut sacrilégement consumée par les flammes[1], et bientôt après sa chapelle et la cathédrale, dont elle dépendait, disparurent à leur tour. Lorsque les malheurs des temps furent passés, un saint prêtre, Mgr Haffreingue, conçut le projet de reconstruire le monument et d'y rétablir son culte spécial. Il se mit résolûment à l'œuvre et consacra sa fortune et son existence à la réalisation de sa vaste conception. Après un demi-siècle d'efforts surhumains, il parvint, à force de zèle et avec l'inépuisable charité des Boulonnais, à doter leur ville d'un temple digne de la vierge Marie[2]. Cet édifice magnifique et grandiose, élevé sur les fondations de l'ancienne cathédrale, avait été commencé vers 1827 ; il fut terminé en 1840.

1. Il n'est resté de cette statue que quelques débris, entre autres une main ; ils sont conservés dans l'église actuelle.

2. On doit à M. Haigneré une remarquable étude biographique sur le vénérable restaurateur de la cathédrale boulonnaise ; elle a pour titre : *Monseigneur Haffreingue, sa vie et ses œuvres*. Boulogne-sur-Mer.

Entre temps avait été sculptée, d'après la tradition et les souvenirs, une nouvelle statue avec ses accessoires. Elle représente la Vierge, debout, dans une nacelle flottante, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, et tenant un cœur à la main droite ; la Mère et son divin Fils sont couronnés et nimbés. De chaque côté est un ange assis ; l'un conduit le gouvernail et tient deux petits reliquaires ; l'autre pose sur son genou droit une grande Bible ouverte. Au-dessus de la Vierge, nimbée, brille une étoile rayonnante. Cette belle statue a été placée sous un dôme élevé au fond du sanctuaire si remarquable et si riche qui lui était destiné ; c'est là qu'elle est exposée à la vénération des fidèles.

Les pèlerinages solennels de Notre-Dame de Boulogne recommencèrent en 1853 ; non-seulement ils continuent, mais l'affluence des pèlerins ne cesse d'augmenter. On ne saurait se faire une idée du nombre des fidèles qui viennent par milliers, chaque année, révérer la statue auguste pendant les quinze jours de la station[1]. Comme beaucoup d'entre eux aiment à rapporter des souvenirs de leur voyage, ils se les procurent à la maison spéciale, située près de l'entrée de l'église. Ce sont de belles images dues au burin parisien, des chapelets, des bagues, des cœurs, des colliers, des reliquaires, des médaillons et surtout des médailles.

En rééditant, en 1839, le principal livre d'Antoine

1. Ce nombre a été évalué à plus de 50,000 pour l'année 1857. M. Robitaille a donné, dans son *Annuaire du diocèse d'Arras*, un récit circonstancié de ce pèlerinage annuel. — Voir les *Programmes des Fêtes célébrées dans l'église Notre-Dame, patronne de la ville, à Boulogne-sur-Mer.*

Le Roy, M. Hédouin avait exprimé, à la page 203, le désir de voir frapper une médaille de Notre-Dame de Boulogne, qui rappelât l'année de la reconstruction du sanctuaire boulonnais. Il proposait d'y faire graver, d'un côté, la sainte image avec la légende *Urbis et orbis Domina*, et de l'autre, la vue du monument, avec la date de la pose de la première pierre. Si ce vœu n'a pas été réalisé entièrement, il fut pris en considération, car une médaille était exécutée, dès l'année suivante, par la maison Vachette, de Paris, pour être vendue à Boulogne, au profit de l'œuvre de la reconstruction de l'église. Cette médaille représente la nouvelle statue de la Vierge, Étoile de la mer, mais ici, l'ange placé au gouvernail tient à la main un cœur couronné, et l'autre prie, les mains jointes. Au revers est un cœur qu'un glaive transperce ; il s'en échappe en croix des rayons et des flammes ; au bas est une grande M, initiale de Marie. Cette médaille a été rééditée en plusieurs modules et avec des variantes que nous indiquerons dans la description qui terminera ce chapitre. On remarquera qu'en 1860, le revers a représenté le bienheureux d'Amettes, et que, depuis quelques années, il est remplacé par le côté principal de la Médaille miraculeuse, type dont nous avons eu l'occasion de parler à l'article d'Arras.

En 1769, un jeune pèlerin venait se prosterner devant l'image de Notre-Dame de Boulogne ; un siècle après, une magnifique chapelle était élevée en son honneur dans la cathédrale reconstruite. Cet homme était Benoît-Joseph Labre, l'humble héros de la pauvreté, né en 1748, à Amettes, village qui dépendait alors du diocèse de

Boulogne[1], mort à Rome en 1783, et béatifié en 1860. Comme à Amettes et à Arras, des fidèles viennent prier le bienheureux à son autel, où repose une partie de ses reliques, et où l'on vénère sa statue.

Bien que les dévotions à Notre-Dame de Boulogne et au bienheureux Labre soient distinctes, comme elles sont pratiquées dans la même église, elles ont lieu souvent l'une après l'autre. Plusieurs médailles réunissent les types des deux piétés, ce qui a contribué à en rendre la vente plus grande et plus facile.

Les médailles frappées depuis 1840 jusqu'à ce jour, au type principal de Notre-Dame de Boulogne, avec les revers que nous avons cités, sont sorties pour la plupart des maisons Vachette, de Paris, et Conin, de Saumur. Elles sont d'argent, de cuivre argenté, de cuivre jaune et de bronze. Il en existe aussi d'or et de vermeil parmi celles de petits modules ; on en voit encore qui sont disposées en médaillons à verres, ou montées en boîtes et en reliquaires[2].

Les détails étendus qui précèdent nous permettront

1. Lors de la suppression, en 1553, de l'évêché de Thérouanne, dont Amettes faisait partie, ce village fut compris dans le diocèse de Boulogne. Cet état de choses dura deux siècles et demi, c'est-à-dire jusqu'au concordat de 1801, qui a incorporé ce diocèse à celui d'Arras.

2. Entre autres objets de piété qui se sont vendus au pèlerinage boulonnais, on peut citer un médaillon ovale renfermant sous verre deux petites photographies : la statue de Notre-Dame de Boulogne et le portrait en pied du bienheureux Labre. — Mentionnons aussi deux médaillons ovales en nacre, représentant la madone boulonnaise, et un petit médaillon doré et émaillé, qui offre le même type, avec cette légende : *N. D. de Boulogne.*

d'abréger la description qui va clore ce chapitre ; nous la présenterons ainsi : *Première partie*. Médailles antérieures au XIX[e] siècle. *Seconde partie*. Médailles frappées depuis 1840, classées selon leurs revers ci-après : le Sacré-Cœur de Marie ; le bienheureux Benoît-Joseph Labre ; la Médaille miraculeuse.

PREMIÈRE PARTIE.

151. Dans un navire flottant, muni de ses agrès, la Vierge, debout, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, la Mère et son Fils sont couronnés et nimbés. ℟. IIII[cc] et XV (1415) entre deux doubles lignes ; au-dessus et au-dessous, une espèce de sachet entre deux écailles de pèlerin. Cette pièce d'étain, qui nous provient de la collection Duleau, a été trouvée à Paris, dans la Seine.

152. La Vierge, couronnée, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras ; elle est assise dans un navire flottant que deux anges conduisent à l'aide de rames et de voiles. ℟. ✠ NOTRE · DAME · DE · BOVLONGNE. Écu de France couronné et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI. Ces armes rappellent bien l'hommage que le dévot et rusé monarque avait fait, en 1478, du comté de Boulogne à la Vierge, et le vasselage auquel ses successeurs étaient soumis. Cette médaille, ronde et sans bélière, a été frappée vers la fin du XV[e] siècle ou au commencement du siècle suivant[1]. Un exemplaire en or a été publié par M. Rouyer, d'après une ancienne

1. Ce qui prouve que cette pièce est bien une médaille et non un méreau, c'est qu'il en existe des exemplaires avec un trou tenant lieu de bélière.

empreinte[1]. M. Forgeais en a fait connaître un autre en plomb ou en étain[2].

Nous possédons une légère variété de la médaille précédente ; chaque mot de la légende y est séparé par un clou à facettes au lieu du point ou globule.

Nous placerons ici une médaille de plomb, oubliée dans notre planche xx ; en voici la description et la figure : La Vierge, couronnée et nimbée, ayant entre les bras l'Enfant Jésus, nimbé, se tient debout dans un vaisseau conduit par deux anges. ℟. Dans un cercle, le monogramme ordinaire de Jésus entre deux têtes de clous de forme carrée ; on voit les trois clous de la passion sur le premier jambage de la lettre médiane, disposé en croix. Ce plomb du xvi[e] siècle a été trouvé dans la Seine et recueilli par M. Forgeais, qui l'a publié[3].



1. *Notice historique*, p. 14, n° 2 de la planche. M. Rouyer a tiré ce dessin d'un livre curieux qu'il possède, ancien recueil manuscrit de plus de deux cents monnaies d'or et d'argent, qui paraît avoir été composé par un changeur de la Flandre ou du Hainaut. Ce commerçant avait pris sa médaille d'or de Notre-Dame de Boulogne pour un double ducat de Bologne, ce dont nous avons à nous féliciter, car son erreur a servi à constater l'existence d'une pièce bien importante pour nous. Malheureusement cette grande rareté n'a pas été conservée.

2. *Collection de plombs historiés, enseignes de pèlerinages*, p 25.

3. Même ouvrage, p. 26.

153. La Vierge, couronnée, dont la longue chevelure est flottante, se tient debout sur un bateau qui vogue ; elle tient l'Enfant Jésus sur le bras droit. Ce sujet est dans un ovale entouré d'un grènetis. Médaille de plomb, à neuf pans et uniface.

154. N D BO. Notre Dame de Boulogne, couronnée et nimbée, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, nimbé ; elle est assise dans un navire voguant. ℟. Sainte Barbe, tournée un peu à droite ; elle est couronnée, tient une palme et touche de la main droite une petite tour. On sait que cette sainte, si populaire dans nos contrées, y a toujours été invoquée par les fidèles pour obtenir, par son intercession, la grâce d'une bonne mort. Notre médaille, de petit module et de forme ronde, entourée d'une large bordure en tresse d'un côté, et en grènetis de l'autre, se compose de deux plaques d'or jointes par le cadre ; elle est du xvie siècle.

155. NOSTRE DAME DE BOVLONGNE. La Vierge, couronnée, portant sur le bras gauche son Fils, nimbé, qui tient un cœur devant elle. Elle est debout, dans un vaisseau sans agrès, entouré de vagues, et conduit par deux anges, dont l'un lui présente une bible et l'autre deux petits reliquaires. Cette belle et grande médaille, dont les deux côtés sont sortis du même coin, nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Haigneré ; elle a été frappée au xviie siècle sur deux légères feuilles d'argent, réunies ensuite par une soudure. Ce petit monument est d'une exécution assez remarquable ; c'est l'œuvre d'un artiste habile qui s'est inspiré de la tradition ou qui a suivi de bons modèles.

156. La Vierge, debout, dans un bateau qui vogue ; elle tient l'Enfant Jésus sur le bras gauche. Cette médaille, qu'entoure un double cercle, est d'un style assez correct, mais d'un caractère assez profane ; elle a été frappée sur une mince feuille d'argent dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

SECONDE PARTIE.

157. URBIS ET ORBIS HONOS, STELLA MARIS, SIS BONA. La Vierge boulonnaise portant un long voile, tient l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; elle est debout dans un bateau voguant, conduit par deux anges assis aux extrémités. Celui qui est placé à droite prie, les mains jointes, la grande Médiatrice ; l'autre lui présente un cœur et tient le gouvernail. Une étoile lumineuse répand ses rayons sur ce gracieux ensemble. Exergue : N-D DE BOULOGNE ($^{S.}$ 1840. $^{M.}$). Comme les deux initiales en parenthèse, complétant le nom de la ville, ont été gravées après coup, il se trouve des exemplaires qui n'ont pas cette addition choquante. ℟. REFUGIUM PECCATORUM, ORA PRO NOBIS. Le cœur de Marie, percé d'un glaive et entouré de rayons et de flammes disposés alternativement, de manière à former une double croix. Devant les rayons inférieurs est une grande initiale M, sous laquelle se lit quelquefois le nom du fabricant Vachette. Cette médaille et la suivante ont 27 millimètres[1].

1 La description de la même médaille se trouve à la fin de la Notice de M. Rouyer. — Le type du revers rappelle en partie celui de la Médaille miraculeuse. Il se rapporte à l'archiconfrérie du Sacré-Cœur de Marie, association dont le siége central est en l'église de Notre-Dame des Victoires.

158. URBIS ET ORBIS HONOS, MARIS STELLA, SIS BONA. Même sujet que celui du droit du n° précédent ; seulement les rayons de l'étoile sont moins longs, et sur le bateau se voient deux millésimes 636, date supposée de l'arrivée de la statue miraculeuse, et 1840, année de la reconstruction de la nouvelle cathédrale. L'exergue, modifié, porte en deux lignes : N . D DE BOULOGNE SUR MER. Le revers est celui du n° 157 ; il est sorti du même coin.

159. Même médaille, du module de 22 millimètres.

160. Variété, sur laquelle les rayons du droit sont peu étendus.

161. Même médaille, de 17 millimètres. Sur des exemplaires, le nom du fabricant est inscrit entre le commencement de la légende du revers et l'initiale de Marie.

162. Variété peu importante.

163. Médaille de même grandeur et presque aux mêmes types, mais d'une autre fabrique et d'un style tout différent et bien moins correct. La Vierge-Mère et son divin Enfant sont couronnés. Au revers, le cœur est plus petit et l'on ne retrouve plus l'initiale de Marie ni le nom du fabricant.

164. Médaille de chapelet, en forme de cœur, avec trois anneaux ; elle n'a que 13 millimètres. Les types sont les mêmes que ceux du n° précédent. La disposition de cet objet de piété n'a pas laissé de place au graveur pour l'étoile et ses rayons.

165. URBIS ET ORBIS HONOS MARIS STELLA SIS BONA. La Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras ;

elle est debout sur un long navire flottant, dont la proue élevée et la poupe sont occupées par deux anges en prières. Il est à remarquer que les figures sont très-petites, comparées à celles des autres médailles du même culte. Au-dessus de la Protectrice céleste, on voit une étoile entourée de rayons. La légende : PÉLERINAGE DE N. D. DE BOULOGNE, est disposée en deux lignes. Le revers offre la légende ordinaire et le même type du cœur de Marie, avec l'initiale. Cette médaille, du module de 25 millimètres, est d'une toute autre facture que les pièces précédentes, et surtout d'un dessin bien inférieur à celui des premières de ce groupe.

On trouve la même médaille des modules de 22, 20 et 18 millimètres.

166. N D DE BOULOGNE PRIEZ POUR NOUS. On voit la Vierge et l'Enfant Jésus entre deux anges, dans une barque, sujet gracieux, que nous décrirons avec plus de détails au numéro suivant. ℟. CŒURS DE JESUS ET DE MARIE. Grande couronne royale sous laquelle sont deux cœurs enflammés, l'un entouré d'une couronne d'épines et surmonté d'une croix, l'autre transpercé par un glaive. Belle médaille assez nouvelle, de 21 millimètres.

167. PELLEGRINAGGIO DEL BEATO BENEDETTO GIUSEPPE LABRE A N. D. DI BOULOGNA. Légende disposée en deux lignes, à cause de sa longueur. Le sujet du droit est toujours le même, mais il est ici plus artistement exécuté. La Vierge boulonnaise, couronnée et nimbée, drapée à l'antique, présente l'Enfant Jésus aussi couronné et nimbé, qui tient sur la main gauche un globe sommé d'une croix. Elle est debout sur une barque

battue des vagues, que conduisent deux anges assis, gracieusement vêtus et déployant leurs ailes. Celui de droite, placé au gouvernail, tient deux petits reliquaires qui ressemblent à des sceaux avec leurs attaches; l'autre a sur le genou gauche une grande Bible ouverte. ℟. BEATO BENEDETTO GIUSEPPE LABRE. Le bienheureux, tourné un peu à gauche, est vêtu en pèlerin; sa tête, nue, est entourée de rayons, et ses bras sont croisés. A la main droite est un chapelet et à la ceinture pend une écuelle. Ce revers a été frappé avec le coin du n° 67. Cette belle médaille, aux légendes italiennes, a 33 millimètres; elle a été distribuée et vendue tant à Rome qu'à Boulogne, pendant les fêtes de la béatification de l'humble serviteur de Dieu.

Nous possédons la même médaille, réduite à 23 et 18 millimètres, frappée en argent et en cuivre.

168. PELERINAGE DU BIENHEUREUX B J LABRE A N D DE BOULOGNE. Légende en deux lignes. Le type du droit est le même que celui du n° précédent, réduit à 22 millimètres. ℟. BIENHEUREUX BENOIT JOSEPH LABRE. Même portrait en pied du pèlerin.

Cette médaille est reproduite en modules de 20 et de 17 millimètres; il est des exemplaires où la tête du bienheureux n'a pas de rayons. Ces pièces sont ordinairement en alliage de nickel et de zinc.

169. N. D. DE BOULOGNE PRIEZ POUR NOUS. On s'est servi du poinçon du n° 167, pour le droit de cette médaille, dont le module est de 33 millimètres. ℟. BIENHEUREUX B. J. LABRE NÉ A AMETTES DIOCÈSE D'ARRAS. Le revers est le droit du n° 70; il est sorti du même coin.

La même médaille a été réduite à 24 et 18 millimètres ; elle existe en argent et en cuivre.

170. URBIS ET ORBIS HONOS MARIS STELLA SIS BONA. Exergue : PÉLERINAGE DE N. D. DE BOULOGNE. C'est le droit du n° 165, qui n'est ici que de 15 millimètres. ℟. Type, en bien petit module, du n° 169.

171. Même droit que celui du n° 169, sorti du même coin. ℟. O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS. La légende est en deux lignes. La Vierge, nimbée, portant un large manteau, tient les bras entr'ouverts et de ses mains jaillissent des rayons. Marie est sur une partie de globe entourée d'un serpent qu'elle écrase. On remarque en exergue le millésime 1830. C'est le type du principal côté de la Médaille religieuse, si souvent reproduit.

Cette médaille est la plus belle et la plus grande d'une série de pièces qui diffèrent surtout par le module ; on en trouve de 23, 20, 17, 15, 13 et 12 millimètres. Si le type du droit est toujours le même, les légendes varient un peu ; ainsi nous trouvons : *N. D. de Boulogne sur Mer, priez pour nous ; N. D. de Boulogne s Mer, priez pour nous ; N. D. de Boulogne priez pour nous ; N. D. de Boulogne s Mer*. Un seul revers, au lieu de la légende ordinaire, porte : *O sainte Marie, priez pour nous*. Nous négligeons encore d'autres variétés sans importance.

172. PELERINAGE DU BIENH B. J. LABRE A N. D. DE BOULOGNE. C'est encore le type du droit des pièces qui précèdent. ℟. Légende et type ordinaires de la Médaille miraculeuse. Module : 17 millimètres. Il existe une variété qui n'en a que treize.

173. N. D. DE BOULOGNE PRIEZ P. N. Sujet ordinaire de la Vierge boulonnaise, traité d'une autre manière. ℟. Légende et type de la Médaille miraculeuse. Petite médaille ronde, dont les légendes sont entourées d'un grènetis.

174. Médaille nouvelle, d'un genre tout différent, en ovale allongé se terminant en pointe. La légende du droit, toujours à peu près la même, porte : N. D. DE BOULOGNE PRIEZ POUR NOUS. Quant au type, il offre cette particularité, que l'ange placé à gauche tient une rame au lieu d'un livre. Le revers est encore composé de la légende et du type de la Médaille religieuse. Le champ de cette singulière pièce est, des deux côtés, parsemé de légers ornements cruciformes.

Les nos 157 à 166 inclus, ainsi que les nos 168, 170, 172, 173 et 174, ont été frappés en argent et en cuivre ; les nos 167 et 171 en argent, en bronze et en cuivre ; le no 169 existe en argent et en bronze.

Avant de terminer cette longue notice, nous mentionnerons une médaille qui, malgré l'apparence, ne saurait être comprise dans nos planches. Cette médaille qu'on trouve en argent et en cuivre, a 24 millimètres de module ; elle offre, d'un côté, le type et la légende du no 169 ; sur l'autre, on voit le buste, presque de face, de Mgr Haffreingue. Ce souvenir métallique ne peut être considéré que comme un pieux hommage rendu à la mémoire du restaurateur de l'église de Notre-Dame de Boulogne.

XII

CAMBLAIN-CHATELAIN

Médailles de saint Quirin

Ce village, agréablement situé sur la rivière de la Clarence, possédait encore, dans la première moitié de ce siècle, un ancien château flanqué de tours, qui fut l'objet d'une légende romanesque si bien racontée par des écrivains du pays[1]. C'est, paraît-il, à son retour de la Croisade qu'un valeureux sire de Camblain, nommé Gozon, dont la raison avait été altérée par le malheur, fit construire ce château de style bizarre qui rappelait l'architecture sarrasine; or il advint qu'il y vécut dans la dissolution. Ce fut, dit-on, pour purger le manoir de ses souillures que, dans le XIII[e] siècle, un châtelain de Lens, héritier du domaine, fit disposer, dans une des tours du castel, une chapelle qu'il décora richement[2].

1. Hédouin, *Souvenirs historiques et pittoresques du Nord de la France*, lettre cinquième. — Terninck, articles insérés dans *Le Puits artésien*, t. III, p. 509, et dans le *Magasin catholique illustré*, t. II, p. 97.—Harbaville, *Mémorial historique et archéologique*, t. I, p. 319.

2. Le P. Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. III, p. 298, et t. IV, p. 542.

Cet oratoire fut sous l'invocation de saint Quirin, tribun militaire qui souffrit le martyre à Rome au II[e] siècle. On y révéra de ce saint un os du bras, enchassé dans un reliquaire[1]. Sur l'autel était placée une ancienne statue du saint, qui le représentait en armure avec manteau, tenant à la main droite une hampe d'étendard et appuyant l'autre sur un bouclier ou écu chargé de besants, en souvenir du croisé. Il ne reste plus rien de l'ancien château, mais une élégante construction le remplace; et, dans la cour, s'élève un nouvel oratoire, de forme circulaire, où la statue révérée a été placée ; quant à la relique, elle a été déposée dans l'église paroissiale.

Le pèlerinage de Camblain a été très-fréquenté pendant longtemps et l'est encore de nos jours. Comme autrefois, on vient, de tous côtés, et souvent de bien loin, le premier dimanche de mai, servir saint Quirin, invoqué particulièrement pour la cure des maladies cutanées. Les fidèles se rendent d'abord à l'église pour y honorer la relique placée dans un magnifique reliquaire, puis ils visitent pieusement l'oratoire du château.

Nous rapportons avec certitude les six médailles suivantes au pèlerinage de Camblain.

175. Dans un encadrement rond, dentelé, portant trois oreilles d'attache, on voit, entre les lettres S Q, saint Quirin, nimbé, portant armure et tenant, à droite, une scie qui doit rappeler l'instrument de son martyre, et, à

1. Ce reliquaire, de cuivre doré, figurait un bras avec sa main et portait l'inscription *Chest le brach seint Cueirin ;* il avait été donné, en 1419, par un membre de la famille des châtelains de Lens, Charles de Récourt, grand amiral de France. (Le P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 542.)

gauche, une lance avec banderole. Sous la scie on remarque un écu avec huit besants. Singulière plaque de cuivre, de la seconde moitié du xve siècle.

176. Médaille carrée, estampée sur une mince lame de cuivre. Dans un encadrement orné de rinceaux se trouve saint Quirin, coiffé d'un large bonnet et vêtu d'un manteau, tenant de la main droite une scie et de l'autre, une lance baissée, munie d'une banderole flottante. Il porte de ce côté un écu échancré, orné de dix besants. A sa droite, est un écusson aux armes des Récourt, seigneurs du lieu. Cette enseigne, de la seconde moitié du xvie siècle, est percée aux angles de quatre trous destinés à l'attacher.

177. Entre les lettres S Q, le même saint, nimbé, portant armure et tenant de la main droite une lance, et de l'autre, une scie qui figure assez un fouet. Petite médaille ronde, dont le fond pointillé est entouré d'un double cercle; elle est uniface et a été frappée au xvie siècle, sur une légère feuille de cuivre.

178. Autre petite médaille ronde, uniface et pointillée, ayant beaucoup de rapport avec la précédente; elle est de la même époque, et frappée aussi en bractéate sur cuivre. Ici le saint est représenté sans nimbe et sans initiales, portant grand chapeau et manteau à larges manches. Collection de M. Deschamps de Pas, de Saint-Omer.

179. S· CVIRIN. Le saint, nimbé, portant armure et manteau, tient à la main droite une lance avec banderole, et soutient de l'autre un bouclier en forme d'écu, chargé de dix besants. Ce sujet reproduit assez exactement la statue de la chapelle de Camblain-Châtelain. Cette mé-

daille, octogone et uniface, entourée d'un large encadrement, a été frappée sur une feuille de cuivre, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

180. SAINCT QVIRIN. C'est le type du n° précédent. Le saint est représenté avec coiffure plate, sans nimbe. Médaille uniface, entourée d'un fort grènetis qu'un cercle renferme; elle a été frappée aussi dans la seconde moitié du XVIIe siècle, sur une légère feuille de cuivre. Musée de Saint-Omer.

La provenance artésienne des médailles que nous venons de décrire, leur style, leur fabrique et le sujet qu'elles offrent, suffiraient bien pour justifier nos attributions, si nous n'avions encore à dire que Camblain est le seul lieu du Nord de la France, où saint Quirin, le tribun, soit honoré d'un culte particulier[1].

XIII

CARVIN

La ville de Carvin, qui s'est appelée aussi Carvin-Épinoy, comprend Épinoy et Libercourt. C'est à ces deux dépendances que se rapportent les intéressantes et nombreuses médailles de piété de ce chapitre.

1. On connait pour la Belgique des médailles de ce saint, mais elles sont bien reconnaissables par leurs types et leur style.

Médailles de saint Druon

Épinoy, insensiblement incorporé avec Carvin, dont il forme le prolongement, était une petite principauté qui, après avoir appartenu à la maison de Melun-Épinoy, a passé dans celle de Rohan-Soubise. Quand on arrive de ce côté à la ville, on voit à gauche un puits isolé dans un champ et, un peu plus loin, une petite église. Ce puits est celui du manoir où naquit un saint[1] ; le monument est la chapelle élevée en son honneur et placée sous son vocable.

Druon ou Drogon, issu de parents riches et puissants, vit le jour au commencement du XIIe siècle ; il fut orphelin dès sa naissance. Cette circonstance lui inspira de bonne heure le goût de la solitude ; à l'âge de seize ans, il renonçait à la position brillante que le monde lui réservait, pour suivre une carrière obscure et ignorée. Après avoir parcouru le pays, le jeune seigneur se fixa à Sebourg, près de Valenciennes, et y garda les moutons pendant six ans. Il entreprit ensuite divers pèlerinages lointains, notamment ceux de Rome, et les recommença plusieurs fois. Mais ces fréquents voyages et les austérités qu'il s'était imposées avaient épuisé ses forces et altéré gravement sa santé. Le pèlerin revint alors à

1. L'eau de ce puits, à laquelle les pèlerins ont attribué une vertu surnaturelle, était si renommée au XIIIe siècle que, par exception, il était permis d'en vendre dans l'église collégiale de Saint-Omer. (Article de M. Eudes dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. II, 2e partie, p. 134.)

Sebourg et s'y fit construire, près de l'église, une humble cellule ; il y fut reclus pendant ses quarante dernières années, consacrées entièrement à la prière et aux macérations[1].

Druon reçut la sépulture en l'église de Sebourg. Dès lors, le lieu de sa naissance et celui de sa mort, également honorés, devinrent des pèlerinages très-renommés[2],

1. *Abrégé de la vie et miracles de l'illustre confesseur de Jésus-Christ saint Druon en faveur de sa confrérie érigée en la chapelle de son nom à Épinoy, dont les Règles et Indulgences sont rapportées, avec un petit Office et Litanies composées sur la vie du saint.— Abrégé de la vie et des miracles de l'illustre confesseur de Jésus-Christ saint Druon, en faveur des habitants de Sebourg, et des pèlerins qui y viennent de toutes les parties du monde chrétien.* — Le P. François Gautran, *La vie de saint Druon, confesseur.* — *Leven ende mirakelen van den H. Drogo, geviert in de Kercke van Marcke by Cortryck.*

2. Les pèlerinages de Sebourg et d'Épinoy sont quelquefois mentionnés dans les archives de la contrée. Par son testament de 1434, Philippart de Flines, clerc de Douai, ordonne qu'on vende ses vêtements et son armure et qu'avec le prix, on entreprenne trois pèlerinages, notamment celui de Saint-Druon de Sebourg. Le même pèlerinage est aussi ordonné avec d'autres par Jean Hellin, de la même ville, comme il appert de son testament de 1495. (Communications de M. l'abbé Dehaisnes). Ajoutons l'extrait suivant d'un compte de 1514, conservé par M. de Berthoult, d'Hulluch, village peu distant de Carvin : « A ung homme pour avoir été à Seclin, à Saint-Druon, et à Saint-Adrien, où il fut dehors six jours, lui a été payé XVIII sols. Pour trois messes, trois offrandes et des ymaiges qu'il rapporta, XXII sols. » Enfin on lit dans un des registres aux actes du chapitre d'Aire, à l'année 1697: « Messieurs ont accordé quinze jours de temps à Messire François Philipperon, vicaire chapelain, pour aller servir saint Druon, à raison de ses incommodités. » (Note de M. Rouyer.)

fréquentés surtout par les bergers, qui avaient pris le saint reclus pour leur patron. Nous laissons aux historiens du pâtre de Sebourg la relation des prodiges et des miracles opérés par son intercession, ainsi que le récit des pieuses pratiques et des cérémonies intéressantes établies en son honneur.

Nous devons cependant mentionner les autres lieux où saint Druon fut aussi l'objet d'un culte. Ce saint est le patron d'un faubourg de Cambrai, qui porte son nom ; il s'y trouve une chapelle dédiée au pieux pèlerin, où les fidèles se sont toujours rendus en pèlerinage, surtout les lundis de Pâques et de Pentecôte[1]. A Bénifontaine, village peu éloigné d'Epinoy, une chapelle fut l'objet d'un pèlerinage où l'on allait invoquer saint Druon[2]. Le même saint fut aussi spécialement honoré à Lille, en l'église de Saint-Maurice[3] et à Marcke-lez-Courtrai, en l'église paroissiale[4]. Dans beaucoup de nos églises, on voyait la statue de l'illustre berger ; elle était solennellement portée dans les processions[5]. Enfin des confréries de saint Druon ont été instituées à Lille, à Douai, à Tournai et en d'autres lieux.

La ferveur des fidèles envers le reclus de Sebourg augmenta encore au XVIIe siècle. En 1612, Jean Richardot, archevêque de Cambrai, avait placé les restes du saint

1. *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai ; Saint-Druon*, article de M. Durieux, t. XXXI, 1re partie, p. 283.

2. Le P. Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. IV, p. 56.

3. V. la gravure qui sera mentionnée ci-après.

4. *Leven ende mirakelem van den H. Drogo.*

5. Notamment à Hénin-Liétard

dans une châsse richement ornée. En 1630, Vander Burch, son successeur médiat, les déposa dans une autre châsse encore plus précieuse, après en avoir tiré une relique pour la donner à la chapelle d'Épinoy.

Ce fut alors que l'on commença à fabriquer les médailles de saint Druon qui se vendaient, en si grand nombre, en différents lieux, surtout aux pèlerinages de Sebourg et d'Épinoy. Ce n'étaient pas seulement les bergers qui y affluaient de toutes parts, les fidèles et les curieux s'y rendaient aussi en foule pour servir le saint et pour participer aux divertissements que ces fêtes ne manquaient pas de procurer. Beaucoup de pèlerins achetaient à la porte du lieu saint quelque pieux souvenir de leur dévotion. Les uns portaient au chapeau, à la boutonnière ou au cou les médailles que nous décrirons bientôt. D'autres, les plus jeunes surtout, fixaient à leur coiffure ou portaient à la main de petits drapeaux triangulaires grossièrement gravés[1]; d'autres en-

1. Nous avons retrouvé trois de ces drapeaux ; ils sont en papier et ont vingt-deux centimètres de longueur. Sur le premier, on voit saint Druon entre l'église de Sebourg et sa cellule. Il est représenté jeune, debout et nimbé, vêtu en berger, portant houlette et chapelet, tenant son chien en laisse et ayant trois moutons à sa droite. Près de la tour de l'église, on voit un marchand de drapeaux, et çà et là, des pèlerins. Le haut est occupé par des *ex-voto ;* le tout est entouré d'un encadrement dans le bas duquel on lit : *St Druon priez pour nous.* Le second drapeau, dont nous possédons la gravure sur cuivre, est imité du précédent : il donne de plus cette adresse : *chez Decarpentry md. orfèvre imprimeur en taille douce rue Lormery n° 17 vis-à-vis la Biche à Valenciennes.* Le troisième, enluminé, est l'œuvre de Mélino, graveur d'images à Lille ; il nous fait voir le même saint dans une chapelle au bas de laquelle est une couronne contenant cette inscription : *St-Druon Priez Pour Nous.* A sa droite, un boîteux, deux suppliants devant un arbre, et deux voyageurs.

fin rapportaient de simples images du même genre[1].

Déjà au XVe siècle, les pèlerins rapportaient d'Épinoy et de Sebourg des enseignes ou images métalliques, soit pour constater l'accomplissement de leur pieux voyage, soit pour entretenir leur piété. On connaît deux de ces plaques ; elles sont d'étain et peu différentes ; leur forme présente un carré quadrilobé. Ces curiosités ne portent d'empreinte que d'un côté ; sur l'autre on remarque la trace d'un crochet.

Sur la première plaque, portant ici le n° 181, on lit : ·S·D·ROGO, dans les deux lobes supérieurs ; deux faucilles occupent les autres. Dans le carré, l'on voit sur trois degrés cintrés, placés sur un parquet en losange, saint Druon nimbé, à mi-corps, de face et priant, les mains jointes. Il est accosté d'un religieux et d'une religieuse qui l'implorent à genoux.

La seconde plaque (n° 182) a pour légende S DRVGO. Le saint est couvert d'un large manteau, et les clients placés à ses côtés, homme et femme, sont en costumes laïques ; ils regardent de face.

On doit supposer qu'il a été fait, durant le XVIe siècle, des médailles en l'honneur de saint Druon ; cependant nos recherches ne nous en ont fait découvrir aucune.

1. Une image, aussi gravée et enluminée par Mélino, représente le même saint dans une chapelle avec la même inscription. Une autre image gravée nous montre le saint dans un ovale enjolivé, avec cartouche inférieur portant : *S. Druon, p. p. n.* Une gravure sur bois, offrant le même sujet, a été imprimée, avec une oraison, par Hurez, libraire à Cambrai. Mais la gravure la plus remarquable du saint est celle qui a été faite, dans le format in-4°, pour sa dévotion en l'église de Saint-Maurice, de Lille.

Mais si nous regrettons cette lacune, nous avons une large compensation dans le grand nombre des pièces que le siècle suivant nous fournit.

La plupart des médailles de saint Druon concernent aussi bien le pèlerinage de Sebourg que celui d'Épinoy. Les sujets des revers, qu'ils soient généraux ou particuliers, sont choisis de manière à faciliter la vente de ces pieux souvenirs. Le type de Notre-Dame de Cambrai, reproduit accessoirement sur plusieurs de nos médailles, ne prouve pas qu'elles se rapportent seulement à cette ville ou à sa banlieue, car nous le retrouvons sur beaucoup de pièces de piété qu'on ne saurait attribuer exclusivement à la cité métropolitaine. Ce qui ne nous paraît pas douteux, c'est que les médailles de saint Druon qui se débitaient en divers lieux, se vendaient principalement aux pèlerinages de Sebourg et d'Epinoy. Aussi croyons-nous pouvoir les grouper et les comprendre dans ce chapitre consacré à la ville de Carvin, d'où dépend le lieu qui fut le berceau de l'illustre berger.

Les médailles de saint Druon le représentent presque toutes debout et de face, vêtu en berger, gardant des brebis, tenant une houlette et un missel ouvert. Deux de ces pièces, qui sont estampées, n'ont pas de revers ; sans doute elles se sont vendues ainsi. Les revers sont assez variés. Une seule fois saint Druon figure des deux côtés, mais dans une attitude différente. La plupart des revers offrent des types connus et des sujets d'un caractère général, ce sont : la Sainte Famille, la sainte face, le Calvaire, Notre-Dame de Cambrai, Notre-Dame du Rosaire et saint Martin, le patron si populaire d'une foule de nos églises.

Les nos 185, 186, 188, 195, 196, 197, 202, 205, 207 et 210 se composent de deux minces lames de métal estampées, adossées et soudées ensemble. Les nos 183, 187, 188, 193, 194, 197, 201, 207, 209 et 211 sont d'argent ; les nos 181 et 182 d'étain, les nos 190, 204, 206 et 208 de plomb ; tous les autres sont de cuivre.

Nous avons encore à décrire ici vingt-neuf médailles de saint Druon.

183. · SANCT DRVON. Le saint représenté en berger, avec grand chapeau, large manteau et haute chaussure : il tient à la main droite une houlette et dans l'autre un livre ouvert, qui doit être la Bible. A sa droite est une brebis, à sa gauche, son chien. Médaille sans revers.

184. · S · DRVON. Même type ; le saint est coiffé d'un chapeau de forme élevée ; à sa droite. paissent trois brebis, à sa gauche, est son chien. Médaille munie d'un large encadrement octogone, aussi sans revers.

185. · S · DRVON. Même sujet, mais varié. ℟. Le pâtre, agenouillé à droite, la tête nue regardant de face ; il prie, les mains jointes, sa houlette appuyée sur l'épaule ; devant lui, son chien, et derrière, trois brebis. Dans le fond, une croix et trois petits arbres. Ce revers nous paraît faire allusion à l'incendie qui consuma, dit-on, la cellule du reclus pendant qu'il y priait à genoux. Cette médaille octogone pourrait donc être plus particulière au pèlerinage de Sebourg qu'à celui de Carvin.

186. SAINC DRVON. Grande et belle médaille, représentant le saint berger, costumé comme à l'ordinaire, mais portant une panetière qui pend à gauche. A sa droite, son chien ; à sa gauche, deux brebis placées en sens

inverse. ℟. SAVVEVR FLAGELE. Le Sauveur en *Ecce homo*, entre deux anges adorateurs portant des chandeliers avec cierges allumés. De chaque côté règne une bordure perlée. Cette médaille, assez remarquable comme pièce religieuse, pourrait avoir une origine lilloise, sans être cependant étrangère aux dévotions d'Épinoy et de Sebourg ; dans ce cas, elle concernerait le pèlerinage de Saint-Druon, établi en l'église de Saint-Maurice, et celui du Sauveur flagellé, en l'église des Pauvres-Claires.

187. Saint Druon, tenant un livre sur la main droite et sa houlette de l'autre ; près de lui son chien et une brebis. ℟. Le Christ attaché à la croix. Très-petite médaille avec anneau et trois globules extérieurs, formant une croix.

188. · SANCT · DRVON · PRIEZ · P · NOUS. Le saint, comme il est représenté le plus ordinairement. ℟. Le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean. Cette médaille, d'assez grand module, est la mieux exécutée de toutes celles que comprendra ce chapitre ; elle est garnie de quatre globules disposés en croix.

189. SANCTE · DRVON. Le berger de Sebourg avec les accessoires ordinaires. ℟. Jésus crucifié ; près de lui, la Vierge et saint Jean, debout et en prières.

190. Saint Druon, nimbé, tenant le livre à droite et la houlette à gauche ; à ses pieds, une brebis paissant et son chien. Dans le champ, ses initiales S D. ℟. Le Christ en croix, ayant près de lui sa mère et saint Jean ; dans le haut, étoile et croissant. Cette médaille, ornée d'une bordure perlée, laisse à désirer sous le rapport du dessin.

191. SAINCT · DRVON. Le saint, ayant près de lui son

chien et une brebis. ℟. L'Enfant Jésus entre la Vierge et saint Joseph qui le tiennent par la main, sujet appelé la Sainte Famille. Le Saint-Esprit descend sur le divin Enfant. Médaille octogone.

192. Saint Druon, sans le chien et la brebis, ses compagnons ordinaires; dans le champ, ses initiales S D. ℟. La Sainte Famille. Le contour de cette médaille et des deux suivantes offre une forme gracieuse: il se compose de quatre demi-cercles alternant avec des angles; les demi-cercles ou lobes sont surmontés d'un anneau et de trois globules en forme de croix.

193. SAINT DRVON. Saint Druon avec le chien et la brebis près de lui. ℟. La Sainte Famille.

194. S·DRVON. Mêmes sujets de droit et de revers. Médaille plus petite.

195. ·S·DRVON. Droit presque semblable au n° 184. ℟. La sainte face, sous laquelle on lit en exergue S · VERONIQ. Pièce octogone.

196. ·S·DRVON. Le saint berger, ayant trois brebis à sa droite et son chien de l'autre côté. ℟. Ostensoir à cylindre avec ornements.

197. SANCTE DRVON. C'est presque le n° 193, un peu plus petit. ℟. ∘ N ∘ DV ∘ ROSAIR ∘. La Vierge, couronnée, ayant l'Enfant Jésus sur le bras gauche; tous deux tiennent un rosaire.

198. SAINCT DRVON. Cette légende est entre deux cercles. Le saint, qui occupe toute la hauteur de la médaille, est nimbé. A sa droite, une brebis; à sa gauche, son chien. L'artiste a donné au pâtre une pose plutôt

guerrière que religieuse. ℟. · N · DAME · BONNE ESPERANSE *(sic)*. Cette seconde légende est, comme l'autre, encadrée dans deux cercles. La Vierge, couronnée et nimbée, tient sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi nimbé ; elle est placée sur un croissant[1].

199. · S · DRVON. Le saint, nimbé, ayant à sa droite trois brebis, et à sa gauche, son chien qu'il tient en laisse. ℟. Notre-Dame de Grâce, telle qu'elle est figurée sur le tableau vénéré de l'église métropolitaine de Cambrai. Cette médaille est octogone, ainsi que les quatre suivantes.

200. S^T DRVON. Le pâtre, d'un style différent ; il porte une panetière à sa droite ; de ce côté, est son chien ; de l'autre, sont deux brebis. ℟. Notre-Dame de Grâce de Cambrai, avec les monogrammes plus complets.

201. Saint Druon, ayant trois brebis à sa droite et tenant, de l'autre côté, son chien en laisse. Le sujet du revers est le même que celui du n° précédent.

Les n°s 199, 200 et 201 sont de grandeurs différentes, allant en diminuant; ils nous paraissent avoir été frappés à Cambrai et être sortis du même atelier.

202. · S · DRVON. Le noble berger ; à sa droite, paissent trois brebis ; à sa gauche, le chien tenu en laisse. ℟. N D DE GRACE. Sujet du tableau cambrésien ; la

1. En publiant cette médaille dans sa *Numismatique de Cambrai*, M. C. Robert dit qu'elle fut fabriquée sans doute lors de la construction de la chapelle de Saint-Druon, érigée en cette ville, l'an 1629. N'en déplaise à notre docte ami, nous pensons que la médaille est postérieure à cette date et qu'elle appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle.

légende remplace les monogrammes ordinaires. Médaille d'une fabrique bien différente.

203. S · DRUON. Le patron des bergers, en costume plus moderne, avec panetière ; il est nimbé et tient sur le bras gauche une grande Bible ouverte ; à sa droite, trois brebis ; à sa gauche, son chien. ℟. Imitation de la Vierge cambrésienne, mais d'un autre style ; à droite, deux des monogrammes du tableau. Médaille assez grande, qui se distingue par la forme et par la pureté du dessin. Commandée par M. le vicaire de Carvin, chargé de l'administration de la chapelle de Saint-Druon, elle a été gravée, en 1869, par M. Bescher, de Paris, et a été frappée à 5000 exemplaires en cuivre jaune, pour être vendue et distribuée aux fidèles qui affluent toujours au pèlerinage d'Épinoy.

204. S^T DRUON. Buste reliquaire du saint, dont la tête est entourée de rayons ; il porte manteau et panetière. Sur un grand socle, de style Louis XV, ont été fixés une houlette, un chien et une brebis. C'est la composition assez exacte d'un buste que possède la chapelle de Saint-Druon à Carvin. ℟. NOTRE DAME DE GRACE. C'est encore le tableau révéré à Cambrai. Le moule en cuivre de ce revers fait partie du cabinet de M. Delattre.

Nous nous apercevons trop tard de l'omission, à la planche xxv, d'une médaille offrant, d'un côté, le type ordinaire de saint Druon, et de l'autre, celui du tableau cambrésien. Comme ce n'est qu'une variété, déjà publiée, sous le n° 7 de la planche xvi, dans notre *Numismatique béthunoise*, nous pensons pouvoir nous dispenser de la reproduire ici en cliché.

205. Même droit qu'au n° 202. ℟. S FIACRE. Buste à gauche du saint, tonsuré et costumé en religieux ; il tient l'Évangile ouvert, et derrière lui est une bêche transversale. Rappelons que ce saint, particulièrement honoré à Lauwin-Planque et à Bus, l'était aussi à Cambrai.

206. S · DRVON ·. Le saint, tenant livre et houlette ; à sa droite est une brebis. ℟. · S · ILLER, saint Hilaire, en évêque mitré et nimbé, tient à la main droite une croix à double traverse, et sur l'autre, un plan d'église. Un client, agenouillé à sa gauche, lui offre un cierge.

207. Dans un encadrement en grènetis entre deux cercles, saint Druon, tenant encore livre et houlette, est accosté du chien et de la brebis caractéristiques. ℟. Dans un encadrement semblable, saint Martin, en guerrier, monté sur un cheval trottant à gauche, coupe son manteau pour en donner une partie à un pauvre placé derrière lui.

208. Saint Druon, tenant sa houlette à la main gauche ; à sa droite, trois brebis, et à sa gauche, son chien. Le revers offre le même sujet que celui du n° précédent, mais il est d'une exécution bien différente ; ici le saint a la tête découverte. Médaille entourée aussi d'un grènetis entre deux cercles ; trois globules extérieurs forment une croix avec la bélière.

209. · S · DRVON. Le berger, qui se tourne à gauche, tient sa houlette à la main droite et porte à gauche une panetière ; il est dans une prairie où l'on voit une brebis paissant, un chien couché et un autre courant. ℟. S · MARTIN. Le guerrier, sur un cheval au trot à gauche, vient de couper une partie de son manteau ; devant sa

monture est un boiteux qui tend la main. Les deux côtés de cette médaille ont un encadrement de petites feuilles.

210. · S · DRVON. Le droit est tout-à-fait le même que celui du n° 202. ℟. S · MARTIN. Le guerrier est encore représenté sur un cheval trottant à gauche ; il coupe son manteau pour en donner une partie à un pauvre vers lequel il se retourne. Médaille octogone dans un triple encadrement.

211. Grande médaille octogone entourée d'un double encadrement. ST DRVON. Le saint y est représenté tenant sa houlette et un livre ouvert ; il porte à sa droite une panetière. Le chien est du même côté ; à sa gauche sont deux brebis. ℟. ST MARTIN. Le cathéchumène, portant un casque empanaché et un riche costume militaire de l'époque de Louis XIV, monte un cheval impatient. Il vient de couper la moitié de son manteau qu'il donne à un infirme presque nu placé derrière lui.

Nous reportons à l'article de Lens une médaille montrant, d'un côté, saint Druon figuré comme on le voit au droit du n° 202, et de l'autre, le buste reliquaire de saint Vulgan. Ainsi composée, cette médaille convenait aussi bien au pèlerinage de Lens qu'à celui d'Épinoy, et se vendait facilement dans ces deux localités qui ne sont distantes que de 12 kilomètres.

Les plaques 181 et 182 sont du xve siècle ; le n° 204 a été coulé vers 1780 ; le n° 203 a été frappé en 1869 ; quant aux autres médailles de saint Druon, elles sont de la seconde moitié du xviie siècle ou du commencement du suivant.

Les n°s 182, 187, 189, 195, 197, 204 et 207 ont d'abord

été publiés dans nos *Recherches historiques sur Hénin-Liétard* comme ayant été vendus en cette ville. (V. p. 164). Ils ont été reproduits dans notre *Numismatique béthunoise*, où sont représentés aussi les nos 181, 183, 184, 192, 193, 194, 199, 200, 209 et 210; enfin le no 200 est gravé dans la *Numismatique de Cambrai*, de M. C. Robert.

Les nos 185, 199, 200 et 206 font partie de la riche collection de M. Delattre, de Cambrai; le no 186 se trouve dans le médaillier de feu M. Gentil, de Lille; le no 188 appartient à M. Marconne, de cette ville.

Médailles de Notre-Dame de Libercourt

Dépendance importante de la ville de Carvin, Libercourt, situé à l'extrême limite du Pas-de-Calais, a toujours été renommé pour le pèlerinage établi en son église. Donnons en peu de mots la légende de cette dévotion [1].

Vers le milieu du XIIe siècle, deux jeunes bergers jouaient ensemble en faisant paître leurs troupeaux dans une prairie du hameau, quand l'un d'eux, nommé Ruchaux, frappa de sa houlette un vieux chêne; le sang en jaillit. Le coup avait porté à l'œil droit d'une statue de la

1. Gumppenberg, *Atlas Marinianus.* — *Dialogues rustiques*, livre imprimé à Genève, en 1649, dont la préface est dédiée aux bergers d'Artois. — *Titres et papiers reposant dans les Archives communales de Carvin-Épinoy.* — *Factum signifié et Arrest rendu pour le Sr Clément Waterloop, curé de Carvin-Épinoy, contre les Échevins du mesme lieu.* In-12, 1702. — *Cantique de Notre-Dame de Libercourt*, production locale en dix-sept couplets, encore inédite. — *Numismatique béthunoise*, p. 152.

Vierge, placée dans le tronc de l'arbre. Aussitôt la sainte image apparut aux bergers entourée de rayons éblouissants, et répandit l'odeur la plus suave. On accourut de toutes parts, et le clergé de Carvin, suivi d'une foule innombrable, se rendit en procession au lieu témoin du prodige, pour prendre la statue miraculeuse et la placer sur l'un des autels de son église paroissiale, mais il ne put y parvenir.

La Consolatrice des affligés avait ainsi manifesté son intention d'avoir un sanctuaire à Libercourt même. Bientôt une église y fut élevée, en son honneur, avec le concours empressé du peuple et les libéralités des seigneurs. De toutes parts affluèrent des pèlerins qui venaient implorer la céleste médiatrice pour la conversion des pêcheurs et la guérison des malades. La ferveur envers Notre-Dame de Libercourt ne cessa de grandir jusqu'à la Révolution ; la statue vénérée disparut alors et n'a point été retrouvée ; elle a été remplacée, au commencement de ce siècle, par celle qu'on voit au-dessus de l'autel. De nos jours, le pèlerinage est encore très-suivi, surtout les dimanches de mai et aux fêtes consacrées à la Vierge [1].

Autrefois on vendait à la porte de l'église des images spéciales et des petits drapeaux en papier [2], des bagues,

1. On peut juger de l'affluence des fidèles par cette donnée que, dans une matinée de certains jours, ils font allumer de mille à quinze cents chandelles en l'honneur de Marie.

2. Notre collection iconographique renferme une de ces images et un de ces drapeaux ; ils ont été grossièrement gravés et enluminés par L. Mélino, de Lille. L'image représente la Vierge, nimbée, à mi-corps, sur un croissant, tenant sur le bras droit l'Enfant Jésus, aussi

des chapelets, des croix et des médailles, entre autres celles de Notre-Dame de Libercourt, dont nous allons donner la description.

212. LIBERCOVR. La madone, couronnée et nimbée, tenant à la main droite un sceptre et sur le bras gauche, l'Enfant Jésus, est attachée à un arbre dont on ne voit que le pied. A sa droite, deux brebis ; à sa gauche, le berger Ruchaux, à genoux et priant. Médaille octogone, dont les deux côtés sont semblables ; elle est d'argent.

213. LIBERCOVR. Même sujet que celui du droit du numéro précédent, si ce n'est que la tête de la Vierge est surmontée de feuillages et n'a pas de nimbe. ℟. S · LANBERT. Buste de saint Lambert, mitré, à gauche, tenant de la main droite une béquille qui rappelle les guérisons dues à son intercession, et de l'autre, sa crosse épiscopale. Cette médaille de cuivre est aussi octogone.

214. N · D · LIBERCOVR. Le sujet est celui du numéro précédent. ℟. S · LIEVIN. Buste à gauche du saint, mitré, tenant à la main droite une tenaille au bout de laquelle est sa langue, et de l'autre, une croix à double traverse. On a vu que saint Liévin était vénéré à Merck-Saint-Liévin, à Arras et en d'autres lieux de l'Artois. Cette médaille de cuivre est de forme ronde.

Les trois médailles de Notre-Dame de Libercourt, qui

nimbé, sujet encadré dans une niche ornementée, au bas de laquelle on lit : *N-D de Libercourt*. Le drapeau, en forme d'équerre, nous offre la même composition surmontée d'une branche de fleurs. A gauche est figurée la scène de l'invention de la statue ; elle est accompagnée d'un écusson couronné, aux armes de Melun-Épinoy, et d'une fleur.

sont fort rares, se composent de deux minces feuilles de métal, réunies par une soudure. Elles sont de la seconde moitié du XVIIe siècle ou du commencement du suivant; nous les avons publiées dans notre *Numismatique béthunoise*, pl. XVIII.

XIV

CLARQUES

Médailles de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont

Avec les numismatistes audomarois, nous classerons les deux médailles qui font l'objet de ce court chapitre à l'ancienne abbaye de Saint-Jean-au-Mont. Ce monastère d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoît, un des plus importants et des plus riches de la contrée, avait été construit sur une éminence, dans un faubourg de Thérouanne[1]. Il passait pour avoir été fondé l'an 685, par le roi Thierry III, en expiation du meurtre de saint Léger, évêque d'Autun. L'abbaye eut le même sort que Thérouanne; elle fut démolie après le sac barbare de cette place, en 1553. Ses

1. L'emplacement de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, compris autrefois dans le territoire de Thérouanne, fait maintenant partie de Clarques; c'est pour suivre l'ordre établi dans ce travail que nous donnons à notre article le titre ci-dessus.

religieux se retirèrent d'abord à Bailleul, puis à Ipres, où ils se fixèrent.

Les médailles attribuées à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont sont de belles enseignes rondes, frappées dans la seconde moitié du xv[e] siècle, comme des bractéates, sur de minces feuilles de cuivre. Elles offrent le type principal du mouton ou agnel, monnaie d'or qui a joui d'une si grande faveur pendant près de deux siècles.

Voici les deux médailles que notre recueil reproduit :

215. ✠ AGNVS ✠ DEI ✠ QVI ✠ TOLI ✠ PECCATA ✠ MONDI *(sic)*. Cette légende, placée entre deux cercles en grènetis et terminée par un petit rameau, rappelle particulièrement ici les paroles que saint Jean prononça quand il vit le Sauveur venir à lui. L'agneau, à nimbe crucifère, allant à gauche, tient une croix avec banderole ornée du même signe, bannière symbolique de la résurrection[1].

216. Variété de la médaille précédente, dont elle ne diffère que par de légers détails ; elle est un peu plus grande, et la légende se termine sans rameau. Collection de M. de Gournay, de Clarques.

On connaît d'autres variétés de ces deux enseignes.

A l'appui de l'attribution proposée, l'on peut invoquer :

1. L'agneau de Dieu est souvent donné comme attribut à saint Jean-Baptiste. Au moyen-âge, le Précurseur est quelquefois représenté tenant un médaillon où figure l'agneau avec la croix. C'est ainsi que nous le montre le magnifique portail de la cathédrale de Chartres et qu'on le voit sur une grande image métallique publiée par M. Lefebvre, dans son *Etude sur les plombs ou enseignes de pèlerinage*.

1° le sujet que les médailles représentent; 2° le genre, le style et la fabrication de ces enseignes, qui les rapportent bien à la Morinie ; 3° les découvertes de plusieurs de ces pièces à Thérouanne même ; 4° enfin, la grande procession qui avait toujours lieu à l'abbaye, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, le jour de sa fête, et qui réunissait un nombre considérable de fidèles et de curieux.



XV

CONTEVILLE

Médaille de Jésus flagellé

On connaît plusieurs médailles qui représentent en *Ecce Homo* le Sauveur flagellé, la tête couronnée d'épines, les mains liées, les épaules couvertes d'un long manteau. Leur style et leur fabrique indiquent bien qu'elles sont du Nord de la France, mais elles doivent appartenir à diverses localités.

La piété envers Jésus flagellé était si répandue dans notre contrée, qu'on y trouvait partout dés chapelles et des autels sous cette invocation. Des dévotions sous ce titre existaient à Conteville, village des environs de Saint-Pol, à St-Omer, à Bois-Bernard, à Givenchy-en-Gohelle, à Wimille et en bien d'autres lieux; nous n'avons à nous occuper ici que du premier.

L'église de Conteville, consacrée à Jésus flagellé, lui avait dédié spécialement l'un de ses autels, où était exposée une statue de l'*Ecce Homo*. Pendant longtemps de nombreux pèlerins y vinrent adorer et prier le Sauveur [1]. Ce pèlerinage, tombé en désuétude depuis une trentaine d'années, nous a laissé un souvenir métallique : c'est la médaille suivante, frappée au XVIIe siècle, sur deux légères feuilles d'argent réunies par une soudure.

217. IMAGE DV SAVVEVR HONOREE A CONTVILLE. On voit dans un large grènetis le Rédempteur en *Ecce Homo*, la tête entourée de rayons. Les deux côtés, qui sont semblables, sont sortis du même coin.

Nous n'avons pas de raisons suffisantes pour attribuer particulièrement au pèlerinage de Conteville, quelques médailles offrant le type de l'*Ecce Homo* et la légende *Sauveur flagellé*.



XVI

COURCELLES-LE-COMTE

Médaille de saint Sulpice

Saint Sulpice, dit le Débonnaire, archevêque de Bourges, mort en 644, est le patron de l'église de Cour-

1. Une confrérie avait été instituée à la même intention en cette paroisse, comme nous l'apprend son livret : *La Confrérie de Jésus flagellé érigée à Conteville, secours de Wavrans, diocèse de Boulogne, l'année 1682.*

celles-le-Comte, qu'on appelle encore église de Saint-Sulpice. On voit sur l'autel du saint, sa grande et belle statue, qui le représente debout et mitré, bénissant un enfant à genoux, et tenant une croix à double croisillon.

Non loin des habitations du village, s'élève une chapelle placée sous l'invocation du même saint; elle en remplace une autre, beaucoup plus grande et plus belle, qui renfermait des béquilles et de nombreux *ex-voto*, monument démoli pendant la Révolution.

Il existait autrefois à l'église et à la chapelle un pèlerinage très-fréquenté ; les fidèles y venaient en foule prier saint Sulpice, pour la guérison de rhumatismes et d'autres infirmités. Le nombre des pèlerins fut si grand, que la menue monnaie donnée en offrande pendant la neuvaine spéciale, a rempli quelquefois un boisseau. Après le concordat, la dévotion à saint Sulpice a bien repris, mais ce ne fut plus avec l'élan et la ferveur des siècles passés ; depuis un demi-siècle, elle va toujours en diminuant [1].

C'est à l'ancien pèlerinage de Courcelles-le-Comte que doit se classer la médaille figurée sous le n° 218. Cette pièce, trouvée à Arras, est de fabrique artésienne ; elle a été coulée en étain dans la seconde moitié du XVIIe siècle et porte extérieurement trois globules qui forment une croix avec l'anneau. On y voit saint Sulpice, mitré et nimbé, bénissant un enfant agenouillé à sa droite, et tenant une croix à double croisillon. Voilà bien le sujet

1. Article de M. P. Lecesne sur Courcelles-le-Comte, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*. — Renseignements donnés obligeamment par M. Tonnelier, desservant de cette commune.

que représente la statue de l'église. ℞. · S · SVLPICE · P · P. La légende est placée entre deux cercles. Au centre, le monogramme ordinaire du Christ, sous lequel est un cœur. Cette médaille a beaucoup de rapport, quant au style, au faire et à la fabrication, avec celle d'Ablain-Saint-Nazaire, que nous avons donnée sous le n° 20 ; elle sort certainement du même atelier.



XVII

DROUVIN

Médaille de Notre-Dame des Fleurs

La rose mystique, le lis des vallées, Marie, à qui une dévotion pieuse a consacré le plus beau mois de l'année, la saison des fleurs, a trouvé un sanctuaire digne d'elle dans une humble chapelle que la nature s'est plu à embellir. Ce petit monument se voit à Drouvin, village près de Béthune, à l'endroit où deux chemins se croisent ; il est connu sous le nom gracieux de Notre-Dame des Fleurs. C'était autrefois un lieu de dévotion fervente, paré à l'envi par les jeunes filles, qui s'y rendaient en foule en chantant les litanies de la sainte Vierge et des cantiques en son honneur. Le gazon y tenait lieu de tapis et le parfum des fleurs y remplaçait l'encens. La Révolution a mis fin à cette pratique d'une simplicité si touchante,

qu'un bien modeste souvenir vient sauver de l'oubli. C'est une petite médaille de plomb, de la seconde moitié du XVIIe siècle, que les jeunes filles portaient dévotement au cou; voici la description de cette curiosité.

219. N·D·DE FLEVR. La Vierge, couronnée, portant un long voile, tient sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi couronné; à ses pieds, deux fleurs épanouies sur leur tige. ℟. Cette inscription en quatre lignes : NOTRE DAME DE FLEVR. Au-dessus, des rayons; au bas, fleurs et ornements. Cette médaille est, de chaque côté, entourée d'un grènetis et d'un cercle.

XVIII

ÉCOUST-SAINT-MEIN

Médailles de saint Menne

Au XVIe siècle, au XVIIe et dans la première moitié du siècle dernier, les pèlerinages s'étaient propagés à l'envi dans l'Artois. Parmi les moins importants, il n'en est pas un qui ait laissé, pour cette époque, autant de souvenirs métalliques que celui de l'église d'Écoust-Saint-Mein. Cette église, dont l'architecture élégante et fleurie rappelle si bien celle d'Ablain-Saint-Nazaire, est placée sous l'invocation de saint Mein[1]. Un mot d'abord sur ce patron.

1. Voir la description de cet édifice, par M. l'abbé Parenty, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, année 1845.

Suivant les Bollandistes et d'autres hagiographes, saint Menne, appelé saint Mein dans notre contrée, naquit en Égypte, servit en Phrygie dans les armées romaines, et souffrit le martyre en l'an 300. Quelques-uns de ses ossements, retirés des flammes et portés à Alexandrie d'Egypte, furent déposés plus tard dans une basilique. élevée en cette ville, à la gloire du martyr. L'historien Procope nous apprend que ces restes furent transférés ensuite à Constantinople, dans une église que l'empereur Justinien avait érigée et placée sous l'invocation du saint.

Depuis fort longtemps, l'église d'Écoust possède des reliques de saint Menne; or comment y ont-elles été apportées? Une tradition locale permet de supposer qu'elles lui ont été données par un des seigneurs du lieu, à son retour d'une croisade. Une chapelle de cette église a été spécialement consacrée à saint Menne. Comme autrefois, on y expose à la vénération des fidèles qui viennent prier le saint contre les maladies de peau, un ancien reliquaire de bronze, en forme de main avec son avant-bras, renfermant les reliques du saint, placées sous un petit globe de verre.

Avant la Révolution, on voyait dans l'église une statue en pierre, presque entièrement dorée, qui représentait saint Menne, en guerrier à cheval ; elle a été brisée à cette époque. Une autre statue en bois, plus petite et assez mal sculptée, qui se trouvait aussi en cette église, n'a pu être sauvée qu'après avoir été mutilée ; elle est placée sous le maître-autel.

L'église d'Écoust-Saint-Mein célèbre depuis longtemps la translation de la relique de son patron le dimanche qui suit le 20 juin, jour de la fête communale. C'était

principalement alors que l'on venait au pèlerinage, mêlant ainsi le sacré au profane. De nos jours, cette pratique est presque tombée en désuétude ; cependant des pèlerins se présentent encore de temps à autre à l'église et y font bénir de l'eau qu'ils emportent, et que boivent les malades[1].

Nous donnons sept médailles au pèlerinage d'Écoust-Saint-Mein ; elles ont été trouvées pour la plupart dans l'arrondissement d'Arras et appartiennent bien à notre contrée par leurs types, leur style et leur faire ; d'ailleurs, le culte du saint est spécial à l'église d'Écoust-Saint-Mein. Nous avons décrit sous le n° 128 la première de ces médailles, qui concerne aussi une dévotion d'Arras. Les six autres représentent toujours le saint en guerrier, montant un cheval qui trotte à gauche. Les quatre premières, de la seconde moitié du XVIe siècle, sont en plomb ; le n° 224, du milieu du XVIIe, est en argent ; les deux suivantes, de la seconde moitié du même siècle, sont en cuivre. Voici ces médailles :

220. Saint Menne, nimbé, tenant à la main droite une espèce de sceptre et en l'autre, un petit étendard ; dans le champ, cinq points. ℟. Dans un encadrement d'épicycloïdes disposées en cintre, le dedans d'une grande main gauche accostée des lettres S M, initiales du saint ; dans le haut, à l'intérieur, deux annelets comme ornements. Cette main est un exemple bizarre de *rebus* appliqué aux médailles religieuses. Notre petite plaque est un carré long, dont les angles supérieurs sont arron-

1. Renseignements fournis très-obligeamment par M. le curé d'Écoust-Saint-Mein.

dis ; sa forme, son style et sa fabrique la rapprochent des cinq plaques d'Ablain-Saint-Nazaire, décrites dans notre ouvrage.

Le n° 221 est la même médaille que la précédente, à l'exception de la forme, qui est ronde.

222. Le sujet du droit est aussi le même, mais d'un style différent. Ici le saint ne tient qu'une épée. Ce côté est entouré d'un grènetis et d'un cercle. ℟. Dans un entourage de grènetis, une grande main gauche appaumée. Médaille ronde, de la Bibliothèque de Douai.

223. Même sujet de droit, d'un dessin plus soigné et bien meilleur. ℟. S MAIN en deux lignes; dans la partie inférieure, le dessus d'une main droite.

224. Le droit offre encore le même sujet. ℟. Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, tous deux debout et en prières.

225. Saint Menne tenant à la main gauche un étendard flottant. ℟. S·MAIN·PRIES·POVR NOVS. La légende, placée entre deux cercles, entoure une main droite appaumée. Cette médaille, de la collection de M. le docteur Faucheux, est d'un dessin assez lourd ; elle est coulée.

226. S MAIN. Le saint, nimbé et cuirassé, tenant à la main droite un petit étendard qui peut être une lance avec banderole. Cette médaille, qui n'a pas de revers, est entourée d'une torsade entre deux lignes; elle a été estampée sur une mince lame de métal.

227. Le saint, portant un casque empanaché et tenant une épée à la main droite ; derrière lui, est une petite main ouverte, précédée de la lettre S, ce qui signifie ainsi

saint Main. De l'autre côté, l'on voit sainte Radegonde, ayant un sceptre à la main gauche, et on lit la légende S RADEGOND. Cette médaille en étain, qui date de la première moitié du siècle dernier, s'est probablement vendue aussi à Armentières ; ce qui nous le fait supposer, c'est que sainte Radegonde y était l'objet d'un pèlerinage dans une chapelle où l'on vénérait une relique de saint Menne[1].

XIX

HÉNIN-LIÉTARD

Cette ancienne ville avait, dès le milieu du XI[e] siècle, une basilique dédiée à saint Martin ; un siècle après, elle possédait une abbaye d'hommes, de l'ordre de Saint-Augustin, bientôt affiliée à la congrégation d'Arrouaise. Parmi les reliques dont l'église principale et l'église abbatiale s'étaient successivement enrichies, il s'en trouvait de saint Martin, le patron de la paroisse, de saint Augustin, celui de l'abbaye, de saint Aubert, le bienfaiteur de la ville, de saint Druon, le noble berger du voisinage, de saint Roch, le célèbre pèlerin et de l'évêque saint Blaise. Plus tard, à ce trésor se joignirent les corps des saintes Probe et Germaine. Cependant les reliques les plus honorées étaient celles de saint Aubert, qui

1. Le Père Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. III, p. 554.

étaient renfermées dans un buste en argent, souvent exposé à la vénération du peuple[1].

Dans l'histoire de ses prédécesseurs, Bauduin de Glen, abbé du monastère d'Hénin-Liétard, relate que, vers 1420, plusieurs des reliques honorées en cette ville furent très-renommées, Dieu ayant opéré en ce lieu des miracles pour l'exaltation de ses saints. Le même historien ajoute que l'affluence des pèlerins qui y venaient de toutes parts, souvent de bien loin, fut d'autant plus considérable que des indulgences avaient été accordées pour cette pieuse pratique[2].

Philippe le Bon eut lui-même les pèlerinages d'Hénin-Liétard en grande vénération ; il s'y rendit le 3 juin 1424. A cette occasion, il donna deux moutons d'or en offrande aux reliques, deux francs deux sols pour chandelles offertes à l'église, et un mouton d'or de dix-sept sols pour *affiques* ou enseignes de dévotion[3]. Quels étaient ces signes et que représentaient-ils ? C'est ce que nous ne saurions dire, ces pièces ayant échappé à nos recherches. Toutefois ne désespérons pas d'en trouver quelqu'une. Nous n'avons à nous occuper ici que de médailles moins anciennes ; elles concernent le pèlerinage de saint Blaise, les dévotions aux saintes Probe et Germaine, et celle à saint Roch.

1. Voir nos *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, pages 111, 112 et 164.

2. *Historia abbatum monasterii henniacensis*, manuscrit n° 94 de la Bibliothèque de la ville d'Arras.

3. *Revue de la Numismatique belge*, 4e série, t. VI, p. 79. Article de M. de la Fons-Mélicocq, sur les enseignes et affiques de dévotion commandées par Philippe le Bon et par le comte de Charollais.

Médaille de saint Blaise

L'abbaye d'Hénin-Liétard possédait une relique de saint Blaise, évêque de Sébaste, qui fut, en 316, martyrisé au moyen de peignes de fer. Elle avait dédié à ce martyr l'une des chapelles de son église, où son buste-reliquaire était exposé à la vénération des fidèles. Bientôt s'y établit un pèlerinage qui, au XVIIe siècle, était très-fréquenté par les habitants de la ville et des villages voisins. Ils y venaient principalement pendant la neuvaine établie en l'honneur du saint, implorer son secours pour la guérison des maux de gorge, et touchaient son buste soit avec de petits pains, soit avec des médailles qu'ils portaient ensuite avec autant de foi que de piété.

Nous donnons à ce pèlerinage les quatre plombs ci-après décrits ; les trois premiers sont ronds, le quatrième est ovale, avec anneau et trois globules extérieurs. Ces pièces appartiennent au XVIIe siècle.

228. Dans un encadrement en grènetis avec cercle, saint Blaise, mitré et en costume d'évêque, tient de la main droite un grand peigne de fer, espèce de râteau qui rappelle l'instrument de son martyre, et de l'autre main, sa crosse épiscopale. Il est accosté de ses initiales S B, sous chacune desquelles on voit une plante. ℞. Dans un encadrement semblable cette inscription en trois lignes : + DE + HENNIN. Cette médaille et celle reprise sous le n° 230, ont été publiées dans notre *Numismatique béthunoise*, sous les n° 2 et 3 de la planche XIX.

229. Variété de ce plomb; la différence consiste dans la forme de quelques lettres, dans la disposition du grè-

netis et dans la suppression des deux points de l'inscription du revers.

230. Le même saint, avec les mêmes attributs caractéristiques, dans un encadrement dentelé composé de forts grènetis et d'un cercle. ℟. Dans une couronne, un diacre martyr, nimbé, tenant en la main droite un grand livre ouvert et de l'autre une palme. Il y a lieu de supposer que cette figure représente saint Nazaire, dont le pèlerinage, peu éloigné d'Hénin-Liétard, était si populaire dans la contrée[1].

231. Saint Blaise avec ses attributs ordinaires; mais ici la crosse est à droite et le peigne à gauche. ℟. Le même diacre qu'au revers de la pièce précédente, avec la palme à droite et le livre à gauche. Cette médaille est aussi entourée d'un grènetis et d'un cercle; son anneau et trois globules extérieurs forment la croix

Mieux encore que la fabrique et le style de nos quatre plombs de saint Blaise, la filiation de leurs types justifie notre attribution, que vient aussi corroborer la découverte de ces pièces à Hénin-Liétard et dans les environs.

Médailles de sainte Germaine et de sainte Probe

La connexion qui existe entre les deux sujets nous engage à les traiter ensemble. Suivant les légendes[2], sainte

1. Dans notre *Numismatique béthunoise*, p. 162, nous avions pris le livre pour un gril; c'est ainsi que nous avions cru reconnaître saint Laurent dans cette figure.

2. Voir nos *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, pages 164, 222 et 259. — D. Robert Wyard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent-de-Laon*, p. 17.

Germaine, née en Hibernie, vers le milieu du IVe siècle, de parents païens, d'une haute noblesse, se fit chrétienne à leur insu. Ne voulant pas épouser un prince idolâtre qui la recherchait, la jeune fille s'enfuit et se réfugia chez les Suessones, dans un lieu retiré, où elle se voua à Dieu. Le père, exaspéré, ordonna à des satellites de retrouver sa fille, de l'engager à revenir, et, si elle n'y consentait, de lui donner la mort. Ces émissaires parvinrent à trouver la pauvre solitaire, et, sur son refus de les suivre, ils la tuèrent, puis ils jetèrent son corps dans une fosse profonde. Les restes de Germaine répandirent une fois une grande lueur et une odeur suave; attirés par ce prodige, des habitants de Lesquielles découvrirent ces reliques. L'endroit de la découverte devint aussitôt un lieu de pèlerinage, où s'opérèrent des guérisons extraordinaires; il s'y éleva une chapelle, origine d'un village qui devint un bourg, puis une ville, nommée La Capelle. La ville ayant été incendiée, les reliques de Germaine furent déposées en l'église de Lesquielles, qui possédait déjà le corps de sainte Probe ou Preuve.

Cette seconde sainte, réputée parente ou compagne de la première, est aussi née en Hibernie; elle se fit chrétienne et donna l'exemple de toutes les vertus. Des païens lui tranchèrent la tête non loin de Laon, en un lieu nommé Tonson, qui fut plus tard appelé Sainte-Preuve[1].

En 1540, Adrien de Croy, gouverneur de Flandre et d'Artois, sauva des flammes les reliques de Germaine et de Probe, et les donna à l'abbaye d'Hénin-Liétard. Elles

1. Voir nos *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, pages 164, 222 et 259. — Le Père Ignace, *Dictionnaire du diocèse d'Arras*, t. IV, p. 317.

y restèrent presque ignorées jusqu'en 1603 ; mais elles furent alors placées solennellement à l'un des autels de l'église abbatiale, qui leur fut dédié. Ces restes précieux, renfermés dans deux belles châsses en chêne sculpté, étaient portés dans les processions et honorés d'une manière spéciale, deux fois par an, jours auxquels l'autel recevait un grand nombre de pieux visiteurs, tant d'Hénin-Liétard que des environs[1].

Cette dévotion a eu aussi ses médailles; ce sont deux petites pièces frappées sur de minces feuilles de cuivre dans les premières années du XVIIe siècle. La première, que nous reproduisons sous le n° 232, représente sainte Germaine, nimbée, tenant à la main droite une croix, et de l'autre, une palme. Légende : • S • GERMANA • V • M. Cette médaille uniface a été trouvée, il y a peu d'années, à Hénin-Liétard ; sans doute il en a existé d'autres exemplaires ayant pour autre côté le droit du n° suivant.

233. S. PRO V M. Les deux dernières lettres, qui sont superposées, ont été gravées sur le B qui terminait la légende. Nous pensons que ce changement a été fait, moins pour ajouter au nom de *Proba* les initiales de *Virgo Martyr*, que pour mettre le nom inscrit mieux en rapport avec celui de *Preuve*, sous lequel la sainte était plus connue. Le droit offre cette sainte, les cheveux tressés, semblant tenir d'une main une partie de sa chevelure, et avoir un sabre suspendu à l'autre, en mémoire de son

1. Voir nos *Recherches historiques*, p. 262. — Les châsses et leurs reliques furent, pendant la Révolution, cachées dans l'église paroissiale ; elles sont placées à l'autel de la Vierge.

Il existait autrefois à Arras, une grande chapelle sous le vocable des saintes Germaine et Probe. (C. le Gentil, *Le Vieil Arras*, p. 229).

martyre. ℟. Entre les initiales S M, sainte Marie-Madeleine, portant un long collier, tient une croix à la main droite, et foule aux pieds un dragon. Le choix de ce sujet s'explique facilement. L'église de Montigny-en-Gohelle, proche de l'abbaye d'Hénin-Liétard, était autrefois desservie par un moine de ce monastère. Elle avait sainte Marie-Madeleine pour patronne, et sa dédicace était, chaque année, l'objet d'une grande fête à laquelle participaient en foule les habitants des environs et surtout ceux d'Hénin-Liétard. Ainsi composée, la médaille trouvait plus d'acheteurs. Bibliothèque de Douai.

Médailles de saint Roch

Au nord d'Hénin-Liétard, non loin des habitations, s'élève une gracieuse chapelle ogivale, sous le vocable de saint Roch, érigée en 1849, sous la direction de l'éminent architecte Grigny, sur l'emplacement d'une ancienne et chétive chapelle dédiée au même saint. Ce lieu de dévotion a été souvent visité, principalement pendant les épidémies, par de nombreux fidèles, mais il ne fut jamais plus fréquenté qu'en 1849, lors du choléra qui sévit si cruellement dans toute la contrée.

C'est dans ces circonstances que la confrérie de saint Roch, établie depuis longtemps à Hénin-Liétard, voulant entretenir la piété envers son patron, et rappeler la reconstruction de sa chapelle, fit frapper les deux médailles suivantes.

234. S. ROCH PRIEZ POUR NOUS. Le pèlerin, nimbé, à genoux, à gauche, invoquant le Dieu de bonté pour la

guérison des pestiférés et des malades ; derrière lui, le chien légendaire. ℟. Inscription en trois lignes : DÉVOTION A ST ROCH. A l'exergue : HENIN-LIETARD 1849.

235. SAINT ROCH PRIEZ POUR NOUS. Même sujet, mais avec cette légère différence que le chien est posé autrement. Le revers est celui du n° précédent. Cette pièce est d'un module plus petit.

L'exécution de ces deux médailles a été confiée à M. Bureau, graveur à Lille, qui n'a fait frapper de chacune que cinq exemplaires en argent et cent cinquante en cuivre. Nous avons donné ces deux pièces dans notre *Numismatique béthunoise*, sous les nos 4 et 5 de la pl. XIX.

XX

ISBERGUES

Médailles de sainte Isbergue

Entre Aire-sur-la-Lys et Saint-Venant se trouve le riant village d'Isbergue, bâti sur l'emplacement d'un lieu nommé Peeterberg ou Mont-de-Saint-Pierre. Une église y fut construite, vers l'an 775, par le roi Pépin le Bref, à la sollicitation de sainte Isbergue, sa fille.

Cette sainte, aussi nommée Itisbergue au XVIIe siècle, vint bien jeune habiter Aire, où Pépin possédait un palais. Cette princesse y donna bientôt l'exemple de toutes les

vertus et se choisit pour directeur spirituel Venant, autrefois noble guerrier, alors ermite en un lieu qui porta plus tard son nom. Ils se rendaient pour leurs pieux entretiens, près d'une fontaine encore renommée de nos jours. Isbergue, vouée à la virginité, refusa de s'unir au fils d'un empereur d'Orient. Peu de temps après, elle était demandée obstinément en mariage par un roi de Bretagne. Voulant éviter ses obsessions, elle pria Dieu de lui envoyer une maladie qui la défigurât, et aussitôt une plaie couvrit son visage ; le prétendant en fut exaspéré. Quant au pauvre solitaire, il eut la tête tranchée, et son corps fut jeté dans la Lys. Le Ciel, touché de l'épreuve d'Isbergue, donna à la malade le moyen de se guérir : c'était de manger du premier poisson pêché dans la rivière. Les serviteurs chargés de le procurer, ramenèrent dans leurs filets le corps mutilé de Venant[1], sur lequel était une anguille enlacée dans des herbes. Isbergue se nourrit de ce poisson et recouvra ainsi la santé.

Tels sont les faits merveilleux rapportés par l'histoire locale et les légendes ; elles ajoutent qu'Isbergue fonda à Aire un monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît, qu'elle l'administra pendant plus de trente ans, et qu'elle y finit ses jours en odeur de sainteté[2].

1. A l'article de Saint-Venant, nous parlerons du pèlerinage qui y fut établi en l'honneur de ce martyr.

2. Jean d'Offaigne, *Bref Narré de Madame sainte Itisbergue, vierge, et de saint Venant, son directeur spirituel.* — L'abbé Van Drival, 1° *La vie de sainte Isbergue (Giselle), fille de Pépin le Bref et sœur de Charlemagne, d'après le P. Malbrancq* ; 2° *Vie abrégée de sainte Isbergue, vierge ;* 3° *Monuments de l'histoire de sainte Isbergue.* — L'abbé Haigneré, *Examen historique et critique de la vie de sainte Isbergue.*

C'est en l'église de Peeterberg et près du tombeau de saint Venant, que la fille de Pépin reçut la sépulture. Presque aussitôt les fidèles de toute la contrée vinrent y invoquer sainte Isbergue; c'est ainsi que s'établit ce pèlerinage qui a toujours été très-fréquenté; mais il est probable qu'il n'a jamais été plus nombreux ni plus fervent que de nos jours. Comme autrefois, pendant la neuvaine consacrée à la sainte, on voit arriver des arrondissements d'Hazebrouck, de Béthune et de Saint-Omer, une foule de pèlerins qui se rendent processionnellement en l'église d'Isbergue. Après y avoir vénéré les reliques de la sainte, ils se dirigent dévotement vers la fontaine, où ils puisent de l'eau en laquelle ils ont foi pour la guérison de la fièvre, des affections de la peau et d'autres maladies. Près de là, s'élève entre deux arbres séculaires une gracieuse chapelle qui renferme des *ex-voto* et des souvenirs de guérisons attribuées aux mérites de sainte Isbergue et de saint Venant[1].

Pendant la neuvaine, à la porte de l'église et près de la chapelle, se vendaient et se vendent encore des petits livres, des gravures[2] et des médailles de la sainte. Ces médailles durent être assez nombreuses, puisque nous en connaissons seize différentes. Ces pièces sont très-

1. L'abbé Van Drival, ouvrages déjà cités. – L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras, pour l'année 1860*, p. 201.

2. Nous connaissons deux gravures de sainte Isbergue, différant surtout par la grandeur. La fille de Pépin y est figurée en pied, portant une couronne royale et vêtue d'un manteau semé de fleurs de lis et doublé d'hermine. Elle reçoit d'un ange la couronne céleste; à sa gauche, des fidèles l'implorent à genoux, et à ses pieds s'agite l'anguille légendaire.

reconnaissables; toutes représentent Isbergue tenant à la main une anguille, en souvenir de sa guérison miraculeuse. Sur presque toutes, la sainte tient aussi un livre ouvert, emblème de sa piété, et le champ est occupé par des fleurs de lis désignant sa royale extraction.

Parmi les médailles que nous décrirons ci-après, sept sont unitypes. Sur des revers figurent la Vierge Marie, sainte Barbe et sainte Wivine, sujets faciles à comprendre. La divine Mère, source inépuisable de grâces, n'est-elle point par excellence la santé des infirmes, la consolatrice des affligés? La martyre de Nicomédie, célèbre dans toute la chrétienté, a toujours été particulièrement honorée dans notre contrée, aussi cette sainte est-elle représentée sur plusieurs de nos médailles religieuses. Quant à sainte Wivine, elle aura sans doute été choisie comme sujet de revers, parce qu'elle reçut le jour en Artois, et que, comme sainte Isbergue, elle est la fondatrice d'une abbaye[1].

Nous avons dit, à l'article d'Aire-sur-la-Lys, que sainte Isbergue avait été honorée en l'église collégiale de cette ville, et nous avons fait connaître une médaille à cette

1. Sainte Wivine, rejeton de l'illustre maison d'Oisy, fonda près de Bruxelles un monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut appelé le Grand Bigard ; elle en fut la directrice et y fut inhumée. (Voir : *La vie et les miracles de sainte Wivine, première abbesse et fondatrice de la noble abbaye du Grand Bygard*, Bruxelles). Cette sainte est représentée sur ses gravures, en religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, tenant d'une main une crosse, et de l'autre, un livre ouvert ou un cierge qu'un ange allume, ce qui met le démon en fuite. Sainte Wivine était invoquée contre la pleurésie, l'apoplexie et la mort subite, dans plusieurs localités du duché de Brabant.

occasion[1]. Nous ajouterons que cette sainte a encore été l'objet d'un pèlerinage en l'église de Lomme, près de Lille[2]. Cependant on ne saurait rattacher à l'une ou à l'autre de ces deux localités aucune des médailles que nous décrirons dans ce chapitre ; elles appartiennent toutes au pèlerinage si renommé du village d'Isbergue. Voici quelles sont ces pièces :

236. Plaque carrée en cuivre fort mince. Dans un encadrement orné on lit la légende SAINTE IBERGVE. Au centre, sainte Isbergue, vêtue en religieuse, tient une grande anguille dans la main droite, et porte un livre en l'autre; à sa droite, une fleur de lis.

237. SAINTE IBERGVE. La sainte, nimbée, avec les mêmes attributs, mais en sens inverse. Petite médaille ronde et uniface, frappée sur une mince feuille de cuivre en forme de bractéate. Collection de M. Albert Legrand, de Saint-Omer.

238. Variété sans légende, avec cinq fleurs de lis.

239. Autre, plus correcte et de meilleure exécution.

240. Variété, avec fleurs de lis d'un seul côté.

241. Autre variété, d'un beau dessin. Cette médaille, composée de deux côtés semblables réunis par un large cercle avec anneau, forme ainsi une petite boîte ou un reliquaire. Les quatre pièces précédentes, toutes en cuivre, ont dû être employées de la même manière.

242. Médaille de plomb, au même type, d'un module

1. Voir ci-devant, p. 61, n° 44.

2. Le P. Martin L'Hermite, *Histoire des Saints de la province de Lille, Douay, Orchies*, pages 139 et 669.

plus grand; elle est uniface et entourée d'une tresse.

243. Autre médaille de plomb représentant, d'un côté, entre deux lis, sainte Isbergue, tenant ses attributs ordinaires, mais en sens inverse. ℟. Sainte Barbe, nimbée, tenant une palme; à sa droite, une fleur à haute tige; à sa gauche, la tour de la légende.

244. Dans une large bordure composée d'un grènetis et d'un cercle, on voit sainte Isbergue, nimbée et vêtue d'un manteau, tenant à sa droite, un livre fermé, et à sa gauche une anguille. Six fleurs de lis dans le champ. ℟. Dans une bordure semblable, entourée d'épicycloïdes dont celle du bas se termine par une fleur de lis intérieure, se lit cette inscription : ·S · ISBERGVE ; elle est divisée en trois lignes séparées chacune par trois traits. Cette médaille, dont le droit est d'un dessin fort lourd, est d'étain, ainsi que les deux suivantes.

245. Dans une bordure composée aussi d'un grènetis et d'un cercle, mais plus légers, la même sainte est représentée comme sur la médaille précédente, si ce n'est que les attributs sont placés en sens inverse. Cinq fleurs de lis dans le champ. ℟. Même bordure renfermant cette inscription : ∗S∗ISBERGVE ; elle forme quatre lignes séparées par des traits. Cette médaille portait en croix un anneau et trois globules.

246. SE ISBERGVE, légende entre deux grènetis. La sainte, nimbée et vêtue amplement, tient à la main droite l'Évangile ouvert et de l'autre une anguille de forme singulière; elle est entourée de cinq fleurs de lis. ℟. Dans un encadrement composé de deux lignes concentriques avec bordure extérieure en grènetis; on lit la légende :

·S· MARIE ✠ PRIE POVR ✠ NOVS. La Vierge, couronnée, portant sur le bras droit son divin Fils, nimbé.

Nous reporterons à l'article de Saint-Venant une médaille ayant beaucoup de rapport avec la précédente. Elle représente, d'un côté, la même sainte, nimbée et voilée, tenant aussi l'anguille et le livre. L'autre côté montre saint Venant, vêtu en anachorète, tenant une épée baissée et un livre.

247. S. ISBERGVE. La vertueuse princesse, nimbée, tenant à sa droite un livre ouvert, à sa gauche une anguille. Cette médaille, dont les deux côtés sont semblables, se compose de deux minces feuilles de cuivre réunies par une soudure.

248. ·S·ITISBERGVE. Sainte Isbergue, à mi-corps, tournée vers la droite, est en costume de religieuse; une couronne est placée sur sa tête qu'entoure un nimbe rayonnant. La fille de Pépin tient encore à la main droite une anguille, et en l'autre, un livre ouvert. ℟. ·S·WIVINE. Cette sainte est représentée aussi à mi-corps, en religieuse de l'ordre de Saint-Benoît ; elle est tournée à gauche, tient en la main droite sa crosse abbatiale, et en la gauche son psautier. Un nimbe rayonnant entoure sa tête. Belle médaille de cuivre, bien moins rare que les précédentes.

249. Sainte Isbergue, dont les formes sont ici trop accusées, porte une couronne et un long voile; elle a la main droite sur son cœur, et tient de l'autre main une anguille. ℟. S^{TE} ISBERGUE P. P. N. P. LES JUSTES. P. LES PÉCHEURS ET P. LE DIOCÈSE. inscription en sept lignes. Cette médaille a été retirée et remplacée par la suivante.

250. Variété du n° précédent, dont elle ne diffère que par l'ampleur de la robe de la sainte.

Le premier n° est de la fin du xv° siècle ; les cinq suivants appartiennent à la première moitié du xvi° ; les n°s 242 et 243 à la seconde. Nous donnons les n°s 244, 245 et 246 à la première moitié du xvii° siècle, et les n°s 247 et 248 à la seconde. Quant aux deux derniers n°s, ils ne datent que de 1855 ; ils ont été commandés par M. Blondel, curé d'Isbergue, à la maison Vachette, qui a frappé du dernier deux mille exemplaires en cuivre et quelques-uns en argent. Ces pièces, vendues au pèlerinage de sainte Isbergue, sont écoulées presqu'entièrement.

Les n°s 237, 241, 244 et 247 sont seuls inédits, tous les autres ayant été publiés dans notre *Numismatique béthunoise*, dont ils composent la planche xx.

XXI

LABEUVRIÈRE

Médaille de sainte Christine

Sainte Christine, martyre honorée depuis tant de siècles en ce village des environs de Béthune, est la jeune et célèbre vierge qui fut exposée aux plus cruelles tortures et enfin percée de flèches, pendant la persécution

de l'empereur Dioclétien[1]. La légende et la tradition, d'accord avec l'histoire locale, rapportent que deux pèlerins francs, qui s'étaient rendus en Toscane, au tombeau de la sainte, en enlevèrent les restes sacrés pour les soustraire aux profanations des barbares, et les apportèrent dans notre contrée[2]. Ces reliques, dont on ne retrouve plus aujourd'hui que l'os d'un bras et quelques petits ossements, furent confiées à la terre, en un lieu nommé Éque, près de Labeuvrière, mais elles y restèrent peu de temps ; bientôt elles étaient placées près de là, dans une modeste chapelle isolée. Plus tard, ces reliques vénérées furent transférées dans l'église du prieuré, fondé à Labeuvrière pour les garder et les honorer[3].

La Révolution a chassé les moines et détruit la plus grande partie de leur couvent, mais leur église est restée debout. C'est dans cette église, devenue paroissiale, que sainte Christine continue d'être l'objet d'un culte particulier. Vers le 25 juillet de chaque année, l'on voit

1. On trouve une autre sainte Christine, vierge, à Termonde.

2. Durut, *Histoire de sainte Christine, vierge martyre*, livret spécialement écrit pour le pèlerinage de Labeuvrière. — Van Drival, *Courtes notices selon l'ordre du calendrier sur les saints*, p. 73. — Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras, pour l'année 1870*, p. 234. — Communications de feus MM. Monbrun, de Béthune, et Gallot, de Chocques. Ce dernier a possédé un fragment d'antiphonaire manuscrit, œuvre d'un religieux du prieuré de Labeuvrière, qui contient l'office complet de sainte Christine.

3. Ce monastère a été desservi d'abord par trois religieux de Charroux, puis par quatre autres de l'abbaye de Saint-Vaast. Dans son recueil *Diplomatum belgicorum nova collectio* (t. IV, p. 187), Foppens donne la charte de fondation de ce prieuré de Sainte-Christine. — *La Statistique monumentale du Pas-de-Calais* contient une intéressante notice sur Labeuvrière, due à M. de Linas.

encore, comme autrefois, des fidèles et des pèlerins venir en foule servir la sainte et visiter ensuite l'ancienne chapelle. Sous cet oratoire coule une fontaine dont les eaux, d'après une croyance populaire, possèdent des vertus merveilleuses pour guérir les enfants malades. De nos jours, comme autrefois, les mères y font tremper des linges, dont elles couvrent leurs pauvres petits et qu'elles portent ensuite dans une chapelle de l'église, dédiée à la vierge martyre, où le curé les bénit. Jadis les fidèles se procuraient au prieuré la médaille ci-après décrite, qui était surtout portée au cou par les enfants malades.

251. SAINTE ✠ CHRISTINE. La jeune martyre, tenant une flèche à la main droite et portant derrière elle deux flèches en sautoir. Cette pièce, entourée d'un large grènetis, est du commencement du XVIII[e] siècle ; elle a été estampée sur une feuille de cuivre fort mince[1]. On continue de la vendre au pèlerinage de Labeuvrière ; on la frappe toujours avec l'ancien coin, déposé à la sacristie. Cette matrice provient de M. Gallot, secrétaire de la mairie de Chocques, qui la tenait de son père, ancien chantre-sacristain du prieuré, à qui les religieux l'avaient laissée en abandonnant leur maison.

Cette médaille, publiée dans notre *Numismatique béthunoise* (p. 172), a été reproduite accessoirement dans notre *Essai sur la Numismatique de l'abbaye de St-Vaast*, p. 137.

1. M. Delattre en possède un exemplaire en tôle.

XXII

LAMBRES

Médailles de saint Lambert

A trois kilomètres d'Aire, sur la route de Béthune, on voit le beau village de Lambres, renommé de tout temps pour son pèlerinage. Près de son église, dont nous parlerons bientôt, est une fontaine où, depuis tantôt douze siècles, les fidèles et en particulier les boîteux, les estropiés et les aveugles se rendent en foule, surtout à l'époque de la fête communale. Rapportons brièvement l'origine de cette dévotion.

Vers 640 naissait, à Quernes, un enfant chétif et aveugle; c'était le fils du seigneur du lieu. Le malheureux père sait que l'évêque Omer est dans le voisinage; il lui porte le nouveau-né, le priant de le baptiser. Mais le saint prélat manque d'eau; il frappe le sol avec sa crosse et aussitôt jaillit une fontaine; il y plonge l'enfant, qui reçoit le baptême et trouve la vue et la santé.

Cet enfant, nommé Lantbert ou Lambert, se voua entièrement à Dieu et devint un grand saint, après avoir été, soit archevêque de Lyon, soit évêque de Liége[1]. Peu

1. Molanus, *Natales sanctorum Belgii*, f° 70. — Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. IV, p. 468. — Van Drival, *Légendaire de la*

de temps après la mort de Lambert, on élevait, sous son invocation et près de la source miraculeuse, une église, autour de laquelle se groupèrent bientôt quelques habitations, commencement du village de Lambres[1]. Cette église fut reconstruite en grande partie au XVI[e] siècle et sa chapelle latérale a été dédiée à l'illustre saint ; là, sont exposés des béquilles et des *ex-voto* de toutes formes, témoignages de la reconnaissance des fidèles envers leur céleste protecteur. Les nombreux visiteurs de la fontaine viennent terminer leur dévotion en cette église.

Le pèlerinage de Lambres a donné lieu à un certain nombre de médailles faites pour entretenir la piété. Il en existait déjà au milieu du XV[e] siècle, puisque nous trouvons qu'en 1460, la confrérie de Notre-Dame Panetière, d'Aire, avait une de ces médailles, alors appelées *imaiges*, qui était appliquée avec d'autres sur une pièce de drap destinée à l'ornement de la madone[2]. Il est à regretter que cette enseigne n'ait pas été retrouvée, car elle devait être fort curieuse.

Voici les médailles que nous attribuons à cette dé-

Morinie, p. 46. Ces auteurs et beaucoup d'autres hagiographes prétendent que notre Lambert est l'archevêque de Lyon, tandis que quelques autres soutiennent que c'est l'évêque de Liége. Ce point historique attend encore une solution. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le saint honoré aujourd'hui à Lambres, est l'évêque de Liége ; aussi la kermesse de cette commune commence-t-elle le dimanche le plus rapproché du 17 septembre, jour de la fête de ce saint martyr.

1. Le nom du lieu ne viendrait-il pas de celui du saint ? On peut le supposer.

2. Rouyer, *Notice sur quelques médailles de Notre-Dame de Boulogne*, p. 10.

votion ; elles ont été recueillies pour la plupart dans les environs d'Aire et dans l'arrondissement de Béthune :

252. ∽o✠o LAMBER✱DE LAMBRE. Cette curieuse légende, dont quelques lettres sont effacées, indique bien notre saint Lambert. Les o ne sont ici que des annelets servant d'ornements. Dans le champ on voit un prélat mitré, tenant, à sa droite, une crosse, et à sa gauche, une béquille. Petite plaque carrée d'un travail fort grossier, estampée sur une légère lame de cuivre.

253. SAINT LAMBERT, légende terminée par une lettre ou par un léger ornement. Le saint, dont la grande mitre porte une grande fleur de lis, tient, de la main droite, sa crosse, et de l'autre, l'Évangile ; à sa gauche, est une fleur de lis. La figure est posée sur un socle cintré. Cette enseigne, de même forme que la précédente, mais plus grande, fait partie du beau cabinet de M. Albert Legrand.

254. ⚜ S ⚜ LAMBERT. Saint Lambert, mitré, tenant de la main droite un livre ouvert, et de l'autre, sa crosse et un bâton. Cette petite médaille et les trois suivantes, qui sont du même module, sont rondes et ont été fabriquées avec une lame mince de cuivre[1].

255. S LAMBER. Le même saint avec les mêmes accessoires ; la légende est ici placée en sens contraire, ainsi que les accessoires. Collection de M. de Gournay.

1. On en trouve qui sont composées de deux côtés identiques, entourées d'un cercle ; elles ont été ainsi disposées en boîtes ou en petits reliquaires dans lesquels on a mis soit du pain bénit, soit des reliques, soit même de la terre du lieu du pèlerinage.

256. Le même personnage, aussi mitré, mais n'ayant pas de livre et tenant sa crosse de la main droite ; il est accosté de ses initiales S L, accompagnées de trois fleurs de lis.

257. Variété en forme de boite, de la collection de M. de Gournay. Le saint écrase un dragon.

258. Saint Lambert, mitré, tenant sa crosse de la main droite et un livre ouvert de la senestre. ℟. ·S LANBERT, en trois lignes séparées par trois barres. Cette médaille est ronde et en plomb, ainsi que la suivante.

259. Même sujet de droit, mais d'une meilleure exécution. ℟. +S+LAMBER, inscription aussi disposée en trois lignes. Médaille entourée d'un fort grènetis du côté principal, et d'un grènetis avec ligne, de l'autre.

Les médailles qui viennent d'être décrites ne sauraient laisser le moindre doute sur leur attribution, quand on considère leur style, leur caractère et leur fabrique. Leur ressemblance avec plusieurs médailles d'Isbergue est frappante; on voit qu'elles sont toutes des mêmes fabricants.

260. ·S·LANBERT. Le saint, mitré, un peu tourné à gauche, tient une longue béquille de la main droite et soutient sa crosse de l'autre. ℟. S IOSEPH. L'époux de la vierge Marie, tourné aussi légèrement à gauche, tient un livre ouvert sur la main droite et de l'autre, une tige de lis couronnée de ses fleurs, symbole de la chasteté ; à ses pieds sont deux fleurs élevées. L'attribution de cette médaille, frappée sur deux minces feuilles d'argent, nous paraît aussi certaine que celle des précédentes. Le sujet du droit est figuré de même sur une clé de voûte, près de la chapelle de saint Lambert, dans l'église de

Lambres. Pour l'explication du revers, il suffit de dire que dans cette église est une chapelle placée sous l'invocation de saint Joseph[1].

261. S. LANBERT ·. Buste à gauche du saint, mitré, montrant une béquille de la main droite et tenant sa crosse de l'autre. ℟. La Vierge couronnée, ayant l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; la mère et son divin Fils portent de larges robes ou manteaux avec de grandes fleurs de lis. Ce sujet est accosté des lettres I S, initiale et finale de Jésus. Médaille frappée sur flan octogone de cuivre.

Il convient de noter ici que nous avons décrit à la fin de l'article de Carvin, une médaille de Notre-Dame de Libercourt, dont le revers offre le même type que celui du droit précédent.

262. SANCTVS LANBERTVS. Le saint, en buste, portant mitre, rochet et camail ; il tient de la main droite une béquille et de la senestre, sa crosse. ℟. S LIEVIN. Type ordinaire de saint Liévin, vu en buste, à gauche, avec la tenaille et la croix à double croisillon. On sait que la dévotion à ce saint est l'objet d'un pèlerinage très-fréquenté depuis longtemps à Merck-Saint-Liévin, village à vingt kilomètres de Lambres. La médaille que nous venons de décrire est de cuivre ; elle est encadrée dans un octogone. Collection de M. Dubois, peintre à Arras.

1. Dans notre *Numismatique béthunoise* (pl. XXI, n° 4), nous avions donné au pèlerinage de Lambres une petite médaille représentant, d'un côté, saint Lambert mitré et crossé, et de l'autre, le buste de Notre-Dame de Cambrai. De nouveaux renseignements nous faisant supposer que cette pièce appartient plutôt à cette ville, nous nous abstiendrons d'en parler plus longuement ici.

Nous possédons une grande et belle médaille de cuivre à la légende S. LANBER, offrant le sujet du droit du n° précédent. Au revers, on lit : S·HERME et l'on voit saint Hermès, en guerrier, avec chapeau empanaché, tenant une épée; il monte un cheval trottant à gauche et derrière lui, est un diable[1]. Comme ce second sujet est tout à fait étranger à notre contrée, nous ne croyons pas devoir comprendre cette médaille dans notre planche.

Les six premiers n°s sont du XVI° siècle; les deux suivants, de la première moitié du XVII°; les trois autres, de la seconde moitié du même siècle. Les n°s 254, 256, 260 et 261 ont déjà figuré dans notre *Numismatique béthunoise*, dont ils forment la planche XXI.

XXIII

LENS

Médailles de saint Vulgan

La ville de Lens, qui nous a laissé des monnaies mérovingiennes, carlovingiennes et féodales, nous offre aussi une suite intéressante de médailles religieuses,

1. Les saints du nom d'Hermès sont au nombre de cinq ; le plus connu d'entre eux est celui dont on célèbre la fête le 28 août. Il fut, paraît-il, préfet de Rome, où il reçut la couronne du martyre durant la persécution de l'empereur Adrien. Ce saint, invoqué pour les aliénés, est le patron de la ville de Renaix.

toutes concernant saint Vulgan. Ce saint du VII[e] siècle naquit en Hibernie, de parents chrétiens et nobles. S'étant voué jeune encore au Seigneur, il s'engagea dans les ordres sacrés, puis il se fit solitaire. La légende rapporte qu'un ange apparut à ce serviteur de Dieu et lui dit : « Vulgan, réjouissez-vous : la couronne de justice vous attend, mais il vous reste de grands travaux à entreprendre ; passez la mer, pénétrez en Gaule et, après de nouveaux combats, vous irez au Ciel. » Bientôt le pieux ermite quitte sa retraite, s'embarque et arrive chez les Morins qu'il évangélise et convertit; puis il vient prêcher avec succès la foi chez les Atrébates. Le saint missionnaire se retire ensuite dans une petite cellule voisine du monastère de Saint-Vaast, où il finira ses jours en édifiant le peuple par l'exemple des plus hautes vertus[1].

Vulgan fut inhumé près de là et des prodiges s'opérèrent sur son tombeau. Dans le X[e] siècle, les habitants de Lens, qui prétendaient que cet apôtre avait plus particulièrement affectionné leurs ancêtres, demandèrent ses précieuses reliques avec tant d'instances qu'ils les obtin-

1. La plupart des historiens de notre contrée se sont occupés de ce saint; citons surtout: Malbrancq, Gazet, Ferry de Locres, Ghesquière, Dom Devienne, Hennebert, Destombes et Van Drival. On doit à Arnould de Raisse un travail spécial : *Vita sanctissimi Vulganii insignis collegiatæ ecclesiæ Lensensis patroni tutelaris*. M. Beauvois en a donné une bonne traduction avec notes et additions, sous ce titre : *Vie de saint Vulgan, évêque et confesseur, patron tutélaire de la ville de Lens, en Artois*. Mentionnons encore un petit livre fort rare de notre bibliothèque: *Officium sancti Vulganii episcopi ecclesiæ regalis collegiatæ Lendiensis patroni*.

rent. Le corps fut alors levé et transféré solennellement dans leur église, dédiée à la sainte Vierge[1].

A peine les reliques de saint Vulgan avaient-elles été placées dans sa chapelle, qu'elles y étaient devenues l'objet d'une grande vénération et d'un pèlerinage qui n'a cessé d'appeler un grand concours de fidèles[2]. Il est donc facile de s'expliquer le nombre des médailles auxquelles cette piété a donné lieu ; nous en connaissons dix différentes, dont nous allons donner la description dans l'ordre de la planche qui les reproduit.

263. Médaille moniliforme, disposée en dizain, dont les grains ou globules reposent sur un grènetis, avec ligne intérieure. Cette curieuse pièce est d'étain et ronde; elle représente, au droit, saint Vulgan, vêtu en ermite, tenant de la main droite un long chapelet terminé par une croix, et de l'autre, un bâton de voyage. A la droite du saint, un ange vole près de sa tête pour lui parler. Légende : VVLGAN NVNC LETA, commencement estropié de l'avertissement angélique[3]. ℟. L'inscription suivante, distribuée en trois lignes : S VVLGAN. Dans le haut, trois

1. Le saint anachorète a été choisi autrefois comme patron tutélaire de la ville de Lens, qui célébrait, le 3 novembre, sa fête annuelle.

2. C'est surtout de cette dévotion qu'il s'agit dans le document ci-après : par son testament du 25 août 1495, Jean Portebien, chapelain de l'église de Saint-Nicolas, de Douai, ordonne qu'il soit fait un pèlerinage à l'église de Notre-Dame de Lens et qu'il y soit porté un cierge d'une livre ou plus. (Archives de Douai, Testaments de 1491 à 1495, f° 108).

3. Les mots *Vulgani nunc lætare* se retrouvent sur une image de saint Vulgan, dont nous avons le cuivre, représentant l'apôtre hibernien, en solitaire, entre sa cellule et la ville de Lens.

cintres continus ; dans le champ, quatre clous à facettes ; au-dessous, un ornemént.

264. S WLGAN. Dans un encadrement octogone, le même saint, aussi en solitaire, portant un large chapeau sur l'épaule gauche ; il tient encore chapelet et bâton, mais en sens inverse. A sa droite, un petit ange s'approche de lui en volant. Cette médaille a été frappée sur une légère feuille de cuivre et n'a pas de revers.

265. S WLGAN. Variété du type du n° qui précède, dont elle ne diffère que par la pose du saint et par la disposition de la légende. ℟. Le Christ en croix, entre sa mère et saint Jean, tous deux nimbés, debout et priant ; le titre de la croix est accosté d'une étoile et d'un croissant. Chaque côté est dans un encadrement octogone, surmonté d'un anneau. Médaille estampée sur deux minces feuilles de cuivre qui ont été réunies.

266. S WLGAN A LENS. Le saint à gauche, comme on le voit au n° précédent; il tient son chapelet à droite et son bâton de l'autre côté. L'ange y est aussi représenté. ℟. N DAME CONSOLATION. La vierge, couronnée, tient un sceptre à la main droite et porte sur le bras gauche l'Enfant-Jésus, aussi couronné. Grande médaille frappée sur deux minces lames de cuivre soudées et découpées en cercles. Les sujets sont dans un ovale en grènetis.

267. S WLGAN. Buste-reliquaire du saint, couronné; il est posé sur un autel dont la partie supérieure est soutenue par deux anges à genoux. ℟. S·DRVON. Saint Druon, en berger, avec grand chapeau, ample manteau et chaussure aux larges bords retroussés, tient une houlette de la main droite et un livre ouvert sur l'autre. A

sa droite, trois brebis paissant; à sa gauche, un chien. Cette médaille, de forme octogone, avec encadrement, a été frappée sur deux légères feuilles de cuivre. Comme nous l'avons fait remarquer à l'article de Carvin, elle a été ainsi composée pour se vendre aussi bien à Lens qu'à Épinoy.

268. Même droit que le précédent. ℟. Type de Notre-Dame de Grâce de Cambrai, sans les monogrammes ordinaires. Médaille octogone en argent, aussi encadrée.

269. Variété du droit du n° 267. ℟. Même sujet que celui du revers précédent, mais d'un style différent; ici le graveur a essayé de reproduire quelques-unes des lettres du tableau cambrésien. Médaille octogone avec encadrement, frappée sur deux feuilles de cuivre.

270. SAINT WLGAN. Buste-reliquaire du saint, couronné; deux anges à genoux le soutiennent. Il est posé sur un socle élevé, enrichi d'*ex-voto*. ℟. NOTRE DAME DE GRACE. La Vierge de Cambrai, sans les monogrammes. Médaille coulée en étain, comme la suivante.

271. Même type de droit que le précédent. ℟. S·ROSAIRE. Saint Dominique à genoux à gauche, recevant un rosaire des mains de la Vierge mère, assise sur des nuages. Devant le saint, un livre, un lis et un chien tenant une torche enflammée.

272. S^T VULGAN PATRON DE LENS PRIEZ POUR NOUS. Le buste et le socle reliquaire du saint, tels qu'on les voit sur l'autel dédié à ce missionnaire dans l'église de Lens. ℟. O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS. Cette légende,

disposée sur deux lignes circulaires, encadre la Vierge, dont la tête est entourée de douze étoiles et dont les bras sont croisés sur la poitrine. La Reine du Ciel se tient sur un croissant soutenu par des nuages. A l'exergue, le millésime 1854. Médaille frappée à la Monnaie de Paris, au nombre de 2400 exemplaires en cuivre et de 155 en argent.

273. La même médaille, mais beaucoup plus petite; aussi frappée à la même Monnaie; il n'en existe qu'en argent.

La première des pièces que nous venons de décrire est du XVI[e] siècle; les six suivantes appartiennent au XVII[e]; les n[os] 270 et 271 ne remontent qu'à la seconde moitié du siècle dernier. Enfin, les deux autres sont de 1858 et de 1860; elles ont été gravées à la demande et aux frais de M. Beauvois, avant-dernier curé doyen de Lens.

Les n[os] 264, 267, 268, 269, 270 et 272, ont déjà été publiés dans notre *Numismatique béthunoise*, pl. XXIII.

XXIV

LOCON

Médailles de saint Maur

Cet article concerne une dévotion particulière à saint Maur, le célèbre disciple de saint Benoît et le fondateur

du monastère de Glanfeuil, dont il fut le premier abbé. L'église de Locon, village de l'arrondissement de Béthune, honore d'un culte spécial cet illustre patron des bénédictins. Elle possède de ce saint un fragment d'os et une petite boucle de vêtement, qui sont placés dans un fort beau reliquaire gothique d'argent ciselé, exposé dans la chapelle du saint abbé.

C'est là que, depuis un temps immémorial, hommes, femmes, vieillards et enfants viennent en foule de tous côtés, surtout durant la neuvaine qui commence le 15 janvier, jour de la fête du saint, implorer son secours pour la guérison des scrofules, rhumatismes et autres maux[1]. De nos jours, cet anniversaire est encore observé religieusement par la paroisse tout entière.

Nous donnons à ce pèlerinage les deux médailles suivantes, qui sont, du reste, déjà connues, ayant figuré sous les nos 3 et 4 de la planche xxvi, dans notre *Numismatique béthunoise.*

274. Saint Maur, tenant sa crosse de la main droite. ℟. S MOR AV LOCON. Inscription en quatre lignes, dont chacune représente un mot. Cette médaille, de la seconde moitié du xviie siècle, est de plomb ; elle est entourée, de chaque côté, d'un large encadrement, ayant en dehors un anneau et trois globules ou lobes, disposés en forme de croix.

275. S · MOR. L'illustre abbé tenant sa crosse de la main gauche et bénissant un pèlerin qui le supplie à genoux,

1. Le P. Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. iii, p. 463. — Communications de feu M. Monbrun.

un long bâton appuyé sur l'épaule. ℟. Notre-Dame de Grâce de Cambrai, type banal, dont nous avons plusieurs fois expliqué la présence sur diverses pièces de ce recueil. Notre médaille, qui est de la même époque que la précédente, bien qu'elle soit un peu postérieure, a été trouvée près de Béthune; elle est octogone, avec encadrement, et formée de deux feuilles de cuivre, réunies par une soudure, puis découpées en biseau pour laisser place à l'anneau.

L'attribution de cette seconde médaille n'est pas certaine comme celle de la première, car Locon n'est pas le seul lieu de l'extrême nord de la France qui ait eu un pèlerinage en l'honneur de saint Maur, abbé. Nous en trouvons encore un à Raimbeaucourt, village important, autrefois de la châtellenie de Lille, aujourd'hui de l'arrondissement de Douai[1]. Nos principales raisons de préférence sont celles-ci: la provenance de la pièce, trouvée près de Locon; l'importance si grande et si étendue du pèlerinage de cette localité; puis l'existence incontestable d'une médaille spéciale qui en laisse supposer d'autres.

1. Le P. Ignace, *Mémoires du diocèse d'Arras*, t. IV, p. 120.

XXV

MAMETZ

Médailles de Notre-Dame de Bruchine

C'est sous le singulier nom de Notre-Dame de Bruchine que Mametz, beau village entre Aire et Thérouanne, honore tout particulièrement la divine Mère, à laquelle est dédiée l'une des chapelles latérales de son église. Autrefois, aux fêtes de la Vierge, principalement à l'Assomption et à la Nativité, l'on venait en foule des pays voisins invoquer, dans ce sanctuaire, Notre-Dame de Bruchine contre la peste, pour la guérison des maladies contagieuses et en particulier pour d'heureux accouchements. C'est là que se réunissait une confrérie instituée sous ce titre, à laquelle le pape Clément VIII avait, en 1602, concédé d'amples indulgences, octroyées, l'année suivante, par l'évêque de Boulogne. Marie était représentée sur l'autel de cette chapelle par une ancienne statue en bois, grossièrement sculptée, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et tenant à la main droite un sceptre, remplacé quelquefois par un bouquet. Cette statue fut d'abord d'une grande simplicité, mais, dès 1671, elle fut richement vêtue et ornée par les soins

d'une fille dévote, fort habile, comme le disent les registres de la paroisse[1].

Selon le récit des vieillards de Mametz, quand partout, en 1793, on dévastait les églises et qu'on brûlait les images des saints, plusieurs forcenés venus d'Aire, avaient enlevé la statue de Notre-Dame de Bruchine. Ces misérables la traînèrent avec des cordes jusqu'à l'extrémité du territoire, mais ils ne purent la conduire plus loin ; une résistance invisible paralysait leurs efforts. Ils abandonnèrent donc leur vol, et, avant de se retirer, le plus furieux d'entre eux asséna un violent coup de sabre sur le front de la statue et lui fit une incision qu'on n'a pu faire disparaître[2]. La madone de Mametz fut sauvée et, plus tard, elle reparut dans son sanctuaire, où elle continua d'être l'objet d'une grande vénération[3].

De nos jours, la dévotion à Notre-Dame de Bruchine a beaucoup diminué ; si elle devait s'éteindre, les deux médailles suivantes pourraient en conserver le souvenir.

276. NOSTRE DAME DE. La Vierge-Mère, couronnée et nimbée, dont les cheveux flottent sur les épaules, tient sur le bras gauche l'Enfant-Dieu, nimbé. ℟. BRVCHINE

1. Renseignements fournis obligeamment par M. Deslion, ancien curé de Mametz, qui a eu recours, non-seulement aux archives de l'église, mais encore à la mémoire des plus anciens habitants de la commune. — *Indulgence plénière et statuts pour les confrères et consœurs de N. Dame de Bruchine, au village de Mametz lez Aire.* — *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, à l'article Mametz, par le baron Dard.

2. Ce récit merveilleux est déjà une légende populaire connue de toute la contrée.

3. En 1855, une nouvelle statue a remplacé l'ancienne qui a disparu.

A MAMES, en inscription de trois lignes, qui continue et complète la légende du droit. Au-dessous, entre deux branches, un écusson ovale, dont la première partie: *bandé sous le chef,* pourrait être aux armes de la famille de Récourt, qui portait : *de gueules à trois bandes de vair, au chef d'or.* La seconde partie : *d'azur à une croix dentelée d'argent,* offre bien celles de la famille Estourmel[1]. Médaille de la première moitié du XVII[e] siècle, formée de deux bractéates d'argent, jointes ensemble à l'aide d'une soudure; elle est entourée de deux lignes de chaque côté.

277. Médaille en plomb; c'est une variété, un peu plus grande.

XXVI

MARŒUIL

Médailles de sainte Bertille

La noble famille des ducs de Douai, illustrée par une pléiade de saints, fournit à l'histoire métallique du nord de la France une suite intéressante de médailles de piété. Nous en possédons de sainte Gertrude, la fondatrice de l'abbaye d'Hamage, de sainte Bertille, sa fille, la recluse de Marœuil, et de son petit-fils, saint Maurand, le patron

1. Vers 1583, la terre de Mametz, qui consistait en deux prairies et quatre fiefs, était dans la maison d'Estourmel.

de la ville de Douai. Nous pourrons publier ailleurs les médailles de l'aïeule et de son petit-fils; nous n'avons à parler ici que de celles de la sainte de Marœuil.

Bertille naquit au VIIe siècle, de Ricomer, seigneur des Atrébates et de Gertrude, fille de Théobald, duc de Douai. Affable et pieuse, elle fit pressentir de bonne heure le degré de perfection qu'elle atteindrait un jour. La jeune fille n'avait désiré qu'une vie de retraite, de prières et de bonnes œuvres, cependant, suivant le désir de sa famille, elle épousa Guthland. jeune seigneur d'une illustre naissance. Les époux semblaient ne s'être unis que pour venir plus efficacement au secours des malheureux.

A la mort de Guthland, sa veuve distribua en œuvres méritoires les biens considérables que ses parents et son mari lui avaient laissés, se réservant seulement l'usufruit d'une propriété qu'elle possédait à Marœuil. Elle y érigea une église et se construisit, près de là, une modeste demeure, où elle se voua tout-à-fait à Dieu et où elle finit ses jours. Bertille reçut la sépulture dans cette église et son tombeau devint bientôt l'objet d'une vénération profonde, des guérisons miraculeuses s'y étant opérées. En 1081, le corps de la sainte fut placé dans une châsse recouverte de lames d'or et d'argent; en 1228, il fut déposé dans une autre fierte encore plus précieuse[1].

Dès l'an 935, une abbaye avait été fondée à Marœuil en l'honneur de la sainte; détruite peu de temps après,

1 *Abrégé de la vie de sainte Bertille, vierge, patronne du terroir et abbaye de Marœuil en Artois.* — L'abbé Parenty, *Histoire de sainte Bertille et de l'abbaye de Marœuil.* — L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras pour l'année 1864*, p. 322.

elle avait été reconstruite avec les libéralités de Lothaire II, roi de France. En 1138, le monastère fut confié à des chanoines réguliers de Saint-Augustin de la congrégation d'Arrouaise.[1] C'est dans l'église abbatiale qu'étaient déposés les restes de sainte Bertille ; on y venait en foule de toutes parts l'implorer pour la guérison des maladies d'yeux. Il fallut la Révolution pour interrompre cette piété ; la châsse disparut alors, mais les reliques furent sauvées. Aussitôt après le concordat, elles furent exposées à la vénération publique, en l'église paroissiale. Le pèlerinage de Marœuil est encore bien fréquenté de nos jours : après avoir honoré les reliques de la sainte, les pèlerins se rendent à une fontaine peu distante de l'église, où ils puisent de l'eau qu'ils trouvent salutaire à la santé.

La dévotion à sainte Bertille nous fournit les quatre médailles dont la description va suivre.

278. Plaque ou enseigne en losange, frappée sur une mince lame de cuivre, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Dans un grènetis circulaire, entre les initiales S B, sainte Bertille est représentée nimbée, vêtue en religieuse, tenant un modèle d'église sur la main droite.

279. La sainte, en religieuse, à droite, tenant aussi sur la main gauche un modèle d'église. Enseigne ronde à jour, coulée en cuivre dans la première moitié du XVII[e] siècle.

280. Autre enseigne, moins grande que la précédente, avec laquelle elle a beaucoup de rapport ; elle est aussi

1. Dans son *Inventaire des sceaux d'Artois*, M. Demay donne cinq sceaux curieux de cette abbaye.

ronde, à jour, en cuivre et de la même époque. Ici la sainte est nimbée et tournée à gauche ; elle tient le modèle d'église sur la main droite.

281. S BERTILE. La sainte, nimbée, tournée un peu à gauche ; elle a une forte chevelure et porte un large manteau ; elle tient encore sur la main droite un modèle d'église. Médaille d'argent, d'un dessin assez soigné, dont les deux côtés sont semblables ; elle est entourée d'un grènetis entre deux cercles. Elle a été estampée, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, sur de minces lames d'argent, soudées ensemble.

XXVII

MERCK-SAINT-LIÉVIN

Médailles de saint Liévin

Au VII[e] siècle, un nouveau missionnaire venait de l'Hibernie, cette île des saints, évangéliser d'abord la Morinie, puis la Flandre, le Hainaut et le Brabant ; c'était Livin ou Liévin[1]. Issu d'une famille noble, puissante et

1. Sur la vie de ce saint et sur son pèlerinage de Merck-Saint-Liévin, on peut consulter les ouvrages et opuscules suivants : Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. III, p. 96. — *Abrégé de la vie de saint Liévin, archevêque et martyr honoré au village de Mercq dit Saint-Liévin.* — Le R. P. Liévin Leclercque, *Abrégé de l'his-*

pieuse, qui l'avait guidé dans le chemin de la sagesse et avait pris le plus grand soin de son éducation, Liévin se distingua bientôt par ses vertus et par sa science. S'étant voué au sacerdoce, il fut ordonné prêtre; plus tard il fut élevé à l'épiscopat. Dieu lui avait dit de propager la foi chez les peuples demi-barbares, et voilà que l'apôtre part pour la Gaule-Belgique; il aborde au pays des Morins, où il annonce l'Évangile, et notamment à Merck, où il se fixe pour quelque temps. C'est pour célébrer ce séjour, que ce village portera désormais le nom du missionnaire, qui y sera spécialement honoré pendant bien des siècles. Liévin se rend ensuite dans la Flandre et s'arrête d'abord à Gand, au monastère de Saint-Bavon, puis il parcourt le pays d'Alost, le Brabant et le Hainaut pour donner aux idolâtres de ces contrées la connaissance du vrai Dieu. Comme il l'a prédit dans une de ses poésies parvenue jusqu'à nous, le martyre l'y attend : de cruels habitants d'Essche lui arrachent la langue, le torturent et lui tranchent la tête. C'est près de là, à Hauthem-Saint-Liévin, que l'apôtre hibernien reçoit la sépulture.

Des miracles nombreux illustrèrent la tombe du

toire de la vie de saint Liévin, archevêque et martyr, patron de la ville de Gand, honoré avec grande dévotion au village de Mercque dit Saint-Liévin. — Henri de Laplane, *Les matelots boulonnais à Merck-Saint-Liévin.* — Raymond de Bertrand, *Pèlerinage de Saint-Liévin.* — L'abbé Robert, *Vie abrégée de saint Liévin, archevêque d'Écosse et martyr, honoré au village de Merck-St-Liévin.* — Le même, *Histoire de saint Liévin, archevêque et martyr.*—De Smet, *Vie de saint Liévin.* — L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras pour l'année 1865*, p. 263.

martyr. L'an 842, l'évêque de Cambrai et d'Arras, dont le vaste diocèse s'étendait jusqu'à Anvers, releva avec grande pompe le corps du saint et le déposa dans une châsse magnifique. En 1007, cette fierte était transportée avec la plus grande partie des ossements dans l'abbaye de Saint-Bavon, qui la remplaçait plus tard par une autre encore plus riche et plus remarquable. En 1578, les hérétiques s'emparèrent de ce reliquaire et de son précieux contenu pour les détruire.

Mais revenons au sujet de notre chapitre. L'église de Merck avait obtenu, en 1300, de l'abbé de Saint-Bavon un fragment important d'un bras de l'illustre martyr[1]. L'évêque de Thérouanne, accompagné d'un immense concours de peuple, vint déposer cette relique vénérée dans une belle châsse d'argent qui fut exposée aussitôt en une chapelle dédiée au saint. Là s'opérèrent de nouveaux prodiges, dus à la puissante intercession du serviteur de Dieu. Telle est l'origine du pèlerinage de Merck-Saint-Liévin, qui fut et n'a cessé d'être l'un des plus fréquentés de toute la contrée. Les pèlerins, dont le nombre s'éleva quelquefois à 12000, le 28 juin, jour de la fête de la translation du saint, affluaient non-seulement de l'Artois, mais encore de la Flandre, du pays de Liége, des diverses provinces de France et même de la Grande-Bretagne. Ils venaient servir l'il-

1. Des reliques de saint Liévin sont aussi conservées : en Belgique, dans la cathédrale de Gand et dans les églises de Hauthem et d'Essche ; en France, dans les églises de Merck-Saint-Liévin, de Notre-Dame de Saint-Omer, de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, de Saint-Géry d'Arras, d'Havrincourt et de Polincove, ainsi que dans la cathédrale d'Arras.

lustre saint, l'invoquer pour la guérison de leurs maux et, en particulier, pour les maladies réputées incurables[1]. Un prêtre, avec titre de chapelain, était spécialement chargé de desservir ce pèlerinage.

La ferveur du peuple envers saint Liévin ne fut que comprimée durant la Révolution; après les mauvais jours, elle prenait un nouvel essor qui ne s'est plus ralenti. L'on ne vient plus de si loin au pèlerinage de Merck, mais voyez ce flot de fidèles invoquant l'apôtre martyr, pendant sa neuvaine, ces marins de Montreuil, de Calais, d'Étaples et de Boulogne, ces paroisses précédées de leurs pasteurs, expression touchante de foi et de reconnaissance[2].

Le grand renom et la popularité du pèlerinage de Merck, et mieux encore la vénération des Artésiens pour saint Liévin, étendirent dans tout l'Artois le culte de ce martyr. En différents lieux de cette province

1. *Abrégé de la vie de saint Liévin.* — De Smet, *Vie de saint Liévin*, p. 156.

Il existait autrefois à cette dévotion, au profit de l'église du village, un singulier usage que nous trouvons établi en 1732, et qui durait encore quarante ans après : il était connu sous le nom de l'*Offrande des cœurs vifs*. Beaucoup de pèlerins offraient des poulets à cette église, en l'honneur du saint. Quelquefois ces dons furent si nombreux, qu'il fut reçu trois cent soixante poulets en un seul jour. (*Abrégé de la vie de saint Liévin*, p. 13, et *Abrégé de l'histoire de la vie de saint Liévin*, p. 50.)

2. De Smet, *Vie de saint Liévin*, pp. 182 et 183.

La statue de saint Liévin, vénérée en sa chapelle, est placée au milieu du rétable de l'autel; le martyr est représenté en pied, sans barbe, vêtu en archevêque, tenant d'une main une croix à double traverse, et de l'autre, une tenaille avec sa langue.

s'élevèrent des chapelles en son honneur, et furent instituées des confréries sous son invocation. Nous avons dit, à l'article d'Arras, que cet apôtre était révéré spécialement en l'église de Sainte-Croix, de cette ville; ajoutons qu'il le fut aussi dans une chapelle d'Havrincourt et en l'église de Rumaucourt, villages qui dépendent de l'arrondissement d'Arras.

Saint Liévin est un des saints que la numismatique religieuse de l'Artois représente le plus souvent, ce que l'on comprend quand on considère la grande fréquentation et la popularité de son pèlerinage de Merck. Comme il est arrivé pour d'autres dévotions, principalement pour celle de Notre-Dame de Grâce de Cambrai, le type de saint Liévin, figuré soit en buste, soit en pied, sur toutes les médailles de son pèlerinage, a été souvent choisi par d'autres localités comme sujet de revers de leurs médailles de piété. Citons Arras, Blangy-sur-Ternoise, Carvin, Lambres et Riencourt-lez-Cagnicourt[1].

Notre saint était seulement évêque, cependant l'Artois l'a toujours considéré comme archevêque, témoin les livrets de dévotion ci-devant mentionnés en note et les médailles que nous allons décrire. Sur les pièces du XVI[e] siècle, le saint tient une croix simple, à longue hampe, signe qui caractérise ordinairement les archevêques. Sur toutes celles des XVII[e] et XVIII[e] siècles, ce symbole est remplacé par une croix à double croisillon ou à double traverse, forme vulgaire de la croix ar-

1. Nous voyons aussi le même saint figurer, en compagnie de saint Bertin, sur le revers d'une médaille récente de Salperwick, qui sera décrite à l'article de cette commune.

chiépiscopale[1]; sur celles du XIX[e] siècle, la crosse est substituée à la croix. Mais un caractère invariablement reproduit sur toutes les médailles du saint, comme indication de son martyre, c'est la tenaille qu'il tient en main et qui porte sa langue arrachée.

Très-probablement nos anciennes médailles de saint Liévin, si variées et produites en si grand nombre, furent gravées par des orfévres des villes voisines. Le chapelain avait certainement mis bon ordre à la fabrication de ces pièces, de même qu'à leur vente, car c'était une source abondante de revenus pour la fabrique de l'église. Les médailles qui viennent ensuite, représentant saint Liévin et Notre-Dame-du-Rosaire, ont été coulées par milliers, chaque année, dans des moules de cuivre appartenant à cette fabrique. Un de ces moules a servi jusqu'en 1841; à cette date, M. Robert, curé de Merck, a remplacé ces médailles par une autre, commandée à la maison Vachette. Cette pièce représente, d'un côté, le patron du village, et de l'autre, Notre-Dame des Sept-Douleurs, sujet rappelant la statue offerte à l'église par la reine Marie-Amélie[2].

Nous donnons au grand pèlerinage de Merck-Saint-

1. Dans son *Dictionnaire iconographique*, p. 267, Guénebaut dit que la croix à double traverse est de pure invention et n'a nulle valeur dans la liturgie latine. Cependant l'abbé Pascal fait remarquer qu'on trouve quelquefois cette croix sur l'écusson des archevêques, où elle est ainsi disposée pour être distinguée de la croix simple qu'on voit sur celui des évêques. (*Origine et raison de la liturgie catholique*, p. 919.)

2. Nous tenons ces renseignements de feu l'abbé Robert, qui a administré près de quinze ans la paroisse de Merck, et qui a écrit un ouvrage intéressant et un livret à l'usage des pèlerins de Saint-Liévin, publications déjà mentionnées.

Liévin, les vingt médailles de ce chapitre. Pour en abréger la description, nous ferons ici quelques remarques. Sur toutes les pièces, l'apôtre martyr est mitré, et vêtu en archevêque; il ne porte de barbe que sur la dernière. Les huit premières et les deux dernières, montrent le prélat en pied et de face ; les autres le représentent en buste, ou à mi-corps, tourné à gauche, à l'exception du n° 290, où on le voit de face. Le saint tient toujours d'une main, une tenaille au bout de laquelle est sa langue arrachée; de l'autre, il tient une longue croix sur les dix-neuf premiers n^os^ et une crosse sur le dernier. La croix est simple sur les trois premiers n^os^, tandis qu'elle est à double ou à triple croisillon sur les autres.

Les n°s 287, 288 et 289, ainsi que les n°s 295 à 299, sont en argent; les n°s 282, 283, 284 et 290 à 294 sont en cuivre, les n°s 285 et 286 sont en plomb, enfin le n° 300 est en étain.

Nous attribuons les cinq premiers n^os^ à la seconde moitié du XVIe siècle, les deux suivants à la première moitié du XVIIe, les n°s 289 à 294, à la seconde moitié du même siècle, les cinq n^os^ qui suivent à la première moitié du XVIIIe, le n° 300 à la seconde moitié du même siècle; quant au n° 301, il est de l'année 1841.

Voici la description des médailles :

282. Saint Liévin, dans un cercle tressé qu'encadre une chaîne dont les angles intérieurs sont occupés par une fleur de lis, une rosace et deux fleurs évidées. Plaque ou enseigne carrée, estampée sur métal fort mince.

283. Petite médaille ronde, en forme de boîte ou reliquaire, composée de deux côtés semblables, représentant le saint. Collection de M. Deschamps de Pas.

284. Variété de la même pièce, d'après le cabinet de M. Albert Legrand.

285. Le même saint, entouré d'un fort grènetis. ℞. S. LIEVIN, dans un grènetis avec cercle intérieur ; cette inscription est disposée en trois lignes, dont la première est d'une lettre accostée de fleurs cruciformes, et la seconde comprend trois lettres entre des annelets. Médaille ronde assez grande, de la collection de feu M. Preux.

286. Le saint, dans un encadrement en torsade. ℞. + S + LIEVIN. Cette inscription, aussi en trois lignes, est entourée d'un grènetis avec cercle. Médaille ronde, de moyenne grandeur, ayant beaucoup de rapport avec la précédente.

287. Le saint, dans un fort grènetis avec trois globules extérieurs. Médaille formée de deux côtés semblables frappés séparément, puis réunis.

288. Le même saint, dans un grènetis entre deux cercles. ℞. Au centre d'un grènetis, les lettres ·I·H·S·, monogramme du Christ, dont la seconde lettre est surmontée d'une croix ; au-dessous, trois clous appointés sortant d'un cœur. Médaille composée de deux côtés, frappés sur deux légères feuilles de métal assemblées ensuite.

289. · S · LIEVIN. Le saint, ayant une fleur à ses pieds, ℞. S. IOSEPH. Ce saint tient de la main droite un livre ouvert, et de l'autre, un lis ; à ses pieds, deux fleurs sur leur tige. Le même revers se trouve sur une pièce de Lambres, décrite sous le numéro 260. Médaille dont les deux côtés ont été frappés séparément sur de légères feuilles de métal soudées ensemble. Collection de M. l'abbé Rigaux.

290. S · LIEVIN. Buste du saint, vu de face, décoré du pallium, insigne réservé aux archevêques, qui symbolise le zèle et l'humilité. ℟. Le Saint-Esprit, sous la forme ordinaire d'une colombe aux ailes étendues. Cette médaille et les trois suivantes, toutes octogones, dans un large encadrement assez simple, mais bien prononcé, se composent de deux feuilles légères de métal frappées séparément, soudées ensemble et découpées de manière à laisser extérieurement place pour un anneau.

291. S LIEVIN. Buste du saint, tourné à gauche, portant le pallium. ℟. Le Saint-Esprit représenté comme sur le revers de la pièce précédente.

292. S LIEVIN. Même type de droit que celui de la pièce précédente, avec de légères différences de détail. ℟. La face du Rédempteur, couronné d'épines, imprimée sur un linge disposé en tenture. Cette sainte face a été gravée d'une manière assez remarquable, ce que nous avons rarement à dire de nos médailles religieuses de cette époque.

293. · S · LIEVIN. Même buste du saint, sur lequel dardent des rayons célestes. ℟. BON DIEV FLAGELE. Le Sauveur en *Ecce Homo*. Médaille de grand module.

294. S LIEVIN. Buste du saint, portant le pallium. ℟. Grande monstrance avec cylindre et ornements, elle est surmontée d'une croix pattée, posée sur un globe. Cette médaille, de 39 millimètres, est bordée d'un encadrement dentelé intérieurement, sous lequel règne un cercle en grènetis. Notre pièce, plus remarquable par sa grandeur que par son style, est frappée sur deux lames de métal réunies, puis découpées.

295. ·S LIEVIN. Même buste du saint. ℟. ·S·IOSEP. Saint Joseph, à gauche; il est nimbé, vu à mi-corps, et tient à la main droite un lis élevé. Médaille octogone de 17 millimètres.

296. S LIEVIN. Le saint, décoré d'un long pallium. Grande médaille coulée, de 33 millimètres de hauteur; elle est octogone, avec encadrement à double moulure, et ses deux côtés sont semblables.

Nous possédons cette médaille réduite à 16 millim.

Les quatre numéros suivants ont la même forme et la même disposition, tout en étant de modules différents.

297. S·LIEVIN··Le saint, à mi-corps, sans le pallium, tenant la tenaille plus haut. Belle médaille de 25 millimètres.

298. Même médaille, de 20 millimètres.

Il en existe encore une autre presque semblable, de 18 millimètres.

299. S LIEVIN. Le saint, représenté en buste, plus âgé, avec le pallium. Médaille de 21 millimètres, d'un meilleur style, d'un dessin plus correct et d'une frappe plus soignée.

300. SAINT·LIEVIN. Le martyr, vêtu d'un large manteau[1]. ℟. S·ROSAIRE. Saint Dominique recevant le rosaire des mains de la Vierge, entourée de rayons et soutenue par des nuages. Près du saint on voit un livre, un lis et un chien tenant une torche enflammée. Cette médaille est entourée, des deux côtés, d'un grènetis avec ligne[2].

1. Ce type a été copié pour le revers de la médaille de Riencourt-lez-Cagnicourt que nous aurons l'occasion de décrire dans ce travail.

2. Nous trouvons ce type de Notre-Dame du Rosaire exactement reproduit sur une des médailles de saint Vulgan, de Lens.

Nous possédons bien une variété de cette pièce, mais elle n'en diffère que par quelques détails.

301. ST LIEVIN PRIEZ POUR NOUS. Saint Liévin, portant barbe et large manteau, tient à la main gauche une crosse tournée intérieurement. Au lieu d'exergue, une rosace accostée de deux points. ℟. Notre-Dame des Sept-Douleurs, couronnée, soutient le corps inanimé de son divin Fils ; cinq anges les entourent. Derrière la Vierge, s'élève la croix, et plus loin, à droite, la ville de Jérusalem. Le coin de ce revers a été souvent employé par la maison Vachette pour des médailles étrangères à notre contrée.

Rappelons que nous avons décrit, sous le nº 262 de l'article de Lambres, une médaille au type du droit précédent, dont l'autre côté montre le buste de saint Lambert, vu de face. C'est ainsi que cette pièce pouvait se vendre aux pèlerinages de Lambres et de Merck, qui sont d'ailleurs assez voisins. Citons aussi une médaille d'Arras, décrite à l'article de cette ville, offrant, d'un côté, le même buste de saint Liévin, et de l'autre, saint Marcou, bénissant un roi. Mentionnons encore une médaille de Libercourt, dont la description se trouve à l'article de Carvin, qui présente au revers le même buste du glorieux apôtre, ce qui prouve combien le culte de ce martyr était répandu dans l'Artois. Enfin nous avons décrit à l'article de Blangy-sur-Ternoise, sous le nº 150, une médaille qui s'est vendue tant au pèlerinage de ce lieu, qu'à celui de Merck. Elle offre, d'un côté, le type du droit du nº 301, mais plus grand et avec de légères différences. L'autre côté représente sainte Berthe en religieuse.

XXVIII

MONTREUIL-SUR-MER

L'église de cette ville avait déjà, en 1426, des enseignes ou images de Notre-Dame de Grâce, en vermeil, en argent, en étain et en plomb, qui s'y vendaient. Un compte, rendu cette année par Gui Guilbaut, conseiller et gouverneur-général des dépenses du duc de Bourgogne, porte que Monnot Machefoing, valet de chambre et garde des joyaux du prince, a reçu XVI sols qu'il avait payés « à Monstrueil, pour plusieurs enseignes de plonc, faictes en la révérance de Nostre-Dame de Grâce, pour Monseigneur et ses gens[1]. » Aux termes d'un autre compte, présenté l'année suivante, le même conseiller a payé XX sols à Amoury Miquiel, secrétaire du duc, « pour enseignes, une d'argent doré, une autre d'argent sans dorure et plusieurs autres d'estain, pour Monseigneur et iceulx de sa compaignie, en l'église Nostre-Dame de Monstereul[2]. »

Voilà certes la preuve de l'existence d'enseignes ou de médailles de l'église de Notre-Dame, deMontreuil. Il nous

1. Le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, *preuves*, t. I, p. 231. Il ne s'agit point ici de Notre-Dame de Grâce, de Cambrai, puisque le célèbre tableau cambrésien n'a été rapporté de Rome qu'en 1440.

2. Le comte de Laborde, ouvrage cité ci-dessus, t. II, p. 389.

eût été bien agréable d'en comprendre dans nos planches. Malheureusement, elles ne sont pas retrouvées, ou du moins elles nous sont inconnues. Nous regrettons d'autant plus cette lacune importante, que nous ne pouvons attribuer à cette ville qu'une seule médaille, et encore offre-t-elle peu d'intérêt.

Médaille de saint Gengoul

Issu d'une des plus nobles familles de Bourgogne, Gengoul (*Gendulfus* ou *Gangulfus*) suivit d'abord la carrière des armes. Il prit pour épouse une femme de noble extraction, qui se livra à la débauche, et le fit poignarder, en 760, par son amant. Gengoul, dont la vie avait été l'exemple de toutes les vertus et surtout de la charité, fut mis au nombre des saints. On l'a honoré en France, en Allemagne, notamment en Flandre, en Artois, et dans le Boulonnais ; toutefois, la localité de notre contrée où le culte du saint a été le plus suivi, est la ville de Montreuil. Près de l'endroit où l'on voit le bureau de l'octroi, se trouvait une petite chapelle sous son vocable. Le don que le chapitre de Saint-Gengoul, de Toul, y fit, en 1672, d'une relique du saint, augmenta encore la dévotion envers lui[1]. La Révolution fit disparaître le modeste monument avec ce qu'il renfermait ; depuis lors, les fidèles obtinrent du même chapitre une seconde relique de saint Gengoul ; elle fut déposée dans l'église paroissiale,

1. Dans sa *Sigillographie de Toul*, M. Ch. Robert a publié quatre sceaux curieux de la collégiale de Saint-Gengoul.

où l'on vient l'honorer, particulièrement pendant la neuvaine consacrée au saint[1].

Nous croyons pouvoir rattacher à ce pèlerinage une petite médaille ronde, frappée sur cuivre, en bractéate, dans la première moitié du XVIe siècle. Son style et son apparence nous font supposer qu'elle a été fabriquée dans la Morinie. Voici cette médaille :

302. S · GANGOVL. Le saint, couronné et vêtu d'un large manteau, tient une longue épée de la main droite.

XXIX

NOREUIL

Médailles de Notre-Dame des Sept-Douleurs

La plupart des principaux sanctuaires que l'Artois a élevés à la gloire de la Vierge Marie, nous ont laissé des souvenirs métalliques. Nous avons déjà décrit, dans notre recueil, un certain nombre de ces médailles, et il nous en reste encore plusieurs à faire connaître; nous parlerons ici de celles de Noreuil, village de l'arrondissement d'Arras. Depuis longtemps, il y existe une dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs. En 1654, les habitants

1. Le baron de Calonne, *Canton de Montreuil*, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, page 383.

construisirent, sous cette invocation, une belle et grande chapelle. Au-dessus de l'autel, on voyait, dans une niche décorée avec goût, un ancien groupe de pierre, haut de 1 mètre 34 centimètres, y compris le socle, travail d'une exécution remarquable. Cet objet de vénération avait été offert à la chapelle par les religieuses de l'abbaye d'Étrun. Il représente la Vierge, assise, percée de sept glaives, et tenant sur ses genoux le divin crucifié. Sur la base sont sculptés la couronne d'épine, les clous de la Passion et une tête de mort.

La chapelle de Noreuil fut un lieu de pèlerinage très-fréquenté ; les fidèles y affluaient de tous côtés[1], surtout le jour de la Nativité de la Vierge, fête principale de la confrérie instituée en ce lieu, sous le titre de Notre-Dame des Sept-Douleurs[2]. Ce culte, si renommé dans toute la contrée, ne cessa de fleurir jusqu'à la Révolution, mais le modeste édifice ne pouvait être épargné par la Terreur, sous le proconsulat de Joseph Le Bon ; il fut alors fermé, puis vendu et démoli. Heureusement le groupe, caché à temps par des hommes courageux, fut ainsi sauvé, et plus tard, il fut rendu à la piété des fidèles. Toutefois, ce fut seulement en 1821, qu'une nouvelle chapelle fut érigée sur l'emplacement de l'ancienne, pour recevoir l'image vénérée. Malgré le zèle déployé par M. Dumarquet, ci-devant curé de Noreuil, pour ranimer dans sa paroisse

1. Des vieillards ont rapporté que des habitants de Saint-Quentin se sont rendus autrefois en procession à ce pèlerinage pour y demander la cessation d'une épidémie qui sévissait dans leur ville.

2. Cette confrérie, instituée à l'époque de l'érection de la chapelle, fut, comme on le voit par son livret, approuvée par le pape Alexandre VII.

le culte de Notre-Dame des Sept-Douleurs, cette dévotion est loin d'être aussi vive et aussi étendue qu'elle l'était autrefois. Si l'affluence n'est plus la même, du moins beaucoup de femmes du voisinage viennent encore avec leurs petits enfants, le vendredi de chaque semaine, prier la Reine du Ciel, à sa chapelle de prédilection[1].

Le pèlerinage de Noreuil nous fournit les deux médailles ci-après décrites. La première a été coulée en plomb, à la fin du xvii[e] siècle : la seconde a été frappée tant en argent, qu'en cuivre jaune, en 1862, aux frais de M. Dumarquet.

303. La Mère du Sauveur, assise et appuyée contre la croix, est percée de sept glaives; elle tient sur ses genoux le corps inanimé de son divin Fils. ℟. · N · DAME DE SEPT DOVLEVR A NOREVL, inscription en six lignes. Trois globules extérieurs forment une croix avec la bélière.

304. NOTRE DAME DES VII DOULEURS PRIEZ POUR NOUS. Même sujet de droit; à l'exergue : NOREUIL 1862. ℟. * STABAT MATER DOLOROSA JUXTA CRUCEM LACRYMOSA, légende qui reproduit les deux premiers vers de l'hymne célèbre rappelant les souffrances de Marie pendant le crucifiement de son Fils. La Vierge se tient ici devant une grande croix.

Il est probable que des marchands ambulants, qui fréquentaient les pèlerinages de l'Artois, y ont vendu, notamment à celui de Noreuil, une médaille qu'on

1. Nous devons ces renseignements à M. Dumarquet, qui nous les a fournis, après avoir consulté le registre de sa paroisse et les souvenirs de ses plus anciens paroissiens.

retrouve assez souvent dans l'arrondissement d'Arras. Ce pieux objet, qui est presque rond, a été coulé en étain vers le milieu du siècle dernier. Du côté principal, on voit le calvaire entre trois étoiles en triangle, symbole de la Trinité, et la lune à son croissant. Au pied de la croix, est une tête de mort ; à droite, une église. Le revers offre le type ordinaire de la Vierge, percée de sept glaives, tenant sur ses genoux Jésus crucifié ; l'inscription porte : NOTRE DAME DES SEPT DOULEUR. Nous pensons qu'il est suffisant de décrire ici cette médaille, puisque nous ne la supposons point particulière au pèlerinage de Noreuil.

XXX

OIGNIES

Oignies, commune importante de l'arrondissement de Béthune, a dû aux grandes libéralités de Mme de Clercq, sa pieuse châtelaine, une magnifique église, de style roman, construite sous l'habile direction de l'architecte Grigny. Ce monument, à la fois élégant et majestueux, fut consacré, en 1861, par Mgr Parisis, évêque d'Arras, dans une solennité dont on gardera longtemps le souvenir[1]. Comme expression de la reconnaissance de la pa-

1. Ce chef-d'œuvre a été étudié avec soin et décrit avec talent par l'abbé Van Drival, dans une brochure ayant pour titre : *Une Visite à l'église d'Oignies.*

roisse envers la noble fondatrice, et en mémoire de la consécration de l'église, on offrit aux principaux assistants et aux autorités du canton une très-belle médaille de bronze, de grand module, gravée par Ch. Altorffer. C'est encore à ces intentions que fut distribuée par centaines d'exemplaires, une médaille ovale, frappée en argent et en bronze. Ces deux médailles sont aux mêmes types. D'un côté, l'on voit l'apôtre saint Barthélemy, le patron de la paroisse, tenant d'une main un couteau, instrument de son martyre, et de l'autre, l'Évangile. La légende porte : S^T BARTHÉLEMY PRIEZ POUR NOUS. Au revers est l'église d'Oignies, avec la légende A MME DE CLERCQ LA PAROISSE D'OIGNIES RECONNAISSANTE. L'exergue est occupée par la date de la consécration : 24 7BRE 1861. Il nous eût été bien agréable de comprendre ces deux médailles dans nos planches, mais elles ne rentrent pas précisément dans notre cadre ; il n'en est pas ainsi de la suivante.

Notre-Dame de Bon-Lieu

Autrefois, une belle chapelle avait été érigée, sous ce nom, par des religieuses, sur une propriété de leur couvent, appelée le Bois des Nonnes, située à Ostricourt, vers Oignies. Le marteau révolutionnaire, qui la fit disparaître, n'en effaça point le souvenir ; la statue, enlevée à temps, reparut, après la Terreur, dans un nouveau, mais bien modeste sanctuaire.

C'est sous le même nom que Mme de Clercq a fait ériger à Garguetelle, hameau d'Oignies, une grande et belle chapelle, d'architecture romane, en forme de croix

latine, gracieux sanctuaire dont la décoration est d'une élégance et d'un goût admirables. Au-dessus de l'entrée du monument, qui peut passer pour une église, vous voyez l'image de Notre-Dame de Bon-Lieu dans une étoile à huit branches, portant cette inscription, copiée sur celle de l'ancienne statue :

Notre-Dame de Bon-Lieu,
Protégez-nous en tout lieu.

Cet édifice fut solennellement béni, le 15 octobre 1876, par Mgr Lequette, évêque d'Arras, en présence de Mgr Fava, évêque de Grenoble, au milieu d'une foule considérable de fidèles et de curieux, venus de toutes parts[1]. Les prélats distribuèrent ensuite aux assistants la médaille ci-après décrite, qui est toujours portée pieusement par les habitants d'Oignies et des environs.

305. N . D . DE BON LIEU PROTÉGEZ NOUS EN TOUT LIEU. La Madone, couronnée, en buste, telle qu'elle est figurée au-dessus de l'entrée du sanctuaire ; elle tient à la main droite une grappe de raisin, et sur le bras gauche, l'Enfant Jésus, portant un globe. ℟. L'inscription suivante en sept lignes : SOUVENIR DE NOTRE-DAME DE BON LIEU _ OIGNIES 15 OCTOBRE 1876.

Cette belle médaille a été frappée à un grand nombre d'exemplaires en argent et surtout en cuivre argenté.

1. L'abbé Robitaille a rendu compte de cette grande et intéressante cérémonie, dans son *Annuaire du diocèse d'Arras pour l'année 1877*, page 226.

XXXI

RIENCOURT-LEZ-CAGNICOURT

Médaille de Notre-Dame des Vertiges

C'est en recherchant dans les volumineux mémoires manuscrits du P. Ignace, tout ce que l'infatigable capucin avait recueilli sur les dévotions de l'Artois, que nous avons trouvé quelques lignes sur un pèlerinage à Notre-Dame des Vertiges, honorée à Riencourt-lez-Cagnicourt[1]. A quelque temps de là, nous découvrions la médaille suivante, frappée en plomb, dans le XVIIIe siècle, pour cette piété.

306. N · D · DES VERTIGES. La Vierge, couronnée, portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi couronné, et tenant un sceptre à la main droite ; elle est posée sur un socle en spirale. ℟. SAINT LIEVIN. L'évêque martyr, mitré et vêtu d'un long manteau, tenant à la main droite, comme mémorial de son supplice, une tenaille au bout de laquelle est sa langue, et de l'autre main une croix à double croisillon. Nous avons déjà vu que saint Liévin était particulièrement vénéré à Arras et dans les environs de cette ville.

Le village de Riencourt-lez-Cagnicourt est situé à l'ex-

1. *Dictionnaire du diocèse d'Arras*, t. IV, p. 429.

trémité du diocèse d'Arras, vers Cambrai. Nous avons visité sa modeste église et y avons vu la petite statue, en bois, de Notre-Dame des Vertiges[1]. C'est en ce lieu que des fidèles sujets aux vertiges sont venus implorer l'assistance de Marie pour leur guérison. Si cette pieuse pratique n'est plus aussi suivie qu'autrefois, elle n'est pas cependant tombée en désuétude[2].

XXXII

ROQUETOIRE

Médaille de Notre-Dame de Saint-Amour

Il existait à l'extrémité de la place de Roquetoire, grand village du canton d'Aire-sur-la-Lys, une vieille et grande chapelle que desservait un chapelain, nommé par les religieux de Saint-Bertin ; elle était sous le vocable de Notre-Dame de Saint-Amour. Ce sanctuaire, révéré dans toute la contrée, fut un lieu de pèlerinage très-fréquenté, surtout au XVII[e] siècle et au XVIII[e], par des fidèles venus du Boulonnais, de l'Artois et de la Flandre. Ce pèlerinage

1. Cette ancienne statue a été remplacée, en 1869, par une nouvelle, beaucoup mieux sculptée.

2. Dans la notice des livres de fonds de M. Hurez, imprimeur-libraire, à Cambrai, en 1822, est mentionnée une petite image de Notre-Dame des Vertiges.

était l'un des plus importants de la Morinie ; à l'intérieur de la chapelle étaient suspendus des béquilles en bois, des bras et des jambes en cire; l'autel était garni d'un nombre infini d'*ex-voto* d'or et d'argent. Le pieux monument fut renversé par la Révolution ; il n'a pas été relevé depuis [1].

Une dévotion si vive et des pratiques si suivies devaient avoir leur propre médaille, dans une contrée qui en a produit tant d'autres. Nous attribuons à Roquetoire la grande médaille que nous donnons sous le n° 307 ; en voici la description : N D · DV · S · AMOVR. La Vierge, couronnée, tenant sur le genou gauche l'Enfant Jésus, dont la tête est entourée d'un nimbe lumineux. Ce sujet est entouré d'un cercle de perles. ℟. Dans un encadrement composé de cintres et d'un cercle, on voit un évêque mitré, tenant à la main droite une croix à longue hampe, et de l'autre, une petite croix. De chaque côté, un lion menaçant se jette sur le prélat, qui représente sans doute saint Ignace. Cette médaille, de la seconde moitié du XVIIIe siècle, a été frappée sur deux minces lames de cuivre réunies par une soudure et découpées ensuite.

1. *Le culte de la Vierge, sous le titre de N.-D. de Saint-Amour.* — L'abbé L. Leroy, *Histoire d'une Chrétienté.* Cet ouvrage est une étude historique sur Roquetoire ; l'auteur y consacre un chapitre de vingt-neuf pages à Notre-Dame de Saint-Amour et à son pèlerinage.

XXXIII

RUISSEAUVILLE

Médailles de Notre-Dame de Foi

Le 25 octobre 1415, ce village fut, avec Azincourt, le théâtre de la funeste bataille dans laquelle périt l'élite de notre noblesse. Ce furent l'abbé de Ruisseauville et le bailli d'Aire qui prirent soin de la sépulture des milliers de Français tués dans cette fatale journée. L'abbaye de Ruisseauville, dont la fondation remontait à la fin du XIe siècle, s'appelait Notre-Dame-au-Bois ; c'était un couvent de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Le monastère eut aussi ses vicissitudes : en 1581, l'armée du duc d'Alençon le dévastait et brûlait son église, qui fut reconstruite quelques années après. Sur l'un des autels, on voyait une ancienne statue, révérée sous le nom de Notre-Dame de Foi. Comme l'historien Malbrancq le rapporte, de toutes parts, des Pays-Bas comme de la France, affluaient en ce lieu des pèlerins, qui venaient se prosterner devant la statue et invoquer Notre Dame de Foi, dont on proclamait partout les innombrables et merveilleux bienfaits[1]. Un grand nombre de fidèles achetaient, en souvenir de leur dévotion, soit des médailles

1. *De Morinis et Morinorum rebus*, t. I, p. 64.

en argent et en cuivre de ce pèlerinage, soit d'autres objets de piété, tels qu'images, croix, chapelets et rosaires, toutes choses qui se vendaient dans l'église même, au profit de la communauté.

Cependant de nouvelles craintes troublaient les religieux de Ruisseauville ; en 1635, effrayés du voisinage des armées, ils fuyaient et se réfugiaient à Aire. Ils y apportaient ce qu'ils avaient de plus précieux, surtout l'image sacrée de Notre-Dame de Foi, qu'ils considéraient comme leur plus précieux trésor et, pour ainsi dire, comme leur palladium. Nous avons vu, à l'article de cette ville, qu'ils continuaient d'y vendre des médailles de la Vierge de Ruisseauville[1]. Heureusement nos moines reprenaient bientôt possession de leur couvent et y rétablissaient, entre autres pratiques religieuses, le pèlerinage à Notre-Dame de Foi, qui devint alors plus florissant que jamais. Il fallut le règne de la Terreur pour anéantir l'abbaye et disperser ses religieux. L'église paroissiale de Ruisseauville possède une ancienne statue bien remarquable, de Notre-Dame de Foi ; c'est sans doute celle qui était honorée dans l'église abbatiale.

Le pèlerinage dont il vient d'être question nous a fourni quatre médailles intéressantes que nous décrirons ci-après. Les deux premières portent leur date, la troisième est de la même époque ; quant à la dernière, elle appartient à la seconde moitié du xvii[e] siècle.

308. N DAME DE FOY. La Vierge, couronnée, posée sur un piédestal, tient sur le bras droit l'Enfant Jésus, nimbé. ℟. Inscription disposée en six lignes : ·A·LABBAIE

1. Voir ci-dessus, p. 68.

·DE·RVISSEAWILLE 1627. Médaille d'argent, encadrée dans un large cercle qui lui donne l'apparence d'un petit reliquaire.

309. N·DAME·DE·FOY·. Cette légende est en sens inverse de la précédente; elle va de gauche à droite. Statue de la Vierge-Mère, aussi couronnée, appuyée contre un chêne dont on ne voit que le pied et la cime. ℟. Inscription arrangée aussi en six lignes: ·A· LABBAIE·DE·RVISSEAVILLE 1629. Médaille frappée sur un flan de cuivre[1].

310. Le sujet, la composition et la légende du droit sont les mêmes que ceux du n° 308, mais le style est plutôt celui du n° précédent. ℟. Saint nimbé, vêtu d'un rochet, tenant de la main droite un livre, et de l'autre une crosse. A-t-on voulu représenter ainsi saint Augustin, le chef de l'ordre du monastère? Ne serait-ce pas plutôt un saint abbé? Quoique cette médaille, qui est de cuivre, n'offre pas la certitude d'attribution des deux précédentes, sa grande affinité avec elles prouve assez une origine commune. On pourrait cependant supposer, à cause du remplacement de l'inscription si précise du revers par un sujet assez vague, que cette médaille a seulement été frappée lorsque les religieux de Ruisseauville étaient retirés à Aire[2].

1. Cette pièce et la précédente, qui portent des dates différentes, ne semblent pas avoir été destinées à signaler un fait particulier; voyons-y plutôt l'intention du monastère de dater les émissions de ses médailles.

2. Nous connaissons d'autres médailles à légendes françaises, de Notre-Dame de Foi, mais elles ne se rapportent pas au pèlerinage

311. N-DAME-DE-FOY. La statue de la Vierge-Mère, fixée sur un chêne bien touffu, sujet gracieux encadré dans une couronne de feuillage. Médaille estampée sur une feuille de cuivre, découpée de manière à laisser place à un trou servant de bélière.

Outre le pèlerinage à Notre-Dame de Foi, l'abbaye de Ruisseauville en avait un autre en l'honneur de Notre-Dame des Ardents ; il était aussi fort fréquenté[1], mais cette dévotion n'a pas fourni de médaille spéciale.

de Ruisseauville. L'une représente, au droit, la Vierge avec l'Enfant Jésus, debout sur un croissant, et au revers, saint Servais, l'illustre évêque de Tongres. Une autre, beaucoup plus grande, offre la même Vierge, entourée d'étoiles et de rayons : à l'exergue se lit le mot *Roma*, qui ne doit pas signifier ici ce qu'il indique. On voit au revers saint François d'Assises, agenouillé à gauche, en extase devant le crucifix qu'il tient dans la main droite. Il convient de rappeler que les lieux de pèlerinage à Notre-Dame de Foi étaient assez communs dans nos contrées. Citons pour le département du Pas-de-Calais, après Ruisseauville, Étaples, Saint-Michel et Saint-Omer ; pour celui du Nord, Bailleul, Gravelines et Lille. En Belgique, le village de Foy, près de Dinant, avait aussi une dévotion semblable, à laquelle pourraient bien appartenir les deux médailles dont nous venons de parler, principalement la première.

1. Le P. Fatou, *Discours sur le Saint-Cierge d'Arras*. — *Sanctuaires de Notre-Dame-des-Ardents*.

XXXIV

SAINT-JOSSE

Médailles de saint Josse

Au milieu du VIIe siècle, vivait Josse ou Jodoce, que le Ponthieu devait prendre plus tard pour son patron ; il était fils et frère de rois de l'Armorique auxquels il devait succéder ; méprisant les grandeurs, il quitta sa patrie pour se consacrer entièrement à Dieu. Ordonné prêtre, le jeune prince accomplit divers pèlerinages lointains et se voua à la solitude ; il se retira en plusieurs lieux, se montrant partout un modèle parfait de toutes les vertus chrétiennes, et il mourut en sainteté. Laissons aux biographes du noble solitaire le soin de retracer la carrière de leur héros[1], pour ne nous occuper que de ce qui se rapporte à notre sujet.

1. La vie du patron du Ponthieu a été écrite par plusieurs auteurs, notamment par Alcuin, Abelly, Pascal Robin et Etienne Moreau. Il y a peu d'années, l'abbé Robitaille a publié, à l'usage des pèlerins, un intéressant livret sous ce titre : *Vie et pèlerinage de Saint-Josse-sur-Mer*. — On a distribué à ce pèlerinage une *Prière à saint Josse* et un *Cantique sur la vie de saint Josse*.

Dans son *Dictionnaire iconographique*, M. Guenebault décrit les principales gravures et images de saint Josse, ce qui nous dispense d'en parler ici. Nous citerons cependant une lithographie placée au commencement de l'ouvrage de M. Robitaille ; elle a été copiée sur une ancienne gravure dont on a choisi le sujet et la composition pour les médailles du pèlerinage.

La légende raconte qu'un jour, tourmenté par la soif, Josse avait prié le Ciel de le secourir et. qu'ayant enfoncé son bâton en terre, il en avait fait jaillir aussitôt une source abondante. Elle ajoute que notre anachorète avait fait bâtir deux petites chapelles, dédiées, l'une à saint Pierre, l'autre à saint Paul[1]. Sur l'emplacement de l'une des cellules de l'humble ermite s'éleva une église sous son invocation, puis la célèbre abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, qui fut dirigée par l'illustre Alcuin. C'est en ce lieu que les restes du noble Breton, déposés dans une châsse fort remarquable et très-riche[2], étaient honorés et vénérés par un nombre considérable de pèlerins qui y affluaient de toutes parts. Il fallut la Révolution pour arrêter cet élan des populations chrétiennes ; mais à peine les mauvais jours s'éloignaient-ils, qu'elles reprenaient avec un nouvel enthousiasme le chemin de la retraite du thaumaturge du Ponthieu. Ce pèlerinage, qui remonte au milieu du VIIe siècle, est l'un des plus considérables de nos contrées ; il est encore si fréquenté qu'on évalue à plus de dix mille les fidèles qui s'y rendent parfois en un jour[3].

1. Le P. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, pages 128 et 381.

2. Dans le catalogue de la bibliothèque du marquis Le Ver, nous trouvons, sous le n° 1755, le procès-verbal tenu le 30 mai 1731, pour la translation des reliques de saint Josse, d'une châsse dans une autre, avec la description minutieuse de la nouvelle châsse.

3. L'abbé Robitaille, ouvrage cité ci-devant et *Annuaire du diocèse d'Arras*, 1868, p. 225 ; 1869, p. 222. Chaque année l'abbaye de Flines, située au-delà de Douai, payait soixante-quatre sols à un messager de pied qu'elle envoyait en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, au Saint-Esprit de Rue et à Saint-Josse-sur-Mer. (Voir notamment le compte de cette abbaye, pour l'année 1461, aux Archives départementales du Nord).

Si ce n'était donner à notre article une trop grande étendue, nous citerions, en commençant par Charlemagne, les principaux personnages qui vinrent honorer les reliques de saint Josse. Cependant il importe de dire qu'en 1459, le comte de Charolais, qui fut peu après Charles le Téméraire, visitait ces restes sacrés, et qu'à cette occasion, il faisait acheter d'abord quelques images ou enseignes du saint, dorées et blanches, payées cinquante-quatre sols ; puis quatre autres enseignes d'or, pour cinquante-six sols[1]. Il a donc existé autrefois, des enseignes ou médailles du pèlerinage de Saint-Josse, mais nous n'en connaissons aucune ; c'est une lacune à combler.

Nous sommes ainsi réduit à décrire les deux médailles suivantes, qu'en 1859, M. l'abbé Boigelot, curé de Saint-Josse, fit frapper en argent et en cuivre, afin de rendre plus populaires le pèlerinage et le culte du saint ermite.

312. SAINT JOSSE PRIEZ POUR NOUS. Le saint, dont la tête est entourée de rayons, est représenté en pèlerin ; il est coiffé d'un large chapeau breton, qui désigne sa patrie, et vêtu d'un ample manteau flottant, allusion à sa noble origine. Il tient à la main droite le long bâton de la légende, et, en l'autre, la cassette qu'il rapporta de Rome avec les reliques des apôtres Pierre et Paul. Il foule aux pieds un globe impérial, des couronnes et un sceptre. On voit à l'horizon l'église abbatiale et les clochers des

1. *Revue de la Numismatique belge*, année 1868, p. 79. Article de M. de la Fons-Mélicocq, sur les *Médailles, enseignes et affiques de dévotion commandées par Philippe le Bon, duc de Bourgogne et le comte de Charolais.*

deux chapelles. ℟. Inscription en huit lignes : SAINT JOSSE PRINCE DE BRETAGNE PRÊTRE ET SOLITAIRE EN PONTHIEU 7me SIÈCLE. Sur des exemplaires, on voit à l'exergue du droit les lettres L T initiale et finale du nom du fabricant.

313. Réduction de la médaille précédente; elle n'a que 19 millimètres, tandis que l'autre en a 23.

Ce n'est pas seulement au pèlerinage de Saint-Josse-sur-Mer que ces deux médailles se vendent; il s'en fait aussi un assez grand débit, le jour de la fête du saint, à Tortefontaine, au pèlerinage de Saint-Josse-au-Bois[1].

XXXV

SAINT-LAURENT-BLANGY

Médailles de saint Laurent

Ce village, qui n'est qu'à trois kilomètres d'Arras, a été formé d'un lieu nommé jadis Immercourt et du hameau de Blangy. L'église d'Immercourt a toujours été placée sous le vocable de saint Laurent, le diacre qui, vers le milieu du IIIe siècle, fut étendu sur un gril et brûlé à petit feu. A une époque reculée, il s'y était établi, en l'honneur du saint, un pèlerinage qui a prospéré longtemps. De

1. Sur cette dévotion voir l'*Annuaire du diocèse d'Arras*, année 1869, p. 229.

toutes parts la foule des fidèles venait révérer et prier le martyr ; de là, le nom du lieu fut remplacé à la longue par celui du pèlerinage[1].

L'église de Saint-Laurent fut détruite, en 1640, après la prise d'Arras, les Français ayant jugé qu'elle se trouvait trop près de la Place. Il est probable qu'elle fut rétablie provisoirement peu d'années après ; toutefois elle ne fut reconstruite qu'en 1685[2]. Malgré ces vicissitudes, le pèlerinage du glorieux diacre fut repris avec ferveur ; il ne fut délaissé qu'à la Révolution. De nos jours, il est complètement tombé en désuétude et l'on n'a, pour ainsi dire, que deux médailles pour en rappeler le souvenir.

C'est qu'en effet, cette dévotion avait ses médailles spéciales, comme le prouve cet article d'un compte de la paroisse, fait en 1690 : « Acheté des images d'étaing pour le jour de la fête de Saint-Laurent, trois livres. » Nous possédons deux médailles différentes de ce culte local ; elles ont été coulées en alliage d'étain et de plomb, au XVII[e] siècle. Ces pièces ont été trouvées à Arras ou dans la banlieue ; elles ont bien le style artésien et sortent d'une même fabrique. Le doute sur leur origine est d'autant moins possible, qu'il n'a existé en Artois, aucun autre pèlerinage en l'honneur du diacre martyr[3]. Voici la description de ces médailles, qui sont rondes et entourées d'un grènetis renfermé dans un cercle.

1. Le P. Ignace, *Dictionnaire du diocèse d'Arras*, t. III, p. 641. — C. le Gentil, *Le Vieil Arras*, p. 622.

2. Communication de M. le curé Roger.

3. Nous trouvons bien que saint Laurent a été honoré aussi à Anstaing, Prémesque et Vicogne, villages qui dépendent du département du Nord, mais rien ne rattache nos médailles à ces localités.

314. Saint Laurent, vêtu en diacre ; il tient à la main droite un gril, et de l'autre, l'Évangile. ℟. S LAVREN ·, inscription en trois lignes, dont la première et la troisième se composent d'une seule lettre.

315. Saint Laurent, nimbé, tourné à gauche ; il tient encore le gril et l'Évangile ; sa tête est accostée des lettres S L, ses initiales. ℟. Saint Léonard, aussi nimbé et disposé de même, tenant des entraves à la main droite. Les lettres S L, initiales du saint, sont aussi placées près de sa tête ; à la gauche du martyr, on voit un suppliant à genoux. Au sujet de ce revers, rappelons qu'il existe depuis longtemps à Raches, près de Douai, en l'honneur de ce saint, un pèlerinage renommé et toujours très-fréquenté, dévotion qui nous a procuré une suite nombreuse de médailles.

Médaille de Notre-Dame du Bois

Sur le terroir de Saint-Laurent, près du village de Tilloy-lez-Mofflaines, existait un pèlerinage sous l'invocation de Notre-Dame du Bois, culte qui se rendait dans une grande chapelle d'un ermitage relevant de l'abbaye de Saint-Vaast. Cette dévotion, fort ancienne et très-répandue dans le pays, florissait encore au XVIIe siècle, mais elle se ralentit ensuite. Le meurtre de l'ermite, commis, en 1737, dans sa retraite, amena la démolition de l'ermitage et du sanctuaire[1].

1. Voir sur Notre-Dame du Bois : Gumppenberg, *Atlas Marianus*. —Le P. Ignace, *Recueil du diocèse d'Arras*, t III, p. 447, et *Dictionnaire*, t. III, p. 641. — Harbaville, *Mémorial hist* , t. I, p. 133. — C. le Gentil, *Notre-Dame du Bois*.

Une belle médaille, que nous donnons sous le n° 316, consacre le souvenir de ce pèlerinage ; elle est en cuivre et a été frappée au commencement du siècle dernier. En voici la description : ·N·D·DV BOIS. La Vierge, couronnée et nimbée, debout sur le croissant symbolique, porte sur le bras droit son divin Fils, aussi nimbé, et tient un sceptre de la main gauche. ℟. La sainte face, entourée d'un nimbe lumineux, telle qu'elle est représentée sur plusieurs médailles d'Arras. Cette pièce a été publiée dans notre *Essai sur la Numismatique de Saint-Vaast*, pl. IV, n° 6.

XXXVI

SAINT-OMER

Le nombre des médailles religieuses est souvent loin d'être en rapport avec l'importance des lieux qu'elles concernent. C'est ce qu'on remarquera pour Saint-Omer, ville qui, depuis bien des siècles, honore d'un culte spécial Notre-Dame des Miracles, saint Omer, évêque, et saint Bertin, abbé. Quand, en 1835, M. Alexandre Hermand a publié ses *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet*, le docte numismate ne connaissait aucune de ces médailles de piété. Aujourd'hui, si nous ne comptions celles qui ont été frappées depuis peu de temps, à l'occasion du grand pèlerinage de Notre-Dame des Miracles, nous en aurions à

peine six à comprendre dans ce recueil. Ce sont : deux enseignes à la Vierge assise, une belle médaille aux types de Marie et de saint Omer, une quatrième concernant saint Bertin et deux représentant le Sauveur flagellé. Comme on le voit, ce n'est qu'une bien courte liste ; espérons que de nouvelles découvertes l'étendront bientôt.

Avant de décrire les médailles que comprend ce chapitre, nous tracerons brièvement l'historique des dévotions qui en ont été l'objet, en commençant par le pèlerinage de Notre-Dame des Miracles. C'est sous ce nom que la Vierge a été plus particulièrement honorée à Saint-Omer, depuis le XIe siècle. Déjà à cette époque, les pèlerins affluaient à son autel, dans l'église collégiale de Notre-Dame ; au siècle suivant, la foule qui venait de tous côtés se prosterner au pied de la statue vénérée, était si grande, qu'elle interrompait la célébration des offices. C'est ce qui décida le chapitre à élever sur la Grand'Place une chapelle pour y mettre la madone. Ce sanctuaire, construit d'abord en bois, puis en pierre de taille, disparut en 1785. L'image révérée fut alors transportée solennellement à la cathédrale de Notre-Dame et placée dans une chapelle où l'on vient implorer la Reine du Ciel[1].

Chaque année, la neuvaine consacrée à Notre-Dame des Miracles et les solennités auxquelles elle donne lieu,

1. Le P. Couvreur, *Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer*. — Deschamps de Pas, *Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer*. — *Livret de la Confrérie de Notre-Dame des Miracles établie dans la ville de Saint-Omer*. — *Manuel de la Confrérie de Notre-Dame des Miracles et de la Congrégation des filles établie dans la cathédrale de Saint-Omer*. — *Notre-Dame de France*, t. II, p. 494.

ne cessent d'attirer une affluence considérable de pèlerins et de fidèles[1]. Le nombre en fut vraiment immense, en 1875, lors des fêtes grandioses célébrées à l'occasion du couronnement de la statue vénérée, cérémonies dont l'éclat fut rehaussé par la présence d'un cardinal, de deux archevêques et de trois évêques[2].

Au culte de Notre-Dame des Miracles se rattache celui de saint Omer. Cet illustre apôtre de la Morinie, qui fut évêque de Thérouanne, vers 637, évangélisa la contrée, notamment le lieu qui plus tard prit son nom. Il y fit élever, sous le vocable de Notre-Dame, une église où il fut inhumé. Sa tombe fut bientôt témoin de plusieurs miracles. La piété des habitants de la Morinie et surtout des Audomarois envers leur apôtre ne cessa d'augmenter, aussi sa fête a-t-elle été toujours célébrée avec magnificence. Chaque année, à cette époque, les paroisses de la ville et de la banlieue se rendaient en procession à la cathédrale, pour y vénérer les reliques du saint[3].

Pendant qu'Omer s'appliquait avec ardeur à la conversion du peuple de la Morinie, trois religieux, Mommelin, Bertin et Ebertramne, sortis, comme lui, de l'abbaye de Luxeuil, venaient à son aide. Ces compagnons d'apostolat s'établirent en un lieu qui fut plus tard nommé le Vieux Monastère. Mais ce cloître fut bien vite insuffisant, par

1. L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras*, de 1864 à 1880.

2. *Fêtes du couronnement de Notre-Dame des Miracles. — Une page d'histoire locale.* — L'abbé Robitaille, *Annuaire du diocèse d'Arras pour l'année 1876.*

3. *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. III, p. 598. — L'abbé Bailly, *Vie de saint Omer. — Etrennes religieuses.*

suite de l'arrivée de nombreux disciples; il fallait en construire un autre. Bertin s'embarque sur une nacelle qu'il laisse errer sur les eaux de l'Aa; elle aborde dans l'île de Sithiu. C'est là que la Providence lui dit de s'établir: il y fonde un couvent, berceau du célèbre monastère audomarois dont il sera le premier abbé et qui portera son nom. Ajoutons qu'après avoir pratiqué les plus hautes vertus chrétiennes et en avoir donné l'exemple à tous ceux qui l'entouraient, le serviteur de Dieu reçut au Ciel la récompense due à ses œuvres. Sur la tombe de saint Bertin s'opérèrent un grand nombre de guérisons miraculeuses, aussi le culte qui lui fut rendu ne se ralentit pas pendant près de onze siècles. La fête principale du saint était toujours célébrée avec une solennité remarquable: en ce jour et pendant l'octave qui le suivait, les fidèles venaient en foule honorer et invoquer le saint abbé[1].

Il nous reste à dire un mot d'un culte autrefois en grande ferveur à Saint-Omer: c'est la dévotion au Sauveur flagellé. Cette piété, qui donna naissance à une ancienne et importante confrérie instituée sous ce titre, appelait en l'église du Saint-Sépulcre, à la chapelle de Jésus flagellé, notamment le vendredi saint, un grand nombre de fidèles qui venaient y prier le Sauveur.

Voici les médailles que ce chapitre concerne:

Médailles de Notre-Dame des Miracles et de Saint-Omer

Nous attribuons au pèlerinage de Notre-Dame des

1. H. de Laplane, *Les Abbés de Saint-Bertin*. — L'abbé Destombes, *Les Vies des Saints*.

Miracles les deux enseignes suivantes, qui datent de la seconde moitié du xvᵉ siècle. Ces plaques carrées, estampées sur de minces lames de cuivre, appartiennent certainement à la contrée, comme l'indiquent leur style et leur forme.

317. Dans un cercle perlé, la Vierge, couronnée, assise sur un large trône, tient sur le bras droit l'Enfant Jésus, nimbé. Enseigne trouvée à Saint-Omer.

318. Variété ne différant que par des détails du siége et par la forme du nimbe qui est ici crucifère. Enseigne du cabinet de M. de Gournay, provenant de Thérouanne.

Nous avons maintenant à décrire une médaille fort intéressante et l'une des plus remarquables de ce travail, rareté dont nous devons la précieuse communication à M. Albert Legrand. Cette médaille d'argent, assez mince, a été frappée dans la seconde moitié du xviiᵉ siècle ; elle est l'œuvre d'un orfévre audomarois du nom de Beevere. Nous la publions sous le n° 319. Dans un encadrement formé de deux cercles, l'un simple, l'autre avec grènetis, on voit Notre-Dame des Miracles, couronnée, vêtue d'un manteau très-large, tenant sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi couronné, et ayant un sceptre à la main droite. Ce sceptre se termine par trois grandes feuilles, dont une avec étamine en forme de rayon. La madone est posée sur un socle cintré, composé de trois lignes. En exergue est le nom du fabricant : BEEVERE F *(Beèvere fecit)*. ℟. SINT ODOMARIS *. Dans un encadrement formé d'un grènetis entre deux lignes, saint Omer, mitré et vêtu d'un large manteau, tient à la main droite sa crosse pen-

chée. A sa gauche, une petite figure le supplie à genoux[1].

Les sept médailles suivantes ont été frappées en grand nombre, tant en argent qu'en cuivre, depuis une vingtaine d'années, pour le grand pèlerinage annuel de Notre-Dame des Miracles et à l'occasion du couronnement solennel de la statue révérée.

320. NOTRE DAME DES MIRACLES PROTÉGEZ NOUS. La madone est ici représentée telle qu'elle est exposée à la cathédrale de Saint-Omer : elle est assise, couronnée, tenant sur le genou gauche l'Enfant Jésus, et à la main droite, un sceptre se terminant en fleur de lis. ℟. S^T OMER PRIEZ POUR NOUS. Le saint, mitré, est assis ; il bénit et tient sa crosse devant lui. Médaille de 21 millimètres.

321. La même médaille réduite à 17 millimètres.

322. Autre plus récente, aux mêmes types légèrement variés ; elle est de 23 millimètres.

323. Le droit est celui du n° précédent. ℟. Dans une couronne de roses et de lis, on lit cette inscription en six lignes : COURONNÉE AU NOM DU SS. PIE IX. S^T OMER 18 JUILLET 1875.

324. Même médaille que le n° 322, mais elle est de 17 millimètres.

1 Parmi les gravures et images de Notre-Dame des Miracles que réunit notre collection, se trouve une planche in-folio qui représente, dans un encadrement ovale soutenu par des anges, la Vierge audomaroise, couronnée, portant long voile et manteau, tenant son Fils et un sceptre. Au bas, sont un pèlerin, un vieillard, une mère avec son nouveau-né et un enfant. Inscription : *Nostre Dame des Miracles honnorée dans la ville de Saint-Omer MDCXCIII ;* elle est placée entre deux écussons, l'un aux armes du chapitre de Notre-Dame, l'autre à celles de la ville.

Il existe une variété plus nouvelle, qui n'offre que des différences bien légères.

325. Droit du n° précédent; quant au revers, il est le même que celui du n° 323, sauf le module.

326. ★ N. D. DES MIRACLES PRIEZ POUR NOUS ★ Le même type de la madone. A l'exergue: S^T OMER. ℞. S^{IR} DU COURONNEMENT DE N. D. DES MIRACLES DE ST OMER ★; légende avec grènetis intérieur encadrant une couronne. Ce pieux souvenir, porté comme médaille de dévotion, est de forme ronde et n'a que 13 millimètres.

On ne connait pas de médaille au nom seul de saint Omer. Cependant il existait, au milieu du xve siècle, des enseignes d'or, de vermeil et d'argent, particulières au culte du saint, et qui représentaient son chef. C'est ce que M. Deschamps de Pas a découvert dans un compte de la fabrique de l'église collégiale de Saint-Omer pour 1461-1462, dont il vient de nous envoyer très-obligeamment un extrait. Ce document précieux et important sera publié à la fin de cet article. Les enseignes de saint Omer avaient probablement beaucoup de rapport avec celles que nous avons décrites à l'article de Clarques et avec la grande enseigne qui sera ci-après donnée à Thérouanne; elles provenaient sans doute du même atelier.

Médaille de saint Bertin

Le fondateur de la célèbre abbaye de Saint-Omer est presque toujours représenté dans un bateau voguant sans voile, ayant un disciple d'un côté, et de l'autre, soit un

disciple, soit un ange[1]. C'est ainsi qu'on le voit sur des méreaux du monastère. Nous pouvons donc attribuer à la dévotion envers ce saint la médaille décrite ci-après, trouvée à Thérouanne; et c'est avec d'autant plus de raison, qu'elle appartient à la contrée par son style, sa forme et sa provenance.

327. Religieux nimbé, portant longue chevelure et large chapeau, debout dans un bateau flottant sans agrès; il tient un objet ressemblant à un calice. A sa droite, est un rameur, et à sa gauche, un timonier. Petite médaille de la première moitié du xvi[e] siècle, estampée sur une mince feuille de cuivre.

Médailles du Sauveur flagellé

Les deux médailles dont la description termine ce chapitre, sont attribuées au culte audomarois du Sauveur flagellé. Ce qui justifie, selon nous, cette attribution, c'est que jusqu'ici ces pièces ne se sont trouvées qu'à Saint-Omer; que, par leur style et leur frappe, elles paraissent y avoir été fabriquées par l'orfévre Beevere, et qu'elles reproduisent exactement la statue vénérée à l'église du Saint-Sépulcre[2].

1. Voir notamment la vignette des titres de plusieurs ouvrages sortis des presses audomaroises de Fertel, entre autres : *La science pratique de l'imprimerie.*

2. Nous avons donné, aux articles de Carvin, de Conteville et de Merck-Saint-Liévin, des médailles représentant l'*Ecce Homo.* Nous en possédons d'autres au même type, qui se rattachent à des dévotions de Lille et de Valenciennes ; nous en avons encore plusieurs offrant le même sujet, dont l'attribution est au moins fort difficile, si

328. SAVVEVR FLAGELLE. Le Rédempteur, couronné d'épines, ayant sur les épaules le manteau de pourpre, tel qu'on le représente en *Ecce Homo*.

329. Variété, de la collection de M. Deschamps de Pas; ici le Sauveur tient entre les mains un roseau comme sceptre.

Ces deux médailles, dont les types sont répétés pour les revers, ont été frappées dans la seconde moitié du xviie siècle et sont en argent.

Voici le texte du document sur les enseignes de saint Bertin :

« Victor Maes orfévre a livré en grandes enseignes du chief Mons. St Aumer, en avril iiii^c lix avant Pasques, iiii^{xx} vi pesant v onches ii estrelins et demi au pris de xxiiii^s lonce et dicelles a doré xxx enseignes dont pour le dorure il a eu xx^d de la pièce, lesquelles ont esté vendues : Est assavoir les dorées iiii^s le pièce et les blances ii^s le pièce. Et ainsy monte le gaine tout rabattu ciii^s. Item a livré xxxiii enseignes et en doré le xi au pris dessus pesant i^c viii estrelins vendues comme les dessusd. Et gaigné xxxvi^s. Item a livré le xiiiie jour de juing lxi, xvi grandes enseignes et xli petittes pesans une onche demie et demi zizain et dicelles dorées xii petittes dont il a eu xv^d de le pièce et dud. argent xxvi^s de lonce. Mises après les grandes blances à ii^s pièce, les dorées petittes à ii^s et les petittes blances à xii^d. Ainsi gaigne se tout est vendu xxvii^s ix^d. Item depuis a livré xii grandes et xv petittes et doré les xii grandes et xii petittes dont il a eu le pris avant dit pesans xvii esterlins. Et se touttes

elle n'est presque impossible. On sait combien la dévotion au Sauveur flagellé ou à Dieu flagellé a été répandue dans tout le nord de la France.

estoient vendues, y auroit gaigne xviii^{s}. Et sy a livré le jour de déposition St Aumer lxii, liii petittes enseignes pesans une onche au pris de xxvi^{s} lonce comme dessus. Et quant toutes seront vendues doit avoir gaigné xxvii^{s}.

» Montent ces parties de gaigne. . . . . x^{l} xi^{s} ix^{d}.

» De laquelle gaigne fait a déduire ce que Messrs ont doné. Primo, à Monsr le Daulphin à présent Roy de France, une enseigne de fin or pesant en or seul xxvi^{s} vi^{d}. It. pour le faichon iii^{s}. It. pour vi enseignes dorées à ses serviteurs xxiiii^{s}. Item à Mons. le bailli de St Aumer une dorée, à maistre Extasse Leulier. une dorée. It. aux advocat et procureur de Flandres ii dorées. Sont xvi^{s}. It. le premier jour que les enseignes furent touchiés, fu donné au prestre qui les toucha, une blance, aux deux eschevins y estans présens, à chacun une blance. Et au maistre carpentier pour descendre et avaler le chief une, sont iiii qui valent viii^{s}.

» Montent ces parties . . . . lxxvii^{s} vi^{d}.

(Sur le gain, on a payé le bois d'une petite *fierte*, montant à xxxiiii^{s}).

» Item sire Jehan le Normant a encoire des enseignes dessusd. en garnison, cy remises pour ce quelle ne sont point vendues. Est assavoir : deux dorées grandes. Item xxiiii grandes blances et xlvii petittes qui sont au pris dessusd. ci^{s}.

» Montent ces parties qui sont à déduire . x^{l} xii^{s} vi^{d}. »

(Reste à porter en compte ix^{d}).

———✦———

XXXVII

SAINT-POL

Médaille du Saint-Esprit

On connaît des monnaies du XIIe siècle et du XIIIe frappées à Saint-Pol par quelques-uns de ses comtes ; il existe aussi un certain nombre d'anciens jetons de plusieurs de ses seigneurs. Mais cette richesse ne s'étend pas jusqu'aux médailles de piété de cette ville ; nous ne pouvons en signaler qu'une, et encore est-elle de bien faible importance et ne date que de quelque quarante ans. Elle est petite, ronde et à bélière ; d'un côté, dans une couronne légère, se lit cette inscription disposée en trois lignes : PELERINAGE DU S^{T} ESPRIT—S^{T} POL ; de l'autre, on voit le Saint-Esprit, entouré de rayons formant une étoile à huit branches (N° 330).

Cette médaille, dont le seul exemplaire que nous connaissions, qui est en argent, est attaché au signet d'un missel de l'hospice de Saint-Pol, a été frappée à l'occasion du pèlerinage de cette ville, établi en l'honneur de la Divinité, sous le nom du Saint-Esprit. Ce pèlerinage a lieu depuis bien longtemps dans une ancienne chapelle assez vaste, située en haut de la rue d'Hesdin. Ce lieu de dévotion appelait autrefois un nombre considérable de fidèles ; il est encore bien fréquenté de nos jours par les

habitants des villages voisins de la ville, pendant l'octave commençant le jour de la Pentecôte.

La médaille qui nous occupe a dû être surtout frappée en cuivre; elle se vendait à la porte de la chapelle.

XXXVIII

SAINT-VENANT

Médaille de saint Venant

La petite ville de Saint-Venant, qui nous offre des monnaies seigneuriales, une monnaie de siége et des médailles historiques, nous fournit encore une intéressante médaille de piété, sujet de ce chapitre.

Nous avons déjà parlé de saint Venant, à l'article d'Isbergue, ce qui nous permettra d'abréger ce que nous avons à en dire. Ce saint, issu d'une grande famille de Hainaut, quitta la carrière des armes pour se consacrer entièrement au service de Dieu ; il se retira dans la forêt de Wastelau, où il vécut en ermite, dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Choisi par sainte Isbergue, fille de Pépin le Bref, pour la former à la vie spirituelle, il la dirigea dans les voies de la perfection ; ce fut la cause de sa mort. Venant eut la tête tranchée par des sicaires qui jetèrent son corps dans la Lys. Bientôt après, des guérisons miraculeuses, opérées par son in-

tercession, le faisaient mettre au nombre des saints[1].

La retraite de l'humble solitaire fut remplacée par une chapelle, berceau de la ville qui porte le nom de ce martyr. Pendant bien des siècles, on vit arriver en ce lieu une foule de fidèles qui venaient implorer la puissante protection du saint, principalement le dix octobre, jour de sa fête[2]. Ce culte, arrêté par la Révolution, ne s'est relevé que faiblement ; de nos jours, il est presque tombé en désuétude.

Comme souvenir de cette dévotion, nous pouvons citer une petite gravure aussi curieuse que rare, de notre collection[3], et la médaille dont la description va suivre.

331. ·S·VENANT·PRIES·POVR·NOVS·. Légende entre deux lignes circulaires. Le saint, nimbé, vêtu en anacho-

1. Malbrancq, *De Morinis*, t. II, pages 88 et 161. — *Petit abrégé du chronique de la ville de S. Venant*, grande feuille in-folio. — Hennebert, *Histoire générale de la province d'Artois*, t. II, pages 113 et 157. — L'abbé Van Drival, *Légendaire de la Morinie*, p. 271. — Le même, *Courtes notices sur les saints*. p. 100. — L'abbé Destombes, *Les vies des saints*, t. III, p. 168. — Béghin, *Histoire de la ville de St-Venant*, p. 22.

2 Mêmes sources.

Par bulle du 21 avril 1514, le pape Léon X a octroyé des indulgences aux fidèles qui visiteraient la chapelle de saint Venant.

3. Il n'est pas sans intérêt de décrire ici cette image. Elle représente saint Venant, à mi-corps, à droite, ayant une auréole ; il est vêtu en ermite, porte longue barbe et capuchon, et tient d'une main, un livre, de l'autre, une épée avec un bouclier. Au bas est cette inscription : *S. Venant hermite et martyr. Son corps est encor aviovrd'huy en la ville de S· Venant en vne chapelle dediee en son nom et on y vient le servir povr mal de tête, fievres, galles, ecrovelles, et lon celèbre solennellement sa fête le dixième du mois d'octobre.*

rête, tient à la main droite un livre ouvert, allusion à sa piété, de l'autre, une épée baissée, qui rappelle son renoncement à l'état militaire. ℟. ITISBERGVE · PRIE · POVR NOVS. Cette légende est disposée comme celle du droit. Sainte Isbergue, appelée quelquefois Itisbergue, est ici représentée nimbée, portant un long voile, tenant une anguille de la main droite, et un livre ouvert, de l'autre. La sainte est entourée de quatre fleurs de lis, en signe de sa noble extraction. Cette médaille, garnie d'un anneau et de trois globules extérieurs, a été coulée en étain, au XVIIe siècle. Elle fait partie de la collection de M. Deschamps de Pas et a été publiée dans notre *Numismatique béthunoise*, sous le n° 9 de la planche XX. La corrélation des deux sujets de cette médaille indique assez qu'elle concernait aussi bien le pèlerinage d'Isbergue que celui de Saint-Venant. On peut donc avancer qu'elle se vendait dans ces deux localités[1].

1. On trouve souvent dans la contrée des médailles italiennes de saint Venant, le jeune martyr dont les reliques sont conservées en grande vénération dans la ville de Camerico, sa patrie Elles le représentent nimbé, en pied ou à mi-corps, portant l'étendard de la foi et protégeant sa ville. On comprendra qu'elles n'ont aucun rapport avec le pèlerinage de Saint-Venant.

XXXIX

SALPERWICK

Médaille de Notre-Dame de Bonne-Fin

Le culte de Notre-Dame de Bonne-Fin existe de temps immémorial dans l'église de Salperwick, ancien village à quelques kilomètres de Saint-Omer. Il fut l'objet d'un pieux pèlerinage que le pape Alexandre III enrichit d'indulgences; de nombreux fidèles s'y rendaient de toutes parts pendant la neuvaine qui commençait le jour de l'Assomption[1]. Sur l'autel de la chapelle dédiée à la Vierge, était placée sa statue révérée, exposée à la vénération publique. La modeste église ne trouva pas grâce auprès de la Révolution, mais elle fut reconstruite bientôt après, avec le généreux concours des habitants. Quant à la sainte image, après avoir échappé aux profanations de la Terreur, elle fut solennellement placée dans le nouveau sanctuaire qui lui avait été préparé ; elle y reçut avec une ferveur croissante, les hommages de ses visi-

1. Dans ses *Petites histoires de l'arrondissement de Saint-Omer*, M. Piers a donné sur cette commune une intéressante notice, où il est question de ce pèlerinage. On y lit, à la page 25, que les abbés de Saint-Bertin ont eu longtemps en ce lieu une maison de plaisance.

teurs jusqu'en 1830. A cette époque, la dévotion se ralentit; plus tard, elle reprit un nouvel essor[1].

Nous ignorons si l'on a fabriqué autrefois des médailles pour ce pèlerinage; nous savons seulement que, depuis 1659 jusqu'ici, l'on a vendu des images de Notre-Dame de Bonne-Fin, destinées à propager cette piété[2]. Dans le désir de raviver et de propager le culte de la puissante Médiatrice, M. Dumetz, curé actuel de Salperwick, a fait graver récemment par M. Mayaud, de Paris, la médaille décrite ci-après. Cette pièce, qui est de cuivre, a été frappée au nombre de quatre mille exemplaires; elle se vend surtout aux pèlerins durant la neuvaine. En voici la description, sous le nº 332.

.N. DAME DE BONNE FIN P. P. NOUS. La Vierge, couronnée, portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus, aussi couronné, et tenant un sceptre en la main gauche, est posée sur un croissant que supporte un piédestal. On voit à sa droite saint Bertin, à genoux, ayant dans les mains l'Évangile ouvert et la crosse; à sa gauche, est saint Liévin, agenouillé, tenant une tenaille au bout de laquelle est sa langue, et la croix à double croisillon. ℟. L'inscription suivante, disposée en huit lignes, et terminée par un trait orné : N. D. DE BONNE FIN A SALPERWICK PRÈS S^T OMER P. P. NOUS.

1. Renseignements fournis obligeamment par M. le curé de Salperwick. En 1840, a été instituée aux mêmes fins en l'église de cette commune une confrérie qui a ses statuts et son livret. La brochure, imprimée à Saint-Omer par Guermonprez, a pour titre : *Confrérie de Notre-Dame de Bonne-Fin, érigée en l'église de Salperwick.*

2. La planche de cuivre qui a servi et sert encore à tirer ces images, appartient à la fabrique de l'église.

XL

THÉROUANNE

Que de souvenirs rappelle l'antique capitale des Morins, cette cité tant de fois prise et saccagée depuis Constantin le Grand jusqu'à Charles-Quint ; ce siège épiscopal qu'illustrèrent tant de saints évêques, un pape et huit cardinaux. La ville, détruite et rasée en 1553, a disparu, ne laissant que le souvenir de sa grandeur passée.

On pourrait croire qu'un lieu si important, qui nous a laissé des monnaies carlovingiennes et plus de 300 méreaux[1], devrait nous offrir encore une suite intéressante de médailles religieuses. Il n'en est pourtant pas ainsi. Mais il ne faut pas oublier que ces pièces ont été généralement peu nombreuses avant 1553. A l'article de Clarques, nous avons donné deux belles enseignes attribuées à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, située autrefois sur le territoire de cette ville. Nous n'avons à décrire ici que deux enseignes, l'une de la sainte face, l'autre de saint Quentin, et une médaille bien moderne de Notre-Dame Panetière. Il nous eût été facile d'en ajouter d'autres, mais, comme les attributions en auraient été trop douteuses, nous avons préféré les omettre.

1. V. Dewismes, *Catalogue raisonné des Monnaies du comté d'Artois.* — Deschamps de Pas, *Notice descriptive des Méreaux trouvés à Thérouanne.*

Médaille de la sainte face

La dévotion à la sainte face, si répandue dans la contrée, fut en grande ferveur à Thérouanne. C'est pourquoi nous attribuons à cette ville une grande et belle enseigne ronde, du milieu du xvᵉ siècle, estampée sur une mince lame de cuivre. Cette intéressante médaille, trouvée dans les ruines de Thérouanne, appartient certainement à la Morinie par son style et sa fabrique; de plus, il existe une analogie frappante entre cette pièce et les deux enseignes de Clarques, malgré la différence des types. Voici cette médaille :

334. ⚜ SALVE ⚜ SANCTA ⚜ FACIES ⚜ VVLTVS ⚜ REDENTORIS. Cette légende est entourée d'un double cercle de grènetis ; elle encadre la face du Rédempteur, placée au milieu de quatre larges fleurs de lis, disposées en forme de croix.

Médaille de saint Quentin

Thérouanne avait autrefois un pèlerinage en l'honneur de saint Quentin, le sénateur romain qui souffrit le martyre dans le Vermandois, sous l'empereur Maximilien. On attribue à cette dévotion une petite médaille ronde, composée de deux côtés semblables, frappés sur deux minces feuilles de cuivre réunies par un cercle avec bélière. Cette enseigne offre, entre les initiales S Q, le buste du martyr, nimbé, dont les épaules sont percées de deux grands clous. Notre nº 334 la reproduit. Un exemplaire presque semblable a été publié par M. Deschamps de Pas, sous le nº 107 de sa *Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne.*

Le même sujet se retrouve sur des enseignes découpées, en cuivre coulé, munies de bélières, mais ces pièces ne se rencontrent pas seulement à Thérouanne ; nous en avons qui proviennent d'Arras, de Lille et de Cambrai. Il nous suffira de le rappeler ici.

Médaille de Notre-Dame Panetière

On a longtemps supposé que la statue de Notre-Dame Panetière, vénérée à Aire-sur-la-Lys, y avait été apportée de Thérouanne, en 1553, après le sac de cette ville. Cette supposition n'est pas fondée, ainsi que l'ont prouvé M. Jules Rouyer[1] et l'abbé Topping[2]. Néanmoins, s'inspirant de l'ancienne tradition, et dans l'ardent désir de raviver la piété de ses paroissiens envers la Vierge, sous le titre de Notre-Dame Panetière, l'abbé Houvenaghel, desservant de Thérouanne, fit placer, vers 1815, dans son église, une statue copiée sur celle d'Aire. Il répandit en même temps parmi les fidèles une petite gravure représentant la nouvelle madone[3], et leur fit distribuer la médaille dont voici la description :

335. DIVA MATER PANARIA O. P. N. La Vierge, couronnée, portant un long voile, est posée sur un croissant.

1. *Notre-Dame Panetière*, p. 15.

2. *Souvenir de la neuvaine et de la procession de Notre-Dame Panetière*, p. 12.

3. Cette gravure nous montre la madone posée sur un croissant, portant couronne et long voile, ayant une clef à la main gauche. Sur le socle, à deux colonnes, on lit : *Diva Mater Panaria o. p. n. Vraie image de N. D. Panetière vénérée dans l'église paroissiale de Thérouanne.*

℟. **NOTRE DAME PANETIÈRE A THÉROUANNE,** inscription en cinq lignes. Les deux côtés sont entourés d'un grènetis entre des lignes. Cette médaille, qu'on rencontre assez souvent, a été publiée par M. Deschamps de Pas, dans sa *Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne*, n° 119, p. 56.

XLI

TOURNEHEM

Notre-Dame de la Forêt

On remarquait autrefois dans la forêt de Tournehem un vieux hêtre dont le tronc renfermait une statue de la Vierge. Pendant longtemps les habitants du village et des environs vinrent y implorer la protection de la Consolatrice des affligés. En 1713, l'arbre séculaire fit place à une chapelle construite en forme d'hémicycle, où la foule se rendait en pèlerinage, surtout pendant une neuvaine spéciale. Cette dévotion continua ainsi jusqu'à la Révolution ; le sanctuaire délaissé alors, tomba bientôt en ruines. Mais l'image vénérée avait été mise en sûreté ; elle reparut après le concordat et fut déposée à l'église de Tournehem, où elle resta jusqu'en 1819. En cette année, la madone fut portée solennellement, au milieu d'un immense concours de fidèles, à la chapelle que la piété venait de reconstruire. Depuis lors le culte de Notre-

Dame de la Forêt n'a cessé d'être l'objet d'une vive dévotion [1].

Il n'est pas probable que ce pèlerinage ait eu ses propres médailles au siècle dernier, car on n'en connaît pas. La seule à donner ici ne date que d'un demi-siècle ; elle a été frappée en argent et surtout en cuivre. En voici la description, sous le n° 336, qui est le dernier : La Vierge, couronnée, gracieusement placée sur des nuages, tient sur le bras droit l'Enfant Jésus, aussi couronné. Le revers est occupé par l'inscription suivante, disposée en quatre lignes : NOTRE DAME DE LA FORÊT DE TOURNEHEM, PRIEZ POUR NOUS.

WIERRE-EFFROY, village du Boulonnais, semblerait devoir être compris dans notre travail, car c'est là que naquit, vers l'an 1049, sainte Godeleine ou Godelive, épouse de Bertolf, seigneur de Ghistelles. Son mariage, qui fut un long martyre, eut une fin tragique : vers 1070, le mari faisait étrangler sa femme par deux de ses serviteurs. C'est la scène que représentent les diverses médailles que nous possédons de cette sainte. Toutes concernent spécialement la petite ville de Ghistelles, du diocèse de Bruges, et en particulier le culte édifiant qui s'y rend depuis huit siècles à sainte Godeleine ; nous n'avons donc pas à nous en occuper autrement ici.

1. *Notre-Dame de France*, t. II, p. 487.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE,

tenue le 1er juillet 1880,

EN L'HONNEUR DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

DANS LES SALONS DE L'HOTEL-DE-VILLE.

La séance publique annuelle de l'Académie a été avancée au 1er juillet à cause de la présence du Congrès archéologique de France, dont la session se tenait en ce moment à Arras. Cette séance a eu lieu à huit heures du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Les Autorités y assistaient, comme de coutume : il y avait, en outre, les Membres du Congrès, le Conseil municipal, un grand nombre de personnes invitées par lettres spéciales. Le programme avait dû être adapté à la circonstance; il était composé comme il suit :

1° Discours d'ouverture, par M. Paris, Sénateur, Président ;

2° Pièce de vers, souhaits de bienvenue au Congrès, par M. Ricouart, premier Adjoint, Membre résidant ;

3° Discours de réception, par M. Guérard, Membre résidant ;

4° Réponse à ce discours, par M. le Président ;

5° Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine Van Drival, Secrétaire-général ;

6° Pièce de vers, par M. E. Lecesne, Membre résidant.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. PARIS

Sénateur, Président.

Messieurs,

Vous avez avancé, cette année, la date habituelle de votre séance publique, afin de faire naître l'occasion de manifester d'une manière solennelle vos vives sympathies envers les hôtes distingués que le Congrès archéologique réunit une seconde fois à Arras.

Il était naturel que, devant des considérations d'aussi haute convenance, les prescriptions du règlement fussent mises à l'écart et que nos rangs s'ouvrissent pour accueillir dignement tous ces amis de la science, de la littérature et de l'art, dont nous ne sommes, à vrai dire, que les modestes collaborateurs. Aussi, ai-je considéré comme un devoir de ne céder à personne l'honneur de vous présider en ce jour et n'ai-je pas hésité à dérober quelques heures à l'accomplissement du mandat qui me retient, à regret, loin de vous. En votre nom donc, je souhaite à mon tour la bienvenue aux membres du Con-

grès ; je me fais l'interprête de vos sentiments en leur disant combien l'Académie d'Arras est heureuse et fière de voir tant d'hommes de mérite, accourant de tous les points de l'horizon, se presser dans les murs de l'antique capitale de l'Artois.

Déjà, en 1853, notre Académie avait célébré comme une fête la réunion du Congrès archéologique à Arras. Dans cet intervalle de vingt-sept années, si remplies d'événements, combien de voix qui s'étaient fait entendre ici se sont éteintes ! Combien de nos collègues ont disparu ! Mais les corps littéraires ne meurent pas. Fidèles aux traditions de nos devanciers, nous conservons en dépôt les sentiments qu'ils professaient avant nous ; comme ils l'ont fait eux-mêmes, nous saluons avec une respectueuse sympathie ces travailleurs infatigables qui, réunis tantôt sur une partie du territoire, tantôt sur une autre, comme pour mieux attester la réalisation de l'unité nationale, poursuivent activement, sans se laisser arrêter par des préoccupations étrangères, l'accomplissement d'un programme qui peut se résumer ainsi : Elargir le cercle des connaissances humaines en étudiant l'histoire et les monuments de l'antiquité, connaître la France de nos pères, afin d'aimer davantage la patrie dont nous sommes les enfants.

Que nos contrées soient devenues à diverses reprises le théâtre des luttes pacifiques et fécondes provoquées par le Congrès archéologique, nous ne devons pas nous en étonner. Pour ceux qui pensent que l'histoire de la France ne date pas d'hier, et que la société moderne doit aux âges précédents quelque reconnaissance, l'Artois est assurément une des provinces qui offrent le plus d'inté-

rêt. Passant d'une domination à une autre, subissant les vicissitudes les plus diverses, elle a vu se succéder bien des régimes ; elle a su, prenant l'empreinte de chacun d'eux, conserver sa physionomie propre. Quelle place elle occupa dans le mouvement commercial et artistique des XIII[e] et XIV[e] siècles, les documents empruntés à nos archives le révèlent chaque jour aux érudits ; les monuments qui ont échappé aux ravages du temps et des révolutions le manifestent aux yeux de la foule. Témoins du passé, ces édifices civils ou religieux nous permettent de faire revivre autour d'eux les institutions séculaires qu'ils abritaient jadis. Cet Hôtel-de-Ville, où nous recevons aujourd'hui une gracieuse hospitalité, rappelle la puissance de notre antique Echevinage et la vitalité de nos franchises communales, dont l'origine se perd au-delà des plus vieilles chartes. — Dans ce magnifique palais de Saint-Vaast, où siège le Congrès, on retrouve le souvenir de la puissante Abbaye qui fut le berceau de la ville d'Arras ; on voit passer la grande ombre de cet ordre des Bénédictins, dont l'influence se retrouve à toutes les étapes de notre civilisation. — Saint-Omer, premier terme de l'excursion scientifique du Congrès, nous montrera, à côté des ruines grandioses de l'abbaÿe de Saint-Bertin, que des mains barbares ont détruite, l'église Notre-Dame, qui apparaît, en deçà d'Amiens, comme le plus remarquable des édifices élevés par l'art gothique et la foi de nos pères.

Si nous avons le droit de montrer avec quelque orgueil à nos visiteurs ces glorieux survivants d'un autre âge, c'est, au contraire, avec une sincère modestie que nous jetterons, en leur présence, un rapide coup d'œil sur les tra-

vaux accomplis par l'Académie d'Arras durant la période écoulée entre la vingtième et la quarante-septième session du Congrès archéologique de France. Nous compterons sur l'indulgence amicale de ceux qui poursuivent le même but que nous et s'occupent des mêmes recherches.

Ce sont, en effet, les études d'histoire et d'archéologie qui tiennent la plus large place dans les lectures auxquelles sont consacrées nos séances hebdomadaires et dans les vingt-trois volumes de nos publications, édités de 1853 à 1880. C'est pour combler les lacunes que présentaient les mémoires relatifs à l'histoire locale que l'Académie a mis au jour, avec la collaboration de deux de ses membres les plus zélés (j'ai nommé M. Caron et M. le chanoine Van Drival), cinq volumes de documents précieux : la *Chronique d'Artois*, de Bauduin ; l'*Ambassade de Jean Sarrazin en Espagne et en Portugal*, par Philippe de Caverel ; les *Observations sur l'Echevinage*, du Conseiller pensionnaire Charles de Vignacourt ; l'*Histoire de l'Académie d'Arras* ; le *Cartulaire* et le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast*. C'est enfin à des membres de l'Académie, MM. C. le Gentil et E. Lecesne, que le public lettré est redevable de travaux importants sur le *Vieil Arras*, sur l'*Histoire d'Arras*, livres si complets que les érudits, s'ils veulent traiter le même sujet, n'auront plus qu'à répéter le mot de La Bruyère : « Tout est dit, et l'on vient trop tard. »

Ce simple aperçu suffira, je l'espère, pour montrer à la Société française d'archéologie que nous avons essayé — *longo intervallo* — de marcher sur ses traces ; il permettra que l'on nous attribue une part, si petite qu'elle

soit, dans le mouvement intellectuel que les congrès annuels entretiennent en province.

Je laisse à notre secrétaire-général le soin de rendre compte des lectures faites en séance ordinaire depuis notre dernière assemblée générale. Il prouvera à nos auditeurs que nous n'avons pas oublié la maxime : « Vivre, c'est agir. »

J'aurai rempli ma tâche, que votre bienveillance seule empêchera de trouver trop longue, lorsque, me conformant à un pieux usage, j'aurai rappelé à votre souvenir un collègue que nous avons eu successivement le regret de voir s'éloigner d'Arras et la douleur de perdre. M. Boulangé réunissait bien des qualités : on trouvait en lui le savant ingénieur, l'artiste au crayon habile, l'écrivain plein de verve, l'homme d'esprit et de cœur. Attaché tour à tour par l'exercice de ses fonctions à la vaillante Lorraine, à la religieuse Bretagne et à cet Artois de qui l'on disait : « Toujours fidèle, » M. Boulangé s'était assimilé les vertus caractéristiques des trois contrées qu'il avait habitées ; c'était une âme vaillante, un esprit profondément religieux, un ami fidèle. Les nombreuses occupations d'un service aussi complexe que celui d'ingénieur en chef de notre grand et riche département, l'empêchèrent seules de donner une suite aux ouvrages qu'il avait déjà publiés : *Notes pour servir à la statistique monumentale de la Moselle*; *Promenades archéologiques sur les rives de la Caner;* il assistait cependant à nos séances, et nous charmait par ses aperçus ingénieux et ses vives réparties. Au moment de parvenir à l'âge de la retraite, à la période du repos, M. Boulangé fut soumis à une de ces épreuves que la foi chrétienne seule parvient

à surmonter ; il perdit un fils bien-aimé, le compagnon de sa vie, désormais solitaire. Il s'éloigna de nous, trop chrétien pour n'être pas résigné, mais le deuil dans l'âme. S'il quittait ainsi l'Artois, la ville d'Arras, l'Académie, où il comptait tant d'amis, c'est que le mal du pays accroissait sa tristesse.

Et ne pouvant plus revoir, sans avoir le cœur brisé par une patriotique douleur, cette ville de Metz, où le rappelaient des souvenirs d'enfance et des liens de famille, Metz sur laquelle flottait hélas ! un drapeau ennemi, il avait voulu, du moins, mettre le pied sur le sol de sa chère Lorraine : il se fixa à Nancy. « On ne se détache jamais, disait M. Boulangé dans son discours de réception à l'Académie, le 23 août 1866, on ne se détache jamais entièrement de ce qu'on a beaucoup aimé. » Nous apprîmes bientôt qu'à Nancy M. Boulangé n'avait trouvé qu'une tombe. L'Académie attristée restera fidèle à la mémoire de cet aimable Collègue, de ce citoyen dévoué, de cet homme de bien. *Meminisse juvabit.*

PIÈCE DE VERS

SOUHAITS DE BIENVENUE AU CONGRÈS

Par M. RICOUART

Premier Adjoint, Membre résidant.



MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

Un mot, s'il est français, perd tout droit à la vogue ;
Et l'on vous a donné le nom d'Archéologue
Qui sonne bien. Savant nous eût paru trop sec,
Et pour vous désigner il a fallu du grec.
Archéologue ? . . . .
. . . . On dit qu'un grand homme d'épée,
Dont l'Europe a subi la sanglante épopée,
Choisissait, pour flétrir les penseurs mal appris,
Le mot « Idéologue » en signe de mépris.
Coupables, ils l'étaient..... de vouloir être libres
Et de sentir en eux tressaillir d'autres fibres
Que celle de la gloire acquise au prix du sang.
Imprudents, qui troublez le sommeil du puissant,
Et qui faites passer dans ses rêves de gloire
Ce fantôme importun que nous montre l'histoire
Hantant le lit royal du morne Antiochus ;

Silence dans les rangs ! Vous êtes les vaincus.
Et cependant, la sève, un moment comprimée,
Jaillit, quand cette main retomba..... désarmée ;
Un flot de travailleurs, poètes, érudits,
Envahit d'un seul bond les chemins interdits ;
La France se leva, de nouveau fécondée
Par les rayons sauveurs de la brûlante idée,
Et reprit son essor parmi l'humanité
Non plus par le canon, mais par la vérité.
Pour vous aussi, Messieurs, du mot Archéologue
On a fait un sarcasme ; et chacun, d'un ton rogue,
A raillé vos tessons, vos débris, vos vieux clous :
L'antiquaire, une dupe en pâture aux filous,
Entassant au logis toute une friperie,
Cent ans servit de cible à la plaisanterie ;
Et le dédain public assistant les rieurs
Laissa bien clair-semés les obstinés chercheurs.
Or, s'il est une grande, une énorme entreprise,
Une œuvre abandonnée et sans cesse reprise,
Pour laquelle s'épuise en efforts superflus
Un Sisyphe acharné qui souffle et n'en peut plus,
C'est (nous le savons trop !) d'effacer la légende.
Aux reporters à court il faut de la provende :
Du fond d'un arsenal de quolibets rouillés
Sortent ces vieux bons mots que l'usage a souillés.
D'où vient cette ironie, ou plutôt.... cette rage,
A ces littérateurs de la troisième page
Flanqués de la charade, armés du fait-divers,
Qui feraient, pour cent sous, procès à l'univers ?
En quoi l'Archéologue a-t-il pu leur déplaire
A ces fruits secs vidés du monde littéraire ?
En rien. Ils ont frappé : Le coup ne vient pas d'eux ;
Derrière le rempart les meurtriers sont deux.

Là se cache celui dont votre travail même
A nié le mérite et sapé le système ;
Celui dont le projet longuement caressé
Croule, par la logique en un jour renversé ;
Et le compilateur qui voit tarir la source
De tant de contes bleus, son unique ressource.
Chercher la vérité ! la dévoiler à tous !
D'un tel crime jamais n'espérez être absous.
Mais l'ordre des savants dont la règle est austère,
Vous a depuis longtemps ouvert son sanctuaire ;
Et là, reconnaissants d'un fraternel accueil
Vous avez, sans compter, puisé dans le recueil
Où tant de travailleurs entassaient leurs richesses ;
Et l'univers entier, comblé de vos largesses
A vu la vérité d'un regard plus certain :
Vous avez rapproché les bornes du lointain,
Et, devant le rayon dont la clarté l'inonde,
Grâce à vous, l'hypothèse a disparu du monde.
L'un, des rois de l'Ister retrouvant les joyaux
En décrit savamment les barbares émaux ;
Habile imitateur, son crayon ressuscite
Tout un art enfoui dans la tombeau du Scythe ;
Ou, d'Hercule chasseur racontant les exploits,
Il dit, nouveau Cuvier, la faune d'autrefois ;
La biche d'Artemis et le monstre de Lerne
Perdent leur merveilleux devant l'esprit moderne.
L'autre de l'Arya suivant l'antique essaim
Qui peupla les forêts du Celte et du Germain,
Et, du berceau lointain où naquit notre race,
En Europe importa son culte et son audace,
D'une langue encor vierge apprend le rudiment,
Dissèque la racine, et nous montre comment
En accouplant les sons, ont bégayé nos pères ;

Et la Tour de Babel jette aux vents ses mystères.
L'érudit, ranimant la lampe de minuit,
Par la veille supplée au loisir qui le fuit,
Et courbé dans le fond d'une étroite cellule
Déchiffre lentement une obscure cédule;
Il porte la lumière au sein des vieux créneaux,
Fouille la basilique, en décrit les arceaux,
Et sous la nef hardie aux sveltes colonnettes
Fait revivre à nos yeux l'éclat des jours de fêtes ;
Les textes à la main, il redresse à la fois
La grammaire, l'histoire, et les arts, et les lois.
Ces hommes, que Saint-Maur étreignait dans son cloître,
Naissent de toutes parts, et bien loin de décroître,
Drus comme les épis dans un champ généreux,
Unissent en faisceau leurs efforts chaleureux.
Jadis ils furent vingt.... maintenant ils sont mille,
Dans les camps, sous la robe, au village, à la ville,
Tenaces, obstinés, prodigues, sans remords,
Exhumant les cités, ressuscitant les morts,
Interrogeant la terre et ses cavernes sombres,
Et de l'antique nuit partout chassant les ombres.

Soyez les bienvenus, soldats de vérité,
Sous ce toit où les vieux Echevins ont lutté
Comme vous. Car l'objet de votre idolâtrie,
N'est-ce pas, après tout, l'honneur de la patrie ?

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR M. GUÉRARD

Membre résidant.

MESSIEURS,

Avant d'avoir l'honneur d'être reçu dans votre docte Compagnie, j'assistais régulièrement à vos séances publiques. J'eus souvent le plaisir d'écouter de remarquables discours de réception, et dans tous, je ne crois pas me tromper, j'entendis le récipiendaire proclamer qu'il n'avait aucun titre à devenir votre Collègue. La modestie, me disais-je alors, comme la poésie, a ses licences, elles ne sauraient aller cependant jusqu'à la négation de l'évidence.

Aujourd'hui, imitant l'exemple de mes devanciers, je me demande à mon tour pourquoi vous avez daigné m'appeler parmi vous ? La vérité m'oblige à reconnaître que, de titre à cette distinction, je n'en ai point, c'est votre bienveillance seule qui m'en a tenu lieu.

Peut-être, ai-je pensé, avez-vous voulu, qu'à côté des éminents Magistrats des ordres administratif et judiciaire qui sont ici, la Justice criminelle fût représentée. Je suis facilement demeuré convaincu que c'est bien plutôt aux nobles fonctions dont je suis investi qu'à mon humble personne, que vous avez attribué le fauteuil laissé vacant par le départ de M. Richard.

Quelle perte vous fîtes, Messieurs, lorsque ce Collègue a dû s'éloigner de vous !

Très-érudit, quoique bien jeune encore, travailleur infatigable, aimant avec passion les recherches, M. Richard vous faisait profiter des richesses qu'il exhumait de ses chères Archives. Souvent, il vous apportait de savants articles dont vous appréciiez et l'importance et le labeur ; c'était l'un des Membres les plus actifs de votre Compagnie.

Je n'ai point à faire autrement l'éloge de M. Richard, qui est resté votre Collègue. En s'éloignant, il ne s'est pas séparé de l'Académie d'Arras, il lui a promis de continuer à travailler pour elle, il tiendra parole, vous vous apercevrez ainsi beaucoup moins que son fauteuil est resté vide.

Puisque c'est certainement à mes fonctions que je dois l'honneur d'être aujourd'hui dans cette enceinte, je croirais manquer de reconnaissance envers elles et d'égards envers vous, si je ne les prenais pour sujet de mon discours de réception.

Je vous parlerai donc de l'origine du Juge d'instruction, de ses principales fonctions sous les législations antérieures au Code qui nous régit.

Rassurez-vous, je ne le ferai pas avec les développe-

ments que comporte un sujet aussi vaste qu'intéressant, car, malgré votre indulgence, je ne dois pas oublier que la patience a des bornes et que si vous voulez bien m'écouter quelques instants, c'est à la condition que je ne vous imposerai pas la fatigue de m'entendre trop longtemps.

J'entre donc en matière.

Lorsqu'un fait légalement répréhensible vient à se commettre, deux intérêts également sacrés s'agitent immédiatement : d'une part, celui de la société qui poursuit, de l'autre, celui de l'accusé qui se défend.

Avant que la loi pénale ne frappe, il faut que la vérité se soit fait jour.

L'ensemble des formes à suivre pour arriver à la manifestation de cette vérité constitue la procédure criminelle, dont la mise en action est confiée, en partie, au juge d'instruction.

Que si la forme, en matière civile, a été reconnue nécessaire, si elle résiste depuis longtemps à des attaques souvent injustes, quelquefois spirituelles, combien est plus grande encore l'importance des formalités de la justice criminelle. Elles sont le guide du juge qu'elles préservent de l'arbitraire, elles constituent les garanties les plus précieuses des citoyens dont elles protègent la liberté, l'honneur, la vie. Aussi, un auteur ancien a-t-il pu dire :

« La formalité est si nécessaire, qu'on ne saurait en » dévier tant soit peu, omettre la moindre solennité re» quise, que tout l'acte ne vienne incontinent à perdre le » nom de justice, prendre et emprunter celui de force, » voire même de tyrannie. »

La loi la plus parfaite, en cette matière, sera donc celle dont les moyens mis en œuvre par le Magistrat instructeur donneront une égale garantie : à la société, pour atteindre le crime, à l'inculpé, pour établir son innocence.

Les différentes législations que j'ai à vous rappeler ont toutes tendu vers ce but, dont bien peu ont su approcher. Les unes ont sacrifié le droit sacré de la défense au besoin de la répression, les autres, dans un libéralisme mal compris, ont désarmé la société en face du crime, laissant à peine à celle-ci la possibilité de se défendre.

Bien qu'en toute *matière de Droit*, il faille toujours en revenir au *jus romanum*, ne vous effrayez pas, nous ne remonterons pas si loin, les Romains, pas plus qu'aucun autre peuple de l'antiquité, n'ayant eu de Magistrat rappelant l'institution du juge d'instruction.

Cette création eût été également inutile sous les rois francs qui rendaient la justice, soit par eux-mêmes, avec l'assistance des évêques, des abbés, des grands, soit par les comtes du Palais.

Arrivons donc immédiatement à la féodalité.

En s'établissant de plus en plus en France, le régime féodal avait singulièrement amoindri la puissance royale. En ne la considérant que sous le rapport judiciaire, nous constatons que le Roi ne rendait plus la justice *ordinaire* que dans ses *propres et privés domaines* comme *suzerain*, non plus comme *chef de la nation*.

Les comtes et les ducs, dont le pouvoir égalait, quand il ne le dépassait pas, celui de la royauté, ne relevant plus de la couronne pour le gouvernement de leurs terres, étaient également indépendants pour la distribu-

tion de la justice ; ils jugeaient en leurs noms, soit par eux-mêmes, soit plus généralement par délégués : *vicomtes, prévôts, viguiers, châtelains.*

Mais déjà le Droit devenait une science dans notre France, où le sentiment du juste et de l'injuste est aussi ancien que toujours vivace. Des questions épineuses étaient développées dans les plaidoieries, les légistes, les clercs avaient de la *jurisprudence* une connaissance bien plus étendue que ceux qui jugeaient.

Les juges, en effet, imbus des préjugés de leur temps, persuadés qu'*éducation* et *nourriture d'esprit* ne devaient guère occuper un gentilhomme, convaincus que le *métier des armes,* la chevalerie et ses lois étaient seuls dignes d'eux, oublieux, en supposant qu'ils l'aient connu, du « *cedant arma togæ* » supportaient péniblement la nécessité de faire un *même atelier des armes et de la justice.* Ils ne tenaient qu'en médiocre honneur les dissertations juridiques, qu'ils comprenaient peu et dont l'intelligence leur était rendue plus difficile encore par l'usage de la langue latine, leur devenant de moins en moins familière. Ce ne fut donc pas sans empressement qu'ils se substituèrent des *lieutenants* dans la distribution de la justice.

Gardiens des droits du souverain, protecteurs des sujets, *baillés* pour rendre la justice, ces *lieutenants* prirent le titre de *baillis* et de *sénéchaux*, c'est-à-dire vieux chevaliers.

Au point de vue spécial qui nous occupe, je ne dois pas omettre de vous signaler que *baillis* et *sénéchaux* étaient chargés de l'instruction préparatoire, qu'ils connaissaient en premier ressort de tous les procès criminels, sauf certains cas privilégiés.

C'est dans une ordonnance de 1100 qu'il est fait, pour la première fois, mention des baillis ; quant aux sénéchaux, ils n'apparaissent qu'en 1254, sous saint Louis.

Les réformes radicales apportées par ce prince dans la procédure criminelle avaient fait sentir la nécessité d'un Magistrat, n'ayant pour charge que l'information préparatoire.

Ce Magistrat exista de fait bien longtemps avant que son institution fût légalement décrétée, nous ne le trouvons définitivement institué qu'au XVI[e] siècle.

Comme les comtes et les ducs, et pour les mêmes motifs, les baillis et sénéchaux ne tardèrent pas à avoir des *lieutenants*.

D'abord nommés par les baillis et sénéchaux, révocables à leur volonté, ces *lieutenants* furent ensuite reconnus en *titre d'office* ; ils reçurent la dénomination de *Conseillers du Roi*.

Ils devaient être *gradés, preud'hommes, idoines, suffisants et hors de mauvais soupçons*. Ils étaient chargés tout à la fois de la justice civile et de la justice criminelle. Mais le nombre, la difficulté des affaires ne leur permettaient d'accomplir qu'avec lenteur les soins de leur charge, de là, des retards préjudiciables en matière civile, irréparables en matière criminelle.

L'attribution, à des Magistrats distincts, des affaires civiles et des affaires criminelles était une amélioration devenue indispensable ; elle fut réalisée par la création, dans chaque bailliage, d'un *lieutenant civil* et d'un *lieutenant criminel*.

Ces lieutenants criminels sont les premiers juges d'instruction en titre que nous trouvons dans l'histoire de notre organisation judiciaire.

On aime, en général, à produire les titres de ses ancêtres, aussi n'est-ce pas sans peine que je me résigne à vous faire grâce de la lecture de l'ordonnance du 12 janvier 1522, que je considère comme l'acte de naissance des juges d'instruction.

A ces Magistrats seuls, privativement à tous autres juges, appartenait le pouvoir d'entendre les témoins, de décerner les décrets, de faire, en un mot, tous les actes d'instruction, de rapporter la cause devant les juges du siége, soit à l'*ordinaire*, c'est-à-dire au petit criminel, pour les délits, soit à l'*extraordinaire*, c'est-à-dire au grand criminel, pour les crimes, de procéder ensuite aux récolements, aux confrontations de témoins et enfin de soumettre la cause aux juges assemblés de la Cour ou du tribunal.

A côté de ces lieutenants, existait le ministère public, armé du droit de porter plainte, de demander information, d'indiquer les témoins, de requérir en cours d'instruction et enfin de conclure, tant avant le rapport qu'avant le jugement.

Telle était la procédure consacrée par les ordonnances de 1539 et 1670, encore en vigueur lorsqu'éclata la Révolution de 1789.

Depuis longtemps les plaintes les plus vives s'élevaient de toutes parts contre une législation impuissante, malgré ses rigueurs, à donner des garanties à l'accusation, à l'accusé, à la justice elle-même.

Laissant subsister les principales dispositions de l'ordonnance de 1670, en abrogeant cependant les règles les plus dures, l'Assemblée nationale organisa un mode provisoire de procédure criminelle.

La Constituante résolut de fonder définitivement cette procédure.

La loi du 16 septembre 1791 réglant, dans sa première partie, la *police de sûreté*, confia aux juges de paix le pouvoir de décerner les mandats d'amener, les mandats d'arrêt, de faire toute l'instruction préliminaire en cas de flagrant délit, de mort violente.

Par sa deuxième partie, elle créa un Magistrat directeur du jury pour succéder aux *lieutenants criminels* avec des pouvoirs analogues, mais moins étendus que ceux de ces Magistrats du passé.

L'un des juges du tribunal du district, désigné sous le titre de *Magistrat directeur du jury*, avait charge d'interroger les individus mis sous mandat d'arrêt par l'officier de sûreté, de vérifier si le fait relevé était un crime.

Si le directeur du jury estimait qu'il y eût lieu à suivre, il convoquait le tribunal.

Après la décision de ce corps, le Magistrat directeur du jury complétait, rectifiait au besoin, l'information de l'officier de sûreté. Il recevait par écrit la déposition des témoins non encore entendus, il rédigeait l'acte d'accusation et convoquait le jury d'accusation.

Il exposait l'objet de l'accusation devant ce jury, il lui remettait les pièces de l'instruction, sauf les dépositions écrites des témoins, il rendait sur le champ une ordonnance de prise de corps en cas de déclaration par le jury qu'il y avait lieu à accusation.

Le Code de brumaire an IV consacra un titre spécial aux jurys d'accusation et à leurs directeurs.

Précisant mieux les fonctions de ces derniers, le législateur, en maintenant leurs attributions en matière de

crime, les étendit en leur donnant le pouvoir de renvoyer seuls, soit devant la police municipale, soit devant le tribunal correctionnel.

Mais une juste réprobation s'élevait contre le Code de 1791, contre celui de l'an IV. La réunion, au moins sous les deux premiers degrés de l'information, en la même personne, juge de paix ou directeur du jury, du soin de poursuivre et du droit de juger, constituait la plus inconstitutionnelle de toutes les situations, puisqu'elle rendait le Magistrat juge et partie.

La loi du 7 pluviôse an IX apporta sous ce rapport les plus profondes et les plus heureuses modifications. Des *Magistrats de sûreté* prirent la direction de la police judiciaire, les fonctions du ministère public et celles du juge furent nettement divisées.

Enfin, en novembre 1808, parut notre Code d'instruction criminelle, dont la mise à exécution n'eut lieu que le 1er janvier 1811. Je n'ai point à vous entretenir de la législation actuelle. qui vous est si connue. Cependant, puisque nous n'avons pas encore rencontré dans un texte de loi la dénomination de *juge d'instruction*, laissez moi ajouter que la loi du 20 avril 1810, en supprimant le directeur de jury et les Magistrats de sûreté, décréta que leurs fonctions seraient remplies par les juges d'instruction et les procureurs impériaux conformément au Code d'instruction criminelle.

J'ai terminé cet exposé, qui vous aura sans doute paru beaucoup trop long, quoique singulièrement écourté.

Les nombreuses modifications que je viens de vous signaler, démontrent que les lois réglant les formes de l'instruction criminelle ressentent plus que toutes autres

le contre-coup de nos commotions politiques. A chacune de nos époques de crise, le législateur subit involontairement la pression des courants qui dominent, la loi criminelle en devient le reflet.

Notre Code actuel n'a pas été à l'abri de semblables innovations. Les formes de l'information, et par suite les fonctions du juge, ne sont plus celles édictées en 1808.

Certes, il n'est personne qui n'ait accueilli, qui n'accueille encore avec bonheur toutes réformes de nature à faire reconnaître l'innocence ; il n'est pas non plus d'esprit vraiment libéral qui consente à laisser subsister, même à l'égard d'un coupable, des voies de rigueur inutiles à la manifestation de la vérité.

Mais gardons-nous, dans nos lois sur cette matière, de ces entraînements d'humanité mal comprise qui désarment la société en présence du crime et lui laissent à peine les moyens de se défendre et de vivre.

Au législateur à fournir à la justice, immuable comme la vérité, les moyens de rester toujours fidèle à sa sublime devise : *Suum cuique.*

———

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. GUÉRARD

Par M. PARIS, Président.



MONSIEUR,

En prenant officiellement possession du fauteuil que M. Richard, archiviste du département, a occupé avec tant de distinction, vous posez à l'Académie une question qui paraît embarrassante, mais à laquelle il me sera facile de répondre : est-ce par pure bienveillance que nous vous avons choisi pour collègue? Votre élection ne repose-t-elle pas, au contraire, sur des mérites sérieux et indiscutables? L'amour de la vérité m'oblige à n'être pas d'accord avec votre modestie et à interpréter, au moyen de présomptions, les suffrages unanimes qui vous ont appelé à siéger parmi nous. Quelques-uns, je pense, ont été déterminés dans leur choix par ce culte de l'art musical que vous professez, moins encore pour satisfaire des goûts personnels que pour vous rendre utile aux autres. Il en est, en plus grand nombre, qui n'ont pas oublié quelle étendue de connaissances juridiques, quelle

habileté de discussion, quelle clarté de langage vous déployiez naguère à la barre dans la défense des causes qui vous étaient confiées. J'en connais enfin pour qui les procédures criminelles n'ont pas de secrets et à qui il a été donné d'apprécier les qualités éminentes dont vous faites preuve en exerçant, après un de ces magistrats, à qui on succède plus facilement qu'on ne les remplace, ces délicates fonctions de juge d'instruction, qui exigent, au dire d'un éminent criminaliste, « la connaissance des lois pénales, la science du cœur humain, la sagacité de l'esprit, l'indépendance du caractère. »

Et cependant, Monsieur, vous pourriez bien n'avoir pas tout-à-fait tort, lorsque, laissant dans l'ombre les titres qui vous sont personnels, vous attribuez notre verdict à la haute estime que l'Académie d'Arras professe envers la Magistrature française, à laquelle vous appartenez. De tout temps, et aujourd'hui plus que jamais, nous regardons comme un honneur et un profit de nous recruter fréquemment parmi ces défenseurs du juste et du vrai, en qui la société trouvera toujours de fermes soutiens. Les magistrats ne font-ils pas rejaillir sur nous, quand ils entrent dans nos rangs, la considération qui leur est légitimement acquise? Ne nous apportent-ils pas comme mise un fonds de connaissances aussi solides que variées, l'habitude de patientes recherches et de longues méditations ? Rappellerai-je ici les noms des Briois père, des Briois de Beaumetz, des Foacier de Ruzé, des Enlart de Grandval ? Placés à la tête du Conseil provincial et supérieur d'Artois, ils brillaient au premier rang dans notre ancienne Académie. Sans remonter à un passé bientôt séculaire, vous savez, Monsieur, que les trois

Présidents que, par une rare fortune, le Tribunal d'Arras a vus, refusant tout avancement, inamovibles de fait comme de droit, se succéder de 1819 à 1880, ont été ou sont encore nos collègues? Vous retrouverez ici le souvenir du président Thellier de Sars, cet homme de bien par excellence, du président Cornille, doué d'un esprit si sagace; vous rencontrerez parmi nous le chef honoré de votre compagnie, à qui nous serons heureux de montrer un jour que notre affection et notre estime ne connaissent pas de limite d'âge; vous verrez siéger à côté de lui d'autres magistrats, nos collaborateurs les plus actifs: tous vous diront qu'ils ont été heureux de contribuer par leur suffrage à devenir deux fois vos collègues.

Et maintenant que je vous ai éclairé, autant qu'il m'est permis de le faire sans indiscrétion, sur les motifs qui ont pu déterminer le choix de l'Académie, vous me permettrez, Monsieur, de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire que votre présence adoucira seule les regrets que nous avons éprouvés du départ de M. Richard. Vous tracez de votre prédécesseur un portrait fidèle, en nous rappelant que « très-érudit, quoique bien jeune encore, » travailleur infatigable, aimant passionnément les re- » cherches, il nous faisait profiter des richesses qu'il ex- » humait de ses Archives. » M. Richard a rendu un important service aux amis des études historiques en inventoriant d'une manière parfaite le *Trésor des Chartes d'Artois*, qui « renferme tant de documents inédits et » forme encore, malgré ses lacunes, un des plus curieux » fonds d'Archives qui se puissent rencontrer en pro- » vince. » Le premier volume, déjà publié, et dont la suite est préparée, nous permet de pénétrer dans tous

les détails de la vie féodale, de reconstituer de la façon la plus sûre et la plus impartiale la physionomie de l'Artois aux XIIIe et XIVe siècles. Dans la rédaction du savant Archiviste, toutes les chartes, tous les rouleaux apparaissent fidèlement analysés ; de nombreuses quittances, des rôles de comptes des plus curieux y figurent par extraits et donnent à la fois satisfaction et éveil à la curiosité des chercheurs. Votre prédécesseur, Monsieur, s'est montré ainsi le digne remplaçant de ces gardes des chartes établis en Artois dès 1428 ; avec une patience persévérante, qui n'a eu d'égale que la connaissance approfondie des textes et la méthode parfaite de classement, il a repris l'œuvre de Godefroy, interrompue par la Révolution. Evoquant encore une fois, avec vous, le souvenir d'un collègue qui nous est resté cher, je dirai, au nom de l'Académie, que M. Richard a bien mérité de la science et de l'érudition.

Sans vous livrer aux mêmes recherches, Monsieur, vous nous rappellerez, dans un ordre d'études différent,

..... *Facies non omnibus una*,

les qualités du collègue dont vous occupez la place. Plus d'une fois, nous l'espérons, vous nous ferez participer aux résultats de vos travaux sur les questions juridiques, si dignes d'occuper l'attention de ceux qui s'intéressent aux plus graves problèmes de l'organisation sociale ; les communications que vous voudrez bien nous apporter seront accueillies par nous, soyez-en sûr, avec un intérêt égal à celui que vous venez d'exciter par la savante étude qui a fait l'objet de votre discours. Vous avez fait naître des espérances que vous tiendrez à réaliser.

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

Présenté à la séance du 1er juillet 1880

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

Messieurs,

Chaque année j'ai le devoir de vous rendre compte des travaux de l'Académie, et cette fonction, toujours la même, me met d'ordinaire dans une assez grande préoccupation, la crainte de vous redire les mêmes choses de la même manière.

Cette année, je l'avoue, cette préoccupation est fort loin de moi.

Voici, en effet, un événement littéraire comme il s'en présente peu dans la vie d'un Secrétaire, fût-il dit perpétuel. La banalité n'est pas à craindre lorsque c'est devant le Congrès archéologique de France que l'on a à parler des travaux de notre Compagnie : car ces travaux s'effacent devant les importantes et lumineuses communica-

tions faites au Congrès et il devient difficile de penser à autre chose qu'à ce que l'on vient d'entendre au milieu de ces solennelles assises de l'histoire et de l'art.

Essayons pourtant de dire à Messieurs les Membres du Congrès ce qu'est notre Académie d'Arras et comment elle fonctionne, afin que plus facilement ils comprennent en quoi ont dû consister nos travaux de cette année, afin surtout qu'ils nous fassent connaître ce que l'on fait chez eux, comment ils comprennent la mission des Académies et nous montrent au besoin ce qu'il y aurait à modifier dans notre action.

L'Académie d'Arras, Messieurs, est une des plus anciennes de France : elle remonte à 1738, comme Société littéraire non officielle, à 1773, comme Académie des belles-lettres, officiellement reconnue et proclamée par lettres-patentes de Louis XV, renouvelées en 1828 et en 1866, et constituée alors établissement d'utilité publique, avec tous les droits annexés à ce titre. Elle se compose de trente Membres titulaires, auxquels sont adjoints des Membres honoraires et correspondants. Je ne sais pas, et je n'ai pas le droit de savoir si l'Académie d'Arras publie des œuvres de grand mérite : mais je puis affirmer qu'elle est pleine de bonne volonté, qu'elle est utile à plus d'un point de vue et qu'elle travaille beaucoup.

Elle se réunit fort régulièrement toutes les semaines, le vendredi à sept heures du soir : ces réunions durent environ deux heures : chaque fois il y a des lectures, des communications et, au besoin, des discussions. Elle est en relations suivies avec quatre-vingt dix-sept Sociétés savantes de France et de l'étranger : elle reçoit leurs publications et leur envoie les siennes.

Ces publications, qui remontent pour le siècle actuel, à 1818, se composent déjà de soixante-six volumes, dont cinquante-neuf de Mémoires et sept de textes et documents inédits concernant l'Artois. Dans le siècle passé, il y a eu un assez grand nombre de publications faites par les Membres de l'Académie, dans tous les formats, surtout des in-4° et des in-12, mais ces livres, fort variés quant aux sujets, sont aujourd'hui assez difficiles à réunir.

L'Académie avait déjà des concours au siècle dernier : elles les a toujours continués avec persévérance : souvent elle a ainsi encouragé des œuvres de valeur. Elle n'épargne rien pour atteindre ce but, et c'est avec grand plaisir qu'elle affecte ses revenus à la distribution de médailles importantes, lorsqu'elle juge dignes de ces distinctions les œuvres qui lui sont soumises.

Elle a, du reste, tant de faits à constater dans sa longue carrière, que nous avons pu, en relatant ces faits, composer une Histoire de l'Académie d'Arras, comprenant un volume in-8° et un supplément.

Un certain nombre de personnages, devenus célèbres dans l'administration, dans les hautes positions politiques, dans le clergé, dans la magistrature, dans l'armée, dans les lettres, dans les arts, ont leurs noms inscrits parmi les Membres titulaires de notre Société.

Ces préliminaires posés, voyons ce qu'a produit, dans l'année académique 1879-1880, la vieille et toujours vivace institution artésienne qui se trouve en ce moment réunie, avec le Congrès archéologique de France, dans ce qu'on appelait autrefois la Maison commune de la ville, splendide demeure qui nous remet à la mémoire

toute une longue série de faits que nous voudrions avoir le temps de redire ici.

Dès le mois d'octobre 1879, l'Académie s'est occupée d'une œuvre historique importante. Elle a décidé de faire copier à ses frais un Cartulaire du Chapitre d'Arras qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale: elle a ensuite entendu la lecture d'une monographie de la ville de Desvres, par M. le chanoine Robitaille, doyen actuel de ce même Chapitre.

Puis, j'ai eu le bonheur de lui communiquer des textes d'archives établissant clairement que dès 1310 et même quelques années plus tôt on fabriquait et on vendait à Arras des tapisseries de haute-lice: le texte de 1313 avait été communiqué par moi à la Société plus d'une année auparavant et publié dans le tome x des Mémoires, seconde série. A ces textes est venue se joindre une mention de ces tapisseries d'Arras trouvée dans le *Congié* d'Adam de la Halle, trouvère artésien du siècle précédent. Des textes parfaitement authentiques prouvent donc l'existence de notre grand art atrébate au XIIIe siècle, et bientôt j'espère prouver, toujours par des textes, dont je tais en ce moment la source, cette même existence au XIIe siècle. Ceci est assez loin des assertions qui se sont produites l'an dernier dans un grand ouvrage sur les tapisseries. On affirmait qu'Arras ne pouvait faire remonter cette histoire de la haute-lice que jusqu'en 1368, et voici une réponse catégorique, en attendant celles qui vont suivre.

Mais je m'oublie, en parlant d'un sujet que j'affectionne, et je reviens aux œuvres de mes Collègues.

M. le chanoine Proyart, prévôt du Chapitre, nous a

donné une Notice sur un des points les plus délicats de notre histoire, traité déjà par M. Lecesne : l'Inquisition et les Vaudois à Arras.

M. de Linas a lu une dissertation très-érudite sur un coffret incrusté et émaillé, et cette belle étude a été publiée depuis lors.

Des notices sur des familles artésiennes, dont l'une a des membres en Norwège, nous ont été envoyées de Christiania par M. le comte d'Héricourt ; enfin, M. Ricouart nous a donné, dans une série de pièces pleines de verve, l'histoire en action et en exemples du poème autrefois si fort à la mode, le Sonnet.

M. Paris, notre Président actuel, nous a donné lecture d'une sérieuse étude biographique sur un homme qui a joué un rôle important et toujours digne sous les divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'à la Restauration, le baron Liborel. C'est avec plaisir qu'on a vu revivre cet homme considérable, une des gloires de cette contrée, et dont, jusqu'à l'étude de M Paris, on ne savait plus, pour ainsi dire, que le nom.

M. Lecesne nous a communiqué une piquante histoire des élections populaires à Arras et à Aire, à la fin du XVIIIe siècle : toujours M Lecesne sait animer ses sujets et les rendre intéressants à un haut degré. Assurément ce n'est pas dans la manière de M. Lecesne que l'on trouvera la banalité et l'ennui.

Tout ceci n'avait occupé que les mois de novembre et de décembre.

L'hiver exceptionnellement rigoureux que nous subîmes alors vint, pendant plusieurs semaines, allanguir notre action ; mais elle reprit bientôt une vigueur nou-

velle, et la période qui va du milieu de janvier à la date où nous sommes, 1er juillet, n'a pas été moins active que celle dont nous venons d'esquisser le tableau.

Dans plusieurs de vos séances vous avez bien voulu entendre la lecture d'un certain nombre de chapitres de mon ouvrage sur l'origine et la constitution intime du langage et vous avez prouvé l'intérêt que vous y portiez par les discussions pleines d'animation dont chacune de ces lectures fut suivie. C'est dans ces sortes de joûtes littéraires que l'on trouve des forces, que l'on creuse les questions, que l'on pénètre jusqu'au fond d'un sujet, fût-il aride et difficile comme celui que j'ai choisi.

Au reste, pour diminuer cette aridité, j'ai alterné, vous le savez, ces lectures sévères, avec d'autres plus agréables : mes découvertes de documents sur les tapisseries d'Arras. Pour le XIVe siècle, nous avons maintenant des textes qui se succèdent à peu d'années d'intervalle. A partir de la fin de ce siècle, nous allons, année par année, sans lacunes, jusqu'à la fin du XVe, et ce, avec une abondance de documents qui étonne.

Ces documents se poursuivent, plus rares, mais fort probants, jusqu'au siège de 1640. Plus tard, ils reparaissent, et nous en avons une quantité pour le XVIIIe siècle. Au reste, tout cela s'imprime et paraîtra en un fort volume d'ici à une année ou environ.

M. de Hauteclocque nous a donné, en plusieurs séances, une monographie très-bien faite de la ville de Pernes. Ces monographies sont chose éminemment utiles : elles ne se bornent pas à la description des monuments ; elles nous font vivre avec nos ayeux en nous montrant à l'œuvre le mécanisme de leurs institutions administrati-

ves et communales, que l'on ignore trop aujourd'hui. disons-le nettement, et que l'on ferait bien d'étudier, non pas dans des livres qui ne parlent que de généralités. mais sur place et dans les archives, qui ne mentent pas et présentent les choses comme elles sont.

M. Cavrois nous a fait connaître des autographes curieux, et MM. Wicquot et Trannoy nous ont lu des compte-rendus d'ouvrages intéressants offerts par M. le Dr Nepveu et M. le Dr Martin.

Comme toujours, M. de Linas nous a vivement intéressés par sa belle description d'un magnifique pectoral d'une haute antiquité représentant une biche cornigère allaitant son faon, et portant aussi l'image d'une colombe. Les explications de M. de Linas, appuyées de citations précieuses, sont admises bien vite, tant elles sont claires. M. de Linas n'a pas moins intéressé l'Académie par l'analyse pleine de choses qu'il nous a ensuite donnée de l'ouvrage intitulé: *Antiquités scythiques*, par M. Odobesko.

M. Paul Lecesne a terminé l'année académique en traitant savamment la belle question des Pagi. Comme le Congrès a entendu la lecture de cette sérieuse étude, je n'ai pas à parler ici plus longuement d'un travail qui sera imprimé dans le volume de la 47e session.

Vous le voyez, Messieurs, notre année, quoique ayant un peu souffert du rude hiver, a été bien remplie. Nous avons d'ailleurs entretenu une correspondance active avec les autres Sociétés, assisté aux réunions de la Sorbonne, accompli tous les actes ordinaires d'une vie réellement académique.

Parfois même, des instants d'aimable distraction nous ont été offerts par M. Grandguillaume qui, muni de ses

belles photographies, représentant des objets d'art ou d'archéologie, nous causait la surprise, soit d'une loterie intime, soit d'une distribution générale. Pardon, Messieurs, si je révèle des secrets de famille : j'ajoute bien vite que c'est aussi à la générosité d'un Membre, que tout le monde nomme, sans que j'aie le même droit, que nous avons dû la faculté de donner, cette année, le prix de peinture à M. Thépaut.

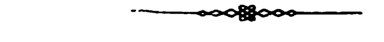
En finissant ce rapport annuel qui, aujourd'hui, a revêtu naturellement un caractère spécial, qu'il me soit permis d'exprimer la joie que nous cause la présence de tant d'hommes dévoués à la recherche et à la conservation de nos précieux monuments. Qu'il me soit permis de leur dire aussi que l'*honneur* qu'il nous font en ce jour en répondant à notre appel nous *oblige*, et que l'Académie d'Arras, déjà fort active, trouvera un nouveau degré de vie et de travail dans ce contact fortifiant. C'est avec plaisir que nous nous souviendrons de cette séance du 1er juillet 1880 et du Congrès d'Arras.

PIÈCE DE VERS

par

M. E. LECESNE

Membre résidant



LES PLACES D'ARRAS

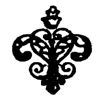
L'autre jour, dans Arras, traînant ma rêverie,
J'aperçus devant moi, marchant de compagnie,
Deux femmes d'un grand âge et d'un aspect altier :
Elles parlaient très-haut et semblaient quereller.
La curiosité me saisit de connaître
Comment on les nommait, et quelle pouvait être
La cause du débat : Voici ce que j'appris.
L'une disait à l'autre : — Ecartez ce mépris ;
Si je suis *la petite*, en est-il un bon nombre,
Dans les autres pays, qui puissent me faire ombre ?
On vous nomme *la grande*, et toujours vous vantez
Votre immense pourtour ; mais vous vous rappelez
Que sur la quantité la qualité l'emporte.
— Qualité, dites-vous, osez-vous de la sorte
Contester ma noblesse et mon ancienneté ?
— L'autre lui répondit : Que votre majesté
Ne s'exaspère pas ; mais qu'elle considère

Qu'aussi de mon passé, je puis me montrer fière.
Comme vous je me perds dans le brouillard des temps,
Si bien que toutes deux nous cherchons nos parents
Sans pouvoir les trouver, quelles sont les aînées
Entre nous? C'est douteux, quand on a tant d'années,
Un peu plus un peu moins n'est guère intéressant.
Ce que nous connaissons, de savoir pertinent,
C'est que, pour nous créer, et pour former *nos places*,
Un riche monastère a fourni les espaces,
Toutes deux nous vivons sur le *fonds de Saint-Vaast.*
Il est non moins certain que jadis, on trouva
Qu'ayant un air trop vieux, en notre architecture,
Il fallait rajeunir notre antique figure.
Procédé fort commode, et, soit dit en passant,
Qu'aux dames on devrait appliquer plus souvent !
On nous fit des *pignons*, nous eûmes des *arcades*
Des colonnes en grés portèrent nos façades.
De *volutes fleuries* on nous enjoliva,
Et jusqu'en nos greniers la *guirlande* monta.
Mais sur ces changements un doute se présente :
Sont-ils de quinze cent ou de seize cent trente?
Viennent-ils de l'Espagne ou bien des Pays-Bas ?
Ce qu'on sait de plus clair, c'est qu'on ne le sait pas.
— Cela peut être vrai, répartit la douairière ;
Mais vous reconnaîtrez, ou du moins je l'espère,
Que j'eus des habitants plus distingués que vous
Chez moi les hauts bourgeois voulaient s'établir tous.
J'eus pour hôte un *Louchard*, dont les grandes richesses
Portaient envie au diable, et qui, de ses largesses
Gratifiait les rois, qui lui faisaient la cour.
Mes auberges offraient un plantureux séjour,
Où nobles et vilains venaient faire bombance.
D'un futur archevêque une vit la naissance.

Au contraire, chez vous c'étaient des gens grossiers
Qui logeaient pêle-mêle, et d'obscurs *gargotiers*
Y faisaient leur trafic de rôt et de friture.
— Mais l'autre de ce trait ressentant la piqûre :
Parlez, tant qu'il vous plait, de tous vos habitants,
Moi je vous parlerai de mes beaux monuments.
Etalez-vous aux yeux ce noble *Hôtel-de-Ville*
De *la loy* communale insurmontable asile ?
Et ce *beffroi* si svelte, avec son *carillon*,
Sa légère *couronne* et son massif *lion* ?
Avez-vous oublié, qu'au bord de mon enceinte,
Autrefois s'élevait une *chapelle sainte*,
Où le *céleste Cierge* était représenté
Par une *flèche* en pierre, idéal de beauté.
Que j'eus ma *Maison rouge*, aux tourelles aiguës,
Mon *puits*, ma *Croix de grès*, aux sculptures feuillues ?
— Vous avez les dehors, reprit l'autre aigrement,
Mais moi j'ai le solide, et je sème l'argent,
Mon *Marché* dans Arras prodigue l'abondance
Chaque jour qu'il se tient, une énorme affluence
Y montre son ardeur et son activité.
Des grains qu'on y conduit telle est la quantité
Que de sacs entassés mon étendue est pleine,
Et qu'à les recevoir mon sol suffit à peine.
Cet ensemble produit un aspect singulier
Qui, dès lors qu'on l'a vu, ne se peut oublier.
Joignez-y mes *pigeons*, qui brillent dans l'histoire
Et dont les chroniqueurs ont gardé la mémoire.
Pour cela qu'avez-vous ? Quelques pauvres *fripiers*,
Des *marchands de ferraille* et de vils *coquetiers* ;
Car même on vous priva de vos *Achicouriennes*,
Comme étant mal à l'aise en vos étroits domaines.
— J'aime mieux dédaigner votre langage hautain,

Dit l'autre, et vous offrir un plus courtois terrain.
Toutes deux nous avons des pages curieuses
Qu'à produire en public nous devons être heureuses.
— Allons donc, j'y consens. Afin de commencer,
De certaine comtesse il me faut vous parler
Dont le mari conçut l'étrange fantaisie
Qu'à son fils en plein air elle donnât la vie,
— Moi, sur un échafaud, j'ai vu mourir Gosson
Et des fiers *Patriots* finir la faction.
— Devant moi Charles-Quint commença son *entrée.*
— Louis Onze par moi termina sa tournée.
— Pour moi les *Archiducs*, déployant leurs splendeurs
Eblouirent les yeux et ravirent les cœurs,
— Louis quatorze aussi visita ma *Chandelle*,
Et dans son reliquaire en mit quelque parcelle.
— Nous vîmes tour à tour passer Joseph Le Bon,
Charles dix, Orléans, Marrast, Napoléon.
Ces longs ressouvenirs les avaient fatiguées
Et, voulant rafraichir leurs bouches altérées,
Au *Café du Commerce* elles vinrent s'asseoir,
Puis, amicalement se dirent au revoir !

La séance, commencée vers huit heures, a fini à dix heures. Chacun des assistants emporta un souvenir de cette solennité, photographie de grand format, représentant l'Hôtel-de-Ville avec une vue générale d'Arras, signée par le Président et le Secrétaire-général au nom de l'Académie. Ces objets d'art sont l'œuvre et le don d'un Membre de l'Académie d'Arras.



LAURÉAT DU CONCOURS DES BEAUX-ARTS.

M. Thépaut, Artiste-Peintre à Arras.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1881.



HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE.

Faire l'histoire de la fabrication des Dentelles à Arras : décrire les Dentelles d'Arras et les apprécier au point de vue de l'art.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

ARRAS *(Cité)*. — Au temps de Louis XI la Cité se trouvait, ainsi que le dit expressément Robert Gaguin, distante d'environ cent pas de la Ville et sise sur un lieu plus élevé. Une porte et un fragment de l'enceinte de cette époque existent encore aujourd'hui. On constate de plus derrière les maisons des rues *Terrée-de-Cité*, d'*Amiens* et de *la Paix* une surélévation de terrain prononcée, régulière, et qui paraît dénoter un ouvrage de l'homme. Rechercher la nature de ce déni-

vellement, le décrire, le relever, dire s'il accuse les limites de la Cité au temps de Louis XI, ou ces mêmes limites à l'époque Gauloise ou Gallo-Romaine. Voir si une surélévation analogue ne se reproduit pas derrière les maisons de la rue du *Vent-de-Bise*, et indiquer si c'est à un système de défense que doit se rattacher le monticule existant dans l'enclos de l'ancien *Hôtel-Dieu*.

ARRAS *(Ville)*. — Il existe en terres-pleins un pan de mur, et peut-être en substructions, des vestiges très-visibles et encore considérables du *Castrum* dans les enclos de *Saint-Vaast*, de l'*ancien monastère des Récollets*, de la *Prison* et de l'*hôtel du Châtelain*, et de la *Cour-le-Comte*; rechercher les vestiges, les relever, les décrire, déterminer à leur aide les limites précises du *Castrum* et constater ce qui reste aujourd'hui de cette forteresse romaine.

Histoire des Echevinages des ville et Cité d'Arras, *ab origine*, jusqu'en 1789.

Préciser leurs fonctions administratives et la hauteur et l'étendue de leur juridiction civile et criminelle avant et après l'institution du Conseil d'Artois. Indiquer leur mode de recrutement, de nomination, leurs honneurs, préséances, prérogatives, immunités, privilèges, leurs costumes et autres marques distinctives.

LITTÉRATURE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Eloge historique d'un personnage célèbre du département du Pas-de-Calais, artiste, poète, littérateur, historien ou juriste.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses branches dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Explication des noms de lieux du département du Pas-de-Calais ou d'une des parties notables de ce département.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais.

Etudier les projets émis à différentes époques pour la canalisation de l'Artois.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés : elle réserve, toutefois, ses meilleures récompenses aux travaux qui répondront aux questions posées dans le présent programme.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1881. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement. Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis. Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir. L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un Membre de l'Académie).

ARCHITECTURE. Sujet au choix des concurrents.

N. B. — Pour le concours des beaux-arts, les artistes devront appartenir, par leur résidence, au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnait pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux tableaux ou autres objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté, en séance, le 6 août 1880.

Le Secrétaire-général,	*Le Président,*
L'abbé E. VAN DRIVAL.	PARIS.

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

BIBLIOGRAPHIE

Antichitati Scythice; Cunun'a mare d'in thesaurulu de la Novo-Cercask cu priviri assupr'a unoru giuvelle Scythice d'in Museulu Ermitagiului de la St. Petersburgu (*Antiquités Scythiques; La grande couronne de Novo-Tcherkask, avec des considérations sur divers bijoux Scythiques du Musée de l'Ermitage à St-Pétersbourg*), par A. I. Odobesco, Professeur d'Archéologie à l'Université de Bucarest, Correspondant de l'Académie d'Arras. Extrait du tome XI, sect. II des *Annales de l'Académie roumaine*. Un vol. in-4° de 144 p. et XXII planches. dont deux chromolithographies; Bucarest, 1879, et Paris, Ch. Klincksieck, libraire de l'Institut de France, et Ern. Leroux, libraire de la Société asiatique

Par M. Charles DE LINAS

Membre résidant.

Lorsque, en 1875, M. Odobesco me communiquait, avec une générosité sans exemple, les documents inédits qui sont entrés pour une forte part dans la rédaction du tome II des *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* (1), j'ignorais que mon savant confrère à l'Académie roumaine dût publier sous un aussi bref délai un travail presque identique au mien. En feuilletant un livre où je me retrouve à chaque page en pays de connaissance, je me demande où l'auteur des *Antiquités scythiques* a puisé cette

(1) In-8° avec planches nombreuses et gravures dans le texte. T. I et II en vente à la librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, Paris; t. III, sous presse.

abnégation qui l'engagea à laisser gratuitement déflorer par un étranger des notes et des photographies recueillies à grands frais dans les musées et dans les bibliothèques de Saint Pétersbourg, alors qu'il avait l'intention formelle d'utiliser lui-même les fruits de son labeur. Certes, j'ai cité M. Odobesco toutes les fois que l'occasion s'en est offerte, mais, si j'avais su la vérité, j'aurais montré plus de réserve. Il ne s'est, du reste, nullement plaint des nombreux emprunts faits à ses portefeuilles; loin de là, il continue toujours à me les ouvrir: espérons que le public nous saura gré, à lui d'une prodigalité de millionnaire, à moi d'une indiscrétion qui sera peut-être utile à la science.

Maintenant que j'ai déversé le trop-plein de ma gratitude, le débiteur insolvable d'un créancier peu exigeant va-t-il abandonner la place à l'inexorable critique et, d'agneau changé en loup, essayer de mordre à belles dents une œuvre devant laquelle il n'aurait qu'à s'incliner en toute humilité? Va-t-il, flatteur aveugle, casser l'encensoir sur le nez de son objectif? Ni l'un ni l'autre. Deux écueils sont ici à éviter: la louange sans restrictions, cousine-germaine de la camaraderie; la minutieuse recherche des petites taches, dont le but occulte est de mettre en relief sa propre érudition aux dépens de l'auteur qui sert de prétexte à un article bibliographique. D'ailleurs, le terrain, sur lequel M. Odobesco et moi nous nous sommes aventurés, est beaucoup trop neuf pour que l'on ose y marcher avec une sécurité absolue; de longues études restent encore à faire avant que l'on puisse rendre sur nos travaux réciproques un jugement sans appel.

En face de difficultés, aujourd'hui insurmontables, je ne veux pas sortir des limites d'une simple analyse et mes lecteurs ne devront pas chercher autre chose dans les lignes qui vont suivre.

Le Mémoire de M. Odobesco comprend plusieurs divisions, dont voici le sommaire :

Préliminaires.

I. Description de la grande couronne de Novo Tcherkask.

II. Sa forme. — Le style de ses ornements. — Procédés techniques. — La grande phalère et autres joyaux en orfévrerie cloisonnée du musée de l'Ermitage.

III. Ornements de la couronne. — Quadrupèdes: *Rennes et Chèvres de la Sibérie.* — Les coiffures antiques ornées d'effigies animales. — Le culte de la déesse asiatique Anaïtis.

IV. Continuation du précédent. — Volatiles: *Éperviers et Colombes.* — Les oiseaux de la source Ardouissour. — L'oiseau rapace des Scythes. — L'aigle bicéphale de la Ptérie. — Leurs dérivés.

V. Fin des ornements. — Végétaux : l'*Aristoloche Clématite.* — Analogie des vertus attribuées à cette plante, avec celles de la Mandragore. — Minéraux : le camée en améthyste *(Gena Veneris)* et les autres pierres précieuses. — La couronne, ainsi que toutes les pièces du trésor de Novo Tcherkask, sont des joyaux féminins.

VI. Epoque de la fabrication de la couronne. — Les peuples de la Scythie. — L'art chez les Scythes. — Origine de l'orfévrerie cloisonnée.

Appendice: Description du reste des objets qui composent le trésor.

Explication des planches.

Avant de développer cet intéressant programme, il me paraît utile d'exposer brièvement les circonstances de la découverte de Novo Tcherkask et de présenter l'inventaire des objets qu'elle a fournis.

En 1864, les travaux exécutés à Novo Tcherkask (Don inférieur), pour la construction d'un aqueduc, entamèrent un petit *kourgane* nommé Khokhlach, où l'on trouva, disposés en quatre tas dans une couche d'argile rapportée : 1° une couronne d'or laminé, ornée de pierres de couleur, de perles fines, d'un buste de femme en améthyste, d'animaux, plantes et pendeloques en métal; 2° un second diadème en or massif, ciselé ; 3° une paire de bracelets hélicoïdes, de même matière et de même technique ; 4° une pyxide ronde, munie de bélières, or gemmé et ciselé ; 5° deux boîtes allongées en forme d'étui, avec chaînettes de suspension ; le premier objet est analogue à la pyxide, le second est revêtu d'un cloisonné polychrome ; 6° un flacon *(ampulla)*, or gemmé, chaînette ; 7° un cylindre creux d'agate, emboîté dans le protome et le train postérieur d'un lion en or ; 8° une figurine d'Éros *Aulétès*, or, bonne époque de l'art ; 9° deux coupes sphéroïdales en or, anse unique tournée en oreille; 10° un nombre considérable de petits bijoux d'or découpé, quelques-uns incrustant des pâtes colorées. Je passe sous silence des vases d'argent et de bronze, des restes de fil d'or, d'informes débris en argent, les fragments d'une statuette en terre cuite, enfin des os de cheval.

Il n'y avait pas à en douter, cet attirail faisait partie du mobilier funèbre d'une personne inhumée sous le remblai, et l'absence de tout squelette humain porta à croire

que la tombe principale, située au centre même du *kourgane*, restait encore à découvrir. En effet, un savant explorateur, M. Tiesenhausen, arrivé là par hasard, procéda à de nouvelles fouilles qui, négatives au point de vue du collectionneur, démontrèrent victorieusement qu'un cadavre reposait au sein du monticule et que son dernier asile avait reçu la visite sacrilège d'une bande de pillards: les objets repris sur l'inventaire appartenaient à une annexe respectée par les chercheurs d'or. La tombe royale de Koul-Oba et les récentes observations de M. Tiesenhausen dans les *kourganes* des bords du Kouban (région caucasique) permettraient certainement de reconstituer l'ensemble de la sépulture du Khokhlach.

Un léger échec n'était pas de nature à rebuter l'intrépide membre de la Commission impériale archéologique russe: un petit tumulus voisin du Khokhlach, ouvert par ses soins, rendit trois *Kamennaïa baba*, statues en pierre grossièrement sculptées; l'une d'elles, représentant un guerrier à moustaches, cuirasse, casque pointu et pendants d'oreilles, sortait du type ordinaire de ce genre de figures. La poursuite des fouilles conduisit à cinq cavités qui renfermaient des restes humains, des os de cheval, des poteries, des bijoux en coquillages, rien où l'art eût quelque chose à prétendre.

Vers l'époque de la découverte du trésor de Novo Tcherkask, on trouva, également sur le territoire des Cosaques du Don, d'autres antiquités non moins remarquables: un bracelet d'or fin, enrichi de pierreries, avec une grosse cornaline au milieu; une couronne du même métal, haute de 0^{m}444^{m}, crêtelée de denticules arrondis, ornée de pendeloques et d'amours ciselés (poids

494 gr. 856) ; un vase sphéroïdal en or, analogue aux coupes n° 9 de Novo Tcherkask, oreille unique en forme de lynx, col entouré d'un bandeau losangé, dont les alvéoles me semblent avoir incrusté des grenats (poids 358 gr. 334). Au-dessous de la lèvre, on lit une inscription grecque, tracée au pointillé ; elle donne la signature de l'ouvrier à demi-barbare qui fabriqua le vase, *Xébanokoutaroulas* (Tchiban Koutaroulas) et probablement aussi le poids du métal (1).

La lecture de mon aperçu, si écourté qu'il soit, a déjà fait pressentir que l'art classique joue un rôle fort secondaire dans les sépultures tanaïdiennes. Au lieu des merveilles contemporaines de Périclès ou d'Alexandre qui fourmillent à l'entour de Kertch, nous nous trouvons ici en présence d'œuvres également remarquables, mais où la rudesse du travail, l'étrangeté des types, accusent une influence nouvelle que l'Asie seule a le droit de revendiquer. Je ne crains pas d'émettre à l'avance un principe que la description des objets inventoriés confirmera, persuadé que si quelques écarts peuvent se manifester entre les doctrines de M. Odobesco et les miennes, nous n'en marchons pas moins tous les deux vers le même objectif.

La pièce capitale du trésor de Novo Tcherkask, la *grande couronne*, est un diadème formé de deux lames

(1) Les objets faisant partie de cette dernière trouvaille ont été vendus à un négociant : M. le comte Alexis Ouvaroff est aujourd'hui propriétaire du vase de Tchiban Koutaroulas, vase dont j'ai longuement parlé, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. II, p. 152 à 158. Quant aux découvertes de M. Tiesenhausen, elles appartiennent au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

d'or superposées, réunies ensemble par un étroit rabattu; elles déterminent une ellipse, dont l'axe longitudinal mesure 0m 20c, l'axe transversal, 0m 17c. La hauteur, de de 0m 056m au front, va en diminuant légèrement jusqu'à la nuque. Deux charnières interrompent le bandeau vers les oreilles et augmentent sa flexibilité. Sur la lèvre supérieure couraient des mammifères, des plantes et des oiseaux; ces derniers seuls restèrent soudés à leur place primitive, un certain arbitraire a présidé à la répartition des autres ornements: vingt-et-un petits pivots surgissaient du plan de la lèvre, on y a fiché les pieds de trois rennes et d'un bouquetin repoussés dans une épaisse feuille de métal. Ces animaux, vus de prôfil, marchent: deux cervidés et le bouquetin de gauche à droite; le troisième renne de droite à gauche. Les cuisses, les omoplates, les yeux et les oreilles offrent des cavités qui sertirent vraisemblablement des turquoises; des alvéoles analogues marquent les rugosités de la corne du bouquetin: un annelet sort de la bouche. L'exécution décèle une incontestable barbarie, mais aucun trait caractéristique n'est omis: on reconnaît le *Cervus tarandus* à sa ramure projetée en arrière et à ses sabots effilés; l'*Ibex*, à sa barbe et à ses énormes cornes recourbées en arc.

Entre les pivots apparaissent quatorze ouvertures; dans celles qui correspondent aux tempes, on a inséré une plante sarmenteuse, aux feuilles cardimorphes et retombantes, qui rend parfaitement l'aspect de l'*Aristolochia clematis* de Pline.

Deux oiselets n'ont pas bougé, on les voit à la partie postérieure de la couronne; ils sont au repos, les ailes repliées, un annelet issant du bec. Un cloisonnage,

hélas! veuf de ses gemmes, exprime la majorité des plumes, simulées sur la poitrine par des imbrications gravées (1).

Le reste des pivots — il devait en exister vingt-quatre — supportait à coup sûr un renne et un bouquetin absents; mais cinq lacunes demeurent à combler, trois par devant, deux par derrière. Quels objets comportaient ces places vides? Voyait-on sur le front d'autres aristoloches, ou bien un ornement spécial? Des oiseaux décoraient-ils l'occiput? La réponse est difficile, sinon impossible (2).

Les pendeloques qui garnissent la lèvre inférieure ont la forme et les dimensions de grains d'avoine en balle; elles sont striées, accrochées au moyen d'anneaux et surmontées d'élégantes rosettes.

Malgré les pertes qu'il a subies, le champ de la couronne a conservé d'assez notables portions de son décor pour permettre de le restituer. Au haut et au bas règne un cordon de perles fines alternant avec des astragales métalliques; ce cordon est prolongé à l'intérieur par un rang de disques accouplés et posés de champ : les intervalles qui séparent les couples ($0^m 01^c$), montrant encore des rudiments d'attaches, on peut en conclure qu'ils étaient occupés jadis par des chatons ovoïdes.

(1) Dimensions approximatives : mammifères, long. $0^m 025^m$; végétaux, haut. $0^m 04^c$; oiseaux, long. $0^m 02^c$. Sauf les derniers, toute cette ornementation conserve-t-elle en réalité sa disposition primordiale ?

(2) Je partage les scrupules de M. Odobesco quant à la forme réelle de l'ornement antérieur ; la présence de deux nouveaux oiselets sur l'occiput est tellement vraisemblable que je crois pouvoir l'admettre sans réserves.

A la correspondance du front, surgit une tête de femme, camée en améthyste d'un puissant relief et d'un admirable travail; la couche supérieure de la pierre, réservée aux cheveux, est violette, les carnations, taillées plus avant, sont blanchâtres; le col onduleux s'engaîne dans un buste d'or ciselé, dessinant un *chiton* qui voile chastement le sein. La figure se présente de face; les yeux sont grands; le nez, un peu endommagé, et la bouche ont un caractère sensuel; la physionomie est calme, plutôt douce que sévère. La hauteur totale du système est d'environ $0^m 05^c$. Au sommet du crâne, on a lourdement posé un magnifique rubis cabochon, dont la sertissure à biseau est retenue par des griffes denticulées; aux oreilles sont fixées des mortaises en or, simulant des *enotia*, et, plus bas, deux perles assez grosses. Ces annexes, destinées à la consolidation du camée, offrent la même technique que le reste de la couronne; elles n'ont aucun rapport avec la tête, qui est de style grec et d'une excellente époque.

A droite de la tête s'étale un énorme grenat, cabochon ovale long de $0^m 037^m$, haut de $0^m 018^m$; puis vient une hyacinthe également ovale : après la charnière, une aigue-marine carrée; enfin la place d'une gemme absente. Entre le grenat et l'hyacinthe, on voit un oiseau de face, aigle ou chouette, au vol abaissé : comme les mammifères de la crête, il est en or repoussé; sa poitrine et ses cuisses incrustent des amandes de turquoises; des traits gravés rendent le plumage. Un semblable volatile couvrit assurément jadis les espaces dénudés qui séparent les autres pierres. Le décor sénestre, identique au précédent, est encore moins bien conservé; il ne possède

plus qu'un oiseau et une hyacinthe symétrique. Les pièces de rapport, bâtes, monture de la tête, oiseaux, sont soudées à la plaque excipiente ; cette plaque est en outre semée de perles fines, de globules en cornaline ou en verre vert clair, perforés et fixés au moyen de tiges métalliques.

Un dernier détail technique ; le vide ménagé entre les deux lames du bandeau est rempli d'un mastic friable et noirâtre, mixture de terre glaise et de résine.

Au point de vue de la forme, la grande couronne de Novo Tcherkask est une réminiscence de la *sphendone* antique, réminiscence où les éléments grecs ne font pas absolument défaut ; mais, à côté du camée et des pendeloques, nous apercevons l'art incorrect et les procédés techniques qui caractérisent les objets trouvés dans les sépultures barbares de la Russie méridionale. Toutefois, si le bassin du Dniépr et la Crimée, comme les rives du Don, abondent en représentations animales appliquées au décor, elles ne sont pas moins fréquentes dans les régions du Volga, de l'Ob et de l'Irtisch. Il est alors à remarquer que plus on s'éloigne des bords de l'Euxin, c'est-à-dire des centres hellénisés, plus les objets que l'on rencontre sont soumis à une influence dont le point de départ est évidemment l'Asie intérieure (1). Tel est le cas des mammifères qui surmontent la grande couronne de Novo Tcherkask ; leurs formes rudement charpentées, leurs incrustations de turquoises, leur *habitat*, les rangent

(1) Les récentes découvertes de MM. Tiesenhausen et G. Filimonov dans les régions du Caucase, permettent d'établir nettement cette distinction ; le tome III des *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* en contiendra plusieurs exemples frappants.

incontestablement dans la catégorie des bijoux provenus des sépultures ouraliennes. Relativement aux types ornithologiques, les petits oiseaux cloisonnés, s'ils étaient des canards, ne seraient pas étrangers au symbolisme gréco-scythe de la Tauride qui appliqua ces palmipèdes au décor du célèbre *aryballe* de Koul Oba et de divers autres vases (1), mais la technique propre à nos volatiles, qui sont en réalité des colombes, l'oiseau cher à Vénus, n'a rien d'occidental.

En dehors de la Scandinavie, les régions éloignées du centre de l'Europe n'ont fourni jusqu'à présent que de bien rares spécimens d'orfévrerie cloisonnée; néanmoins quelques-uns, exhumés au siècle dernier sur les confins asiatiques de la Russie, sont venus accroître les richesses du Musée de l'Ermitage. Ces bijoux démontrent que les procédés du cloisonnage furent usités dans les susdites régions, à une époque où l'industrie locale des métaux précieux vit converger à son profit deux courants artistiques opposés, partis de l'est et de l'ouest. Tels sont un grand *Rapace*, terrassant un bouquetin (2) : une sorte de poisson à tête d'oiseau; un épervier posé sur un cygne; enfin d'autres fragments moins caractérisés. De pareils objets, qui constituent évidemment les plus anciens spécimens d'un art industriel propagé ensuite en Europe par les envahisseurs germaniques de l'Empire Romain, établissent que les éléments grecs de notre couronne ne sont que des superfétations accidentelles, superfétations

(1) Des bractées grecques de la Tauride représentent un aigle au vol abaissé, mais on ne saurait le confondre avec les oiseaux analogues de notre couronne; rien de commun entre eux que l'attitude.

(2) *Antiq. scyth.*, pl. XI. — *Orig. de l'orf. clois.* t. II, pl. XII.

dont on connaît ailleurs maints exemples. Du reste, aux dimensions et à certains détails près, le diadème de Novo Tcherkask rappelle les coiffures royales des Arsacides ; (1) nous n'avons pas sous les yeux une simple parure funèbre où l'on a économisé la matière, mais bien une véritable *cidaris*, solidement construite pour servir à une personne vivante.

Anaïtis, Anahid ou Nana, Mylitta, déesse vénérée en Asie depuis les bords de l'Euphrate jusqu'aux côtes de la Mer Noire, et que la Tauride adorait également, sous le nom d'Artémis *Agrotera*, s'offre avec les doubles attributs de Diane et de Vénus Astarté ; elle représentait dans tous les cas la force productrice de la nature. Or, il est indubitable que des animaux et des plantes furent particulièrement consacrés à une divinité aussi répandue. Des vaches paissaient à son intention dans les plaines de la Mésopotamie ; le cerf accompagne les images de la Diane éphésienne, dont l'origine asiatique est évidente, et ce ruminant forestier était le favori d'Anahid. Appuyé sur les excellents travaux de M. G. Perrot, l'auteur reconnaît que les bas-reliefs de la Ptérie, étudiés par ce savant, représentent la fête des *Sacées*, instituée en l'honneur de la Diane orientale ; un bouquetin y figure vraisemblablement aux côtés de la déesse. Le même animal, fréquent sur les monuments de la glyptique assyrienne, intervient directement dans une circonstance relative au culte de Mylitta. Un cylindre babylonien montre une femme debout sur un lion couché ; la *cidaris* qui la coiffe, l'arc

(1) L'espace me fait hélas ! défaut pour entrer dans tous les développements apportés par M. Odobesco à la question des coiffures arsacides ornées de figures animales et principalement de cerfs.

et le carquois qu'elle porte, les emblèmes sidéraux qui l'environnent, caractérisent suffisamment la divinité euphratique : devant elle, un personnage en adoration; plus loin, deux bouquetins entrecroisés (1). Sur une aiguière sassanide, trouvée au siècle dernier dans le Gouvernement de Perm et publiée par le Président de Brosses, on voit Anaïtis sous une archivolte où courent des colombes identiques aux petits oiseaux cloisonnés de la couronne de Novo Tcherkask ; à droite, un enfant nu chargé d'un bouquetin.

L'explication des *Rapaces* au vol abaissé qui interrompent les cabochons est moins claire ; aux exemples déjà cités, M. Odobesco en ajoute beaucoup d'autres, car de tout temps les Orientaux ont affectionné l'aigle et la chouette symboliques ; mais un seul détail des bas-reliefs de la Ptérie tendrait à établir la connexion du premier avec l'Anahid iranienne, tandis que la seconde tête des oiseaux bicéphales qui figurent sur les représentations des Sacées, pourrait être un emblème de la chouette vénérée chez les peuples touraniens de la Scythie.

Pline parle assez longuement des vertus de l'aristoloche en général, et de l'aristoloche clématite ou pontique en particulier, pour qu'il soit facile de comprendre que cette plante sarmenteuse devait être chère à Vénus. Elle jouait, dans la pharmacopée aphrodisiaque du monde classique, le rôle du *hôm* chez les Bactriens et de la mandragore en Asie-Mineure. Au sujet de la mandragore, qu'il me soit permis de reproduire une note qui n'est pas

(1) V. pl. VIII, fig. I. Je risque une interprétation qui n'est pas conforme à celle de M. Lajard, *Recherches sur le Culte de Vénus*, p. 270, pl. IV, fig. 12.

la moindre parmi les curiosités dont abonde le Mémoire de M. Odobesco ; on l'a malheureusement rejetée à la fin du volume, à une place où l'on n'ira guère la chercher.

« Pendant que M. le docteur Brandza explorait la Roumanie pour en étudier la Flore, il apprit d'un garde forestier des montagnes voisines du couvent de Niamtzo (Moldavie occidentale), lieu fertile en mandragores *(Atropa Belladona)*, que les vieilles villageoises savaient faire des charmes d'amour (*a face tineriloru de dragoste*) en conduisant la nuit les jeunes filles qui désirent être aimées dans les clairières où cette plante croît abondamment et atteint des proportions gigantesques. Sur les touffes du végétal fatidique, les charmeuses font déposer à leurs clientes trois bouteilles de vin, trois pains et trois écuelles remplies de comestibles ; puis, autour du tas, on danse une ronde en chantant une évocation dont le refrain répète incessamment le nom de la mandragore, qualifiée de grande dame ou reine *(Domna mare)*. Il est évident que cette pratique superstitieuse est un souvenir populaire de la croyance professée par l'Antiquité à l'égard des vertus aphrodisiaques de la mandragore. Notons encore que les paysans roumains attribuent les mêmes propriétés mystérieuses à une espèce de fougère, appelée à cause de cela *Navalnicu* (précipiteur). On croit en effet qu'aux réunions dansantes les jeunes gens courent de préférence vers les filles qui cachent dans leur sein une feuille de la plante magique (1) ».

Le second diadème (poids, 929 gr. 516), beaucoup

(1) P. 139. — Le qualificatif *Domna mare* attribué à la mandragore me semble contenir une allusion directe à la *Magna Mater* des Anciens.

plus haut au front qu'à la nuque, offre deux rangées d'animaux fantastiques, séparées par une triple moulure torique. Le rang inférieur est pris dans la masse ; le rang supérieur forme une crête découpée : les yeux et les membres sont incrustés de turquoises. Le travail montre les mêmes caractères que la faune de la coiffure n° 1 (1). Les bracelets se composent d'un pareil système de monstres incrustés ; j'en dirai autant de la pyxide, de l'*ampulla* et de l'étui ciselé : l'étui cloisonné, avec ses triangles bleus et rouges, doit être mis à part. Tout compté, sauf le camée et l'Éros Aulétès, qui sont occidentaux, les petits oiseaux, l'étui cloisonné et le cylindre d'agate, qui appartiennent à une technique spéciale, l'ensemble du trésor de Novo Tcherkask accuse une complète unité de fabrication. La défunte, — le squelette trouvé à l'intérieur du *kourgane* ne peut-être qu'une femme — a été inhumée avec une parure exécutée par une seule école d'orfévres, sinon par un seul orfévre ; cette parure, faite exprès pour la personne alors qu'elle vivait encore, l'accompagna dans la tombe : le reste de l'écrin provenait de sources différentes.

Voici que je manque à ma promesse et que je donne des conclusions prématurées sans attendre celles de l'auteur que j'analyse ; retournons, pour ne plus les quitter, aux *Antiquités Scythiques*.

(1) Les animaux sont disposés en file, chaque file marchant en sens inverse. Sur la crête on reconnaît des griffons aptères ; je m'abstiens ici de spécifier les autres. Grand diam., 0m175m ; haut. du frontal, 0m06c ; id. à la nuque, 0m02c. — La collection sibérienne de l'Ermitage possède une couronne analogue, dont le bandeau, sommé de félins couchés, est partout d'égale hauteur : *Antiq. scyth.*, pl. VI, fig. 1 ; *Orig. de l'orf. clois.*, t. II, pl. XV, fig. 1.

Je résume. Le symbolisme animal et végétal de la grande couronne de Novo Tcherkask, est en connexion absolue avec le culte de la déesse orientale qui réunit le double caractère de Diane et de Vénus. La coiffure, fabriquée pour une adoratrice de la divinité tanaïdienne, date d'une époque où les souverains de l'Asie avaient coutume d'orner leurs têtes de pareils diadèmes emblématiques. L'époque susdite comprend au moins quatre siècles, mais on peut restreindre une période trop vaste aux cinquante années qui précèdent l'ère chrétienne et aux cinquante qui la suivent. Les trésors lapidaires et artistiques de Mithridate Eupator, l'intéressante histoire de Pythodoris, reine du Pont, où Anaïtis était particulièrement honorée, autorisent cette délimitation, contre laquelle le camée et l'Éros, bien qu'ils témoignent d'un art très-relevé, ne fournissent aucune objection sérieuse.

Au centre de l'isthme caucasien habitaient les Aorses. peuple qui transportait au nord les marchandises venant du sud, et que le transit enrichissait considérablement. Par l'intermédiaire des Aorses, les négociants perses et hindous entraient en relations commerciales avec les métallurges ouraliens; Arimaspes, Gryphes, Hyperboréens: en langage moins poétique, Tschoudes. Les anciens Cimmériens, que les Scythes avaient jadis refoulés vers les rivages septentrionaux, étaient, à l'époque de Strabon. établis à nouveau sur les territoires du Palus Mæotides, où ils vivaient à proximité des Vanes, ancêtres des Slaves. Les rives du Tanaïs, et en particulier l'*emporium* de ce nom, voyaient donc alors se coudoyer nombre d'éléments ethnographiques très divers ; les uns adonnés au commerce ou à l'agriculture, les autres tout simple-

ment pillards. Tel s'offrait l'état du pays aux débuts de la grande lutte engagée entre Rome et la Perse, pendant le court intervalle qui relie les temps antiques à l'ère moderne. Cet état permet l'explication de la singulière hétérogénéité de détails qui règne dans le trésor de Novo Tcherkask.

La grande couronne, principalement. confirme l'idée d'une fabrication locale. Nulle part ailleurs que sur les bords du Don on n'aurait pu rassembler tant d'éléments disparates pour en former un tout en l'honneur de la divinité tanaïdienne, à savoir : une œuvre de glyptique grecque, des symboles perses et ouralo-altaïques, enfin les produits d'un art nouveau, l'orfévrerie cloisonnée, art qui, venant sans doute à peine de naître dans ces parages, fut adopté avec empressement par les Goths, peuple jeune, vigoureux, enclin à l'ostentation, essayant déjà ses forces, et s'initiant aux arcanes industriels dans les riches cités du Pont Euxin.

Le diadème massif, les bracelets, la pyxide, le flacon, l'étui ciselé, tous ornés d'animaux plus ou moins monstrueux, ont un caractère particulièrement septentrional, c'est-à-dire empreint d'une influence touranienne; l'étui polychrome se rattache aux petites colombes cloisonnées; le tube d'agate, avec ses terminaisons félines, rentre dans l'esthétique iranienne.

L'existence d'une fabrication locale est démontrée par le vase tanaïtique de M. le comte Ouvaroff, qui porte la signature de l'orfèvre gréco-scythe Tchibano Koutaroulas.

On peut conclure en partie des faits exposés ci-dessus que le trésor de Novo Tcherkask renferme les prémices de l'art industriel qui produisit les merveilleux bijoux de

Pétrossa, les ornements de Childéric, les couronnes de Guarrazar, enfin cette innombrable multitude de pièces cloisonnées ou gemmées, dont regorgent les collections de l'Europe, et dont le chiffre est journellement accru par de nouvelles découvertes.

« Les Scythes ont exercé avec quelque succès l'art de l'orfévrerie, auquel ils attachaient un très-grand prix; à la pratique de cet art, ils appliquaient, selon les localités, les idées esthétiques et les procédés industriels de la Grèce et de la Perse, pays avec lesquels ils se trouvaient en contact.... Selon toute probabilité, l'orfévrerie cloisonnée naquit en Scythie, ou du moins elle y prit une consistance effective et un développement considérable. Les peuples gothiques des premiers siècles chrétiens s'approprièrent bien vite un genre décoratif qui leur plaisait et ils le colportèrent aux quatre coins de l'Europe.

» De cette façon, l'orfévrerie cloisonnée, l'art préféré des Germains, qui, dès l'aube de l'ère moderne, a été la première manifestation esthétique des peuples nord-européens, a dû tirer son origine, non pas de la décadence du goût et de la décrépitude de l'art classique, non pas davantage d'emprunts directs faits aux civilisations orientales, mais surtout de l'adoption et de la transformation par les Goths d'un genre décoratif spécial, pratiqué pendant les longs siècles de l'Antiquité sur le territoire scythique(1). »

(1) P. 121, 122. — Je ne partage plus entièrement les idées de M. Odobesco sur l'origine de l'orfévrerie cloisonnée ; il a très-bien su le faire entendre dans une note. Toutefois la question ne me semble pas encore assez mûre pour la discuter ici et je persiste dans mon rôle de simple vulgarisateur. Les récentes découvertes du Cau-

En voilà assez, je crois, pour inspirer le désir de lire le beau volume de M. Odobesco. On reprochera peut-être à l'auteur d'avoir écrit dans une langue qui n'est guère usuelle, mais voulant profiter de l'hospitalité qui lui était offerte dans les *Annales de l'Académie roumaine*, il lui était impossible d'agir autrement. D'ailleurs, le roumain n'est pas un idiome qui soit trop rebelle aux latinistes ; en outre, les *Antiquités scythiques* sont émaillées de citations grecques, latines, françaises, allemandes et anglaises. citations pleines de curieux renseignements bibliographiques. Plusieurs gravures sont intercalées dans le texte et je signalerai parmi les planches, qui représentent la majorité des objets mis en discussion, les nos I et XI, deux splendides chromolithographies qui font honneur à l'etablissement Socec Sander et Teclo, de Bucarest.

case, que j'étudie en ce moment, éclairciront *peut-être* le mystère : peut-être est souligné avec intention.

LE COLLÈGE DE SAINT-VAAST

A DOUAI

ET SON ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE EN 1773

Par M. WICQUOT

Membre résidant.

Un de nos honorables Collègues de l'Académie, M. le Gentil, a bien voulu donner récemment à la Bibliothèque publique d'Arras, trois manuscrits renfermant les cours de philosophie professés, en 1773, par les religieux Bénédictins de Saint-Vaast, établis à Douai. La lecture de ces intéressants manuscrits m'a amené à faire quelques recherches qui se rattachent, par certains points, à notre histoire locale. Sans doute, à côté des nombreux et importants travaux consacrés à l'abbaye de Saint-Vaast, cette étude est bien modeste. De savants érudits ont déjà largement moissonné ; mais n'est-il pas toujours permis de venir glâner après les moissonneurs ?

J'ai recueilli et tout simplement coordonné, dans la première partie de ce travail, quelques documents historiques, fort écourtés à dessein, sur le collège de Saint-Vaast, à Douai, sa fondation, son organisation, son déve-

loppement, sa disparition. Dans la seconde, j'ai essayé de montrer quelle était la nature de l'enseignement philosophique donné par les moines de Saint-Vaast et surtout de faire ressortir tout ce que leurs doctrines avaient de large et de fécond.

Les religieux du monastère de Saint-Vaast d'Arras manifestèrent de tout temps un goût profond pour la culture intellectuelle et un ardent désir de propager l'amour des lettres. L'Université de Paris jetait, au XII[e] et XIII[e] siècles, le plus vif éclat; ses maîtres attiraient à eux des disciples de tous les points du monde. Roturiers et nobles, pauvre et riches affluaient autour de leurs chaires. Depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VII, la moitié de Paris fut une école. Les moines de Saint-Vaast ne pouvaient donc manquer de souhaiter que plusieurs jeunes gens du diocèse d'Arras pussent profiter des leçons que Paris offrait à la jeunesse.

Aussi voyons-nous (1) que : « l'an 1332, 24 novembre, Nicolas le Caudrelier, abbé de St-Vaast d'Arras, acheta, tant de ses propres deniers que de legs et aumônes de quelques personnes, dont il étoit dépositaire, quelques rentes et terres à Greunie, Bouchoire et la Chavate, avec une maison située à Paris, rue des Meuniers. Il destina ce bien pour l'instruction de quelques pauvres écoliers de la ville ou du diocèse d'Arras. Il pria sa communauté d'agréer cet emploi, ce qu'elle fit le jour et an ci-dessus. » Le collège porta le nom de collège de Saint-Vaast ou d'Arras.

Ce modeste établissement ne pouvait toujours satisfaire

(1) Le Père Ignace.

la légitime ambition, ni remplir les vues généreuses des Bénédictins d'Arras. Avec le temps, ils voulurent avoir un collège à eux, sous leur direction immédiate, et créèrent le collège des Bénédictins de Douai.

Mais il y eut deux siècles d'intervalle entre la première et la seconde fondation.

Pendant ces deux siècles, Paris cessa d'être le centre unique de l'enseignement.

Il exista bientôt en dehors de l'Université de Paris, mais sur son modèle, *ad instar Pariensis studii*, quinze ou seize Universités provinciales (à Toulouse, Montpellier, Orléans, Grenoble, Angers, Aix, Poitiers, Caen, Bourges, Reims, etc) Il était tout naturel que la ville de Douai souhaitât avoir la sienne. Ce privilège, demandé à Charles-Quint, en 1530, fut accordé par Philippe II, son successeur, après trente ans d'instances de la part des Echevins de la ville.

« A la réquisition de ce prince, le pape Paul IV dressa » un bref le 31 juillet 1559 ; mais ce bref ne fut point » expédié parce que ce Pontife décéda, dix-huit jours » après. Pie IV, qui lui succéda, y suppléa par sa bulle » du 6 janvier suivant, et le roi d'Espagne, en confirmant » cet établissement, le 19 janvier 1561, détermina la » composition de ce corps, lui assigna une dotation et lui » accorda des privilèges.

» Cette Université était composée des facultés de théo- » logie, du droit canonique, du droit civil, de la méde- » cine et des arts ; les professeurs des trois dernières » étaient laïques. Tous enseignaient gratuitement Leurs » appointements étaient pris sur des pensions annexées, » à cet effet, sur quelques Abbayes, dont les principales

» étaient Saint-Eloy, Hasnon et Saint-Amand. L'Univer-
» sité était présidée par un Recteur, choisi dans son sein,
» et elle avait pour Chancelier le Prévôt de la collégiale
» de Saint-Amé et pour Vice-Chancelier, le Prévôt de
» celle de Saint-Pierre. »

L'installation de la nouvelle Université (1) se fit le 13 octobre 1562 avec une grande pompe : le clergé des collégiales et des paroisses, les Trinitaires, les Dominicains et les Cordeliers, auxquels se joignirent Jean de Montmorency, gouverneur de la province, les Echevins et le Conseil de la ville se rendirent en procession, hors de son enceinte, par la porte de Valenciennes, et s'avancèrent jusqu'à la maison des Malades, où les professeurs étaient réunis. Aussitôt ces professeurs furent conduits dans l'église de Notre-Dame, où la messe du Saint-Esprit fut chantée. Après cette messe, l'Université procéda à l'élection de son Recteur, et le choix tomba sur M. Wallerand Hangouart, prévôt de Saint-Amé. La procession recommença ensuite ; elle s'arrêta sur le marché.

François Richardot (2), évêque d'Arras, fit la prédication dans une chaire qu'on avait placée sous le pavillon du Dauphin. « Il fit cette oraison en langue franchoise
» dit un auteur contemporain, Martin l'Hermite, par la-
» quelle il tint les cœurs de tous en telle admiration que
» que chacun disoit n'avoir ouy jamais homme tant bien
» et dissertement haranguer, ainsi que tu poulras voir
» chez les libraires si tu désires. » Après que ce Prélat

(1) Voir Plouvain, *Histoire de Douai.*

(2) François Richardot fut le premier professeur de la faculté de théologie dans la naissante Université.

eut terminé son discours, la procession conduisit le Saint-Sacrement à Notre-Dame, et les Echevins présentèrent un banquet magnifique aux professeurs dans le grand plaidoire de la Halle, auquel assistèrent des Prélats, des gentilshommes et plusieurs bourgeois. Le lendemain, chaque professeur fit un discours analogue à la circonstance et relatif à ses fonctions.

Comme nous l'avons dit plus haut, non-seulement l'Université de Paris avait vu s'élever des Universités provinciales, mais encore, dès le commencement du XIIIe siècle, il s'était formé auprès d'elle, et dans Paris même, des établissements rivaux. Les Dominicains et les Franciscains fondèrent leurs premières écoles, puis, s'élevèrent les collèges de Sorbonne, de Navarre, de Montaigu, etc. Il en fut de même pour l'Université de Douai. Elle comptait à peine quelques années d'existence que déjà se groupaient autour d'elle plusieurs collèges, au nombre desquels était celui des Bénédictins anglais, réuni quelque temps après au collège de Saint-Vaast, tous deux ayant le même fondateur.

Dom Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast d'Arras, à qui l'on doit tant de précieuses fondations, avait été touché des persécutions que l'on faisait souffrir aux catholiques d'Angleterre. En effet, au commencement du règne de la reine Elisabeth, les évêques et les curés catholiques avaient été chassés de leurs évêchés et de leurs paroisses. Ils avaient dû se réfugier en pays étrangers et s'établir dans différentes villes des Pays-Bas, afin d'être plus à portée d'observer les nouveautés qui pourraient se produire dans leur patrie, et de saisir l'occasion, si elle s'offrait, de rétablir la religion catholique de leurs ancêtres.

Philippe de Caverel devait naturellement s'intéresser à leur sort. Il s'adressa au pape Clément VIII, qui consentit à l'établissement d'une mission de religieux de l'ordre de Saint-Benoît, pour l'Angleterre (20 mars 1603). Dans ce but, Philippe de Caverel fonda à Douai un monastère de ces Pères, à condition que leur maison retournerait à son Abbaye aussitôt que la foi catholique serait rétablie dans la Grande-Bretagne.

Ces Bénédictins, dont l'église était dédiée à saint Grégoire, ajoutaient aux trois vœux d'usage celui d'aller en mission en Angleterre et d'en revenir à la volonté de leur supérieur.

Il faut bien se garder de confondre le monastère des Bénédictins anglais avec le collège des Anglais, ou collège du Pape (1), qui avait été fondé à Douai, en 1568, par Guillaume Alain, docteur et professeur en théologie et depuis Cardinal. Le souverain pontife Grégoire XIII et le roi d'Espagne Philippe II contribuèrent à sa dotation. Ce collège compta bientôt de nombreux élèves missionnaires, dont les efforts avaient pour objet le rétablissement de la foi catholique en Angleterre et qui versaient leur sang pour la foi de Jésus-Christ. C'est le seul point commun entre les deux établissements, car les Bénédictins n'eurent pas toujours à se louer des Jésuites de Douai.

Quinze ou seize ans (1619) après avoir fondé à Douai cette pépinière de prêtres pour les missions anglaises, Philippe de Caverel conçut le projet de créer encore dans cette ville un collège, dit collège de Saint-Vaast.

(1) Plouvain, *Histoire de Douai*.

Autorisé par l'archiduc Albert, Philippe de Caverel donna le plan de vastes bâtiments qui s'élevèrent à côté de celui des Bénédictins anglais.

Voici la description qu'en fait l'auteur de l'*Histoire des ordres religieux* (t. VI, ch. 33) : « Ce collège, qu'on peut » regarder comme le premier et le plus grand collège du » diocèse d'Arras, contient trois grands quartiers, savoir : » celui des Bénédictins anglais, qui sont gouvernés par » un Prieur et qui font l'office à l'église comme on fait à » Arras, dans le monastère de Saint-Vaast ;

» Celui de la partie conventuelle des religieux de cette » Abbaye, où il y a un Président et un Vice-Président » pour veiller sur les religieux, tant enseignants qu'étu- » diants ;

» Et enfin, le quartier des pensionnaires séculiers qui » sont sous la conduite d'un Principal ou Régent, d'un » Sous-Régent et d'un Préfet.

» Dans le même quartier sont la grande salle des dis- » putes et les classes de théologie, de philosophie et de » rhétorique. »

Tous ces vastes bâtiments furent commencés et achevés par Philippe de Caverel, qui acheta préalablement les terrains où ils furent bâtis.

Il n'y avait qu'une église, tant pour les Bénédictins anglais que pour les religieux de Saint-Vaast et les pensionnaires des uns et des autres.

Marcel, curé de Saint-Albin, intenta un procès aux Bénédictins anglais pour faire déclarer ses paroissiens leurs pensionnaires de cette nation ; il gagna à l'officialité d'Arras ; mais celle de la Métropole de Cambrai, où

il y eut appel, déclara ces écoliers commensaux du monastère (1).

Les bâtiments près l'église étaient mitoyens ; les cloîtres et les dortoirs étaient partagés moitié par moitié entre les Anglais et les Védastins. Il n'y avait aucune communication entre eux qu'à l'église et dans des visites de conversation, quand ils jugeaient à propos de se visiter. On accordait, il est vrai, certains jours de fraternité ; mais le règlement était inviolable d'un côté comme de l'autre.

Le « neuf collège » de Saint-Vaast, ainsi appelé parce qu'il a été bâti huit ou dix ans après le vieux, était pour les boursiers et pensionnaires.

La générosité de Philippe de Caverel ne s'arrêta pas là. Pour assurer la durée de son œuvre, il dota largement le collège de Saint-Vaast. Il prit soin de désigner lui-même les administrateurs de ces biens. C'étaient l'abbé de Saint-Vaast (quand il n'est pas commendataire), et en ce cas, le grand Prieur du même monastère, le grand Prévôt, le Régent de Douai et le Prieur des Anglais.

Dans les premiers temps, ces revenus étaient considérables ; ils servaient à l'entretien du personnel et des boursiers et demi-boursiers. Mais à la fin du XVIIe siècle, comme le remarque un auteur contemporain, ces revenus sont diminués d'un quart et plus, parce que les rentes de l'argent que Philippe de Caverel avait constitué, soit aux Etats d'Artois, soit ailleurs, se paient monnaie de France et non en florins comme autrefois. De plus, ces mêmes rentes ont souffert les altérations arrivées à

(1) Plouvain, *Histoire de Douai.*

toutes les autres, dans différents temps, ce qui fait que les bourses ne sont pas fixes pour le nombre. On les met au concours à mesure qu'il y a des fonds et elles sont données au mérite ; la faveur et la recommandation n'y ont jamais lieu. Les six philosophes qui ont le mieux répondu sont logés et nourris au collège.

C'est ce qu'on appelle avoir une bourse pleine.

Les demi-bourses consistent dans une certaine somme d'argent que l'on distribue à ceux qui les ont obtenues et qui demeurent où bon leur semble.

Toutes sortes d'écoliers, clercs ou laïques, de quelque pays qu'ils soient, ont droit de se présenter au concours pourvu qu'ils aient étudié en philosophie et qu'ils soient d'une conduite sage et de bonnes mœurs.

Il n'est pas douteux que tout fut merveilleusement combiné dans l'ordre des études et l'économie de cette maison. Rien n'était omis pour stimuler le zèle des écoliers, et la grande salle des disputes, dont nous avons parlé plus haut, indique suffisamment qu'ils étaient astreints à des exercices littéraires particuliers ou publics, qui devaient avoir lieu à la fin de chaque mois et de chaque année.

Si l'on consulte les règles de saint Benoît relatives aux religieux enseignants et à leurs élèves, on verra que ces derniers étaient dirigés également dans la voie de la science et dans celle de la piété. Tous les matins, une heure était réservée aux actes de dévotion et la journée se terminait régulièrement par la prière publique. Ni les maîtres, ni les écoliers ne peuvent, sous aucun prétexte, se dispenser de l'office divin (1).

(1) *Second voyage littéraire de deux Bénédictins*, pages 75 et 76.

La discipline du collège était la même pour les élèves de différentes conditions : pas la moindre distinction ni dans la nourriture, ni dans l'habit, ni dans le logement. Le seul mérite et les succès obtenus dans les études autorisaient uniquement les préférences.

Dans de telles conditions, le collège de Saint-Vaast devint en peu de temps très-florissant. Voici comment en parle, cent ans environ après sa fondation, un écrivain du temps (juillet 1718) :

« Nous fûmes descendré au collège de Saint-Vaast, où » Monsieur le Président et tous les religieux qui y demeu- » rent nous reçurent avec toute l'amitié que nous pou- » vions désirer. Le collège n'est pas seulement magnifi- » que pour les bâtiments, il est encore le plus fameux » de l'Université. On y fait profession d'enseigner la » doctrine de saint Thomas, qui est la plus sûre et la » plus solide de l'école. Il y a huit régents, dont quatre » enseignent la philosophie, un la dialectique et trois la » théologie, tous religieux de Saint-Vaast. Il y a ordinai- » rement quatre cents écoliers et quatre-vingts pension- » naires, qu'on élève avec le plus grand soin dans la » piété et dans les sciences, Ce collège donne un grand » lustre à l'abbaye de Saint-Vaast et lui fournit d'excel- » lents sujets. » (1).

Douze ans plus tard (mars 1731), un arrêt du roi Louis XV vint consacrer la prospérité du collège des moines de Saint-Vaast et lui imprimer un nouvel essor.

Cet arrêt déclare les classes externes de Saint-Vaast *académiques* et les écoliers avoir droit de prendre les

(1) *Second voyage littéraire de deux Bénédictins*, pages 75 et 76.

degrés de l'Université de Douai et d'y jouir de tous les droits des autres gradués.

Une telle faveur royale prouve d'une manière évidente de quel renom jouissait, au commencement du XVIIIe siècle, cet établissement. Mais, comme toutes les fondations du même genre, il devait disparaître en 1793.

Le 18 février de cette année, les scellés sont apposés sur tous les établissements religieux. L'Université de Douai est elle-même virtuellement supprimée, d'après les dispositions de la loi du 8 mars 1793; et l'article 3 du chapitre 3 de la loi du 23 février 1795 achève sa suppression. Le collège neuf, celui de St-Vaast proprement dit, est vendu le 9 mars 1805 par le Préfet à un M. Périer, pour y établir une filature de coton; il est racheté le 7 mai 1817 par M. Séraphin Malfait, pour la somme de 67,000 fr.

Aujourd'hui, d'immenses machines à vapeur sont installées dans les cloîtres que, pendant près de trois siècles, occupèrent les Bénédictins.

*
* *

Si le collège des Bénédictins de Saint-Vaast de Douai a disparu aujourd'hui, les doctrines philosophiques qu'ils professèrent nous sont conservées dans les trois manuscrits cités plus haut.

Ils ont appartenu à M. Lherbier Charles-Louis, né à Carency, en 1755. M. Lherbier termina ses études au collège de Saint-Vaast, à Douai, où il était élève de philosophie en 1773. Quand il fut ordonné prêtre, on l'envoya immédiatement comme professeur au collège de Bapaume. Il y forma de bons élèves qui, après avoir terminé leurs

humanités, allaient à l'Université de Douai pour y suivre les cours de physique et de philosophie. Et, détail assez curieux, toutes les fois qu'un élève du collège de Bapaume obtenait la première place à l'Université, on sonnait la cloche de la ville. Plus d'une fois M. Lherbier eut la satisfaction d'apprendre, par le son de cette cloche, le succès de ses élèves.

Exilé pendant la Terreur, M. Lherbier revint en France après les Cent Jours ; il fut, quelques années plus tard, nommé curé-doyen d'Houdain. Comme il était spirituel et mordant, il laissa échapper, en chaire, quelques paroles malsonnantes à l'adresse des administrateurs du bureau de bienfaisance d'Houdain. Elles parvinrent aux oreilles de M. Lachèze, alors Préfet du Pas-de-Calais, qui le manda dans son cabinet. Mis en demeure de se rétracter, M. Lherbier s'y refusa et se vit privé de sa cure. Sa fortune personnelle était fort médiocre ; aussi fut-il forcé de donner des leçons particulières pour vivre et d'accepter les modestes fonctions de directeur de la maîtrise d'Arras.

Le cardinal de la Tour d'Auvergne le nomma chanoine honoraire, et quelque temps avant sa mort, chanoine titulaire de la cathédrale.

Le commerce de M. Lherbier était des plus sûrs, et tous ceux qui l'ont connu se plaisent à rappeler les qualités de son esprit et de son cœur, la fermeté de son caractère et sa solide piété.

Les trois manuscrits, qui contiennent toute la philosophie de Saint-Vaast, sont en latin. Les professeurs du collège de Saint-Vaast étaient restés fidèles, en 1773, à un usage que l'on suit encore dans tous les séminaires

de France. Cet emploi persévérant de la langue latine dans l'enseignement philosophique a suscité bien des critiques. Je les crois exagérées. En effet, sous cette forme sévère du latin, la pensée ne gagne-t-elle pas en clarté et en précision? De plus, comme le latin est une langue universelle, comprise au moins de tous ceux qui ont fait de fortes études, n'y aurait-il pas tout avantage à le voir exclusivement réservé aux grands travaux de la science? Que de remarquables études en philosophie, en histoire, en critique littéraire, en jurisprudence, publiées en Angleterre ou en Allemagne, demeurent à tout jamais lettre close, pour ceux qui ne connaissent pas les langues étrangères. Il en était tout autrement au XVIIe siècle; alors tous les savants du monde communiquaient aisément entre eux, grâce à un instrument unique: le latin

Bien souvent on a reproché à Descartes d'avoir, en publiant en français son *Discours de la Méthode*, en 1637, contribué à faire délaisser la langue latine. Ce reproche n'est pas tout-à-fait fondé, car le premier ouvrage de philosophie écrit en français, plus de soixante ans avant le *Discours de la Méthode*, c'est la *Dialectique*, de Ramus. Voici le titre de la première édition : *Dialectique de Pierre de la Ramée à Charles de Lorraine, cardinal, son Mécène*. Paris, chez Wéchel, 1555, in-4°. Malgré toutes ces tentatives pour substituer la langue française au latin, l'usage de ce dernier était si invétéré, que nous voyons le *Discours de la Méthode*, la *Logique de Port-Royal*, les *Lettres provinciales* de Pascal être publiés simultanément dans les deux langues. Bacon écrivait lui-même ses ouvrages en anglais et en latin. C'était le seul moyen de les faire lire par tout le monde.

Du reste, le latin, langue de l'Eglise, ne fut jamais abandonné dans les établissements religieux. Il était plus ou moins pur, plus ou moins élégant. Celui des Bénédictins, — il devait en être ainsi dans cet ordre qui compte tant de savants illustres, — est d'une grande correction et d'une grande clarté. Rien de plus facile que la lecture de ces cahiers que nous allons examiner. Hâtons-nous d'ajouter que l'exposition est aussi des plus claire, comme il convient à tout enseignement philosophique. Les professeurs du collège de Saint-Vaast reproduisent dans leurs leçons tout le perfectionnement de la méthode scolastique. Une question est-elle à résoudre, ils proposent diverses solutions, ils les discutent tour à tour, en peu de mots, et la conclusion vient, après cet examen, s'offrir d'elle-même. Ennemis de toute rhétorique, ils évitent scrupuleusement les digressions oiseuses et s'efforcent d'aller au but par le chemin le plus court. C'est avec cette méthode si simple qu'ils abordent tous les problèmes les plus délicats de la philosophie.

Nullement exclusifs, ils se gardent bien d'attribuer une importance exagérée à la logique et de proclamer qu'un syllogisme régulier est l'unique mesure de l'évidence. Il nous sera facile de montrer que tout en conservant ce qu'il y a de bon dans les procédés des scolastiques, ils ont su voir que le fondement et le critérium de la certitude ne reposaient pas exclusivement sur une argumentation syllogistique.

Les professeurs du collège de Saint-Vaast n'ont pas accepté la division de la philosophie donnée par Aristote, et qu'adopta tout le moyen-âge. Aristote place au sommet de la philosophie, la métaphysique, sous le nom de

philosophie première ; au second rang, la logique, puis, la physique, et enfin, la morale.

De nos jours, le cadre de la philosophie se compose de cinq parties : la psychologie, la logique, la morale, la théodicée et l'histoire de la philosophie.

Sans nous préoccuper du plus ou moins de rigueur de cette double ordonnance, bornons-nous à constater celle qu'adoptèrent les Bénédictins de Saint-Vaast. Pour eux, la philosophie se divise en trois parties : 1° la logique, 2° la métaphysique, 3° la morale. Ils les subdivisent ensuite, mais sans y faire rentrer ni la physique, ni l'histoire de la philosophie. La physique constituait déjà, à cette époque, une science à part, pleine de promesses et sur la voie du plus grand progrès.

Quant à l'histoire de la philosophie, elle n'a qu'une place très-secondaire, ou plutôt ne figure qu'accessoirement dans ces cahiers ; il n'y a là rien d'étonnant. Alors, en effet, cette science existait à peine, puisqu'elle est toute moderne. Elle eut pour père un philosophe allemand, Brucker, qui fit paraître, en 1742 seulement, son *Historia critica philosophiæ à mundi incunabulis*. Il est permis de supposer que les Bénédictins, ou ne la connaissaient pas, ou ne voulaient pas encore enseigner à leurs élèves une science si récente.

Toujours est-il qu'ils ne leur en donnent que des notions très-écourtées et souvent inexactes. Pour eux, la philosophie grecque ne comprend que quatre sectes ou écoles : les stoïciens, les platoniciens, les épicuriens et les péripatéticiens. Pas un mot de la philosophie avant Socrate.

Les doctrines d'Aristote furent longtemps en grand

honneur parmi les chrétiens d'Europe et furent professées en France dans trois écoles (ce sont les Bénédictins qui parlent): par les Thomistes, les Scotistes et les Nominalistes. Ils ne disent pas un mot d'Abeilard et du conceptualisme. Dans les temps modernes, les Bénédictins divisent ainsi les écoles de philosophie : les Gassendistes, les Cartésiens et les Newtoniens. On a toujours reconnu, sans doute, que Gassendi et Descartes ont fondé deux écoles ennemies : celle des sensualistes et celle des spiritualistes. Quant à Newton, si grand lorsqu'il s'agit de la science de la nature, on ne l'a jamais regardé comme le chef d'une école philosophique. On a donc tout lieu de s'étonner que les Bénédictins lui aient accordé ce titre. Mais ce qui étonne bien davantage, c'est la préférence qu'ils semblent lui décerner, ce sont les éloges qu'ils lui prodiguent comme fondateur d'un système. Lorsqu'il s'agit de Gassendi, ils se contentent de le désigner ainsi : *Regium Parisiis mathœseos professorem ;* pour Descartes, ils le peignent en deux mots : *Nobilem Gallum*. Le nom de Bacon n'est pas prononcé. Newton, au contraire, — je cite textuellement les Bénédictins — est l'honneur de l'Angleterre, « le plus célèbre géomètre qui ait jamais » existé. Il a porté les sciences mathématiques à un tel » point de perfection, qu'il semble vraiment impossible » que le génie humain puisse aller plus loin. Il a publié » un admirable ouvrage sous ce titre : *Philosophiæ naturalis principia mathematica ;* une optique appuyée de » trente années d'expérience. Tous les savants modernes » applaudissent à ses observations et à ses découvertes » et se glorifient de le saluer comme leur guide. »

De tels éloges sont justifiés lorsqu'ils s'adressent à

l'auteur de tant d'admirables découvertes dans l'ordre scientifique. Mais il ne faut pas oublier que les travaux de Newton eurent pour objet principal les mathématiques, la physique générale et l'optique. Comme savant, personne ne lui récusera la première place; il en est tout autrement lorsqu'il s'agit du philosophe, qui n'a point fait de disciples, ni, par conséquent, fondé d'école qu'on pût appeler l'école Newtonienne. Ce qui est vrai, c'est que dans ses ouvrages scientifiques se trouvent épars d'assez nombreux passages relatifs à des questions, soit de psychologie, soit de logique, soit de théodicée ; et encore, ces passages sont-ils très-courts. Newton n'a voulu traiter, *ex professo*, aucune de ces questions. C'est tout-à-fait incidemment qu'il se trouve dans le domaine des sciences morales, et il se contente d'indiquer la solution des questions qui se présentent devant lui. Qu'il me soit donc permis de dire que les professeurs de Saint-Vaast se sont trompés en voulant chercher là un enchaînement d'idées, un système proprement dit. Comment alors expliquer pourquoi ils ont ainsi exagéré l'importance de Newton en philosophie? La réponse me paraît facile. C'est que Newton, tout en étant fort bref, touche aux plus grands problèmes de la philosophie et les tranche avec le plus grand bon sens et la plus complète orthodoxie.

S'agit-il de l'origine des idées, il n'est point de l'école empirique; s'agit-il de la nature de l'âme, il n'est point matérialiste; s'agit-il de l'existence de Dieu et de ses attributs, tout le monde connaît ses admirables arguments des causes finales et ses preuves de la providence divine,

Les religieux de Saint-Vaast ne pouvaient donc manquer de tenir en haute estime les doctrines d'un tel homme, et se rappelant l'épitaphe « *Gongratulentur sibi* « *mortales tale tantumque exstitisse humani generis decus* » de son tombeau, dans l'abbaye de Westminster, ils se plaisaient à saluer en lui : *Angliæ decus.*

Après cela, quoi d'étonnant qu'ils aient passé sous silence (silence prémédité, à n'en pas douter), le nom si illustre de Bacon ?

Ils savaient fort bien que Bacon, dès l'âge de seize ans, sentant tout le vide de la philosophie scolastique, l'avait déclarée stérile et bonne tout au plus pour la dispute; que Bacon, à l'âge de cinquante ans, avait voulu substituer au célèbre *Organon* d'Aristote, manuel exclusif de la logique scolastique, une logique nouvelle, son *Novum organum* (1620).

Ils savaient encore que Bacon était appelé le père du sensualisme moderne et que de sérieuses imputations d'athéisme étaient dirigées contre lui.

Quoiqu'il en soit de ces griefs, que devait réfuter si éloquemment M. Emery, de Saint-Sulpice, les Bénédictins ont eu le tort de méconnaître, ou plutôt de laisser dans un injurieux oubli un philosophe, dont le nom sera toujours accouplé à celui de Descartes, et à qui les sciences doivent d'aussi heureuses réformes. Moins injustes, les Anglais se plaisent à appeler Bacon le prophète des grandes vérités que Newton est venu révéler aux hommes.

Si les Bénédictins ont montré un tel dédain pour l'histoire de la philosophie, nous allons voir avec quelle largeur de vue et quelle vigoureuse netteté ils ont abordé

les problèmes que présentent la logique, la métaphysique et la morale.

Comprenant toute l'importance d'un pareil enseignement, ils en confient chaque année le soin à deux professeurs. En 1773, ces délicates fonctions furent réservées à Dom Corneille Mullet et à Dom Nicolas Decocq, tous deux religieux de Saint-Vaast, tous deux docteurs ès-arts. Leur auditoire, dont seraient, à bon droit, jaloux les professeurs d'aujourd'hui, comprenait cent trente-neuf élèves. Leurs leçons étaient dictées soir et matin, car il y avait alors deux classes de philosophie par jour.

Elles étaient recueillies religieusement par leurs élèves, de sorte que nous pouvons affirmer que nous possédons leurs doctrines dans leur ensemble et dans toute leur intégrité.

Le premier manuscrit, petit in-4° de 400 pages, est exclusivement consacré à la logique.

Comme chez les auteurs de *Port-Royal*, la logique est définie simplement par les professeurs Bénédictins : *Ars cogitandi*, l'art de penser. Les divisions sont exactement les mêmes et au nombre de quatre :

Concevoir, juger, raisonner, ordonner,

c'est-à-dire des idées, du jugement, du raisonnement et de la méthode.

Mais, le cadre des Bénédictins est beaucoup plus large, et ils font rentrer dans la logique, comme nous le verrons, beaucoup de questions traitées aujourd'hui dans la psychologie.

Ils commencent par établir l'excellence et la nécessité de la logique : c'est elle, disent-ils, qui rallume, dans la mesure du possible, et fait briller de son primitif éclat le

rayon de la lumière divine que la faute originelle avait obscurci et presque éteint ; c'est elle qui éclaire l'âme humaine de ses sages préceptes, qui en développe les facultés, les perfections, en accroît les forces, en dirige les opérations, dont elle a soin de faire une scrupuleuse analyse. C'est la logique qui débarrasse l'esprit humain de ses préjugés, détruit les ténèbres de l'erreur, chasse les vains fantômes de l'imagination pervertie et le ramène dans la voie de la vérité. C'est elle encore, qui rend stériles les efforts des sophistes, jaloux de renverser l'édifice de la religion ; qui découvre leurs supercheries, déconcerte leurs raisonnements captieux et déjoue leurs attaques en rétablissant dans tout son éclat la vérité qu'ils tentaient d'obscurcir. Enfin, sans le dur et fécond apprentissage de la logique, il est interdit à tout homme d'exceller dans les sciences élevées, qui réclament et la sûreté du jugement et l'habitude du raisonnement. Quant à la théologie, la reine des sciences, plus que toutes les autres, elle exige des esprits longtemps formés à l'école de la logique.

C'est en ces termes textuels que les Bénédictins font l'éloge de la logique ; ils ne sont en rien exagérés.

En effet, l'intérêt suprême de l'homme, c'est de trouver la vérité. Quoi qu'il pense, quoi qu'il fasse, c'est la vérité, toujours la vérité qu'il poursuit. Existe-t-il un art qui puisse lui assurer cet inappréciable bien ? Et la logique est-elle cet art. La question ainsi posée est à peu près la plus haute que l'esprit humain puisse débattre. Toutes les autres, quelles qu'elles soient, sont subordonnées à celle-là, car elles en dépendent. S'il est un art qui puisse infailliblement conduire l'homme à la vé-

rité, cet art est le plus grand, le plus indispensable et le premier auquel il doive s'appliquer ; aucun ne lui est aussi utile ; et le négliger, c'est vouloir se perdre dans l'erreur et les ténèbres, quand on a devant soi la lumière.

Les professeurs de Saint-Vaast l'ont parfaitement compris, aussi consacrent-ils presque la moitié de l'année à l'enseignement de la logique. — L'étude des termes, signes de la pensée, celle de la proposition, les règles du syllogisme constitue pour eux la logique élémentaire. En pareille matière, ils ne pouvaient être originaux, et sont restés fidèles à la tradition d'Aristote et de la scolastique. — Dans la logique supérieure (*logica major*), ils abordent les questions les plus élevées : la nature et l'origine des idées, les opérations de l'esprit, les espèces et le caractère de la certitude.

L'idée, quelque soit son objet, est un phénomène purement psychologique et qui n'a rien de matériel : c'est une modification de l'esprit, c'est l'état de l'esprit au moment où il connaît. L'idée consiste donc simplement dans le fait de connaître. Après avoir examiné les caractères différents des idées, il est naturel d'aborder la question de leur origine.

Les Bénédictins exposent les deux grands systèmes, dont la lutte est presque aussi ancienne que la philosophie elle-même. — Le système du sensualisme et celui de l'idéalisme. — Ils repoussent avec dédain le premier, soutenu par les Péripatéticiens et les Epicuriens, et se contentent de l'appeler *mera verba prætereaque nihil.*

Quant à l'idéalisme, ils l'étudient avec beaucoup de soin et en discutent toutes les conséquences. — Les représentants les plus illustres de ce système sont Platon, Descartes, Malebranche, Leibnitz.

Platon exposait en poète, sa théorie sur les idées. Il supposait que l'âme, avant de venir en ce monde, en avait habité un autre, où, dégagée des liens du corps et mêlée au cortège des dieux, elle contemplait face à face l'absolue vérité. — Précipitée d'en haut sur cette terre, et attachée à ce corps périssable, elle retrouve en elle, à mesure que les sens y donnent les occasions, quelque chose de ces sublimes contemplations d'autrefois ; et ce souvenir, d'abord confus, elle peut l'éclaircir, le rendre net et vif par l'attention. Alors, il semble qu'elle apprenne, elle ne fait que se ressouvenir.

Descartes soutenait aussi l'innéité des idées, et l'exemple qu'il alléguait, c'était l'idée du parfait et de l'infini : « Dieu, disait-il, l'a imprimée en moi, comme le » sceau de l'ouvrier sur ses ouvrages. ».

Malebranche prétendait que nos idées ne pouvaient être que celles de Dieu même, et que le Créateur nous les communiquait à mesure que les objets matériels se trouvent en notre présence, de sorte que ces objets ne sont que les causes occasionnelles de nos connaissances. Leibnitz n'admet point cette action successive de Dieu sur l'intelligence ; il trouve qu'on l'assimilait par là à un horloger qui aurait besoin de retoucher sans cesse son ouvrage. Bien qu'il n'admette pas dans le même sens que Malebranche, que nous voyions tout en Dieu, Dieu est, selon Leibnitz, la lumière de tous les hommes. Il y a un esprit universel présent en tous ; la vérité qui nous parle lorsque nous reconnaissons des propositions d'une certitude éternelle, est la voix même de Dieu.

Malgré l'autorité de si grands noms, les religieux de Saint-Vaast se gardent bien d'adopter ce système. En

effet, une assertion n'est admissible que si elle est évidente *à priori*, ou si elle est démontrée. — Or, il n'est pas évident *à priori*, il n'est pas non plus démontré que l'âme, avant d'être enfermée dans le corps, ait vu les types éternels des choses et partant que les idées soient innées. — Le système idéaliste ne repose donc que sur des hypothèses ; les professeurs de Saint-Vaast l'ont parfaitement compris ; aussi, formulent-ils nettement leur opinion propre :

1° Point d'idées innées. — *Nullæ dautur ideæ innatæ.*

2° Nos idées ont une triple origine : les sens, la conscience, la raison. — Puis vient le travail de l'esprit, qui développe ces connaissances, grâce à l'abstraction, le raisonnement, la mémoire, l'imagination, etc. Il faut encore tenir compte de l'intervention du langage, qui est pour l'homme un moyen de communiquer sa pensée, mais qui a aussi la connexion la plus intime avec la production même de sa pensée.

J'ai insisté à dessein, et trop longuement peut-être, sur cette question. — Mais j'ai voulu montrer une fois pour toutes le procédé de méthode constamment adopté par les Bénédictins de Saint-Vaast. Exposition simple et claire de la question, discussion des différents systèmes, réfutation des objections, et enfin conclusion et doctrine personnelle. S'agit-il de la certitude, de l'existence de Dieu et de ses attributs, de la nature de l'âme et de son union avec le corps, de la morale et de ses fondements ? On voit ces excellents maîtres réfuter tour à tour, avec la plus puissante dialectique, le scepticisme de Pyrrhon, le panthéisme de Spinosa, l'athéisme de Bayle, le matérialisme de Locke et de ses disciples, l'influx

physique d'Euler, les causes occasionnelles de Malebranche, l'harmonie préétablie de Leibnitz, le fatalisme de Luther et de Calvin, la doctrine égoïste et utilitaire de Thomas Hobbes et des Epicuriens.

Après avoir battu en brêche ces diverses doctrines et discuté chacun de ces problèmes, les professeurs de Saint-Vaast en donnent la solution, dans une proposition succincte. En les recueillant dans leur ordre et en les résumant en quelques mots, nous aurons sous les yeux un ensemble général, et comme la substance de leur enseignement, appelée à bon droit : *Philosophia Vedastina*.

Aux sceptiques, qui prétendent que l'intelligence est habitée par des formes vaines et qu'il n'existe pas de contrôle pour distinguer la réalité de l'illusion, les Bénédictins ne vont pas répondre avec l'assurance téméraire d'un Platonicien, que l'intelligence ne peut être abusée, puisqu'elle connaît les choses dans leurs raisons éternelles. Pour eux, comme pour saint Thomas, le principe de la certitude, c'est l'évidence : *Fulgor quidam mentis assensum rapiens*. La raison distingue la vérité de son contraire, la fausseté. Puisqu'elle fait cette distinction, elle n'accueille donc pas indifféremment et au même titre, toutes les idées que l'imagination lui présente : elle admet les unes et rejette les autres, et témoigne ainsi qu'elle exerce une suprême autorité sur les facultés qui lui servent de ministres. — *La raison humaine qui vient de Dieu*, est un rayon de la vraie lumière qui resplendit au sein des ténèbres, et dissipe les fantômes de l'erreur.

Au panthéisme de Spinosa, qui n'est qu'un véritable athéisme déguisé, et à tous les athées que Bayle reproduit au XVIII[e] siècle, les Bénédictins répondent, en expli-

quant la nature et les attributs de Dieu et en démontrant son existence. En s'appuyant sur saint Thomas, saint Augustin, Descartes, Newton et Clarke, son disciple, ils composent un véritable petit traité de théologie naturelle, qui est la partie la plus achevée de ces trois manuscrits.

Quant à l'âme humaine, qu'ils définissent avec saint Augustin : *Substantia rationis participes regendo corpori accomodata*, — une intelligence servie par des organes, ils démontrent qu'elle est une, simple, et par conséquent immatérielle ; qu'elle est libre, responsable, et par conséquent immortelle.

Dans les questions morales, nous retrouvons la même précision et le même bon sens. — Le but de toute considération morale, c'est la recherche du souverain bien. — Or, qu'est-ce que le souverain bien ? Avec tous les sages chrétiens, ils répondent que c'est Dieu lui-même. En effet, l'amour des créatures ne suffit pas à l'énergie de nos facultés affectives, elles ne peuvent trouver qu'en Dieu cette satisfaction parfaite, cette plénitude de jouissance, qui est le terme du désir moral ; le bonheur suprême n'est donc pas de ce monde. Notre bonheur, ici-bas, consiste à espérer les félicités de l'autre vie. Or, la raison et Dieu lui-même nous enseignent qu'elles ne peuvent être accordées gratuitement. Nous devons donc travailler à les mériter : de là, tous les devoirs de la morale privée, de la morale sociale, de la morale religieuse, qui sont expliqués dans le troisième manuscrit avec les plus grands détails.

Après ces aperçus fort généraux, il nous est permis de tirer une conclusion. Nous ne pouvons cons'ater que

les doctrines des Bénédictins de Douai, renferment quelque chose de neuf et d'original. Elles sont puisées au contraire, et ils le déclarent eux-mêmes, aux sources les plus diverses, mais aussi les plus autorisées. Loin de les blâmer de cette réserve, félicitons-les d'avoir repoussé les innovations hasardées, tout en accueillant, avec un esprit fort libéral, tout ce qu'il y avait de sage dans les idées écloses après la chute de la scolastique. Ce que nous pouvons encore louer chez eux sans réserve, c'est la sûreté de la méthode, c'est l'ordre invariable dans la discussion des plus graves problèmes, c'est leur impartialité à reconnaître et à défendre, à côté de la révélation et de la tradition, toute l'autorité de la raison ; ce sont leurs efforts pour resserrer l'alliance de la raison et de la foi, qui toutes deux nous viennent de Dieu.

S'il ne faut pas exagérer l'originalité de vues philosophiques contenues dans ces trois manuscrits, il ne faut pas davantage en surfaire la rareté. — Ces manuscrits ne sont pas uniques. On en retrouverait, à ce qu'il paraît, plusieurs du même genre dans certaines familles de l'Artois qui les conservent comme de pieux souvenirs et de fidèles témoins des doctrines professées, il y a cent ans, par les Bénédictins.

Mais, ce qu'il est bon d'ajouter, c'est que par un singulier et fâcheux hasard, la bibliothèque de Saint-Vaast, devenue aujourd'hui la Bibliothèque communale, n'en possédait aucun exemplaire. Les trois manuscrits si généreusement offerts, sont donc les bienvenus et occuperont désormais la place qui leur revient à si justes titres.

CAUSERIE

sur

LE SONNET

Par M. RICOUART

Membre résidant.

N'y a-t-il plus rien à dire sur le Sonnet ? Son histoire, l'étude de ses règles, la prosodie de ses vers ont été l'objet de bien des observations et ont fourni matière à plus d'un traité. Le sujet n'est-il pas épuisé, et n'est-ce pas un effort superflu que d'essayer encore de lui donner un relief nouveau ? Je voudrais pourtant, sans dépasser les limites d'une causerie, vous entretenir, dans le loisir de nos réunions, de ce genre toujours plein d'originalité et de fantaisie.

Le mot Sonnet semble signifier que ce petit poème doit, comme la cloche, rendre un son clair qui s'entende au loin parmi les bruits de la foule. Mais alors, est-ce le Sonnet par son ensemble, ou bien est-ce le vers terminal qui le couronne, qui a le droit de frapper le coup ?

C'est là un point de controverse qui sépare en deux écoles les fanatiques du genre.

Avant de trancher la question, voyons ce que fut le Sonnet à l'origine et par quelles phases il a passé. Cette alliance du quatrain et du tercet sous une forme savante est due à l'Italie et fut confirmée par les poètes français aux dépens du Rondeau et du Triolet. Mais les Sonnets de Pétrarque ne sont que les stances d'un long poème d'amour, et l'Olive de Du Bellay n'est qu'une succession de formules admiratives pour la dame de ses pensées. Le trait d'esprit éclate en tous sens, revêt toutes les couleurs et s'éparpille, toujours le même, comme dans la gerbe d'un feu d'artifice. Nous assistons à un concert qui veut être varié et qui s'endort dans la monotonie du thème. Shakespeare, seul entre tous les poètes de son temps, en contraignant sa grande pensée à s'enfermer dans les mailles du Sonnet, a pu faire une œuvre attachante et digne de son génie. C'est qu'il ne s'agit plus d'une maîtresse idéale dont on récite, aux sons langoureux du luth, les hyperboliques louanges. Shakespeare, lui, nous fait confidence de ses sympathies, de ses haines, de toutes les joies et souffrances de sa vie : il charme, il émeut, il entraîne.

.... *Si vis me flere, dolendum est*
Primum ipsi tibi.

Jusqu'à cette époque régna sans conteste le Sonnet dit personnel. Bientôt, sans perdre entièrement ce caractère, mais devant l'impossibilité de réunir les fragments de la mosaïque par un lien qui ne fût pas factice; en présence d'efforts inutiles pour créer l'unité avec cet

entassement de pièces d'inégale valeur, le Sonnet s'isole et devient ce qu'il a continué d'être jusqu'aux luttes des classiques et des romantiques. Nous avons devant nous un agencement de quatorze vers, plus ou moins bien construit et portant à son dernier vers une pointe plus ou moins spirituelle. Ce qui le caractérise toujours, c'est l'exagération du sentiment, qui veut se faire accepter pour un trait de génie, et qui monte et descend tous les degrés de l'échelle, depuis le Sonnet de Desbarreaux jusqu'à celui de Regnard, resté légendaire à cause de la trivialité de sa chute. Puis vint le moment où la mode abandonna le genre, et, comme le dit un écrivain de la fin du XVIIIe siècle : « Notre siècle n'est plus dans le goût de ces petites pièces qui faisaient tant de bruit autrefois. » Le silence est complet, la Révolution aidant.

Les études historiques, qui occupèrent les esprits au début du XIXe siècle, ramenèrent à leur suite la Ballade, le Rondeau, le Triolet et le Sonnet. Les vieilles formes furent rajeunies par des idées nouvelles, et le Sonnet recommença à marcher dans le cycle fatal de ses développements et de ses défaillances, reproduisant les inspirations du jour et se prêtant aux fantaisies des systèmes littéraires. C'est en effet un exercice poétique mis par son peu de durée à la portée de toutes les haleines. Quand l'idée jaillit, d'autant plus vigoureuse qu'elle est plus concise, il la recueille, l'enferme dans un cadre symétrique et fait valoir la gemme brute par le travail du lapidaire. Comme « le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, » il revêt tous les aspects, mais en restant toujours lui-même. Chaque auteur lui imprime son sceau;

et tous les genres de littérature, depuis l'Idylle jusqu'à l'Épopée, depuis le tragique jusqu'au bouffon, y ont versé leurs pensées sublimes ou légères. Pour être juste, avouons que si le Sonnet a servi de moule à plus d'un petit chef-d'œuvre, le plus souvent il n'en est sorti que les excentricités les plus étranges. En laissant de côté Baudelaire, l'inventeur du beau dans l'ignoble, qui de nous n'est demeuré stupéfait devant les « Chimères » de Gérard de Nerval, produit d'une imagination maladive, premier pas vers le reverbère où se pendit l'auteur ?

Malgré toutes ses traverses, on peut encore donner au Sonnet, tel qu'il s'est conservé jusque-là, le nom de classique. C'est à une époque plus rapprochée de nous que commence une lutte encore ardente aujourd'hui entre l'ancienne école et la Parnassienne. Celle-ci n'a d'autre dévotion que le culte de la Forme. Que le vers soit poli, sonore, majestueux comme un antique : tout est bien. L'idée, reléguée au second plan, ne cherche plus le choc pour jaillir en étincelle. Plus de ces pointes d'épigramme, lancées comme d'une catapulte par les treize vers qui précèdent et passant devant l'esprit avec le fulgurant de l'éclair ; mais un ensemble concordant, qui reproduise à nos yeux le tableau d'un maître ou le spectacle grandiose de la nature vraie.

Quelles que soient les opinions qui divisent à son sujet nos littérateurs contemporains, le Sonnet a beaucoup gagné dans cette mêlée pacifique. F. Coppée, A. Sylvestre et les autres athlètes descendus avec eux dans l'arène, ont rétabli dans toute leur sévérité les règles prosodiques édictées par les législateurs du Parnasse, sévérité qui va jusqu'à l'extrême, quand il s'agit de la rime. Mais où il

a gagné plus encore, c'est dans ce que je me permettrai d'appeler son âme. Il ne répète plus sur tous les tons ce mot haïssable, ce moi, que l'auteur, tout habile qu'il fût à voiler sa pensée intime, laissait toujours percer dans son œuvre. Le Sonnet nouveau, plus compassé, plus monotone peut-être que son aîné, a la démarche digne et s'il poursuit moins l'esprit, il atteint sûrement la poésie. Et disons-le franchement : on ne lit guères de Sonnets qui fassent naître une émotion sereine et profonde comme ceux de Pailleron ou de Sylvestre. Ces petits poèmes font pardonner bien des hérésies littéraires, bien des contre-sens philosophiques. On met volontiers bas les armes devant un adversaire qui professe, en somme, le même culte que soi, l'amour du grand et du beau.

Cependant, pour la masse des lecteurs, il n'est encore que *longo proximus intervallo*. L'esprit français, amoureux de l'épigramme, ensorcelé par le calembour, esclave du trait ingénieux qui le réveille et le fait sourire, n'a pu abandonner ce vieux Sonnet à effet, tour à tour sublime et enjoué, plein de grandeur et de bonhomie. Aussi les deux genres produisent à l'envi et la moisson est plantureuse. La mode inscrit un Sonnet sous le tableau du Salon ; elle en sème dans les journaux illustrés que vont feuilleter les gens les plus graves ; elle en met jusque dans les réclames et les cornets des confiseurs. Eh bien ! dans cette foule bigarrée dont chaque individu pousse son cri, prêtez l'oreille, vous trouverez encore une certaine harmonie, et, çà et là, quelques notes heureuses qui émergent du pêle-mêle.

Quelles conclusions tirerons-nous de ce plaidoyer où

le demandeur et le défendeur sont impartialement accueillis ? Comment partager le différend entre la cloche et le battant ? Le voici : Le Sonnet est plus que jamais le joujou de l'esprit ; il ne peut-être le pivot d'un système. Ne soyons donc point trop rudes au Parnassien ; ne gardons point toutes nos faveurs pour le Classique. Comme le peuple Romain dans le cirque, suivons la course de la faction verte ou de la faction bleue, sans prendre parti pour l'une ou pour l'autre ; mais applaudissons de tout cœur le char qui sait tourner la borne avec élégance et dextérité.

Permettez-moi, Messieurs, de faire passer devant vous quelques Sonnets où je me suis efforcé de reproduire, en manière de pastiche, les divers tons qu'a pris le genre dans ses phases de développement historique. Je ne vous les donne pas pour œuvres académiques : il n'est pas question de faire accepter les idées qu'ils représentent. Considérez-les au point de vue de la forme, comme si vous aviez à juger d'un recueil littéraire où tous les genres seraient admis, depuis le sérieux paradoxal jusqu'au tintamarresque. D'ailleurs, voilà déjà un mot qui ne devrait pas faire retentir dans cette enceinte sa vibration barbare. Si vous êtes indulgents pour le terme (inventé par un écrivain bouffon qui a fait souche dans le journalisme), j'espère que vous ne le serez pas moins pour la façon de faire dont il est l'étiquette.

Voici, dans l'ordre de dates, le Sonnet paradoxal. Il aurait pu être écrit à l'époque où l'on n'était artiste ou poète qu'à la condition d'avoir les cheveux longs, la barbe en pointe et la paleur du poitrinaire ; au temps des romances de Monpou et des copies de Child-Harold.

LE POÈTE.

Si vous n'avez marché dans l'ombre de la vie,
Heurtant vos pieds meurtris aux pierres du chemin ;
Si vous n'avez senti l'épingle de l'envie
Chercher sur votre flanc place pour son venin ;

Si vous n'avez versé cette larme bénie
Que l'ange inscrit au ciel sur le livre divin ;
Si vos lèvres en feu de la coupe tarie
N'ont essuyé les bords, sans relâche et sans fin ;

Laissez au Mont Sina Moïse et la tempête !
Tressez de vos bijoux les guirlandes de fête
Au monstrueux Veau d'or, au dieu du Million ;

Mais parmi les élus ne levez point la tête :
Quand Dieu créa le monde, en semant le poète,
Il jeta la douleur dans le même sillon.

Le suivant est éclairé par une dernière lueur des beaux jours de l'élégie. Lamartine fait de la politique; le soleil est couché.

IMMORTALITÉ.

Planter dans l'avenir les jalons d'espérance ;
Marquer d'un point joyeux l'étape des beaux jours,
Et d'un œil vigilant, sous les pas de l'enfance,
Niveler le chemin qui conduit aux amours ;

Nous avons caressé ce rêve plein de charmes,
Les rires et les jeux de l'enfant qui grandit
Ne laissaient point au cœur place pour les alarmes,
Et, la main dans la main, nous allions. Une nuit,

L'Ange exterminateur, en passant, par mégarde
Nous vit, pauvres obscurs, dans un coin oubliés,
Et, sur les deux genoux, par la douleur pliés

Nous disons : O Dieu bon, dans ton asile garde
Cet enfant, tel qu'au jour où tu nous l'as repris ;
Nous irons achever le voyage entrepris.

Nous arrivons aux luttes philosophiques où l'éclectisme tenait la corde, au temps où la bourgeoisie, amoureuse du repos d'esprit, marchait, grâce à ce système, à la complète indifférence, et trouvait plus agréable, comme Lucrèce du haut de son rocher, de laisser s'ébattre devant elle spiritualistes et matérialistes.

MOURIR ?

Mourir ? est-ce, à la fin d'un rapide voyage,
Une angoisse suprême où toutes les douleurs,
Ainsi que les vautours sur un champ de carnage,
Achèvent les débris qui restent de nos cœurs ?

Est-ce le lourd sommeil qui vient après l'ouvrage
Appesantir les yeux du pauvre laboureur,
Effaçant d'un seul trait les souffrances de l'âge
Et jusqu'au souvenir d'un pénible labeur ?

Que la mort soit pour nous l'enfantement terrible
Où d'un corps vermoulu sort l'âme incorruptible,
Aux approches d'un Dieu qui la fait tressaillir ;

Ou que dans un repli de son manteau paisible
L'Eternité nous plonge au néant insensible :
L'homme qui vécut pur voit la mort sans pâlir.

Celui-ci se ressent déjà des fantaisies de l'école littéraire, sœur de la philosophie matérialiste, mais dans sa forme seulement; l'idée en demeure spiritualiste et chrétienne.

LE MENDIANT.

Dans un sabot rugueux engageant un pied sale
Que la paille défend des heurts et des cailloux,
Du village fangeux le mendiant dévale,
Suivi d'un chien sans nom, à l'œil terne, au poil roux.

Aux portes de la ville, importun, il étale
Sa crinière pareille à la branche de houx,
Et murmure au hasard la prière banale,
Se réclamant de Dieu, de notre père à tous.

Tiens! prends! Voilà du vin, voilà du pain, bois, mange!
Tes haillons repoussants cachent peut-être un ange
Qui vient nous rappeler au respect de la loi;

L'aumône avec le ciel est un mystique échange;
Le petit sou donné vaut la perle du Gange:
Mais, pour l'amour de Dieu, bonhomme, lave-toi!

On peut en dire autant du suivant, dont la conclusion réaliste accentue davantage l'antithèse et passe de la bonhomie à la satire.

LE FAKIR.

Sous les rayons brûlants du soleil de l'Asie
Le Fakir, accroupi près du fleuve sacré,
Contemple, avec des grands yeux brillants de frénésie,
Son ongle dans le sol péniblement ancré.

De l'immobilité terrible poésie !
Le corps en holocauste à la divinité,
L'âme, absorbée en Dieu, par le néant saisie ;
Tous deux inconscients de leur humanité ;

Il est un avec Dieu, Dieu lui-même, et sa lèvre
Paraît, en imitant le rictus de la chèvre,
Lui chanter l'hymme dû par l'univers entier.

Pendant que de la vie en martyr il se sèvre,
La chair a protesté ; le saint tremble de fièvre :
Lève-toi, Dieu crotté ! l'autel est un fumier.

Enfin, voici deux essais qui cotoient l'école Parnassienne et par la rime et par la raison. Ce sont deux tableaux qui laissent peut-être entrevoir, à travers les nues, une idée allégorique.

SIRIUS.

Sirius, le grand chien, au ciel cherche sa proie,
De son long hurlement les globes effrayés
Bondissent, s'égarant loin des chemins frayés
Et creusent dans leur fuite une indiscrète voie.

Sirius cependant comme une meute aboie :
Il tombe, haletant et les jarrets ployés,
Devant tous ces chétifs un instant dévoyés,
Et d'un regard vainqueur son œil rouge flamboie.

Alors autour de lui les constellations,
Humbles, viennent tracer leurs révolutions,
Implorant la pitié du chasseur magnanime ;

Et d'un monde inconnu majestueux soleil
Il laisse, hérissant son pelage vermeil,
Les rayons de sa gloire illuminer l'abîme.

ORION.

Orion, le géant, traverse l'étendue.
Il souffle l'ouragan sur l'océan de l'air;
Autour de lui ses bras amoncellent la nue;
La pointe de son glaive en sort comme l'éclair.

Que cherche-t-il là-haut? Plongeant sa tête nue
Dans l'espace infini de l'insondable éther,
Il songe à découvrir la demeure inconnue
Qui cache la splendeur de son roi, Jupiter.

Plus loin que les Titans, sur la voûte étoilée,
Il met la main. Du Dieu la majesté voilée
Semble entr'ouvrir un pan de sa divinité.

Vains efforts! il ne heurte en sa course effarée
Que les soleils, cailloux semés dans l'Empyrée;
Et chacun de ses pas est une immensité!

Quant aux Sonnets que je nommerais volontiers tintamarresques, il en est de toutes les nuances. Ils tirent leur originalité, non pas de la grossièreté du terme (ce qu'on peut reprocher à l'un de ceux que vous venez d'entendre), ni au sous-entendu graveleux; ce n'est ni Vadé, ni Parny qui parle. L'effet qu'ils recherchent est produit par l'antithèse démesurée de deux pensées ou de deux styles, par la chute inattendue d'une négation brutale, d'un contraste déchirant. Représentez-vous un cortège riant ou funèbre, couronné des fleurs de l'Idylle ou couvert des larmes argentées de l'Elégie; et voyez, tout-à-coup, sous le dais triomphal, les haillons sordides d'un cul-de-jatte ou la mine débraillée d'un effronté

voyou. Quel immense désappointement pour le spectateur devant cette mise en action, de propos délibéré, du tableau dessiné par Horace : *Desinit in piscem...!* Et cependant, ce n'est pas toujours une bouffonnerie, ce n'est pas toujours un blasphème. C'est l'expression cruelle du vrai ; c'est l'impitoyable réalité arrachant au lecteur un de ces rires poignants qui lui viennent avec des larmes.

LA DERNIÈRE PENSÉE.

Dieu m'appelle. Je vais enfin m'unir à lui.
Mon âme a pressenti l'heure de délivrance.
Et le pâle rayon du dernier jour a lui
Sur les rideaux jaunis de mon lit de souffrance.

Déjà je n'entends plus. La cloche d'aujourd'hui
Cesse de m'apporter le signal d'espérance.
Déjà je ne vois plus. Tous les objets ont fui
De mes yeux. Tout est mort. L'éternité s'avance.

Dieu m'a créé fragile, et j'ai failli souvent ;
Mais il aura pitié de mon égarement,
Et la peur du néant en mon cœur se dissipe.

Puisse mon repentir à mon dernier moment
Tempérer les rigueurs d'un juste châtiment ! . . . .
Ah ! je fumerais bien la moitié d'une pipe !

L'ASSASSINAT

de

GUILLAUME D'ORANGE

(1584)

Par M. E. LECESNE

Membre résidant

Le 10 juillet 1584, à l'issue de son dîner, Guillaume d'Orange était assassiné par un nommé Balthasar Gérard. Cet homme, né en 1558, à Vilfans, petit bourg de la Franche-Comté, était arrivé à Delft au mois de mai. Il était âgé seulement de vingt-sept ans, de taille moyenne et de contenance modeste. Il avait pris le nom de Guyon. Une première fois il s'était approché de Guillaume, et lui avait remis une lettre : le prince d'Orange lui ayant demandé d'où elle venait, il répondit qu'elle était de lui et qu'elle contenait des choses importantes concernant les Pays-Bas. Cette lettre était signée François Guyon. Le lendemain, il s'adressa à un Secrétaire du Prince, qui le renvoya à Pierre l'Oiseleur de Villiers, Ministre et Conseiller de Guillaume d'Orange. Il demanda une réponse à sa lettre, insistant sur l'importance des révélations qui y étaient faites. Villiers en ayant parlé

au Prince, celui-ci le chargea d'examiner attentivement l'affaire. Il fit donc venir l'auteur de la lettre et apprit de lui qu'il se nommait François Guyon, qu'il était né à Besançon, qu'il portait une affection toute particulière au prince d'Orange, qui était vicomte de Besançon, et qu'il considérait par conséquent comme son seigneur. Cette affection lui avait toujours fait désirer de rendre service au Prince. Ce désir était encore augmenté par la haine qu'il portait aux Espagnols qui, sur de faux rapports, avaient, après l'entreprise du sieur de Beaulieu contre Besançon, impliqué son père dans ce complot, et l'avaient fait périr parce qu'il était de la religion réformée. C'est ce qui l'avait engagé à quitter son pays et à venir habiter un endroit où le protestantisme n'était pas persécuté. En conséquence, il avait, deux ans auparavant, abandonné la Franche-Comté et, muni d'un bon cheval et d'armes de guerre, il avait cherché à s'enrôler dans quelque compagnie destinée aux Pays-Bas. Mais, en passant par le duché de Luxembourg, il s'était arrêté chez un de ses cousins, nommé du Pré, qui était Secrétaire du comte Pierre-Ernest de Mansfeld. Ce cousin lui conseilla de demeurer quelque temps avec lui, parce qu'il avait aussi l'intention de passer au service des insurgés belges, étant auprès du comte de Mansfeld contre sa conscience. Il était donc resté avec ce cousin jusqu'aux Pâques dernières, mais à ce moment il ne put y demeurer davantage parce qu'il y avait dans l'hôtel du comte un prêtre très-sévère sur le chapitre de la religion, qui allait souvent dans les chambres des gens de service voir ce qu'ils faisaient, et qui avait fini par le menacer, lui et son cousin, de les dénoncer s'ils n'allaient pas à confesse.

Voulant éviter de faire ses pâques, il avait passé toute la Semaine sainte à Trèves, et le prêtre lui ayant demandé à son retour où il avait communié, il avait dit que c'était dans l'église des Jésuites. Mais le malheur voulut qu'un des principaux Jésuites de Trèves vînt à Luxembourg et découvrît au prêtre le mensonge qui lui avait été fait. Celui-ci se rendit immédiatement au château de Fontaine, près de Luxembourg, où il était avec le comte, et voulut le faire arrêter. Mais il s'était défendu, et dans la lutte avait donné un coup de poignard à son adversaire. Après cette affaire, s'étant sauvé à Trèves, il avait mandé à son cousin de lui envoyer un cheval et de l'argent pour se réfugier auprès du prince d'Orange. Ces secours tardèrent à arriver, et, comme il craignait d'être découvert, il se décida à partir pour les Pays-Bas dans le dénûment le plus complet. Pour preuve de ses allégations, Guyon remit à Villiers un paquet plein de blancs-seings du comte de Mansfeld, disant qu'il avait eu souvent son cachet à sa disposition comme principal employé de du Pré. Cela lui avait servi à donner des passeports à différentes personnes qui en avaient besoin : il ajoutait qu'au moyen de ces blancs-seings on pourrait peut-être mener à bonne fin quelque entreprise importante. Ces discours furent rapportés au prince d'Orange. Celui-ci, qui était habitué à saisir le côté pratique des choses, ordonna à Villiers de demander à Guyon à quoi il pensait qu'on pourrait employer les blancs-seings. Il répondit qu'il serait facile d'en user pour se faire ouvrir quelque ville du Luxembourg, ou, que si c'était trop loin, on n'avait qu'à les confier à des espions qui s'introduiraient par ce moyen de toutes parts chez les Espagnols. Le prince d'Orange

jugea qu'il fallait se servir de ces blancs-seings pour faire passer des messagers de Bruxelles à Cambrai, et envoya même Guyon en France, à la suite de Caron, seigneur de Schœnwal, pour tenter un essai. Dès qu'il fut en France, on dit que le traître s'empressa d'écrire en Espagne que tout allait bien, qu'il espérait sous peu *voir le sieur de Beaujeu* : c'est ainsi qu'il était convenu d'appeler le meurtre qu'il méditait.

Le voyage de Guyon en France coïncida avec la mort du duc d'Anjou. Schœnwal, croyant avoir sous la main un homme de confiance, le renvoya auprès du prince d'Orange avec des lettres qui lui apprenaient l'évènement. Quand Guillaume eut lu ces lettres, quoiqu'il fût encore au lit, il fit entrer l'envoyé dans sa chambre, et voulut savoir de lui tous les détails de la mort du Duc. Guyon a avoué depuis que si alors il avait eu une dague ou un couteau sous la main, il aurait tué le Prince. Ne pouvant accomplir en ce moment son infernal dessein, il donna les renseignements qui lui étaient demandés et se retira. Mais ces circonstances eurent pour effet de détourner de plus en plus les soupçons, si tant est qu'il y en eût. Les allures extérieures de Gérard devaient, d'ailleurs, répondre suffisamment de lui. Il fréquentait assidûment les prêches et les prières du soir, portait continuellement avec lui un psautier ou quelque livre religieux : parfois il empruntait la Bible du concierge, et en lisait tout haut quelques chapitres. Toutes ces menées avaient pour but de le faire connaître parmi les employés et domestiques du prince d'Orange comme un fervent religionnaire. On dit que parmi ses lectures favorites figuraient les poésies de du Bartas, et que

l'endroit le plus usé du livre était l'histoire de Judith(1). D'aussi bonnes recommandations engagèrent Guillaume à l'employer encore une fois pour intermédiaire entre lui et Caron: il lui confia une dépêche, et lui ordonna de partir pour la France. Guyon ayant fait observer qu'il manquait absolument d'argent, et que ses chausses et ses souliers étaient dans le plus triste état, Guillaume lui fit remettre dix ou douze écus. C'était le dimanche, 8 juillet. Au lieu de partir, il acheta le lendemain un pistolet d'un soldat de la garde du Prince, nommé René; mais l'ayant essayé, il trouva qu'il ne valait rien, et en acheta deux autres à Jean de la Forêt, sergent du capitaine Caulier. Il les tira trois ou quatre fois, et en ayant été satisfait, il demanda à un autre soldat de la garde de lui faire des balles ramées, ce que celui-ci refusa, au grand mécontentement de Guyon.

On était ainsi arrivé au 10 juillet. Ce jour-là, l'assassin se mit en embuscade dans l'intérieur du palais, et attendit que le Prince descendît pour aller dîner dans une petite salle à manger, où il avait l'habitude de prendre ses repas en famille. Il s'approcha de Guillaume, qui était avec la Princesse, et lui demanda un passeport d'une voix mal assurée et tout décontenancé. La Prin-

(1) Voici les vers de du Bartas que Guyon répétait le plus volontiers :

Celuy n'est point de Dieu qui guerroye sa loy.
Tous peuvent estre donc des tyrans homicides :
Jaël, Ahad, Jéhu, furent tyrannicides.
Voire, mais il leur fut commandé du seigneur.
D'une pareille loy je sens forcer mon cœur.
Las pour faire un tel coup, ton bras a peu de force.
Assès fort est celuy que l'Eternel renforce.

cesse s'aperçut de son trouble, et demanda à son mari quel était cet homme, lui disant qu'il ne lui paraissait pas avoir très-bonne mine. Le Prince lui répondit qu'il le connaissait, et qu'il allait faire expédier le passeport qu'on avait sans doute oublié de lui remettre. Pendant le dîner, on le vit se promener aux environs de l'écurie, au fond de l'hôtel touchant aux remparts. Le dîner achevé, le Prince quittait la salle à manger, lorsque le meurtrier sortit de derrière un pilier de la galerie, ayant un coin de son manteau pendant jusqu'au bas de l'épaule, et tenant ses deux pistolets cachés sous l'aisselle gauche. De la main droite, il présenta au Prince un papier, comme si c'était son passeport qu'il voulait faire signer, et, pendant que Guillaume s'avançait pour le prendre, l'assassin tira si prestement un de ses pistolets que personne n'aurait pu l'en empêcher. Le coup avait porté : Guillaume était percé de part en part, du côté gauche au côté droit, à travers l'estomac. Se sentant touché, il ne dit que ces paroles : *Mon Dieu, ayez pitié de mon âme. Je suis fort blessé. Mon Dieu ayez pitié de mon âme et de ce pauvre peuple* (1). Puis il chancela et serait tombé, si son écuyer ne l'avait soutenu, et ne l'avait assis sur les marches de l'escalier. Comme il ne parlait plus, la comtesse de Schwartzenbourg, sa sœur, lui demanda, en allemand, s'il ne recommandait pas son âme à Jésus-Christ, notre Sauveur ; il répondit en la même langue : *Oui*. Ce fut le dernier mot qu'il prononça : on le porta dans la petite salle où il avait dîné, et il y rendit le dernier soupir.

(1) Les historiens contemporains rapportent qu'il prononça ces paroles en français.

Pendant ce temps, le meurtrier avait cherché à fuir par les écuries. Pour cela, il s'était mis à sauter quatre ou cinq marches de la galerie, ce qui avait fait partir l'autre pistolet qu'il avait sous son bras. Il espérait se défendre avec cette arme, mais il la laissa tomber dans sa course et n'eut pas le temps de la ramasser. Fuyant à toutes jambes, il avait traversé l'écurie et la rue qui menait au rempart; mais, comme il courait sur le fumier, il s'embarrassa dans la paille, qui était longue, et tomba. Il eut néanmoins le temps de se relever et de gagner le rempart, d'où il s'apprêtait à sauter dans le fossé: au moment où il enjambait la muraille, il fut arrêté par un laquais et par un hallebardier qui, assistés de quelques personnes, le conduisirent dans la cour de l'hôtel. Il avait d'abord été très-effrayé, mais voyant qu'on ne le tuait pas immédiatement, il affecta un grand sang-froid. Un domestique lui ayant dit: *Tu es un méchant traître*, il répondit: *Je ne suis pas un traître, j'ai fait ce que le Roi m'a commandé.*—*Quel Roi?* lui demanda-t-on.—*Le roi d'Espagne, mon maître*, s'écria-t-il. Et comme un capitaine français, nommé Bastien, lui disait: *Si Dieu ne l'eût empêché, le Prince aurait été tué.* — *Quoi*, reprit-il, *ai-je failli? Maudite soit la faute!* Puis, après un moment de réflexion, il ajouta: *Non, c'est impossible*: peut-être avait-il empoisonné les balles de ses pistolets. Conduit dans le logement du concierge de l'hôtel, il fut fouillé, et on trouva sur lui deux vessies quelque peu gonflées et un petit tube avec lequel il espérait les gonfler complètement. Ne sachant pas nager, il voulait se servir de ces vessies pour traverser le fossé. Quand le magistrat de Delft fut arrivé pour l'interroger, il demanda du papier,

des plumes et de l'encre, et promit, *vu qu'il était prisonnier et*, ajoutait-il, *autant que mort*, qu'il ferait connaître toute la vérité ; ce qu'il ne fit pourtant pas complètement, car il entremêla ses aveux de beaucoup de mensonges. Il reconnaissait que son véritable nom était Balthazar Gérard, qu'il était âgé de vingt-six ans, né à Vilfans, en Bourgogne, que depuis six ans, c'est-à-dire depuis l'infraction de la pacification de Gand, il avait eu le dessein de tuer le prince d'Orange, et même vers cette époque, étant à Dôle, chez un Procureur, nommé Jean Villan, il prit une dague qu'il enfonça de toute sa force dans une porte, en disant qu'il voudrait percer ainsi le cœur du Prince. Une personne présente lui fit observer que ce n'était pas son affaire de tuer les Princes. Lorsqu'il eut appris que le roi d'Espagne avait ordonné de tuer Guillaume d'Orange, partout et comme on pourrait, il était venu en Bourgogne dans le but de se préparer à cette entreprise. Etant arrivé à Luxembourg au mois de mars, il avait entendu dire que le prince d'Orange avait été tué ; c'est ce qui l'avait déterminé à ne pas poursuivre son voyage, et à se mettre au service de son cousin, Jean du Pré, secrétaire du comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg. Mais, ayant appris que Guillaume d'Orange n'était pas mort, il résolut de poursuivre son dessein. C'est alors qu'il pensa à se procurer quelques blancs-seings du comte de Mansfeld, afin d'avoir un prétexte pour s'introduire auprès du Prince. *Suivant donc son ancienne et invétérée délibération*, ce sont les termes dont il se servit, au mois de novembre précédent, il voulut quitter du Pré, et comme celui-ci cherchait à le retenir, il avait rompu avec lui au moyen d'une querelle;

mais il arriva que du Pré fut volé d'une somme de cent cinquante écus, et il pensa que, s'il s'en allait dans ces circonstances, on ne manquerait pas de dire que c'était lui qui était le voleur, il resta encore quelque temps, jusqu'à ce que l'argent fût retrouvé. Alors, il avait cherché à gagner les Pays-Bas en suivant quelques compagnies wallonnes envoyées de Luxembourg dans le Brabant, mais il avait encore une fois été retenu par une maladie que fit du Pré et qui dura depuis la semaine avant Noël jusqu'à la quinzaine après cette fête. Enfin, au mois de mars dernier, il avait pris congé de son patron. Avant de venir dans les Pays-Bas, il était allé à Trèves, où il se confessa à un Jésuite. Celui-ci le retint dans le collège de cette ville, et là, ils se concertèrent ensemble sur les moyens d'user des blancs-seings qu'il avait dérobés au comte de Mansfeld. Il fut décidé que la chose serait tenue secrète jusqu'à Pâques, et qu'alors le comte serait averti de ce qui allait se passer. D'après le conseil du Jésuite, il aurait pareillement écrit une lettre au prince de Parme pour lui demander son appui ; mais cette lettre était restée sans réponse. Il faut remarquer qu'il n'est nullement nié par les partisans des Espagnols que le prince de Parme ait eu connaissance du complot. Strada reconnaît que Gérard offrit ses services à Farnèse. Ce qui empêcha de les accepter ce ne fut point l'horreur du crime, mais c'est qu'on pensait que le meurtrier ne serait pas capable de le consommer. *Quia et operam in id suam Parmensi obtubrat, spretusque ut impar fuit.* On voit que Farnèse, qui pourtant se connaissait en hommes, se trompa complétement en cette circonstance, et que celui qu'il dédaigna était digne de sa confiance. Ainsi

rebuté, Gérard n'en était pas moins venu à Delft, où il avait exhibé ses blancs-seings, dont il s'était servi pour le maréchal de Biron et autres seigneurs du parti du duc d'Anjou. La mort de ce dernier le fit retourner en Hollande. Ce fut alors qu'il chercha toutes les occasions de faire le coup qu'il avait médité. N'en trouvant pas de meilleure que de tuer le Prince quand il revenait du prêche ou au moment de ses repas, il avait acheté la veille deux pistolets qu'il avait chargés, l'un de trois balles et l'autre de deux. Il avait tiré celui chargé de trois balles, et n'avait pu se servir de celui qui était chargé de deux balles, parce qu'il en avait été empêché par les hallebardiers, ce qu'il regrettait beaucoup. Il terminait ses aveux en disant que, quand il serait à mille lieues, il reviendrait pour achever le Prince.

Ayant été appliqué à la question extraordinaire, et avant d'être mis à la torture, il dit qu'au mois de mars dernier il avait consulté sur son dessein Me Géry, docteur en théologie, gardien des Cordeliers de Tournay, et il persista dans ce dire après avoir été retiré de la gêne. Quand on l'y remit, il déclara que, dans l'intention d'obtenir une récompense, il avait fait connaître son projet au prince de Parme, que celui-ci avait ordonné à Christophe d'Assonville, Conseiller, d'en conférer plus amplement avec lui : ce Conseiller lui exposa les dangers qu'il courait, lui dit que, si nonobstant il persévérait dans son dessein, il rendrait un grand service au roi d'Espagne ; mais, au cas où il serait découvert, il lui recommanda tout particulièrement de ne pas nommer le prince de Parme, parce que cela ne lui servirait à rien et serait fort fâcheux pour le Prince. Du reste, après

avoir pris connaissance des moyens qu'il comptait employer, il les approuva grandement.

Le lendemain, sans être mis à la gène, il persévéra dans ses dires relativement au prince de Parme et à d'Assonville. Il ajouta que ce dernier l'avait assuré qu'il avait communiqué au Prince la conversation qu'ils avaient eue ensemble, qu'il donnait son acquiescement à tout et s'engageait, en cas de succès, d'accorder la récompense promise par l'édit de proscription. En le quittant, d'Assonville lui aurait dit : « Allez, mon fils, si vous achevez ce fait, le Roy vous tiendra tout ce qu'il a promis et acquérerez un nom immortel. » Du reste, il ne cessait de répéter qu'il ne se repentait pas de ce qu'il avait fait, et que si c'était à recommencer, il le ferait encore, dût-il y perdre mille vies.

Dans un dernier interrogatoire, il ajoutait que d'Assonville avait montré des blancs-seings au Prince, qu'il l'avait autorisé à s'en servir, qu'il lui avait recommandé, s'il venait à Anvers, d'exhiber ces blancs-seings au Sr de Sainte-Aldegonde, qui ne manquerait pas, en les voyant, de le recevoir dans la ville ; qu'enfin, Me Géry, après avoir pris connaissance de sa résolution, lui avait dit que, puisqu'il avait entrepris une pareille chose, il devait l'achever, et qu'il lui donnait sa bénédiction, promettant de prier Dieu pour lui, ce que le Jésuite de Trèves lui avait promis également, l'assurant qu'au cas où il mourrait, il serait rangé au catalogue des martyrs glorieux. Au reste, il ne connaissait pas le nom de ce Jésuite ; mais il savait qu'il était régent du collège, qu'il avait la barbe rousse et qu'il avait communiqué le fait à trois de ses frères.

Sans vouloir disculper le prince de Parme de sa participation au complot, nous appellerons néanmoins l'attention sur ce fait, que le prévenu va toujours en le chargeant davantage à mesure qu'il avance dans ses révélations. Espérait-il par ce moyen se rendre plus intéressant auprès de ses juges? Avec la réflexion, voyait-il l'affreux abîme dans lequel on l'avait entraîné? Cherchait-il à rejeter sur les autres une partie de sa faute? Toutes ces interprétations sont possibles. Ce qui est probable, c'est que le prince de Parme n'a pu se compromettre autant que Gérard finit par le dire: il était de ces hommes qui laissent faire les mauvaises actions, mais qui ne les autorisent pas. S'il fut satisfait de la mort du prince d'Orange, il eut au moins la pudeur de ne pas le laisser paraître, car il interdit les réjouissances dans son camp, et fit adresser des compliments de condoléance à la veuve du défunt. Quant aux encouragements donnés à l'assassin par des Jésuites et des docteurs en théologie, s'il est impossible de les révoquer en doute, il est certain qu'ils eurent lieu avec plus de ménagements que l'accusé ne le disait. Certes, le parti catholique, à cette époque, ne reculait devant aucun moyen, mais il était trop adroit pour se fier aveuglément à un scélérat sans aveu. Gérard a été sans doute considéré par lui comme un enfant perdu qu'il ne fallait pas détourner de son chemin de traverse, mais non pas comme un héros qui devait faire honneur à la religion. Les promesses de martyre que Gérard prétend lui avoir été prodiguées sont évidemment un effet de mise en scène à l'adresse des protestants.

Malgré ces réticences, la condamnation de Gérard ne pouvait faire aucun doute. Elle fut prononcée avec une

rapidité à laquelle nous ne sommes pas habitués dans les procès de ce genre. Un tribunal extraordinaire, composé des treize Commissaires du haut Conseil et du Conseil provincial, des juges municipaux et des Echevins, s'assembla immédiatement, et la sentence fut rendue le 14 juillet. Cette sentence était d'une rigueur inouïe. Le coupable devait être conduit sur un échafaud, dressé à cet effet devant l'Hôtel-de-Ville, pour avoir la main droite brûlée par des fers ardents, les muscles arrachés avec des tenailles rouges, son corps vivant fendu, en commençant par le bras, le cœur arraché et jeté contre la face, la tête séparée du tronc, pour être exposée au haut d'une pique sur le clocher de l'Escoutette, derrière l'hôtel du Prince, le tronc séparé en quatre quartiers et pendu aux bastions des quatre portes de la ville, enfin. ses biens confisqués (Résolutions de Hollande du 14 juillet 1584). En entendant la lecture de cette sentence. Gérard fut saisi d'effroi; il maudit le jour où il avait mis le pied dans les écoles de droit et la science qui lui avait servi à s'introduire auprès des grands. Il dit que s'il eût été un pauvre ouvrier ou un simple artisan, il ne serait pas tombé dans ce malheur, que c'était la soif des richesses et de la noblesse qui l'avait conduit où il était. Toutefois, il ne tarda pas à se remettre, et il ajouta que *puisque la folie était faite, il fallait en porter la folle enchère.* Cette fermeté ne le quitta plus; c'est elle qui, lorsqu'on le battait de verges, lui avait fait s'appliquer les paroles de Pilate : *Ecce homo*; ce fut elle qui le soutint pendant les supplices affreux qui terminèrent sa vie, le 15 juillet 1584 (1).

(1) Voltaire parle ainsi de l'assassinat de Guillaume : « C'est le fanatisme qui coûta la vie à Guillaume, prince d'Orange, fondateur de la liberté et de la grandeur des Hollandais. D'abord Salcède le

Pour raconter cette fermeté et ces supplices, nous laisserons parler un témoin oculaire. Son simple récit est plus saisissant que les narrations les mieux étudiées : « Comme il y avoit, dit-il, nombre infini de personnes à voir faire cette exécution, où j'étois spectateur comme les autres, il faut que je die ce que je remarquai en icelle. Cest assassin encore qu'il eust les pieds eschaudez de la geine et tout boursoufflez, marchoit neantmoins fermement entre deux bourreaux. Il estoit petit de stature, avec les cheveux, la barbe et tous les poils de son corps rasez parce qu'on presumoit qu'il devoit avoir quelque charme sur luy, qui pouvoit causer que durant tant de tourmens des geines (pour descouvrir s'il n'avoit nuls complices) il crioit peu ou point. Estant lié à l'estache sur l'eschafaut, voyoit d'œil descouvert embraser le gaufrier et les tenailles qui deuvoyent servir à l'office. Voyoit le banc charnier sur lequel il devoit être taillé en quartiers, les cousteaux et la cognée, sans toutefois s'en esmouvoir en rien. Et comme ces deux bourreaux estoyent empeschez à rompre sur une petite enclume posée sur le banc la pistole dont il avoit fait le coup, le marteau duquel l'un des bourreaux frappoit se desmancha et raza les oreilles de son compagnon, dont le peuple se riant, ce malheureux ne se sceut contenir qu'il ne donnât un petit souris. Ayant eu la main longtemps entre deux fers ardans tellement azie qu'elle sembloit

blessa au front (Voltaire se trompe, il s'agit de Jaureguy), et Strada raconte que Salcède n'osa entreprendre cette action qu'après avoir purifié son âme par la confession aux pieds d'un Dominicain et l'avoir justifiée par le pain céleste. Herrera dit quelque chose de plus insensé et de plus atroce : *Estando firme con el exemplo de nestro salvador Jesu Christo y de sus santos.* Balthazar Gérard, qui ôta la vie à ce grand homme, en usa de même que Salcède (Lettre au roi de Prusse, du 20 janvier 1742).

estre une gauffre, il la leva amont comme voulant dire et monstrer, voilà la main qui a fait le coup. Et comme après avoir esté tenaillé, les bourreaux le portoyent à deux pour le poser sur le charnier, certaine femmelette dit aux assistans que veut on tant faire de mal à ce pouvre homme, quand tout est dit, il n'a tué qu'un homme. et on le fait mourir de mille morts. Les bourgeois oyant ces propos la poussèrent arrière avec injures. Ceux qui estoient un petit plus loin oyant le bruit et ne sachans que c'estoit commencèrent à s'esmouvoir et à murmurer. aucuns crians arme et le tambour battant C'est à scavoir jà couché sur le banc, les bourreaux eurent peur sur le point de le quitter, et luy à se vouloir lever et fuyr : sur quoy le Magistrat cria aux bourreaux que ce n'estoit rien et qu'ils fissent leur debvoir. Il est à croire si c'eust été quelque trouble et qu'il eust été abandonné seul sur l'eschaffaut quelque mal en point qu'il fust, il eust taché de se sauver : tant y a qu'en tous les tourmens qu'on lui fist jamais il ne cria point, ni ne fist semblant de sentir aucune douleur, à quoi il s'estoit résolu et mesmes s'en estoit vanté dès qu'il estoit sur la geine. »

S'il ne s'agissait pas d'un homme aussi exécrable, on serait vraiment tenté de l'admirer et de le comparer à un Mucius Scœvola. C'est l'effet ordinaire de l'exagération des châtiments : elle diminue l'horreur de la faute et rend le condamné presque intéressant. L'exemple public qu'on a si souvent invoqué en faveur du maintien de ces punitions extraordinaires n'a jamais empêché un fanatique de commettre un régicide. L'atrocité des supplices infligés aux Ravaillac et aux Damiens n'a pas arrêté le cours des attentats contre les Princes. Quand on

conçoit de si abominables projets, on ne voit que le but, on ne s'arrête pas aux conséquences. Traiter ces grands coupables autrement que des coupables ordinaires, c'est leur faire un piédestal sur lequel ils sont bien aises de poser, c'est les rendre l'objet de la commisération publique : témoin cette *femmelette* dont il vient d'être parlé, qui oubliait le crime et s'apitoyait sur le criminel. Notre siècle s'est honoré en supprimant ce luxe inutile de répression et d'intimidation : malgré le nombre d'assassinats politiques qu'il a vus, il a toujours été en rétrogradant dans la manière de les punir, tellement que chez nos voisins d'Angleterre, les attentats contre la vie de la Reine ont souvent été considérés comme des actes de folie et passibles, comme tels, d'une simple séquestration. Ne vaut-il pas mieux, pour la société, mépriser de tels forfaits que de paraître trembler devant eux ?

C'est ce qui arriva pour Gérard : en lui fournissant les moyens de se faire remarquer, on lui fournit les honneurs de l'apothéose. Les catholiques et les Espagnols, qui l'auraient peut-être désavoué s'il fût mort obscurément, se l'approprièrent quand il eut étalé sur l'échafaud un courage indomptable. On en fit une victime et presque un grand homme. Les moines élevèrent sa constance jusqu'au ciel : les ecclésiastiques, dit de Thou (*Hist. universelle*, livre 79), donnèrent dans tous les Pays-Bas de très-grandes louanges à sa force d'âme, ils firent des réjouissances dans toutes les villes du Roi d'Espagne; les Jésuites le représentèrent comme un martyr et les menaces du peuple empêchèrent seules le clergé catholique de chanter le *Te Deum*. Les chanoines de Bois-le-Duc montèrent au plus haut des tours de l'église pour

le chanter en secret ; mais on dit que la foudre tombée la nuit suivante sur le beffroi se chargea de punir cet oubli des convenances. La poésie et la littérature s'empressèrent aussi de célébrer les mérites de ce héros. L'évêque d'Anvers, Levinus Torrentianus, publia une ode latine, à la louange de Gérard (Yprey en Dermont). En 1584, il parut à Douai un écrit in-12 intitulé: *le glorieux et triomphant martyr de Balthasar Gérard advenu en la ville de Delft*. La même année, on publiait à Rome un mémoire in-8° intitulé : *Balthasari Gerardi Burgundi morte e costanza per over animazato il principe d'Orange.* Enfin, en 1594, on imprimait à Bergame un recueil de poésies, qui avait pour titre : *Muse Toscane di diversi nobilissimi ingegni per Gherardo Borgogno* (Michaud, *Biographie universelle*, art. Gérard). Quant à Philippe II, il fut assez lent à payer le prix du meurtre qu'il avait ordonné: il fallut plusieurs années pour que la famille du *tyrannicide* Gérard obtint un diplôme d'anoblissement et qu'elle fût mise en possession de quelques seigneuries du prince d'Orange confisquées en Bourgogne (Gachard, t. I. p. 12.) On doit ajouter qu'elle ne jouissait plus d'aucun privilège depuis la conquête de la Franche-Comté.

Texte du Jugement de Condamnation contre Bathalzar Gérard.

Comme Balthazar Gérard, natif de Ville Fans en la Franche-Comté de Bourgogne de la Seigneurie du Roy d'Espagne, prisonnier ici présent a confessé que pour meurtrir et assassiner le très-illustre et puissant Prince feu Monseigneur le Prince d'Orange comte de Nassau etc., il seroit parti dudit pays de Bourgogne et venu à Luxembourg, où s'estant mis au service du secrétaire du comte de Mansfeldt Gouverneur dudit Luxembourg, et illec empraint sur papier blanc grand nombre de cachets dudit comte, ayant apprins à contrefaire le seing manuel d'icelui, pour avec iceux trouver accez à la cour dudit Seigneur Prince d'Orange laquelle sienne délibération il auroit au mois de mars dernier fait entendre par escrit en la ville de Tournay au Prince de Parme qui lui auroit ordonné d'entrer en communication et traité sur ce fait avec le Conseiller d'Assonville : lequel auroit promis audit prisonnier qu'avenant qu'il sceust mettre son dessein en effet et exécuter le ban et proscription du Roy d'Espagne, à l'encontre dudit Seigneur Prince, le Roy luy payeroit ce qu'estoit porté par la dicte sentence, entr'autres points la somme de vingt-cinq mille ducats. Que ledit prisonnier ayant consulté avec ledit d'Assonville touchant ceste exécution, auroit entre eux esté conclu que ledit prisonnier prendroit son adresse ès pays de pardeçà à la cour dudit Seigneur Prince, se faisant nommer François Guyon fils de Pierre Guyon de Besançon jadis exécuté pour la religion avec confiscation de biens. Que sous couleur d'avoir dès sa jeunesse esté zélé à la religion pour laquelle il avoit perdu son père et ses biens et sous ce nom emprunté, et avec ces cachets et signatures il aviseroit d'avoir accès chez ledit Seigneur Prince. Suyvant laquelle résolution icelui prisonnier desmantant son nom et nommant François Guyon seroit venu à la cour dudit Seigneur et s'advancé le 9 de ce mois d'acheter deux pistoles, que le 10 ayant espié que ledit Seigneur estoit assis à table en sa salette seroit allé en son hostellerie où il chargea lesdites deux pistoles l'une de trois balles, l'autre de deux, et de là retournant à la cour avec les pistoles

pendant à sa ceinture, au costé gauche, cachées sous son manteau qu'au costé droit il laissoit pendre à bas de l'espaule, afin de ne point sembler d'avoir rien caché dessous. Et qu'à l'issue de la table, comme ledit Seigneur sortoit de sa salette pour monter les degrez de sa chambre, icelui prisonnier auroit lasché l'une de ces pistoles chargée de trois plombs au travers du corps d'icelui Seigneur, duquel coup (au grand regret de tous bons patriots) il auroit esté tué. Lequel cas comme crime très-exécrable et trahison très-abominable perpétré en la personne d'un tant illustre Prince (tel qu'a esté le Seigneur Prince d'Orange) ne doit nullement demeurer impuni, mais plustôt chastié à toute rigueur exemplaire.

Pour ce est-il Messieurs les commis des consaulx grand et Provincial joints avec les Bourguemaistres et Eschevins de ceste ville sur l'examen et confession dudit prisonnier, le tout bien et meurement pesé et considéré, ce qu'en ce cas fait à peser et considérer, ont condamné et condamnent ledit Balthazar Gérard, prisonnier ici présent, d'estre mis sur un eschafaut devant la maison eschevinale sur le marché de ceste ville pour illec premièrement lui estre tenaillée entre deux fers étincellans la main droite avec laquelle il a perpétré ce meurtre tant exécrable ; puis estre avec tenailles et espinces ardantes tenaillé et pincé en six divers endroits de son corps, comme aux bras, cuisses et autres lieux où y a le plus de chair, laquelle ainsi bruslée lui soit arrachée des membres, finallement pour y estre taillé vif en quatre quartiers, commençant par bas le long du ventre pour le cœur lui estre arraché et jetté à la face ; et la teste séparée du corps fichée au haut d'un pal derrière l'hostel dudit Seigneur Prince sur la tour de l'Escoutette, et les quatre quartiers pendus à des potences sur les Boulevards de la Hageporte, Oostporte, Ketelporte et Waterslootrche porte de ceste ville. Déclarant les biens acquis au fisc tel qu'il appartiendra.

Prononcé audit prisonnier, à Delft, le 14 de juillet 1584.

Signé : VANDER MEER.

DE L'ORIGINE

et

DE LA CONSTITUTION INTIME

du

LANGAGE

ÉTUDES DE PHILOLOGIE COMPARÉE

lues dans une suite de séances

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général

PRÉLIMINAIRES

On lit au livre de la Genèse, chapitre second, versets 19 et 20 : « Jehovah Dieu avait formé de terre tous les animaux des champs, tous les oiseaux du Ciel, et il les fit venir vers l'homme pour qu'il eût à voir comment il les nommerait ; et le nom que l'homme donnerait à chaque créature animée, tel devait être son nom. Et, en effet, l'homme donna des noms à tous les animaux domestiques, aux oiseaux du Ciel et à tous les animaux des champs. »

Au même livre, chapitre xi, on lit :

« Il y avait alors sur toute la terre un seul langage et les mêmes mots. »

Puis, vient le récit de la construction de la tour de Babel. Dieu avait ordonné aux hommes d'habiter toute la terre : ils veulent rester ensemble et font une tour

pour servir de ralliement. Alors Dieu *confondit* le langage des hommes et les força ainsi à se disperser sur toute la terre.

Trois faits principaux résultent de ces textes : 1° Le langage est d'invention et de formation humaine ; 2° le langage fut longtemps unique et le même sur la terre ; 3° il devint tout d'un coup varié et se divisa en un certain nombre de langues différentes.

Or, voici qu'après bien des travaux, après bien des expériences directes sur les langues actuellement existantes dans l'univers entier, les ethnographes arrivent à des conclusions identiques. Eux aussi disent positivement : 1° Le langage des hommes a été originairement unique ; 2° la séparation de l'espèce humaine a été violente ; ce n'est pas volontairement que les hommes ont changé leur langage, mais ils ont été violemment et soudainement séparés les uns des autres. La tradition et l'étude sont ici d'accord, ainsi que l'a démontré déjà, par une foule de citations, le savant cardinal Wiseman (1).

Avant d'entrer plus avant dans l'examen intime de ces faits, nous pouvons nous demander tout de suite s'il est bien possible aujourd'hui de retrouver des traces de cette communauté première de mots dans le langage humain, et quelles seraient les conditions auxquelles on pourrait légitimement constater cette identité.

Il est bien clair que, tout d'abord, il faudrait écarter l'onomatopée. En effet, l'imitation directe, immédiate,

(1) Ces citations sont reproduites plus loin.

ayant pu se faire partout, en même temps ou en des temps différents, ne prouverait absolument rien. De ce qu'ici on a imité le cri des animaux ou les bruits quelconques de la nature, il ne s'ensuit pas évidemment que ces mêmes imitations, faites ailleurs, viennent des premières.

De même en est-il d'une foule de mots dus aux relations commerciales ou autres analogues.

Par exemple, de ce que le vocabulaire spécial des chemins de fer, inventé d'abord chez les Anglais, ait passé sans modification en France, sous les termes de rails, de wagon, et même de tramway et de cars, on ne peut pas conclure que le français vient de l'anglais, pas plus qu'on ne conclura que le grec moderne vient de l'italien ou du français, parce qu'il admet une foule de locutions usuelles empruntées à ces langues.

Ce sont là des marques de relation, de voisinage, de fréquentation plus ou moins superficielle ; rien de plus, rien de moins. Mais si, au lieu de ces rapports à la surface, on découvre entre deux langues des relations tout-à-fait intimes ; si surtout ces ressemblances n'ont rien d'universel, mais, au contraire, portent le cachet d'une volonté d'ordre tout spécial, arbitraire ; alors, il y a matière à fixer l'attention de l'observateur, et il pourra se demander si deux ou plusieurs nations, qui ont aujourd'hui une même manière d'appeler des choses si peu semblables naturellement, ne sont pas véritablement la simple dispersion d'une même et primitive nation.

Là, en effet, est toute la question.

Cette question doit être examinée et résolue par une méthode scientifique, cela est bien évident: mais, qu'est-ce qu'une méthode scientifique ?

Aujourd'hui il est de mode, dans plus d'une école, d'appliquer le mot *science* à la seule expérience, souvent bien incomplète, au seul examen, trop souvent superficiel ou systématique, de quelques faits. *A priori*, on rejette les témoignages anciens, surtout ceux de la Bible, sous prétexte qu'il ne faut pas confondre la théologie et la science, et c'est merveille de voir à quels résultats conduit cette préoccupation fort peu philosophique. Nous le ferons voir dans le cours du travail, assez étendu, que nous commençons aujourd'hui. En attendant, citons d'abord ce que dit à ce propos M. Max Muller, dans son livre de *La Science du langage*, 8e leçon, vers la fin :

« J'ai été accusé de m'être laissé influencer dans mes recherches par une croyance implicite à l'unité primitive de l'humanité. J'avoue que j'ai cette croyance, et, si elle avait eu besoin d'être confirmée, elle l'aurait été par l'ouvrage de Darwin, *On the origin of species*. Mais je mets mes adversaires au défi de citer un seul passage où j'aie mêlé aux arguments scientifiques des arguments théologiques. Seulement, si on me dit « qu'aucun observateur » impartial n'aurait jamais conçu l'idée de faire venir toute » l'humanité d'un couple unique, si le récit de Moïse » n'avait affirmé ce fait, » on me permettra de répondre que cette idée est, au contraire, si naturelle, si bien en

harmonie avec toutes les lois du raisonnement, qu'il n'y a jamais eu, que je sache, de nation sur la terre, qui, ayant des traditions sur l'origine de la race humaine, ne l'ait pas tirée d'un seul couple, sinon d'une seule personne. Quand même l'auteur du récit de la Genèse serait dépouillé, devant le tribunal des sciences physiques, de ses droits d'écrivain inspiré, il peut, du moins, prétendre au titre modeste d'observateur impartial ; et, si l'on peut trouver que la conception de l'unité physique de la race humaine soit fausse, c'est une erreur qu'il partage en commun avec d'autres observateurs impartiaux, tels que Humboldt, Bunsen, Prichard et Owen. »

Eh ! oui, il faut bien admettre que les observateurs impartiaux ne datent pas seulement de notre époque. Il faut bien admettre, d'ailleurs, qu'il y a plusieurs sciences, distinctes par leur objet, leurs procédés, leur but. C'est être téméraire, c'est même sortir de la vérité philosophique, d'employer des expressions comme celles-ci : *la science* a prouvé, *la science* veut, *la science* a dit, etc.

C'est, comme on l'a dit avec justesse, abuser de l'antonomase. Quel est donc l'homme qui a le droit de parler, d'une manière absolue, au nom de *la science ?* Qui emploie ces sortes d'expressions, ressuscite ces hommes du second siècle qui ne parlaient que de *la gnose* et qui finirent par se perdre dans les ténèbres du gnosticisme. Non, la méthode scientifique ne consiste pas à prononcer continuellement le mot de science, mais bien à rechercher la chose elle-même, c'est-à-dire une vraie et nette notion fournie par les divers moyens d'investiga-

tion de la vérité, sans parti-pris. Pourquoi nous priverions-nous, de gaité de cœur, des connaissances acquises avant nous? Pourquoi voudrions-nous obstinément refaire de toutes pièces, et sans tenir compte du passé, *une science* spéciale, qu'il est si difficile de dégager de ses limbes, même avec le secours de toutes les traditions? Pour nous, ce n'est pas ainsi que nous envisageons cette étude. Sans parti-pris d'aucune nature, nous acceptons, et, qui plus est, nous recherchons tous les témoignages. En les contrôlant l'un par l'autre, on peut arriver à bien préciser ces témoignages, à ne leur faire dire que ce qu'ils disent en réalité. Notre système, c'est de ne pas avoir de système, c'est de chercher purement et simplement ce qui est. Qu'on veuille bien nous suivre avec la même absence de préoccupation, avec la même répulsion du *præjudicatum*, et peut-être arriverons-nous à constater un certain nombre de faits qui nous permettront de conclure.

Quelle méthode convient-il, d'ailleurs, d'employer dans ces études?

Un grand penseur, qui fut en même temps un grand érudit, Clément d'Alexandrie, a fait huit livres de recherches profondes, qu'il a appelés modestement des tapisseries ou stromates. Dans une matière aussi difficile, aussi complexe, aussi peu homogène que celle que nous traitons, il nous semble que nous ferons bien de tisser lentement, une à la fois, chacune de ces figures, dont nous essaierons ensuite de composer une tenture présentable. Ce mode de procéder nous permettra les études

spéciales, intimes : il nous mènera loin, bien loin, de la phraséologie, qui laisse dans le vague, pour nous forcer, au contraire, à tout préciser. C'est, du reste, de l'analyse, de l'observation, de l'expérimentalisme, et, sous ce rapport, on sera bien obligé de convenir que nous sommes de notre siècle, dont nous acceptons avec plaisir ce qu'il a de vraiment bon.

CHAPITRE Ier.

EXEMPLE DE QUELQUES RACINES COMMUNES AUX DIVERSES LANGUES.

Entrant tout de suite dans notre sujet, nous allons commencer par un premier essai de recherche des racines communes aux diverses langues. C'est en comparant, et en comparant beaucoup, avec patience et avec soin, que nous arriverons peu à peu à un résultat appréciable.

J'emprunte ce premier examen, au moins en partie, à un excellent ouvrage qui vient de paraître : *Sinico-Aryaca*, ou recherches sur les racines primitives dans les langues chinoises et aryennes, étude philologique par Gustave Schlegel. — Batavia, 1872.

Prenant les quelques notes très-curieuses qu'il donne sur un mot, j'y joins des recherches analogues, tirées d'autres idiomes, sur ce même mot, et j'arrive ainsi aux constatations suivantes :

Le mot *canne*, dans le sens de roseau, jonc, est un mot pour ainsi dire universel : il se trouve, avec ce sens,

dans toutes les langues. Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'il se trouve dans beaucoup de langues, avec des sens secondaires, et même avec des sens plus ou moins arbitraires et de convention.

Voyons d'abord le sens premier, roseau ou jonc.

L'hébreu קנה est exactement le mot *canne* : il signifie roseau, chaume, canne.

Le grec κάννα, κάννη, κάνη, a la même signification.

Le latin *canna* a exactement le même sens.

L'anglais nous offre le mot *cane* ; l'espagnol, le mot *caña*. Si, des langues européennes ou sémitiques, nous allons remonter jusqu'à l'Inde et même jusqu'à la Chine, nous trouvons en sanscrit le mot *kânda*, tige d'une plante d'un nœud à l'autre, et en chinois, le mot *kân*, qui signifie un roseau ou une canne et aussi une tige de riz. Dans le premier cas, le caractère s'écrit au moyen de la clef du bambou et du phonétique kân ; dans le second, il se compose de la clef des céréales et du phonétique kân : le sens est donc indubitable.

Si de la Chine nous revenons en Egypte, nous trouvons un mot presque identique : ⲕⲁⲙ ou ϫⲁⲙ signifiant également roseau. Ce sens premier est donc le même partout.

Il y a plus, et les sens secondaires, plus ou moins arbitraires et de convention, vont se retrouver les mêmes chez tous ces peuples, dont les langues paraissent aujourd'hui être si dissemblables.

Commençons par le chinois.

En chinois, le mot kân a toutes les significations qui vont suivre :

1° Il signifie, comme nous l'avons dit, jonc ou roseau ;

2° Il exprime aussi une canne de bois pour se promener. Alors il s'écrit avec la clef du bois et le phonétique kân ;

3° Comme conséquence naturelle de ce qui précède, ce même mot signifie lance, et, par extension, armes ;

4° Il signifie encore ferme, dur, raide ;

5° Il désigne les os, et particulièrement les grands os droits, soit de la jambe, soit du bras ;

6° Il spécifie la partie dure de la tête. Il est bien entendu que chacun de ces sens est déterminé, dans l'ingénieuse écriture chinoise, par les clefs diverses : des lances, de la terre argileuse, de la tête humaine, etc. ;

7° On peut voir plusieurs autres significations de ce mot dans la nomenclature détaillée qu'en a donnée M. G. Schlegel, de la page 117 à la page 130 de son livre *Sinico-Aryaca*, imprimé à Batavia, en 1872. Nous ne devons pas omettre, néanmoins, une des plus curieuses, celle du *vase à boire*, positivement assignée à l'expression kân et figurée par le caractère idéographique, clef des vases et pots, accompagnant le phonétique kân. Cela vient, pense-t-on, de ce que, dans l'origine, une tige de bambou, prise d'un nœud à l'autre et creuse, a servi de vase à boire.

Cette origine, assurément fort peu directe, pour ne pas dire fort contingente et arbitraire, est d'autant plus remarquable, qu'elle explique seule le sens absolument

identique donné à la même expression en hollandais, en danois, en norwégien et suédois, en anglais, en vieux français, en allemand.

En hollandais, *kan* veut dire vase pour boire ; en allemand, *kanne* a le même sens ; le danois, *kande*, le norwégien et suédois, *kanna*, l'anglais, *can*, signifient la même chose. Il n'est pas jusqu'au vieux mot français *cannette*, diminutif encore employé, qui ne veuille dire une sorte de chopine ou mesure de liquide. On dit d'ailleurs aussi une canne de vin.

Du reste, partout, au sens de vase est joint celui de mesure, vase d'une capacité déterminée.

Si maintenant nous demandons quels sont tous les sens du mot hébreu, ou mieux du sémitique קנה, nous trouvons :

1° Canne, roseau, jonc et chaume, comme nous l'avons dit ; 2° bâton pour s'appuyer, pour marcher ; 3° instrument de mesure, en grec κανων, perche d'arpenteur ; 4° jonc ou fléau d'une balance ; 5° os du bras, proprement canal, percé, du bras ; 6° bras de candélabre ; 7° tige des végétaux, etc.

Sous la forme toute voisine כון, nous trouvons :

Etre ferme, être droit, se tenir debout, diriger, ajuster des flèches, etc., établir, solidifier et autres sens analogues.

N'y a-t-il pas les plus grands rapports avec les sens divers du même mot employé par les Chinois ?

L'espagnol nous offre le mot *cana*, sorte de mesure de longueur, de deux aunes, dont on se sert dans la Cata-

logne et ailleurs. Il appelait aussi les bornes, les limites, *canas*.

Il appelle *caña*, nous l'avons vu, la canne, le roseau. Il donne le même nom à la tige du froment, à l'os de la jambe, au bas ou à la chaussette, par extension, etc., etc. On voit que c'est toujours le même ordre de formation, la même marche des idées transmise par les mêmes mots.

Ainsi, voilà un mot. et nous en trouverons beaucoup d'autres, qui est le même, avec les significations les plus diverses, mais toujours les mêmes, dans les idiomes des peuples les plus éloignés les uns des autres. Et pourtant, ces significations sont arbitraires, elles ne ressortent pas naturellement du sens originel : donc, ces peuples ont eu primitivement une même vie commune ; c'est la même famille, aujourd'hui dispersée.

Ce que nous venons de dire pour le mot *can*, exemple pris au hasard, nous le dirons plus loin pour le mot *Dieu*, pour les mots *père*, *mère*, *frère*, *jour*, *ciel*, *tête*, *terre* et une foule d'autres.

Mais il y a une autre série de mots qui établissent d'une manière bien plus forte encore l'unité première du langage. C'est le pronom, qui se trouve être le même dans les langues les plus différentes, comme tout-à-l'heure nous allons le montrer.

Faisons auparavant une remarque fondamentale, qui à elle seule nous dira comment il peut se faire que les langues soient à la fois si semblables et si multiples.

Le fond des langues est un composé de monosyllabes,

en nombre assez peu élevé. Ces monosyllabes, pour le Chinois, forment toute la langue et ne vont pas à quatre cents. Pour l'égyptien, où ils forment une grande partie de la langue, j'en ai supputé un peu plus de neuf cents, qui se réduiront à six cents, et peut-être moins, en déduisant les variantes qui ne dépendent que de l'orthographe ou de l'emploi de signes homophônes. Il est étonnant de voir combien les monosyllabes sont importants en français et surtout en anglais, dans ce qui fait le fond vraiment saxon. De même en est-il en grec, en latin et surtout en hébreu et dans les dialectes sémitiques. Nous ferons de tout cela un examen approfondi : car c'est la base même du présent travail.

Pour le moment, et comme principe, contentons-nous de faire remarquer un fait qui nous expliquera la variété et l'unité du langage.

Les monosyllabes employés dans leur forme pure ou simplement juxtà-posés selon les besoins de la grammaire et le sens générique ou spécial, forment le mode de langage le plus primitif, le plus facile quand on en a la clef. Si toujours on avait suivi ce mode, le langage eût continué sans doute d'être unique.

Mais il n'en a pas été ainsi. On a agglutiné les mots, on a fait un seul corps de la racine principale et de celles qui servaient à la modifier ; ainsi a-t-on eu des langues, en apparence toutes nouvelles, et différentes déjà du langage primitif.

On ne s'en est point tenu à cette modification, mais on a inventé les flexions, les cas, les systèmes compli-

qués de conjugaisons et tous les raffinements d'une grammaire développée. Alors se sont formés, par combinaisons, des mots fort éloignés des mots primitifs. Alors on a pu dire qu'il y avait autant de familles de langues que de familles de peuples, et toutes ces modifications se sont faites si complétement, si profondément, dès l'origine même des sociétés diverses des nations, que c'est réellement et à la lettre une *confusion* originelle, une Babel. Toutefois, ce n'est qu'une confusion, ce n'est pas une suite de créations différentes. Examinons quelques-unes des racines premières, mentionnées plus haut, avant d'arriver à l'étude capitale de la classification des langues.

L'idée de *Dieu* se trouve exprimée partout, ou presque partout, de la même manière : nous voulons parler ici de l'idée de Dieu en général et sans la désignation d'aucun attribut particulier. Cette idée se rend par la lettre *d* ou *t*, avec ou sans aspiration, accompagnée d'une ou de plusieurs voyelles, et parfois terminée par une consonne qui, souvent, n'est là que comme euphonie ou encore comme terminaison.

Notons, d'ailleurs, que le sens primitif de cette racine est *lumière supérieure*, et que ce sens a été employé, dès l'origine, au matériel et au moral. C'est ainsi que les mêmes mots signifieront : jour, lumière, raison suprême, Dieu et Ciel. Ne disons-nous pas en français : Fasse le Ciel ! Juste Ciel ! etc., etc. ? N'appelons-nous pas Dieu lumière. *lumen de lumine ?*

Déjà on avait fait cette remarque très-juste, que nos

mots latins et français *divus*, *divin*, *Dieu*, venaient, avec leurs congénères, de la racine sanscrite *dyu*, védique *dyo*, formant *div*, *diva* et *deva*. On n'avait pas pris garde toutefois que ces trois termes se rendent en chinois par *tchao*, autrefois prononcé *diu*, puis *tiu*, par *thien* et par *ti*.

Cr, le premier caractère désigne la clarté du jour, quand le soleil luit. On l'a très-anciennement prononcé *diu*, puis *tiu*.

Le second caractère désigne le firmament, le Ciel.

Le troisième caractère s'est prononcé *tej*, *te*, *tai* et *dej*, puis *ti* et *di*.

Voilà donc, entre le chinois et l'indien, une union intime pour ces trois mots qui sortent de la même racine, ou, pour mieux dire, ont une identité parfaite.

Au chinois, *diu* et *tiu* (la lumière, le jour) se rapportent : le sanscrit *dyu* et *divá* ; le terme védique *dyó* ; le latin *dies* et *diu*, avec ses dérivés ou variantes *interdiu*, *nudius*, *biduum*, etc. ; le grec διαλος, διαιος, ενδια et autres mots qui signifient reluire. Le mot *Dieu* français, prononcé *diu* dans nos pays du nord, comme au temps des Gaulois, a une singulière coïncidence avec les mots que nous venons de noter.

Nous avons dit : comme au temps des Gaulois. En effet, les Celtes, au témoignage de Bochart et de plusieurs autres auteurs cités par Wachter (p. 294 de son *Glossarium germanicum*), donnaient à Dieu le nom de *diu*, *dyu*, *dui*, *duw*, *duc*.

Au chinois, *thien* ou *dhin* (le Ciel) répondent : le grec ζην d'Homère, le dorique ζαν, le toscan *tina* et *tinia*.

Au terme *di* ou *dej* et *tej* (qui signifie Dieu), correspondent le sanscrit *deva*, le védique *di*, le thibétain *dhe*, le lithuanien *devas*, l'ancien norske *tivar*, l'ancien germain *zio*, l'anglo-saxon *tiw*, le latin *dej* radical de *Deus*, item *diovis*, le grec θε, radical de θεος, item δι, radical de ζευς, διος, l'égyptien ⲍⲱⲉⲓⲥ. Je ne parle pas des termes italiens et espagnols *dio*, *dios*, tant ils ressemblent au latin et au grec.

Les langues sémitiques nous offrent le mot usuel אדון, dans lequel la racine primitive est דון, qui nous ramène à l'idée de lumière supérieure, raison suprême, source du jugement éclairé C'est ici le lumineux, le voyant tout, par conséquent, le vrai juge et le véritable maître, le seul seigneur : *solus sanctus, solus dominus, solus altissimus*.

Quand nous citons ici ce seul mot des langues sémitiques, c'est qu'il s'agit seulement de l'idée générale de Dieu. On sait, en effet, que dans l'hébreu il y a dix noms de Dieu parfaitement distincts et fort bien expliqués : les Arabes ont porté à cent le chiffre de ce nom.

La langue égyptienne nous fournit encore deux autres expressions générales tout-à-fait anciennes pour le nom de Dieu. C'est, d'une part, le mot ϯⲛⲣ et, d'autre part, le mot ⲛϯⲉ ou ⲛⲟⲩϯⲉ. On voit qu'il y a toujours la lettre ϯ avec une voyelle, comme base essentielle de cette racine, ici modifiée, comme nous l'avons vu ailleurs, par *n* et par *r*.

L'idée de mère se rend en chinois par *ma*, *mo*, varié en *mu* et *mi*. Ce mot désigne aussi les mamelles, ce qui

nous donne tout de suite la valeur exacte et le sens de ce monosyllabe, tellement répandu qu'on peut l'appeler universel.

Ainsi, soit simple, soit avec redoublement, nous le retrouvons partout. Aux îles Liou-Kiou, la mère est nommée *oum-ma* ou *an-ma* ; au Thibet, on l'appelle *am-ma*. Dans le langage védique, on dit *am-be*, en sanscrit, *am-ba*, par transition naturelle du *m* en *b*. Le Malais dit à la fois *ma* et *ama*, *ibu*, mère, et *ba-bu*, nourrice.

Les langues indo-européennes ont été fidèles à la consonne *m*. Ainsi, le grec dit μη-τηρ, le dorien μα-τηρ, le latin *ma-ter*, l'ancien tudesque *a-ma* et *am-ma*, l'allemand *mu-tter*, l'anglo-saxon *mo-der*, etc., etc. Les mots grecs et latins μαμμα et *mamma*, pour mamelles, dérivent évidemment de la même source. Les langues sémitiques nous donnent le même monosyllabe אם, avec de nombreux dérivés, dont nous n'avons pas à nous occuper ici et qui sont, d'ailleurs, fort connus.

L'égyptien désigne la mère sous le nom de ⲙⲁⲩ, c'est donc encore et toujours le monosyllabe universel.

L'idée de père est exprimée aussi partout de la même manière, au moins dans un de ses noms.

En chinois, on dit *pa*, pour l'un des noms du père, et ce mot signifie gouverneur ou chef de la maison. Aujourd'hui encore les étudiants anglais donnent à leur père familièrement le nom de *governor*. *Pa* se modifie d'ailleurs en *fu*, *pe*, *ba*, *bo* et *po*.

Au Thibet, on trouve *a-ba*, *a-va*, avec duplication, dans le Népaul *bo-ba*. En sanscrit, on dit *pi tri* et *patri*.

En grec et en latin, on dit *πα-τηρ* et *pater*, en gothique, *fa-dar*, en anglo-saxon *fae-der*, en anglais *father*, etc., etc.

Le sémitique nous donne אב et *ab-ba*; en égyptien, cette racine existe également, mais elle n'est usitée que dans le sens de tête ou de chef. Le mot père se dit toujours ⲓⲱⲧ, ce qui nous ramène à l'autre racine de la haute Asie.

Cette autre ✓ employée pour exprimer l'idée de père est *a to* ou *a tho*, celui qui se multiplie. C'est exactement le sens de l'iot égyptien.

Or, si les Chinois appellent le père *a to*, des nomades de race scythique demeurant dans l'ancien Tangut prononçaient *tya*. A Canton et au Foukien, les enfants nomment leur père, avec le vocatif, *a-te*, *a-tya*. Eh! bien, en grec et en latin, on dit *αττα* et *atta*; le gothique dit *atta*, l'ancien bohémien *ot*, le slave *otici*, le lyvonien *tabas* (composé des deux racines), enfin le hongrois dit *atya*, exactement comme on dit aujourd'hui en Chine, dans le dialecte d'Emoui. Nous avons dit tout-à-l'heure que l'égyptien s'est toujours servi du mot ⲓⲱⲧ, qui a même donné le nom d'une lettre à l'alphabet. (1)

Le vieux français *tayon*, arrière grand-père, vient évidemment de la racine *tya*. Quant au mot latin *at-avus*, il renferme à la fois les deux racines.

Les idées de père et de mère nous conduisent naturellement à une question des plus curieuses de la linguistique.

(1) Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans notre travail intitulé: *De l'origine de l'écriture.*

Comment se fait-il que tous les mots qui se rapportent à la famille aient, surtout dans nos langues européennes, une terminaison uniforme?

Pourquoi cette terminaison, ajoutée à des racines connues, et que signifie-t-elle?

Ainsi, les noms qui se rapportent à la famille se formulent comme on peut le voir dans le tableau suivant:

	PÈRE	MÈRE	FILS	FILLE	FRÈRE	SŒUR
Grec	Πατηρ	Ματηρ	. . .	Θυγατηρ		
		η				
Latin	Pater	Mater.	. . .	. . . .	Frater	
Allemand	Vater	Muter.	. . .	Tochter	Bruder	Schwester
Anglais	Father	Mother	. . .	Daughter	Brother	Sister
Pehlvi	Abider	Amider	. . .	. . . .	Berur	
Persan	Pader	Mader	. . .	Dochter	Berader	
					Bru, Burider	
Zend	Fedre	Maté	Pethre, Putré	Dochter		
Anglo-saxon	Fœder	Meder	. . .	Dohtor	Brothor	Swustor
		Modor	. . .	Dohter	Bruoder	
Franc-Alam.	Fater	Muater	. . .	Dohter	Bruoder	Suester
		Muoter	. . .	. . . .	Bruader	
Suédois	. . . .	. . . .	. . .	. . . .	Broder	Syster
Lithuanien.	. . . .	. . . .	. . .	. . . .	. . . .	Schostro
Goths	. . . .	. . . .	. . .	. . . .	Brothr	Swistar
Sanscrit	Pidr	Madr	Putra	Duhida	Bhrader	Sahodari

Ces noms, dans plusieurs langues, sont connus, et nous venons d'expliquer les deux principaux, c'est-à-dire les monosyllabes qui désignent le père et la mère, *ab* et *am*, ou bien *pa* et *ma*. Nous ne saurions expliquer avec la même certitude les autres monosyllabes qui ont formé

les mots destinés à rendre les idées de *fils* et *fille, frère* et *sœur*. Mais une chose certaine, c'est qu'à tous ces mots a été joint, dans les langues indo-européennes, un autre mot, toujours le même, la terminaison, ou plutôt le mot *ter*. Pourquoi donc ce *ter* et que signifie-t-il?

Pourquoi il est là? Evidemment c'est pour la clarté du discours. C'est pour fixer, par une idée générale, se rapportant probablement à celle de *famille*, le sens spécial de chacun des monosyllabes auquel il est agglutiné. Ainsi ont fait les Egyptiens pour une foule de caractères dans leur écriture. Ainsi font encore les Chinois. Chez les uns et les autres, une idée générale vient *classer* l'idée spéciale de telle manière, qu'il est impossible de prendre le change et d'attribuer le mot à une autre idée. Si, par exemple, *pa* veut dire père, il a aussi plusieurs autres sens : en ajoutant *ter*, mot qui se rapporte à la famille, quelqu'en soit le sens précis, on fixe à la famille le mot *pa*, qui, dès lors, ne peut plus être pris dans un autre sens.

Ma veut dire mère, sans doute, mais il signifie encore chanvre, moulin, bœuf, vache, terre, aussi bien en sanscrit qu'en chinois. En ajoutant *ter* à *ma*, on fixait le sens et on évitait toute chance d'erreur.

De même en est-il certainement pour le *ter* ajouté aux monosyllabes qui signifient *fils* et *fille, frère* et *sœur*. C'est une précaution prise pour arriver à une plus grande précision, de la part des langues qui devaient être par excellence des langues philosophiques. En donnant ainsi le mot individuel, plus l'espèce à laquelle il appar-

tient, on est moins poétique, sans doute, mais on est plus clair.

Au reste, ceci n'est pas un fait isolé, et souvent nous aurons à en constater d'analogues. C'est même un des grands moyens par lesquels la langue monosyllabique est arrivée à l'état de composition plus ou moins complète, qui en a fait une langue agglutinative ou une langue à flexions.

Que signifie le mot *ter?*

Comme il s'applique aussi bien au père et à la mère qu'au fils et à la fille, au frère et à la sœur, il est bien clair qu'il a un sens général se rapportant à la *famille*. Mais quel est ce sens précis? Nous ne le connaissons pas. Ce ne peut pas être le sens que l'on donne ordinairement à ce mot dans les grammaires sanscrites ou autres : *ter* n'est pas ici un nom d'agent.

La √ *cap* est aussi un mot universel.

Dans le latin *caput*, il y a le sens de tête, aussi bien que dans le mot grec κεφ—αλη et dans une foule d'autres que nous allons voir. Tel n'est pourtant pas le sens premier de cette √ qui, dans les langues sémitiques veut dire plutôt *courbure*, כם et קום, קב, כב, גם, גב. Nous avons ainsi jusqu'à six monosyllabes analogues, qui tous nous ramènent à la courbure et nous donnent par exemple, les noms du chameau à la bosse ou courbure ghimel, de la montagne au soulèvement ou courbure ghibel, etc., etc., de la paume de la main, caph, formant la lettre C, image visible de la courbe et lettre

qui porte précisément ce nom, comme nous l'avons expliqué ailleurs (1).

Il est remarquable que le chinois offre le même sens. *Kap* y désigne les os de la tête, le crâne, l'enveloppe courbée plutôt que la tête elle-même.

Le sens premier étant ainsi bien précisé, constatons maintenant toute cette longue série de langues qui se servent de ce mot dans le sens de tête.

Le japonais dit *koufe*. le magar (nepal) *khap-ar*, le sanscrit, le javanais, le malais *kap-âla* le grec κεφ—αλη, le latin *cap-ut*, le goth *haub-ith*, l'ancien germain *houp-it*, l'ancien norske *hof-uth*, le gothland *haf-uth*, l'anglo saxon *heaf-ud*, l'allemand *kopf*, *haup-t*, le hollandais *kop*, *hoof-d*, l'anglais, pour l'idée sommet ou crâne, *cop*, le français *chef*, le gaélique *gap*, *cab ad*, enfin l'égyptien ⲁⲡⲉ. Nous avons déjà vu les racines sémitiques analogues, mais employées dans un sens différent.

Voilà une liste bien remarquable et une concordance étonnante.

Ce n'est pas tout, et nous pourrions ici dresser la liste également concordante des significations secondaires. Donnons-en seulement quelques-unes, empruntées à M Gustave Schlegel.

Une petite coquille qui s'appelle en chinois *kap*, se nomme en sanscrit *kàp-arda*.

Une capsule, une boite, une cosse se dit en chinois *kap*, en grec καψα, en latin *capsa*, en allemand *kap-sel*, en français *cap-sule* et *capse*.

(1) *De l'origine de l'écriture.*

Une cape, un chapeau se nomme en chinois *kap*, en allemand *kappe*, en hollandais *kap*, en anglais *cap*. Nous pouvons même ajouter ici aux citations de l'auteur le mot latin *cappa*, avec les mots français *cape*, *chappe*, dans leurs nombreuses significations.

Coiffure se dit en chinois *kap*, en hollandais *kap-sel*.

Il y a encore d'autres rapprochements à faire, et ces listes sont loin d'être complètes : « Nous savons bien. dit à ce propos. M. Gustave Schlegel, qu'on s'est habitué à faire dériver tous ces mots du latin *caput* ; mais cette supposition disparaîtra quand on verra que ce mot latin est lui-même dérivé de la même √ chinoise *kap*. »

Ici nous ne sommes pas d'accord avec M. Schlegel sur le fait de la dérivation. Ce mot de dérivation. selon nous, ne doit plus être employé, parce que rien ne prouve l'antériorité du chinois, pas plus que celle de telle autre langue. Ce qu'il y a d'établi et ce qui va être de plus en plus démontré, c'est le fait de la présence d'un seul et même radical monosyllabique comme essence du même mot dans les diverses langues, ce qui suppose une langue unique, primitive, antérieure à toutes. Le chinois et l'égyptien ont le mérite d'avoir conservé, le premier toujours, le second souvent, les monosyllabes primitifs ; aussi est-il essentiel de les consulter tout d'abord. Mais il ne suit pas de là que ces langues sont mères des autres : il suit seulement qu'elles ont mieux conservé la forme première, qu'elles ont moins agi et moins modifié leur manière d'être. Il est plus vrai de dire des langues qu'elles sont sœurs :

Facies non omnibus una,
Non diversa tamen, qualis decet esse sororum.

CHAPITRE SECOND.

SUITE DE L'EXAMEN COMPARATIF. — DU NOM DES ARBRES DANS LES DIVERSES LANGUES.

Une étude toute spéciale, à laquelle nous allons maintenant nous livrer, fera comprendre, bien mieux qu'une dissertation théorique, les modes divers suivis par nos ayeux pour exprimer une même idée, à l'aide d'éléments primitivement identiques, mais agencés de telle manière que les produits extrêmes n'ont plus entre eux aucun rapport apparent. Cette étude, c'est celle du nom des arbres dans les diverses langues.

Constatons d'abord les faits, nous les expliquerons ensuite en les comparant et nous découvrirons là un des procédés les plus curieux du langage composé venant d'abord de mots très-simples.

Pour désigner un arbre spécial, en égyptien, on prend, d'une part, le mot qui exprime le bois, d'autre part, le mot qui exprime le fruit de l'arbre que l'on veut désigner, et on joint le premier au second par la préposition *de*. C'est on ne peut pas plus clair.

Ainsi le figuier s'appellera Ⲃⲱ ⲛ̄ ⲕⲉⲛⲧⲉ ou ϭⲱ ⲛ̄

ⲕⲛ̄ⲧⲉ, le bois, l'arbre de figue; la vigne se dira ⲃⲱ ⲛ̄ⲁⲗⲟⲗⲓ ou bien ⲃⲱ ⲛ̄ⲉⲗⲟⲟⲗⲉ, selon les dialectes de Memphis ou de Thèbes, l'arbre de raisin ; l'olivier se nommera ⲃⲱ ⲛ̄ϫⲱⲓⲧ, bois d'olive ou arbre d'olive, etc.

Le système employé ici est une union de deux mots par une préposition.

Ce mot égyptien ⲃⲱ est exactement le vieux mot gaulois, aujourd'hui patois. Ce mot est représenté en allemand par *baum* et en belge et hollandais par *boom*.

Mais, ce qui est bien plus curieux, c'est que les Allemands, les Belges, les Hollandais et plusieurs autres peuples de même origine, employant cette racine pour exprimer le nom de tel ou tel arbre, ne la joignent pas au nom du fruit de l'arbre à désigner, mais la posent simplement à côté, sans aucun lien, sans même une préposition, c'est-à-dire à la manière chinoise.

Ici donc, nous prenons toute une catégorie de langues européennes, si travaillées d'ordinaire et si grammaticales, en flagrant délit d'organisation absolument primitive, moins travaillée même que l'égyptien.

Qu'on en juge plutôt par les exemples suivants, où nous avons réuni un assez grand nombre de noms d'arbres comparés pour être en droit de conclure.

Le figuier se dit en allemand *feigenbaum*, figue arbre;

En hollandais ou belge *bijgheboom*, figue arbre.

De même en est-il pour le mode de formation du nom des autres arbres, dont nous donnons le tableau synoptique, sous forme de colonnes parallèles, pour plus de clarté.

	ALLEMAND.	BELGE.
Sapin	Dannenbaum .	Danneboom.
Erable. . . .	Ahornbaum . .	Maeschoutenboom.
	Mascholterbaum.	
Aulne	Erlenbaum . .	Elsenboom.
Amandier . .	Mandelbaum. .	Amandelboom.
Bouleau . . .	Birkenbaum. .	Berkenboom.
Buis	Buxbaum. . .	Busboom.
Châtaignier . .	Kestenbaum. .	Kastanienboom.
Cèdre	Cederbaum . .	Cederboom.
Cerisier . . .	Kirschenbaum .	Kerseboom.
Cornouiller . .	Kornelbaum. .	Cornellenboom.
Noisetier . . .	Haselnukbaum .	Haselnoteboom.
Noyer. . . .	Nukbaum . .	Noteboom.
Cyprès . . .	Cypressenbaum.	Cypressenboom.
Hêtre	Buchbaum . .	Buechenboom.
Frêne. . . .	Eschenbaum. .	Eschenboom.
Lierre. . . .	Ephewbaum.	
Genevrier . .	Krametbaum, etc.	Genevèrboom.
Laurier . . .	Lorbeerbaum .	Laurierboom.
Lentisque . .	Zendschorerbaum	Mastichboom.
	Mastichen.	
Pommier. . .	Apfellbaum . .	Appelboom.
Poirier . . .	Byrbaum. . .	Peereboom.
Oranger . . .	Pomeranzenbaum	Araniappelboom.
Citronnier . .	Citronbaum.	
Abricotier . .	Amarellenbaum	Brœge perse boom.
Grenadier . .	Granat baum. .	Graneatappelboom.

Néflier . . .	Nas pel baum .	Mis pel boom.
Mûrier . . .	Maulbeerbaum .	Moerbesyeboom
Olivier . . .	Oelbaum . . .	Olijuenboom.
Dattier . . .	Dattelbaum . .	Dattelboom.
Pêcher . . .	Pfersichbaum .	Persichboom.
Pin. . ,. . .	Fichtenbaum .	Pijnboom.
Peuplier . . .	Pappelbaum. .	Popelenboom.
Prunier . . .	Pflaumenbaum .	Prunmenboom.
Chêne. . . .	Eichbaum . .	Eeckenboom.
Saule	Meidenbaum. .	Millighenboom.
If	Ibenbaum. . .	Ibenboom.
Orme	Ulmenbaum, etc.	Yepenboom.
etc., etc.		Olmen.

Nous pourrions ajouter encore à cette nomenclature, déjà longue. Elle suffit, pensons-nous, pour montrer combien sont téméraires les classifications absolues en fait de linguistique, et ce qui va suivre achèvera la démonstration.

Si, en effet, nous nous adressons maintenant à notre langue française pour lui demander comment elle a procédé pour former ces mêmes noms d'arbres, elle nous montrera ces colonnes que nous venons de parcourir et où nous verrons toujours, ou presque toujours, la même syllabe ajoutée au nom du fruit. Dans le fond, c'est le système germanique, mais perfectionné. Ce n'est plus une simple juxtà-position, c'est une liaison complète, une agglutination, dans laquelle le second mot a même perdu l'un de ses éléments.

D'où vient, en effet, cette syllabe *ier* qui spécifie l'idée d'arbre dans les mots cités plus haut?

Arbre s'est dit *der, dre, dri* en vieux germain; l'anglais a conservé cette racine dans le mot *tree;* le grec lui-même la possède dans le nom du chêne, l'arbre par excellence, δρῦς (prononcé *dry* et non *dru*, comme on l'a fait à tort depuis Erasme). *Dru* ou *taru* est du reste une racine sanscrite qui, là, veut dire *arbre*.

Le savant et très-exact Wachter nous donne toutes ces notions et des exemples à l'appui, dans l'article *Der, lignum, arbor*, de son admirable *Glossarium germanicum*. Là et ailleurs, il explique, comme chose ordinaire, que beaucoup ont observée avec lui, les transpositions de lettres qui font de *der* et *ter*, ou *dir* et *tir, tri, dri, dre, tre*, ou bien *ert, erd, ird, ierd, iert* et *ier*. Notre terminaison *ier* doit donc signifier tout simplement *arbre*, là où elle est agglutinée avec le mot qui désigne le fruit. Ainsi, poire est le fruit, poirier est le nom de l'arbre désigné par le fruit, *poirartre*, avec fusion des deux mots en un, ou du moins, agglutination. Pour écrire les deux mots séparés, on aurait conservé poire et trie ou tier, et on aurait dit poire-tier, pomme-tier, cerise-tier, prune-tier.

Ce qui va suivre se rapporte à la langue anglaise.

Les Anglais auraient pu, pour former leurs noms d'arbres, prendre leur mot *beam*, l'analogue du *baum* allemand et du *boom* belge: ils ont pris le synonyme *tree*, sans l'agglutiner comme les Français, sans l'unir par une préposition comme les Egyptiens, mais simplement

en le juxtà-posant, comme les Germano-Belges et les Chinois.

Voici la nomenclature de leurs noms d'arbres principaux :

Abricotier	Apricote-tree.	Laurier .	Bay-tree, etc.
Aulne. .	Alder-tree.	Lentisque	Mastick-tree.
Amandier	Almond-tree.	Lierre. .	Ivy.
Bouleau .	Birch-tree.	Mûrier .	Mulberry-tree.
Buis . .	Box-tree, etc.	Néflier .	Medlar-tree.
Cerisier .	Cherry-tree.	Noisetier.	Hazel-tree.
Cèdre. .	Cedar-tree, etc.	Noyer .	Wanut-tree.
Châtaignier	Chestnut-tree.	Olivier .	Olive-tree.
Citronnier	Lemen-tree.	Oranger .	Orange-tree.
Cornouiller	Cornel-tree.	Orme. .	Elm.
Dattier .	Date-tree.	Pêcher .	Peach-tree.
Erable .	Maple-tree.	Peuplier .	Poplar-tree, etc.
Figuier .	Fig-tree.	Pin . .	Pine-tree, etc.
Frêne. .	Ash-tree.	Poirier .	Pear-tree.
Genevrier	Juniper-tree.	Pommier.	Apple-tree.
Grenadier	Pome-granate-tree, etc.	Prunier .	Plum-tree.
Hêtre. .	Beech-tree.	Sapin. .	Fir-tree, etc.
If . . .	Yew-tree, etc.	Etc., etc.	

C'est d'une régularité parfaite et d'un mode de formation tout-à-fait primitif, à part quelques noms spéciaux sur lesquels nous aurons à revenir.

Si on s'exerce à *prononcer* certains de ces noms, on verra qu'ils produisent assez exactement les noms français correspondants : la prononciation agglutine les deux éléments et les transforme.

Ainsi, apricote-tree, prononcé *apricotrie*, est bien près d'*abricotier*, il n'y a plus que le changement de place de l'*i* et de l'*r*, chose qui se voit si souvent dans toutes les langues. Date-tree, *dattrie*, donne aussi facilement *dattier*. La terminaison française vient bien du *tree* ou du *dri*, comme nous l'avons dit plus haut.

La languegrecque n'a rien de semblable, mais elle offre un système qui, s'il est tout différent, s'impose vivement à notre attention. En effet, si nous comparons les noms des principaux arbres aux noms de leurs fruits, nous pourrons constater deux faits très-remarquables : 1° le nom du fruit étant neutre, le nom de l'arbre est féminin ; 2° l'accent tonique, pour le nom du fruit, est placé sur la racine indicative du nom ; l'accent tonique, pour le nom de l'arbre, est placé en dehors de cette racine, c'est-à-dire sur la terminaison.

Voici, je pense, ce que signifie cet arrangement.

Le genre féminin, avec la terminaison féminine, indique l'idée de maternité, de production. L'accent précise cette signification en attirant l'attention sur la syllabe dont le sens domine. Ainsi, συκῆ ou συκέα, avec l'accent sur la terminaison féminine, voudra dire : mère de figue, arbre figuier, puisqu'on glisse sur συκ et que l'on s'appesantit sur έα ou ῆ : au contraire, σῦκον, au neutre, avec l'accent sur ῦ voudra dire simplement figue. ἐλαίη, avec l'accent à la fin veut dire olivier ; avec l'accent au commencement, ἔλαιον, veut dire olive et huile. De même en est-il de ῥοδῆ, rosier, accent final, et de ῥόδον, rose, accent sur la première syllabe. Μορέα, avec l'accent sur la termi-

naison féminine, signifie mûrier; *μόρον*, accent sur *μόρ*, signifie mûre; *ἀμυγδαλέα*, accent sur *έα*, veut dire amandier; *ἀμύγδαλον*, accent sur *μύγ* et terminaison neutre, veut dire amande.

C'est à la fois ingénieux et musical; cela rappelle les *tons* de la langue chinoise, en même temps que cela nous ouvre des horizons nouveaux sur la formation primitive des *genres*, simples mots déterminatifs évidemment juxtàposés d'abord contre la racine. Ce système du nom des arbres en grec est très-remarquable. Il est aussi très-logique. En effet, dans le nom du fruit, il n'y a qu'une idée, l'accent la note; dans le nom de l'arbre, au contraire, il y a deux idées, l'accent note la principale: c'est le chant qui élucide l'expression et fixe le sens précis.

Il y a quelque système analogue, quoique moins net, dans le latin: ainsi, tous les noms d'arbres sont féminins. D'autre part, on y admet bien des composés qui rappellent le système germain et anglais. Ainsi, on dit très-bien: *malus arbor*, *ficus arbor*, *ulmus arbor*, etc., etc.

Chose très-curieuse, dans la langue turque on omet ordinairement les noms d'arbres particuliers dans le dictionnaire. La raison en est que ces noms se forment en ajoutant au nom du fruit le mot arbre. C'est un mode d'opérer tout-à-fait semblable à ce que nous avons vu plus haut.

CHAPITRE TROISIÈME

DE LA CLASSIFICATION DES LANGUES.

Pour avoir une idée précise de la nature du langage. il est bon d'en distinguer les diverses formes, de les comparer, de les juger. Mais ici une question se présente : quel est le système d'après lequel on peut classer les langues pour les forcer, en quelque sorte, à livrer leur secret?

Il y a un demi-siècle, on avait établi une triple division toute historique. On distinguait les langues chamiques, les langues sémitiques et les langues japhétiques. Celles-ci s'appelèrent aussi indo-germaniques et indo-européennes.

A une époque plus rapprochée de nous, on a établi trois catégories de langues, mais on les a groupées différemment.

On a mis dans un même groupe les langues aryennes et les langues sémitiques, parmi lesquelles on a placé l'égyptien.

Puis, en opposition aux langues aryennes ou des laboureurs, on a établi le groupe des langues touraniennes ou des nomades. Enfin, on a fait un groupe particulier du chinois et de ses annexes.

Le grand tort de ces divisions historiques ou semi-historiques, c'est d'être fort vagues et, d'ailleurs, d'être souvent en dehors de la vérité historique elle-même.

En effet, les Phéniciens et les Carthaginois, descendants de Cham, parlent une langue sémitique, et il en est de même des Egyptiens. Et pourquoi les Chinois ont-ils une autre langue, peu conforme à leur généalogie vraisemblable? Les Turcs, de la famille japhétique, ont une langue touranienne. Nous pourrions citer d'autres contradictions du même genre. Bornons-nous à faire voir seulement encore l'anomalie qu'il y a à mettre dans le même groupe aryen presque tous les peuples japhétiques mêlés à tous les descendants de Sem et à un bon nombre de Chamites.

Aussi croyons-nous qu'il faut chercher quelque chose de plus scientifique et arriver à un classement fondé sur la nature des langues elles-mêmes, quelque part qu'on les rencontre, et sans s'occuper des peuples qui les emploient.

Il est, dans l'histoire des arts, une série de travaux qui peuvent nous donner une idée assez nette de ce qui se passe dans la science des langues.

L'architecture primitive se bornait à poser l'un contre l'autre, ou l'un sur l'autre, des blocs de pierre, sans les tailler, sans les polir, les laissant dans l'état de nature

et les maintenant distincts et avec une existence propre, sans ligatures, sans ciment. Plus tard, on a taillé les pierres, on les a rendues aptes à se joindre pour former un ensemble, et on a employé pour cela des retranchements et du ciment.

Voyez maintenant cette mosaïque romaine. Les éléments sont des pierres juxtà-posées, mais la jonction est si parfaite, l'ensemble est tellement un, qu'il faut un véritable travail pour arriver à retrouver les éléments dont cette œuvre d'art est composée.

Voilà les trois divisions naturelles du langage.

En effet, dans le chinois, tous les mots sont monosyllabiques, et ces mots sont simplement juxtà-posés, sans jamais se joindre, et ils restent partout et toujours séparés.

En chinois, vous ne trouverez aucune désinence, aucun signe de déclinaison ou de conjugaison, pas même de signes pour les nombres ou les genres : à vrai dire, il n'y a pas de grammaire. Et pourtant cette langue se parle par 400 millions de personnes ; cette langue a une littérature très-riche ; cette langue, si élémentaire, se suffit pleinement, avec ses 450 mots, portés à 1203 par le moyen des accents et, en outre, cette langue nous fournira souvent l'explication de nos propres langues et le secret de leur composition.

Donnons d'abord une idée exacte des moyens employés par le chinois pour exprimer tout ce que nous exprimons par ce que nous appelons les parties du discours.

Comme il n'y a pas de signes pour les genres, beaucoup de noms spéciaux marquent les sexes dans les ani-

maux, ce qui existe en français pour les mots *vache*, *brebis*, *chèvre*, etc. Quand il est nécessaire de déterminer le genre dans les noms qui sont communs, on le fait par l'addition d'un des mots suivants : *père*, *mère*, *homme*, *femme*.

Aucun signe ne distingue le singulier du pluriel : là, comme partout, les mots restent immuables, absolument invariables, c'est le bloc de pierre auquel on ne touche pas. Quand il est indispensable de fixer les nombres, on ajoute, avant ou après le mot principal, un des huit mots qui signifient *tous* ou *beaucoup*, selon des règles *ad hoc*, et on se comprend parfaitement. On a aussi souvent recours aux mots collectifs : *peuple*, *troupeau*. Enfin, il y a un certain nombre de pluriels d'habitude : les *quatre* mers, les *neuf* provinces, les *cent* magistrats, les *dix mille* peuples, pour dire les mers, les provinces, les magistrats, les peuples. Mais, même alors, les mots qui signifient mer, province, magistrat, peuple, demeurent invariables.

Les rapports des noms entre eux s'expriment d'une façon très-simple. Le terme antécédent se met après le terme conséquent. Le livre de Pierre se dira *Pierre livre*. C'est là une règle universelle et qui ne souffre jamais d'exception, et elle s'applique aux noms composés : *Ciel fils*, *ancêtres temple*, pour le fils du Ciel, le temple des ancêtres. Ici, un rapprochement s'impose à nous. Les Anglais n'ont-ils pas conservé de véritables médailles de cet état primitif du langage dans leurs expressions : *chair man*, *police man*, *clergy man* et autres composés analo-

gues? Nous aurons plus d'une fois à constater ces ressemblances, qui font de l'anglais une langue des plus curieuses à scruter, au point de vue de l'archéologie du langage.

Souvent aussi, en chinois, quand il s'agit d'exprimer un rapport entre des noms, on leur laisse leur position respective, mais alors on met entre eux un autre mot, qui indique la propriété, l'appartenance. Ceci est bien semblable à notre préposition *de* qui, dans l'origine, a dû être un mot séparé avec un sens analogue.

Lorsqu'il s'agit d'exprimer un sujet, un verbe et un régime, la chose est des plus simples. On met d'abord le sujet, puis le verbe, puis le régime, et la place indique le rôle de chacun des trois mots. Le terme d'une action se marque par des mots spéciaux, suivant les idées d'ablation, d'addition, de séparation, de réunion, etc., etc. Avec ces mots connus, toujours les mêmes, qui ont servi à former les désinences, les préfixes, les postfixes, les infixes et les innombrables altérations des autres langues, il est facile d'exprimer toutes les nuances de la pensée. Il y a même un avantage dans la langue à la méthode simple, c'est que tous les mots ont un sens.

Le comparatif se rend en chinois exactement comme en hébreu et en arabe, par un mot qui signifie *præ, eu égard à*. *Bon eu égard à lui*, meilleur que lui. Quant au superlatif, il se forme, comme en français, par l'emploi d'un des quatre mots qui signifient *beaucoup, fort, le plus haut, le sommet*. L'adjectif en construction avec un nom suit la règle citée plus haut et précède le nom.

Comme nous ne faisons pas un exposé complet de la langue chinoise, mais bien un exposé de la méthode employée par les Chinois pour rendre leurs pensées, c'en est assez, il nous semble, pour bien voir la simplicité et le naturel de cette méthode, qui n'a pas changé depuis tant de siècles, parce qu'elle est bonne et qu'elle n'a pas besoin de changer.

Nous pouvons en dire autant de la langue thibétaine, dont M. Foucaux nous a autrefois expliqué la grammaire, ou plutôt la méthode toute semblable au chinois. Là aussi, les mots sont toujours isolés ; là aussi, la position relative de ces mots joue le grand rôle ; là encore, on trouve une richesse véritable de particules indépendantes, à l'aide desquelles il devient facile de rendre toutes les nuances de la pensée.

L'écriture est, d'ailleurs, ici chose secondaire. En effet, si les habitants du Thibet ont adopté l'alphabet indien lors de l'introduction du bouddhisme, ils ont gardé leurs monosyllabes indépendants : ils sont restés fidèles à leurs traditions, sous ce rapport. Notons ceci en passant, afin de répondre à ceux qui attachent à la forme alphabétique de l'écriture plus d'importance qu'elle n'en a. Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, les Japonais, avec une écriture non alphabétique, avoir une langue du second degré ? Rien n'est complexe et difficile comme ces études de linguistique : c'est bien ici qu'il ne faut rien admettre *à priori*, absolument rien, et qu'il ne faut déclarer vrai que ce que l'on voit.

Le système primitif du langage nous semble bien

constaté par l'exposé qui vient d'être fait du groupe chinois-thibétain.

Voyons maintenant un autre système de langues.

Ce second système s'applique à une étendue énorme de pays, en Asie et en Europe. Il comprend le Japon, Siam, la Tartarie, la Sibérie, la Turquie et les dialectes finnois. Ici, la simplicité primitive a disparu ; les mots qui servent aux modifications de la pensée première se sont altérés; des jeux de voyelles se sont fait jour et ont encore changé l'aspect primitif. Seulement, il est une chose à laquelle jamais on ne touche, c'est la racine principale, c'est le mot essentiel. Celui-là est respecté d'une façon absolue : aussi, l'analyse et l'étymologie sont-elles chose facile dans ces langues, dont nous tâcherons de donner une idée exacte, en exposant le mécanisme de la langue turque, l'une des plus remarquables de ce groupe.

La langue turque a douze déclinaisons, et la déclinaison a six cas : le nominatif, l'accusatif, le génitif, le datif, le commoratif ou habitatif, l'ablatif. Il y en a même sept, si l'on compte, comme dans d'autres langues, le vocatif.

Le mot radical existe simple et sans adjonction au nominatif : c'est là qu'on le prend, et non au génitif. Il est toujours reconnaissable et absolument respecté partout, sans altération aucune. Seulement, les terminaisons se joignent à lui, font corps avec lui : elles lui sont agglutinées. Le verbe, en turc, a dix conjugaisons différentes. Il déploie une variété de modes et de temps, qui

suffit pour reproduire les plus légères nuances de doute, de conjecture, d'espérance, de suppositions. Dans toutes ces formes, la racine reste immuable et se distingue nettement au milieu des variations dont nous venons de parler.

Mais il y quelque chose de plus remarquable encore dans le verbe turc, supérieur en cela à la langue arabe elle-même, c'est la facilité merveilleuse qu'il a de multiplier les voix, au moyen de simples syllabes, ajoutées à la racine. Nous avons en français et en latin l'actif, le passif, le réciproque. Là se borne, ou à peu près, notre richesse. Le turc compte trente-six de ces voix, auxquelles il devient impossible de donner un nom spécial et qu'il faut citer en paradigmes.

La racine se montre telle qu'elle est à l'impératif. Pre nons la racine *sev*, aime, qui fait à l'infinitif *sev-mek*, aimer.

Pour faire un verbe réfléchi, il suffit d'ajouter *in* à la racine, et l'on a un nouveau mot, *sevin*, qui se conjugue comme le premier. A l'aide de *ish*, nous avons un verbe réciproque. Si, à chacune de ces trois formes, nous ajoutons *dir*, nous avons en plus l'idée de causalité. Si, maintenant, à chacune de ces six formes, nous ajoutons *il*, toutes ont la signification du passif et nous donnent un premier résultat de douze, doublées par la simple insertion de la négative *me*, et produisant déjà les vingt-quatre voix, dont voici la suite, assurément fort intéressante :

1. Sev-mek : aimer ;
2. Sev-in-mek : se réjouir ;
3. Sev-ish-mek : s'aimer l'un l'autre ;
4. Sev-dir-mek : faire aimer ;
5. Sev-in-dir-mek : faire se réjouir ;
6. Sev-ish-dir-mek : faire s'aimer l'un l'autre ;
7. Sev-il-mek : être aimé ;
8. Sev-in-il-mek : être réjoui ;
9. Sev-ish-il mek : passif de s'aimer l'un l'autre ;
10. Sev-dir-il-mek : être amené à s'aimer ;
11. Sev-in-dir-il-mek : être amené à se réjouir ;
12. Sev-ish-dir-il-mek : être amené à s'aimer l'un [l'autre ;
13. Sev-me-mek : ne pas aimer ;
14. Sev-in-me-mek : ne pas se réjouir ;
15. Sev-ish-me-mek : ne pas s'aimer l'un l'autre ;
16. Sev-dir-me-mek : ne pas faire aimer ;
17. Sev-in-dir-me-mek : ne pas faire se réjouir ;
18. Sev-ish-dir-me-mek : ne pas les faire s'aimer l'un [l'autre ;
19. Sev-il-me-mek : ne pas être aimé ;
20. Sev-in-il-me-mek : qui ne mérite pas qu'on s'en [réjouisse ;
21. Sev-ish-il-me-mek : intraduisible ;
22. Sev-dir-me-mek : ne pas être amené à aimer ;
23. Sev-in-dir-il-me-mek : ne pas être amené à se [réjouir ;
24. Sev-ish-dir-il-me-mek : ne pas être amené à s'aimer [l'un l'autre.

Il y a encore une syllabe que l'on peut ajouter et qui désigne l'impossibilité, c'est la syllabe *he,* mise avant *me*.

Avec cette modification nouvelle, on peut obtenir jusqu'à trente-six voix : donnons seulement la trente-sixième :

36. Sev-ish-dir-il-he-me-mek : impossible d'être amenés à s'aimer l'un l'autre. Ceci pourrait parfaitement se dire ainsi en un seul mot du sultan et du czar.

C'est quelque chose de merveilleux que ce verbe turc.

C'est, d'ailleurs, avec un vrai plaisir et un grand étonnement qu'on lit une grammaire turque, quand même on n'aurait pas le moindre désir d'apprendre cette langue pour l'écrire ou pour la parler. L'intelligence est frappée de la façon ingénieuse dont s'y produisent les formes grammaticales. Il y a une grande régularité dans le système des déclinaisons et des conjugaisons; il y a de l'harmonie et l'on sent le goût d'une oreille exercée dans les règles d'attraction et de mutation des voyelles ; une grande simplicité règne dans tout l'ensemble du système, qui est même facile à disséquer et à comprendre. L'agglutination est visible, tangible, et les éléments qui composent l'œuvre se distinguent bien, quoique réunis. On voit, on touche ces éléments qui rappellent le système primitif, tout en disposant aux combinaisons plus intimes, moins apparentes, des langues de la troisième classe. « Etant donné, dit à ce sujet M. Max Muller (1), » un si petit nombre de racines attributives et démons- » tratives, qu'il suffirait à peine pour exprimer les besoins » les plus ordinaires de l'homme, produire un instru-

(1) Ouvrage plusieurs fois cité.

» ment qui rende les nuances les plus délicates du sen-
» timent et de la pensée ; étant donnés un vague infi-
» nitif et un sévère impératif, en tirer des modes comme
» l'optatif et le subjonctif, et des temps comme l'aoriste
» et le futur antérieur ; étant données des articulations
» incohérentes, les arranger en un système où tout soit
» uniforme et régulier, bien ordonné et harmonieux : »
telle est l'œuvre que nous voyons accomplie dans cette langue.

L'auteur de la Grammaire turque où nous avons puisé les notions analysées plus haut, Viguier, préfet apostolique des établissements de la congrégation de la Mission dans le Levant, en 1790, dit dans la préface de son gros volume in-4°, que le lecteur sera dédommagé surabondamment de son application, « en restant frappé
» d'étonnement au spectacle inespéré du tissu méthodi-
» que et profondément combiné du turc usuel, qu'il se-
» roit tenté de croire n'être que le résultat des conven-
» tions raisonnées d'une société de savans. »

N'oublions pas de dire que le turc a des pronoms qui se distinguent en deux ordres comme dans les langues sémitiques : pronoms entiers et pronoms affixes. Comme syntaxe, le turc ressemble au latin, et il a un système d'inversions fort prononcé.

Si maintenant, de ces langages de second degré, nous passons à ceux de la troisième époque, ou mieux, de la

troisième *forme*, puisque rien ne saurait prouver ni philosophiquement ni historiquement des successions d'époques en cette matière, nous arrivons à une série toute différente, où le respect de la racine n'existe pas. où tout devient difficile à analyser, tant les éléments constitutifs de ces langues se pénètrent les uns les autres, s'altèrent et se confondent. C'est du groupe dit aryen ou indo-germain et du groupe sémitique que nous allons parler.

Prenons deux des langues les plus connues du premier groupe : le grec et le latin.

Dès le premier pas dans l'étude de la déclinaison grecque ou latine, que voyons-nous? Un vrai massacre de radicaux. Dans les deux langues, presque tous les noms sont mutilés au nominatif, au cas où ils devraient être surtout intacts, si ce cas était bien *nommé*.

Homo n'est pas une racine complète, il faudrait homin: *decus* est encore plus mutilé, puisque la racine est decor; *virtus, corpus, mens, flos, os, mos, genus* et plusieurs hécatombes d'autres nominatifs et aussi de vocatifs, sont dans le même cas.

De même en grec nous trouvons σωμα, mutilation de σωματ; λεων pour λεοντ; νυξ pour νυκτ; λαμπας pour λαμπαδ et une foule d'analogues. Ici même, la mutilation atteint tous les datifs pluriels où se trouvent les lettres δ, ν ou τ. C'est l'euphonie qui le veut ainsi, mais ailleurs l'euphonie cède devant la majesté du mot primitif, ici elle ne respecte rien. Si nous abordions le chapitre des contractions, nous verrions alors que les particules ne sont pas plus respectées que les racines et qu'il

devient tout de suite fort difficile d'analyser une telle confusion ou de faire de l'étymologie sérieuse au milieu d'un semblable laisser-aller.

Au reste, notre langue française n'a pas plus de scrupules : elle est bien de race aryenne, si par ce mot il faut entendre, non pas seulement les laboureurs, mais aussi les caprices des grands seigneurs.

Nous disons *lire* à l'infinitif du verbe que nous mettons en pratique en ce moment. Pourquoi disons-nous ensuite: je *lis*, tu *lis*, il *lit*? Après cela, nous disons : je *lus*, tu *lus*, il *lut* ; et puis : j'ai *lu*, j'avais *lu* ; enfin : je *lisais*, je *lirai*, que je *lusse*. Où donc va se cacher la racine? Il faut évidemment toute une étude d'érudition pour aller la découvrir.

Le verbe *servir* a certainement pour racine première et vraie la syllabe SERV, qui se voit dans des mots anciens ou même usuels de notre langue. Eh bien, dans le verbe *servir*, cette racine est plusieurs fois altérée. Elle ne se trouve plus, en effet, dans : je *sers*, tu *sers*, il *sert*, etc.

La racine *sav* du verbe *savoir* est-elle reconnaissable dans : je *sais*, je *sus*, je *saurai*, *sache*, que je *susse*, etc. ?

Et le verbe *pouvoir*, est-il mieux traité? C'est là qu'on trouve les formes que voici : pouvoir, je *puis*, il *peut*, je *pus*, j'ai *pu*, je *pourrai*, que je *puisse*, etc. Sept manières d'altérer une seule et même racine, rendue plusieurs fois méconnaissable !

Il serait facile de multiplier ces exemples, le français étant devenu une des langues où les racines sont le plus difficiles à découvrir : indiquons seulement les verbes

dire, faire, voir, croire et une foule d'analogues. Nous ne parlons pas des irréguliers proprement dits, de ceux qui empruntent leurs formes à plusieurs racines.

A ce dernier point de vue, on ne saurait rien trouver de plus étrange que la formation du verbe *être* dans les langues aryennes, aussi bien en sanscrit, qu'en grec et en latin. J'ai voulu me rendre compte de la genèse du verbe grec : il n'est explicable qu'à l'aide de sept racines primitives et différentes. Nous sommes loin ici de la limpidité, de la transparence du verbe turc et de ceux des langues où règne le système d'agglutination. On le voit assez par ces exemples, si, dans les langues de la seconde classe, les racines déterminatives sont altérées, quoique reconnaissables, les racines attributives sont toujours intactes; dans les langues de la troisième, on altère tout, on mêle tout.

Quels noms donner à un procédé de ce genre?

D'ordinaire, on appelle nos langues des langues à flexions. Ce mot me paraît tout-à-fait insuffisant pour exprimer un état de choses aussi nettement accusé. Il y a bien autre chose que des flexions dans nos langues : il y a, non plus juxtà-position, comme dans le premier ordre, agglutination comme dans le second ; en vérité, il y a mélange et confusion des éléments. Je proposerai donc de classer ainsi les langues :

Premier groupe. — Langues de juxtà-position;

Deuxième groupe. — Langues d'agglutination ;

Troisième groupe. — Langues de fusion.

Ces appellations ont pour avantage de donner l'état

relatif des éléments qui composent chacune de ces manières de parler : elles sont faites sur l'observation directe des faits ; elles comprennent d'ailleurs toutes les catégories possibles de langues qui, nécessairement, viennent se ranger dans l'un de ces trois groupes. Elles sont essentiellement philosophiques et ne présupposent aucune notion historique ou autre menant à un *prejudicatum*. Tout homme, ami du vrai, peut donc les admettre. J'ai dit peu de chose du groupe sémitique dans l'exposé du troisième groupe, auquel on le rattache aujourd'hui. Il y a, en effet, à présenter ici quelques observations.

Le premier, je pense, en 1854, j'ai soutenu la liaison de l'égyptien à l'hébreu et aux langues sémitiques, dans un assez long travail, publié depuis, et dans lequel j'arrivais à cette conclusion par l'analyse comparée du verbe égyptien et du verbe sémitique (1). J'admets donc sans peine l'entrée de l'égyptien dans le groupe sémitique et même le nom qu'on lui donne de proto-sémitique. Mais ce qui me paraît moins évident, c'est le groupement des langues sémitiques avec les langues aryennes.

En égyptien, la racine est toujours visible, et les particules qui servent à obtenir les divers sens, à côté de cette racine, sont facilement explicables. Il y aurait donc ici les caractères du second groupe.

(1) En 1858, sous le titre de *Grammaire comparée des Langues bibliques*, pp. 111 à 156. — Une seconde édition a été donnée en 1879 sous le titre de *Grammaire des Langues Sémitiques et de l'Egyptien*.

En hébreu et dans les autres dialectes sémitiques, la racine est peu attaquée. Elle l'est toutefois par les insertions de lettres, par les doublements de lettres de la racine elle-même, par le jeu de la prononciation. Et pourtant elle est reconnaissable généralement, quoique dans certains cas *l'investigation de la racine* soit un travail.

Il est donc naturel de mettre les langues sémitiques en général dans le troisième groupe : si l'idiome proto-sémitique ou égyptien ne se distingue pas aussi nettement du groupe précédent, on ne peut cependant le séparer du groupe spécial dont il est une des parties les plus remarquables, et le mieux, semble-t-il, est d'admettre ce classement. En histoire naturelle, nous trouvons de ces intermédiaires qui touchent à deux règnes : ce ne sont pas les sujets les moins intéressants à examiner.

CHAPITRE QUATRIÈME.

RAISON DES FORMES GRAMMATICALES. — LANGUES SÉMITIQUES.

Nous venons de noter, comme très-particulièrement remarquable, la langue égyptienne, qui offre des caractères d'une constitution toute simple, primitive. L'examen intime auquel nous allons immédiatement nous livrer sur les formes grammaticales de cet idiome nous confirmera dans la pensée déjà émise à la suite d'une inspection d'ensemble : il nous donnera d'ailleurs la clef de la plupart des formes de tout le groupe sémitique.

Divisons, à la manière orientale, toutes les formes grammaticales en trois catégories seulement, puisqu'elles renferment toutes les autres : nous aurons à étudier ainsi le *nom*, le *verbe*, la *diction*.

1° Etude du nom.

Ce qui d'abord se présente en fait de modifications du nom, c'est le nombre. Voyons donc comment le groupe sémitique s'y est pris pour rendre l'idée de la pluralité. Il est facile de répondre qu'en hébreu le pluriel masculin se reconnaît à la terminaison ים et le féminin à la terminaison ות; qu'en égyptien le pluriel se termine en ⲟⲩ. Là est le fait, c'est vrai, mais quelle est la raison de ce fait? Pourquoi a-t-on choisi ces syllabes plutôt que d'autres pour exprimer le pluriel? C'est ce qu'il s'agit de trouver. Evidemment, il est utile, en semblable matière, de consulter d'abord le système de langage le plus primitif. Quand les racines n'ont subi aucune altération, elles laissent découvrir leur signification vraie : on peut alors établir des rapprochements reposant sur des bases solides.

Or, en chinois, pour exprimer la pluralité, on met, avant le nom qu'il s'agit de désigner comme pluriel, l'un des quatre mots suivants : *tchoùng*, *tchoû*, *chù*, *tô*. Les trois premiers signifient *tous*, le quatrième signifie *plusieurs*, *beaucoup*, *multi*.

Ou bien on met après le susdit nom l'un des quatre autres mots : *kiâi*, *kiû*, *hiâu*, *toû*, lesquels signifient *tous*, *omnes*.

Ou bien encore on emploie des noms de nombre, comme nous l'avons vu plus haut.

En thibétain, on emploie aussi des noms de nombre ou bien des mots analogues à ceux du chinois, et parmi ces mots nous trouvons les idées de totalité et de collection: *koun*, TOUT ; *ts'ogs*, MULTITUDE, etc.

Or, la syllabe ים de l'hébreu vient de la racine עמה qui signifie réunir, et qui a formé le mot עם peuple (1), multitude, ainsi que le mot יאם mer, réunion d'eau. N'est-il pas logique de conclure que la formation sémitique est toute semblable à celle du haut Orient, et que primitivement on avait affaire ici à deux mots séparés ?

En hébreu encore, nous avons la terminaison ות, dans laquelle il y a d'abord à extraire le ת qui indique le féminin. Il reste alors ו. Or, la lettre ו, la conjonction par excellence, indique l'addition et, par suite, le pluriel : ici le sens est évident.

En égyptien, nous trouvons aussi ⲟⲩ. Or, ϩⲟⲩⲟ signifie *plusieurs* ; ϩⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ signifie *tous* ; n'est-ce pas toujours le moyen employé dès l'origine pour exprimer le pluriel ?

On sait combien les langues sémitiques aiment à se servir, comme affixes, de la fin des mots qu'ils joignent à une racine entière : or, voici qu'à l'aide de ce système ils ont imité, en le simplifiant, le procédé employé par les Chinois pour exprimer le genre féminin. Ils ont, d'ailleurs, retenu, plus souvent encore, le procédé chi-

(1) עם veut dire aussi *avec*. On peut comparer ce mot au grec *ἅμα*, ensemble, *ἀμάω*, unir, amasser, *ὁμός*, égal, etc., etc. Les mots *amas*, *amasser*, ont aussi une parenté marquée avec cette racine.

nois lui-même. Ainsi, on exprime le genre en ajoutant, comme en chinois, le mot *mâle* ou le mot *femelle* à la racine. Mais, pour un certain nombre de noms, assez limité, on donne l'affixe du mot ϲϩⲓⲙⲉ qui veut dire femelle à Thèbes, ou ϲϩⲓⲙⲓ, qui a la même signification à Memphis. Le signe du féminin sera donc alors tout simplement la voyelle *e*, (ou ɪ memphitique), exactement la lettre ה de l'hébreu et l'η du grec. On est donc autorisé à dire qu'en hébreu, ה est l'affixe de נקבה et qu'en grec il doit y avoir une origine analogue. Du même coup, on le pressent, nous avons trouvé la piste qui nous conduira jusqu'à l'origine de notre *e* français, désignant aussi le féminin. L'égyptien désigne encore les genres d'une autre manière, c'est-à-dire par les articles ⲡ ou ⲫ, masculin ; ⲧ ou ⲑ, féminin.

La forme entière est ⲡⲉ et ⲧⲉ, ou ⲡⲓ et ⲧⲓ. Au pluriel, on dit ⲛⲉ ou ⲛⲓ pour les deux genres. Quel est le sens vrai de ces mots ⲡⲉ et ⲧⲉ? Nous pouvons le découvrir par la comparaison avec la langue thibétaine. où nous avons *pa*, *po*, *vo* et *pho* pour désigner le masculin, et *ma* ou *mo* pour le féminin : or, pho veut dire *mâle* et mo *femelle*.

Les cas n'existent pas dans les langues sémitiques. Les rapports s'établissent, comme en français, comme dans bien d'autres langues, par des particules. Voici ces particules :

Egyptien : de s'exprime par ⲛ ; l'idée du datif, à. pour, se rend par ⲛ ou par ⲗ ; les rapports contenus sous le nom d'ablatif se rendent par ⲙ, ⲉⲛ, ⲛⲧ, de, en, par.

Hébreu: le datif correspond à la préposition ל, qui veut dire à, au, vers. C'est, en même temps, souvent un accusatif. Ce dernier a, d'ordinaire, pour l'exprimer le mot את. L'ablatif correspond à la préposition מ, è, ex, ab.

Chaldéen: pour toutes ces particules, le chaldéen ne diffère pas de l'hébreu, excepté pour את, qui devient ית.

Evidemment toutes ces particules sont des abréviations. Primitivement, il y avait là des racines entières, et elles sont ici assez faciles à retrouver.

Si, en effet, nous commençons par la dernière, את est un abrégé de אתה, qui veut dire aller, se diriger, tendre à ou vers, s'approcher, s'adapter, s'ajuster à. Cette origine est beaucoup plus simple et plus naturelle que celle qui confondrait un mot aussi riche de significations avec le pronom démonstratif. את répond assez bien à la préposition *ad* du latin, tout en ayant les autres sens que l'on vient d'indiquer. C'est surtout et avant tout un mot de liaison, de relation, d'action, qui rappelle assez bien, le plus ordinairement, la marque de l'accusatif, mais séparée de la racine et mise en avant (1). Le mot égyptien correspondant est la syllabe ⲉⲧⲟⲧ. A vrai dire, c'est le même mot primitif.

Quant à la préposition מ, c'est l'abrégé de מן, qui a une grande richesse de significations, mais qui d'abord exprime une *partie*, une *portion*, une *séparation*, et par

(1) On trouve sur ce mot beaucoup de faits curieux cités dans le *Dictionnaire de Gésénius*, et antérieurement dans Bergier, etc.

suite, l'idée de *sortir*, se *retirer*, *ôter* d'une chose, etc., etc., ce qui revient aux prépositions *è*, *ex*, *à*, *ab* et analogues. Le mot *ab*latif est une des expressions qui se rapportent très bien à cette racine (1). La préposition ל est un abrégé de אל et על : direction vers un lieu, mouvement, élévation, superposition.

Si, de l'hébreu nous passons à l'égyptien, nous retrouvons la lettre ⲗ, la lettre ⲙ, plus la lettre ⲛ et les syllabes ⲉⲛ et ⲛⲧⲉ. ⲗ signifie *à*, *pour*, c'est exactement le terme hébreu que nous venons de voir. ⲙ et ⲉⲛ désignent l'ablation, en, par, etc. C'est encore un analogue de l'hébreu. Quant à ⲛ, l'hiéroglyphe 𓈖 indique l'eau qui s'écoule et précise l'idée d'origine, de source. C'est la préposition *de*.

On a donc, d'une manière suffisamment nette, l'explication des prépositions qui répondent aux *cas* : c'est ici la nature prise sur le fait, au moment même de la transition entre les racines pures et les affixes, ou abrégés de racines, source vraie des cas eux-mêmes. L'article hébreu ה n'est que l'abrégé du démonstratif הל, que les Arabes ont conservé comme article sous la forme אל. Tous les grammairiens sont d'accord sur ce point.

Le mode de formation des comparatifs et superlatifs est absolument primitif et en même temps aussi absolument moderne. Si, en effet, il rappelle le chinois, il ne rappelle pas moins le français.

(1) On peut voir un très-bel article sur ce sujet dans le *Lexicon hebraicum*, de Glaire, p. 332 et 333.

Est-il rien de plus élémentaire que notre langue française en matière de comparatif et de superlatif? Grand, plus grand, très-grand, n'est-ce pas comme si on disait grand, grand et plus, grand trois fois? S'il y a relation, on ajoute *que*, et tout est dit: plus grand que, le plus grand de... Quoi de plus primitif?

En chinois, on dit, s'il y a relation : grand avant, exactement comme en hébreu. S'il s'agit d'un degré sans comparaison, on dit, comme en français : grand ajouter, grand plus; ou bien: grand beaucoup. Pour le superlatif, on dit: fort grand, beaucoup grand, extrêmement grand ou grand tout en haut, mots qui, d'après Abel Rémusat, répondent au latin *valdè, multum, sansmè, summum.*

En hébreu, le superlatif s'exprime par le mot מאד, *valdè,* fort, extrêmement: c'est exactement du chinois et... du français. On dit aussi *dans, entre, parmi,* comparaisons qui appartiennent plutôt à la syntaxe ou au style qu'à la grammaire. Nous avons des manières de parler qui ressemblent beaucoup à celle-là.

En égyptien, la formation est toute semblable. Souvent on double l'adverbe pour le superlatif et on dit : *fort fort.* Pour le comparatif c'est, comme en hébreu, le mot *avant.*

Nous ne nous occuperons pas en ce moment de l'étude étymologique du pronom, cette étude devant former plus loin un chapitre séparé, nous constaterons seulement deux choses nécessaires pour expliquer le système du verbe: 1° la ressemblance parfaite du pronom en hébreu et en égyptien ; 2° l'habitude, chez l'un comme

chez l'autre peuple. Il se sert du pronom, non dans sa forme isolée, mais dans sa forme affixe.

Dans leur forme isolée, les pronoms se placent ainsi qu'il suit.

PRONOMS ISOLÉS :

Je, moi	ⲁⲛⲟⲕ. ⲁⲕ	אנכי
Nous	ⲁⲛⲟⲛ. ⲁⲛ	אנחנו. נו
Tu, toi masculin	ⲛⲧⲟⲕ (1)	אתה
Tu, toi féminin	ⲛⲧⲟ	את
Vous	ⲛⲧⲱⲧⲉⲛ	אתם
Il	ⲛⲧⲟϥ	הו
Elle	ⲛⲧⲟⲥ	
Ils, eux, elles	ⲛⲧⲟⲩ	הם

PRONOMS AFFIXES :

Moi	ⲁ ou ⲓ	י
Toi (masculin)	ⲕ	כ
Toi (féminin)	ⲧⲉ	כ
Lui	ϥ	ו
Elle	ⲥ	
Nous	ⲛ	נו
Vous	ⲧⲉⲛ	כם
Eux, elles	ⲥⲟⲩ	הם

(1) Cette forme nous donne l'explication de l'affixe כ de la seconde personne en hébreu. L'égyptien a certainement des marques d'antériorité, ou, si l'on veut, de plus grande fidélité au type primitif.

Ce double tableau comparatif de l'égyptien et de l'hébreu étant donné, il va nous être facile d'expliquer la constitution intime du verbe dans les deux langues. C'est surtout l'égyptien, qui, dans ses formes plus complètes, nous donnera la raison de chaque forme composée et nous permettra d'en analyser rigoureusement les éléments.

2° Etude du verbe.

Si on veut bien oublier un instant les systèmes inventés par les grammairiens pour mettre sous les yeux, en forme de tableaux, l'ensemble et les détails des temps, des personnes, des modes, des voix, pour ne s'occuper que des éléments constitutifs de toutes ces choses, on sera frappé de la simplicité, de la netteté de conception du verbe égyptien ou sémitique, et on se rendra un compte exact des procédés employés pour exprimer tant de nuances.

Veut-on, par exemple, exprimer l'action se faisant actuellement, ce qu'on appelle le *présent*? On met, en égyptien, l'affixe du pronom de la personne qui agit, et on dit : moi donner, toi donner, etc. La racine ne varie aucunement.

Veut-on exprimer le *passé*? On met alors la racine en premier lieu, puis, on trace l'image hiéroglyphique de l'eau, c'est-à-dire la lettre *n* (préposition *de*), enfin, on met le pronom affixe ou abrégé de la personne qui agit, et on dit : donner écoulé de moi, donner écoulé de toi, etc.

S'agit-il du *futur?* Alors on a recours à un auxiliaire, et on dit: je suis pour donner, tu es pour donner, etc. Ou même : je suis je donner, sans préposition, mais en répétant les pronoms et quelquefois même sans les répéter.

Pour l'*impératif*, on ajoute une interjection; pour le *subjonctif*, on a toute une phrase: je donne ou j'accorde vous donner, etc.

L'*optatif* se compose par une autre phrase où le mot *aimer* joue le grand rôle. Si on veut obtenir des nuances plus délicates, on le peut à l'aide des adverbes de temps et de lieu, etc., etc. Il faudrait donner ici un traité détaillé pour faire voir que de ressources on a pour exprimer ainsi toutes les idées et nuances d'idées.

Assurément tout cela est fort ingénieux et en même temps fort naturel: tout cela pourtant est tellement simple, que franchement on ne peut pas l'appeler conjugaison : c'est plutôt de l'arrangement des mots, de la syntaxe.

Les dialectes sémitiques ont encore simplifié ces formes proto-sémitiques. Le présent n'y existe guère; le futur consiste à mettre le pronom avant la racine; pour le passé, on la met après. Il est bien entendu que nous ne traçons ici que les grandes lignes, celles qui servent à notre étude analytique, à la recherche de la constitution intime de ce groupe de langues. Quant aux voix qui font la véritable richesse de ce même groupe, on peut les expliquer par des auxiliaires, des redoublements, des insertions de lettres, qui d'un côté ressemblent aux procédés égyptiens et d'un autre côté préludent aux pro-

cédés sanscrit, grec et latin. Mais ici l'explication devient facile, grâce à l'égyptien, qui nous en a donné la clef.

3° Etude de la diction

Déjà nous avons vu, à l'article du nom, l'explication de plusieurs termes qui appartiennent à la diction. C'est la conjonction ו; ce sont les prépositions ל et מ; c'est le mot את. Si on y joint la préposition ב abrégé de בית, intérieur, maison, d'après Gésénius, et qui signifie dans et avec; si on ajoute la préposition כ, abrégé de כן, ainsi, et qui veut dire comme, selon, *quemadmodum*; enfin, si on termine par אשר, abrégé en ש, qui, lequel, etc. Nous avons ce qu'il y a de plus ordinaire dans les dialectes sémitiques, et cet ordinaire est expliqué. Le reste se trouve dans les dictionnaires, avec des formes plus développées et avec des sens précis.

En somme, dans le groupe sémitique, nous trouvons un certain nombre de mots abrégés qui servent à accompagner les racines principales demeurées entières. C'est là de l'arrangement, de la syntaxe et non pas de la grammaire proprement dite. Ces combinaisons et arrangements nous font comprendre les grammaires développées, et ce groupe de langues est, à ce point de vue, d'un immense intérêt pour nos études.

CHAPITRE CINQUIÈME.

RAISON DES FORMES GRAMMATICALES. — LANGUES INDO-EUROPÉENNES.

Il est aujourd'hui parfaitement démontré qu'il y a une ressemblance frappante et une parenté évidente entre les langues de l'Inde et celles de l'Europe, entre le sanscrit et le grec, par exemple, entre le sanscrit et le latin, entre le sanscrit et l'allemand, pour ne citer ici que trois types d'un groupe bien plus nombreux, où nous trouvons le français et l'anglais, l'espagnol et l'italien et les langues du Nord.

Suit-il de là que le sanscrit est la langue mère de toutes ces langues? On l'a cru quelque temps, on l'a écrit souvent; mais c'est une assertion complétement abandonnée aujourd'hui. Bopp lui-même (1) dit formellement que ce sont là des langues sœurs et qu'il n'est

(1) En plusieurs endroits de son ouvrage.

pas possible de dire quelle est leur mère. Nous ajouterons qu'il n'est pas possible de dire si elles ont une mère, si elles en ont eu jamais. Elles sont toutes d'une pièce, telles qu'elles furent dès leur origine, ou avec des modifications non essentielles ; elles se ressemblent et elles sont différentes : il n'y a pas eu là de générations successives, toutes ont été produites au même instant.

Assurément, le latin ressemble bien au grec, et pourtant le latin ne vient pas du grec : il a même certaines manières d'être fort indépendantes et qui le constituent un être à part. De même en est-il du grec vis-à-vis du sanscrit. De même en est-il aussi des idiomes germaniques et du français. Ce dernier est même plus indépendant qu'on ne l'a cru souvent, et il a une foule de formes et de mots qui, certainement, ne viennent pas d'une autre langue qui serait sa mère. C'est là un phénomène fort singulier sans doute, mais c'est là un fait constaté et que nous constaterons encore.

En ce moment, contentons-nous de chercher la raison des formes grammaticales de ces langues, comme nous l'avons cherchée pour les formes des langues sémitiques. Les autres questions viendront en leur temps.

Prenons comme centre d'études une langue bien connue, le grec : nous y ramènerons, quand il sera besoin, les autres langues du même groupe.

Commençons notre travail par le verbe : le reste est moins important et sera expliqué ensuite.

1° Examen des formes indiquant les personnes.

Ces formes, dans un bon nombre de langues du groupe, notamment en grec, en sanscrit, en latin, sont des désinences jointes intimement à la racine. Ainsi on dit : λυω, je délie ; λυεις, tu délies ; λυει, il délie, etc. Que signifient donc ces syllabes qui modifient le radical λυ et qui se disent : ω, εις, ει, ομεν, ετε, ουσι? Si le verbe est en μ nous avons : μι, ς, σι (et στι), μεν, τε, σι.

En sanscrit nous avons : *mi, si, ti, mas, ta, nti.*

En latin nous disons : *o, s, t, mus, tis, nt ;* et aussi : *m, s, t, mus, tis, nt.*

Il est presque inutile de faire remarquer combien ces trois formes se ressemblent. Que signifient-elles ?

Certainement ce sont les pronoms abrégés et mis à la suite de la racine, au lieu de les mettre en avant, comme nous faisons en français et dans plusieurs autres langues du groupe.

Ce sont, à la lettre, des affixes analogues à ceux de l'hébreu. ω est l'abrégé de εγω en grec comme en latin ; *m* et μ sont l'abrégé de me ou mei ; *mi* et *m*, en sanscrit, sont l'abrégé de mâm ou mahyam. De même en est-il des autres personnes, tant au singulier qu'au pluriel.

Il y a des modifications, ou, si l'on veut, d'autres formes d'affixes, aux temps secondaires, mais l'origine est la même, et c'est seulement pour abréger que nous n'en faisons pas ici le tableau.

2° Examen des formes indiquant les temps.

Si maintenant nous examinons quelles sont les formes employées pour indiquer les temps, nous tombons immédiatement, au moins en sanscrit et en grec, sur la grave question de l'augment.

Quelle est l'origine de l'augment, qui se dit *a* en sanscrit et ε en grec ?

L'augment a pour mission expresse de désigner un temps passé. Combiné avec le redoublement, il exprime toutes les nuances du passé. Voyons, dans d'autres langues de ce même groupe, comment on obtient les mêmes résultats par d'autres moyens : le sens de ces autres formes, servant au même but, nous mettra-t-il sur la voie du vrai sens de l'augment ?

« ... Dans les langues germaniques, nous dit l'auteur » allemand de la *Grammaire comparée des langues indo-» européennes* (1), les trois conjugaisons faibles, qui sont » précisément celles qui correspondent à la dixième » classe sanscrite, forment leur prétérit à l'aide d'un » verbe auxiliaire, signifiant *faire*. » Ce verbe, dit-il ailleurs, est *dâ, di, ti, thi* ou *di*.

En effet, nous constatons en allemand la présence de *t* entre la racine et la terminaison au prétérit ou impar-

(1) Voyez Bopp, ouvrage susdit, tome 3ᵉ, pages 258 à 262.

fait, et l'anglais nous donne la lettre *d* exactement à la même place :

Ich lob t e	je louais ou je louai,
Du lob t est	tu louais — tu louas,
Er lob t e	il louait — il loua,
Wir lob t en	nous louions — nous louâmes,
Ihr lob t et	vous louiez — vous louâtes,
Sie lob t en	ils louaient — ils louèrent.
I invite d	j'invitais ou j'invitai, etc.
Thou invite d st	tu invitais,
He invite d	il invitait, etc.
We invite d	
You invite d	
They invite d	

Les autres passés s'expriment à l'aide de l'auxiliaire *avoir* : or, si dans les idiomes germaniques nous avons une forme spéciale pour l'imparfait ou passé non défini, nous avons la même chose en latin :

Ama ba m	j'aimais,
Ama ba s	tu aimais,
Ama ba t	il aimait,
Ama ba mus	nous aimions,
Ama ba tis	vous aimiez,
Ama ba nt	ils aimaient.

Ici, c'est la racine *ba* qui s'ajoute à la racine principale. après cette racine et avant la terminaison, exactement comme en allemand et en anglais. Les rapports entre ces langues vont même plus loin : car les autres formes du passé s'établissent à l'aide d'auxiliaires, même en

latin. Cet auxiliaire est déguisé, mais fort reconnaissable, et Bopp l'a parfaitement fait voir :

Ama vi	=	ama fui.
Ama vi sti	=	ama fuisti.
Ama vi t	=	ama fuit.
Ama vi mus	=	ama fuimus.
Ama vi stis	=	ama fuistis.
Ama v eru nt	=	ama fuerunt.
Ama v era m	=	ama fueram.
Ama v era s	=	ama fueras.
Ama v era t	=	ama fuerat.
Ama v era mus	=	ama fueramus.
Ama v era tis	=	ama fueratis.
Ama v era nt	=	ama fuerant.

La seule différence, c'est que le latin, avec son ardent amour de l'inversion, met l'auxiliaire après la racine, au lieu que les autres langues le mettent en avant. Il est bien entendu que les formes *vi* et *ui* sont identiques, ainsi que les formes *ueram* et *veram*. Elles changent du reste l'une en l'autre, selon qu'elles se trouvent entre deux voyelles ou bien entre une consonne et une voyelle.

Au reste, je ne vois pas pourquoi ces formes ne viendraient pas aussi bien du verbe *avoir* que du verbe *être :* la raison d'analogie, non-seulement avec l'allemand et l'anglais, mais avec l'italien, l'espagnol, le français, etc., conduirait à remplacer les équations de Bopp par les suivantes :

Ama vi	=	ama habui.
Ama vi sti	=	ama habuisti.

Ama vi t	=	ama habuit.
Ama vi mus	=	ama habuimus.
Ama vi stis	=	ama habuistis.
Ama v eru nt	=	ama habuerunt.
Ama v eram	=	ama habueram, etc.

Dans un cas comme dans l'autre, il faut évidemment retrancher le commencement de l'auxiliaire pour le fondre avec la racine principale: que ce soit *f* du mot fui ou bien *hab* du mot habui, peu importe, dans les deux cas, il restera toujours les mêmes lettres: *ui, uisti, uit...*, *ueram, ueras, uerat*. Et comme l'analogie de toutes les autres langues est pour l'auxiliaire *avoir*, mieux vaut, ici comme partout, mettre avoir (1).

En résumé, nous avons constaté les faits suivants: 1° à l'imparfait et prétérit, nous trouvons un auxiliaire, *faire*, posé entre la racine et la terminaison; 2° aux autres passés, nous trouvons l'auxiliaire *avoir*, séparé ou agglutiné.

Puisque dans les langues du même groupe que le grec

(1) En français, les formes de l'imparfait et du prétérit sont fort curieuses, surtout si on les étudie dans les divers dialectes ou patois. Ainsi, on dit: je chantais, tu chantais, il chantait; mais on dit aussi je chanteve, je chantoe, je chantoie, je chanteie et même nous chantiemes et nous chantiomes. Il y a les mêmes variétés pour le prétérit. Faire venir tout cela du latin est assez difficile. Il faut des changements, des suppressions, des additions peu naturelles pour transformer le *bam* et le *ui* ou *vi* latin en toutes ces formes. Il est bien plus vrai de dire que le français ressemble au latin, comme le grec, comme l'allemand, etc., parce que toutes ces langues sont *sœurs* et viennent originairement du même pays.

et le sanscrit, l'imparfait et le passé en général, se marquent par le verbe auxiliaire *faire*, n'est-il pas logique d'induire qu'il en est de même en sanscrit et en grec ? L'augment *a* du sanscrit n'est donc pas un a privatif, comme le veut, on ne sait pourquoi, le savant Bopp, c'est le verbe *faire*, et l'augment ε des Grecs a la même signification. On sera moins étonné de cela quand on saura que le verbe *facere* se dit en égyptien ⲁ et ⲉⲓ ou ⲁⲓ, et que la lettre ה en hébreu, comme formative de l'actif composé, a aussi une signification semblable. Il est un autre fait encore plus probant, c'est que *a*, en égyptien, est la marque du passé.

Si maintenant, on suppose ces augments ou auxiliaires à une forme invariable (comme ils y sont), à un participe passé, par exemple, on retrouvera exactement le mode de composition du passé égyptien, expliqué plus haut.

L'égyptien dit : aimer passé de moi ;

Le latin dira : aimer allé de moi ;

Le grec et le sanscrit diront : fait ou chose faite aimer moi.

Cette explication a pour elle le naturel et l'analogie : il nous semble qu'on peut l'accepter. Au reste, ceci est encore dans l'analogie générale des langues de ce groupe, dans lesquelles le verbe faire, *do* avec ses variantes, joue un très-grand rôle. Quant au redoublement, l'explication en est facile : c'est la répétition de la racine, pour marquer la répétition de l'action et le jeu de l'augment avec le redoublement correspond au jeu des auxiliaires passés s'ajoutant à un ou à des passés.

Les caractéristiques κ et σ pour les temps passés sont expliquées par Bopp dans le sens d'auxiliaires (1). Il y aurait donc analogie parfaite entre toutes ces langues. Ceci nous rappelle ce que disait l'abbé Bergier, au siècle dernier, dans son livre si plein de vues hardies et souvent justes : *Les Eléments primitifs des langues.*

Après avoir établi que toutes les langues ont besoin d'auxiliaires pour conjuger leurs verbes, il montre que, en définitive, on en arrive au verbe *être* ou à un équivalent.

Ainsi, *je vais* signifie également *je suis*, en grec aussi bien qu'en français, où l'on dit *j'ai été* ou *je fus* pour *je suis allé*, et *cela va mal* pour *cela est mal.* En latin, on trouve le même rapport entre *fio* et *evado*, aussi bien qu'en français entre *venir*, qui désigne le *mouvement*, et *devenir*, qui a rapport à l'*être.*

« On doit dire la même chose du verbe *être*, ajoute » Bergier. Il ne peut être auxiliaire qu'en prenant la » signification du verbe substantif. Or, il est clair que » dans nos trois langues, *avoir* est souvent synonyme » d'*être* ; ἔχω en grec, *habeo* en latin, signifient *être* et » *avoir* : εὖ ἔχει, κακῶς ἔχει, *bene habet, male habet* ; *cela est* » *bien, cela est mal.* En français, *il y a, il y avoit, il y* » *aura*, ne signifient autre chose, sinon *il est, il étoit, il* » *sera.* Nous disons au parfait, *je suis allé, je suis venu,* » dans le même sens que nous dirions *j'ai allé, j'ai venu,* » preuve complète de l'identité de ces deux verbes. »

(1) *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, t. III, p. 198, traduction de M. Michel Bréal, *et alibi passim.*

Il y aurait des réserves à faire sur quelques points de cette doctrine ; mais dans l'ensemble elle est certaine. Les auxiliaires se trouvent partout dans les conjugaisons, soit séparés, soit fondus avec la racine principale. Mais ces auxiliaires ne reviennent pas exactement au seul et unique verbe *être :* il y a des nuances. Je suis porté à croire que ce que l'on appelle la caractéristique du parfait κα n'est rien autre chose qu'un auxiliaire emprunté de toutes pièces au verbe ἥκω, ἥξω, ἧκα, qui veut dire *venir*, l'un des auxiliaires cités plus haut. N'y a-t-il pas, en anglais, jusqu'à huit auxiliaires, parmi lesquels on peut retrouver la trace de bien des faits choisis par telle ou telle langue ? Ainsi nous avons :

Can, qui désigne le pouvoir physique et intellectuel et la possibilité ;

May, qui indique permission et probabilité, pouvoir moral ;

Must, obligation, nécessité, devoir ;

Do, opération, faire : emphatique, interrogatif, négatif ;

Let, impératif et supplicatif ;

Shall, devoir ;

Will, volonté ;

Ought, devoir très-marqué.

On voit qu'il y a, dans les auxiliaires, bien des nuances, et que le seul verbe *être* ne saurait rendre tant de notions spéciales, d'une délicatesse et d'une précision que l'on ne saurait jamais trop étudier.

Il faut naturellement ajouter à ces auxiliaires le verbe

avoir et le verbe *être*, et, pour l'allemand, le verbe *werden*, qui veut dire *devenir*.

Ce que nous venons de voir pour la formation des temps passés s'applique aux temps futurs et conditionnels. Ce sont les mêmes auxiliaires, séparés ou agglutinés, selon les langues. On peut suivre ce mécanisme partout avec facilité.

3° Examen des formes indiquant les modes et les voix.

Si nous prenons tout simplement les formes de la langue française qui servent à exprimer les modes, nous aurons une sorte de *criterium* qui nous indiquera la raison et le sens des formes moins apparentes du latin et du grec.

L'indicatif n'a pas de caractère spécial ; l'impératif est la racine dans sa simplicité primitive; le subjonctif se reconnait surtout par la conjonction qui l'accompagne ; aux participes, nous avons une syllabe nominale, ou, si l'on veut, dans le genre de l'adjectif ; enfin, l'infinitif a une désinence qui rappelle le latin. Ça et là, nous retrouvons les auxiliaires qui sont la vie même de toute conjugaison.

Eh ! bien, en grec comme en latin nous avons, au subjonctif, un doublement de voyelles qui indique le désir, la volonté, l'ordre, et cela correspond si bien à la conjonction *que*, cela est si bien compris des Grecs eux-mêmes, que dans leur langue vulgaire, aujourd'hui

encore. ils conjuguent avec la préposition ׳א, qui signifie *que*: ils ont même une autre conjonction pour l'impératif.

Quant aux voix, Bopp établit fort bien pour le passif sanscrit que c'est un auxiliaire qui le distingue de l'actif. Cet auxiliaire est *ya, aller, venir*, que l'on retrouve sous la forme plus simple *i* dans une foule de cas, non-seulement là, mais dans d'autres langues. Au reste, on peut dire la même chose des autres voix, si nombreuses dans certaines langues, et déjà nous avons touché cette question plus haut. A vrai dire, ces voix sont des verbes *composés, dérivés*, et c'est alors le rôle des racines, de la lexicographie, plutôt que celui de la grammaire. Ici, nous devons nous contenter de bien établir le mécanisme de cette partie du discours, sans nous engager dans tous les détails qui nous éloigneraient de l'objet de ce travail, et c'est ce qui est fait d'une manière presque surabondante.

En résumé, nous possédons le mécanisme et la raison du verbe dans les langues indo-européennes, et nous pouvons voir combien toutes ces formes, si différentes en apparence, sont semblables en réalité.

Terminons le présent chapitre par l'étude des formes des noms.

4° Examen des formes indiquant, dans les noms, les genres, les nombres et les cas.

Nous avons expliqué l'origine des formes concernant le genre féminin dans les langues égyptiennes et sé-

mitiques. Tout porte à croire que l'origine est analogue dans les langues indo-européennes. D'ailleurs, la même lettre *e* y domine, ou bien la lettre *a*. Il n'y a donc pas à s'étendre davantage sur ce sujet.

La question n'est pas aussi claire pour l'origine et le vrai sens des formes qui indiquent les nombres.

Bopp nous montre fort bien que tous les pluriels grecs, latins, sanscrits se notent, soit par *i*, soit par *s*.

Mais ce n'est pas la seule donnée du problème : car, si en français toujours, si en anglais presque toujours, le pluriel est désigné par *s*, en revanche, l'allemand nous donne ses pluriels en *e*, *n*, *er* et *en* ; le hollandais nous offre les siens en *n*, en *s*, en *en*. Comment expliquer toutes ces formes, auxquelles on peut joindre encore les pluriels neutres en *a* et les génitifs en *orum*, *arum*, *erum* ? (1).

Donc nous avons, pour exprimer le pluriel : *i*, *s*, *a*, *e*, *n*, *r*, *er* et *en*.

Dans le chapitre précédent nous avons vu, d'une manière très-claire, l'origine des formes du pluriel dans les langues sémitiques. Cette origine est exactement conforme à celle des mots indiquant le pluriel dans les langues des deux premiers groupes. Ici on a écrit, soit intégralement, soit en abrégé, les mots *tous*, *plusieurs*, *beaucoup* et analogues. Là, on retrouve en abrégé tout-à-fait les mêmes mots. Ces mêmes mots sont certaine-

(1) Ici pourtant, nous retrouvons la terminaison *er* de l'allemand et nous constatons une ressemblance antique entre ces langues.

ment cachés encore sous ces simples désinences : *i, s, a, e, n, r, en, er*. Toutefois, la *fusion* est si complète, que ce n'est pas chose facile de retrouver, de reconstituer les éléments. Sans doute on pourrait indiquer, dans chaque langue, certains mots qui expriment les idées d'addition, de totalité, de multiplicité, et qui se terminent par ces lettres. Mais comme il n'y aurait pas là un assez grand degré de certitude, nous aimons mieux ne pas aller plus loin et nous contenter d'indiquer le principe de la solution.

Les désinences ou marques des cas sont certainement des particules ou fragments de mots signifiant tout simplement les rapports indiqués assez bien par les noms des cas. L'analogie des autres langues nous conduit à cette conclusion formelle.

En effet, si nous demandons à une langue du second degré, telle que le thibétain, par exemple, comment elle forme ses déclinaisons, voici la réponse que nous en obtiendrons aussitôt :

1° Le nominatif n'a pas de particule ;

2° L'instrumental se forme avec *his*, ou *kyis*, ou *gis*, ou *gyis*, selon les lettres finales de la racine : toutes ces particules signifient *par, avec* ;

3° Le génitif est formé avec *hi, yi, kyi, gi, gyi*, selon les lettres finales de la racine ; ces particules signifient *de, relatif à* ;

4° Le datif se forme avec *la*, qui signifie *à, vers, sur, dans, eu égard à, pour*, etc. On le forme aussi avec *ton, don, ron, son*, dans certaines circonstances. Ces dernières particules signifient, en outre, *mouvement vers, dans*,

changement en, etc. Le datif est assez souvent confondu avec le locatif ;

5° L'accusatif est semblable au nominatif. Il prend quelquefois *la* comme au datif ;

6° Le vocatif est aussi semblable au nominatif. On y joint aussi une particule répondant à nos interjections ;

7° Le locatif est formé avec *na*, qui signifie *dans, sur un lieu*. Il prend aussi les particules du datif ;

8° L'ablatif se forme avec *nas* ou *kas*, signifiant *de, hors de*.

Les Japonais expriment aussi leurs cas par des *postpositions*.

Le génitif s'exprime par *no*, ajouté à la racine ; *ni*, à, dans, vers, exprime le datif ; le mouvement d'un lieu dans un autre se dit *ye*, à, vers ; l'accusatif se note par *wo* et l'ablatif par *yori* ou *kara*.

De part et d'autre, c'est le même système.

Il serait facile de multiplier les exemples analogues. De ces exemples, il faut conclure que, dans les langues dont nous nous occupons en ce moment, comme dans celles-là, les désinences sont des *postpositions*, particules signifiant par elles-mêmes tout ce qu'on vient de voir.

Pour ne prendre que les principales, dans les longues nomenclatures de Bopp, nous avons, en général, le génitif en *s*, le datif en *i*, l'accusatif en *m* ou *n*, l'ablatif primitif en *d*. Tout cela, comme le génitif anglo-saxon *es*, devenu *'s* en anglais, doit être un abrégé d'autant de mots signifiant : *de, relatif à*, pour le génitif ; *à, vers, sur, dans, pour, eu égard à*, pour le datif et souvent pour

le locatif ; rapport direct, ou bien *vers, dans avec mouvement,* etc., pour l'accusatif ; *de, hors de,* pour l'ablatif. Il est difficile de préciser, dans chaque langue, les particules entières, quoique souvent on puisse les découvrir, mais le principe de la formation est certain.

Au reste, dans la plupart de nos langues indo-germaniques, nous n'avons pas la peine de chercher l'explication des cas : ils n'existent pas, et nos langues, si travaillées sous d'autres rapports, appartiennent ici à la forme primitive. Les rapports s'expriment, non point par des *post*positions plus ou moins déguisées, mais par des *pré*positions fort claires, écrites en toutes lettres : *de, à, au, à la, du, de la, par le* ou *par la ; il, del, al, dal, pel, con, sul, in ; of, to, at, from,* etc., etc.

Dans ces circonstances, qui sont les plus nombreuses, il n'y a donc plus rien à expliquer.

CHAPITRE SIXIÈME.

ETUDE SUR LES FORMES COMPARÉES DU PRONOM PERSONNEL.

On a remarqué, il y a longtemps, les rapports qui existent entre les formes pronominales chez un grand nombre de peuples, aujourd'hui fort éloignés les uns des autres. Voyons si cette ressemblance est générale, si elle s'étend à tous les peuples dont nous connaissons la langue. C'est là assurément une étude des plus curieuses: car le pronom est en lui-même un élément du discours dans lequel il n'entre absolument aucune idée qui s'impose, aucune figure spéciale, aucune onomatopée, ni aucun autre signe préexistant. Le pronom, dans ses trois personnes, pouvait se désigner par n'importe quel son arbitraire : s'il se trouve désigné partout par le même son et formé des mêmes éléments, ce sera évidemment une preuve que d'abord le langage a été un et que les peuples aujourd'hui différents n'ont été, dans l'origine, qu'un même peuple.

Consultons les diverses langues, les plus disparates au premier aspect, sans ordre préconçu et comme elles se présenteront. Suivons seulement l'ordre des personnes.

1° Etude comparée du pronom de la première personne.

En latin, le pronom de la première personne se désigne par le mot *ego* (je ou moi), si le pronom est sujet; s'il est régime, on dit *me*, ou *meî* et *mihi*.

En grec, c'est la même chose, avec une variante tout-à-fait insignifiante : Εγω ou bien Μου, Μοι, Με. Si on veut être complet, on peut ajouter les formes Εμου, Εμοι, Εμε. N'est-il pas étonnant de retrouver, presque identiquement, cette forme en chinois? Pour dire je ou moi, en effet, le Chinois dit : *ngo*. Il dit aussi *ngui* ou *nga*, ou *go*, ou *ga*, ou *go*, ou même *yu* et *'o*, ou bien *'u* et *'ü*, selon les provinces et selon les époques. Ce sont toutes variantes d'une même racine. On trouve, dans un pays voisin (Magar-Nepal), le mot *ngou* et le mot *ngoï*. Au Thibet, on dit *nga*. Si, de l'extrême Orient, nous descendons jusqu'aux pays des langues dites sémitiques, nous retrouvons les mêmes consonnes fondamentales pour exprimer l'idée de la première personne.

Ainsi, en hébreu, je ou moi se dit אנכי, forme dans laquelle on constate l'*a*, le *n*, le *ch*, ou *c*, ou *g*, plus un *i*, qui, à lui tout seul exprimera la même idée lorsqu'il sera placé en affixe et comme signe abrégé du mot, qui, d'ailleurs, s'abrège encore en אני, *ani* et ני, *ni*. N'est-

il pas intéressant, au possible, de préciser exactement les mêmes éléments constitutifs dans les langues de deux contrées si éloignées, quand il s'agit d'un mot aussi arbitraire ?

Le chaldéen donne une forme un peu différente : אנא אנה ; elle est plus voisine encore de la forme de la haute Asie et de celle de l'Asie moyenne, comme nous le verrons tout-à-l'heure. En affixe, elle produit י ou א et continue ce rapprochement. Le syriaque et l'arabe sont conformes au chaldéen.

L'égyptien a exactement la même racine ⲁⲛⲕ et abrégé ⲛⲕ : c'est absolument du chinois. Pour affixe, il prend, comme plus haut, ⲁ ou ⲓ.

L'Asie moyenne nous donne la langue principale de l'Inde, le sanscrit. Or là, le pronom de la première personne se dit *aham*, dans lequel nous retrouvons les éléments déjà constatés, savoir : la lettre *a*, l'aspiration forte *h*, ou *g*, ou *ch*, encore la lettre *a*, enfin, la lettre *m*, qui semble être le renforcement de *n*. Aux cas obliques nous avons, grâce à cette lettre *m*, des formes qui nous expliquent les formes grecque, latine, française et autres, c'est-à-dire *mâm* ou *mâ*, *mayam* ou *mê*, *mayi*, etc. Au pluriel, *asman* répond au dorien ἀμμε ; *nâs* est le latin *nos*, et *næ* se retrouve dans le grec νω.

L'*ich* germanique répond à l'*eg* du latin et du grec, ainsi qu'à l'*ah* sanscrit et à l'*anchi* ou *ano chi* hébreu. La lettre *m* existe à tous les cas obliques : *meiner*, *mir*, *mich*.

L'*i* anglais n'est plus qu'une sorte d'affixe : il en est de

même, ou à peu près, du *je* français (1), de l'*io* italien et de l'*yo* espagnol. En revanche, aux cas obliques nous retrouvons la forme latine, grecque, sanscrite, etc., dans les mots : *me, me, moi, mi*. La ressemblance est évidente et la commune origine est parfaitement constatée. Nous trouvons même dans le gothique et dans l'anglo-saxon, deux formes qui rappellent les langues sémitiques d'une façon toute spéciale : ce sont les formes *unc* et *unsis*.

Nous avons vu les rapports étonnants qu'il y a entre les langues de l'extrême-Orient et celles des autres parties de l'Asie et de l'Europe, comme du Midi de l'Afrique. Il est encore dans l'extrême-Orient une autre langue où nous allons retrouver ces mêmes ressemblances, c'est le japonais. Dans le japonais il y a, comme en chinois, plusieurs manières plus ou moins déterminées de rendre l'idée de la première personne. Ce sont des périphrases, des expressions humbles, telles que celles-ci : *go*, grossier, stupide, ignorant; *go sin*, le corps grossier (moi); *go so*, moi vil bonze; *go ro*, moi vieillard insensé; etc. et de même pour le pluriel. Le mot qui indique d'ordinaire l'idée simple *je* ou *moi* est *wa-ga*, où nous retrouvons notre forme générale. *Ga*, selon les grammairiens, est une suffixe indiquant l'humilité : on disait autrefois *a*, comme en chaldéen. Il y a ensuite le mot *mi*, qui est employé pour je ou moi. *Mi* signifie littéralement le *corps*, la *personne*. En

(1) La forme était moins altérée dans le vieux français : *eo*, *io*, *jou*, *jeou*, etc.

ajoutant le suffixe d'humilité *ga* on obtient *mi-ga*, je, moi, la personne petite, etc., comme on pourrait dire : *moi indigne*, etc. Cette forme *mi* est très-remarquable, ainsi que le sens qu'elle exprime : nous y reviendrons.

Le persan, ou iranien moderne, a la forme *men* pour dire *moi*. Souvent, par politesse ou par respect, on dit aussi : *bendè l'esclave*, ou bien encore *le dévoué, le très-dévoué, le plus petit, la plus petite, la servante*, etc., avec le verbe à la *première* personne. Ceci est à noter avec soin comme indice d'origine de la racine vraie du pronom. C'est une ressemblance importante avec le japonais.

2° Etude comparée du pronom de la seconde personne.

Si maintenant nous nous livrons aux mêmes recherches comparées sur les formes du pronom de la seconde personne, nous obtenons des résultats qui ne sont pas moins frappants.

En effet, si dans le latin nous avons *tu* pour tu, toi, ainsi que *te* et *vos* au pluriel pour vous, en grec nous avons σν et τυ (dorien), ainsi que τουν, et σφω. Le gothique et l'anglo-saxon nous donnent *thu* et *cow*, l'anglais et le hollandais nous donnent *thou*, *you*, et *u*, et cette dernière forme est exactement celle du chinois, où l'on trouve *yu*, *u*, *nu*, *nyu*, et même *dzu*, selon les diverses provinces et les époques (1).

(1) En hollandais et en flamand c'est le même mot pour le singulier et le pluriel : c'est ce qui occasionne des erreurs parfois amusantes de la part des Flamands qui parlent français.

En sanscrit on dit *tva* pour toi, ainsi que *té*, et *vâs* pour vous. On dit aussi *yu* pour vous, exactement comme en anglais et en chinois. Seulement on ajoute à cette racine la désinence commune aux pronoms.

En allemand nous retrouvons *du* pour *toi*, avec *ihr* et *euer* pour vous et de vous ; le français donne *tu*, *toi*, *te*, *vous* ; l'italien a *tu* et *voi*, et l'espagnol *tu* et *vos* ; on voit que c'est toujours la même racine.

Si maintenant nous consultons le japonais, il nous offrira la forme ordinaire *naudzi* et *na* pour toi, et les formes d'honneur qui sont composées avec *ki*, *noble*, *illustre*, formes très-curieuses comme on va voir.

Ki fen, le noble côté, veut dire : votre côté, vous. *Ki fo*, la noble place, veut dire : votre place, vous. Il en est de même de *ki nin*, l'homme noble ; de *ki ko*, le noble seigneur ; de *ki so*, le noble bonze ; de *ki ro*, le noble vieillard, toujours pour dire vous, selon que l'on s'adresse à telle ou telle personne C'est l'opposé de la particule d'humilité que nous avons vue à la première.

Or, ce mot *ki* ou כ est l'affixe de la seconde personne dans toutes les langues sémitiques.

Dans ces langues, *tu* ou *toi* se dit את, אתה, אתי, אנת, אנתי, ot l'affixe est invariablement כ ou כי ou כה. Ce rapprochement avec le japonais est assurément fort remarquable, d'autant plus que cet affixe ne se rencontre pas ailleurs (1).

Quand nous disons cela, nous ne voulons pas parler de

(1) Si ce n'est en hollandais, qui à la forme *gij*, pour tu et vous.

l'égyptien, qui si souvent nous donne la raison des formes sémitiques et peut être appelé dans un certain sens *proto-sémitique*. Là, en effet, nous avons le *t* et le *c* parfaitement marqués et l'affixe *k* n'est évidemment que la dernière lettre du pronom entier ⲛ̀ⲧⲕ ou ⲛ̀ⲧⲟⲕ. Ici d'ailleurs c'est toujours la même racine, probablement plus complète, peut-être composée, d'après un système analogue à celui de la Haute-Asie.

Quoi qu'il en soit de cette dernière interprétation, voici encore une racine avec *k* et *t*. C'est la forme thibétaine *khyod* et *khyed*, qui veut dire toi, tu, vous, sans distinction de genre ni de nombre (comme en hollandais).

Enfin le persan exprime toi par le mot *tou*.

Passons immédiatement à l'examen du pronom de la troisième personne : nous ferons ensuite un examen d'ensemble.

3° Etude comparée du pronom de la troisième personne.

Il s'agit ici du pronom *il, elle,* et non pas du pronom démonstratif *celui, celle, cela*. Nous pourrons d'ailleurs donner ensuite le second par surcroit.

Il se dit en chinois *i* et *gi*. En sanscrit il s'exprime par un des adjectifs démonstratifs : il y a, entre autres, *i* et *id*. En grec l'ancien nominatif de Ou est *'i*. En latin c'est *i* avec l's désignant le nominatif : is, ea, id.

En gothique nous avons encore *i*-s et *i*-ta, et en ancien germain *i*-z. L'anglais écrit *he* qu'il prononce *i*. Le hollan-

dais dit *hij* et *hic*. Le français dit *il*, *elle*. L'italien et l'espagnol sont à peine différents.

Les langues sémitiques disent הוא masculin et היא féminin, ou bien הו masculin, הי féminin ; elles ont aussi les formes הו et ה pour les affixes masculins, et les formes ה, הי, הא pour les affixes féminins. L'égyptien dit ⲛⲧⲟϥ pour *il* et ⲛⲧⲟⲥ pour *elle*. Ici, comme dans les langues sémitiques, c'est le son *ou* qui domine, son qui du reste se retrouve en grec.

Une chose assez curieuse, c'est que ce même son se retrouve dans le persan, dans lequel *il* et *elle* se disent *oû*.

Ils se trouvent, avec l'aspiration, dans le thibétain, qui dit *kho*.

Dans plusieurs langues on confond le pronom de la troisième personne avec l'un des démonstratifs, et c'est là l'origine des quelques différences qui se remarquent dans les racines. Donnons ici le démonstratif *celui*, *celle*, *cela*, et nous procèderons ensuite à l'examen d'ensemble dont nous avons parlé.

Celui etc., se dit en chinois *tha*. En sanscrit on dit *ta* et *tad* ; en grec ὀυτος et ἀυτος ; en gothique on trouvait *sa*, *so*, *tha* et *ta* ; en anglo-saxon *se*, *seo*, *thaet*. L'anglais dit *that* et le hollandais *dat*. Enfin, en latin on retrouve *te*, *ta*, *tud*, dans iste, ista, istud.

En thibétain on dit *hdi* pour exprimer *ce*, *cette*, *ce lui-ci*, *celle-ci*, *ceci*.

En persan, celui-ci se dit *yn* et celui-là *ân*. Dans les anciens textes cunéiformes on disait *im* au lieu de *yn*.

Le démonstratif en hébreu est זה, זו, זוה, זאת : c'est de l'anglais. Le chaldéen adoucit en mettant un ד. L'arabe dit aussi : דא, חא, דאך, חאך, etc., c'est toujours le même mot primitif. L'égyptien compose le démonstratif à l'aide de l'article.

En japonais, *ce, cette* (personne ou objet le plus éloignés) se dit *so* ; *ceci, celui-ci* se disent *ko*.

Le français a aussi le *c* au lieu du *t* : *ce, cet, celui, cela*, etc.

Il est vrai que presque partout, dans les exemples cités plus haut, le t est adouci en *d*, en *th*, ou bien c'est la sifflante *s*, ou bien encore *ts*, fort analogue au *c* doux du français.

L'italien est un peu plus dur, contre son habitude : il dit *questo*. L'espagnol dit *este, aquesse, aqueste*. L'allemand est conforme aux autres langues : il dit *dieser, diese, dieses*.

Il serait assurément difficile de trouver dans toutes les langues une ressemblance plus parfaite : évidemment tout cela procède d'une seule et même origine.

C'est ici que trouve naturellement sa place une remarque fort juste présentée par le célèbre philologue A. F. Pott.

« La raison de la ressemblance entre deux langues, dit-il, peut tirer son origine de deux rapports : en premier lieu par suite d'*unité de race antérieure*, et, en second lieu, par communication, soit dans la forme extérieure d'une adoption machinale, soit par un procédé d'assimilation intime, par suite d'un mélange des peuples. Or, *on n'emprunte presque jamais rien* que des SUBSTANTIFS,

très-rarement des verbes, et *plus rarement encore*, ou *point du tout*, des mots abstraits comme les PRONOMS, les particules, les nombres, etc. D'ailleurs, là où l'emprunt n'est pas sporadique (comme, par exemple, *thé* du chinois, *orcan* (ouragan)du caraïbe), mais a lieu en masse, l'introduction de mots étrangers atteindra, selon les circonstances, d'autres sphères, comme celles de choses concrètes, par exemple ; objets naturels ou techniques (des marchandises) ; ou celles d'idées abstraites, par exemple : termes de religion, de sciences ou de l'art (1). »

Ainsi, selon M. Pott, la ressemblance des mots pour les *verbes* et les *pronoms* fait preuve d'une *unité de race antérieure*.

Nous sommes parfaitement d'accord avec lui, dit M. Gustave Schlegel après l'avoir cité, et les exemples que nous allons donner prouveront l'unité de race antérieure des Chinois et des Aryas.

Et nous aussi nous sommes d'accord avec ces deux philologues, et les exemples bien plus nombreux que nous avons donnés, et que nous donnerons encore, prouvent l'unité de race antérieure, non plus seulement de ces deux familles humaines, mais bien de toutes les familles humaines, qui ont si bien conservé des médailles, des souvenirs indestructibles de leur cohabitation primitive et de leur parenté.

(1) Max Müller und die Kennzeichen der Sprachverwandtschaft. Zeitschr der Deutschen Moryeul. Gesellaschaft. — 1855, vol. IX, p. 127 et s.

Pour faire mieux ressortir cette ressemblance surprenante qu'il y a entre tous les pronoms des diverses langues, nous allons dresser ici un tableau synoptique de toutes ces formes, dont l'identité primitive apparaîtra ainsi dans toute son évidente réalité.

PRONOM DE LA PREMIÈRE PERSONNE :

Je, Moi.

Chinois.	wo	wu	yu	yam
Emoui	ngo	goa	u	
Kia-ying-tcheou . .	ngai			
Canton	ngo	ng	ü	
Ane Sou	ga	go	o	(a)
Magar (Nepal) . . .	ngou	ngoï		
Thibétain	nga	ngo-s		
Sanscrit	aham	mad		
Latin	ego	me	mihi	mei
Grec	εγω	εμου	μου	μοι
Gothique	ik	mis	unsis	
Anglo-Saxon . . .	ic	mo	unc	
Anglais	i	me		
Français	je	moi	me	
Vieux-Français . .	jou	mi		
Italien	io	mi		
Espagnol	yo			
Allemand	ich			
Hollandais	ik			

Hébreu	אנכי,	אני;	א,	י.
Chaldéen-Syriaque .	אנא,	אנת,	א.	
Arabe	id.	id.		
Egyptien	ⲁⲛⲕ,	ⲛⲕ,	ⲁ,	ⲓ.
Persan	men			
Japonais	wa-ga	mi		

PRONOM DE LA SECONDE PERSONNE :

Tu, Toi.

Chinois	yu			
Canton	ü			
Anc. pron. . . .	nu	nyu		
Emoui	dzu	lu		
Sanscrit	tva	tu	yu	
Latin	tu			
Grec	συ			
Dorien	τυ	τουν		
Anglo-Saxon . . .	thu	eow		
Anglais	you			
Hollandais.	jij	gij (yai)	jou(yau)	u (ü)
Gothique	thu	ju-s		
Allemand	du			
Français	tu	toi	te	
Vieux-Français . .	tu	ti	tei	
Italien	tu			
Espagnol	tu			

Hébreu	את.	אתה,	אתי,	כ.
Chaldéen-Syriaque .	אנת,	אנתי.	אנתה,	כ.
Arabe	אנת,	אנתי,		כ.
Egyptien	ⲚⲦⲔ,	ⲚⲦⲞⲔ,		Ⲕ.
Persan	tou			
Japonais	nandzi	na	ki...	
Thibétain	khyod	khyed		

PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE :

Il, Elle

Chinois	gi			
Sanscrit.	i	id		
Grec	ου	ι (nomin.)		
Gothique	i-s	i-ta		
Anc. Germ. . . .	i-z			
Anglais	he			
Hollandais. . . .	hij	hie		
Latin	i-s	e-a	i-d	
Français	il	elle		
Italien	egli	ella.		
Espagnol	el	ella.		
Vieux-Français . .	li			
Hébreu	הוא.	היא,	הו,	ה.
Chaldéen	id.	id.	ה,	הי.
Syriaque	הו,	הי	ה.	
Arabe	id.	id.	ה,	הא.

Egyptien	ⲛⲧⲟϥ	ⲛⲧⲟⲥ		
Persan	oû			
Thibétain	kho			

PRONOM OU DÉMONSTRATIF-ADJECTIF :

Ce, Celui, Cela.

Chinois	tha			
Sanscrit.	ta	tad		
Gothique	sa	so	tha	ta
Grec	το	ουτ–ος	αυτ–ος	
Anglo-Saxon . . .	se	seo	thaet	
Anglais	that			
Hollandais	dat			
Latin	te	ta	tud (iste, ista, istud).	
Français	ce	cet	celui	cela etc.
Italien	questo	questa		
Espagnol	este	esta.		
Hébreu	זה, זו, זוה, זאת.			
Chaldéen-Syriaque .	דך,	דא.		
Arabe	דא, די, דה, תא, תי, etc. (1).			
Allemand	dieser	diese	dieses	
Persan	im	yn	ân	
Thibétain	hdi			
Japonais	so	ko		

(1) Bien que nous ayons à notre disposition des caractères arabes et syriaques, nous avons mieux aimé, ici et ailleurs, nous servir des caractères hébreux, afin de mieux faire *voir* la ressemblance des mots dans les dialectes sémitiques.

L'examen d'ensemble que nous permet le rapprochement des formes consignées dans ces tableaux nous conduit à des conclusions d'un haut intérêt.

Il est bien certain que nous avons là, dans chaque groupe, des *nuances* d'un même mot plutôt que des mots différents. Prenons d'abord le mot qui désigne la première personne.

Les formes les plus complètes de ce mot sont celles de l'hébreu et du sanscrit. Or toutes les autres peuvent être considérées comme se rapportant à ces deux types, ou, si l'on aime mieux, comme ayant un ou plusieurs des mêmes éléments. Il est étonnant de voir combien la prononciation défigure les types premiers et combien ces types sont difficiles à reconnaître pour l'observateur superficiel, et pourtant ces types sont réels. Ainsi, personne ne songe à nier la parenté étroite des langues grecque, latine, italienne, espagnole, française. Comment cependant le même pronom ἐγώ, ego, devient-il *io*, *yo* *jou* et même *je?* Il y a bien plus près du *ngo* chinois à l'*ego* latin ou à l'ⲀⲚⲔ égyptien qu'au *je* français. Et pourtant ces diverses formes sous les nuances du même mot.

Quant au cas régime, s'il est *me* ou *mi*, s'il est tout simplement י ou ני, c'est que les peuples différents ont coupé différemment une partie du même mot entier, usage dont il est facile de constater l'existence en bien d'autres occasions. L'affixe ני est d'ailleurs singulièrement voisine du mot *mi*, si usité pour les cas obliques : le changement fort connu de l'*n* en *m* suffit pour expliquer cette légère différence.

Le mot *anchi* ou *engo*, ou *enga* est-il un mot simple? Je ne le crois pas. Cela paraît être un mot composé de deux idées. Peut-être trouverions-nous une trace de la première racine dans le mot வாழ qui veut dire vivre? Alors nous pourrions traduire ainsi : *le vivant, le corps animé, la personne,* à peu près comme nous avons vu plus haut dans le système japonais. A cette désignation de lui-même, celui qui parle ajouterait un adjectif d'humilité ou autre, dans le sens du même idiome, et ce serait la seconde racine du mot composé. Les exemples notés plus haut autorisent notre conjecture ; mais ce n'est qu'une conjecture et nous ne la donnons que sous bénéfice d'inventaire. Ce qui résulte toutefois de la comparaison des formes diverses de la première personne, c'est que toutes peuvent se ramener à un seul et même type, et là seulement était la question.

Il s'agissait surtout de bien examiner cette première personne, car, nous dit M. Gustave Schlegel, après beaucoup de philologues : « les pronoms de la seconde et troisième personne sont indubitablement identiques. »

Les sens primitifs attachés aux formes entières de ces deux pronoms, et même de ces trois mots, peuvent donner lieu aux mêmes recherches que nous venons d'indiquer pour la première personne. Peut-être trouvera-t-on un jour la solution de ce beau problème dont nous signalons l'importance.

CHAPITRE SEPTIÈME.

TABLEAU COMPARATIF DES PARTIES DU DISCOURS DANS LES TROIS GROUPES DE LANGUES.

Les grammairiens ont beaucoup travaillé, à diverses époques et dans bien des pays, sur les parties que renferme le langage. Ils ont divisé et subdivisé, afin de bien préciser la nature et le rôle de chacune de ces parties dans ce qu'ils appellent le discours. C'est ainsi qu'ils ont reconnu : des *articles*, des *substantifs*, des *adjectifs*, des *pronoms*, des *verbes*, des *adverbes*, des *conjonctions*, des *prépositions*, des *interjections*. Cette classification est-elle naturelle? Non évidemment, mais elle est commode pour l'enseignement élémentaire, bien qu'assez peu philosophique. Aussi n'est-elle pas générale. Le sanscrit, par exemple, réunit sous le même titre des *noms*, tout ce qui se décline : substantifs, adjectifs, pronoms, participes, infinitifs et gérondifs.

Les grammaires sémitiques n'ont que trois divisions :

le nom, le verbe, la diction. C'est plus net, plus logique, aussi facile que nos subdivisions trop multipliées.

On a proposé d'autres classifications plus rationnelles et moins pratiques. Ainsi on a donné un tableau des mots, arrangé comme il suit : *substantif, attributif, connectif*. Le substantif comprend le nom et le pronom; l'attributif comprend le déterminatif, le modificatif, le submodatif; le connectif comprend le variable et l'invariable. Dans ce système, si l'on en excepte les noms et les pronoms, tout est un peu mêlé, adjectifs, verbes, etc. (1). Ici c'est logique, mais difficile et un peu obscur. Le même auteur a proposé du reste une autre classification partant de la même division, et alors le substantif comprend le nom et le pronom; l'attributif comprend le verbe, l'adjectif et l'adverbe; le connectif comprend la préposition et la conjonction. On voit qu'il y a beaucoup de liberté en cette matière, et que le système se trouve à l'aise.

A vrai dire, « une racine n'est proprement ni verbale, ni nominale, étant par elle-même indépendante de toute flexion déterminée. Il ne faut pas même excepter de cette loi le verbe substantif, puisque sa racine forme, elle aussi, des noms, des adjectifs, et d'autres mots qui contiennent, comme lui, la notion d'*existence* » (2).

Ceci est absolument la doctrine qui résulte pour nous

(1) Alb. Montmémont, *Grammaire générale*, 1845.

(2) *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, par M. Emile Burnouf, p. 65 et 66. — Nancy 1859.

de l'étude comparée des langues. En elle-même, toute racine est indifférente et vague, quant au rôle qu'elle doit jouer dans le discours : elle n'est déterminée à tel ou tel rôle que par les circonstances, par l'emploi qu'on en fait : elle n'est reconnaissable, comme nom, verbe ou diction, qu'à l'aide des signes additionnels ou de la position.

Si nous prenons par exemple, en français, le mot *un*, nous verrons que, de nom de nombre qu'il est sous cette forme, il devient substantif dans *unité* et dans *union*, adjectif dans *unique*, verbe dans *unir*, participe dans *unissant* et même adverbe dans le latin *unà*, ensemble. Cette racine est donc, en elle-même, apte à toutes les nuances du discours et indifférente à telle ou telle forme en particulier.

De même le mot *vue* ou *vision*, substantif, devient *visible* adjectif, *voir* verbe, *voyant* participe, *vu que* locution adverbiale.

Il ne serait pas bien difficile de trouver bon nombre d'autres exemples, en français et ailleurs.

Ceux donc qui ont dit : il n'y a qu'un mot principal, *le verbe*, ceux-là ont eu tort. Comme l'a fort bien remarqué Bergier, l'hébreu, dans mainte circonstance, se passe de verbe, ce qui ne l'empêche pas d'être fort clair.

« Une langue, se demande-t-il (1), peut-elle se passer de verbes ? Plus aisément que l'on ne pense. Le verbe

(1) *Les Éléments primitifs des langues*, édition de Besançon (Proudhon) 1837, p. p. 90-91.

sert à joindre l'attribut au sujet, par le moyen du verbe substantif qui en fait la liaison, relativement à un certain temps. Dans l'hébreu, le participe n'exprime que l'attribut, et laisse à l'esprit le soin de suppléer la liaison et le temps qui convient au sujet dont on parle.

» C'est tellement dans le génie de cette langue, qu'elle se sert du participe proprement dit pour tous les temps, et qu'elle attribue aux substantifs verbaux un régime, comme s'ils étaient des verbes. C'est parce que l'on n'a pas fait assez d'attention à cet article, que l'on a pris pour idiotismes hébreux des façons de parler très-simples et très-naturelles... »

Et en effet, l'auteur cite ailleurs beaucoup d'exemples de ces prétendus idiotismes qu'il explique d'une manière toute conforme à la nature même des choses. Ici il insère quelques passages pris au hasard dans le Cantique des Cantiques, passages où l'on trouve le verbe supprimé cinq fois dans trois versets : *Ego flos campi, et lilium convallium*; *sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias*; *sicut malus inter ligna sylvarum, sic dilectus meus inter filios*. (Cant. 2, 1..). Il n'y a pas un seul verbe dans ces trois phrases et le sens est pourtant complet.

Ceux qui disent qu'il n'y a que *le nom* ont-ils raison ? Pas davantage. Sans doute il faut nommer les êtres, la Genèse nous l'a fait voir aux premiers jours de l'humanité ; mais il y a aussi des sentiments à peindre, des actes à exprimer, et tout n'est pas nom dans le discours.

La vérité fondamentale, celle qui peut s'appliquer à tous les idiomes, à ceux qui ont une grammaire

comme à ceux qui n'en ont pas, c'est que le discours se compose de *mots*. Si par l'expression latine *verba* ou *verbum* on entend *un mot* et non pas un verbe, nous sommes d'accord, et je suis bien tenté de croire que c'est la confusion due à la mauvaise traduction de ce mot latin qui a donné tant d'importance à ce que nous sommes convenus d'appeler *le verbe*.

Si l'on veut bien, comme nous l'avons déjà fait dans les études précédentes, analyser la constitution intime du langage, en oubliant, si c'est possible, les expressions de convention dont nous sommes saturés dès l'enfance, on verra que tout, dans l'essence même du langage, se réduit à la *syntaxe*, à la coordination des mots entre eux. On verra que les mots n'ont de sens précis que par leur position dans la phrase, on verra que pas un verbe ne peut se conjuguer sans tout un cortège d'auxiliaires, et, qu'à vrai dire, ces mots nommés auxiliaires, comme les mots nommés parties de la diction, ne sont que des expressions d'idées naturelles, ordinaires, familières, qui reviennent souvent et qui sont absolument nécessaires pour rendre une pensée un peu complexe. Sans doute on n'a pas tort de faire des groupes de mots, de les fondre ou de les agglutiner pour l'usage, puisqu'ils sont destinés à servir souvent ensemble ; mais tout cela n'est pas essentiel, tout cela n'ôte pas aux mots primitifs leur caractère premier, tout cela ne donne pas aux groupes, dits modes, ou temps, ou personnes, ou voix, une nature différente de ce que sont les éléments qui composent ces groupes.

Donc, en toute vérité philosophique, les parties du discours, qu'on les compte par dix, par neuf ou même par trois, se réduisent à un seul élément, le *mot*. En d'autres termes, il n'y a pas, à strictement parler, de parties du discours, il n'y a que des mots.

La langue thibétaine, que nous aimons à citer, à cause de son caractère éminemment analytique et philosophique, nous offre une idée fort nette de cette doctrine.

Elle donne d'abord un traité des *particules*, c'est-à-dire de tous les mots qui servent à nuancer, à modifier, à compléter les autres mots, et elle a soin de dire *le sens* de chacune de ces particules, qui sont de véritables mots eux-mêmes, et qui, par conséquent, sont les *auxiliaires* des autres mots, bien qu'ils ne soient pas des verbes.

Là est l'arsenal de toutes les pièces, de tous les instruments du discours, ou du moins de beaucoup de ces instruments.

Puis viennent les mots selon leurs classes. Presque toujours ils sont monosyllabes. Les racines adjointes à la racine principale, sous forme de particules, de pronoms, etc., sont toujours facilement reconnaissables.

Le participe présent est le thème du verbe et il peut être pris dans le sens du substantif : c'est exactement ce que dit Bergier pour l'hébreu, et ce que nous ne cessons de répéter pour les langues en général. Ainsi en thibétain, le même mot signifie *marchant* ou *la marche*, *faisant* ou *un fait*.

L'exposé de la manière dont se forment certains temps des verbes est une véritable démonstration de ce que nous disons.

Pour exprimer le présent, on se sert de moyens qui sont équivalents à ces formules : *moi faisant, toi faisant, lui faisant,* etc. ; ou bien : *il fait le marcher*, pour il marche ; ou bien : *il est allant,* pour il va. C'est, à découvert, l'analyse des verbes européens. Chez nous il y a fusion, au Thibet les éléments sont séparés.

Pour exprimer un agent, on fait suivre le participe d'une particule et on a ainsi : *le faiseur, la faiseuse.* Cette espèce de nom verbal se forme souvent en ajoutant à la racine d'un verbe les mots *faisant* ou *habile à,* ou même les deux à la fois. On a alors des phrases entières, par exemple : *celui, celle qui fait la marche ; celui, celle qui est habile à marcher.* Les latins ont une foule de mots formés d'une manière analogue, ce sont ceux en *bilis,* et nous avons toute une série *semblable* en français.

L'infinitif se forme en joignant la particule du locatif au participe : *à faire, pour faire,* ce qui le confond souvent avec le gérondif. La manière de former l'infinitif anglais est toute semblable : c'est aussi la racine mise au locatif.

Ces exemples peuvent suffire, il nous semble, pour montrer, *de facto,* quel fut, en réalité, le mode de formation de ce qu'on appelle les parties du discours. C'est de l'arrangement de mots, de la *syntaxe,* dans le sens grec de cette expression.

Et comment serait-ce de la grammaire, quand en chinois, par exemple, il ne peut y avoir de grammaire puisqu'il n'y a pas de *lettres* ?

Là aussi tout est naturel, primitif, ainsi que nous

l'avons vu, et là aussi nous trouvons la clef de bon nombre de nos formes composées.

De tout ce qui précède nous pouvons tirer plusieurs conclusions.

1° Puisqu'il n'y a, dans les langues, que des *mots*, indifférents à exprimer les diverses nuances de la pensée, quoique donnant déjà par eux-mêmes une idée précise, c'est au sens et à la forme première de ces mots que doivent maintenant s'appliquer nos recherches.

2° Beaucoup de mots servant souvent d'auxiliaires à d'autres mots, il est utile d'avoir des listes exactes de ces mots spéciaux, afin de diminuer d'autant le nombre des autres racines.

3° Il est aussi utile de bien connaître les déterminatifs, les mots qui expriment les idées générales, afin d'arriver à établir des classifications logiques, naturelles. L'égyptien et le chinois aident beaucoup en semblable matière.

4° Tout n'est pas philosophie dans le langage, et nous avons vu bien des acceptions d'une même racine reposer sur des usages primitifs arbitraires : ici donc l'érudition doit toujours accompagner le raisonnement ; la tradition doit venir souvent au secours de l'observation directe et la contrôler.

CHAPITRE HUITIÈME.

DES QUATRES RACINES A. E, I, O, ET DE QUELQUES AUTRES RACINES.

Voici quatre *mots* d'une simplicité on ne peut plus complète. En effet chacun d'eux est formé d'une voyelle unique. Examinons ces mots curieux et primitifs, et voyons quel est leur rôle dans diverses langues.

En égyptien, ⲁ veut dire *faire* ;

ⲉ s'emploie pour plusieurs temps du verbe *être* ;

ⲓ veut dire *aller, venir* ;

ⲟ veut dire *être*.

Les variantes orthographiques ont le même sens. Ainsi ⲟ = ⲱ pour la signification ; ⲓ = ⲉⲓ. On trouve même ⲉⲓ avec le sens de *a*, comme nous l'avons déjà vu au sujet de l'augment : à Thèbes, au lieu de ⲁ, pour *faire*, on dit ⲁⲓ.

Ce n'est pas seulement en égyptien que nous trouvons

les simples voyelles ainsi employées à l'expression d'une idée complète.

En thibétain, *ho* exprime le verbe *être*. Il signifie aussi *faire* et *avoir*. On l'emploie fréquemment avec le prétérit, le passé et le futur, usage qui revient absolument à celui de nos auxiliaires.

En hébreu, dans la formation des voix, ה possède la signification de *faire*, ה permute facilement avec א. Dans plusieurs cas il signifie aussi *être*, et cela conformément à ce double usage que l'on constate dans bien d'autres langues.

En latin, l'addition d'une aspiration à la lettre *a*, que nous venons de voir signifier *faire* en égyptien, forme une, et même plusieurs racines, du même sens. En effet *ag*-o veut dire *je fais* ; *ac*-tum, *fait* ; *eg-i*, *j'ai fait*. Cette racine nous donne à elle seule une quantité de mots dérivés : *acte, action, acteur, agent, agence, agir*, etc. Nous ne pouvons qu'indiquer ici d'une manière générale ces sortes de mots, du moins pour le moment.

Le mot *fac*-ere semble être une autre forme plus aspirée de la même origine. Le digamma ou l'f ne change pas la nature du noyau primitif d'un mot, et alors nous avons encore toute une série de mots nouveaux provenant de la même source.

Le français *fai*-re, *fai*-sant, *fai*-t, etc. se rapporte directement à la forme thébaine ϩⲓ. Ici il n'y a plus qu'une simple aspiration devant la racine.

ⲓ, avons-nous vu, signifie en égyptien *aller*, *venir*. Cette racine est, pour ainsi dire, universelle.

En effet, le latin dit i-re, i, i-vi. i-bo, i-bam, etc. pour *aller, va, je suis allé, j'irai, j'allais,* etc. La seule lettre i est la racine vraie de ce mot latin, comme en égyptien.

Nous retrouvons cette racine dans bien d'autres langues.

Le verbe être, avons-nous vu encore, se dit ⲱⲓ : il se dit aussi parfois ⲉ. En grec nous avons ἔω, qui signifie *je suis*, aussi bien que *je vais*. Cette forme n'est pas la seule : elle a pour équivalents : ὀω, Fοω, υω, Fυω, εἰω, εἶμι, ἧμι, εσεμι, ὑμι, ἰμι, dans lesquels on peut trouver toutes les formes, si dissemblables en apparence, de la conjugaison du verbe substantif en grec et en latin.

Ces quatres racines sont très-importantes, particulièrement en ce qu'elles servent continuellement comme *auxiliaires* dans la modification et la netteté d'expression des verbes : elles sont curieuses au point de vue de leur simplicité, n'étant formées que d'une voyelle.

En voici quelques autres qui sont presque aussi simples, et qui expriment des idées contemporaines des premiers besoins de l'homme et de ses premières impressions.

L'une de ces racines est celle qui rend l'idée du *lait*.

Le mot *lait*, en français, est bien ressemblant au *lact* du latin, ainsi que le portugais *leite*.

Le mot chinois *loh*, autrefois prononcé *lok, lak*, est en réalité identique. L'égyptien ⲉⲣⲱⲧⲉ est aussi fort ressemblant, si on fait attention à ce point de doctrine en linguistique, que *r* et *l* sont deux lettres qui se changent à chaque instant l'une en l'autre.

Avant de passer aux autres langues, il est nécessaire de donner une explication.

Ici, comme en une foule d'autres circonstances, la langue primitive usait, pour exprimer une même idée, de deux ou de plusieurs synonymes, selon que l'on considérait l'objet à exprimer sous un point de vue ou sous un autre. Ces synonymes sont parfois nombreux, et comme les langues diverses se sont parfois attachées à tel mot plutôt qu'à tel autre, on voit qu'on ne peut pas conclure de là qu'elles ne viennent pas d'un langage primitif unique. Mais quand, au contraire, plusieurs langues prennent à la fois, pour exprimer un objet, les deux mots synonymes que dès l'origine l'homme avait donnés pour noms à cet unique objet, alors la démonstration devient double ; or, c'est ce qui a lieu pour le cas présent.

En chinois, nous l'avons vu, le lait se dit *loh* ou *lak*. Dans un état un peu différent le lait se dit *mih-lih*, ou *mik-lik* (1).

L'ancien slavon dit *m-lêk-o* ; le gothique *mi-luk-s* ; l'anglo-saxon *meo-lc* et *meo-luc* ; l'ancien norske *mio-lk* ; l'allemand *mi-lch* ; le hollandais *me-lk* ; l'anglais *mi-lk*. En hébreu il y a deux noms pour le lait : חמאה

(1) *Mih-lih* veut dire lait caillé. *Mih* désigne la serviette avec laquelle on couvrait les vases contenant les viandes de sacrifice. A la lettre les deux mots *mih-lih* ou *mik-lik* signifient lait de sacrifice.

(Voir l'ouvrage de M. G. Schlegel cité plus haut. — P. 8.) L'hébreu nous donne une autre explication.

pour le lait ordinaire, le lait de vache; חלב pour le lait de chèvre ou de brebis. Ces deux noms ont beaucoup de ressemblance avec ceux qui viennent d'être cités. Cette ressemblance est remarquable : elle donnerait peut-être de la double expression une solution plus naturelle que celle de M. G. Schlegel, consignée dans la note précédente.

Une forme curieuse, et qui confirme ce que nous venons de dire, est donnée par le grec. Au lieu de *lact*, le grec dit *ga-lact*, γα-λακτ, M. Kuhn a fort bien expliqué cette expression composée. Le mot γα signifie vache, et le mot λακτ signifie lait : *lait de vache* est le vrai sens de γαλακτ, équivalent exact de la forme composée en chinois *gu-lok*, qui signifie également *lait de vache*.

Ainsi tout s'explique clairement par des synonymes, des nuances, ou des expressions composées.

Puisque nous venons de citer une racine qui signifie la *vache*, examinons tout de suite quelle est cette racine dans les diverses langues.

L'égyptien dit ⲉϩ ou ⲉϩⲉ pour le bœuf et pour la vache; le chinois dit *niû*, *ngau* pour l'un, et *kû* et *gû* pour l'autre. Le sanscrit appelle le bœuf *gû* et *go*; dans le pehlevi on dit *guo* et dans le persan *ghao*. L'anglais a le mot *cow* et dans l'Afghanistan on dit *gaai*. La vache se nomme au Thibet *pa-go* en ancien-germain *kô*, en anglo-saxon *cû*, en allemand *kuh*, en hollandais *koe*. C'est partout la même racine première, presque sans modification.

Quant à notre mot *bœuf*, égal au latin *bov*, au grec βο, βου, βοάω, il tient évidemment à la racine qui signifie *beu-*

gler, *bo* et *mao* en chinois, *bau* et *bou* dans le Malais, à Sumatra, à Java, dans la composition de plusieurs mots.

Ici encore nous avons deux racines : certaines langues ont choisi l'une, d'autres ont préféré la seconde.

On trouve encore une identité remarquable dans les mots de diverses langues qui expriment le nom de l'*oie* et celui du *cygne*. Ainsi, l'oie s'appelle en chinois *ngan*, *gân*; au Thibet on dit *ngang-ba*, en sanscrit *ham*-sa, en malais *gang*-sa, en vieux allemand *kan*-s et *gan*-s, en anglo-saxon *gan*-dra, en anglais *gan*-der, en irlandais *gan*-ra, en allemand *gan*-s, en hollandais *gan*-s, *gen*-t, en latin *ans*-er, en grec *χην*.

Si le *cygn-e* est appelé *cygn*-us en latin et Κυκν-ος en grec. on le nomme *kuk* à Canton, *kok* et, adoucissant, *huh* ailleurs en Chine, et le sanscrit l'appelle *kok*-a ; le persan le nomme *cûc*-ah. L'allemand et l'anglais adoucissent comme plusieurs patois français : ils disent *schwan* et *swanne*.

Le nom du chien est visiblement le même partout.

Ainsi, en chinois on l'appelle *khiuen*, *khien*, *hūn*, selon les contrées ou les âges. Dans ces deux modes de prononcer nous trouvons les deux formes légèrement nuancées des autres langues. A la forme *hūn* correspondent : le gothique *hunds*, l'allemand *hund*, l'anglo-saxon *hund*, l'anglais *hound*, le hollandais *houd*. A la forme *khien* correspondent : la vieille prononciation chinoise *khon*, le sanscrit *çvan*, le grec κυνος, le latin *canis*, l'irlandais *cu* de *cun*, *con*, *cuin*, le lithuanien *szu*, *szum*, *szuns*, *kuinas*, le slavon *kon'*, le bohémien *kun*, le

polonais *kon*, le français *chien*, adouci du vieux français *quien*. Le mot hébreu תן exprimant l'idée de chien sauvage est encore une racine identique à tout ce que nous venons de voir : le *c* s'adoucit souvent en *th*, comme plus haut il s'est adouci en *ss* et en *ch*, mais c'est toujours le même mot.

Nous pourrions continuer, et suivre longtemps, cet examen direct des racines ; mais peut-être est-il préférable de l'abandonner pour le moment, afin d'étudier quelles sont les règles qui ont présidé à la composition des mots dans nos langues d'agglutination ou de fusion : c'est, du reste, un autre moyen de poursuivre le même examen.

CHAPITRE NEUVIÈME.

ÉTUDES SUR LA COMPOSITION DES MOTS. — 1° RECHERCHES GÉNÉRALES. COMMENT ON DÉCOUVRE UNE RACINE.

Dans son bel ouvrage sur *la Science du langage*, septième leçon, M. Max Muller nous donne un modèle d'*analyse* que nous allons reprendre ici, en ajoutant quelques traits nouveaux à ce tableau déjà si complet du travail incroyable opéré par le langage humain sur une simple racine.

Prenons, avec cet auteur, le mot *respectable*, analysons-le et suivons-le partout où il va nous conduire.

Ce mot, d'origine latine, nous présente tout d'abord deux choses connues, la terminaison *bilis* et la syllabe posée en préfixe *re*. Si nous retranchons ces deux adjonctions à la racine centrale, il nous restera *spectare*, qui n'est pas encore cette racine : car il y a là une forme qui indique un fréquentatif. Le verbe simple est donc

spicere ou *specere* qui signifie voir, regarder. De ce mot il faut encore retrancher la terminaison *ere* signe de l'infinitif, et il nous reste alors la partie invariable *spec*, la vraie racine.

Voyons maintenant ce que produit cette simple racine monosyllabique. D'abord, elle se trouve en sanscrit sous la forme *spas* et aussi sans *s*, *pas*, avec la signification de voir. *Spasa* veut dire *espion*, celui qui voit ; *spas* veut dire gardien, *spashta* et *vi-spashta* clair, manifeste.

Si nous allons maintenant visiter la famille teutonique, nous trouvons *spëhôn* en ancien haut-allemand, avec la signification de voir, épier, contempler, et *spēha*, ainsi que l'anglais *spy*.

En français nous trouvons *espion*. En grec la racine *spek* s'est changée en *skep*, qui se trouve dans *skeptomai*, je regarde, j'examine ; d'où *skeptikos*, sceptique, celui qui examine ou qui s'informe; d'où encore *episcopos*, celui qui surveille, *episcopus*, évêque.

Examinons maintenant les curieuses végétations de cette racine.

Respectable veut dire digne de *respect*. Qu'est-ce que *respecter* ? c'est primitivement se retourner pour regarder encore celui qui vient de passer : *re*, de nouveau, *spec* regard. Cela est si vrai, que cette même racine *spec* va nous donner une série de verbes d'un sens tout différent selon qu'ils ont en avant telle ou telle autre affixe.

Ainsi *de-spicere* veut dire regarder d'en-haut, *mépriser*; d'où *despectio*, *despectus*, etc. *Sub-spicere* veut dire regarder d'en-bas, en-dessous, *soupçonner* ; d'où *suspicion*, *soupçon, etc.*

Circum-spicere signifie regarder à l'entour, *circonspect*, prudent ; d'où *circonspection*.

In-spicere veut dire regarder sur, *inspecter*, d'où *inspection*, *inspecteur*.

Ad-spicere veut dire regarder vers ; d'où *aspect*.

Pro-spicere, regarder en avant, a fourni le mot *prospectus* et bien d'autres encore.

Per-spicere, regarder à travers, a donné *perspicace*, *perspicacité*, perspective.

Ex joint au même mot avec sa forme fréquentative *spectare* a formé *expectare*, d'où *expectant*, *expectative*, etc.

Auspice est encore un autre mot où nous trouvons notre racine. Il vient de *avi-spicium*, regard sur les oiseaux, augure par l'examen de l'oiseau. Il en est de même de *haru-spice*.

Si nous revenons au mot *res-picere*, regarder en arrière, nous y trouvons encore le mot *respectus*, revoir une procédure, avoir un *répit*, autrefois *respit*, dans divers sens. Les Anglais en ont fait un verbe *to respite*.

Au reste *dépit*, *despectus*, vient de *despicere*, comme répit sort de *respicere*. On n'en finirait pas si on tenait à donner toutes ces filiations, tant elles pullulent.

With *respect*-to, disent les Anglais, comme nous disons *respectivement* : ceci vient encore de *respicere*. Il en est de même de *respectif*.

*Spéci*alement n'a pas non plus d'autre origine. *Species* vient en effet de la même racine, aussi bien que le mot français *espèce*, et comme autrefois on appelait *species* ce que nous nommons aujourd'hui *épices*, *épiceries*, il suit

de là, chose assez étrange, mais positivement vraie, que nous devons ranger dans la liste des dérivés de notre présente racine les mots *pain d'épice* et *épicier*. Au reste pharmacien se dit en italien *speziale*, et une pharmacie s'appelle *spezieria*.

Avons-nous tout mentionné ? Il s'en faut de beaucoup. Il y aurait encore à citer : *spécimen*, *spectateur*, *spectacle*, *spécieux*, *spectre*, *spécifier*, *spécifique*, *spécial*.

Il y a encore le mot *speculum*, miroir, qui nous donne *speculari*, *spéculer*, *spéculateur*, *spéculation* et même *espiègle*.

Ce dernier mot est bien curieux. Il nous montre combien le sens des mots est parfois éloigné de son origine, et combien il serait dangereux de vouloir ici raisonner *à priori* quand on ne sait pas l'histoire, parfois bizarre, d'une expression. « Il existe en allemand, nous dit à ce sujet M. Max Muller, un recueil célèbre de facéties et de tours que débite ou joue un personnage demi-historique et demi-mythique nommé *Eulen Spiegle*, ou Miroir des chouettes. Ces facéties furent traduites en français, et le héros fut connu d'abord sous le nom de *Ulespiègle*, qui contracté en *espiègle* en est venu à signifier plaisant, et se dit aujourd'hui d'enfants ou de jeunes gens qui font de petites malices. »

Cet exemple, auquel on pourrait en joindre beaucoup d'autres, nous montre comment on découvre une racine principale et combien cette racine donne de dérivés. Avec une telle fécondité il n'est pas étonnant qu'on puisse ramener à 500 ou 600 mots primitifs toutes les

expressions composées dont sont formées nos langues, et qui vont de 6,000 à 20,000 et bien au-delà.

D'une manière générale et d'une première vue d'ensemble, nous pouvons, dès maintenant, tirer de cet exemple plusieurs conclusions qui vont singulièrement aider à nos études.

1° Une préposition mise avant la racine fait varier d'une manière remarquable le sens de cette racine. Il est donc important de bien étudier les particules, prépositions ou autres, qui se placent d'ordinaire avant les mots, afin de se rendre compte de leur rôle dans la composition des dérivés.

2° Il y a des séries de terminaisons qui, s'ajoutant à la racine, lui donnent une foule de sens différents. Ces terminaisons forment, avec la racine, des expressions mixtes, des idées associées, tout-à-fait semblables aux composés égyptiens et chinois, avec cette seule différence que, dans ces deux langues, ils sont faciles à comprendre parce que tous les mots gardent leur individualité, tandis que chez nous ils sont *fondus* les uns dans les autres. Il est donc d'une importance extrême d'étudier aussi, avec le plus grand soin, le sens premier et vrai des terminaisons. C'est un grand moyen pour arriver à la décomposition exacte, j'allais dire à l'analyse chimique des mots.

3° Dans l'intérieur des mots composés on trouve souvent des lettres, des syllabes même, qui sont déjà une première modification ou composition.

Dans le mot *respectable*, par exemple, nous avons le *t*

du fréquentatif. Il faut encore avoir des notions exactes sur ces modes de composition, sur le sens de ces formes; sans quoi on s'exposerait à faire fausse route.

4° Il y a, en outre, à tenir compte des modifications des cas, des nombres, des personnes, des temps, des voix, s'il s'agit de noms ou de verbes, et nous avons traité ce sujet plus haut.

Tout en nous bornant à ces quatre points, on voit que la besogne n'est pas petite : ce voyage à la recherche des éléments de nos langues composées est un grand et difficile voyage, bien que nous ayons pour nous guider plusieurs instruments de précision. Essayons pourtant de suivre notre course, nous souvenant de cette maxime si souvent citée :

.... *labor omnia vincit*
Improbus.

CHAPITRE DIXIÈME.

ÉTUDES SUR LA COMPOSITION DES MOTS.

RÈGLES SPÉCIALES QUI PRÉSIDENT A CETTE COMPOSITION.

En décomposant les formes qui servent aux déclinaisons et aux conjugaisons, comme nous l'avons fait plus haut, nous avons montré que toutes ces particules, terminaisons, augments, affixes, infixes, etc. sont en réalité autant de mots primitivement séparés, que nos systèmes de langues ont agglutinés ou fondus. De même en est-il de bien des mots eux-mêmes, abstraction faite des modifications verbales ou autres. Ces mots sont, à vrai dire, des *groupes* de mots, des *conglomérats,* des composés; ce ne sont plus des corps simples, et il s'agit de définir et de retrouver tous les éléments dont ils sont formés.

Les Terminaisons.

Nous commencerons ce travail par l'étude des terminaisons. Elles jouent un très-grand rôle dans la compo-

sition, et nous aurons fait une bonne partie de notre route si nous arrivons à nous rendre un compte exact du sens de ces terminaisons.

Dans la langue anglaise, par exemple, nous dit l'intelligente grammaire de Sadler, quand on a la connaissance des vingt terminaisons qui vont suivre, on a la clef de plus de sept mille mots. Voici ces terminaisons, avec les explications de Sadler, auxquelles nous ajoutons souvent, sans nous astreindre d'ailleurs au même ordre.

Able et *ible*. — Nous commençons par cette terminaison, parce qu'elle est celle du mot que nous avons analysé tout-à-l'heure.

Able répond au latin *habilis*, propre à, susceptible d'être telle chose, apte à tel but; mais able ne vient pas de *habilis*. Une racine antérieure a donné naissance à *habilis* comme à able : Sadler pense que c'est *ba la*, indiquant susceptibilité d'être, mais il ne développe pas assez sa pensée sur ce point (1). Quoi qu'il en soit, il y a en anglais plus de six cents adjectifs terminés en *able* ou en *ible*. Il n'y en a pas moins en français.

L'anglais dit *legible*, propre à être lu, le français dit *lisible*; *désirable*, susceptible d'être désiré, en français comme en anglais; *amiable*, *admirable*, *respectable*, etc. Il suffit d'ouvrir un dictionnaire pour tomber à chaque instant sur quelqu'un de ces mots en *able* ou en *ible*, provenant l'un et l'autre de la même source et donnant le sens que nous venons d'indiquer.

Some. — Cette terminaison, qui se trouve dans toutes les langues du Nord et dans quelques-unes de l'Asie, est pour ainsi dire le mot *same*, qui en anglais veut dire *le même*. Elle marque identité. Elle répond aussi aux mots *sum*, *sama*, *som*. C'est en même temps l'abrégé de toute une phrase. Ainsi *trouble some*, pénible, *lonesome*, solitaire, sont comme si l'on disait : le même que le trouble, *the same as trouble* ; de même que seul, *the same as alone*.

Ly. — Ly marque ressemblance : elle répond assez bien au mot *comme* en français, *à la manière de*. C'est primitivement le mot *like*, semblable. *Manly* veut dire qui ressemble à un homme ; *lordly*, semblable à un seigneur ; *cowardly*, lâche, de *coward*, lâche et de *ly* comme ; *lively*, vif, de *life* et *de ly* ; *earthly*, terrestre, etc.

Y. — La terminaison *y*, que les Anglais ajoutent à plusieurs noms pour en former des adjectifs, vient du mot *igel*, *ig*, *io*, ressemblance. On dit *marsh*, marais, et *marshy*, marécageux ; *rain*, pluie, *rainy*, pluvieux ; *oil*, de l'huile, *oily*, huileux. On indique ainsi la possession des qualités de la chose énoncée par la racine.

Quant au mot *ly*, il indique surtout la manière d'être, et c'est à l'aide de cette terminaison que les Anglais forment, sur les adjectifs, la plupart des adverbes de manière.

Ful. — Le sens de cette terminaison saute aux yeux. C'est le mot *full*, qui veut dire plein. *Faithful* veut dire plein de foi ; *beautyful*, plein de beauté ; *fruitful*, plein de fruit ; *fearful*, plein de peur.

En réalité ce sont là des groupes de mots : il suffirait de séparer les deux parties pour le démontrer, sans que le sens en souffrît. *Beautyful*, par exemple, n'est-il pas le même que serait *beauty full*? Evidemment. Il y a donc là *deux* mots. Ici même il y en a trois, puisque *beau-ty* est déjà un composé.

Less. — La terminaison *less* vient de *leas*, *lees*, *lese*, qui signifiait perte. Le mot *to lose*, perdre, est de la même origine. Cette terminaison signifie privation, absence de, manque de, perte.

Nous avons ici des expressions tout-à-fait transparentes. *Hopeless*, sans espoir, à la lettre : *espoir perdu* ; *pennyless*, *sou manque*, qui n'a pas le sou ; *childless*, *enfant manque*, qui n'a pas d'enfant. Encore une fois, ce sont des mots *groupés*, et non pas des mots spéciaux.

En. — La terminaison *en* vient de *na*, *nada*, *en*, ancien participe signifiant *worked*, travaillé ; *made*, fait, composé de, etc. Exemples : *golden*, en or, fait avec de l'or ; *wooden*, en bois ; *silken*, en soie ; *brazen*, en cuivre, etc.

Ish. — La terminaison *ish* vient de *ig*, *ic*, *isc*, comme *y*. Elle marque, comme *y* et *ly*, ressemblance ; elle sert souvent de diminutif. Exemples : *child*, enfant, *childish*, enfantin ; *fool*, sot, *foolish*, imbécile, un peu sot ; *white*, blanc ; *whitish*, blanchâtre ; *reddish*, rougeâtre. Les mots *english*, d'Angleterre, *irish*, d'Irlande, etc. indiqueraient aussi une idée d'origine.

Ive. — La terminaison *ive* répond à notre *if* français. Elle indique une faculté active, une aptitude à faire, comme *able* indique aptitude à recevoir. *Persuasive*,

comme *persuasif,* signifie capable de persuader ; *indicative,* comme *indicatif,* veut dire qui indique ; *active,* comme *actif,* signifie propre à agir.

Ic, ick. — Les terminaisons *ic* et *ick* répondent au français *ique,* ainsi qu'au latin et au grec. Ils ont le même sens ; exemples : *Prophetic* et *prophétique* ; *despotic* et *despotique* ; *sympathetic* et *sympathique,* etc.

Nous avons commencé par les adjectifs : voyons maintenant les noms.

Dom. — Le mot *dom* signifie jugement, décret, sentence ; mais en composition il marque généralement pouvoir, domination, gouvernement. *Kingdom* signifie domaine ou domination du Roi ; *dukedom,* domaine du duc, etc.

Rick et *wich.* — Ces deux terminaisons s'emploient aussi dans le même sens.

Ainsi Bishop, évêque, fait *bishopric,* évêché ; baillif, bailli, fait *bailliwick,* juridiction de bailli, bailliage ; *music* doit signifier domaine de la Muse, etc.

Hood et *head.* — Ces deux terminaisons indiquent l'état, la qualité, la profession. Priest, prêtre, fait *priesthood,* prêtrise ; brother, frère, fait *brotherhood,* fraternité ; child, enfant, donne *childhood,* enfance, etc.

Ship. — En composition *ship* signifie qualité, profession, emploi, juridiction. Friend, ami, fait *frienship,* amitié ; lord, seigneur, fait *lordship,* seigneurie ; censor, censeur, fait *censorship,* censure, juridiction du censeur, etc.

Er et *or.* — Les deux terminaisons *er* et *or* indiquent

l'action. *Er* est beaucoup plus usité que *or* en anglais. Les exemples sont très-nombreux : *baker*, boulanger; *hatter*, chapelier; *speaker*, orateur, etc. etc.

Ness. — La terminaison *ness* marque possession de la chose indiquée par la racine. exemples : *idle*, paresseux, *idleness*, la paresse; good, bon, *goodness*, bonté; dull, triste, *dulness*, tristesse, etc. La plupart des adjectifs anglais peuvent devenir substantifs en y ajoutant *ness* : plus de mille mots sont dans ce cas.

Ment. — Cette terminaison est aussi française et latine qu'anglaise. Elle désigne d'ordinaire des noms verbaux.

Cette nomenclature, déjà importante, n'est, pour ainsi dire, qu'une introduction, tant la matière est riche, tant ce luxe de mots adjoints au mot principal est grand partout.

Ty, té, tad, tud. — Ainsi, la terminaison anglaise *ty*, qui répond à la terminaison *té* du français actuel, est une première addition sérieuse à la liste qui précède. *Té* se lisait autrefois *teit* et correspond au *tat* latin. C'est en même temps le *tâ* et le *tva* sanscrit. C'est encore le *tud* latin. Le tout forme des mots abstraits à l'aide d'adjectifs. Ainsi l'adjectif bon deviendra *bonté, bonitat*-is; l'adjectif sain, *sanus*, deviendra *santé, sanitat*-is; loyal deviendra *loyalty, loyauté*; vrai ou *verus* forme *veritat*-is et *vérité*, et les exemples de cette composition sont très-nombreux. C'est comme si on disait : bon état, sain habitude. *Valere* veut dire se porter bien, *valetud*-o signifiera la santé habituelle : état et habitude sont une seule et même idée. Tel est le mécanisme très-simple

de ces groupements de mots. En réalité nous avons affaire ici à des déterminatifs.

Ation. — Il est une autre série de terminaisons, commune au français, à l'anglais, au latin, etc., c'est la forme *ation* : *admiration*, *administration*, *information* *démonstration*, etc. etc. Cette terminaison indique une *action habituelle*, *permanente*. Elle est formée de deux éléments.

On, ion. — La terminaison *on* est commune à bien des langues, surtout si on y joint la forme *oun*. Elle semble marquer un état, la fixité de l'idée exprimée par la racine à laquelle elle est jointe. Bergier l'explique par une sorte de participe présent du verbe substantif. רצון (*ratson*, *rasson*), signifierait *ce qui est bien fait*, *ce qui est grâce*, de la racine רץ grâce, et de la terminaison ון, ce qui est. Cette explication est fort plausible : elle donne le sens de bien des mots, auxquels on peut joindre probablement toute la série latine des neutres en *um*. Celle des noms grecs en ον s'y trouve naturellement.

Ance, ence. — Les terminaisons en *ance* et *ence*, *antia*, *entia*, paraissent venir de la forme du participe présent et former ainsi un nom verbal qui vient se greffer sur la racine principale.

Les verbes dérivés d'autres verbes sont encore une source de modifications à noter ici,

ωττω, — *ito*, *isco*. — *ωττω* en grec, *ito*, *isco*, en latin, exprime ordinairement une action diminutive et fréquentative : *ὑπνώττω*, *dormito* ou *dormisco*, *je sommeille* ou *je fais un léger sommeil à plusieurs reprises*. Nous avons un

français des analogues dans les diminutifs-fréquentatifs en *otter* : *chuchotter, grignotter, clignotter, grelotter.*

σκω, ιαω, esco. — La désinence *σκω, ιαω,* en grec, *esco,* en latin, donne l'idée du commencement, d'ébauche, de progrès insensible : *ερυθριαω, erubesco* : *ωχριαω. pallesco, je commence à rougir, à pâlir* ; *ἡβασκω, adolesco* ; *γηρασκω, senesco* ; *je grandis, je vieillis*. Les primitifs *ἡβαω, γηραω, adoleo, seneo,* signifient *je suis déjà grand, je suis déjà vieux.*

ιζω, isso, or. — La désinence *ιζω* en grec, *isso* et plus souvent *or* en latin, indique conformité, imitation : *ἑλληνιζειν, græcissare, græcari, imiter les Grecs.*

ειω, urio. — La désinence *ειω,* en grec, *urio.* en latin, exprime l'envie, le désir : *λεξειω, dicturio, j'ai envie de parler ; esurio, j'ai envie de manger, j'ai faim* (1).

Tout ce qui précède, avons-nous dit, est une introduction bien plus qu'un traité concernant les terminaisons. Ces exemples suffisent toutefois pour donner une idée exacte de cette partie de la composition des mots.

Voyons sommairement les autres.

Les Préfixes.

L'analyse du mot *respectable* nous a donné un exemple de ce que l'on peut faire avec une simple racine devant laquelle on met telle ou telle particule. Rappelons cet exemple.

(1) Ces exemples sont tirés de la grammaire grecque et latine de M. Romain-Cornut.

Spic-ere voulant dire regarder,
Re-spic-ere signifiera, regarder de nouveau, respecter ;
De-spic-ere . . . . . regarder de haut, mépriser ;
Sub-spic-ere . . . . . regarder en-dessous, soupçonner ;
Circum-spic-ere . . . regarder autour, examiner, être prudent ;
In-spic-ere . . . . . regarder sur, dans, inspecter ;
Ad-spic-ere . . . . . regarder vers, observer, etc. ;
Pro-spic-ere . . . . . regarder en avant, prévoir ;
Per-spic-ere . . . . . regarder à travers, être perspicace ;
Avi-spic-ium . . . . regarder l'oiseau, auspice ;
Haru-spic-ium . . . . regarder les entrailles, aruspice.

Voilà donc huit prépositions qui modifient singulièrement la même racine et lui donnent autant de significations différentes, et ces significations nouvelles produisent encore beaucoup d'autres dérivés. Les deux mots qui suivent sont des noms, et pourtant ils servent, eux aussi, de préfixes. On voit donc que ce mode de composition est fort étendu, qu'il ne se borne pas aux particules grammaticales : il est vaste comme la faculté de créer des mots nouveaux par la combinaison des anciens.

Si d'ailleurs nous examinons les autres prépositions qui, comme l'indique leur nom, sont naturellement préfixes, nous voyons qu'à elles seules elles peuvent déjà fournir un contingent remarquable. Ainsi *duc*, de *ducere*, précédé de ces prépositions, fournira bien des variantes : *ab-ducere*, *è-ducere*, *trans-ducere*, etc. etc.

Joignez-y les particules privatives : *a* et ***in*** ; **νη**, **δυς**, *ve*, *dis* ; les particules augmentatives : **α νη**, **αρι**, **ερι**, **βρι**, **δα**, **ζα**, **επ**, **εξ**, **απο**, **κατα**, **ὑπερ** et les correspondantes latines, pour nous borner ici au grec et au latin, et tout de suite vous verrez combien le champ s'étend. A vrai dire il est immense : on ne peut ici l'explorer, mais bien seulement le montrer.

Les Infixes.

Si l'on peut, en ajoutant une particule en avant, ou une désinence après, ou l'un et l'autre à la fois, modifier une racine principale ; on peut aussi modifier, et on modifie souvent cette racine en insérant une ou même plusieurs particules entre elle et la terminaison. On peut même insérer ces nouvelles adjonctions entre la préfixe et la racine.

Par exemple, le mot anglais *beautyful* est dans un de ces cas. La racine vraie est *beau*, la terminaison est *ful*, mais déjà, avant de recevoir *ful*, la racine beau avait reçu une première modification *ty*, dont nous avons vu le sens plus haut. A la lettre il y a *trois* mots dans ce seul mot : *beau*, *ty* et *ful*. *Beau* indique la qualité ; *ty* indique l'état permanent de cette qualité ; *ful* constate l'abondance de cette qualité permanente, substantifiée. Nous avons donc ici une racine, une infixe, une terminaison.

Dans le mot *respectable*, si souvent cité, nous avons d'abord la préfixe *re*, puis la racine *spec*, puis l'infixe *t*

fréquentatif, et enfin la terminaison *able*, quatre mots réels et bien comptés.

Dans le petit mot hébreu prononcé ordinairement *adonai* אדוני, nous trouvons d'abord la racine דן, *juger*, *maître*, modifiée par la préfixe א augmentatif, puis par l'infixe ו, qui en fait un nom verbal. Enfin nous avons l'affixe י désignant la première personne : le tout veut dire *mon seigneur*. Il n'y a que *cinq* lettres et il y a *quatre* mots.

Le mot *pétrification* peut encore être pris pour exemple de ces jeux de composition. La racine est *petr*, *pierre*. A cette racine se trouve jointe une voyelle *i*, signe de déclinaison peut-être, peut-être aussi simple lettre d'euphonie. En tout cas c'est un élément étranger. Puis vient un autre mot *fic*, abrégé de *facere*, *faire* ; puis *at*, pour marquer l'action, et enfin la terminaison *ion*. De toute cette analyse, bien chimique cette fois, on peut présenter le résultat suivant :

racine principale .	1
infixes	3
désinences	1
Total . =	5 éléments.

Dans le mot *juxtàposition* nous avons d'abord une préfixe *just* ou *juxt* ; une infixe *à* venant de la finale adverbiale du sanscrit *at* ; une racine *pos* ; une infixe *t* (plus *i*) ; une terminaison *ion*. En tout nous trouvons cinq, et même six éléments, et nous avons l'exemple d'une infixe entre le premier élément et la racine et de deux infixes entre cette racine et la terminaison.

On peut voir par tous ces exemples, auxquels il serait bien facile d'en joindre une foule d'autres, combien nos langues sont travaillées, combien il est difficile de se rendre un compte exact de toutes les parties dont elles se composent.

On ne saurait d'ailleurs donner de règles pour les infixes : leur rôle n'a pas de bornes connues : si l'usage les restreint ici, il les laisse libres ailleurs ; en somme, ce sont des mots qui se logent, se greffent ou se fondent *entre* d'autres mots, en s'altérant eux-mêmes et en altérant quelquefois les mots au milieu desquels ils établissent leur demeure.

Les formes grammaticales.

Il faut aussi, dans une analyse rigoureuse, tenir un compte exact des formes grammaticales : *nombre*, *genre*, *cas*, *personnes*, *temps*, *modes*, *voix*, etc. Comme nous avons traité cette matière d'une façon toute spéciale dans les chapitres précédents, nous n'avons pas à y revenir ici.

CHAPITRE ONZIÈME.

RÉSUMÉ DE CE QUI PRÉCÈDE. — PREFACE DE CE QUI VA SUIVRE.

Les conclusions à tirer de tout ce qui a été dit jusqu'ici sont les suivantes.

Il n'y a pas de langues-mères. Il n'y a pas non plus, littéralement parlant, de langues-sœurs. Il y a partout les éléments d'une seule et même langue, agencés de certaines manières différentes, *confondus* et non changés, quoique souvent altérés. A première vue ils sont méconnaissables, ces composés sont dissemblables ; mais, sous le scalpel d'une dissection attentive, ils se retrouvent tels qu'ils sont et témoignent de leur origine.

Comment arrivons-nous à ces conclusions ?

En écartant tout système, tout parti pris, en n'admettant aucun *prajudicatum* ; mais bien en faisant l'examen direct, positif, des éléments, par la comparaison des langues diverses, sans mépriser, tout en les contrôlant, les données de la tradition, de l'histoire.

C'est ainsi que nous avons constaté d'abord les rapports les plus étonnants entre des mots qui appartiennent à toutes les familles de langues de la terre entière, et cela dans des sujets peu naturels, souvent arbitraires et de pure convention, preuve évidente d'une vie ancienne en commun chez ces divers peuples, qui ne furent d'abord qu'un seul peuple.

Puis, nous avons étudié un plan de classification raisonnée de toutes les langues, et, après nous être bien rendu compte de tous les modes d'arrangement des racines, nous avons divisé en trois grandes séries ces arrangements divers, en les désignant sous les noms de langues de *justà-position*, langues d'*agglutination*, langues de *fusion*. Ces noms sont un peu différents des noms employés jusqu'ici ; ils sont justifiés, et assurément ils disent d'une manière précise ce qu'il fallait exprimer avec clarté.

Allant ensuite au fond de ce que l'on appelle une grammaire, formes grammaticales, parties du discours, nous avons soumis ces choses à une rigoureuse analyse, de laquelle il résulte, qu'à proprement parler il n'y a pas de grammaire, mais bien une *syntaxe*, un arrangement de racines, combinaisons très-étudiées souvent, très-logiques, quoique fort simples de conception, ce qui ne leur ôte pas leur grandeur.

Cette étude minutieuse, nous l'avons faite pour les langues des trois groupes, et celles où nous avons naturellement trouvé le plus de difficultés, ce sont les langues à fusion, nos langues, dans lesquelles il reste encore à

élucider plusieurs problèmes. Hâtons-nous de dire que ces problèmes portent sur des détails, mais que l'ensemble est parfaitement connu, ainsi que les grandes lignes et même presque tous les détails.

Après nous être ainsi rendu compte des formes dites grammaticales, étude très-difficile, nous avons abordé une autre étude qui l'est moins, celle de la composition ordinaire des mots dans les langues à expressions composées. Quelques séries de terminaisons et de préfixes, auxquelles nous avons joint les infixes, sont passées sous nos yeux et nous ont dit leur secret, d'ailleurs assez transparent.

Puis donc que nous avons ainsi décomposé et ramené à leur état natif les éléments qui forment nos langues, que nous reste-t-il maintenant à faire, si ce n'est de bien noter ces éléments et de les reconnaître partout où ils sont ?

C'est à cette étude que nous allons nous livrer désormais.

Nous avons longtemps hésité avant de suivre le plan que nous avons adopté Ce n'est pas chose facile, en effet, d'avoir à rendre compte d'une aussi longue série de mots ; quelle méthode adopter? quel système suivre ?

L'ordre naturel des idées nous avait d'abord souri : déjà même l'impression de notre travail, dans ce plan, était commencée. Mais bien vite nous avons vu les défauts de ce système et nous l'avons abandonné pour reprendre simplement l'ordre alphabétique.

Quelle langue choisir comme point de départ de

l'étude, des rapprochements? Là encore il y avait de grandes difficultés. Nos langues européennes sont trop travaillées; l'élément grammatical s'y laisse voir sans cesse. L'hébreu lui-même est aussi bien travaillé, bien systématisé, et les racines *vraies* ne sont pas toujours reconnaissables. Nous avons choisi l'égyptien, langue assurément très-ancienne dans sa forme si souvent monosyllabique, et qui a l'avantage, constaté plus haut, d'être une sorte d'intermédiaire entre l'agglutination et la fusion. Les nombreuses variantes d'orthographe d'une même racine qui la distinguent, facilitent les études, les recherches, les rapprochements, tout en témoignant de la naïveté des transcriptions de la parole et d'une absence complète de parti-pris.

C'est donc sur l'égyptien que nous ferons reposer notre laborieuse construction. Prenant une ou deux lettres à la fois, selon la richesse de leurs racines, nous diviserons notre matière en autant de chapitres, afin d'éviter une sèche et trop longue nomenclature. De cette manière nous pourrons continuer pas-à-pas notre démonstration pratique, expérimentale, et arriver, pour la lexicographie, à des conclusions analogues à celles que nous avons obtenues, dès maintenant, pour la grammaire.

Donnons ici un spécimen de ce qui fera nécessairement le sujet d'un autre volume.

CHAPITRE DOUZIÈME.

PRÉLIMINAIRES DE LA LEXICOGRAPHIE

DE LA TRANSPOSITION DES ÉLÉMENTS DES RACINES.
DE L'ÉQUIVALENCE OU DE LA SYNONYMIE DE CERTAINS DE CES ÉLÉMENTS.
DE L'ORTHOGRAPHE VARIABLE DES RACINES.

Le titre qu'on vient de lire indique des sujets importants et curieux qu'il est nécessaire d'examiner, avant de nous livrer à l'étude comparée des racines, ce qui fera la matière d'un volume spécial. Parlons d'abord de la transposition ou métathèse.

Ce phénomène s'observe dans la langue hébraïque et dans bien d'autres langues. Donnons d'abord un tableau fort abrégé des curieuses métamorphoses subies par le même mot dans cette même langue, sans aucun changement de signification.

אות	signe	תאה	marquer.
בהלה	épouvante	בלהה	id.
בטן	ventre	בנט	baudrier.
בקע	creuser	קבע	casque.
גזר	couper	גרז	id.
ארפה	glèbe	רגב	id.
חדל	le siècle	חלד	id.
חפר	avoir honte	חרף	faire rougir.
חמד	unir, aimer	מחר	id.
טפר	griffe	טרף	déchirer.
כבש	agneau	כשב	id.
כסל	stupide	סכל	id.
נכס	richesse	כנס	id.
לא	non	אל	id.
לב	cœur	בל	id.
להב	flamme	לבה	id.
לקש	cueillir	קלשן	farouche.
לקט	cueillir	קלט	id.
מלתעה	dent	מתלעה	id.
נשם	souffler	נפש	id.
נשה	changer etc.	שנה	id.
נשג	toucher etc.	נגש	id.
נחט	coudre etc.	חנט	id.
נחץ	presser etc.	נצח	id.
נקץ	fin, extrémité	קנץ	id.
סכה	cacher	כסה	id.
פרץ	répandre, verser	צרף	id.
פלד	lampe	לפד	id.
קצר	rompre	קרץ	id.
רשף	brûlant	שרף	id.

Ainsi le cœur s'appelle à la fois *lab* et *bal*; le souffle se dira *nefess* et *nessef*; *seraf*, d'où vient notre mot séraphin, se lira aussi bien *ressaf*; la flamme s'appellera indifféremment *lahab* ou *labah*, et ainsi du reste.

Le Samaritain appelle la mort : *mehet* ou *meteh*. Le mot signe, au pluriel, se dit *aoutat* ou *ataout*; *mèhelak* veut dire roi aussi bien que *melakeh*; *areq*, fuir, se dit aussi *aqer*; enfin la négation, non, se note par *al* et par *la*.

En chaldéen, nous trouvons : *man* et *mna* pour qui? que?
dama et *adam* pour sang ;
aoukhren et *khourena* pour autre;
tara et *taar* pour porte ;
etc., etc.

En syriaque nous avons *anoch* et *nacho* pour homme ;
rahath et *harath* pour fuir ;
etc., etc.

En éthiopien, on dit *bas* et *sba* pour homme ;
asm et *sma* : car, que, parceque ;
etc.

L'arabe connaît également ces mutations. Le copte en a, lui aussi, de fréquents exemples.

Ainsi : *sadji*, mutilé, fait au pluriel *djaseon* ;
hit ou *het*, cœur, se dit *hthi* ou *hthe* en composition ;
moït, chemin, *mitooui*, des chemins ;
nem, avec, et *men*, avec, etc., etc.

La métathèse se comprend, lorsqu'on fait attention à ce qui se passe, encore aujourd'hui, dans nos dialectes ou patois Dans les campagnes, chez les personnes illettrées, ces transpositions se font avec une facilité extrême.

Pour l'orthographe primitive des racines, et même des mots dérivés, il semble que l'essentiel était la nomenclature, l'énoncé des éléments constitutifs, et que l'ordre ou l'arrangement de ces éléments était chose, sinon indifférente, au moins secondaire.

Mais il y a plus : ces éléments eux-mêmes peuvent se classer en plusieurs catégories, par ordre de ressemblance, et alors ils peuvent se changer l'un en l'autre, ce qui est une source bien autrement féconde de confusion, de difficultés, en même temps que de dialectes et de patois.

Essayons de poser clairement les règles de ces *équations*.

On reconnaît parmi les lettres de l'alphabet, en égyptien, en hébreu, comme en français, en anglais, dans toutes les langues, plusieurs degrés de force, d'insistance dans la prononciation, d'aspiration. C'est de là que sont venues les classifications ordinaires en *douces*, en *fortes*, en *aspirées*.

Il y a en outre, entre d'autres lettres, des ressemblances de sons, des ressemblances de nature. Ainsi se groupent ensemble les *sifflantes*; ainsi se rapprochent les lettres *mouillées*.

On divise encore les lettres selon les organes, en *labiales*, *dentales*, *gutturales*, etc. Ceci dit, entrons dans les constatations de faits : d'autres principes se dégageront de ces faits eux-mêmes.

Il est bien certain que si un peuple est fort, simple, rude dans ses mœurs, son langage sera en quelque sorte imprégné de lettres fortes et à prononciation énergique. Si au contraire un autre peuple est mou, efféminé, sans

vigueur, il choisira naturellement les lettres qui conviennent à ses habitudes de mollesse : tout deviendra souple et coulant dans sa bouche. Les lettres douces seront d'ordinaire préférées par lui aux lettres fortes : la langue sera l'image de l'état moral ou social.

Un autre peuple aimera les aspirations ou les lettres sifflantes : chez un autre on trouvera de préférence les gutturales. Rien que ces simples changements dans les divers goûts ou habitudes des peuples suffit pour amener des modifications considérables dans un ensemble de langues composées des mêmes éléments.

On pense involontairement à Charles-Quint, disant que lorsqu'il veut prier Dieu, il parle espagnol ; lorsqu'il veut parler à un homme, il parle français ; à une femme, italien ; aux oiseaux, anglais ; à ses chevaux, allemand. Il plaisantait au-delà de toute limite quand il disait, lui l'homme de Gand, à qui il parlait flamand ! A part cette dernière réserve, l'appréciation est juste et ne manque pas de finesse.

Mais, expliquons le mécanisme qui a amené toutes ces dissemblances dans des langues semblables au fond : en d'autres termes, formulons nos équations de lettres.

Il y a des lettres qui se prononcent principalement au moyen des lèvres ; il y en a qui s'articulent au moyen du gosier ; et d'autres au moyen des dents. Les lettres de chacune de ces catégories se changent souvent l'une en l'autre. La raison en est, qu'en réalité elles sont les modifications d'une même lettre plutôt que des lettres différentes. Elles ne diffèrent en effet que par l'intensité

ou la nature du son, qui est *doux*, *fort* ou *aspiré*. Aussi nous pouvons écrire les équations suivantes :

b = p = f = ph = v = ϥ
g = c = q = ch = ϫ = ϭ
d = t = th

La douce *b*, prononcée plus fort, devient *p* ; aspiré, le *p* devient *f* ou *ph* ; modifié dans un autre sens, il devient *v* ; il devient aussi le *fei* du copte ou égyptien.

G devient *c*, devient *q*, devient *ch*, et aussi *khei*, *dgiangia*, *ghima*. *D* devient *t*, devient *th*.

Nous avons ensuite les sifflantes, qui nous donnent une nouvelle équation :

s = dz = ts = sch = ch = ss

Et ces sifflantes peuvent souvent se décomposer de manière à modifier l'un de leurs éléments, qui est une dentale ou une aspirée.

Les deux liquides *l* et *r* sont si ressemblantes, qu'en égyptien elles se notent par les mêmes hiéroglyphes (1). En chinois la lettre *r* est constamment représentée par un *l*, ou pour mieux dire, chez les Chinois d'aujourd'hui la lettre *r* n'existe pas. On peut donc dire encore :

l = r

La lettre *m* s'adoucit souvent et devient *n*. Comparez le latin et le grec : dans une foule de cas où il y a une *m* en latin il y a une *n* en grec. Comme lettre *euphonique*

(1) Voir, pour l'explication de ce fait de linguistique, notre ouvrage : *de l'Origine de l'écriture*.

la lettre *n*, très douce et mouillée de sa nature (1), permute quelquefois avec *l* et *r*.

Quant aux voyelles, comme elles ne diffèrent entre elles que par une ouverture plus ou moins grande de la bouche, depuis *a* jusqu'à *u*, elles ont une grande analogie, surtout celles qui s'avoisinent, comme *a-e*, *o-u*. Chez les anciens surtout elles se changent fort facilement les unes en les autres.

Une chose assez remarquable encore, c'est le changement des lettres du même ordre, malgré leur différence d'organe. Ainsi une douce labiale se changera en une douce dentale, une forte gutturale en une forte dentale, etc., *c* devient *t*; *d* devient *b*, etc. Exemple : κηλον, trait, *telum* ; δις, deux fois, *bis* ; λυκος, *loup* et *lupus* ; δακρυμα, *lacryma*, *larme*.

Donnons maintenant des exemples de toutes ces mutations :

b = p = f

L'hébreu ברזל fer, devient en chaldéen פרזל

— בקעה vallée, devient — פקעה

En égytien on dit ⲧⲟⲡ et ⲧⲟⲃ ; ⲃⲓ et ϥⲓ ; ⲃⲱⲓ et ϥⲱⲓ. Le changement du ⲃ en ⲫ, en ϥ, en ⲟⲩ, est fréquent. On trouve même quelquefois le changement du ⲃ en ⲙ.

Le grec βοσκω répond au latin *pasco* ; νεφελη à *nebula* ; θριαμβος à *triumphus*.

(1) On peut voir l'origine de la lettre *n* dans l'ouvrage cité : *de l'Origine de l'Ecriture*.

g = c = q

L'hébreu גפרית, soufre, devient en chaldéen כבריתא
— כובע, galea, devient — קובע

En égyptien nous trouvons : ⲁⲛⲅ pour ⲁⲛⲕ ; ϭⲉ pour ⲕⲉ, etc., etc.

Le grec κυκνος répond au latin *cygnus* et au français *cygne* ; χορδη à *corda* ; *golfe* à κόλπος.

d = t = th

L'hébreu דבה, *infamia*, devient en chaldéen טבה. Quant à l'égyptien, il y a ici surabondance de preuves, les lettres *d* et *t* et *th* se confondant, ou plutôt le *d* n'y existant pas. Περθω en grec devient *perdo* en latin : θιγω *tango*, etc.

l = r = n

Une chambre se dit en hébreu לשכה, en chaldéen נשכה, ici *l* devient *n*. Une veuve se dit en hébreu אלמנא, en chaldéen ארמלא, ici *l* devient *r*. בן fils devient בר en chaldéen, *n* changé en *r*, etc., etc.

Quant aux mutations de *l* en *r* en égyptien, il faudrait ici mettre la grande majorité des mots où se trouvent ces deux lettres, c'est là un fait *notoire* et qui n'a pas besoin de démonstration.

Le grec δωρον devient *don* et *donum*, λειριον *lilium* ; ελμινς *vermis* ; πνευμων *pulmo* ; δεινος *dirus*, etc., etc. Le latin *luscinia* correspond au français *rossignol*.

s = ds = ts = sch = ss

Hébreu :

סוד, שמר, עשר, שב, בשר, שנא, שמן.

Chaldéen :

זור, סמר, עסרא, סב, בסר, סנא, סטן.

recedere, custodire, decem, senuit, caro, odivit, adversatus est.

En égyptien :

ϣ permute avec ⲥ : ϣⲁϣ devient ⲥⲁϣ *plaga* ;
avec ϧ : ϧⲁϩ *flamma* devient ϣⲁϩ ;
avec ϫ : ⲙⲁϣ *ascia* se dit aussi ⲙⲁϫ ;
avec ϭ : ϣⲁⲣⲓ *percutere* s'écrit aussi ϭⲁⲣⲓ ;
parfois avec ϩ : ϣⲱⲗⲕ *plectere* devient ϩⲱⲗⲕ.

VOYELLES :

ראש tête, devient ריש en chaldéen ; שאול tombeau, devient שיול ; מאמר discours, devient מימר ; ילד fils, devient ולד ; טוב bien, devient טאב.

En égyptien les voyelles permutent sans cesse.

CHANGEMENT DE SIFFLANTES DOUBLES EN DENTALES.

Hébreu :

זהב, זבח, זכר, זרע, זה.

Chaldéen :

דהבא, דבח, דכר, דרע, דא.

aurum, sacrificavit, memor, semen, iste.

Le grec ῥοδον devient *rose* et *rosa*.

ש se change en ת: שלש trois, devient תלת ; שור bœuf, devient תור, etc.

La langue italienne, comparée à la langue latine, peut

nous donner une idée de ces changements qui peuvent être obtenus à l'aide de simples permutations de lettres, et nous montrer la profonde différence de caractère qu'ils impriment.

Si nous prenons, par exemple, une phrase latine au-dessous de laquelle nous posons les mots italiens correspondants, nous aurons tout de suite comme une démonstration qui saute aux yeux et s'impose à l'esprit.

Media nocte surgebam. . Ici *d* devient *z* ; *c* devient *t* ;
A mezza notte sorgeva. . *b* devient *v* ; *m* est supprimé.

Le résultat est une douceur extrême substituée à une mâle vigueur.

Dans l'Oraison dominicale et dans la Salutation angélique (pour prendre des modèles très-connus), *Pater* devient *padre ; sanctificetur* est rendu par *sia santificato,* avec *retranchement* du *c* ; *nomen* devient *nome,* avec *retranchement* de l'*n* ; *hodie* devient *oggi,* changement de *d* en *dj* ; *tentationem* s'adoucit en *tentazione, z* pour *t* et *m* retranchée ; *plena* se mouille de plus en plus en *piena* ; *gratia* devient *grazia* ; *benedictus fructus* devient *benedetto frutto* ; *mater* devient *madre*.

D'un côté comme de l'autre ce sont les mêmes mots, et pourtant quelle différence dans l'expression, dans le caractère, dans la physionomie des deux langages !

Les dialectes de la langue grecque sont une autre démonstration de la même vérité.

« A proprement parler, presque toutes les différences qui existent entre les dialectes, dit Romain-Cornut dans

sa grammaire grecque-latine (1), se réduisent aux lettres. Les différences des déclinaisons et des conjugaisons n'en sont que les conséquences. »

L'ionien aime les lettres douces et surtout les voyelles. Il a horreur des contractions, que recherche l'attique.

Le dorien affectionne la lettre *α*, pratique les contractions, est rude comme le latin, auquel il ressemble tant. L'éolien, tout en ressemblant beaucoup au dorien, aime la facilité de prononciation. Il rejette l'esprit rude et le remplace par le double gamma, autrement dit la lettre F, qu'il a donnée au latin, ou plutôt qu'il a conservée de la source primitive : car cette lettre existe parfaitement, sous un autre nom, dans le grec primitif, dans l'égyptien, dans le sémitique, aussi bien que nous l'avons en français, sans qu'il soit prouvé que nous la tenions du latin (2).

Si nous prenons, dans l'alphabet, les lettres affectionnées par les Eoliens et les Doriens, ou par l'un des deux, nous constaterons les faits suivants.

Ils mettent *α* pour ε et pour η. Les Doriens le mettent aussi pour ο et pour ω. Les Eoliens l'insèrent au gén. pl. de la première déclinaison : μουσαων, d'où le latin *musarum*.

Les Eoliens mettent β pour δ et aussi pour μ. Les Doriens mettent δ pour γ, et aussi δ pour ξ et pour ς. C'est ainsi que ζευς fait Δευς et *Deus*, οσμη fait οδμη, etc.

(1) p. 272.

(2) Voir notre ouvrage : *de l'Origine de l'écriture*, 3ᵉ édition, *passim*.

Les Eoliens mettent ε pour η et ils préposent ε devant certains mots. Ils changent δ en ζ. Les Doriens changent ζ en σδ. Tous deux mettent θ pour δ. Les Eoliens mettent ι pour υ : les Doriens mettent quelquefois κ pour τ. Les Eoliens emploient μ pour π et ils ajoutent aussi la lettre μ à la racine. C'est ainsi que l'Αρης grec devient le *mars* latin.

Les Doriens mettent γ pour λ; les Eoliens transposent les deux éléments de la lettre double ξ et ils en font σκ. Ils mettent ο pour ω. Ils ont parfois π pour μ. σ se met pour ν chez les deux peuples : τ quelquefois pour σ. υ se met souvent pour ο chez les Eoliens : ονομα, ονυμα ; μογις, μυγις ; de Νομαδες vient *numidæ* en latin ; de βολβος vient *lalbus*. Les Eoliens mettent φ pour θ et pour χ. Ils écrivent toujours πσ au lieu de ψ, preuve d'usage ancien.

Il y aurait bien d'autres remarques à faire, mais nous ne donnons pas ici un traité des dialectes : nous voulons seulement, par des exemples, montrer comment les principes posés plus haut sur les permutations de lettres s'appliquent partout.

Citons ici les judicieuses observations qu'a présentées M. Romain-Cornut, après avoir traité des dialectes (1).

« Nulle langue encore n'a été parfaitement uniforme, je ne dirai pas dans un empire, mais même dans une seule ville, où les diverses classes de la société se distinguent toujours par une manière à part de s'exprimer. Chez nous, par exemple, on ne peut faire vingt lieues sans rencontrer des différences sensibles dans la pro-

Grammaire grecque-latine, page 282.

nonciation, à tel point qu'avec ce seul secours il serait presque possible de déterminer approximativement les distances. Ce phénomène tenant à la nature de l'homme, il faut croire qu'il en est à peu près de même chez tous les peuples.

» Si les dialectes de la langue grecque ont eu plus d'éclat et de renommée, cela tient uniquement à ce qu'ils ont été employés et consacrés, pour ainsi dire, par de grands écrivains dont les ouvrages sont devenus célèbres. Ceux qui n'ont pas eu ce bonheur sont tombés dans l'oubli, comme le lacédémonien, le béotien, le thessalien, le macédonien, le tarentin, etc.

» De proche en proche, d'inductions en inductions, d'analogies en analogies, on peut démontrer que toutes les langues humaines ne sont que les variantes dialectiques d'une seule langue primitive, qui a ses bases dans la nature ou dans la révélation. »

Il nous reste à parler de l'orthographe des racines. Cette manière d'écrire les racines est fort variable ; mais si l'on a bien présentes à l'esprit les règles qui précèdent, ou plutôt les *équations* qui viennent d'être formulées. elle paraît fort naturelle et fort simple dans son apparente variabilité.

Ainsi en égyptien, je prends un mot qui a jusqu'à *huit* aspects différents et qui pourtant n'est qu'une seule et même racine sous tous ces formes, c'est le mot qui veut dire : *evellere, privare,* etc., on l'écrit ainsi :

bagh, bogh, fogh, fooghe, feh, fodg, fohs, foh:

Beaucoup de mots égyptiens sont dans le même cas. Ils

n'ont pas toujours *huit* variantes, mais d'ordinaire ils en ont trois, quatre ou cinq. ϐλ veut dire *solvere, explicare,* etc. ϐⲁλ signifie la même chose, aussi bien que ϐλⲉ et ϐⲱλ C'est affaire de dialecte : ceci s'écrit à Thèbes, cela à Memphis, cela ailleurs.

Le mot égyptien qui veut dire *arbre* ϐⲱ, et que nous avons trouvé le même dans tant de langues, peut être cité comme exemple de ces variantes d'orthographe. Dressons ici le tableau de cette curieuse racine :

L'*arbre* se dit en égyptien :	ϐⲱ;	le flamand dit :	*boom* ;
En Suisse, canton de Vaud, on dit :	*bou* ;	l'allemand . .	*baum* ;
Dans les Vosges . . .	*bos* ;	l'anglais . .	*wood* ;
Dans le Jura	*bos* ;	le gothique. .	*bagms* ;
Dans le dialecte lorrain .	*bos* ;	le franc . . } et le	*boum* ;
Dans le Wallon . . .	*bos* ;	vieux allemand . }	*paum* ;
Dans le Rouchi . . .	*bos* ;	le portugais .	*pau* ;
Dans le Picard	*bos* ;	le latin, pour le fruit de l'arbre.	*pomus* ;
Dans le Messin . . .	*bo* ;	le français, id.	*pomme* ;
A Maubeuge, à Bar-le-Duc .	*bo* ;	en chinois, *arbre, ou bois,* se dit.	*mou* ;
Dans l'Ile de France. .	*bois* ;	en hébreu, haut élevé, se dit .	*bom* ;
En Français	*bois* ;	autel, élévation	*bamah* ;
En patois espagnol . .	*bo* ;	en grec, autel se dit	*βωμός*.

. On le voit, cette différence d'orthographe pour un seul et même mot tient aux mutations, aux échanges de lettres semblables ; c'est une application des principes constatés plus haut, des *équations* formulées dans la première partie de ce chapitre.

Il serait facile de citer bien des exemples. Donnons-en seulement encore quelques-uns.

Du mot grec Επισκοπος les Latins ont fait *Episcopus*. Jusqu'ici rien d'étrange : ce n'est même qu'une transcription.

Mais comment expliquer la forme anglaise *Bischof* ou *Bischop* et la forme française *Evêque* ? Par des mutations de lettres jointes à des abréviations.

Episcopus	*Episcopus*
Episcop	*Episcop*
Eviscop	*Piscop*
Evescue	*Bischof*
Evesque	*Bischop*

Pilgram et *Pèlerin* sont équivalents à *Peregrinus* :

Peregrinus	*Peregrinus*
Pèregrin	*Peregrin*
Pèlegrin	*Pilegram*
Pèlerin	*Pilgram*

D'Episcopus, ou plutôt d'*Episcop* à Evêque, il y a : changement de *p* en *v* ; d'*i* en *e* ; de *s* en accent circon-

flexe ; de *c* en *q*. C'est énorme comme résultat, mais c'est parfaitement régulier. D'Episcop à *Bischop* il y a moins loin : supression de l'*e* ; changement de *p* en *b* et de *c* dur en *ch* doux.

Dans l'autre exemple, vous avez le changement de *r* en *l*, la suppression du *g*, *n* changé en *m*, *i* en *a*.

Voici quelques exemples de variantes orthographiques extraits du *Glossarium germanicum* de Wachter (1).

Nacht, nox, nuit, fait *night* et *niht* en anglo-saxon ; *athem*, halitus, se dit aussi *odem* ; καλαμη devient *culmus* ; δαμαω fait *domo*.

ϐλυω devient *fluo*, βρεμω *fremo* : βυλλουν, implere, est représenté en allemand par *füllen* ; *geben*, dare, devient en anglo-saxon *gyfan* ; *krebs*, cancer, se dit en flamand *kreft* ; *schreiben*, scribere, écrire, forme *schrift*, scriptura, escripture, écriture.

βαλανος. gland, se dit en eolien γαλανος et en latin *glans*. βραβειον devient *præmium* : *bar, vir*, devient en saxon *wer*. *hals* = *collum* ; *horn* = *cornu* ; *haubt* = *caput, capit*. Le latin *herba* = l'eolien φερβη ; le français *hors* = *foris* ou *foràs*. *Hazer* en espagnol répond à *facere* en latin ; *hablar* à *fabulari* ; *hermoso* à *formosus* ; *hierro* à *ferrum*. κυμβαλον fait *zimbel* et *cymbale*.

Ce n'est pas le quart des exemples donnés par Wachter,

(1) Prolégomen., Sect. III.

mais cela est bien suffisant pour le but que nous voulons atteindre.

En résumé : l'orthographe des racines, ou des mots composés de racines est très-variable ; mais elle repose sur des règles certaines et sur des permutations de lettres parfaitement raisonnées.

C'est dans un volume spécial que nous donnerons prochainement l'examen comparatif des racines, en suivant l'ordre alphabétique d'après l'égyptien, comme nous l'avons dit plus haut.

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. Ed. LECESNE, *, O. ✿, ancien adjoint au Maire d'Arras.

Chancelier :

M. CARON, O. ✿, Bibliothécaire de la ville.

Vice-Chancelier :

M. TRANNOY, *, O. ✿, D^r de l'École de Médecine (1872).

Secrétaire-Général :

M. VAN DRIVAL, *, O. ✿, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. LECESNE, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ✿.

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM

1. Brégeaut, O. ✪, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1830).
2. Wartelle de Retz, ✱, ancien Député à l'Assemblée nationale (1832).
3. Henri Colin, Juge-supp[t] au Tribunal d'Arras (1840).
4. Caron, O. ✪, Bibliothécaire de la ville (1848).
5. Plichon, O. ✱, ancien Maire d'Arras (1848).
6. Proyart (l'Abbé), prévôt du Chapitre (1851).
7. de Mallortie, ✱, O. ✪, Principal du Collège (1852).
8. Lecesne, ✱, O. ✪, anc. Adj[t]. au Maire d'Arras (1853).
9. de Linas, ✱, ✱, etc. O. ✪, membre non résidant du Comité des Travaux historiques (1853).
10. Robitaille (l'Abbé), Doyen du Chapitre (1855).
11. Laroche, ancien Magistrat (1856).
12. de Sède (le Baron), ✪, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
13. Van Drival (l'Abbé) ✱, O. ✪, Chanoine titulaire (1860)
14. Sens, ✱, ✱, etc., O. ✪, ancien Député, membre du Conseil général (1860).
15. le Gentil, ✱, ✱, Juge au Tribunal civil (1853).
16. Pagnoul, O. ✪, Prof. de physique au Collège (1864).
17. Paris, ancien Ministre, Sénateur (1866).
18. Grandguillaume, O. ✱, ancien Professeur à l'Ecole régimentaire du Génie (1868).
19. Gardin, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868.)
20. Planque, (l'Abbé), Chanoine titulaire (1868).

MM.

21. P. Lecesne, Vice-Présid^{t} du Conseil de Préf^{re} (1871).
22. G. de Hauteclocque (1871).
23. Envent (l'Abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
24. Trannoy, *, O. ✪, D^{r} de l'École de Médecine (1872).
25. Gossart, ✪, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1873).
26. L. Cavrois, *, anc. Auditeur au Conseil d'État (1876).
27. Ricouart, ✪, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
28. Wicquot, O. ✪, Bibliothécaire-Adj^{t}. de la ville (1879).
29. Guérard, Juge au Tribunal civil (1879).
30. Adolphe de Cardevacque (1881).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination

(Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant).

MM. Foissey, Professeur en retraite, A. R. (1841).

Boistel, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, A. R. (1852).

Fayet, *, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont, A. R. (1853).

Péligot, O. *, membre de l'Institut (1853).

Caminade, *, Administrateur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

Coincé, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).

MM. Lequette (Mgr), ✱, Evêque d'Arras (1873).
Coffinier, ✪. ancien Sous-Préfet a. r. (1874).
Paillard, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
Herbet (l'Abbé), O. ✪, Chanoine Archidiacre, a. r. (1877).
Pierotti (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).
J. Richard, ✪, ancien Archiviste du département, a. r. (1879).
Auguste Terninck, à Bois-Bernard (1881).
Guesnon, Professeur au Lycée de Lille (1881).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. Dubrunfaut, ✱, chimiste, à Paris, (1824).
Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).
B. Haignieré (1841).
Wains-Defontaine (1842).
Briand (1843).
Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard (1844).
Duthilloeul, Bibliothécaire, à Douai (1844).
Louandre, ✱, Homme de Lettres, à Paris (1844).
Ed. Le Glay, ✱, ancien Sous-Préfet (1844).
J. Rouyer, anc. Inspect[r] des Postes, à Nancy (1844).
Corblet (l'Abbé), ✱, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* (1847).
Derbigny, ancien Conseiller de Préfecture, à Lille (1850).

MM. Dard (le Baron), O. *, O. ✪, à Aire-sur-la-Lys (1850).
Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).
E. Gachet, Chef du bureau paléographique, à Bruxelles (1851).
Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.
J. Delvincourt, à Paris (1852).
R. Thomassy, Homme de Lettres (1852).
Deschamps de Pas, *, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).
de Baecker, Homme de Lettres à Bergues (1853).
Le Bidart de Thumaide, à Liège (1853).
Garnier, Bibliothécaire, à Amiens (1853).
Kervyn de Lettenhove, ancien Ministre, à Bruxelles, (1853).
H. d'Haussy, à Saint-Jean-d'Angely (1854).
Morand, *, Juge au Tribunal civil de première instance, à Boulogne (1855).
Beneyton, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).
Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).
Véret, Médecin-vétérinaire, à Doullens (1857).
Mairesse, Industriel (1857).
Haignerè, (l'Abbé), ✪, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).
J. Périn, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).
Ad. Régnier, membre de l'Institut, à Paris (1860).
Ch. Salmon, Homme de Lettres, à Amiens (1860).
Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).
Fr. Filon, ancien Professeur d'histoire, à Arras.
Léon Vaillant, Profess[r] au Muséum, à Paris (1861).

MM. MOUGENOT, Homme de Lettres à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).

DE FONTAINE DE RESBECQ, *, O. *, O. ✿, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *, Gouverneur de Monaco (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1836).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Chalons-sur-Marne (1867).

A. MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

CASTERMANN, Colonel du génie en retraite, à Bruxelles (1868).

H. GALLEAU, Homme de Lettres, à Esbly (1869).

LEGRAND, ancien Notaire à Douai (1872).

BOUCHARD, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

ADVIELLE, ✿, Employé au Minist. des Finances (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, *, Conseiller général, à Saint-Omer (1874).

DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).

DEHAISNE (l'Abbé), O. ✿, Archiviste du Nord, à Lille (1874).

MM. Vos (l'Abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).

BRETON (J.), O. *, Artiste Peintre, à Courrières (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le Comte), *, Consul de France, à Stuttgard (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste Paléographe, à Caen (1876).

AL. ODOBESCO, ancien Ministre, 18, Strada-Verde, à Bukarest (1876).

DE SCHODT, Inspecteur-Général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU, père, à Paris, (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1877).

FAUCONNEAU (le Docteur), à Châteauroux (1878).

HEUGUEBART (l'Abbé), Curé de Lambres, près Douai (1878).

G. FANIEZ, Direct. de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. PALUSTRE, Directeur de la Société Française, d'Archéologie (1881).

DE LAURIÈRE, Secrétaire-général de la même Société (1881).

DE MARSY (le Comte), à Compiègne (1881).

DELVIGNE (l'Abbé), Curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

Séance publique du 1er Juillet 1880.

TROISIÈME PARTIE.

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

Arras. Imp. Rohard-Courtin.

151

P

152

NOTRE DAME DE BOULOGNE

P

153

P

154

CR

155

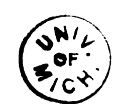
NOSTRE DAME DE BOULOGNE

R

156

R

NOTRE-DAME DE BOULOGNE.



157 158

159 160

161 162

163 164

165 166

NOTRE DAME DE BOULOGNE.



167

PELLEGRINAGGIO DEL BEATO BENEDETTO GIUSEPPE LABRE A N.D. DI BOULOGNA

BEATO BENEDETTO GIUSEPPE LABRE.

Æ. BR & C

168

PELERINAGE DU BIENHEUREUX B. J. LABRE A N.D. DE BOULOGNE

BIENHEUREUX BENOIT JOSEPH LABRE.

Æ & BR

169

N.D. DE BOULOGNE PRIEZ POUR NOUS

BIENHEUREUX B. J. LABRE NÉ A AMETTES DIOCÈSE D'ARRAS.

Æ & BR

170

Æ & BR

171

N.D. DE BOULOGNE PRIEZ POUR NOUS

O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS

1830

Æ. BR & C

172

Æ & C

173

Æ & C

174

Æ & C

NOTRE-DAME DE BOULOGNE

St QUIRIN.

St DRUON

187 Æ.

188 Æ.

189 C.

190 Æ.

191 C.

192 C.

193 Æ.

194 Æ.

195 C.

196 C.

G.

St DRUON.

197 198

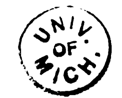
199 200

201 202

203 204

205 206

S^{T} DRUON.



207 A.

208 PL.

209 B.

210 C.

211 B.

212 A.

213 C.

214 C.

S^t. DRUON _ NOTRE-DAME DE LIBERCOURT.

215

216

C

C

217

A

218

E

219

E

S^T JEAN-AU-MONT _ LE SAUVEUR

S^T SULPICE _ N-D DES FLEURS.



220 P

221 P

222 P

223 P

224 A

225 C

226 C

227 E

GL

S^T MENNE

228 229

S B DE HEN NIN

230 231

232 233

S. GERM AINE S. PROBA S M

234

S. ROCH PRIEZ POUR NOUS.

DÉVOTION A S.T ROCH HENIN-LIETARD 1849.

235

SAINT ROCH PRIEZ POUR NOUS

DÉVOTION A S.T ROCH HENIN-LIETARD 1849.

236 237 238 239 240 241

S.T BLAISE _ S.TE GERMAINE _ S.TE PROBE _ S.T ROCH

S.TE ISBERGUE.



242 P

243 P

244 S ISBE RGVE P

245 ISB ERG VE

246 P

248 C

247 C

249 A&C

STE ISBERGUE
P.P.N.
P. LES JUSTES.
P. LES PÉCHEURS
ET P. LE
DIOCÈSE

250 A&C

251 SAINTE CHRISTINE C

G.

Ste ISBERGUE.
Ste CHRISTINE.



252 C

253 C

254 C

255 C

256 C

257 C

258 E

259 E

260 AR

261 C

262 C

ST LAMBERT

263 P

264 C

266 C

265 C

267 C

268 A

269 C

270 E

271 E

GL.

St VULGAN.

272 — R & C
S.T VULGAN PATRON DE LENS PRIEZ POUR NOUS. — O MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS

273 — R & C

274 — P
S MOR AV LOCON

275 — C
S. MOR

276 — R
DAME DE NOSTRE — BRVC HINE A MAMES

277 — B
DAME · DE · NOSTRE — BRVCH HINE A MAMES

278 — C
S B

280 — C

279 — C

281 — R
S BERTILLE

St VULGAN _ St MAUR

N-D DE BRUCHINE _ Ste BERTILLE



283 282 284

285 286

287 288 289

290 291

292 293

G

St LIEVIN.

294

S LIEVIN

296

S LIEVIN

295

S LIEV

S. IOSEP

297

S·L·IE VIN

298

299

300

S. ROSAIRE

301

ST LIEVIN PRIEZ POUR NOUS

31

ST LIEVIN.



MONTREUIL _ MOREUIL _ OIGNIES _ RIENCOURT _ ROQUETOIRE PL. XXXVI.

302

C

303

N DAME DE SEP DOVLEVR A MOREVL

E

304

NOTRE DAME DES VII DOULEURS PRIEZ POUR NOUS

MOREUIL

STABAT MATER DOLOROSA JUXTA CRUCEM LACRYMOSA

R. & C.

305

N. DAME DE BON LIEU PROTÉGEZ NOUS EN TOUT LIEU

SOUVENIR DE NOTRE DAME DE BON LIEU

OIGNIES 15 OCTOBRE 1878

R. & C.

306

N·D· DES VERTIGES

SAINT LIEVIN

E

307

N·D·DU S. AMOVR

C

S^T GENGOUL _ N-D DES SEPT-DOULEURS _ N.-D DE BON LIEU _
N-D DES VERTIGES _ N-D DU SAINT AMOUR.



308 — DE FOY N. DAME / · A · LABBAIE · DE · RVISSE AUVILLE 1627

309 — N · DAME · DE · FOY / · A · LABBAIE · DE · RVISSE AVILLE

310 — DE · FOY · N · DAME

311 — N · DAME · DE · FOY

312 — SAINT JOSSE PRIEZ POUR NOUS. / SAINT JOSSE PRINCE DE BRETAGNE PRÊTRE ET SOLITAIRE EN PONTHIEU 7me SIÈCLE

313 — SAINT JOSSE PRIEZ POUR NOUS / SAINT JOSSE PRINCE DE BRETAGNE PRÊTRE ET SOLITAIRE EN PONTHIEU 7me SIÈCLE

314 — S LAVRE N

315 — S L / S L

316 — N · D · DV BOIS

N.-D. DE FOY _ St JOSSE _ St LAURENT _ N.-D. DU BOIS.

N-D DES MIRACLES _ St OMER _ St BERTIN. _

LE SAUVEUR FLAGELLÉ.

